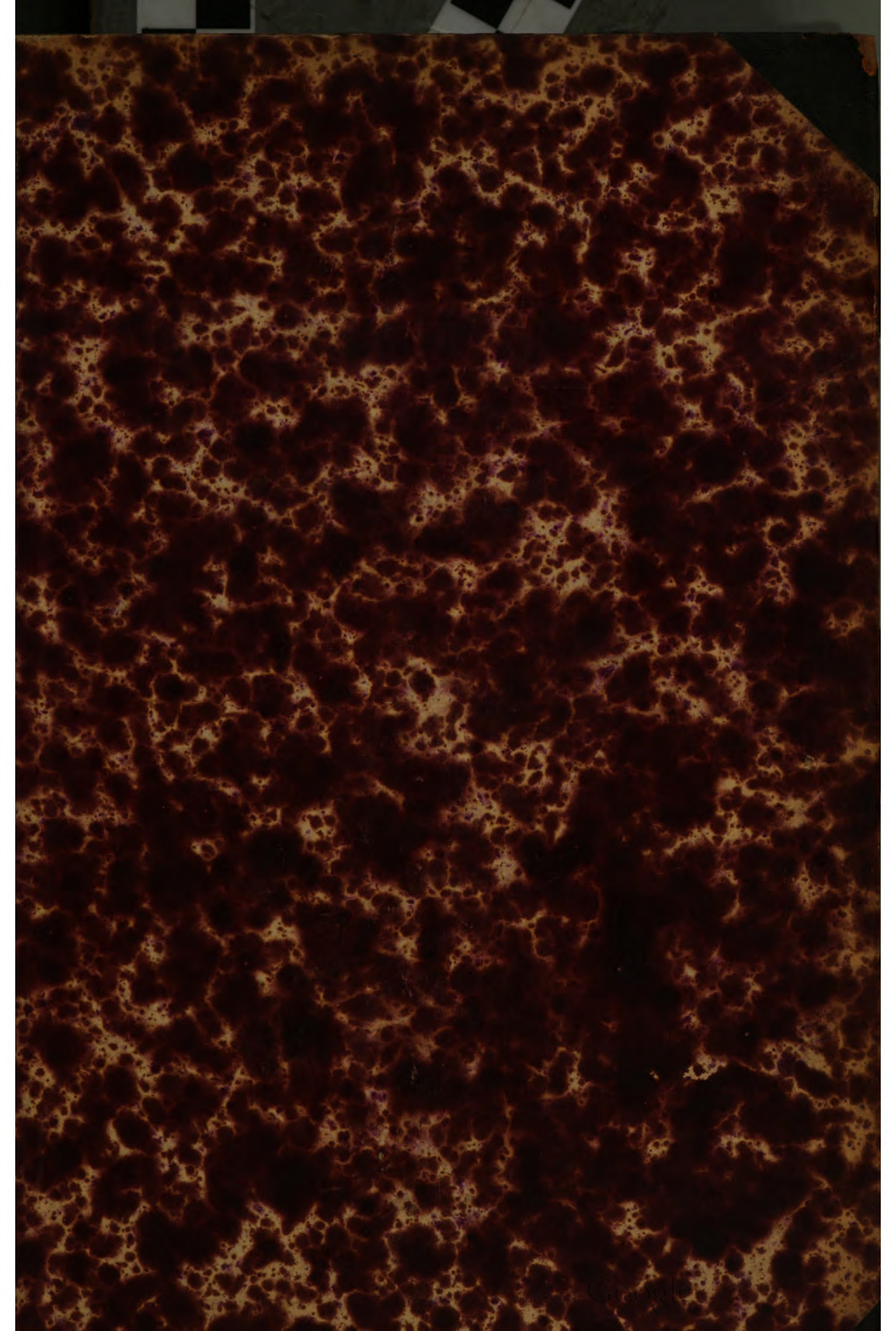
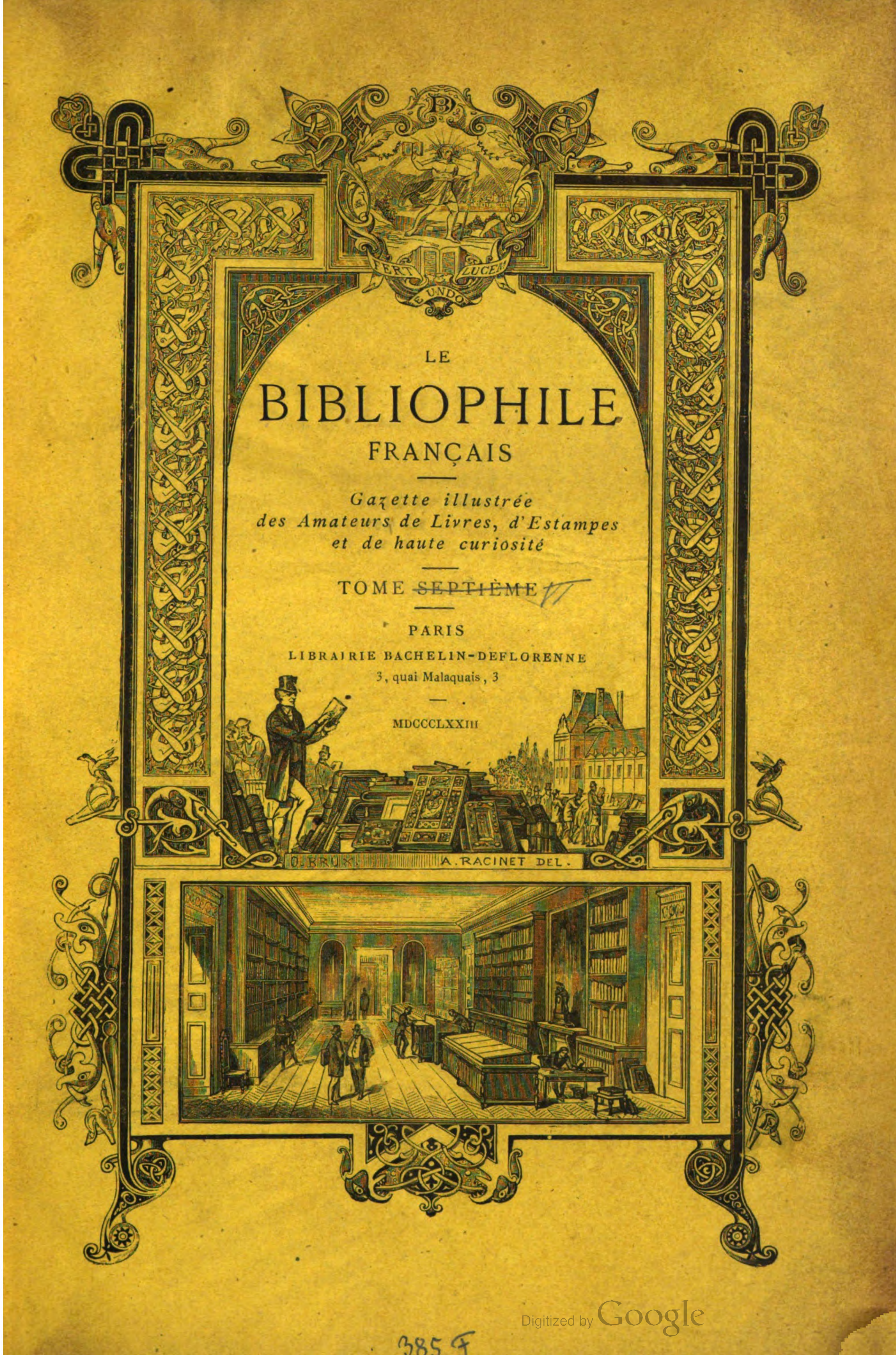



FERT LUCEM E UNDO
LE
BIBLIOPHILE
FRANÇAIS
Gazette illustrée
des Amateurs de Livres, d'Estampes
et de haute curiosité
TOME ~~SEPTIÈME~~ VI
PARIS
LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE
3, quai Malaquais, 3
MDCCCLXXIII
A. RACINET DEL.

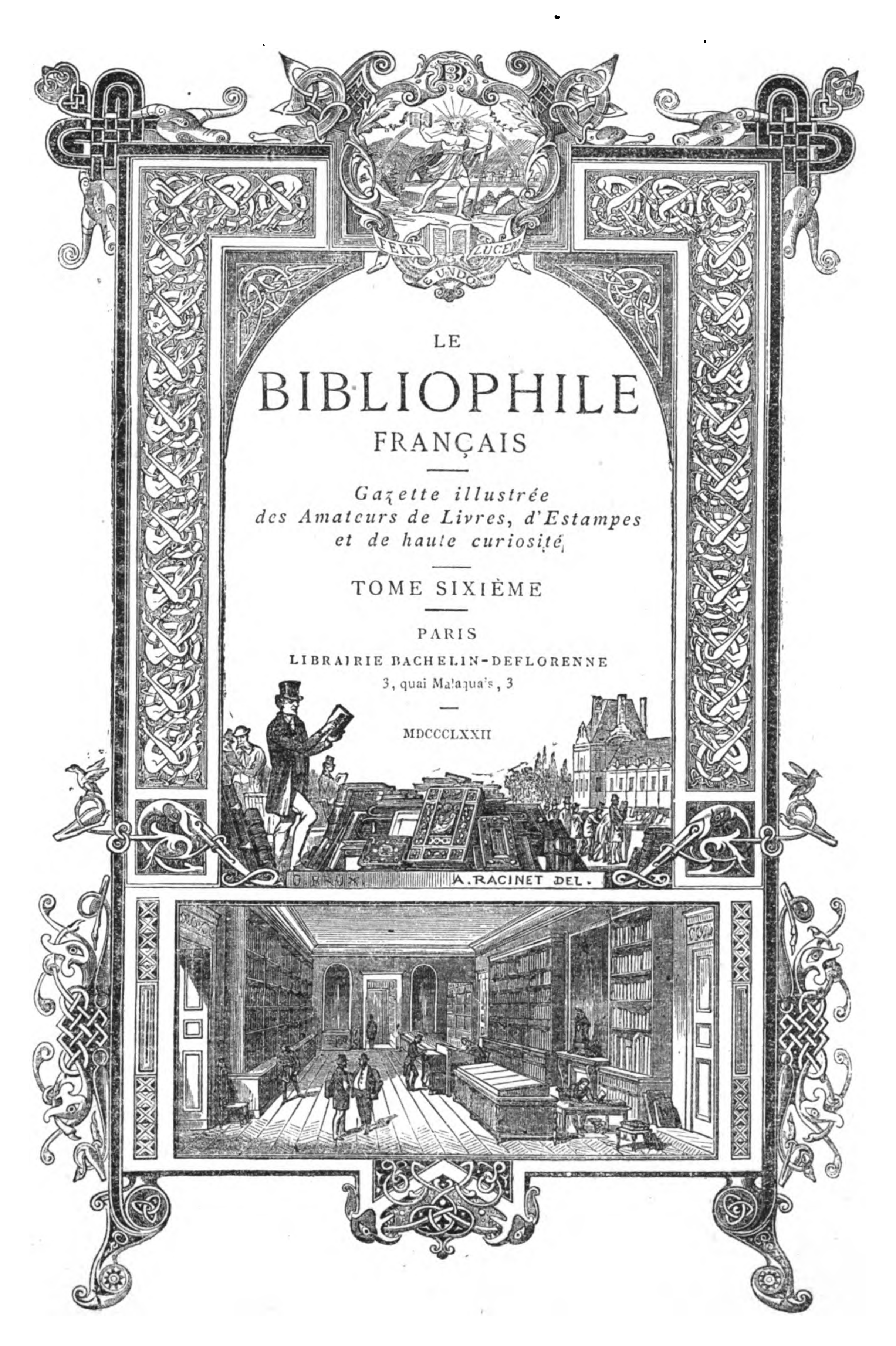
LE

BIBLIOPHILE FRANÇAIS

GAZETTE ILLUSTRÉE

Tome VI. — N° 1.

Paris. — Imprimé chez ALCAN-LÉVY,
61, rue de Lafayette.



LE

BIBLIOPHILE

FRANÇAIS

Gazette illustrée
des Amateurs de Livres, d'Estampes
et de haute curiosité

TOME SIXIÈME

PARIS
LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE
3, quai Malaquais, 3

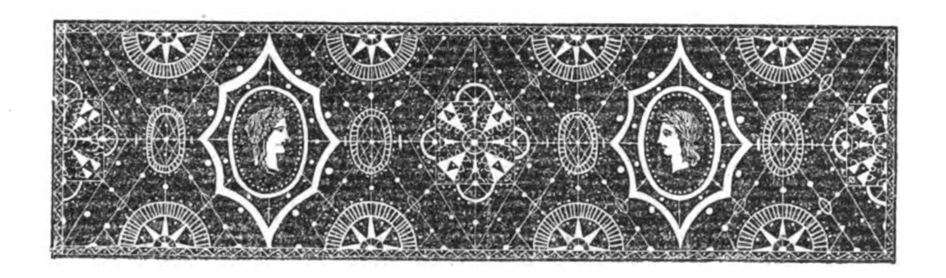
MDCCCLXXII





HENRI D'ORLEANS.

DUC D'AUMALE.



LE DUC D'AUMALE

ET LA BIBLIOPHILIE



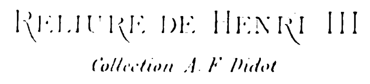
Voici les dernières nouvelles de nos livres anéantis ou perdus. Elles nous viennent d'un savant homme, inspecteur général des Bibliothèques, M. Baudrillart; elles sont pleines de tristesse et de désespoir. Ces crimes sans excuse commencent à la bibliothèque de Strasbourg, et s'arrêtent à la bibliothèque du Louvre, entre le vol et l'incendie, en passant par le palais de Saint-Cloud. Le bombardement de Paris par les Prussiens peut à peine se comparer dans ces ruines, avec les meurtres de messieurs de la Commune. Hélas! par quelle fatalité la Mazarine, l'Arsenal et Sainte-Geneviève ont reçu, sans trop de mal, ces engins de destruction, pendant que le Louvre était en proie aux pétroleuses, et que l'Hôtel-de-Ville voyait flamber ses cent vingt mille volumes qui contenaient toute l'histoire de Paris? Même le précieux Livre d'heures de Juvénal des Ursins, acheté naguère par l'infatigable Firmin Didot, qui, sur le désir que lui en avaient manifesté ses honorables collègues du Conseil municipal, l'avait cédé au prix d'achat à la bibliothèque de la Ville de Paris à laquelle il avait l'intention de le céder après sa mort. Il a péri dans l'incendie. Sur ces pages merveilleuses étaient re-

tracés *ad vivum* les plus antiques monuments de l'antique cité. Ce beau livre est perdu ; on ne saurait le refaire. Le même vent de destruction a dévoré les livres du Conseil d'État, de la Cour des Comptes, de la Cour de Cassation, de la Légion-d'Honneur, de l'Ordre des avocats, du Ministère des finances : « *Faites flamber Finances!* » et flambez en même temps la fortune publique. Ils n'ont pas oublié, ces brigands, la bibliothèque de la Préfecture de Police, où leurs noms étaient écrits sur les dossiers du meurtre et du vol. Ils se figuraient que ces papiers étant brûlés, ils retrouveraient dans ces cendres leur bonne renommée, et que désormais ils échapperaient à cette peine hideuse : la surveillance. Ainsi le meurtrier rentrerait dans la tranquillité de sa conscience, aussitôt qu'il a caché dans le sein de la terre le couteau parricide avec lequel il a tué son père et sa mère ! Ainsi ces misérables communards voudraient anéantir l'histoire et ses justices. Ils ont le livre en haine, en mépris, en terreur. Sitôt qu'ils peuvent l'anéantir, ils sont contents ! Tel le sauvage : il porte une lettre où son vol est indiqué, la seconde fois il va brûler la lettre et se croit quitte avec son maître. Ah ! mon Dieu, que l'on ferait un amas de richesse avec les livres qu'ils ont brûlés ! Mais surtout, lorsqu'il se trouve en présence de la bibliothèque du Louvre, M. l'inspecteur général déplore avec des larmes de sang ces riches entrepôts dont il reste à peine un souvenir, les sauvages de Paris ayant brûlé ces précieux catalogues où, du moins, nous eussions trouvé la trace ardente de ces pertes irréparables. Qui disait : la bibliothèque du Louvre, avant la Commune, en même temps disait : la réunion la plus merveilleuse des plus beaux livres, dans le meilleur état. L'antiquité même, en ce beau lieu sans rival, prenait un aspect agréable et charmant. Les plus grands relieurs du monde s'étaient attachés à couvrir de toute leur gloire ces maroquins et ces veaux fauves qui brillaient d'une beauté suprême. Dans ce Louvre des rois, des savants et des poètes, étaient contenus les merveilles ramassées dans les augustes débris du temps passé. M. Alexandre Barbier en avait écrit l'histoire en plusieurs catalogues où sa main pieuse et savante avait laissé son empreinte.

Au Louvre, il n'y avait pas ce qui s'appelle un bouquin. Le moindre *incunable* était paré d'une fraîche nouvelleté. Se promener doucement dans ces belles galeries était un plaisir et presqu'un orgueil. On saluait du regard ces poètes, ces philosophes du grand siècle. Voici les historiens consultés par Napoléon le Grand, voici les livres de M. le Régent; bollandistes et bénédictins frayaient et brillaient sur le même rayon. Quels manuscrits perdus à jamais : le grand travail de d'Hozier à la louange de la noblesse française, l'impôt du sang, et tant de lettres de ces grands capitaines, de ces savants magistrats, de ces dames, l'honneur des plus antiques maisons des deux grands siècles de notre histoire. Tous les papiers de la maison de Noailles brûlés; madame de Maintenon brûlée, avec les poètes français de l'an de grâce 1209 à l'année 1647. Là venaient, comme on va dans sa maison, ces maîtres aujourd'hui couverts de deuil, M. de Clinchamp, Paul Lacroix, Brunet, Blanchemain, Rathery, Hauréau, Deschamps, de Lignerolles, et tous nos bibliophiles admis à contempler ces merveilles qu'on ne voit qu'en songe. Ils admiraient à certains jours les Heures de Charlemagne et le Registre de l'ordre du Saint-Esprit, et *la bulle sur papyrus du pape Agapet, de l'année* 951. Les barbares ont brûlé les plus beaux spécimens de l'ancienne typographie, à savoir : les Griphe et les de Tournes, les Simon de Colines, les Vascosan et les Langelier..., tout le seizième siècle. Ils ont brûlé les dessins d'architecture pour le Louvre et le château de Versailles, par Claude et Charles Perrault. Il y avait en deux volumes in-folio le choix des plus belles fleurs, en dessins originaux, par Redouté, aux armes du roi Louis-Philippe, et les roses sur peau de vélin, reliure de Simier; plus les oiseaux d'Audubon, qui chantaient et se trémoussaient sur quatre cent trente-cinq planches coloriées, non loin des *arbres* de Duhamel, en quatorze volumes in-folio... chaque page était un miracle. Ils ont brûlé, ces misérables, les oiseaux, les arbustes, les roses et les fleurs, toute la botanique de Jean-Jacques Rousseau, et ce manuscrit in-4° de la Bible, en maroquin noir. Ils ont brûlé les lettres de Henri II, du cardinal de Lorraine, d'Adrien d'Estou-

teville et du comte d'Estrées. Ils ont brûlé le livre du Sacre, un manuscrit du quatorzième siècle, aux armes royales, et ce traité de la Fondation de Paris : *En quel temps la cité de Lutèce fut commencée, et comment elle fut nommée Paris,* — avec tant de livres aux armes de Colbert, au chiffre de d'Aguesseau; que disons-nous? le Rabelais de l'abbé Morellet, donné au Louvre par M. Burgaud Des Marais, le généreux bibliophile, avec les plus curieux autographes qui se rattachaient à l'histoire du curé de Meudon. Que de larmes amères en songeant à ces incendies stupides que les Allemands victorieux n'auraient pas osé commettre! A l'heure où les Autrichiens recueillent avec tant de zèle et de dépense les papiers d'État de la République de Venise, les sauvages de Paris ont brûlé les papiers d'État de ces fameux politiques : Charles IX, le connétable de Montmorency, le duc de Guise et Catherine de Médicis, cinquante-cinq volumes des pièces réunies par M. Voyer d'Argenson; les vingt-sept volumes in-folio de l'inventaire des titres et papiers des duchés de Lorraine et de Bar. Nous avons aussi possédé les Mémoires secrets du Parlement de Paris, à dater de 1302, en soixante-dix volumes in-folio. Enfin le fameux *Recueil chronologique, depuis l'an* 305 *jusqu'en* 1790, *des édits, arrêts du Conseil, arrêts du Parlement et de la Cour des aydes, sentences, lettres, patentes, etc.* M. Isambert déclarait dans l'introduction qui précède son recueil des anciennes lois françaises, que « c'était la plus précieuse de toutes les collections existantes sur la matière. » Selon la remarque de M. Rathery, « on y rencontrait fréquemment des pièces du temps, intercalées à leur date, et qui rendaient ce recueil presque aussi précieux pour l'étude de l'histoire, que pour celle du droit public et de l'ancienne administration. »

Certes, nous plaignons les hommes studieux du temps présent, mais nous plaignons surtout les écrivains et les studieux de l'avenir! Cette fameuse collection Motteley, que les hommes de notre génération ont vu naître et grandir, un don précieux d'un fanatique ignorant mais d'un goût très sûr, était l'un des ornements les plus rares de la bibliothèque du Louvre. Nous avons




Photogravure Dujardin

74

RELIURE DE HENRI III

Collection A. F. Didot

[illegible]bliophile Illustré

Imp. [illegible]

tous connu ce brave homme appelé Motteley. Il faisait d'une fortune médiocre une grosse fortune en exagérant ses privations personnelles. Il recherchait les plus belles reliures aux armes des rois, des reines, des princes et des princesses de France, depuis Louis XII jusqu'à Charles X. A force de les avoir étudiés (sans les ouvrir), ces beaux livres n'avaient point de secret pour lui. Il se connaissait aux armes, aux devises, aux marques de fabrique. On eût dit qu'il savait par cœur les anciens livres des couvents, des châteaux, des colléges, des maisons bourgeoises. Il allait, sans se tromper, d'Antoine Vérard à Thouvenin; du pape Léon X au cardinal Gonzalvi; de l'impératrice d'Autriche Marie-Thérèse à son terrible ennemi Frédéric II; de Grolier à Henri III; de Le Gascon à Duseuil. Il savait leurs livres par cœur. Il avait réuni le *Plutarque* d'Amyot au *Montaigne* de M. de Thou; le *Charron* de Richelieu aux *Heures* de Diane de Poitiers. Bref, deux mille cinq cents volumes exquis; un seul ferait la joie et le bonheur de nos amateurs les plus difficiles. Les communeux sans lecture ont brûlé la bibliothèque Motteley.

Il avait fait à son usage une collection des plus beaux elzévirs de Leyde, d'Amsterdam et de Bruxelles; de ces elzévirs français reconnaissables à leurs fleurons, des exemplaires non rognés, à toutes marges. Il me semble que je l'entends d'ici s'écrier : *Incomptis capillis!* les deux seuls mots latin qu'il ait jamais sus. Ces malheureux livres reliés des meilleurs peaux de Turquie et de Maroc (elles duraient depuis un siècle et demi) sortaient des mains de ces grands artistes : Duseuil, Boyer, Padeloup, Duru, de Capé ou Bauzonnet. On fût resté tout un jour à contempler l'*Horace* de Longepierre, l'*Ovide* et le *Virgile* du Comte d'Hoym. Il possédait aussi, le malheureux Motteley, deux manuscrits de Jarry, et ces quatre manuscrits in-folio des campagnes de Louis XIV, ornés des peintures de ce grand peintre de batailles, van der Meulen... Brûlés entièrement la renommée et le bonheur de Motteley. Il avait institué le bibliophile Jacob son ami, très patient et très savant, le propriétaire de toutes ces merveilles. Le bon Jacob les avait données à la bibliothèque du Lou-

vre, et très souvent il y faisait un pieux pèlerinage. Il a payé naguère son tribut de reconnaissance à son ami Motteley, dans un traité qui commence par ce mot de M. de La Borde : « *La reliure est un art tout français.* » Il a conté les divers progrès des ouvriers relieurs qui dépendaient de la librairie et de l'imprimerie. On disait d'Antoine Vérard, en 1520 : « *Libraire et relieur du roi.* » En 1537, Bonaventure des Périers, valet de chambre de la reine Marguerite de Navarre, prétendait que la ville de Lyon fournissait les meilleurs relieurs. Il y avait à Venise, en ce temps-là, de très habiles relieurs grecs qui vivaient dans la compagnie et sous le toit des Aldes ; ils excellaient à reproduire sur le maroquin, sur le veau ou le vélin, les arabesques et les plaques dorées de la reliure orientale. Un peu plus tard, Jean Grolier, le célèbre amateur, établit dans l'hôtel qu'il habitait à Lyon un atelier où il faisait relier ces papiers fins et ces grands papiers dont il avait le privilége. Notre ami Motteley possédait plusieurs livres de Jean Grolier. Il avait des exemplaires très beaux du maître des maîtres : Le Gascon ; Duseuil et Boyer n'étaient pas absents de cette inestimable collection. Nous avons tout perdu ! Ces exemplaires si surveillés par la corporation des libraires, nous ne les verrons plus. Ces fers charmants qui marquaient le goût de l'artiste et la passion de l'amateur, ne seront plus qu'un regret désormais. Nous avons perdu les livres en maroquin rouge de madame Adélaïde, le maroquin citron de madame Sophie et le maroquin vert de madame Victoire. Des guerres ont passé, pleines de meurtres, et des lois pleines de sottise... Il a fallu remplacer le maroquin par le chevreau, l'enveloppe éternelle par la couverture éphémère. Les petits amateurs ont remplacé les grands seigneurs. Charles Nodier et Thouvenin sont les derniers de ces amis des livres, celui-ci protégeant celui-là.

Heureusement que chez nous l'art ne périt pas tout entier. Toujours, en certaines retraites oubliées des ravageurs, vous retrouverez des exemples et des modèles de tant de belles choses, l'honneur de ce peuple. A l'heure même où flambaient ces merveilles, un digne fils de Henri IV et de Louis le Grand, revenait d'un injuste exil, rappelé par la volonté nationale, et le

premier soin des amis des livres était de dire au duc d'Aumale : — Soyez le bienvenu, Monseigneur, et ramenez-nous les beaux livres que vous possédez ! ramenez-nous ces papiers de la maison de Condé, si fertile en découvertes, en grands enseignements. Rendez-nous les livres de votre aïeul, le duc de Penthièvre et du roi votre père. Hélas ! nous avons grand besoin de réparer tant de pertes cruelles ! Le prince a répondu qu'il ne laisserait pas à l'Angleterre un si précieux témoignage de son passage ici-bas, et qu'avant peu nous verrions resplendir ces preuves superbes du génie et de la fortune d'autrefois.

Véritablement qui voudrait, sans être indiscret, écrire le catalogue de la bibliothèque de M. le duc d'Aumale, n'aurait qu'à reproduire *in extenso* les titres des plus beaux livres qui ont passé dans les ventes les plus célèbres de France et d'Angleterre, depuis tantôt vingt années. Tout d'abord vous retrouverez ces livres illustres, ces exemplaires de Bossuet, où le grand évêque écrivait à chaque page : Allez, mon livre, attestez au genre humain que vous avez vécu de ma vie, et que j'ai corrigé moi-même chaque ligne et chaque parole de ces écrits destinés à soutenir les faibles, à encourager les forts, à retenir les impatients, à démontrer la sainte vérité de nos doctrines, à commenter l'Evangile éternel. Plus d'un livre de Bossuet se retrouve dans la bibliothèque de M. le duc d'Aumale, aux armes de la duchesse de Bourgogne dont le grand évêque était l'aumônier, et de madame de Lavallière dont il était le confesseur. Ce *Traité de la Comédie* appartenait au prince de Conti ; Mgr le Dauphin a possédé ces *Instructions*, que lui avait données son maître, l'évêque de Meaux. Je regarde à travers ces armoires plus que royales, et voici la suite des manuscrits sur vélin de l'édition sans date de l'*Imitation* de Jésus-Christ, publiée par Daniel Elzévir, un des livres du pauvre Motteley. Voici, dans leurs éditions originales, le *Discours de la Méthode*, par Descartes, et la *Recherche de la Vérité*, par le père Mallebranche. *Essays* de messire Michel, seigneur de Montaigne, imprimé à Bourdeaux en 1580, pour la première fois, puis l'exemplaire de mademoiselle de Gournay (complet), puis la *Sagesse* de

Charron, et les neuf éditions des *Caractères* de La Bruyère, le *Virgile* in-12, de 1636, et relié par Derome; le *Juvénal* est aux armes du comte d'Hoym; voici dix exemplaires des *Œuvres de Despréaux*, et l'*Illustre Théâtre* du Grand Corneille; toute la collection des pièces originales de Molière: l'*Etourdi*, le *Dépit amoureux*, le *Mariage forcé*, l'*Amour Médecin;* et le *Racine* en pièces séparées : *Andromaque*, *Britannicus*, *Phèdre*, *Esther*, *Athalie*...

Pas un de ces innocents glorieux, échappés aux massacres des Innocents, qui n'ait attiré à ses respects les hommes les meilleurs et les plus éloquents de ce temps-ci. M. Rouland, gouverneur de la Banque de France, qui sauve en ce moment cette illustre gardienne de la fortune publique, fut le dernier ministre qui salua du fond de son cœur les dépositaires du génie et de l'esprit français. « Les sciences, les lettres, les livres, disait-il, sont de création divine; ils sont tout le domaine de l'homme; ils constituent l'unité de son intelligence, et quiconque tenterait de nier cet admirable ensemble, condamnerait l'humanité au suicide..... » Paroles dignes d'un grand magistrat, ami des lettres, qui portait impatiemment cette honteuse bifurcation, misérablement contre-signée par un médiocre écrivain, M. Fortoul. M. Rouland ne fut pas le dernier à s'inquiéter à la mort de M. Cigongne : il n'y eut qu'une voix dans la nation lettrée aussitôt qu'elle apprit qu'elle allait perdre ces poètes, ces romanciers charmants. Ils sont partis, disions-nous, ces poètes naïfs, ces amoureux de la pléiade amoureuse, ces auteurs du *Cabinet satirique,* enivrés de bon vin, de lestes poésies et de faciles amours. Ils sont partis ces coqs-plumets, ces verts galants, ces enjôleurs, ces coureurs de franches lippées, ces grands donneurs de grands coups d'épée. Ils ont été rejoindre au loin ce fils de France, ces moralistes humains, ces voyageurs primitifs, aux lointaines contrées, ces nains, ces enchanteurs. Elles sont parties avec eux et dans la même barque, à travers l'Océan, ces princesses Clair-de-Lune et Clair-de-Soleil, amoureuses des Amadis de la Gaule, aimées des Bassompierres et des Lauzuns de la place Royale. Hélas!

la suivante a suivi la princesse, et vous voilà partis, paysages divins, rivages aimés, palais d'Orient. C'en est fait, tout ce grand charme est dissipé. Les uns et les autres, ils sont partis, vêtus de pourpre, enrichis de diamants et de perles, la plume au vent, la neige au sein, l'épée au côté, l'éventail à la main. Encore adieu, grâces, beautés, vertus, gaietés, ceintures dorées, splendeurs, héroïsmes et talents d'autrefois. C'en est fait, la bibliothèque de M. Cigongne est partie! Elle a franchi l'Océan qui gronde, et le jour où le prince aura ramené, en grand triomphe et contentement, ces consolateurs de son exil, ces conseillers de son esprit, sera certes un jour heureux pour la France.

Les Anglais, de leur côté, verront partir à regret le bibliophile et le seigneur.

C'est la force et la grâce aussi de M. le duc d'Aumale : il est arrivé, sans trop d'efforts, à posséder l'une des plus belles collections qui soient au monde.

Aussitôt qu'un de ces exemplaires sans rival est signalé à ce grand amateur des plus beaux livres, il envoie à l'instant même un ordre, et l'ordre est formel : Achetez à tout prix! Et jusqu'à l'heure où il tiendra dans ses mains tremblantes d'émotion cette merveille inestimable, quelque chose va manquer à son repos. C'est ainsi qu'il a fini par posséder tant de beaux manuscrits, ornés des plus belles miniatures : Les *Preces piæ*, et cet Antoine Vérard, qui appartenait à M. De Bure, dans sa charmante reliure parsemée d'abeilles, aux armes de madame la duchesse du Maine. Il achetait le même jour les *Heures* à l'usage de Troyes, imprimées par Jean Lecoq, reliées en veau fauve, et compartiments peints en couleur et en or. Les éditions xylographiques ne se comptent pas dans les curiosités de M. le duc d'Aumale. Il a choisi les plus beaux livres chez Libri; il disputait à M. de Fresnes l'*Homère* de Florence (1488); sous le nom de M. Bocher, il se faisait adjuger les livres de cet infortuné Étienne Dolet, dévoré par les flammes de l'inquisition française. A la vente du prince d'Essling, à la vente Yéméniz, on retrouve au premier rang M. le duc d'Aumale. Il était l'ennemi né de

M. Dutuit, de M. Giraud et de M. Didot qui, pourtant, est resté fidèle à ses princes d'Orléans. Dominant, chose étrange! une des plus violentes passions qui puissent agiter le cœur humain, il a troublé, sans pitié, le repos de M. Bancel et la tranquillité de M. de La Carelle, un brave homme. Dans ses livres de chevalerie, il est incomparable! C'est le duc d'Aumale qui possède aujourd'hui, — ô bonheur! — les six tomes du *Perceforêt* sur vélin, qui avaient disparu dans la révolution de 1848... Nous parlions du bonhomme Motteley; sitôt qu'il apprit qu'on n'avait pas revu le *Perceforêt* du château de Neuilly, peu s'en fallut qu'il n'arrachât les cheveux de sa tête innocente. Il s'en allait disant partout : le *Perceforêt*! le *Perceforêt*! et la fièvre ne s'apaisa que lorsqu'il eut retrouvé ce livre tant regretté, dans le catalogue du roi. M. le duc d'Aumale l'a racheté plus tard, dans les temps pacifiques, ce livre admirable, l'une des gloires de sa maison.

Il y avait aussi dans ces reliques royales, et portant l'empreinte de monseigneur le duc de Penthièvre, une collection inestimable, à savoir : tous les portraits gravés par Nanteuil; Despréaux en a parlé :

> Trop heureux de se voir, au devant du recueil,
> Couronné de lauriers par la main de Nanteuil!

A la vente des livres de Neuilly, j'eus cette chance heureuse qu'un mien ami me pria d'acheter le Nanteuil en m'indiquant un prix médiocre. Eh bien, le jour de la vente, à l'aspect de ces chefs-d'œuvre, je fus saisi d'une grande fièvre, et je poussai jusqu'à 6,000 francs ce recueil d'une beauté si rare et si fière. — Adjugé à M. Jules Janin! s'écria Bonnefonds de Lavialle, un priseur très peu connaisseur, et qui semblait épouvanté de mon action. Sur quoi nous fîmes venir des brioches et du punch, aux grands vivats de l'assistance, et le lendemain on ne parla plus que de l'acquéreur du Nanteuil. Armand Bertin devint bientôt le maître de ces deux tomes d'une reliure fatiguée par tant de jeunes princes qui en avaient fait le jouet de leur première enfance. Il commença par briser le livre, et chaque image étant dé-

tachée, il la remplaçait en toute hâte par une plus belle épreuve, et lorsqu'enfin le livre fut parfait, Armand Bertin s'amusait à le contempler, sitôt qu'il avait un moment de loisir. Même il était plongé dans ces cartons précieux au moment où la mort le vint prendre, enlevant le brave homme à sa famille, à ses amis, à la politique, à ce *Journal des Débats* dont il était l'héritier.

Dans la bibliothèque de M. le duc d'Aumale on pourrait contempler, j'en suis sûr, *les Caquets de l'Accouchée*, exemplaire de M. de La Carelle; le Plutarque de Vascosan, aux armes du duc de La Vallière; les œuvres de Balzac en un volume, aux armes du comte d'Hoym, et les œuvres de Voiture de madame de Chamillard. C'était ce qu'on appelait de son temps : une précieuse; elle aimait les beaux livres autant que la princesse Palatine. On retrouverait sur les mêmes rayons des exemplaires du cardinal de Bourbon, et le Tacite de Longepierre, et ce beau Mézeray, reliure de Boyer, acheté 2,000 francs par M. Bocher; l'histoire de Louis XII, exemplaire de Henri III, et ce recueil d'estampes, aux armes de M. de Thou, payé 10,500 francs. A la même vente, M. le duc d'Aumale achetait les *Mémoires de Bassompierre*, en maroquin rouge, et la *Muse historique*, de Loret, en huit volumes in-folio, aux armes de madame de Pompadour. Dans ces beaux livres, se retrouvent en son plus beau jour et dans une liberté que tolère la rime, les premières années de Louis XIV. Les concurrents à ces merveilles s'appelaient M. le comte de La Bédoyère, M. le comte de La Garde, M. Gabriel de Bray, le comte de Baillon, le marquis de Pluvinel, M. de Portalis, le comte de Lignerolles. D'autres, plus heureux, ont acheté ces livres que l'auteur ne leur a pas disputés : *les Zouaves et les Chasseurs à pied*, du duc d'Aumale; son livre d'*Alesia* qui fut l'objet d'une si rude envie; *les Notes et Documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, et ce beau tome : *Inventaire de tous les meubles du cardinal de Mazarin*, consacré dans les archives du prince de Condé.

Il a réuni avec une patience et une dépense royale, les plus beaux spécimens : *la Pernette de Guillet* (1545), *le Livret des Folâtreries, le Mystère de la destruction de Troie* acheté à

Rouen, et le fameux tome des *Proverbes communs* dont s'était emparé M. Libri. Un bel exemplaire du *Tigre,* un libelle écrit à l'intention du duc de Guise :

Traistre, sorcier, Lorrain, parricide exécrable,
Rebelle, ambitieux, bastard marronizé,
Hypocrite, pippeur, empatenostrizé,
Sans Dieu, sans loy, sans foy, atheïste damnable,

Ne verray-je jamais ton âme insatiable
Saoulle de flageller ce peuple baptisé,
Ou le feu que tu as par la France attizé
Consommer avec toy ta race détestable ?

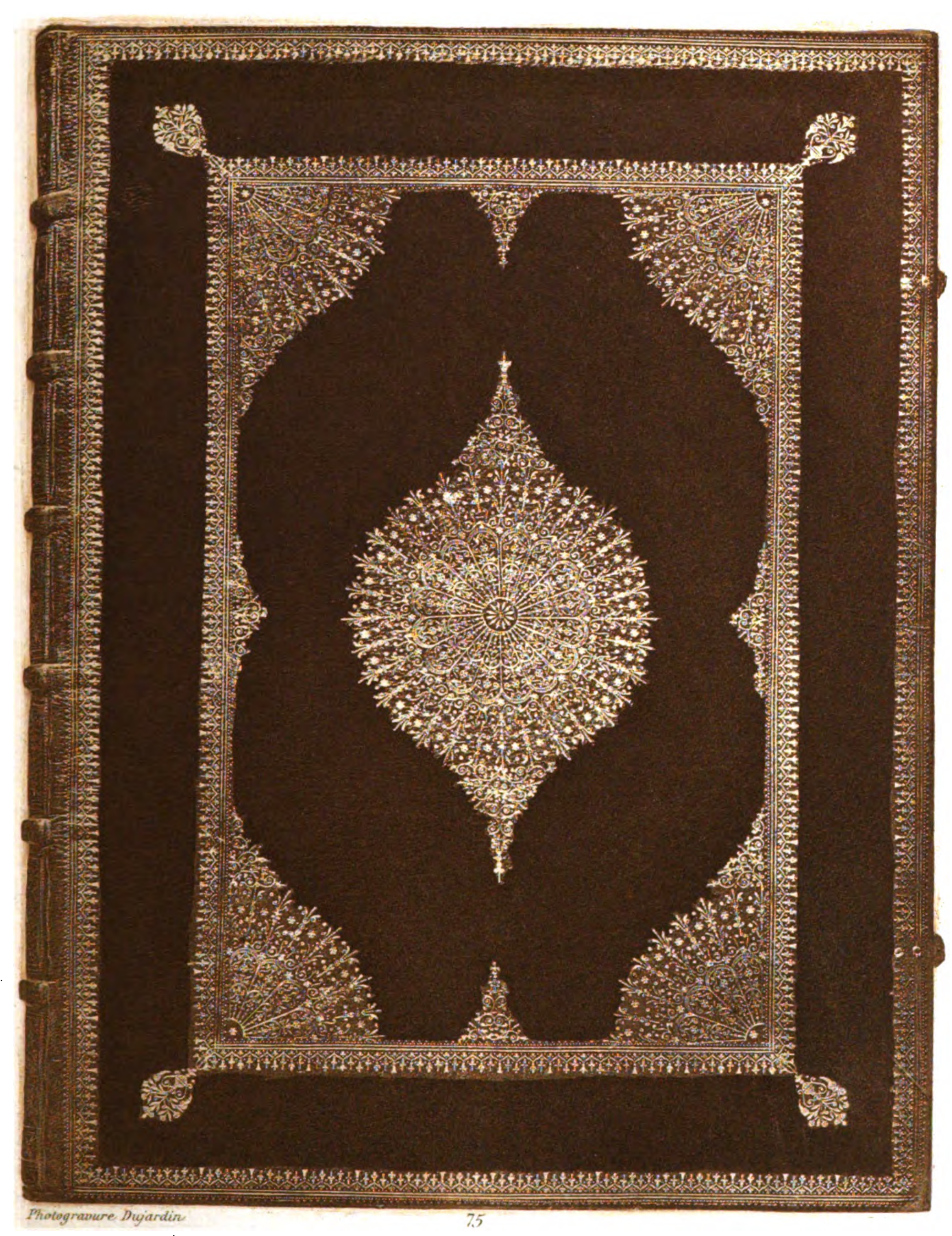
Ingrat de Dieu maudit, imitant la vipere,
Tu as rongé le ventre à la France, ta mere,
Et meurdry ses enfants, mesme dans le berceau

Le sang qu'as espandu devant Dieu cry vengeance :
Dieu te fera mourir par la main d'un bourreau
Qui de ton bras tyran délivrera la France.

Ces faiseurs de satires étaient, sans le savoir, des façons de héros ; ils avaient un grand courage, et plus d'un paya de sa tête une innocente plaisanterie. Ils ont été sévèrement admonestés par Despréaux au deuxième chant de l'*Art poétique :*

Toutefois n'allez pas, goguenard dangereux,
Faire dieu le sujet d'un badinage affreux :
A la fin tous ces jeux que l'athéisme élève
Conduisent tristement le plaisant à la Grève.

Chez le duc d'Aumale, le Rabelais est passé à l'état des fables ; on regarde et l'on se demande : Est-ce possible, et comment donc a-t-on pu réunir tant de belles choses ? Hélas ! la mort est la grande explication de ce monceau de merveilles. Il nous suffira de compter combien de bibliothèques, seulement dans l'espace d'une trentaine d'années, ont disparu sous le marteau d'ivoire du commissaire-priseur. On reste effrayé du nombre et de la valeur des beaux livres qui ont déjà changé deux ou trois



Photogravure Dujardin

75

RELIURE PAR LE GASCON

Collection A. F. Didot

Le Bibliophile Illustré

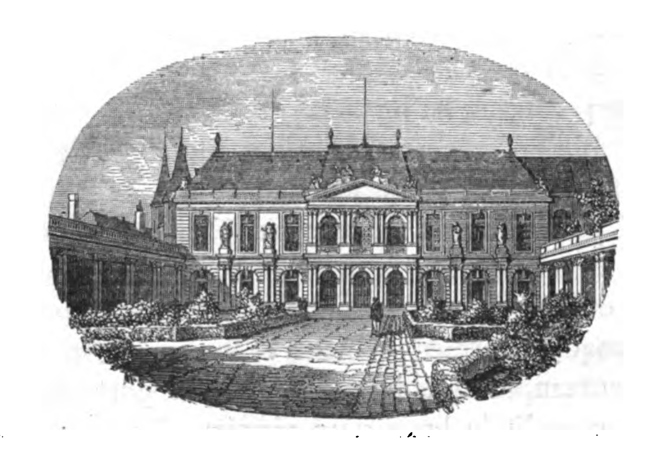
Imp. Sarazin

fois de propriétaires, en gagnant à chaque vente une valeur nouvelle. Ainsi, sans remonter plus haut que la mort de M. Charles Nodier, ce poète et ce rêveur, qui dépensait sa poésie et son rêve à célébrer tant de livres dont il était l'inventeur, mais qu'il a vendus trop souvent lui-même, nous trouvons sur la liste des ventes de livres : M. Morel de Vindé et M. de Châteaugiron, M. Coulon et M. Jérôme Bignon, dont le nom appartint si longtemps à la Bibliothèque du roi; M. le marquis du Roure et M. le comte de Saint-Mauris, M. De Bure et M. Renouard, M. Delassise et M. le baron Taylor, M. le prince d'Essling, M. Duriez, M. Charles Giraud, M. Coste et M. le maréchal Sébastiani, qui vivra plus longtemps dans les souvenirs des bonnes gens pour avoir été le propriétaire du *Sénèque* elzevier broché, que pour tant de batailles auxquelles il avait glorieusement contribué pour sa part de courage et d'éloquence. Il n'y a pas si longtemps encore que nous assistions, plein d'un deuil ineffable et d'un regret qui ne périra qu'avec nous, à la vente de la bibliothèque de M. Armand Bertin, ce connaisseur parfait, dédaigneux des choses médiocres et qui les voulait tout simplement superbes. Si cette mort imprévue eût laissé vivre encore une trentaine d'années ce galant homme, il eût laissé la bibliothèque la plus riche des temps modernes. L'infortuné prince Camerata suivait déjà le grand chemin des beaux livres; il en avait déjà recueilli de rares et de charmants, mais il avait le grand malheur d'appartenir à la famille impériale, et pas un, parmi ces gens qui devaient tout perdre et nous conduire aux abîmes, ne partageait les honnêtes passions de ce jeune homme. Un jour, enfin, il se trouva pris dans les piéges de la dette, et manquant de confiance pour tant de gens qui le devaient aider et sauver, il prit congé de ses amours, il dit adieu à sa chère maîtresse et vendit ses livres à M. Potier. A le voir si calme, on n'eût pas dit que M. Camerata s'était condamné lui-même. Il attendit jusqu'au dernier moment, et lorsque enfin ses derniers livres furent emportés, le libraire fermant la porte de ce cabinet dévasté, entendit le bruit d'un pistolet; il rentre, il accourt, appelant à son aide..... le jeune homme était mort. Un petit

catalogue, dans la forme in-32, est resté de son passage ici-bas. Vingt-quatre heures ont suffi pour dissiper ses livres aux quatre vents du ciel; on retrouvera les plus beaux dans la bibliothèque de Chantilly. Pareille catastrophe est rare pour ces esprits amis de l'étude et des patientes recherches. Quant à moi, disait un savant homme exproprié, j'aurais été bien indigne d'avoir des livres s'ils ne m'avaient pas appris à me passer d'eux. Mentionnons, ici, la fabuleuse et très éphémère collection de merveilles que réunissait naguère, en son palais d'un jour, un financier de vingt-quatre heures, victorieusement aidé par le bonheur, la science, l'honnêteté et l'habileté d'un bibliophile émérite; on en parlera, si vous voulez, comme on parle d'un songe bien commencé et qui finit tristement : « J'ai passé, il n'était plus. » Le nom de l'ancien propriétaire n'est pas indifférent au bibliophile; il lui semble, en ouvrant ces pages glorieuses, respirer l'odeur du passé. Il reconnaît volontiers dans chaque page où son souffle est resté, la trace aimable du galant homme; ainsi, par une association d'idées qui n'a jamais été plus puissante, le livre est un lien véritable entre le lecteur d'aujourd'hui et le lecteur d'il y a cent ans.

JULES JANIN.

(*La fin au prochain numéro.*)



ÉTUDE SUR JEAN COUSIN

(Extrait.)

Nous devons à l'obligeance de M. Ambroise Firmin-Didot la communication de l'extrait suivant de son important travail, qui va paraître prochainement, sur l'une des gloires de l'art français. Ce chapitre détaché est consacré aux livres publiés par J. de Marnef et ornés de figures sur bois que M. Didot attribue à Jean Cousin. On y trouvera des renseignements complètement nouveaux sur les *Métamorphoses d'Ovide* figurées et les *Fables d'Ésope,* si estimées des bibliophiles, ainsi que sur une édition des *Fables* d'Ésope, inconnue jusqu'à ce moment.

JEROME DE MARNEF

IMPRIMEUR ET LIBRAIRE-JURÉ (1547-1588).



ILS de Jérôme de Marnef Ier, il continua les traditions artistiques de la famille ; il était frère de Jane de Marnef, veuve de Denys Janot, remariée ensuite à Étienne Groulleau ; Denyse de Marnef était sa sœur.

Il fut quelque temps associé avec son frère Denys de Marnef (1). M. Duplessis, p. 39, a remarqué dans l'*Officium Romanorum tribus temporibus una cum suis Psalmis...* Parisiis, apud Hieronymum et Dionysium de Marnef fratres, 1555, douze petites estampes représentant les mois de l'année et les travaux rustiques, qu'on pourrait attribuer à Jean Cousin.

La marque de Jérôme de Marnef (746, Silvestre), et surtout la marque 812, attestent le grand style de Jean Cousin, et les livres qui portent le nom de Jérôme de Marnef, de Groulleau et de Corrozet, prouvent, par le mérite de leurs gravures, que les rapports qui existaient entre ces artistes

(1) De 1550 à 1554, d'après le *Catalogue* de Lottin.

typographes et Jean Cousin, au temps de Denys Janot, s'étaient perpétués dans la même famille. Cette connexité m'a guidé dans mes recherches pour découvrir la main de Jean Cousin dans plusieurs livres où leur nom sert d'indice.



La grande Marque de J. de Marnef, dessinée par Jean Cousin.

Le nom de Jérôme Marnet reparut d'abord sur les livres qui avaient été imprimés par Denys Janot, par sa veuve Jane de Marnef et par Étienne Groulleau. En 1564, Jérôme de Marnef et Guillaume Cavellat réimpriment les *Harmonies evangelicæ*. Parmi les ouvrages illustrés de gravures

de Jean Cousin, Papillon cite (t. I, p. 204) *les Histoires prodigieuses* (1). Elles ont, en effet, tous les caractères de son dessin. L'édition de 1575 porte : « *De l'imprimerie de Hierosme de Marnef et Guillaume Cavellat;* » la seconde, de 1578, « *Chez Hierosme de Marnef et la veuve de Guillaume Cavellat* (2). »

Le premier tome (édition de 1578) contient 53 gravures; le tome second de l'édition de 1575 en a 14, et le tome troisième de la même édition, 17. Plusieurs sont répétées (3). Dans cette édition, ainsi que dans celle des *Métamorphoses* d'Ovide et des *Fables* d'Ésope données par Jérôme de Marnef et dont je vais parler, on voit à la fin la seconde marque de cet imprimeur représentant un griffon avec cette devise : *Virtute duce crescit fortuna.* Il ne faut pas la confondre avec celle de Sébastien Gryphe, dont la devise était : *Virtute duce comite fortuna.*

Papillon nous dit que Jean Cousin a fait aussi les dessins pour les *Épîtres d'Ovide* et pour les *Métamorphoses d'Ovide.*

« J'ai encore (de Jean Cousin), dit Papillon (t. I, p. 204), les figures des « XXI Épîtres d'Ovide, imprimées à Paris, en latin et en françois, l'an 1579, par « ou pour Hierosme de Marnef, et la veuve de Guillaume Cavellat; les figures « des Métamorphoses d'Ovide, in-vingt-quatre, en latin et ensuite en fran- « çois, etc. »

Ces deux éditions des *Épîtres d'Ovide* de 1579, que possédait Papillon, me sont inconnues. J'ai pu en examiner une, publiée antérieurement par les mêmes éditeurs. En voici le titre :

Les XXI Épîtres d'Ovide. Les deux premières traduites par Charles Fontaine Parisien : le reste est par lui revu et augmenté de préfaces. — Les Amours de Mars et Vénus et de Pluton vers Proserpine, imitacion d'Homère et de Virgile.—A Paris, chez Hierosme de Marnef et Guillaume Cavellat, 1571, in-16.

Les figures sur bois de ce volume sont au nombre de vingt-trois : lar-

(1) Recueillies par Boaistuau, dit Launay; par Tisserant, Parisien; par Belleforest, Comingeois.

(2) Il résulte de cette dernière souscription que Guillaume Cavellat ne vivait plus en 1578; ce qui permet de rectifier la date de 1583 donnée par Silvestre dans ses *Marques typographiques* comme celle de la mort de l'associé de Jérôme de Marnef.

(3) L'exemplaire que j'ai consulté est composé de ces deux éditions. Une autre, en 1598, chez la veuve Guillaume Cavellat, est divisée en six livres. Le tome Ier contient 51 gravures. Le privilége, daté du 10 septembre 1597, est accordé à Denyse Giraut, veuve de feu Guillaume Cavellat. Une édition, format in-12, a paru à Anvers en 1594. Elle contient cinq livres. Les planches gravées sont des contrefaçons.

geur, 50 mill.; hauteur, 49 mill. Leur style est remarquable et confirme le dire de Papillon. Cette édition étant d'une rareté excessive, je crois devoir donner l'intitulé des 23 gravures, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

P. 14, Pénélope escrit à Ulysses.
— 33, Phyllis escrit à Démophon.
— 48, Bréséïs escrit à Achilles.
— 63, Phédra escrit à Hippolyte.
— 80, Énone escrit à Pâris.
— 100, Hipsiphile escrit à Iason.
— 117, Dido escrit à Eneas.
— 138, Hermione escrit à Orestes.
— 155, Deianire escrit à Hercules.
— 175, Ariadne escrit à Théseus.
— 195, Canace escrit à son frère Macaire.
— 208, Médée escrit à Iason.
— 228, Laodamie escrit à Protésilaüs.
— 245, Hypermestra escrit à Linus.
— 257, Pâris escrit à Héleine.
P. 278, Héleine escrit à Pâris.
— 318, Héro escrit et répond à Liander.
— 337, Museus, ancien poëte grec. *Des Amours de Léander et Héro*, traduit en rime françoise par Clément Marot, etc., la planche p. 318 y est reproduite.
— 361, Aconce escrit à Cidippe.
— 377, Cidippe escrit et respond à Aconce.
— 391, Sapho escrit à Phaon.
— 411, Les Amours de Mars et de Vénus.
— 420, Le ravissement de Proserpine.

Hierosme de Marnef en a donné une autre édition en 1580. Dans les deux éditions des *Épîtres d'Ovide*, imprimées dans le même format, à Lyon, par de Tournes, en 1556 et 1573, le texte est le même, mais les figures sont en petit nombre, d'une dimension moindre et totalement différentes.

Je possède plusieurs éditions des *Métamorphoses d'Ovide*. Dans chacune d'elles, les gravures sont les mêmes et au nombre considérable de cent soixante-dix-huit. Voici le titre de celle qui porte la date de 1570. Elle est en latin : *Metamorphoses Ovidii, argumentis quidem soluta oratione, Enarrationibus autem et Allegoriis Elegiaco versu accuratissime expositæ, summaque diligentia ac studio illustratæ per M. Ioan. Sprengium Augustan. una cum artificiosis picturis, præcipuas historias apte representantibus.* Parisiis, apud Hieron. de Marnef et Gulielmum Cavellat, 1570, in-16. (Voir le nº 694 de mon *Catalogue.*)

Toutes les autres sont en français. Deux sont à la date de 1574, l'une en prose, l'autre en vers. Les gravures, très jolies, au nombre de cent soixante-dix-huit, ont en effet toute apparence d'être de Jean Cousin, et je ne vois aucun motif de ne pas les lui attribuer; mais la gravure en est très médiocre. (Voir les nºˢ 695 et 696 de mon *Catalogue.*)

Leur dimension diffère de celle des *Épîtres :* elles ont 55 millim. de largeur et 43 mill. de hauteur.

J'ignore le nom du traducteur en prose.

Voici le titre de l'édition en prose :

Les XV livres de la Métamorphose d'Ovide, poète très élégant, contenants l'Olympe des histoires poétiques, traduictz de latin en françois. Reveuz, corrigez et augmentez de plusieurs figures, outre les précédentes impressions. A Paris, chez Hierosme de Marnef et Guillaume Cavellat, 1574, in-16.

Voici le titre de l'édition, aussi de 1574 , en vers français :

Les quinze livres de la Métamorphose d'Ovide, interpretez en rime françoise, selon la phrase latine, par François Habert, d'Yssouldun, en Berry, et par lui présentez au Roy Henry II. Nouvellement enrichiz de figures non encores par cy devant imprimées. (Même adresse que la précédente.)

Cette traduction en vers français par François Habert a eu de nombreuses éditions avec figures sur bois. Voici les renseignements bibliographiques que j'ai pu recueillir à ce sujet.

En 1557, Paris, *Étienne Groulleau,* pet. in-8. C'est sans doute l'édition originale. Elle est sans gravures.

En 1566, 1573, 1574, 1580, 1582 et 1587; Paris, *Hierosme de Marnef,* qui a publié successivement ces six éditions in-16.

Les de Tournes ont donné également un grand nombre d'éditions des *Métamorphoses d'Ovide*, avec des titres différents.

D'abord sous ce titre : *La Métamorphose d'Ovide figurée;* Lyon, Ian de Tournes, 1557 (1), 1564, 1583, 1584, pet. in-8°, les 178 figures sur bois sont au même nombre que dans les éditions de Marnef; — avec le texte italien : 1559 et 1584, pet. in-8° (2). Ensuite sous ce titre : *Olympe ou Métamorphose d'Ovide;* (Genève) Ian de Tournes, 1597 et 1609, in-16 (3).

Dans ces éditions de Lyon, les gravures sont d'une autre main, et on les a attribuées au *Petit Bernard* (4).

Indépendamment de nombreuses éditions des *Métamorphoses* et des *Épîtres* d'Ovide, avec des gravures sur bois, publiées par Jérôme de Mar-

(1) (2) (3) Voir les nos 522 à 526 de mon *Catalogue raisonné.*

(4) Voyez ce que j'ai dit à ce sujet dans mon *Catalogue raisonné* des livres de ma bibliothèque, p. clviij et suivantes, p. ccxviij, et dans mon *Essai sur la gravure sur bois*, pp. 242, 238, 239, et aussi p. 170. L'antériorité des dates et quelques indices donnent lieu de croire que les gravures des éditions de De Tournes sont du Petit Bernard; et pourtant Papillon, qui possédait les éditions de Paris, qui en sont des *fac-simile*, les dit être de Jean Cousin, et, en effet, on reconnaît son style dans ces deux *fac-simile*. Lequel est l'original?

nef et Jean de Tournes, dont j'ai donné la liste, j'en citerai quelques autres que je possède.

1528. *Les XXI Epistres d'Ovide translatées de latin en françoys par Révérend père en Dieu Monseigneur l'Évesque d'Angoulesme.* Paris, pour *Gaillot Dupré,* in-8. Les gravures semi-gothiques sont grossoyées. (N° 604 de mon *Catalogue.*)

1538. *Le Grand Olympe*, imprimé par *Jean Réal* pour Alain Lotrian, in-8; les gravures y sont encore plus grossoyées. (N° 617 de mon *Catalogue.*)

1539. *Les XV livres de la Métamorphose,* chez *Denys Janot*, pet. in-8. Les figures, dont une partie est encore grossoyée, sont en partie au trait finement exécutées. On y voit le mélange de l'ancien et du nouveau système quant au style du dessin et à l'exécution des gravures. (N° 619 de mon *Catalogue.*)

1543. *Le Grand Olympe*, chez *Guillaume Le Bret*, in-8°. Les gravures sont encore inférieures aux précédentes. (N° 618.)

1608. *La Métamorphose d'Ovide, contenant l'Olympe, etc., mis en meilleur françois.* Rouen, chez Théodore Reinsart, avec 178 gravures sur bois, contrefaites sur celles de l'édition de Jean de Tournes, 1557. (N° 761 de mon *Catalogue.*)

Brunet cite encore un grand nombre d'autres éditions avec gravures sur bois; la première, extrêmement rare, sans nom de lieu ni de date, remonte aux premiers temps de l'imprimerie : les gravures en sont très grossières.

Parmi les dernières éditions exécutées avec un très grand luxe et un très grand nombre de gravures, je citerai celle d'Amsterdam, imprimée par le célèbre Wetstein, 1732, en deux grands volumes in-folio, dont les belles planches ont été dessinées par Bernard Picart.

Celle de Paris, Leclerc, etc., en quatre volumes in-4°, avec les gravures d'après les dessins de Le Mire et Bazan : Paris, 1818.

Enfin celle de Villehave; Paris, 4 vol. grand in-4°, imprimée chez P. Didot, avec gravures d'après les dessins de Le Barbier, Monsiau et Moreau.

Sous le rapport littéraire et sous celui des beaux-arts, ces indications offrent des renseignements qui ne sont pas sans intérêt pour suivre les différences du goût aux diverses époques. On n'oserait plus entreprendre aujourd'hui une édition des *Métamorphoses d'Ovide* avec un pareil luxe de gravures, ni même d'éditions plus modestes. Nous ne sommes plus aux temps heureux des fictions et du merveilleux !

L'édition des *Fables d'Ésope*, avec les gravures de Jean Cousin, est tellement rare, qu'elle avait échappé à toutes mes recherches; enfin elle

s'est trouvée à Lyon dans la bibliothèque de M. Yemeniz. Je n'avais pu la découvrir dans aucune bibliothèque ni publique ni privée. En voici le titre :

Les Fables et la Vie d'Ésope Phrygien, traduites de novveau en françois selon la vérité grecque, novvellement augmenteez et enrichies de plusieurs figures tant en la Vie que ez Fables d'iceluy non encore par cy devant imprimées. — A Paris, chez Hierosme de Marnef et la veuve de Guillaume Cavellat, au mont Saint Hilaire, à l'enseigne du Pélican, 1582, in-16.

Cette édition est-elle la première ? Son titre indiquerait qu'elle avait été précédée par d'autres moins complètes en gravures. Celle-ci contient 34 gravures pour la Vie d'Ésope et 116 pour les Fables, en tout 150 vignettes.

Voici ce que Papillon, qui les possédait, dit en parlant de ces gravures sur bois de *Jean Cousin* (p. 204) :

« J'ai aussi plusieurs estampes des Apôtres, et trente-trois autres de la Vie « d'Ésope (1), pour un petit in-24. Ces dernières furent copiées à Lyon vers « 1600. J'ai vu un livre de la Vie et des Fables d'Ésope imprimé dans cette ville « pour la deuxième édition, en grec et en latin, et vendu par Jean Juilleron, où « il y a de ces copies. Elles n'approchent point des originaux. Les Fables sont « encore plus mal, et j'en ai une grande partie. On croit que Cousin a gravé « d'autres figures des Fables d'Ésope. Elles ont 1 pouce 16 lignes de large sur « 21 lignes de haut. »

Le grand succès obtenu par de Tournes pour ses *Fables d'Ésope*, ornées de gravures sur bois, succès attesté par neuf éditions, à ma connaissance, dans l'espace d'une soixantaine d'années (1547-1607), a engagé Jérôme de Marnef à faire concurrence à son confrère de Lyon, comme il l'avait faite pour les *Métamorphoses* d'Ovide. Pour rendre cette concurrence sérieuse et efficace, il résolut d'enrichir son édition des Fables d'Ésope d'un plus grand nombre de vignettes que n'en avaient les éditions lyonnaises, et surtout de recourir pour leur exécution au talent de Jean Cousin.

L'édition donnée par de Marnef offre un curieux mélange de vignettes de plusieurs dimensions différentes, et dont le dessin et la gravure accusent aussi des mains différentes.

Celles de la vie d'Ésope sont très remarquables par leur style, et l'on y reconnaît facilement le talent de Jean Cousin. Parmi celles des Fables, 23

(1) Des quatre éditions de De Tournes que je possède, Lyon, 1551 ; Lyon, 1570 ; Lyon, 1607, et Genève, 1694, aucune n'a de gravure dans la *Vie d'Ésope* qui précède les *Fables*.



ont été copiées sur celles de l'édition de De Tournes de 1551 (qui sont sans doute les mêmes dans les éditions antérieures du même éditeur), et 1 sur celle de la page 262 de l'édition de De Tournes de 1570. Ces copies, d'une fidélité frappante, mais d'une gravure médiocre, ont généralement 47 millim. de largeur sur 35 millim. de hauteur, tantôt un peu plus, tantôt un peu moins, et s'éloignent souvent des dimensions des originaux, qui varient entre 46 millim. de largeur sur 32 millimètres de hauteur, et 47 millim. sur 35. Les autres 92 vignettes de l'édition de Marnef sont *originales*, et de ce nombre 48 ont été copiées à leur tour pour les éditions de De Tournes, sans doute par un sentiment de réciprocité pour les contrefaçons antérieures, chose très fréquente à cette époque. 46 de ces copies se retrouvent dans l'édition de De Tournes de 1607, très rare et non citée par Brunet, et 2 autres dans celle de 1694, donnée à Genève par Samuel de Tournes. Les dimensions de ces copies par rapport aux originaux sont dans la même proportion que pour les vignettes précédentes, c'est-à-dire que celles de De Tournes sont plus variables et généralement plus petites que celles de Marnef. Le dessin des originaux de Marnef est bien supérieur à celui des compositions originales de De Tournes, mais on ne saurait les attribuer sûrement à Jean Cousin. Leur gravure est préférable à celle des vignettes copiées d'après de Tournes pour Marnef. Elles ne sont pas aussi mal exécutées que Papillon le dit; il faut même les comparer soigneusement avec les originaux pour pouvoir les distinguer (1).

Je viens de dire que sur 92 vignettes *originales* de l'édition de De Marnef 48 ont été copiées pour De Tournes. Les 44 qui restent ne figurent nulle part ailleurs, même à l'état de copies; elles portent généralement le grand caractère de Jean Cousin et se distinguent aussi par l'excellence de leur gravure, de même que les 34 vignettes de la *Vie* d'Ésope. Mon précieux volume contient donc 78 compositions de Jean Cousin, totalement inconnues, et, chose curieuse, aucune d'elles n'a été copiée pour les éditions lyonnaises. Elles tranchent parmi les autres vignettes du même volume par leur dimension uniforme et plus grande : 51 millim. de largeur sur 36 millim. de hauteur. Les plus remarquables sont celles des pages 164, 189, 193,

(1) Je dois à l'amitié de M. Fick, imprimeur aussi habile qu'instruit, à Genève, le don d'un Album, tiré à 75 exemplaires, où il a réuni toutes les gravures sur bois qui, de père en fils, se sont conservées dans son imprimerie, et, comme il les a imprimées avec la netteté que les progrès de la typographie permettent maintenant d'apporter à l'impression des bois, on peut mieux juger du mérite des *copies* lyonnaises. Ce sont, p. 14 de son Album :

1° L'aigle et la corneille,	p. 150,	éd. de Lyon, 1607,	p. 90,	éd. de Genève.
2° Le milan malade,	p. 164,	id.	p. 98,	
3° Le larron et le chien,	p. 173,	id.	p. 103,	
4° La chauve-souris,	p. 200,	id.	p. 121,	
5° L'homme et ses deux femmes,	p. 274,	id.	p. 170,	

196, 199, 206, 213, 214, 216, 220 et 224. Leur authenticité est attestée par les signes caractéristiques particuliers à Jean Cousin, tels que les fonds des paysages, les pyramides, les ruines, les monuments circulaires ou demi-circulaires qu'il avait l'habitude de prodiguer dans ses compositions et dont il a fait, en quelque sorte, son monogramme.

Quant à une autre édition des Fables d'Ésope avec des gravures, dont Papillon donne les dimensions, mais dont il parle par ouï dire, je crois qu'il a été induit en erreur.

Après ces renseignements, qui n'ont jamais été donnés sur les éditions lyonnaises des Fables d'Ésope, on saura à quoi s'en tenir, et l'heureuse découverte de l'exemplaire, peut-être unique (1), de ces Fables, m'a permis de constater l'exactitude de Papillon en ce qui les concerne. Ce détail ajoute un nouveau poids aux autres renseignements qu'il nous a fournis sur Jean Cousin.

Testamenti novi editio Vulgata. Parisiis, apud Hieronymum de Marnef et Guilielmum Cauellat, sub Pelicano, monte D. Hilarii, 1563. In-16 de 657 feuillets et table. Cette édition, qui peut-être n'est pas la première, contient pour les *Évangiles* cent dix gravures, dont plusieurs sont répétées; les *Actes des Apôtres* ont douze gravures, et l'*Apocalypse* vingt-deux. Leur dimension est de 2 pouces 2 lignes de haut sur 1 pouce 8 lignes 1/8 de large.

La gravure, grossoyée, est d'une main peu habile, et l'impression est très imparfaite, mais partout on y reconnaît le style de Jean Cousin : il suffit de jeter les yeux sur les figures des Evangélistes, p. 3, 92 et 150, et sur celles des Apôtres, p. 406, 581 et 607. Ces dessins, du moins pour la plupart, ont pu être faits sous ses yeux par quelqu'un de ses élèves.

Papillon parle aussi d'un Virgile en français, de même format in-24 que les *Métamorphoses d'Ovide*, où se trouveraient quelques petites planches de Jean Cousin.

C'est aussi chez Jérôme de Marnef que parut :

LE LIVRE DE LA LINGERIE, *composé par maistre Dominique de Sera, Italien, enseignant le noble et gentil art de l'esguille, pour besoigner en tous points : vtile et profitable à toutes dames et demoyselles pour passer*

(1) Ce sont les ouvrages les plus populaires qui, quelques nombreux qu'en soient les tirages, disparaissent le plus complètement. Ainsi, Renouard cite comme exemple les *Colloques familiers* d'Érasme, imprimés à 24,000 exemplaires, dont il eut peine, dans sa longue carrière de bibliophile, à découvrir un seul, qui était même imparfait. On recherche aujourd'hui les rares exemplaires du *Catéchisme de l'Empire*, bien qu'il ait été imprimé à plus de cinq cent mille exemplaires.



le temps et éuiter oysiveté, nouvellement augmenté et enrichi de plusieurs excellents et divers patrons, tant du point coupé, raiseau, que passements, de l'invention de M. Jean Cousin, peintre à Paris. — A Paris, chez Hierosme de Marnef, à l'enseigne du Pélican, 1584. Avec priuilége du Roy.

Ce privilége est daté du 7 septembre 1583, il porte :

« Par la grâce de Dieu..., etc., est permis à Hiérosme de Marnef, libraire-
« juré, etc., d'imprimer le livre de Lingerie, nouvellement augmenté de plu-
« sieurs excellents patrons, tant de point coupé, raiseau que passements, de
« l'invention de M. Jean Cousin, peintre à Paris, etc. »

Mais, pour distinguer parmi les planches de Sera celles dont on est redevable à Jean Cousin, il faudrait pouvoir confronter avec cette précieuse édition (1) une édition précédente que Brunet cite d'après Duverdier, à la date de 1583.

Dans cette édition *augmentée des dessins de Jean Cousin*, le titre *historié*, qui est incontestablement dessiné par lui, nous aide à reconnaître la main de ce maître dans les titres d'autres ouvrages auxquels, à l'exemple de Holbein et de Dürer, il n'a pas dédaigné de prêter son concours.

Je m'étonne que Papillon, qui est entré dans des détails minutieux en ce qui concerne la gravure sur bois et les travaux en ce genre de Jean Cousin, ait négligé de parler de ce Livre de Dentelles dont nous sommes authentiquement informés par un privilége royal.

AMBROISE FIRMIN-DIDOT.

(1) On n'en connaît qu'un seul exemplaire à la bibliothèque de l'Arsenal, nº 11,954.



LE DUC DE BOURGOGNE

LA DANSE A LA TORCHE. — TABLEAU PEINT SUR BOIS EN 1464, ET REPRODUIT DANS LES *Mœurs au moyen âge*, par PAUL LACROIX. — Paris, Didot, 1871, in-8°.



E bon duc Philippe, qu'Érasme a comparé aux plus grands hommes de l'antiquité, est demeuré cher aux bibliophiles qui tous connaissent sa « librairie » riche en manuscrits précieux. Aussi le ***Bibliophile français illustré*** croit-il devoir offrir à ses lecteurs la reproduction d'un tableau qui le représente avec sa cour luxueuse et magnifique.

Nul souverain de son temps ne sut acquérir et ordonner mieux que lui d'immenses richesses. Ses ambassadeurs tenaient le premier rang après ceux des rois, et les députés venus de l'Asie l'appelaient « le grand duc d'Occident. »

La paix qu'il aimait et qu'il maintint longtemps, la douceur de son gouvernement furent propices aux arts. Les érudits de la Flandre rendent actuellement hommage à son influence civilisatrice. Il fonda l'université de Dôle, fit rédiger les Coutumes de Bourgogne et de Franche-Comté. Il encouragea les essais de Van Eyck qui inventa ou du moins perfectionna la peinture à l'huile. Georges Chastelain, Olivier de la Marche, Antoine de la Salle, des chroniqueurs et des poètes furent accueillis à sa cour et l'ornèrent. Comines a dit de lui : « Les sujets du duc avaient grandes richesses, à cause de la longue paix qu'ils avaient eue, et par la bonté du prince sous qui ils vivaient, lequel peu taillait ses sujets ; il me semble que ces terres se povaient mieux dire de promission que nulles autres seigneuries qui furent sur la terre. »

Le bon duc Philippe est représenté à gauche du tableau dont nous donnons une représentation sur bois. Il tient sa tête penchée sur l'épaule de la duchesse de Bourgogne, et presse la main que sa femme lui abandonne. Qu'on ne se laisse pas trop prendre à cette expression d'affection conjugale : on connaît au bon duc quatorze enfants naturels. Il est vrai que sur notre figure le duc est au retour d'âge.

La Danse a la torche. — Tableau peint sur bois en 1464.

Sur le premier plan, s'avance, la torche à la main et en habit de danse, le jeune comte de Charolais qui devint « le plus habile des chevaliers, » Charles le Téméraire : il donne la main à sa tante Agnès de Bourgogne, sœur du duc Philippe. Le second couple est Antoine de Bourgogne, le « grand bâtard, » et sa sœur Anne de Bourgogne, dame de Clèves, mariée en secondes noces au chevalier du Cygne.

Au fond se tiennent Jacques de Luxembourg et le grand chambellan Philippe de Horn. M. et madame d'Estampes, hôtes de la cour de Bourgogne, assistent à la danse en costume de cérémonie.

Tous ces nobles personnages assistent aux fameuses fêtes de Lille, où fut prononcé le vœu du Cygne, en 1453.

« L'auteur anonyme de cette remarquable peinture, dit un critique contemporain, fut probablement un des habiles artistes de cette école flamande, dont le duc Philippe encouragea les premiers pas. »

Le Bibliophile illustré a tenu à offrir à ses lecteurs ce précieux monument d'un règne pacifique et d'un principat éclairé, ce souvenir artistique du duc dont la « librairie » fait le fonds de la Bibliothèque dite de Bourgogne, à Bruxelles, et qui est reproduit dans le beau livre de M. Paul Lacroix, les *Mœurs au moyen âge*.

CAMILLE D'IVRY.



PETITE GAZETTE BIBLIOGRAPHIQUE

Les Livres d'Étrennes. — Bien que la tragique année qui vient de se terminer ait été peu propre à l'élaboration des beaux livres, on pourrait signaler quelques bons ouvrages publiés par les Didot et les Hachette. Un livre somptueusement établi et destiné à survivre au jour de l'an, c'est la *Chanson de Roland*, illustrée de belles eaux-fortes héroïques, par Chifflard, et imprimée dans un style pur et sérieux, par la maison Mame de Tours.

Les Dialogues de Tahureau, in-12. — Ce petit volume, sorti de l'imprimerie Perrin, démontre clairement qu'il ne faut pas forcer son talent et qu'un imprimeur outillé pour faire les plus élégants tirages du monde sur un papier lisse et satiné comme du papier à lettres, ne doit pas tenter l'emploi d'un papier de Hollande épais, à côtes solides. qui demande pour être bien tiré toutes les ressources de presses puissantes, comme celles de M. Claye, par exemple. Le Tahureau de M. Perrin est imprimé d'une façon dure et empâtée qui ne rappelle nullement le *Molière* et le *Soulary* de l'imprimeur lyonnais.

Œuvres posthumes de M. Marcel Mars, 5 *vol. in-12, imprimés à Châteauroux*. — C'est un recueil vraiment intéressant que ces cinq volumes d'un jeune homme savant et bien doué qui mourut dans sa ville natale, n'ayant pas encore trente ans. Le nom de M. Marcel Mars est irrévocablement acquis aux lettres. Nous lui devons de bonnes traductions du *Damoiseau de Don Henri-le-Dolent* et du *Pauvre Petit Causeur* de Larra, dit Figaro, satirique espagnol doué d'un talent mordant, vif, abondant, et qui, comme son traducteur, mourut jeune. M. Marcel Mars écrivit aussi un essai poétique d'après le magnifique Sardanapale de lord Byron, une version vraiment empreinte de génie attique du *Phédon* de Platon, et enfin un roman historique : *Guerre ou Siége de Vatan*, dans lequel on remarque une véritable intelligence des mœurs du commencement du dix-huitième siècle. C'est un touchant et noble exemple que celui de ce jeune homme promis à la Mort par les progrès lents et sûrs d'une implacable maladie, et employant ses derniers jours dans son Berry natal, à verser, en une langue d'une saveur charmante, les divines paroles de Platon, touchant la mort d'un sage et l'immortalité de l'âme.

Les Ventes publiques. — Les prix des livres rares et curieux n'ont pas diminué depuis la guerre, et chaque mois on peut constater que les amateurs sont aussi déterminés que par le passé à enrichir leurs collections. Il en est de même des curiosités artistiques : estampes, meubles antiques, porcelaines, émaux, faïences, tableaux, *e tutti quanti* : la foule se presse à l'hôtel Drouot ou à l'hôtel Sylvestre pour acquérir les merveilles littéraires et artistiques qui sont présentées chaque jour à l'auction.

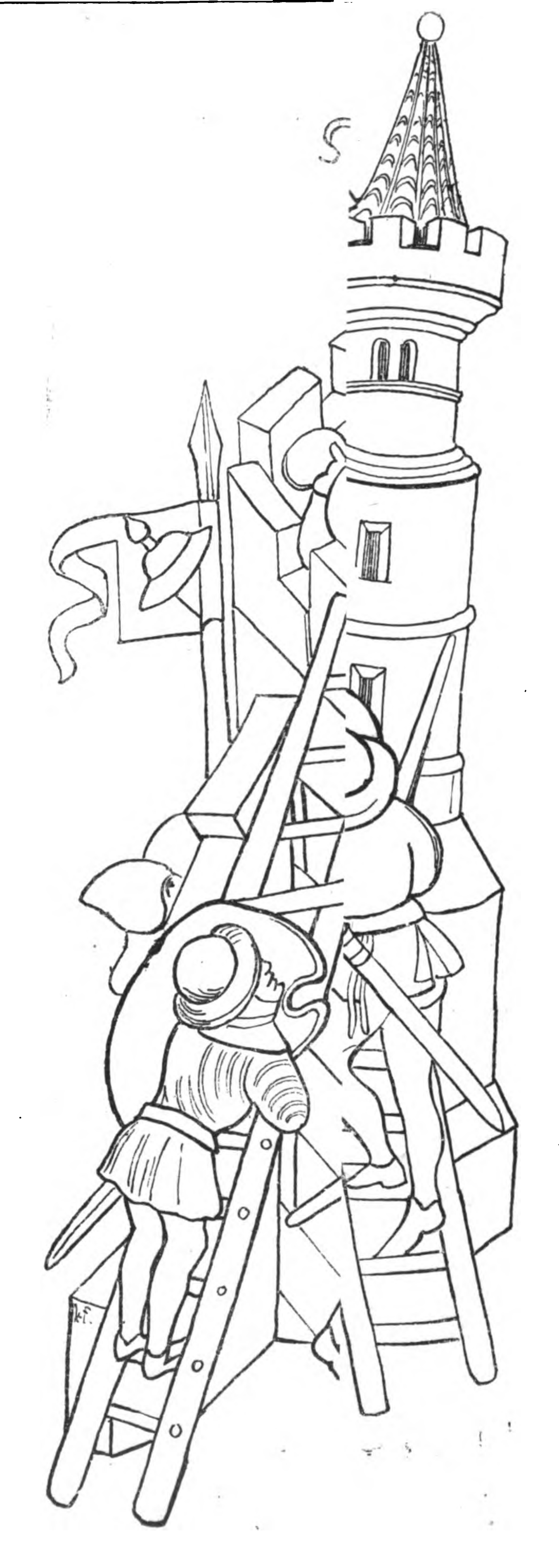
A dater du prochain numéro, nous donnerons les chiffres qu'auront atteints les beaux livres dans les grandes ventes qui sont en préparation. et dont les principales sont celles des bibliothèques du marquis de Morante, de M. Guntzberger, de M. Soleil et de M. Dagneau.

Henry de Sauger.

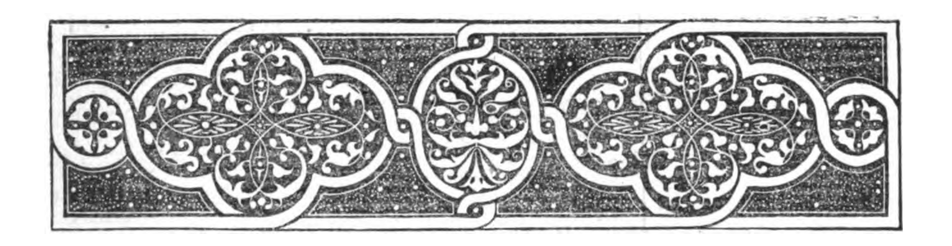
Propriétaire-Gérante : Bachelin-Deflorenne.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.





Fac-simile d'



LE DUC D'AUMALE

ET LA BIBLIOPHILIE

(*Suite et fin*)



JOUTEZ : c'est une heureuse franc-maçonnerie. Il n'y a pas d'entretien qui soit plus inépuisable et pas de sujet plus rare et plus curieux que celui d'une honnête envie hautement avouée. En cette heureuse passion, tout compte, et chacun sait fort bien la fortune de son voisin. Tel qui n'avait qu'un rang secondaire, à force d'ajouter à son trésor et de voir disparaître au loin les trésors d'alentour, soudain monte au premier rang des bibliophiles et s'y cramponne, en attendant que la fortune ou la mort lui dise : Il est temps, mon pauvre ami, renonce à ta chère passion ! Abominable instant de la vie humaine ! accident sans rémission ! Nous nous rappelons encore la douleur de ce terrible aventurier dans les sentiers du mélodrame, appelé Pixérécourt, lorsqu'il se vit forcé de se défaire, étant vieux, de tant de beaux livres qui représentaient toute sa gloire et tout son orgueil. Adieu mes livres, mes amis de toutes les heures, ma seule et charmante ambition, ma tâche et mon repos ! Adieu



mes livres, compagnons de mes printemps, consolations de mes hivers, la fête intime de mon toit domestique et le rayon de mes derniers jours ! O vous que j'ai tant aimés, qui n'aviez pour moi que des sourires, de bons conseils, des espérances et d'infinis enchantements; vous que j'habillais de pourpre et d'or quand je me contentais d'un manteau vulgaire, ô mes chastes et dernières amours, je prends congé de vous, je vais mourir ! Et véritablement M. de Pixérécourt mourut juste à l'heure où s'en alla son dernier tome orné de son nom, porteur de sa devise égoïste. Il avait bien réussi dans toute sa vie, il n'a pas composé une scène plus touchante. A ces brèches que fait la mort, ajoutons le nom de M. Leber, celui de M. de Soleine, et le plus envié de tous, et le plus digne d'envie, qui a vécu entouré des plus exquises splendeurs, dont le culte et le choix le rendront véritablement immortel, M. Cigongne! Mais celui-là, triomphant jusque dans la mort, eut la chance heureuse que sa collection ne fût pas dispersée. Elle a reçu tout entière une hospitalité royale, et mieux que royale, intelligente et savante, et, d'âge en âge, et toujours française, elle ira sans cesse et sans fin s'embellissant et s'augmentant toujours.

Ce fut un grand jour à Twikenham, l'habitation de Monseigneur le duc d'Aumale, à Londres, quand il reçut dans un catalogue de 2,846 numéros, la description de la bibliothèque célèbre de feu M. le comte de La Bédoyère, ancien officier supérieur des gardes du corps de S. M. Louis XVIII et de S. M. le roi Charles X. M. de La Bédoyère appartenait à une ancienne famille de Bretagne, il tenait à la noblesse militaire, et lui-même il avait glorieusement porté l'épée. Il aimait les lettres d'une sérieuse et généreuse passion; il savait l'antiquité; il parlait les langues vivantes, et comme il était riche et bon connaisseur, et qu'il se promettait une longue vieillesse, il eut l'honneur de composer deux bibliothèques; la première, qu'il a vendue en 1837, non pas sans la regretter beaucoup; la seconde, qu'il a commencée en 1840, et qu'il a menée à bonne fin, par toutes sortes de soins, de recherches, d'études et de sacrifices. Il aimait naturellement les plus beaux ouvrages, mais il les

voulait dans les conditions les meilleures, sans une tare; au contraire, il choisissait souvent feuille à feuille, et sur plusieurs exemplaires, l'exemplaire qu'il voulait garder. Une tache, un pli, une échancrure, un papier plus sombre ou plus clair, décidait le choix du maître, et quand son livre était bien choisi, bien plié, alors, par un nouveau travail, il cherchait à l'embellir, et rien ne lui coûtait pour l'ornement de ces précieux volumes. Il y mettait une année, il y dépensait au besoin vingt louis d'or. Il ne comprenait que les livres enrichis de gravures, d'estampes, de portraits, de dessins originaux, de dessins coloriés; et, pour contenter sa fantaisie, il suivait toutes les ventes, il appelait le concours des plus grands artistes. Parmi les chefs-d'œuvre qu'il a composés de cette façon, nous citerons, orné de cent douze dessins de Moreau jeune, *le Nouveau Testament;* agrandi des dessins de Moreau et de Monet, *le Comte de Valmont;* puis l'admirable réunion des dessins de Cochin et de Le Barbier dans *les Fastes* d'Ovide, dans les œuvres de l'abbé Prévost.

Telles sont les œuvres *complètes* de M. de La Bédoyère. A côté de l'œuvre achevée, il amassait sans cesse et sans fin une suite incroyable de vignettes, eaux-fortes, épreuves avant la lettre, épreuves sur papier de Chine, en un mot, les *suites* les plus rares pour servir d'ornements aux chefs-d'œuvre à venir. Voilà comment les amis des livres, ceux qui ont foi, comme M. de La Bédoyère, aux éditions modernes, et qui ne recherchent pas exclusivement les livres *viels et antiques*, trouveront dans ce catalogue une suite d'illustrations excellentes pour la Bible et pour le Nouveau Testament. Dans ce cabinet précieux, où le maître a laissé son empreinte, on ne comptait pas moins de deux cents belles images, ornements futurs des poèmes d'Homère et des odes d'Anacréon; cinq cents vignettes étaient destinées à l'ornement d'un La Fontaine incomparable. On n'avait pas oublié, dans cette suite d'ornements, Jean-Baptiste Rousseau, Louis Racine; le charmant Gresset, le terrible Piron, le cardinal de Bernis, autrement dit *Babet-la-Bouquetière*, ont aussi leurs illustrations toutes faites; ainsi pour le poème de *l'Agriculture*, de Rosset; pour les belles chansons de M. de La Borde,

trésorier du roi Louis XV; l'infortuné Gilbert serait content s'il pouvait voir ses satitres illustrées par les soins de M. de La Bédoyère; Palissot lui-même, et Delille, et Béranger, et Lamartine, ils sont entourés de portraits et d'images. A chacun sa gloire et son charme! Autant les uns et les autres ils ont inspiré de peintres et de dessinateurs, autant ils se trouveront représentés dans les illustrations de M. de La Bédoyère. M. de Laborde, un bon musicien; Eisen, Monet, Moreau, Cypriani, Cochin, Girardet, Le Barbier, Saint-Quentin, Desenne, enfin Deveria, jusqu'à ces deux maîtres d'un talent si rare et si charmant, Alfred et Tony Johannot, sont venus en aide à ces renommées populaires. Pour la grâce et l'ornement des poètes étrangers, M. de La Bédoyère s'est adressé aux artistes de leur nation: Stothard, Hamilton, Singleton, Westall, Woolley, H. Baldwin, Smirke. Il en cherchait, il en trouvait chez tous les peuples civilisés, à propos de tous les poètes: Arioste, Tasse, Milton, Thompson, Thomas Moore, Gessner.

Surtout ce qui l'occupait dans ce choix merveilleux de costumes, de portraits, d'images et de représentations de la vie humaine, c'était le théâtre. Il comprenait très bien le mouvement que donne au drame, à la comédie, une suite de scènes bien dessinées, et c'était un plaisir qu'il ne se refusait guère. Voilà comme il projetait d'illustrer le théâtre des Grecs, les comédies de Plaute et les comédies de Térence. Il avait réuni sept vignettes pour le seul *Venceslas* de Rotrou. Il entourait de toute faveur le théâtre de Pierre et de Thomas Corneille; on trouvera dans sa réserve un vrai Louvre, un vrai *Musée des Souverains*, plus de deux cents dessins en l'honneur de Molière, une centaine en l'honneur de Racine; à Regnard douze vignettes, au grand Crébillon une cinquantaine, autant pour Destouches, autant pour Beaumarchais: soixante- quatorze vignettes rien que pour Shakspeare!... et ce n'était là qu'une simple *entrée de jeu*. Viennent ensuite à leur ordre, et glorieusement accompagnées, les lettres de Madame de Sévigné, les œuvres de Fénelon (pour le moins 250 planches); puis Montesquieu, *le Temple de Gnide*, et cent cinquante dessins en l'honneur de *Gil Blas*. Il illustre en même temps *Manon Les-*

caut, le Cabinet des fées, les Contes de Marmontel, les Contes de M. de Boufflers. Il a même illustré *les Trois Mousquetaires,* tant il a poussé loin la profusion de l'image. Ah ! qu'il eût fait un admirable *Don Quichotte,* si le temps l'eût laissé faire, et quel beau *Robinson Crusoé !* Qui pourrait acheter toutes les illustrations que M. de La Bédoyère avait réunies pour son exemplaire de Walter Scott, ferait un livre à demi comparable au Voltaire de M. de Saint-Mauris, qui s'est vendu 5,000 fr. le lendemain de la révolution de 1848, et qui en vaudrait 15,000 aujourd'hui. Comptez cependant que ce juste et sensé M. de La Bédoyère n'aura pas oublié, dans ses grâces bienveillantes, ces deux amis de l'ironie et du bon sens, Voltaire et Jean-Jacques Rousseau. A la même heure, il entourait de sa reconnaissance et de ses respects mérités, l'auteur du *Génie du Christianisme* et des *Martyrs.* C'est à s'y perdre, on ne sait auquel entendre en cet entassement de choses rares et curieuses : costumes, portraits, paysages, collections, les lacs, les villes, les montagnes, la plaine et le vallon, le fleuve et le ruisseau, la cabane et le château, la campagne et le salon, les armes, les jeux, l'équitation, toujours l'image et partout l'image.

En même temps, lorsque cet excellent amateur s'adresse aux livres anciens, au livre orné et paré par d'autres mains que les siennes, il va tout de suite au chef-d'œuvre. C'est ainsi qu'il possédait le Clément Marot de 1700, non rogné, non coupé, un véritable elzevier. Il se glorifiait à bon droit de posséder le Lassere, le Balzac, le *Journal de Pierre de l'Estoile,* la Bible de Royaumont, de l'édition originale; la Bible de Mortier, exemplaire en grand papier, avant les clous. Citons aussi le Buffon de l'Imprimerie royale, enrichi d'un grand nombre de figures. La *Galerie des Peintres flamands,* avec les épreuves avant la lettre, provenait de Le Brun. Le Brun lui-même, à ce bel exemplaire ajoutait beaucoup de planches précieuses. Que de fins connaisseurs se sont arrêtés devant l'*Ovide*, de Banier, relié en maroquin rouge par Derome ! Il contient les figures avant la lettre, la suite unique des eaux-fortes, et des figures ajoutées. Les *Contes de La Fontaine,* édition des fermiers généraux, se recommande par

une suite de figures et par une exquise reliure de Derome; l'*Orlando furioso,* de Baskerville, également relié par Derome, est en grand papier; le *Théâtre d'Eschyle,* exemplaire relié par Trautz-Bauzonnet, est en papier vélin et contient les dessins originaux; le *Daphnis et Chloé,* magnifique exemplaire, est orné d'une splendide reliure à mosaïque, de Padeloup; les *Contes des Fées,* de Perrault, exemplaire en papier de Hollande, relié par Bauzonnet, sont ornés de gravures ajoutées et de dessins inédits. Battez des mains! voici les *Lettere al sign. P. Aretino,* belle reliure de Derome, exemplaire de Gaignat et de Girardot de Préfond! Ce rare volume des *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans* provient de Nodier et porte la signature de Racine; le *Flavius Josèphe* est un bel exemplaire en grand papier, relié par Anguerran.

Mais la perle et le diamant de cette collection, le morceau qui la signalait à tous les curieux de l'Europe, assez riches et, disons mieux, assez heureux pour n'être pas forcés de se maintenir dans les étroites limites du possible, ce n'est pas ce bréviaire romain de quatre cent vingt-quatre feuillets, enrichi des plus fines miniatures d'une incomparable pureté de dessin, relié d'une façon splendide, et qui passa tour à tour dans les ventes Gaignat, La Vallière et Le Camus de Limare; ce n'est pas le précieux petit volume que madame de Maintenon prêtait à Louis XIV lorsque le grand roi assistait à l'office de la semaine sainte à Saint-Cyr; ce n'est pas l'exemplaire admirable en grand papier de Hollande, relié par Derome, *de la Bibliothèque historique de France,* ou ce véritable monument : *le Dictionnaire historique et critique,* de Pierre Bayle, un vrai sceptique, en quatre tomes in-folio, sur grand papier de Hollande, réglé, relié par Derome, en maroquin bleu, à dentelles, doublé de tabis. Ce beau livre appartenait à ces excellents amateurs : MM. Randon de Boisset, d'Hangard, Méon, d'Ourches, Le Pelletier de Saint-Fargeau.

La perle du cabinet de M. de La Bédoyère, c'était le n° 1023. Nous voulons parler du plus pur, du plus authentique et du plus brillant manuscrit de Jarry (*après la Guirlande de Julie*), et

d'une reliure incontestable de Le Gascon, le plus illustre et le plus excellent des relieurs : *Adonis,* poëme que La Fontaine a dédié au surintendant Fouquet. Ce merveilleux spécimen, d'un art qui s'est perdu, est resté un sujet d'admiration pour tous les bibliophiles. M. de La Bédoyère l'avait payé 3,000 francs en 1825, à la vente du prince Galitzin. C'était pour rien. Le titre, en lettres d'or, est entouré de deux branches de chêne; on y voit jouer les écureuils du château de Vaux. Le chiffre de Fouquet est surmonté de sa couronne, rose et laurier, initiales, fleurons, miniatures..... Un seul amateur de nos jours, M. Hilaire Grésy, pourrait se vanter d'une pareille fortune. Dans la première ferveur de la bibliophilie, il avait réuni les œuvres les plus excellentes de Boucher, de Chardin, de Lancret, de Romain de Hooge, de Vanloo, de Lantara, de Wateau. Vous restiez ébloui de ces merveilles faites pour les cabinets de Choisy ou de Trianon : Boufflers, Dorat, le marquis de Pesay, madame de Prie et madame de Parabère avaient donné le sujet de ces images; il possédait le Rabelais de Girardeau de Préfonds; il avait paré de son mieux Lucrèce et Virgile et les *Métamorphoses* d'Ovide, aidé de Cochin, de Moinet de Coigny, de Jourdan, de Moreau, habiles gens à qui l'on pourrait dire à leur tour : ils connaissent à fond la grâce et la beauté des femmes : *Gnosti mulierum ingenium.*

Heureusement M. Hilaire Grésy s'est arrêté dans ses recherches. En quatre ou cinq ans, il n'eût pas laissé aux amateurs une vignette, une image, un portrait, et maintenant le voilà redevenu un simple mortel; mais qu'il ait la fortune heureuse d'être un jour présenté à Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Aumale, il verra qu'il n'est pas un inconnu pour ce bibliophile accompli. Entre ces divers possesseurs d'un même livre, un certain attrait les attache, celui-ci à celui-là.

D'ailleurs, quel plus charmant plaisir, quoi de plus glorieux, si ce n'est un vieux livre, de savoir que le prince de Condé ou madame de Sévigné l'ont tenu dans leurs mains? Et plus ira le livre, et plus grandira le nom du propriétaire. A ce propos, je me rappelle une page admirable où l'amateur le plus habile de

ce temps-ci, M. de Sacy, nous parle à ravir de la bibliothèque de MM. De Bure, honneur de la librairie et les rois des collectionneurs. M. de Sacy en a parlé, j'ai presque dit avec une piété filiale : « Il m'est impossible, disait-il, de séparer dans mes souvenirs ces derniers représentants de l'ancienne librairie française. Ils étaient les meilleurs gens du monde, ils représentaient l'antique fraternité des libraires et des savants. Leurs clients étaient leurs amis; souvent ils faisaient les frais coûteux de l'impression d'un livre d'érudition uniquement sur le nom et sur le mérite de l'auteur, et avec peu d'espoir de rentrer dans leurs avances. Il leur était honorable que le livre parût chez eux, et cela leur suffisait. Il est vrai que de leur côté les savants se faisaient un plaisir et un honneur d'avoir MM. De Bure pour libraires. C'était chez eux que l'abbé Barthélemy avait fait paraître son *Voyage du jeune Anacharsis;* M. Larcher, sa traduction d'Hérodote; M. Darcier, sa traduction de *la Cyropédie*. A propos de M. Larcher, laissez-moi vous raconter une anecdote qui est encore un de mes souvenirs de jeunesse. J'ai connu M. Larcher dans les derniers moments de sa vie. Je crois le voir en ce moment même avec son costume antique, son air sévère et le siècle presque entier qui pesait sur sa tête. Qu'il me paraissait vieux! On était sûr de le rencontrer tous les jours, à la même heure, assis au pied du même arbre dans le jardin du Luxembourg, en compagnie de sa bonne, presque aussi vieille que lui. Ancien universitaire, M. Larcher, par une simplicité que j'aime, avait conservé l'habitude de se donner congé tous les jeudis; et ce jour de congé, il le passait dans le magasin de MM. De Bure, à causer avec eux des nouvelles de la république des lettres, ou à fureter, tant que ses forces le lui permirent, dans leurs rayons chargés de vieux livres. Les jours de jeûne et de pénitence, M. Larcher, devenu très bon catholique, avait inventé un moyen de se fortifier qui ne pouvait être bon que pour lui seul. Ces jours-là il ne lisait pas de grec, et se réduisait au vil latin. Je ne sais si c'est parce que je deviens vieux moi-même, mais il me semble que les hommes que j'ai connus dans ma jeunesse avaient une originalité de physionomie et un piquant de



BACHELIN-DEFLORENNE

caractère qu'on ne retrouve plus aujourd'hui. J'ai vu toute l'Académie des Inscriptions. Sans faire tort à personne, on aurait de la peine à en composer une pareille maintenant, je le crois du moins. Dieu et la nouvelle Académie me pardonnent si je me trompe! Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que les printemps et les étés étaient plus beaux dans ce temps-là qu'ils ne le sont aujourd'hui. Qui dira le contraire en a menti. Pourquoi les savants ne se ressentiraient-ils pas de l'universelle décadence?

Bientôt, de ces grands libraires, notre ami, M. de Sacy, revenait à leur librairie. MM. De Bure en avaient fait une bibliothèque de famille, lentement amassée par un travail de soixante ans. Leurs plus beaux livres leur avaient été donnés par leur mère qui les tenait de son mari, M. Guillaume de Bure. Il y avait dans ces livres héréditaires une *Imitation de Jésus-Christ,* de la traduction du célèbre Lemaistre de Sacy; or, c'était l'exemplaire même de Henriette de France, fille de Henri IV et femme de Charles Ier, roi d'Angleterre, cette madame Henriette dont Bossuet écrivit l'oraison funèbre..... Ils n'admettaient rien que de bon dans leur bibliothèque et d'une condition excellente, et dans les prix modestes. Nous ne connaissons plus aujourd'hui ces bibliophiles tranquilles, pères de famille, qui aiment les livres parce qu'ils aiment les lettres, et qui ne vont pas au delà d'un prix raisonnable. Tels étaient MM. De Bure, et M. de Sacy se demande, en se rappelant ces belles choses, ce qu'elles ont pu coûter dans le bon temps des ventes à bon marché. « Combien leur a coûté, par exemple, ce Pline l'Ancien *variorum* aux armes de Colbert; ou ce Plutarque d'Amyot, de l'édition de Vascosan, admirablement relié par Derome; ou ce Cicéron Elzevir d'une merveilleuse conservation au dedans et au dehors; ces Lettres de saint Augustin traduites par Dubois, six volumes dignes de la bibliothèque d'un prince; ces *Élévations à Dieu* de Bossuet, deux volumes de la reliure la plus délicate et qui me donnent des battements de cœur quand j'y pense; un autre volume que je ne veux ni nommer ni seulement désigner, parce que je désire ardemment l'avoir et que je ne veux pas me susciter à moi-même quelque

sot concurrent, quelque richard qui me mettrait en fuite avec ses écus; et ce Journal de l'Estoile sur les règnes de Henri III et de Henri IV, aussi frais que s'il sortait de la presse, neuf volumes reliés en veau seulement, mais quelle reliure! »

Un peu plus loin, M. de Sacy raconte avec quel respect il eut l'honneur d'être admis une seule fois dans le *sanctum sanctorum* de MM. De Bure. « Je crois bien qu'ils ne lisaient pas toujours dans ces beaux volumes, et qu'ils se contentaient souvent du très grand et très légitime plaisir de les regarder d'un œil d'amateur, de les ranger, de les manier, de les épousseter; jouissances délicieuses, je le sais, et que je permets au bibliophile, pourvu qu'il lise ou qu'il ait au moins l'intention de lire. Je deviendrais aveugle, que j'aurais encore, je le crois, du plaisir à tenir dans mes mains un beau livre. Je sentirais du moins le velouté de sa reliure et je m'imaginerais le voir. J'en ai tant vu! Le bibliophile odieux, c'est celui qui achète brutalement des livres en convenant tout haut qu'il ne les lit jamais. Notez bien que cette classe de bibliophiles est précisément la plus passionnée et la plus avide. C'est elle qui fait monter ridiculement le prix des livres. Vous n'aurez jamais un volume quand un de ces gens-là prétend l'avoir. Ils n'ont sur nous qu'un avantage, c'est que tous les livres leur sont bons pourvu qu'ils soient beaux, et que, sans savoir un mot de latin ou de grec, ils achètent hardiment un Homère de Clarke ou un Virgile de Heyne. Ils achèteraient aussi bien un manuscrit arabe. Nous autres, bibliophiles raisonnables, notre champ est plus restreint. Quand un livre n'est pas à notre usage, il a beau être bien brillant, nous soupirons et nous ne l'achetons pas. »

Ici, M. de Sacy prend à partie, avec beaucoup de sincérité et d'esprit, les amateurs qui n'ont jamais compris la grâce et la beauté d'un beau livre; au contraire, il rend toute justice à ces glorieux spécimens que notre Armand Bertin remplaçait si volontiers par des reliures modernes; et quelle guerre alors nous lui faisions!... « Même sans armoiries, ces belles reliures en vieux maroquin soulèveront bien des passions et de terribles concurrences! Il y a pourtant des gens qui les méprisent, ces

vieux maroquins, et des gens de goût! Il leur faut du neuf, du reluisant. Ils ne veulent pas qu'on mette un Duseuil, un Boyer, un Padeloup, un Derome, ces Michel-Ange et ces Raphaël de l'ancienne reliure, à côté de Bauzonnet, notre grand artiste d'aujourd'hui. C'est trop exclusif, et je suis sûr que Bauzonnet lui-même n'en demande pas tant. Qu'on le mette sur la même ligne, son ambition sera satisfaite. Pour moi, à mérite égal, le vieux a quelque chose de vénérable et de sacré qui me fait pencher, je l'avoue, en sa faveur. »

Et lorsque enfin M. de Sacy s'arrête en la contemplation de ces choses que la mort a dissipées, il en vient à parler de lui-même et de sa précieuse collection. Ici le bibliophile arrive à l'émotion, et nous lisons, les yeux pleins de larmes, ces touchantes paroles d'un honnête homme tout rempli de l'honnête passion dont il parle :

« Encore bien peu de jours, et cette belle bibliothèque de MM. de Bure n'existera donc plus! Ces livres qu'ils avaient rassemblés avec amour vont se partager entre mille mains étrangères et sortir de ce petit cabinet où ils étaient gardés avec un soin si tendre! D'autres bibliothèques s'en enrichiront, pour être dispersées à leur tour. Triste sort des choses humaines! O mes chers livres, un jour viendra aussi où vous serez étalés sur une table de vente, où d'autres vous achèteront et vous posséderont, possesseurs moins dignes de vous peut-être que votre maître actuel! Ils sont bien à moi pourtant; je les ai tous choisis un à un, rassemblés à la sueur de mon front, et je les aime tant! Il me semble que par un si long et si doux commerce ils sont devenus comme une portion de mon âme! Mais quoi? rien n'est stable en ce monde, et c'est notre faute si nous n'avons pas appris de nos livres eux-mêmes à mettre au-dessus de tous les biens qui passent et que le temps va nous emporter, le bien qui ne passe pas, l'immortelle beauté, la source infinie de toute science et de toute sagesse! »

Or, voilà de la véritable éloquence, et voilà comment on est un bibliophile, à force d'aimer, de respecter, de conserver, d'étudier les plus beaux livres, et surtout de les acquérir honnête-

ment. On n'est pas un bibliophile parce qu'on aura entassé, par tous les moyens, et surtout par les moyens malhonnêtes, un tas de livres précieux, uniquement pour le bonheur de les vendre, avec un bénéfice illicite et même permis.

Vendre un livre qui n'est pas à soi, cela s'appelle d'un nom que la police correctionnelle vous inflige par jugement, et que la cour confirme par un arrêt. Vendre un livre que l'on vient d'acheter, cela s'appelle être un marchand de livres, et rien de plus. Tel sera l'avis de tous les bibliophiles honnêtes gens, quel que soit le nom qu'il leur convienne ou qu'il leur soit permis de porter.

Et comme enfin la récompense arrive lorsqu'elle est méritée, M. le duc d'Aumale a reçu l'autre jour sa juste récompense pour avoir sauvé de leur ruine tant de débris précieux : *œuvres utiles,* disait Fontenelle, *pour forcer les portes de l'Académie et les portes du ciel.*

JULES JANIN.



UNE VIEILLE LOCUTION


ES ENFANTS EN ALLOIENT A LA MOUSTARDE. D'où vient cette antique expression ? Et d'où vient aussi que le mot *moustarde* reparaît si fréquemment dans les auteurs facétieux du xvᵉ et du xviᵉ siècle ? Pourquoi enfin les proverbes sur la moutarde étaient-ils si nombreux alors qu'une grande quantité en reste encore d'usage aujourd'hui ?

Cette popularité tient à ce qu'au moyen âge les condiments à la portée des petites bourses étant peu nombreux, le marchand de moutarde tenait lieu de notre moderne épicier.

Avant la double découverte des Indes et de l'Amérique, les épices étaient chose à peu près inconnue, et même à partir de cette époque elles continuèrent à être si rares et si précieuses qu'on en faisait des cadeaux aux personnes de considération dont on voulait s'attirer la faveur. Les présents offerts aux procureurs et aux juges furent autrefois des épices, si bien qu'ils en gardèrent longtemps le nom ; témoin cette épigramme souvent citée de Saint-Amant sur l'incendie du Palais qui eut lieu en 1618, et que d'odieux scélérats ont renouvelé avec de grands perfectionnements en l'année de disgrâce 1871.

Certes, on vit un triste jeu
Quand à Paris dame Justice,
Pour avoir trop mangé d'*espice*
Se mit le *Palais* tout en feu.

Mais, à défaut du poivre, du girofle, de la muscade et de la cannelle, ces quatre épices classiques, le moyen âge avait la moutarde, dont le nom, dérivé de *mustum-ardens*, indique la composition et les propriétés. *Moûst ardent*, dit Nicot, en son *Thrésor de la Langue Françoise*.

Aussi la moutarde joue-t-elle un grand rôle dans la vie populaire du moyen âge et de la Renaissance.

Un prédicateur (était-ce Michel Menot ou André Boullenger, dit le petit père André?), célèbre toutefois par la scurrilité de ses sermons, un jour monte en chaire, criant comme les marchands des rues : « Moustarde !... Moustarde !... Oui, mes Frères, Moulttarde le pécheur à se repentir.... Et toute l'assistance de rire. Mais une fois son attention éveillée, le prédicateur, sûr d'être écouté, la faisait passer du rire aux larmes ou à la terreur. Et nous aussi, tirons-en au passage ce notable enseignement que ni L ni S ne se prononçaient dans *moult*, *moust* et *moustarde*.

Le débit de la moutarde est un des petits métiers ambulants de Paris, qui ont disparu ; mais autrefois les moutardiers promenaient du matin au soir leur marchandise dans de petits baquets, en l'annonçant d'une manière spéciale. Un commun proverbe, cité dans le Dictionnaire de Trévoux, dit, pour exprimer que chaque pays a ses usages : A Paris on siffle la moutarde, à Rouen on la crie.

Dans le chapitre xxx de Pantagruel, Epistémon, ressuscité, raconte qu'il a vu aux Enfers les anciens maîtres de la terre réduits aux plus viles conditions. « Xercès, dit-il, crioit la moutarde. » Et plus loin : « Je veiz maistre François Villon qui demanda à Xercès : Combien la denrée de moustarde? — Un denier, dit Xercès. A quoy le dict Villon : — Tes fiebvres quartaines, villain ! la blanchée n'en vault qu'un pinard, et tu nous surfais icy les vivres..... » (1).

Je n'ose poursuivre plus loin ma citation, car l'auteur attribue aux moutardiers de Paris une singulière façon d'allonger la sauce de leur marchandise ; mais ce qu'on peut déduire de ces lignes, c'est qu'elles dépeignent une des scènes qui se passaient journellement autour du baquet des moutardiers.

Le marchand avait sans doute la langue aussi piquante que le contenu de son barillet. Il colportait les histoires, les cancans, les chansons du jour. Les commères s'amusaient à écouter ses récits et à lui débiter les leurs, d'où l'expression encore usitée *s'amuser à la moutarde*, d'où encore cette autre locution aujourd'hui hors d'usage, mais qui se trouve dans une foule d'auteurs du temps et qui nous a induits à écrire ces lignes : *Aller à la moutarde*. Cela s'appliquait aux histoires tombées dans le domaine des cancans vulgaires auxquels on employait son temps en allant à la moutarde.

Le proverbe était déjà populaire au milieu du xve siècle ; car Villon l'a employé dans le CLIV^e^ huitain de son Grand Testament. Il l'a toutefois un peu détourné de son acception vulgaire pour lui donner un sens obscène, en lui parlant d'une certaine demoiselle Bergeronnette, qui s'amusait par trop à la bagatelle. L'expression n'avait pas encore cessé d'être en usage au XVIIe siècle, car on la trouve dans la comédie des Proverbes imprimée en 1633. — Rabelais (toujours Rabelais !) au chapitre XXI du IIe livre de Pantagruel, dit, en parlant de Panurge : « Et le monde le louoit publicque-

(1) La *denrée* signifie la quantité indéterminée de marchandises qu'on achetait pour un *denier*. La *blanchie* est ce qu'on avait pour un *blanc* qui valait cinq deniers. Je ne puis me rendre un compte exact de l'intention facétieuse de Rabelais ; faute de connaître la valeur exacte du *Pinard* ; mais en supposant que le Pinard eût une valeur à peu près égale au Blanc, cela reviendrait à dire : — Combien les pipes d'un sou ? — Cinq centimes. Ah ! vous me volez ? celles de vingt sous ne valent qu'un franc.



ment et en fust faict une chanson dont les petits enfants alloient à la moutarde. » Tournebu emploie la même façon de parler dans sa comédie des Contents (Paris, Le Manguier, 1584, in-8). Oudin, dans ses Proverbes (Paris, 1680), dit à la page 280 : Les enfants en vont à la moustarde, et l'explique ainsi : L'affaire est connue de tout le monde. Nicot, dans son *Thrésor de la Langue Françoise* (Paris, 1606, in-fol.), le traduit par ces mots latins: *Hœc decantata pueris*. Dancourt est peut-être le dernier qui en ait usé dans sa comédie du *Charivari*, jouée en 1697.

Ce dicton signifie en somme que les petits enfants, après avoir appris la chanson, soit du moutardier, soit d'un autre, chantaient les couplets satyriques en allant acheter ou en rapportant à la table de la famille le condiment favori des petites gens. Bien plus, je serais tenté de croire que de ce proverbe on en a tiré le mot *moutard*, pour caractériser un de ces enfants qui allaient jadis à la moutarde.

Je ne m'attarderai pas à discuter si le surnom de *moutardiers* donné aux Dijonnais, vient de la devise des ducs de Bourgogne : Moult me tarde ! ou de leur habileté à préparer (mieux même qu'à Angers) la précieuse substance qui assaisonne encore nos aliments, la moutarde qu'on nommait ainsi : « Pour », dit Nicot, « ce qu'on la soulvoit faire de moust comme « faict on à Dijon et Angers. La graine ou le senevé sert pour luy donner « ardeur et poincte. »

Cette question a été discutée par le *Magasin Pittoresque* de 1847, t. xv, page 90, dans un article fort bien fait, sauf la méprise de l'auteur qui dérive moutarde de *multum ardens*, en contradiction avec l'orthographe ancienne et avec l'étymologie indiscutable de Nicot.

C'est donc maintenant ou jamais le cas de dire que les petits enfants en vont à la moutarde.... et de m'arrêter. Car j'aurais beau la sucrer, elle finirait par monter au nez des lecteurs si j'en rencontre, et, loin de me trouver piquant, ils me traiteraient... comme la moutarde qui vient après le dîner.

PROSPER BLANCHEMAIN.





LES LIVRES

LECONTE DE LISLE. *Poèmes barbares,*

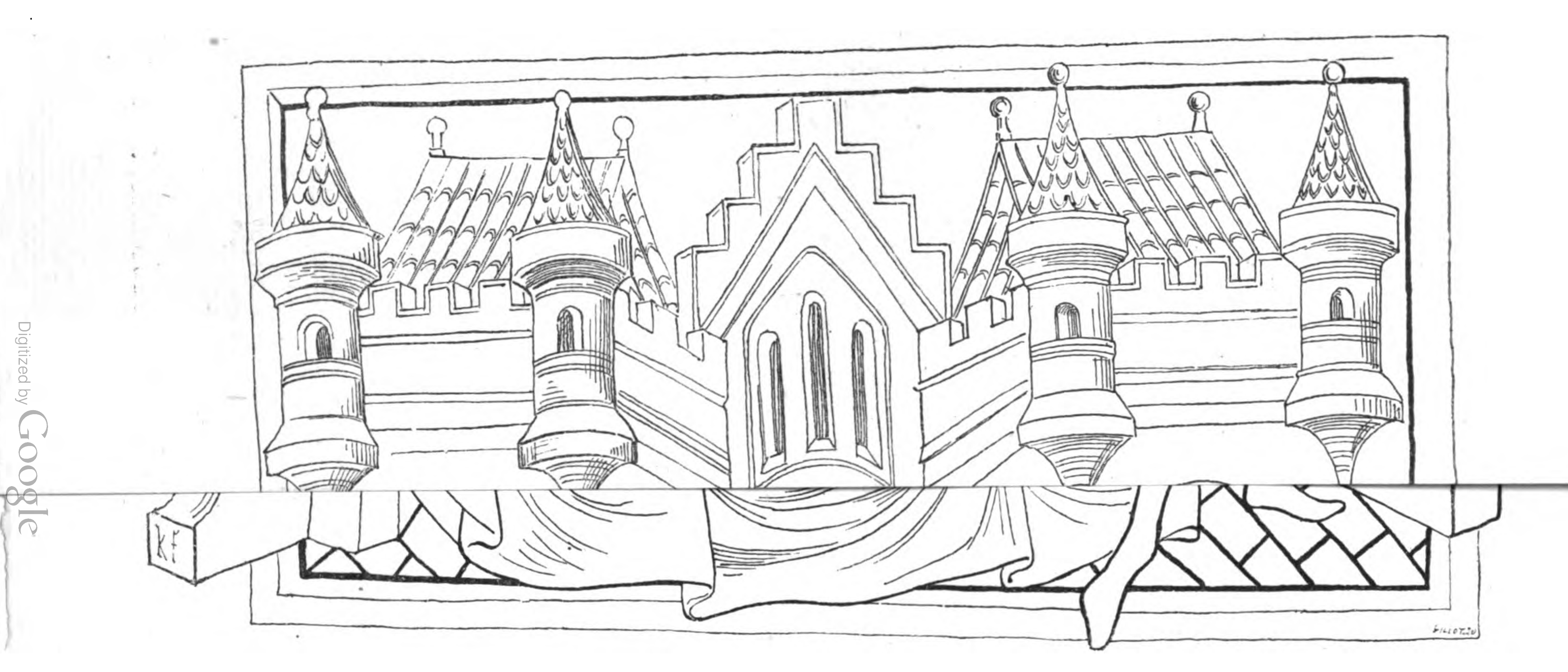
édition définitive, revue et considérablement augmentée (1).

S'il est vrai que l'art du poète consiste à représenter des êtres selon leur nature, sous leur vrai caractère, dégagés de ce qui n'est en eux qu'accidentel, de sorte que, réduits et élevés à la simplicité et à la beauté intrinsèque d'un type, ces êtres soient désormais revêtus d'une vie supérieure et impérissable; s'il est vrai, comme je le crois fermement, que ce soit là le but unique et la fin sublime de la poésie, il y a peu d'hommes au monde qui se soient autant approchés que M. Leconte de Lisle de la perfection poétique.

On a récemment cru reconnaître deux sortes de poètes : les poètes personnels et les poètes impersonnels. Les premiers, selon toute apparence, sont ceux pour qui la notion de l'être est limitée à eux-mêmes, et qui ne manifestent uniformément que leurs propres sentiments; les seconds sont ceux, au contraire, qui, ayant l'intelligence des divers modes de l'être, sont aptes à les exprimer à leur gré. M. Leconte de Lisle a été rangé parmi les poètes impersonnels. Il faut bien placer aussi, dans cette classe, Homère, Virgile, Dante et Goethe, et tous ceux qui, poètes dans le sens exact du mot, ont su créer des types, puisqu'il leur a fallu, pour cette œuvre, sortir d'eux-mêmes et revêtir, par un divin effort de leur intelligence, une nature étrangère à la leur. Byron, quand il fait vivre Aolibamah ou Haydée, n'est point un poète personnel; car on ne peut prétendre que la nature d'Haydée ou celle d'Aolibamah soit la sienne propre. Je sais bien que certains lyriques n'ont jamais songé qu'il pût exister dans le monde une manière d'être différente de la leur. Je ne puis les en louer; mais je crains fort que ces distinctions peu légitimes de poésie personnelle et impersonnelle ne soient nées du désordre présent des esprits.

Ce désordre est grand. On s'accorde toutefois volontiers sur ce point, qu'il faut qu'un poète *soit de son temps;* ce qui veut dire, j'aime à le croire, qu'il est nécessaire que ses œuvres soient empreintes du génie de l'époque où elles se sont produites. Si c'est vraiment ainsi qu'on l'entend, nulle exigence n'est plus sage, et nul poète n'est plus de son temps que M. Leconte de Lisle. Il a pris sa part des plus précieuses acquisitions de son siècle; il en porte les plus nobles caractères. Par son intelligence du génie particulier de chaque race humaine, et des influences du sol et du climat, il procède des grands historiens modernes, des Thierry et des Prescott. La manière si vraie et par conséquent si poétique dont il comprend la nature des choses, et sa divination prodigieuse de la vie animale et végétale, sont en harmonie avec les récents systèmes des géologues et des naturalistes. Il est un de ces esprits pour qui Goethe, dans sa vieillesse, a dit un jour : « Nous avons à jamais en Geoffroy-Saint-Hilaire un allié puissant. » La clarté et la liberté avec lesquelles il comprend et exprime le sentiment du divin à tous les âges et chez toutes les races, n'est-ce pas encore la marque d'un génie contemporain ? Enfin, le

(1) Alphonse Lemerre, édit., 1 vol. in 8.



JOSEPH ET PUTIPHAR

Fac-simile d'une miniature extraite d'un manuscrit du XV[e] siècle, ayant appartenu à la Librairie BACHELIN-DEFLORENNE

poète qui, comme lui, sait si bien qu'un mot, ainsi qu'un vase ou une arme, porte, dans sa forme et sa couleur les caractères du sol, du climat, de la race dont il est originaire, et que, rendu au milieu auquel il appartient, ce mot retrouvera toute sa puissance évocatrice, ce poète n'est-il pas du siècle des grands philologues et de la grammaire comparée? N'est-ce point un poète moderne?

L'œuvre de M. Leconte de Lisle va des neiges scandinaves aux sables de Khômi; elle embrasse le monde hellénique et le monde indou, le monde sémitique et le monde chrétien. Ce sont des évocations d'une magie puissante, fixées dans une langue énergique, sobre, ornée sans vains ornements, et qui tire sa force et sa grâce de sa parfaite convenance. Les *Poèmes barbares*, dont une nouvelle édition vient d'être publiée, sont ceux qui, si variés d'ailleurs, portent, dans les mœurs qu'ils représentent, et par suite dans la forme dont ils sont revêtus, un caractère particulier de rudesse.

Le *Kain* ouvre le recueil. Ce poème est fort connu depuis deux ans, et l'on sait que Kain y représente la révolte humaine contre Iaveh, auteur de tout mal. Cette idée est née au berceau du christianisme; c'est celle des Gnostiques de la seconde tendance, pour qui Iaveh était le Demiurge, le dieu ignorant et imparfait; les Ophites exaltaient le serpent comme la puissance ennemie du Demiurge, et honoraient Kain, le grand rebelle. Byron glorifia Kain et sa race maudite, inventrice des arts, dans deux *Mystères* d'une sombre beauté. M. Leconte de Lisle a créé un milieu vrai et original à sa vision de la révolte de l'intelligence, et l'a déroulée avec une puissance, une précision et une ampleur incomparables. Les strophes de ce poème d'un rhythme nouveau sont l'exemple d'une poésie philosophique nouvelle, dont la moralité se dégage de la substance même de l'œuvre.

Le génie élevé et pur de M. Leconte de Lisle excelle à retracer le plus majestueux des drames humains : la lutte, le triomphe ou l'exil des Dieux. Il sait que les Dieux sont l'expression supérieure et impérissable du génie des familles humaines parmi lesquelles ils sont nés. C'est ainsi qu'il les fait paraître (pour ne tirer des *Poèmes barbares* que quelques exemples éclatants) dans le *Massacre de Mona*, la *Légende des Nornes* et le *Nazaréen*.

La haine, la foi, l'amour, tous les sentiments humains sont exprimés dans les *Poèmes barbares* avec cette vérité profonde qui résulte de leur harmonie avec le milieu dans lequel ils se produisent. Les êtres créés par le poète sont doués d'une vie puissante, par la raison qu'ils se manifestent entourés de toutes les circonstances qui ont agi sur leur développement, et qui ont fait qu'il n'est pas possible qu'ils soient différents de ce qu'ils sont. Les créations du poète ne peuvent paraître inanimées qu'aux hommes qui ne savent reconnaître la vie que quand elle se manifeste par certains phénomènes de sensibilité vulgaire.

Et comme rien n'est plus délicieux que la grâce des forts, les créations féminines de l'auteur des *Poèmes barbares* sont empreintes d'une suavité charmante. Tiphaine, dans la tour de Komor, adultère et pudique, Neferou-Ra, la vierge d'un monde hiératique, Nurmahal, sous les tamariniers, languissante et féroce, et cette jeune créole, voilée de mousseline, qui venait tous les dimanches à la ville, en manchy de rotin ; tous ces être exquis, créés par le plus pur des poètes, exhalent un chaste enivrement.

Mais c'est à peindre la nature absorbante des tropiques, la nature qui partuma son enfance sans l'énerver, et qui apparaît dans ses vers, pleine d'un Dieu latent ; c'est à exprimer la mystérieuse vie végétale, à surprendre dans la précision et la sûreté des mouvements



des fauves l'intensité de leurs impressions toujours uniques; c'est à réaliser poétiquement l'âme de la brute, si difficile à comprendre, par cela même qu'elle est plus simple et qu'il est moins aisé à nous d'oublier, à un moment donné, des notions acquises que d'en acquérir de nouvelles ; c'est dans des poèmes d'une vérité neuve, tels que les *Hurleurs*, les *Éléphants*, la *Forêt vierge*, les *Taureaux*, la *Panthère noire*, que M. Leconte de Lisle a prodigué les plus rares et les plus précieux dons de sa poétique intelligence, et manifesté le plus amplement ce divin sentiment de la beauté, qui est la pleine intuition de la vérité.

ANATOLE FRANCE.



ARTHUR MANGIN. *L'Homme et la bête* (1).

Malgré Descartes et Mallebranche, les animaux reçoivent par leurs sens des impressions semblables à celles que l'homme reçoit par les siens; ils gardent la mémoire de ces impressions et en tirent des rapports, ainsi que fait l'homme. Voilà qui est évident. Mais, selon Frédéric Cuvier, il leur manque la réflexion, c'est-à-dire « cette faculté suprême qu'a l'esprit de l'homme de se replier sur lui-même, et d'étudier l'esprit. » M. Flourens approuva fort que les animaux fussent privés de réflexion, parce que, selon lui, la réflexion est la limite qui sépare l'intelligence de l'homme de celle des animaux, et qu'il est satisfaisant de pouvoir d'un mot marquer cette limite. Mais cette faculté de la réflexion ne peut guère être déniée aux animaux après qu'on a reconnu qu'ils reçoivent par leurs sens des impressions semblables à celles que l'homme reçoit par les siens. Comme l'homme, ils tirent nécessairement de ces impressions, localisées en eux, le sentiment plus ou moins confus, mais réel, de leur identité, et par conséquent la faculté de se replier sur eux-mêmes. Edgar Poe traduit par Baudelaire, après avoir décrit les établissements que font les albatros et les pingouins en modifiant chaque fois le plan primitif, selon le nombre des colons et la nature de la grève, conclut en disant : « Rien n'est plus surprenant que le *sens de réflexion* manifesté par ces êtres emplumés, et rien, à coup sûr, n'est mieux fait pour provoquer la méditation dans toute intelligence humaine bien ordonnée. » Seuls, les animaux qui, comme certains polypes, ne sont point un individu, mais une réunion d'individus imparfaits par eux-mêmes, et ceux des insectes d'un organisme inférieur chez qui les ganglions forment une succession de centres nerveux à peu près isolés les uns des autres, ne peuvent avoir qu'un *moi* diffus, dont ils n'achèvent jamais de posséder la connaissance.

Les Iroquois ne croient pas l'âme des bêtes d'autre nature que celle de l'homme, mais ils jugent que celle-ci est supérieure. Quelques montagnards de Java se disent issus d'un wouwou, d'un gibbon. Les sauvages sont près des animaux et le sentent.

M. Arthur Mangin a tenté de faire connaître aux personnes étrangères aux sciences naturelles « les analogies et les différences qu'on remarque entre les facultés de l'homme

(1) Un vol. gr. in-8, 120 gravures. Firmin-Didot éditeur.

et celles des animaux, » puis il a fait l'histoire des relations de l'homme avec la bête. L'homme domestique apprivoise les animaux, mais le plus souvent il les tue. Il les tue par nécessité, par cupidité ou par plaisir.

M. Arthur Mangin juge avec une libre justice cette manie stupide et coupable qui pousse l'homme chasseur à exterminer sans profit des espèces inoffensives qui emporteront avec elles les plus précieux secrets de la vie animale. Il est cruel de penser que ce qu'on connaît encore le mieux des mœurs des grands singes, c'est la façon dont ils reçoivent un coup de feu. Ils portent la main sur leur blessure et la pansent, s'ils en ont le temps, avec de l'argile humide. M. du Chaillu trouve mauvais qu'un jeune gorille dont il avait tué le père et la mère, et qu'il avait pris vivant, se soit laissé mourir de faim dans sa cage. Il me semble que cet animal, énergiquement fidèle à sa nature, agit bien ainsi. La chasse au gorille, au chimpanzé, à l'orang, a, de l'aveu même des chasseurs, un mauvais air d'assassinat. « Je n'ai jamais tué un seul gorille, dit M. du Chaillu, sans éprouver un malaise réel provenant de l'illusion que me causait malgré moi cette hideuse créature de forme humaine. » Le docteur Clarke Abel, après avoir raconté la mort pathétique d'un orang-outang tué à Sumatra, par l'équipage du *Mary-Anna-Sophia*, dit que l'expression toute humaine de sa physionomie avait pénétré les auteurs de sa mort « d'un sentiment de pitié profonde et presque de terreur, en leur inspirant des doutes irrésistibles sur la nature de l'acte qu'ils avaient accompli. » (Cité par M. Mangin.)

M. Mangin, qui reconnaît aux grands singes et même aux gibbons beaucoup d'intelligence, n'accorde aux éléphants qu'un entendement médiocre, trop peu de mémoire pour pouvoir associer utilement des idées, et il les croit incapables de préférences et d'attachement.

Je trouve dans la *Revue Britannique* un article tiré de l'*Asiatic Journal*, et qui raconte *une chasse aux éléphants dans les environs du Cap de Bonne-Espérance*. Je dédie à M. Arthur Mangin le court récit que je détache de cet article : « ...Mes compagnons, s'étant approchés sans être aperçus de l'éléphant, simultanément firent une nouvelle décharge : l'animal, atteint de plusieurs balles, chancela, mais ne tomba pas. Il poussait de longs gémissements. Un arbre contre lequel il était appuyé lui permettait encore de se soutenir ; mais son immobilité, et ses cris chaque fois moins sonores et plus haletants indiquaient assez qu'il était sur le point de succomber. Cependant les chasseurs n'osaient point avancer, et continuaient leur feu à distance. C'est alors que nous fûmes témoins d'une scène touchante et pathétique, qui nous révéla combien est vif l'attachement qui existe entre les animaux de cette espèce.

« Nous entendions depuis quelques instants des cris, qui, partant de la forêt, répondaient à ceux du mourant ; mais bientôt nous vîmes apparaître l'éléphant femelle qui m'avait d'abord assailli. Son regard inquiet, sa marche incertaine et hâtée témoignaient de sa vive sollicitude pour l'éléphant qui était près d'expirer sous nos coups. Il paraît que nos chasseurs avaient débusqué une famille entière, composée de quatre individus que la frayeur avait d'abord dispersés : les deux petits, le mâle et la femelle. Celle-ci, dès qu'elle aperçut son compagnon, malgré les décharges redoublées de notre mousqueterie, malgré la blessure profonde qu'elle avait déjà reçue à l'épaule, se précipita au-devant de nos balles et lui fit un rempart de son corps. Pendant plus de dix minutes, elle essuya notre feu : tantôt elle nous regardait d'un air suppliant ; tantôt elle caressait son malheureux compagnon, en essayant avec sa trompe de le soulever et de l'entraîner dans la forêt!



INSTRUMENTS DE M

Fac-simile d'une miniature d'un manuscrit allemand du



ͅUE DU MOYEN AGE

ècle, ayant appartenu à la librairie Bachelin-Deflorenne.

Mais, vains efforts, nous le vîmes bientôt glisser le long de l'arbre et tomber. Cependant la tendresse et le dévouement de sa compagne ne cessèrent pas avec sa mort. Elle cherchait encore à le ranimer de son souffle, en lui mettant l'extrémité de sa trompe dans la bouche. Mais, s'apercevant que tout espoir de le rappeler à la vie était perdu, déjà affaiblie par ses nombreuses blessures, elle se mit à pousser des gémissements si aigus, si expressifs que je me sentais ému. Dans ce moment d'excitation, j'étais peut-être le seul qui compâtit à sa douleur. Mes camarades, acharnés, continuaient toujours sur elle leurs décharges, jusqu'à ce qu'enfin, mortellement atteinte, elle tomba expirante à côté de celui à qui elle venait de témoigner une affection si vive et si dévouée. »

Je dirai encore un mot avant de quitter mon sujet. M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire s'efforce en ce moment de rétablir le Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne. Il serait heureux que ce bel établissement, si déplorablement détruit, fût relevé en peu de temps, avec le concours des personnes magnifiques, et que les savants, les éleveurs et les curieux pussent revoir, dans Paris pacifique et rendu à la civilisation, le beau jardin zoologique, avec ses volières, ses écuries d'hémiones, de zèbres, d'yaks, de zébus, de tapirs, son aquarium et ses parcs d'antilopes, de cerfs, de lamas et de kangourous. C'était là une institution savante et utile, établie, comme l'a dit M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, dans l'intérêt de tous. Le jardin zoologique, dès son origine, et pour ne citer qu'un de ses bienfaits, acheva d'acclimater l'yak, qui, originaire des montagnes neigeuses de l'Hymalaya, tire aujourd'hui la charrue dans le Cantal, dans le Jura et dans les Alpes, et promet d'enrichir notre industrie de sa laine épaisse.



Pompéi, les Catacombes, l'Alhambra, par G.-B. de Lagrèze (1)

Le récent livre de M. Beulé nous donnera lieu de parler prochainement de Pompéi. Présentement, nous devons louer l'auteur du livre que nous avons sous les yeux d'avoir, à l'aide des monuments que la somptueuse civilisation arabe éleva sur le sol conquis, la Mezquita de Cordoue, la Giralda et l'Alcazar de Séville, l'Alhambra, essayé de faire revivre ces mœurs éclatantes, et cette chevalerie que le vieux Musa apporta à Tolède, et auprès de laquelle la chevalerie de l'Espagne gothique était petite. L'auteur de cet essai a lu beaucoup de livres; peut-être même a-t-il trop lu les tragédies de Voltaire. Nous lui reprochons de confondre les Maures avec les Arabes, et d'oublier ainsi que le nom de Maure, de Moghreb, pour mieux dire, ne convient qu'aux Almohades, qui étaient réellement d'origine mauresque. Nous lui reprochons surtout d'avoir donné, pour une légende musulmane, une légende évidemment d'origine chrétienne, dans laquelle un chevalier chrétien se fait le champion de la sultane de Grenade, qui, faussement accusée par les Zégris, abandonnée par le sultan, reconnaît le Dieu de son champion victorieux. On nous permettra de donner ici une belle légende vraiment arabe, écrite par Mohammed Kazwini, au septième siècle de l'Hégyre. Nous regrettons de ne pouvoir la prendre à sa source même; nous la tirons du premier volume des « *Principes de géologie de Charles Lyell*. »

1) Un vol. grand in-8. Firmin-Didot, éditeur.



Passant un jour par une ville très ancienne et bien peuplée, je demandai à l'un des hommes qui l'habitaient depuis quel temps existait cette ville. — Il me répondit : « C'est une cité puissante; mais te dire depuis combien de temps elle existe, c'est une chose qui m'est impossible, et en cela nos pères étaient ignorants comme nous.— « Cinq siècles plus tard, je repassai par le même lieu. N'y apercevant aucun vestige de la ville, je voulus savoir d'un paysan qui cueillait des herbes sur son emplacement combien de temps s'était écoulé depuis que la ville avait été détruite. — Il me dit : « Tu me fais là une étrange question. Ce terrain n'a jamais été autre que ce qu'il est à présent. « — Je lui dis : « Il n'y avait donc pas anciennement ici une ville bien peuplée? » — Il me dit : « Jamais, autant du moins que nous en puissions juger par ce que nous avons vu. Je dirai même que jamais nos pères ne nous ont parlé de ces choses. » — Cinq cents autres années après, je revins encore aux mêmes lieux. Cette fois, la mer en occupait la place. Ayant aperçu des pêcheurs sur le rivage, je leur demandai depuis quand la mer occupait ce terrain. Ils me dirent : « Comment un homme tel que tu parais être peut-il faire une semblable question? Ce lieu a toujours été tel qu'il est aujourd'hui. » —Au bout de cinq cents nouvelles années, j'y retournai encore. La mer n'y était plus. Un homme à qui je demandai depuis combien de temps elle s'était retirée, me répondit que les choses avaient toujours été telles que je les voyais. Enfin, après cinq cents ans encore, je retournai pour la dernière fois dans le même lieu, et je trouvai une ville florissante, bien peuplée et plus abondante en palais bien bâtis que la première que j'avais vue. Je voulus savoir des hommes qui l'habitaient depuis quel temps cette ville existait. Ils me répondirent : « C'est une cité puissante; mais te dire depuis combien de temps elle existe, c'est une chose qui nous est impossible, et en cela nos pères étaient ignorants comme nous. »

A. F.



LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILE FRANÇAIS

La Société des Bibliophiles français a reçu récemment au nombre de ses membres S. A. R. le duc d'Aumale et M. l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis.

A cette occasion, M. Gustave de Villeneuve, membre de la Société, a offert un dîner aux récipiendaires, et nous avons été assez heureux pour obtenir une copie du toast porté par M. Prosper Blanchemain aux nouveaux élus.

Nous le reproduisons intégralement, y compris la dédicace :

A MADAME

GUSTAVE DE VILLENEUVE

NÉE AMÉLIE DE MONTALIVET

MADAME,

Le mercredi 24 janvier, Monseigneur le Duc d'Aumale ayant été nommé, en même temps que M. l'abbé Bossuet, membre de la Société des Bibliophiles français, vous eûtes la gracieuse pensée de réunir à votre table les nouveaux élus et les membres de la Société qui avaient pris part à cette élection.

Ceux qui ont pu répondre à l'appel de M. de Villeneuve étaient : MM. le baron Jérôme Pichon, président; le baron Dunoyer de Noirmont, le vicomte Frédéric de Janzé, le marquis de Bérenger, Paulin Pâris, Charles Schefer, Ambroise Firmin Didot, le comte Octave de Béhague, le comte Clément de Ris, Gabriel de Bray, le prince Augustin Galitzin et moi.

M. Laugel, secrétaire de S. A. R., assistait également à cette réunion.

Vers la fin du dîner, j'ai prononcé le toast suivant, dont vous avez désiré garder le souvenir.

Permettez-moi, Madame, de vous l'offrir, en me disant avec un profond respect,

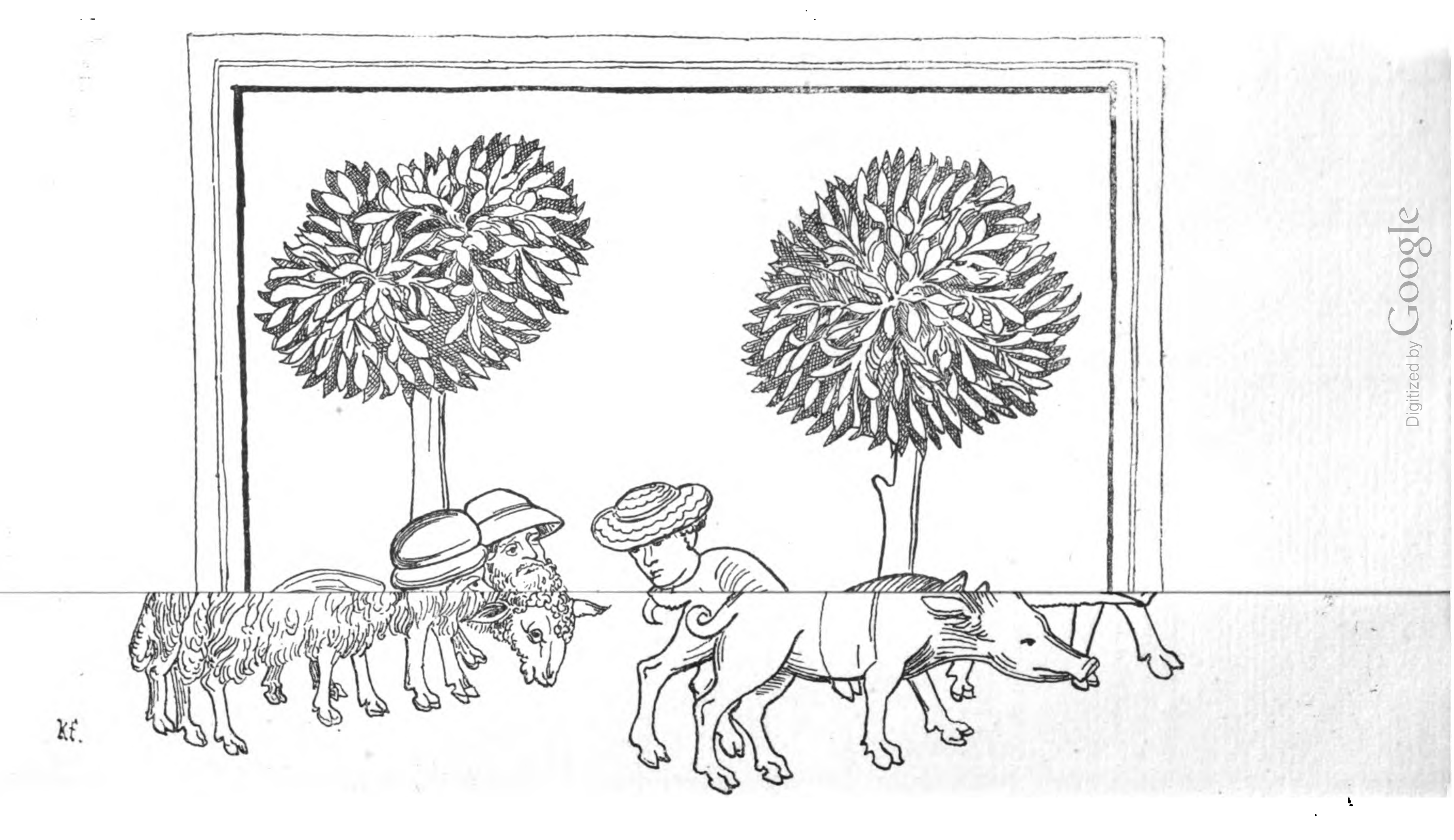
Le plus humble et le plus obéissant de vos serviteurs,

PROSPER BLANCHEMAIN.

A Paris, ce 1er février 1872.

Messieurs, portons un toast au plus beau livre,
Un livre à faire envie, à rendre à jamais ivre
L'amateur bienheureux qui le possèdera !
Je ne sais quel artiste autrefois le para,





GRANDS SEIGNEURS VOYAGEANT AU MOYEN AGE

Fac-simile d'une miniature d'un manuscrit Allemand du XVe siècle, ayant appartenu à la Librairie BACHELIN-DEFLORENNE

Plus grand que Padeloup, Derome ou Clovis Ève.
En dentelle, en rinceaux, sur le vélin s'enlève,
Et sur le maroquin, un or historié.
De chiffres, d'écussons, il est armorié.
La tranche, ciselée avec art, se marie
Aux fermoirs refouillés d'or et de pierrerie.
Voici pour le dehors. Ouvrez des yeux ardents,
Et je vais vous montrer ce qu'on trouve au dedans.
Quel phénix cherchez-vous? Un manuscrit antique?
Un vieux vélin pourpré, byzantin ou gothique?
L'un de vous peut rêver son désir le plus cher :
L'incunable de Fust ou celui de Schœffer;
Un Alde, un Jean de Tourne, un Elzevier? Cet autre,
Des Heures de Tory, de Pigouchet, de Vostre?
Est-ce un conteur exquis? Est-ce un historien?
Est-ce encore un roman chevaleresque, ou bien
Le trésor inconnu d'une noble chronique?
Oui, tout cela; plus même, est dans ce livre unique
Qui, toujours s'accroissant, n'est jamais complété;
Car ce beau livre, c'est... notre société.
Dans ce livre où s'écrit chaque jour notre histoire,
Chacun a son feuillet, qui garde sa mémoire.
Par la gloire ou le rang les uns déjà fameux
Nous apportent l'éclat de leurs noms grands comme eux.
Ceux-là sont notre honneur. D'autres (je suis du nombre)
Font de ces noms brillants un reflet pour leur ombre :
Non point jaloux, mais fiers de pouvoir se parer
D'un voisinage heureux qui les fait honorer,
Fiers d'occuper aussi leur place à cette table,
Où la grâce charmante et le savoir aimable
Tiennent leur cour plénière, où règne la beauté
Qui provoque l'esprit et contient la gaieté.
O livre! livre aimé, nous avons sur tes pages
Inscrit ce soir deux noms qui veulent nos hommages.
L'un de l'Aigle de Meaux est l'héritier pieux
Et porte dignement ce fardeau glorieux.
L'autre élu, celui-là Roi des Bibliophiles,
Depuis longtemps déjà manquait à nos conciles :
Ce n'est pas comme fils d'un roi toujours aimé,
Ce n'est pas comme prince et soldat renommé,
Ni comme historien dont la main occupée
S'escrimait de la plume à défaut de l'épée;
S'il veut notre suffrage et s'asseoit parmi nous,
C'est comme ami du livre et premier entre tous.
Fallait-il qu'il nous vînt en ces temps de souffrance
Où l'ennemi vainqueur pèse encor sur la France,

Où Paris, que trois mois la discorde broya,
Est aux yeux de l'Europe un autre Alesia!
O Vercingétorix, homme aux larges épaules,
Qui soutins à toi seul le poids croulant des Gaules,
N'as-tu donc pas laissé quelque fils de ton sang
Pour relever la France et lui rendre son rang?
Si tous les tiens sont morts, n'est-il pas une race
Qui de Charles-Martel retrouvera la trace?
Celui qui combattit contre les Scipions
Les enfants d'Annibal au pays des lions,
Celui qui, rejeté d'une ingrate patrie,
Vouait encor sa plume à la France chérie,
Et sous le flot du temps que son œil a sondé,
Ressuscita pour nous la gloire des Condé,
Écrivain et soldat, que celui-là se lève!
L'héritage immortel des Condé, c'est leur glaive...
Et nous retrouverons, comme aux jours du grand Roi,
Les chemins de Fribourg, Nordlingen et Rocroi!



CHRONIQUE

La vente Guntzberger. — La vente des livres de M. Guntzberger a produit en chiffres ronds 103,000 francs.

Voici les principales adjudications :

Ouvrages imprimés sur vélin.

Nos 2.	Cronica cronicarum	400 fr.
4.	Daphnis et Clhoé.	1160
6.	Manon Lescaut.	1005
32.	Costumes de Vecellio.	1100
35.	Circé, par Jules Janin.	140
44.	Heures de Hardouin.	200

Ouvrages imprimés sur chine.

51.	Mémorial de Sainte-Hélène.	120
58.	Recueil de Maurepas.	165
65.	La Normandie, par J. Janin.	100
66.	Le Diable boiteux.	102
67.	Manon Lescaut.	130

Ouvrages divers.

78.	La Sainte Bible, 12 v. in-4.	615
82.	Heures de Simon Vostre.	430
83.	Evangiles de Curmer.	495
84.	Œuvre de Jehan Fouquet.	375
85.	Anne de Bretagne.	675
97.	Imitation (Exemp. Brunet).	208
140.	Cérémonies religieuses.	280
160.	Montaigne de 1595.	389
162.	Montaigne de 1659.	130
202.	Le règne animal de Cuvier.	500
232.	Moyen âge, 5 vol. in-4.	375
233.	Les Français de Curmer.	105
237.	Dessins des Évangiles, 3 vol. in-4.	8000

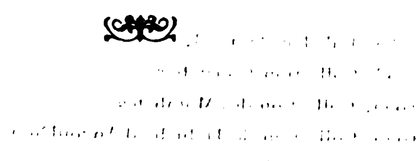
Ces précieux dessins, dit-on, passent à l'étranger.



Nos 238.	Musée Napoléon, 11 vol.	700 fr.
238 *bis*.	Suites d'Estampes.	360
239.	Gravures de Béranger.	260
240.	Estampes gr. par Mme de Pompadour.	305
242.	Œuvre de Goya.	185
249.	Temple des Muses.	150
253.	Album de dessins.	345
311.	Compositions d'A. Durer.	205
318.	Costumes de Retif de la Bretonne.	300
322.	Modes de 1785.	140
324.	Recueil de coiffures.	140
326.	Almanach iconologique.	145
331.	Emblèmes des Amours.	200
340.	Miroir des courtisanes.	170
344.	Les héros de la Ligue.	155
349.	Incroyables de H. Vernet.	240
369.	Entrée de Henri II à Paris.	380
370.	Entrée de Charles IX, à Paris.	185
374.	Sacre de Louis XVI.	120
375.	Vénerie de du Fouilloux.	301
376.	Ruses innocentes de la chasse.	175
407.	Iliade d'Homère.	115
421.	Métamorphoses d'Ovide.	280
443.	Daphnis et Chloé, 1745.	255
462.	Gerusalemme liberata.	150
470.	Poésies du XVIIIe siècle.	145
473.	Recueil du Cosmopolite.	605
494.	Le Temple de Gnide.	290
498.	Œuvres de Louize Labé.	300
499.	Œuvres de Beys.	105
500.	Les Grâces.	100
507.	Œuvres de Passerat.	300
510.	Œuvres de Desportes.	151
521.	Les Baisers de Dorat.	295
522.	La lyre du jeune Apollon.	140
558.	Le Plaisir des Champs.	125
600.	La Pucelle d'Orléans.	142
623.	Chansons de La Borde.	595
639.	Chants populaires.	115
640.	Fables d'Oudry.	700
643.	Fables de Dorat.	210
658.	Satires de Regnier.	110
664.	Théâtre de Corneille.	385
667.	La Folle Journée.	150
670.	P. Corneille de 1664.	430
679.	Malade imaginaire, 1674.	325

Nos 686.	Théâtre de Société.	160 fr.
694.	Molière de Perrin.	195
701.	Corneille, 1664. in-fol.	300
712.	Contes de La Fontaine, 1762.	550
713.	Les Mêmes, 1795.	122
737.	Contes de Perrault.	150
738.	Cent Nouvelles.	150
747.	Contes de Boccace.	115
748.	Contes de Marg. de Valois.	120
750.	Fabliaux de Legrand d'Aussy.	134
742.	Nouv. Contes à rire.	110
755.	Les Mille et une Nuits.	202
756.	Voyages de Gulliver.	150
760.	Télémaque de 1792.	222
774.	Gil Blas de 1809.	190
775.	Don Quichotte de Ibarra	160
777.	Télémaque de 1783.	116
796.	L'Ane mort, par J. Janin.	100
797.	Manon Lescaut, 1753.	261
804.	Théâtre d'Histoire.	300
805.	Clarisse Harlowe.	500
816.	Don Quichotte, 1696.	145
835.	Roman de Voltaire.	215
836.	Décameron de Boccace	250
841.	Télémaque, 1717.	225
850.	Heptameron françois.	310
859.	Payan perverti, 8 vol.	305
867.	Voy. de Gulliver, 1797.	101
919.	Le P...nisme, 1670.	185
1005.	Œuvres de La Fontaine.	800
1015.	Œuvres de Gœthe.	181
1016.	Théâtre des Grecs.	335
1018.	Œuvres de Schiller.	132
1019.	Œuvres de Delille.	180
1021.	Théâtre des étrangers.	130
1021.	Œuvres de Fénélon.	155
1026.	Tallemand des Réaux, 1854.	295
1034.	Corresp. secrète de Métra.	149
1045.	Molière de 1682.	390
1050.	Rabelais de Bastien.	129
1051.	Œuvres de Regnard, 1714.	210
1052.	Rabelais de 1663.	161
1053.	Collection Coustelier.	275
1055.	Collection des Moralistes.	150
1056.	Collection de la duch. d'Angoulême.	360
1066.	Molière de 1765.	145

Nos 1067.	Recueil de farces.	130 fr.
1068.	Œuvres de Regnard, 1822.	129
1069.	Petits classiques de Nodier.	152
1070.	Œuvre de Fontenelle.	180
1873.	Œuvres de Ronsard.	255
1074.	Œuvres de Scarron, 1752.	149
1075.	Les mêmes, 1668.	295
1075.	Œuvres de Racine, 1808.	205
1077.	— Racine, 1784.	236
1079.	— Racine, 1687.	320
1081.	Molière de 1679.	500
1084.	Collection Pickering.	300
1086.	Rabelais de Le Duchat.	265
1088.	Œuvres de Molière, 1773.	150
1089.	Œuvres de N. Rapin.	150
1091.	Œuvres de Sainte-Marthe.	205
1092.	Molière de 1734.	500
1093.	Brantome, à Mme de Pompadour.	261
1094.	Boileau de 1747.	180
1095.	Crébillon fils, de 1777.	240
1069.	Œuvres de Voiture.	160
1097.	Recueil de poésies de Silvestre.	185
1100.	Collection du comte d'Artois.	531
1104.	Œuvres de Gresset.	145
1124.	Histoire des Juifs.	158
1137.	Abrégé du père Henault.	315
1138.	Mézeray de 1673.	217
1139.	Commines Elzevier.	130
1140.	Commines de 1526.	300
1145.	Journal de l'Estoille.	288
1225.	Tableau de la Révolution.	199
1226.	Constitution, rel. en peau humaine	185
1244.	La Touraine.	159
1245.	Antiquités de Paris.	115
1267.	Vies des hommes illustres.	515
1263.	Vie de Coligny.	150
1306.	Hommes illustres de Perrault.	299
1399.	La Pucelle de Voltaire.	180



Un manuscrit allemand du xv[e] siècle. — La librairie Bachelin-Deflorenne, a acquis récemment d'un amateur de Vienne (Autriche) l'un des plus beaux manuscrits allemands que nous connaissions. Nous n'avons pu qu'entrevoir ce beau livre, qui est de format in-folio, écrit sur vélin, en texte allemand relatif à la Bible. Il est enrichi de près de 100 miniatures petites et grandes du plus haut intérêt au point de vue du costume et des mœurs au moyen âge. Nous avons été assez heureux pour pouvoir prendre cinq fac-simile parmi ces miniatures curieuses que nous publions dans le présent numéro du *Bibliophile illustré*. Quant au volume, il est allé où vont tant d'autres trésors de ce genre, c'est-à-dire en Angleterre, où il a trouvé acquéreur à un prix assez considérable, environ 8,000 francs, croyons-nous.

Le livre d'Heures de Bussy-Rabutin. — Il y a peu de temps on a vendu à l'Hôtel Drouot le fameux *Livre d'Heures* de Bussy-Rabutin, dont parle Boileau dans la huitième de ses satires :

> Moi j'irois épouser une femme coquette !
> J'irois, par ma constance aux affronts endurcis,
> Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussy ?

Ce précieux petit livre contient huit portraits dus évidemment au génie de Petitot, et parmi ces portraits on reconnaît Buckingham, Anne d'Autriche, Louis XIII, etc. Ce nouveau genre de saints fit scandale en son temps, et Louis XIV s'émut fort des vers de Boileau à ce sujet. Bussy-Rabutin laissa ce volume à la marquise de Montataire, sa fille. Il passa depuis dans la bibliothèque du duc de La Vallière, où il fut adjugé au prix de 2,400 livres. Il ne fut jamais vendu depuis, et c'est M. Bachelin-Deflorenne qui en fit récemment l'acquisition pour son compte personnel, au prix de 15,550 francs. Nous eussions vivement désiré pouvoir reproduire dans ce journal quelques-uns des saints de Bussy, mais l'un des plus grands amateurs de Paris a enrichi sa collection de ce curieux *Livre d'Heures*, et nous n'avons pas eu le temps d'accomplir notre désir.

La vente Morante. — Ce numéro du *Bibliophile illustré* sera en distribution au moment où aura lieu la vente de la bibliothèque du marquis de Morante. Les deux planches de reliure que nous publions aujourd'hui sont des fac-simile de reliures appartenant à cette riche collection. Nous en reproduirons d'autres dans nos prochaines livraisons.



Vente Soleil. — La vente des livres de M. Soleil, ancien caissier de la Banque de France, a eu lieu avec succès sous la direction de MM. Delbergue-Cormont et Potier; elle a produit environ 60,000 francs. Les estampes appartenant au même amateur avaient été précédemment vendues à l'Hôtel-Drouot par les soins de M. Clément; le total des adjudications de ces estampes a été d'environ 50,000 francs.

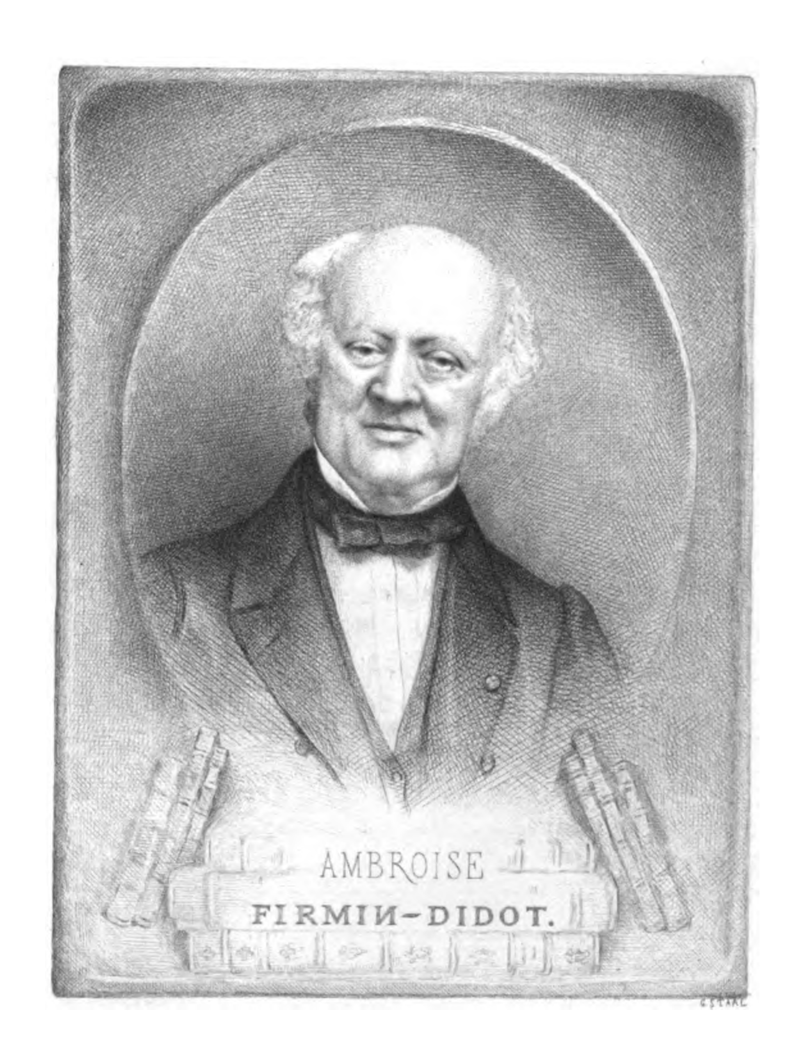
Vente du docteur Dagneau. — Nous venons de recevoir le Catalogue de la seconde partie des livres du célèbre docteur-accoucheur Dagneau. Cette seconde partie contient exclusivement les livres obstétricaux, et le catalogue annonce que s'il se trouve un acquéreur du bloc avant la vente, on pourra traiter de gré à gré. Ce serait vivement à désirer, car cette collection spéciale est véritablement aussi complète que possible. La seconde partie de la bibliothèque Dagneau est sous presse et paraîtra prochainement; les amateurs y trouveront des raretés bibliographiques de tout genre.

Remerciement a nos Abonnés. — Nous ne saurions trop remercier les souscripteurs du *Bibliophile illustré* de l'empressement avec lequel ils ont bien voulu accueillir la réapparition de notre Revue; ce nous est un encouragement pour donner à notre publication tout le soin que comporte son genre. Nous serons reconnaissants à nos fidèles abonnés de recommander le *Bibliophile illustré* à leurs amis. Notre prix annuel est maintenant fort réduit et nous espérons que tous les amateurs de livres voudront bien contribuer à notre succès.

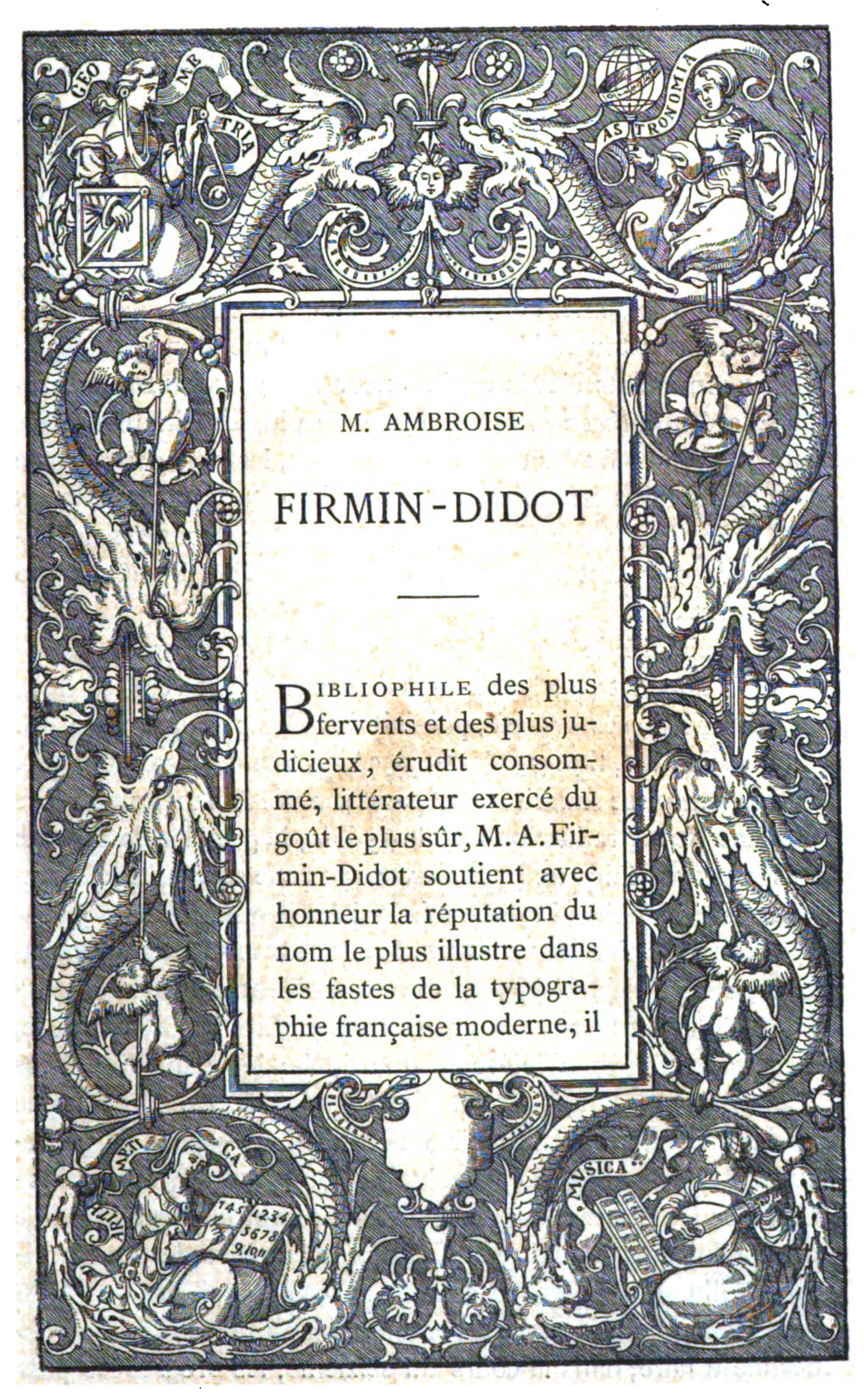
Le bibliophile JULIEN.

Propriétaire-Gérante : Bachelin-Deflorenne.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.



Le bibliophile français.



M. AMBROISE

FIRMIN-DIDOT

BIBLIOPHILE des plus fervents et des plus judicieux, érudit consommé, littérateur exercé du goût le plus sûr, M. A. Firmin-Didot soutient avec honneur la réputation du nom le plus illustre dans les fastes de la typographie française moderne, il

ajoute un éclat nouveau à une célébrité européenne qui remonte à près d'un siècle.

Nous n'avons pas ici à signaler les grandes et utiles publications que cette maison a multipliées, publications qui, par leur mérite, par les soins de l'exécution, par les sacrifices qu'elles ont exigés, par les trésors de science qui y sont répandus, forment un contraste saisissant avec cette foule de livres qui se succèdent rapidement et qu'attend un juste oubli. Nous nous reprocherions toutefois de ne pas faire une mention spéciale de deux monuments élevés en l'honneur de la littérature hellénique; la *Bibliotheca græca* qui compte plus de cinquante volumes, et qui offre les textes les plus purs, les plus complets de tout ce qui nous est parvenu de cette littérature immortelle, et le *Thesaurus græcæ linguæ,* bien supérieur à tous ses devanciers, dernier mot du savoir humain au sujet de la langue d'Homère et de Sophocle.

En 1825, âgé de trente-cinq ans, M. Didot, qu'un attrait invincible appelait vers les champs de Marathon et vers les lieux qu'a immortalisés l'*Iliade*, publiait des *Notes d'un voyage fait dans le Levant*, titre modeste placé en tête d'un volume qui, en son genre, ne saurait être dépassé; en 1833, il mettait au jour une excellente traduction de Thucydide, le premier de tous les historiens helléniques. Nous n'avons pas à le suivre dans les travaux divers qu'il a plus tard mis au jour et qui tous témoignent des recherches les plus consciencieuses. La sûreté des appréciations, l'exactitude du jugement s'y combinent avec la netteté du style. Son édition des *Odes d'Anacréon* offre, à côté du texte, une traduction aussi élégante que fidèle; le chantre de Téos n'a jamais été l'objet d'appréciations plus sûres. Typographe de premier ordre, M. A. Firmin-Didot n'a cessé de se préoccuper de l'origine et des progrès de la typographie; ses recherches sur Gutenberg, sur les Estienne, disent le dernier mot de ce que l'on peut connaître et dire d'utile au sujet de ces imprimeurs illustres. La gravure en bois, cet art qui, dès la fin du quinzième siècle, joue dans l'ornementation des livres un rôle destiné à faire, dans le cours du seizième, les progrès les plus

rapides, est, pour M. Didot, l'objet d'un intérêt tout spécial; il enseigne le résultat de ses études dans un ouvrage qui est, à coup sûr, ce qui existe de mieux sur ces questions parfois peu connues. Dirigeant son attention vers d'autres points, l'infatigable érudit publie, sur l'orthographe française, sur les réformes et les tentations de réformes qu'on a voulu lui appliquer, un nouveau livre plein de faits nouveaux et ouvrant des perspectives parfaitement justes sur des questions presque toujours mal comprises.

Nous n'apprendrons rien aux amis des livres en rappelant que la bibliothèque de M. A. Firmin-Didot est une des plus précieuses qui existent en France; nous croyons même qu'on lui rend justice en la plaçant au premier rang. Là se montrent en foule les volumes les plus rares et les plus précieux, revêtus de riches reliures et de la plus irréprochable conservation. Les productions primitives de la typographie ont été réunies avec un amour passionné; la collection des romans de chevalerie est sans rivale; leur heureux propriétaire a entrepris d'en publier un catalogue raisonné, qui est un inappréciable répertoire de cette portion si importante de la bibliographie; les livres avec figures sur bois abondent, ainsi que les Elzeviers, les productions des typographes les plus célèbres, les chefs-d'œuvre de toutes les littératures, les raretés de toute espèce; mais c'est surtout au point de vue des manuscrits du moyen âge que la collection de M. Firmin-Didot est sans rivale.

Tout récemment, cette admirable collection s'est enrichie d'un joyau unique, le célèbre *Livre d'Heures* de Bussy Rabutin, immortalisé par un vers de Boileau, et offrant quelques portraits admirables d'individualités fort connues à la cour de Louis XIV. Ce petit volume avait, on le sait, paru en 1784, à la vente du duc de La Vallière, le plus ardent, le plus insatiable des collectionneurs du siècle passé; mais, depuis, il était resté enfoui dans les archives d'une noble famille, et sa trace paraissait perdue. A peine s'est-il remontré au jour, qu'il est entré dans les mains les mieux faites pour conquérir une rareté aussi exceptionnelle.

G. B.

UNE LÉGENDE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

Je me souviens qu'en l'année 1827 ou 1828, je vins pour la première fois à la Bibliothèque de l'Arsenal, non pour y travailler, mais pour rendre visite à un des sous-bibliothécaires de cette Bibliothèque, J.-B.-Augustin Soulié, qui m'avait gracieusement prié de venir le voir et qui devait me montrer quelques poésies inédites d'André Chénier, cet admirable poète qu'Henri Latouche nous avait fait connaître par deux éditions successives publiées en 1819 et 1822, et qu'un nouvel éditeur, D.-C. Robert, avait traité avec assez peu de soin et de goût dans une réimpression plus complète donnée en 1826 d'après les manuscrits de l'auteur.

J.-B.-Augustin Soulié demeurait dans un petit logement tout rempli de livres et de papiers, situé au second étage du bâtiment de la Bibliothèque; on y arrivait par le grand escalier, qui subsiste encore tel qu'il était du temps de Sully et qui conserve son aspect délabré, ses degrés de pierre usés par les pas, ses murailles salies et crevassées, ses paliers sordides et poussiéreux. En montant cet escalier, après avoir passé devant l'entrée de la Bibliothèque, je vis sortir d'une espèce de caveau qui s'ouvre au milieu de la deuxième rampe, un homme inconnu, dont la physionomie étrange est toujours présente à ma mémoire.

Sa figure hâve et sérieuse, ses regards perçants et inquiets, sa bouche pincée et grimaçante étaient accompagnés d'une épaisse chevelure en broussailles et par une barbe jaunâtre qui ressemblait à une crinière de léopard. Ce personnage, qu'on pouvait prendre pour un fou échappé de Bicêtre, n'avait pourtant pas l'air méchant; ses allures accusaient même une sorte de timidité douce et craintive. Ses vêtements en désordre, couverts de taches, qui par suite d'un long usage n'avaient plus ni forme ni couleur, gardaient pourtant quelques traces d'un ancien uniforme militaire étranger.

Ce pauvre homme avait la tête nue et aussi les pieds nus dans des sabots garnis de vieille paille hachée. Il portait dans chaque main une

cruche vide et descendait rapidement, en parlant tout seul à demi voix. Lorsqu'il passa près de moi, sans interrompre son soliloque, il me salua poliment d'un bonjour enveloppé de mots grecs ou allemands inintelligibles pour moi.

Je continuai mon ascension, en me demandant quel était ce singulier habitant de l'Arsenal, et je fus tiré de ma rêverie par le bruit d'une marche traînante et d'une jambe de bois frappant le plancher en cadence. C'était une femme qui venait à moi du fond du corridor sombre, et la jambe de bois appartenait à cette femme, que je vis disparaître comme une apparition fantastique dans les détours de l'escalier. Elle avait la mine fière et arrogante; elle s'en allait, la tête haute, en boitant, ainsi qu'un vieil invalide qui s'imagine que chacun doit savoir le nom de la bataille dans laquelle il a perdu sa jambe.

Cette femme ne devait pas avoir moins de soixante ans; elle était mise assez proprement, quoique la robe qu'elle portait eût autant de pièces qu'un habit d'arlequin, et ses cheveux gris, qui s'échappaient par mèches hors de sa coiffe de linge, ne prouvaient pas qu'elle songeât à cacher son âge. Elle m'avait salué aussi d'un bonjour protecteur.

— En vérité, dis-je à J.-B.-Augustin Soulié en entrant chez lui, est-ce que la Bibliothèque de l'Arsenal correspond avec la Cour des Miracles?

— Ah! s'écria-t-il avec un malin sourire, vous aurez rencontré le sauvage de l'Arsenal?

— Et, de plus, une grande et vilaine femme avec une jambe de bois.

— Une brave femme, vraiment, mademoiselle Julie, qui est amoureuse de notre sauvage. Ce sont les amours de Charlotte et de Verther, à la manière allemande.

— Où diable l'amour va-t-il se nicher? Expliquez-moi ce que c'est que cette pastorale, et racontez-moi l'histoire de vos bergers d'Arcadie?

— Je vous en dirai le peu que j'en sais, et je doute fort que personne en sache plus que moi dans l'Arsenal. Le berger ou le Verther est un Allemand, d'autres disent un Hongrois, nommé Menteli ou Mentli.

— Il est affreux, interrompis-je, et c'est à en rêver dans un cauchemar.

— Il est bien inoffensif, je vous assure, et il ne tuerait pas une de ses puces pour se désennuyer. C'est, du reste, un savant de premier ordre.



— Un savant ! Voulez-vous nous dégoûter à jamais de la science ?

— Je vous atteste que nos académies ne possèdent pas un savant pareil, si elles en ont de mieux peigné ou de mieux vêtu. Ce Menteli est un linguiste universel, un grammairien des plus érudits, un philologue prodigieux.

— Vous faites confusion, je vous parle de l'homme que j'ai vu nu-pieds avec une cruche vide dans chaque main...

— C'est cela; il va chercher l'eau dont il a besoin, non pour faire sa toilette, je vous jure, mais pour se désaltérer, car il ne boit que de l'eau à ses repas, et cette eau, il la puise lui-même à la rivière. Quant à ses repas, ils sont du genre le plus frugal : il ne mange que du pain de munition, qu'il achète à la porte de la caserne.

— Et ce malheureux savant loge dans les bâtiments de l'Arsenal?

— Oui, dans ce caveau qui s'ouvre sur l'escalier et d'où vous l'avez vu sortir. Il y reste enfermé des jours entiers, des semaines entières ; il lit, il écrit sans cesse dans une demi-obscurité à laquelle ses yeux se sont accoutumés...

— Eh ! que lit-il ? qu'écrit-il ainsi ?

— Une grammaire comparée de toutes les langues du monde, un dictionnaire polyglotte qu'il a commencé, dit-il, depuis plus de vingt ans, et qui exigera encore un travail de vingt années. Quant aux livres dont il se sert, il ne les emprunte pas à la Bibliothèque, il les avait lorsqu'il trouva un asile dans le bouge qu'il occupe, et il en achète quelquefois; mais, comme il l'a dit plus d'une fois à Charles Nodier, il peut se passer de livres : sa mémoire lui fournit tous les matériaux nécessaires pour la composition de ses ouvrages.

— Mais d'où vous est venu cet original ? Comment s'est-il installé dans la Bibliothèque, ou du moins à côté d'elle ?

— Je l'ignore, et tout le monde l'ignore ainsi que moi. On prétend que Menteli était attaché comme interprète aux armées alliées qui entrèrent à Paris en 1814. Il aurait choisi alors les bâtiments de l'Arsenal pour y planter sa tente, et, depuis cette époque, il y serait resté par cela même qu'il y était entré avec l'autorisation ou la tolérance de l'administrateur Treneuil. On raconte qu'il a rendu quelques services aux bibliothécaires qui étaient en peine de classer certains volumes imprimés en langues étrangères. Je me suis laissé dire que Menteli avait même fait le catalogue descriptif de divers manuscrits orientaux que nous possédons, mais toujours est-il que je ne l'ai jamais vu pénétrer dans l'intérieur de la Bibliothèque, depuis que j'y suis employé moi-même.

— Mais enfin, de quoi vit-il? Ne mangeât-il que du pain et ne bût-il que de l'eau, il faut que quelqu'un le nourrisse?

— Il dépense si peu de chose! Le concierge de l'Arsenal dit avoir découvert que Menteli avait un trésor, peut-être une poignée de louis ou d'écus, qu'il tient cachés sous la paille qui lui sert de lit. En effet, il ferme soigneusement sa porte, quand il est appelé au dehors par la nécessité de se pourvoir de pain et d'eau.

— Et mademoiselle Julie, l'héroïne de ce roman champêtre et bibliotechnique?

— Elle habite aussi l'Arsenal par droit de conquête; elle était fille d'un ancien concierge de l'établissement. On raconte qu'elle a perdu une jambe, en Allemagne, sur le champ de bataille, lorsqu'elle était cantinière dans l'armée française. C'est peut-être sur le champ de bataille qu'elle a fait connaissance avec Menteli; dans tous les cas, c'est à l'Arsenal qu'ils se sont retrouvés, et ils ne se quitteront plus, que pour aller ensemble au cimetière. Vous ne soupçonniez pas que nous avions sous les yeux, à la Bibliothèque de Monsieur, une sorte de roman en action qui rappelle tour à tour *Paul et Virginie, Daphnis et Chloé, Verther et Charlotte.*

— Ce que c'est que la science! repartis-je tristement : savoir toutes les langues anciennes et modernes, et se mettre en communion d'âme avec une vieille cantinière qui a une jambe de bois!

Depuis ce jour-là, je ne vins pas une seule fois à l'Arsenal sans demander des nouvelles de Menteli. — Il continuait son train de vie, enfermé dans son bouge avec ses livres et ses manuscrits, lisant, écrivant sans cesse, ne mangeant que du pain de soldat, ne buvant que de l'eau, couchant tout habillé sur la paille et n'ayant de relation au monde qu'avec sa cantinière à jambe de bois.

Je parlais quelquefois de cet homme étrange à Charles Nodier, qui avait essayé de le tirer de sa tanière et de sa solitude, mais qui ne réussit pas à lui inspirer l'amour de ses semblables. C'était un monomane incurable, me disait Charles Nodier : il fallait l'abandonner au genre de vie qu'il s'était fait et qui lui procurait un bonheur relatif.

— Je regrette pourtant, ajoutait Charles Nodier, de n'avoir pu obtenir communication des livres et des manuscrits qui forment sa bibliothèque et qui doivent être très rares et très curieux, car il s'occupe maintenant des runes scandinaves, et, par manière de récréation, il étudie l'origine des patois.

Au commencement de 1837, dans une visite que je fis à l'Arsenal

j'appris que Menteli était mort un mois auparavant: le concierge prétendait qu'il avait voulu, dans un accès de jalousie contre mademoiselle Julie, en finir avec l'existence, et qu'il s'était noyé en allant remplir ses cruches à la rivière.

Quoi qu'il en fût, on n'avait pas ramené son corps à l'Arsenal, et il avait été transporté directement à la Morgue, quand on le retrouva sous les trains de bois de l'île Louviers. On ne lui connaissait ni parent, ni héritier. Le Domaine avait pris possession de sa succession en déshérence et fait vendre à l'encan tout ce qu'on avait trouvé dans son gîte, notamment ses livres et ses manuscrits.

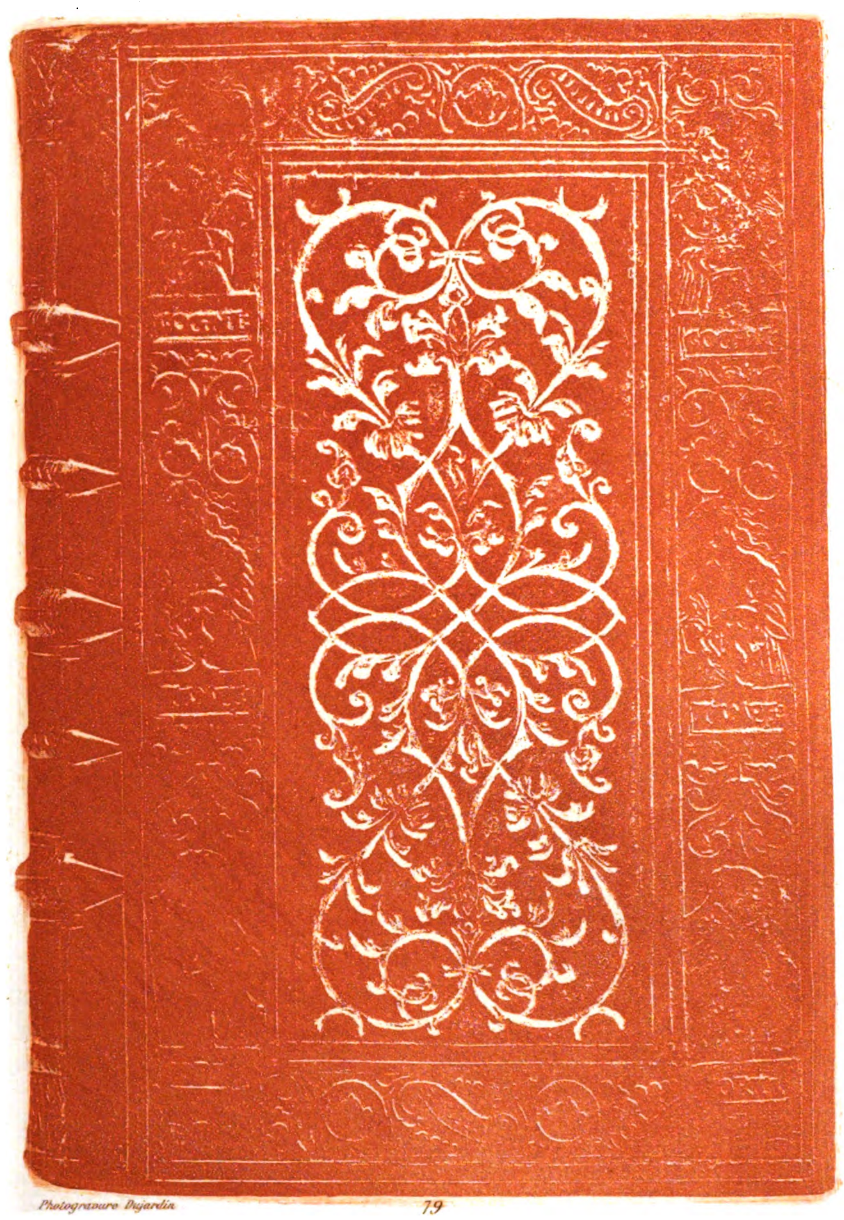
Le bruit courut que le trésor, qu'on l'avait accusé d'enfouir sous sa paillasse, avait été enlevé, avant l'arrivée des agents du Domaine, et en effet, il existait, dans le plancher de la logette où Menteli avait élu domicile, une excavation qui semblait avoir été faite dans le but de cacher quelque chose. Cette excavation n'a même été fermée avec du plâtre que longtemps après, lorsque je me suis servi de l'ancienne demeure de Menteli pour y établir un bûcher.

Mademoiselle Julie survécut longtemps à son ami, mais la tradition qui concernait le savant hongrois était déjà presque effacée à l'Arsenal, lorsque j'eus occasion de parler de lui à un de nos meilleurs bibliographes, M. Serge Poltoratzky, qui l'avait connu et qui me donna sur son compte les détails les plus précis et les plus intéressants.

Menteli était, par nature et par caractère, un original des plus bizarres: il appartenait à une famille honorable de Hongrie et il y avait laissé le souvenir d'un des hommes les plus doctes de son temps. Le hasard ou le caprice l'avaient conduit en France et fixé à l'Arsenal. M. Serge Poltoratzky ignorait les motifs et les détails de son odyssée; mais ce dont il pouvait se porter garant, c'était la merveilleuse érudition de Menteli, en fait de linguistique comparée.

Quant aux livres et manuscrits que Menteli possédait et dont l'acquisition avait absorbé le plus clair de ses ressources pécuniaires, ils étaient du plus grand prix, de la plus insigne rareté. On ne saurait donc trop regretter leur disparition. On doit supposer qu'ils furent recueillis par quelque libraire intelligent et qu'ils sont rentrés dans la circulation du commerce des livres rares et précieux. Quant aux manuscrits, vendus au poids, ils auront certainement été mis au pilon.

M. Serge Poltoratzky soutenait que Menteli n'était pas aussi misérable qu'il en avait l'air; il affirmait que ce philosophe stoïcien vivait sans doute sobrement, mais qu'il ne se refusait pas de temps à autre un *extra*



Photogravure Dujardin

79

RELIURE AVEC DESSIN GENRE TORY

N.° 949 du Cat. Morante)

Le Bibliophile Français — Imp. Sarrazin

de bonne chère : ce qui m'étonna beaucoup et me laissa un peu incrédule. Cependant, M. Serge Poltoratzky avait assisté, disait-il, à un de ces repas où le sauvage de l'Arsenal s'était permis de manger de la viande et de boire du vin. On comprend que notre cher bibliographe n'avait pénétré dans la caverne de Trophonius que pour voir et toucher les livres, qui piquaient avec raison sa curiosité d'amateur.

Enfin, M. Serge Poltoratzky, dont la prodigieuse mémoire n'est jamais en défaut, se souvint que Charles Nodier avait consacré à Menteli une notice nécrologique, qui fut publiée en Allemagne et en Russie, et que je n'avais jamais rencontrée dans les publications de bibliographie française. Il fit plus, il m'envoya cette notice, que je fais réimprimer aujourd'hui, en le remerciant d'avoir ajouté quelques pages charmantes, inédites ou inconnues, aux œuvres de mon illustre prédécesseur Charles Nodier.

Les voici :

« Au mois d'avril 1824, le vieux bâtiment de l'Arsenal, à Paris, reçut trois nouveaux hôtes : M. Saint-Martin, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, y fut envoyé comme administrateur, et l'auteur de cette notice, comme bibliothécaire. Le troisième était un savant hongrois, nommé Menteli, auquel l'autorité jugeait à propos d'accorder le couvert dans un des plus modestes réduits du bâtiment. De ces trois hommes, je suis le seul qui vive encore, si l'état de souffrance où je languis peut s'appeler la vie. Menteli, dont l'érudition historique ne fut jamais en défaut, me comparerait sans doute au Spartiate Othryadas, qui ne survécut à ses compagnons que pour leur donner la sépulture.

« L'histoire passée de Menteli était un mystère impénétrable, car on aurait vainement essayé d'en saisir quelques notions dans les épanchements abondants, mais incohérents et diffus de sa conversation polyglotte. Il serait même difficile de dire s'il avait été jurisconsulte, prêtre ou soldat. Ce qu'on sait positivement de lui, c'est qu'aucun homme ne reçut jamais une éducation plus forte et plus variée, ou bien, ne parvint à suppléer à l'absence de la première éducation par des travaux plus vastes et plus opiniâtres. Il connaissait toutes les langues dont les savants connaissent le nom, et se vantait, comme Guillaume Postel, son prototype, de pouvoir aller à la Chine sans interprète, en partant de tel point de l'Europe qu'on voulût lui indiquer. Cependant, le slave, l'arabe, le persan, l'hébreu, le grec, le latin, étaient ses langues spéciales et usuelles, et ce dernier mot ne dit lui-même rien de trop, car c'était de la fusion de ces idiomes si divers avec le français, qu'il avait composé son langage propre, soit qu'il parlât, soit qu'il écrivît. Ce n'était pas qu'il lui manquât un seul mot du français en particulier ; mais l'excessive rapidité de ses idées, servie par une incroyable volubilité d'articulation, ne lui permettait pas d'attendre le terme nécessaire, quand il en trouvait soixante à sa disposition pour exprimer la même chose. Seulement, s'il s'apercevait qu'on ne le comprît pas encore, quand il avait épuisé la kyrielle de ses synonymes, il daignait faire une pose d'une seconde, et jeter

enfin la traduction vulgaire à l'auditeur étonné, avec cette phrase de concession : Comme vous dites, vous autres.

« Il y a treize ou quatorze ans qu'on eut l'heureuse idée d'employer Menteli à une exploration dont il était seul capable. On le chargea de déterminer dans une bibliothèque immense la langue et le sujet de tous les manuscrits qui échappaient à l'omniscience de nos érudits, et cette tâche importante fut taxée à dix-huit cents francs d'honoraires. Un mois écoulé, toutes les langues étaient nommées, tous les titres étaient traduits, tous les livres rangés sous leur catégorie respective. Menteli toucha son mois, et ne reparut plus. « Et votre place ? lui dit-on. — Je n'ai plus de place, répondit-il, puisque le travail est fini. » C'est alors qu'en témoignage de reconnaissance, on lui donna une cellule dans le palais de Sully. Menteli n'en demandait pas davantage. Il jouissait d'une rente de cent cinquante-quatre francs, sur laquelle il se flattait de faire de grosses économies. Je l'ai même vu quelquefois embarrassé de son argent, et cherchant à le placer dans des mains sûres, de crainte d'accident. Depuis quelques semaines, il ressentait toutes les inquiétudes de l'opulence. Il craignait les voleurs.

« Ces dernières circonstances demandent une explication, dont se passeraient volontiers les personnes qui ont vu Menteli, et qui connaissaient sa manière de vivre. De toutes les études qui avaient occupé sa laborieuse existence, il n'en était point qu'il eût plus approfondie que celle des philosophes anciens. Platon surtout était son oracle ; il le savait par cœur et le mêlait dans tous ses discours ; il aurait presque répondu au nom de Platon, comme Pythagore à celui d'Euphorbe, et la nature n'avait rien épargné pour lui faire naître l'idée de cette incarnation philosophique à laquelle je n'étais pas fort éloigné de croire moi-même, car le hasard des ressemblances n'en a point produit de plus frappante que celle de Platon et de Menteli. Mais ce n'était point la vie pratique de Platon qu'il avait prise pour modèle, c'était celle de Diogène, et les habitués de la Bibliothèque ne le désignaient pas sous un autre nom.

« La garde-robe de Menteli se réduisait à une vieille capote militaire qui ne paraissait pas avoir été jamais neuve, et sa chaussure à une paire de sabots. Sa barbe touffue et mêlée lui donnait quelques airs de ce paysan du Danube, dont Quévare et La Fontaine ont tracé le portrait. Il se nourrissait de ce pain de rebut dont on fait commerce à la porte des casernes, et auquel il joignait tout au plus dans les grands jours certaines racines ou certains légumes crus, car l'usage du feu lui était aussi étranger qu'à l'homme primitif. Son mobilier se composait d'un fauteuil de bois, d'un escabot et d'un petit bahut propre à serrer ses livres et ses papiers, mais je crois qu'il avait trouvé ces objets de luxe dans l'établissement, ce qui le dispensa de se pourvoir d'autre chose que d'une écritoire et de deux jarres de terre. N'oublions pas cependant un grand sac de toile avec lequel il allait tous les quinze jours à la provision, et qui lui servait de garde-manger. Voilà un inventaire tout dressé pour le fisc qui va se saisir de son héritage. Il est facile de comprendre d'après cela les grosses économies de Menteli, ces magnifiques épargnes qui lui permettaient, il y a quelques années, de mettre quatre cents francs à l'acquisition d'un manuscrit précieux. Je n'imagine pas que celles qu'il a faites depuis grossissent beaucoup le trésor.

« On me demandera sans doute s'il n'aurait pas été possible d'améliorer le sort de cet excellent homme, et je répondrai hardiment que non. Dans le courant d'un hiver rigoureux, nous lui envoyâmes du bois, et il le refusa. Toute offre du même genre était un outrage à son caractère. Je lui parlais, le mois dernier, de la possibilité de lui faire avoir une petite pension. Il me répondit, en

souriant : « A quoi bon ? j'ai déjà trop ! » C'est que Menteli avait réalisé dans son admirable vie tout ce qu'ont rêvé les Sages. C'est qu'il ne s'était pas borné comme eux à étudier la théorie de la sagesse, mais qu'il l'avait réduite en pratique. A force de restreindre ses besoins, il était devenu aussi libre que l'homme puisse l'être sur la terre, et il était heureux, parce qu'il était libre.

« Nous étions cependant parvenus à lui faire disposer un petit logement plus propre, plus commode et plus sain que le trou dans lequel il avait passé tant d'années, et comme il ne répugnait point à cette faveur du Gouvernement, parce qu'il savait qu'elle lui était due à titre de travaux honorables, il s'était emparé de son nouveau domicile avec une joie d'enfant. Il l'occupait depuis huit jours.

« Le vingt-deux décembre 1837, vers trois heures de l'après-midi, Menteli sortit, comme d'ordinaire, avec ses deux jarres pour les aller remplir à la Seine. Les eaux étaient encore fort grandes. Le philosophe gagna lentement l'extrémité de l'île Louviers, du côté qui regarde le pont Marie, un peu au-dessous de l'estacade. Il remplit sa première cruche et la posa sur le rivage, puis il plongea la seconde dans la rivière. Il est probable qu'il éprouva quelque difficulté, car Menteli vieillissait, et son régime n'était pas fortifiant. On croit avoir remarqué alors qu'il s'appuya de la main gauche contre un bateau que le courant poussait à la grève, mais qui n'y était pas fixé, singulière distraction dans un savant qui s'était occupé toute sa vie de statique et de dynamique, et qui en aurait disputé avec Archimède ! Au premier effort, le bateau dériva et l'infortuné disparut dans les flots. Des ouvriers qui rangeaient du bois sur les piles poussèrent des cris d'alarme.

« Quelques bateliers passèrent, sans les entendre ou sans les écouter. Au bout d'un quart d'heure, on en vit un qui essayait quelques recherches, mais il était trop tard. On ne retrouva rien, et l'on n'aurait retrouvé qu'un cadavre. Ces gens se consolèrent aisément. Ce n'était en définitive que le *sauvage de l'Arsenal*, et ils ne savaient pas que le sauvage de l'Arsenal fût un des hommes les plus remarquables du siècle.

« Menteli avait une cinquantaine d'années. Il doit laisser de nombreux écrits ; mais il ne restera de la mémoire de ce grand homme que ces tristes lignes d'adieu. Pour tirer parti de ses ouvrages, il faudrait savoir les lire, et pour savoir les lire, il faudrait rencontrer ce qui ne se rencontrera plus, un autre Menteli. »

Le nom de Menteli ne sera plus désormais un vague et obscur souvenir dans les traditions légendaires de la Bibliothèque de l'Arsenal, puisque Charles Nodier s'est chargé de l'oraison funèbre du savant linguiste hongrois, du Saint-Preux polyglotte de mademoiselle Julie, cantinière à la jambe de bois.

P. L. Jacob, bibliophile.





LES LIVRES

Lettres de Synésius, traduites pour la première fois et suivies d'études sur les derniers moments de l'hellénisme, par F. Lapatz (1).

Synésius de Cyrène, issu d'une famille dorienne qu'il faisait remonter à l'antique Hérakles, nourrit son génie hellénique aux écoles d'Alexandrie et d'Athènes. Un traité qu'il écrivit en 401, l'*Egyptien ou de la Providence*, ne contient que des idées néo-platoniciennes. Le Dieu de Synésius est un dieu immobile, étranger au monde et qui craindrait de se souiller en intervenant dans les choses humaines. Ce Grec nourri d'antiquités, curieux tout ensemble de mystères et de sciences, écrivit un *Traité des songes* et se livra à de sévères spéculations astronomiques et physiques. Une de ses lettres prie Hypatie de commander pour lui un hydroscope, et l'*Anthologie* conserve une épigramme dans laquelle il décrit avec une savante précision la sphère armillaire.

Ingénieux et mystique, il écrivit un poème sur la calvitie et des hymnes platoniciennes. Ses lettres, écrites avec un art subtil, sont d'un homme honnête et courageux, d'un grand citoyen et d'un Hellène qui ne peut comprendre ce qui n'est point hellénique.

Ce Grec de Lybie était tout jeune encore quand il fut envoyé par ceux de Cyrène à Constantinople, réclamer de l'Empereur l'allégement des lourds impôts qui écrasaient la Pentapole ruinée. Il dut attendre plus d'un an la chute de l'eunuque Eutrope, méditée sourdement au fond du gynécée ; enfin il parla fièrement dans le sénat d'Arcadius, et fut écouté.

A son retour, il trouva sa patrie ravagée par les Africains nomades. Les paysans s'étaient réfugiés dans les forteresses. Plus de moissons, plus de fer dans la Cyrénaïque épouvantée. Des soldats indisciplinés et des chefs cupides, de lâches citoyens et des magistrats indifférents augmentaient l'audace des barbares que ne maintenait plus par delà les frontières la majesté abolie de l'Empire romain. Et dans les murs des cités, vides d'industrie et de trafic, la féroce cupidité du préfet mpérial réjouissait la plèbe du spectacle des meilleurs citoyens torturés et spoliés. Synésius réunit une petite troupe de braves gens et dispersa les pillards. Puis, il se retira dans sa villa rustique où il cultivait le safran et chassait l'autruche. Sa vie était alors « une fête sans tumulte » embellie par l'étude des sciences et « les saintes orgies de la contemplation ; » mais, en l'an 405, le siége épiscopal de Ptolémaïs devint vacant et le peuple qui, en Cyrénaïque, avait gardé le droit d'élire

(1) In-8, Didier et Ce, éditeurs.

les évêques, offrit au philosophe alexandrin sa crosse pastorale, voyant en lui non un pontife orthodoxe, mais le génie tutélaire des cinq villes lybiennes.

Synésius était disciple de Plotin. Il avait épousé une femme aimée. Indifférent à tout dogme religieux, il écrivit une lettre dans laquelle il expliqua de quelle façon il entendait devenir évêque :

« Dieu donc, et la loi et Théophile m'ont donné une femme. Eh bien, je déclare et proteste que je ne veux ni la quitter ni la voir en secret : l'un est dénaturé et l'autre déshonnête. Loin de là, mon désir le plus vif (le Ciel m'écoute), c'est que j'en aie de beaux enfants.....

« Ceci encore : ..... Nul n'abjure en un jour (et qui le croit s'abuse) sa raison et sa foi, son âme enfin ; lumière ou ténèbres, tout cela c'est nous-mêmes : l'on ne se renie point. Je suis philosophe avant tout, ne croyant rien légèrement et raisonnant beaucoup : mon symbole est plus court ou plus long, autre enfin que celui du vulgaire. Par exemple, je ne croirai jamais que notre corps est l'aîné de notre âme ; jamais que le monde doit périr : jamais que l'homme doit ressusciter : au peuple les merveilles. Mais je suis philosophe, et, si j'adore la seule vérité, je tolère l'erreur ; le sage y compatit, dissimule à propos..... J'userai de prudence ; grâce à Dieu, j'ai le respect des âmes. S'il suffit, je serai évêque, à part moi philosophe et croyant en public, n'enseignant ni ne désenseignant, laissant chacun suivre sa voie..... Mais que j'aille, évêque, débiter ce que j'estime absurde, jamais ! » (409.)

Il fut nommé évêque de Ptolémaïs en 409 ; ιερευς, comme dit ce fils des Héraclides (et non επισκοπος) (1).

A peu de temps de là, il perdit ses trois enfants et toute source de joie fut tarie en lui. Ses dernières lettres furent pour cette belle Hypatie, vierge comme les Muses, qui, portant dans Alexandrie le manteau du philosophe, avait enseigné au Grec de Cyrène les mystères de la sagesse plotinienne :

« Ton âme est, avec la vertu, mon dernier asile..., lui dit-il... Heureux en « toi, je ne serai malheureux qu'à demi. J'ai tout perdu, enfants et amis, je suis « seul sur la terre... O toi ! ma mère, ma sœur, ma maîtresse... Dieu m'ôte la « vie ou le ressouvenir des morts !... Salue de ma part tes disciples et mes « amis, Athanase et Théotecne d'abord, tous les autres ensuite ; s'il en est « quelqu'un de nouveau qui te plaise, salue-le aussi : je dois lui savoir gré de « t'être agréable. Peut-être as-tu encore souci de moi : Dieu t'en récompense ; « mais si tu m'as oublié, je me souviens de toi. » (414.)

Synésius mourut en 415, assez tôt pour ne pas savoir qu'une plèbe furieuse excitée par Cyrille avait écrasé sous des pierres la divine Hypatie, en qui s'éteignait la dernière lueur de la sagesse hellénique. Les Dieux aimèrent Synésius.

ANATOLE FRANCE.

(1) On lui permit de garder sa femme et ses opinions. (Villemain, *Tableau de l'Éloquence chrétienne au quatrième siècle*, p. 49.)







Théâtre de Beaumarchais, avec une notice et des notes, par CHARLES BEAUQUIER.
Le Barbier de Séville (1).

Caron de Beaumarchais inventa un système de palettes à adapter à la roue de rencontre dans le mécanisme des montres, pinça galamment de la harpe devant Mesdames de France, équipa des navires qui, à travers la croisière anglaise, allèrent vendre des fusils à l'Amérique soulevée, acheta en Angleterre les poinçons de Baskerville, établit une papeterie dans les Vosges et publia une édition des *Œuvres de Voltaire*, fonda une caisse d'escompte sur le type anglais, écrivit des drames larmoyants, tint boutique de pamphlets anonymes, rima des petits vers, imagina de vendre des fusils à la Convention qui le fit mettre en prison, sauva sa tête à force d'esprit et mourut d'un coup de sang, âgé de soixante-sept ans, ayant créé Figaro.

Figaro est assurément un type, un être à jamais réalisé dans l'absolu, et qui fait à lui seul l'éternelle fortune des comédies dans lesquelles il se meut. S'il ne parvient pas à animer la dernière des trois pièces ou il figure, *la Mère coupable*, c'est qu'il y paraît dénaturé, méconnaissable, différent de lui-même.

Cet habile garçon, tour à tour vétérinaire, vaudevilliste, économiste, banquier de pharaon, entremetteur et barbier, arrogant par nature, servile par nécessité, famélique et débauché, souple et perfide aux grands qui l'emploient, et déployant « plus de science et de calculs pour subsister seulement qu'on n'en a mis depuis cent ans à gouverner toutes les Espagnes; » Figaro enfin, peut-on le concevoir, vieilli, goûtant la vie facile et ayant eu le loisir qu'il faut pour s'approprier des principes de morale? Pas plus assurément qu'on ne peut s'imaginer Anacréon jeune ou Don Juan père de famille.

Beaumarchais a commis assurément une grande faute en dénaturant, dans *la Mère coupable*, le personnage typique qui ne lui appartenait plus et qui déjà courait le monde sous sa forme une et définitive. Nous n'en louons pas moins M. Alphonse Lemerre de réimprimer en trois jolis volumes la trilogie de Figaro, et c'est par une récente lecture du *Barbier de Séville* dans le nouveau texte conforme à l'édition originale, que les brèves observations qu'on vient de lire nous ont été suggérées.

(1) In-18 de la petite Bibliothèque littéraire. Portrait à l'eau-forte de Bracquemond.— *Alphonse Lemerre*, éditeur.





Le Fayoum, le Sinaï et *Pétra*, expédition dans la moyenne Egypte et l'Arabie Pétrée, sous la direction de J. L. Gérôme, par Paul Lenoir (1).

« Qui n'a pas vu El Kahiréh n'a rien vu; son sol est d'or, son ciel est un prodige, ses femmes sont comme les vierges aux yeux noirs qui habitent le paradis, et comment ne serait-ce point ainsi, puisque El Kahiréh est la tête du monde ? » Ainsi parle de la ville des Mosquées le marchand des *Mille et une Nuits*.

Cette ville des légendes splendidement fleurie au soleil oriental et qu'on ne peut voir encore sans éblouissement, maintenant qu'elle est flétrie et que la sève de la vie n'abonde plus en elle, le Caire, a, par miracle, gardé aux poètes des charmes partout ailleurs évanouis et la vision d'un monde qui n'est plus.

Le Mouski plein du balancement lent des dromadaires, des abois des chiens errants, du trot des ânes et du cri aigu des âniers, bordé de cafés d'où sort une musique grêle et de boutiques où chatoient des kouffies jaunes rayées de vert et de rouge; dans les rues étroites, les fontaines de marbre rose et le treillis mystérieux des moucharabiehs verts; une femme voilée suivant au pas de son âne de luxe le chemin que le bâton de ses esclaves lui a ouvert à travers la foule; des groupes immobiles à la porte des mosquées; des soldats albanais, en fustanelle, adossés aux arabesques de la porte Bab-el-Nasr, humant l'ambre du chibouk sous leur épaisse moustache, enfin les bazars, le bazar des orfèvres, le bazar des étoffes, le bazar des harnais, n'est-ce point là tout le monde féerique des contes de l'Orient?

M. Paul Lenoir est un jeune peintre amoureux de son art (2), qui est allé chercher, à la suite de son maître Gérôme, dans le Fayoum, en Arabie Pétrée, à Jérusalem et à Damas, des formes et des couleurs. Ce sont les notes crayonnées sur ses albums de voyage qu'il a livrées aux curieux. Ces notes, accompagnées de gravures d'après d'excellents croquis de Gérôme, formeront deux volumes ; ce qui en a paru s'arrête à la description de la ville monolithe de Pétra, taillée dans le roc, avec ses temples et ses tombeaux, son cirque et son forum, par la volonté romaine. Le souvenir du Caire emplit ce voyage, comme l'apparition d'une houri emplit une légende arabe.

Le bazar des étoffes surchargé de kouffies aux reflets de nacre et d'abayes en soie verte brodée d'argent, la Cour des tapis où se déploient toutes les magies persanes, me font songer au luxe charmant et maladif des aquarelles de Henri Regnault, étonnantes compositions où l'on voit l'âme humaine abîmée non point dans la divinité de la nature, mais dans la splendeur inique des étoffes et des tapis.

(1) In-12, treize gravures. *Henri Plon*, édit.

(2) M. Paul Lenoir est connu comme peintre de l'Orient. Il a fait sur la vie arabe et sur la vie persane des toiles qui ont été vantées au Salon pour la justesse de la couleur et l'exactitude des types. Les compositions japonaises de cet artiste doivent leur charme pittoresque à la vérité des scènes exotiques qu'elles représentent. On sent là l'attrait et la grâce de la vérité.

Voltaire et la Société au XVIIIe siècle, par GUSTAVE DENOIRESTERRES.
La Jeunesse de Voltaire. — Voltaire à Cirey (1).

Voltaire mêla si bien sa vie à toutes les petites et grandes affaires de son temps, qu'une histoire complète de cet esprit turbulent et curieux, doué d'aptitudes si diverses, est à peu près une histoire de la société française au XVIIIe siècle. C'est de la sorte que M. Denoiresterres a compris qu'il fallait écrire la vie de Voltaire. Il y a beaucoup de frissons de satin dans les bruits de cette aimable société. Dès les premiers feuillets du livre, nous lisons le roman d'Arouet et de Pimpette et la trahison de mademoiselle Suzanne. Mademoiselle Suzanne avait trompé Arouet, son amant, pendant qu'il était à la Bastille. Arouet n'en fut pas chagriné plus que de raison. Il avait en de telles occurrences la philosophie du Temple pour se réconforter.

La mort d'Adrienne Lecouvreur répand quelque tristesse au milieu de ces brillantes et rapides aventures. Adrienne était morte dans tout l'éclat de sa gloire tragique et dans tout le charme de sa vie élégante. Voltaire et d'Argental l'avaient aimée; elle avait aimé Maurice de Saxe généreusement, en princesse, et donné ses bijoux à son héros pour qu'il pût courir les aventures guerrières. Ses tendresses trop rapides, du moins, n'avaient jamais été vénales.

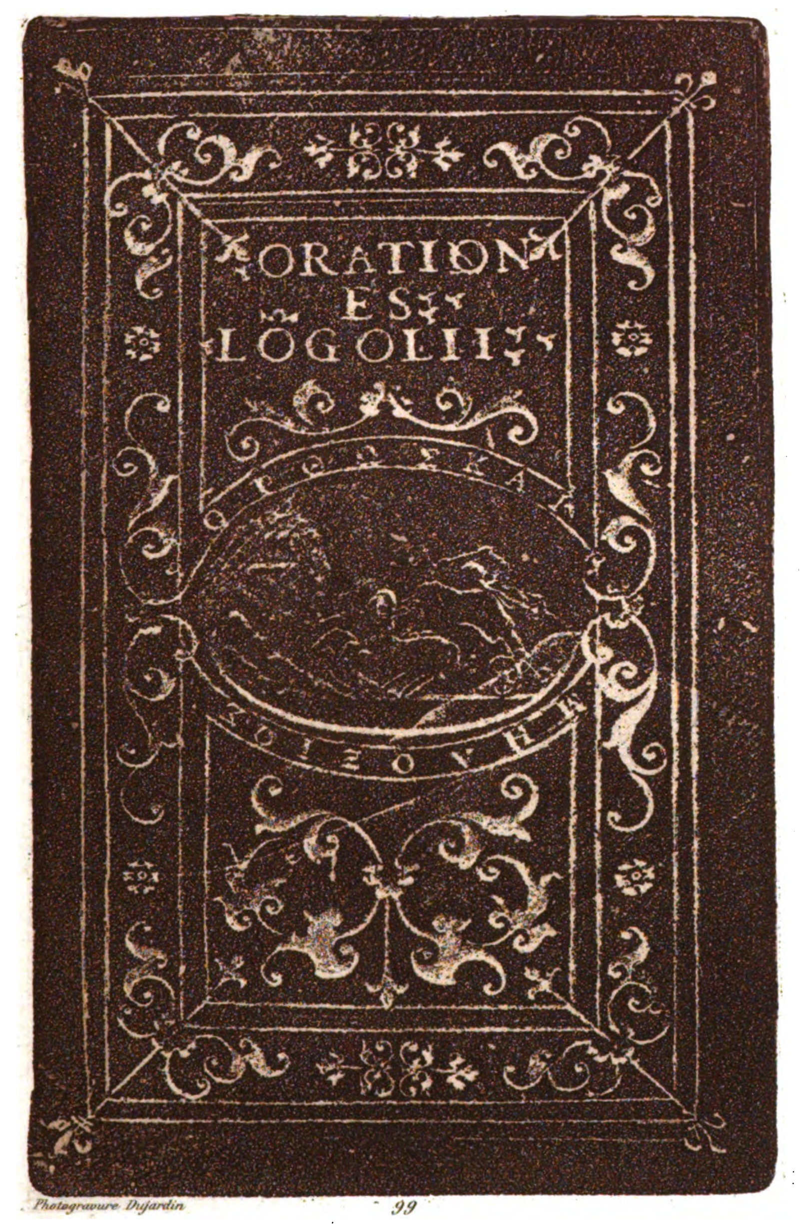
« Elle finit comme une chandelle, écrivait mademoiselle Aissé... ; on prétend qu'elle a été empoisonnée... » Elle venait de mourir dans la maison de la rue des Marais où Racine était mort. Le curé de Saint-Sulpice, d'après les ordres de l'Archevêché, refusa la terre sainte au corps de la comédienne. Le lieutenant de police enleva le cercueil, de nuit, dans un fiacre, et deux portefaix, accompagnés d'une escouade du guet, firent à la Grenouillère d'injurieuses funérailles à celle aux pieds de qui tombaient naguère tant de fleurs, de larmes et d'amour.

Elle a charmé le monde et vous l'en punissez !

Les quinze années de Cirey, embellies par madame Du Châtelet, sont d'un souvenir précieux. On sait le ton des dames d'alors avec leurs gens. Il était évident que tout valet ne devait point être tenu pour un homme, bien que certaines dames eussent acquis l'expérience secrète que c'était là un grand préjugé. Longchamps, celui-là même qui devint secrétaire de Voltaire, étant entré comme valet de chambre chez madame Du Châtelet, s'aperçut dès le lendemain matin que la marquise philosophe partageait sur ce point l'opinion commune. A un coup de sonnette, il entre dans la chambre à coucher de sa maîtresse. On lui dit de tirer les rideaux; la divine Emilie se lève, laisse glisser sa chemise et reste « nue comme une statue de marbre. » C'est le même Longchamps qui venait pendant le bain de la marquise verser dans l'eau de sa baignoire une bouilloire d'eau chaude. Longchamps dit assez piteusement à ce propos : « C'était l'usage. Je suis convaincu que mon individu n'était alors à ses yeux ni plus ni moins que la

(1) 2 vol. in-12, 2e édit. *Didier*, éditeur.





Photogravure Dujardin — 99

RELIURE DU TEMPS EXEMPL. DE CANEVARIUS

N° 658 du Cat. Morante

Le Bibliophile Français — Imp. Sarazin

bouilloire que j'avais à la main. » La marquise était aussi de cette partie fine que mesdames Du Deffant, de la Popelinière, de Mailly et autres firent au Moulin-Rouge, à Chaillot. Comme il faisait très chaud, ces dames se mirent en chemise devant les laquais.

Madame Du Châtelet correspondait avec l'Académie des sciences et faisait de l'algèbre avec Clairaut. Saint-Lambert n'y perdait rien, mais sa divinité avait de l'encre aux doigts. Madame de Pompadour gravait des planches de physique. Après avoir été cartésiennes et fort aimé les *tourbillons*, les dames étaient devenues newtoniennes. Il est vrai que Fontenelle et Algarotti avaient tapissé et décoré le ciel à leur usage. C'était l'*Emploi des Grâces*, comme le dit André Chénier,

De poursuivre une sphère en ses cercles nombreux,
Et du sec A plus B les sentiers ténébreux.

Le livre de M. Desnoiresterres abonde en faits recherchés avec soin et exposés avec équité. Le duc de Bourgogne disait à l'abbé de Choisy, qui écrivait une histoire de Charles VI : « Comment vous y prendrez-vous pour dire qu'il était fou ?

— Monseigneur, je dirai qu'il était fou. »

C'est là une excellente façon de se faire entendre, et c'est celle que M. Desnoiresterres a eu le bon goût de prendre. A. F.



LES PERTES ÉPROUVÉES

PAR LES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS

EN 1870-1871 (1)

MONSIEUR LE MINISTRE,



ous m'avez chargé de rechercher et de vous faire connaître les pertes subies par les bibliothèques publiques qui dépendent de votre Ministère, soit pendant le siége de Paris par les Prussiens, soit sous la domination de la Commune révolutionnaire. Nous devons rendre cette justice aux ennemis qui nous ont causé tant de sortes de maux : s'ils nous ont enlevé bon nombre de nos bibliothèques particulières, comme de nos collections les plus précieuses, ils ont, en général, respecté nos bibliothèques publiques. Leurs obus, il est vrai, n'épargnaient pas notre admirable bibliothèque de Strasbourg, non plus qu'ils ne faisaient grâce à la flèche de la cathédrale de cette grande et malheureuse ville. Hélas! lorsque cette nouvelle nous arrachait un cri de douleur, nous ne pensions pas que c'était Strasbourg même, avec sa bibliothèque incendiée, qui allait passer entre les mains des Allemands. Avec Metz, nous perdons aussi une des riches bibliothèques dont s'honorait la France. Dans la destruction du palais de Saint-Cloud par le bombardement, se trouve comprise sa belle bibliothèque, complétement disparue; et quelques volumes de la Bibliothèque impériale, qui y avaient été transportés, ont péri également. Voilà bien des pertes! Mais, dans les villes momentanément occupées ou qui le sont encore en ce moment même, j'en ai acquis la certitude en inspectant la plupart des bibliothèques, il n'y a point eu de dégâts sérieux, et tout se réduit à l'enlèvement de quelques cartes (2).

(1) Extrait du *Bulletin administratif* du Ministère de l'Instruction publique.

(2) Il nous faut malheureusement faire une exception : la bibliothèque de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr a été en partie détruite par les Prussiens. Ils ont dépareillé nombre d'ouvrages importants, détruit ou enlevé la Collection des documents inédits sur l'Histoire de France, la Correspondance de Napoléon, le Journal militaire, le Spectateur militaire, etc.



A Paris, le bombardement, qui n'a pas épargné nos hospices, n'aurait pas épargné davantage nos bibliothèques. On peut en juger par d'autres établissements scientifiques, tels que le Muséum et le Collége de France. Mais, soit que les obus n'aient pas porté jusqu'à elles, soit, pour celles qu'ils ont frappées, que les précautions ordonnées par vous dès le début du siége aient eu une heureuse efficacité, le mal a été nul. Combien la guerre civile, sous ce rapport, nous a été plus cruelle! Ce qu'elle a entassé de ruines en ce genre, comme de tant d'autres manières, n'est-il pas présent à tous les esprits? C'est à rendre compte de ces pertes pour les bibliothèques placées dans votre département que ma tâche se trouve circonscrite, et, même ainsi limitée, elle n'a que trop d'étendue.

Il s'en faut pourtant que le mal ait eu partout la même gravité.

J'ai déjà constaté, Monsieur le Ministre, dans un précédent rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser relativement à la bibliothèque Mazarine, à la bibliothèque de l'Arsenal et à la bibliothèque Sainte-Geneviève, que ces grands établissements avaient, de même que la Bibliothèque nationale, heureusement peu souffert. La perte principale, celle qu'a éprouvée la bibliothèque Mazarine, n'est pas telle elle-même qu'elle ne puisse, au moins en grande partie, être réparée. Cette perte consiste d'abord en quatre volumes manuscrits. Ces manuscrits avaient été prêtés à l'auteur de savantes recherches sur l'histoire de France, chez qui ils ont été brûlés avec sa propre bibliothèque, à Neuilly, par le bombardement des insurgés, qui atteignit cette commune au mois de mai dernier. Ils se composaient d'abord d'un manuscrit du XVII[e] siècle (Dubuisson-Aubenay, *Mémoires sur les guerres civiles en France*); puis de trois volumes numérotés 1765, 2786 et 2786 A. Le numéro 1765 dépareille une collection de *Mélanges* qui contenait trente-trois volumes. Les numéros 2786 et 2786 A sont les deux premiers d'une seconde collection d'œuvres du même auteur, qui comptait sept volumes (1).

Les pertes, quant aux imprimés, quoique n'ayant qu'une importance secondaire, méritent pourtant d'être signalées. Un obus, lancé par les insurgés, tombait, au milieu de la nuit, dans la grande galerie Naudé, qui occupe l'étage supérieur de la bibliothèque Mazarine; il brûlait ou déchirait un certain nombre d'ouvrages. Les volumes atteints par l'obus appartiennent tous au nouveau fonds d'histoire, du format in-4°. C'étaient des ouvrages en eux-mêmes curieux et utiles à consulter, dans un bon état, quelques-uns recouverts d'assez belles reliures anciennes. L'indication de ces livres, que je donne ci-dessous, vous permettra, au reste,

(1) L'emprunteur espère pouvoir restituer une copie du manuscrit Dubuisson, en faisant transcrire celle qui se trouverait entre les mains d'un archéologue d'Amiens.



Monsieur le Ministre, d'apprécier avec précision le degré de la perte (1).

Je passe aux deux autres bibliothèques : l'Arsenal et Sainte-Geneviève. L'Arsenal n'a subi que d'assez faibles dommages. Un éclat d'obus des insurgés écrasait un volume in-4° de peu de valeur : Sexti Pompei, *de Verborum significatione*, avec les notes de Dacier. Le même éclat détruisait un pilastre d'un des panneaux de l'oratoire du cabinet de Sully, brisait quelques carreaux et quelques boiseries, et faisait cinq crevasses dans les côtés d'autant de fenêtres. La bibliothèque Sainte-Geneviève a perdu aussi quelques volumes. Pendant le bombardement de Paris par les Prussiens, dans la nuit du 8 au 9 janvier, un fragment d'obus, traversant une des fenêtres de la porte inférieure des bâtiments, avait pénétré dans la réserve sans y causer de ravages.

La même bibliothèque devait être moins épargnée sous le règne de la Commune. Au moment où nos troupes victorieuses entraient dans Paris,

(1) N° 1417. — Πεντηκοναρχος, par Ramirez. 1612.
N° 1418. — Bruschius, Chronologia monasteriorum Germaniæ. 1682.
N° 1419. — Colluccii de Bello belgico pars altera. 1677. 2 vol.
N° 1424. — Historia Ecclesiæ lusitanæ. 1759.
N° 1425. — Thomas di Burgo, Hibernia dominica. 1762.
N° 1429. — Calendæ regiæ. 1659.
N° 1430. — Historia di Poggio. 1598.
N° 1431. — Chronique de Savoie, par Guillaume Paradin. Lyon, 1552.
N° 1432. — Apologie pour la maison de Savoie. 1631.
N° 1436. — Taisan, Vies des jurisconsultes. 1737.
N° 1438. — Histoire du siége de Dunkerque. Paris, 1649.
N° 1444. — Doglioni, Del theatro unirersale de principi. Venetia, 1606.
N° 1653. — Koniglischer danischer hof und staats Kalender von Mathias. Rohlfs.
N° 1657. — Baglione, Le Vite dei pittori. 1733.
N° 1659. — De origine, moribus et rebus gestis Scotorum, authore Joanne Leslœo-Romæ, 1578. Exemplaire de l'auteur.
N° 1661. — Wolfius, Notitia Kareorum. Hambourg, 1714.
N° 1662. — Coopers chronicle. 1565.
N° 1664. — Fabricius, Rerum misnicarum libri VII.
N° 1665. — Commentaire sur les prophéties de M. de Nosdredame. 1594.
N° 1666. — De vario Bononiæ statu, Barthol Dulcini. 1631.
N° 1667. — Caroli Sigonii, de vitâ Laurentii Compegii. Bononiæ, 1581.
N° 1669. — Menifesto del sig. Ludovico Birogo. Torino, 1561.
N° 1670. — La Congiura del conte Luigi di Fieschi. 1675.
N° 1672. — Atenco dei letterati milanesi.
N° 1674. — Historia di Girolamo Mutio, de fatti de Federico de Montefeltro, duca d'Urbino. Venetia, 1605.
N° 1675. — Sicanicarum rerum compendium, Mauro-Lyco. Messanæ, 1561.
N° 1854. — Du Bois, Vies des gouverneurs généraux des Indes Orientales. 1763.
N° 1912. — Étrennes françaises. 1766. 2 exemplaires.
N° 1913. — Récit de ce qui s'est passé tendant à la construction d'un nouvel Hôtel-Dieu. 1773.—Ce volume, aux armes du roi, renferme un mémoire autographe du célèbre architecte Antoine sur la construction de l'Hôtel-Dieu. On pourra le remettre en état.
N° 2296. — Vida Bartolome de los martires. Madrid, 1625.

pendant les courts instants où la Commune semblait compter encore sur les efforts d'une résistance désespérée, un obus pénétra, du côté du collége Sainte-Barbe, dans la galerie supérieure de la bibliothèque, et dispersa à une grande distance cinquante-trois volumes. Parmi ces volumes, appartenant tous à la section de géographie, les uns seront facilement remplacés, les autres pourront être réparés par le relieur. Les plus nombreux font partie d'une petite édition, format in 12, de l'*Histoire des voyages*, par l'abbé Prevost (reliure en maroquin rouge); les autres appartiennent au Bulletin de la Société de géographie, ou bien à la collection commencée par M. Vivien de Saint-Martin, sous le titre d'*Année géographique*.

Heureuses les bibliothèques de Paris, si elles en eussent été quittes à si bon marché! La France, l'Europe entière savent qu'il est loin d'en avoir été ainsi, et la postérité ne s'en souviendra que trop pour l'honneur de la civilisation au XIXe siècle. Les pertes que nous ont fait subir les nouveaux Barbares sont immenses, incalculables. Deuil inconsolable pour l'érudition et les lettres, comme pour l'art de l'imprimerie et de la reliure!

S'il s'agit de valeur vénale, la perte s'élève à plusieurs millions.

Quant au dommage intellectuel, les chiffres n'en peuvent donner aucune idée. Quelle perte que la bibliothèque de l'Hôtel de Ville! cent vingt mille volumes, dont bon nombre se rapportaient à l'Histoire de Paris, ouvrages précieux par leur beauté comme par l'intérêt des documents administratifs de tout genre! Il s'y était joint, depuis quelques années, la belle collection des *States papers*, formée par M. Wattemare. Que de raretés, parmi lesquelles des ouvrages uniques, comme le livre d'*Heures* de Juvénal des Ursins! C'étaient de merveilleuses bibliothèques spéciales que la bibliothèque du Conseil d'État, avec laquelle disparaissent aussi les importants procès-verbaux des séances durant de longues années; que celle de la Cour des Comptes, de la Cour de Cassation, de la Légion-d'Honneur, de l'Ordre des Avocats, enfin du Ministère des Finances! Comment ne pas comprendre dans les mêmes regrets la bibliothèque de la Préfecture de police, si merveilleusement adondante en documents sur la Révolution et qui offrait une collection unique de journaux modernes, futurs matériaux de l'histoire politique de notre temps?

Dans les bibliothèques publiques dépendant de l'État et qui ressortissent à votre Ministère, se renferme naturellement la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier. Or, une seule de ces bibliothèques a éprouvé de profonds dommages; disons plus : il s'agit d'une destruction complète. Vous ne voyez que trop, Monsieur le Ministre, de quelle bibliothèque je veux parler. La bibliothèque du Louvre a péri tout entière. Parmi nos autres bibliothèques plus nombreuses, d'une valeur plus grande encore, c'était, nous le savons tous, un joyau qui brillait d'un éclat particulier, inappréciable. La richesse et le goût en formaient le double caractère. La



haute curiosité érudite et littéraire y était représentée par des monuments qu'on ne retrouve pas toujours dans les plus riches dépôts de l'Europe. Assemblage rare de pièces curieuses, de manuscrits importants, d'imprimés d'une exécution incomparable, d'épreuves de choix, d'ouvrages à planches qui égalaient au moins, pour la beauté et le prix, ce que les autres bibliothèques possèdent de plus accompli; musée de reliures enfin, tel qu'il comptait peu de rivaux, tout cela a disparu sans laisser de traces, pas même celles qui survivraient dans un catalogue! Le catalogue ou plutôt les catalogues ont été brûlés comme le reste. Perte trop réelle aussi! car plusieurs de ces catalogues étaient des chefs-d'œuvre de patience et d'ordre, et la bibliothèque du Louvre était complète en ce genre, comme le sont fort peu de nos bibliothèques. Le catalogue par ordre alphabétique de noms d'auteurs et le catalogue par ordre de matières, tous deux si utiles, y étaient tenus avec une grande exactitude. Il y avait des catalogues spéciaux pour les collections et les recueils. Ces différents catalogues formaient soixante volumes. La table des auteurs en formait vingt-sept. On peut dire sans exagération que le catalogue des collections composait, à lui seul, un magnifique ouvrage, des plus intéressants et des plus utiles pour ceux qui se livrent à des recherches. Le catalogue des pièces de la Révolution était notamment un trésor. Il en était de même de la table de matières formant une centaine de volumes de la grande collection Saint-Genis, table immense, indispensable pour s'orienter dans ce dédale d'arrêts qui comprennent une succession de siècles. On regrette amèrement que ces catalogues n'aient pas été imprimés. J'appelle une fois de plus, permettez-moi d'en faire la remarque ici, la confection de catalogues imprimés dans toutes les bibliothèques publiques en France, comme il en existe déjà un certain nombre. La facilité de la recherche, non-seulement pour les bibliothécaires, mais pour ceux qui travaillent, et l'avantage de la durée les réclament également. Seuls, les catalogues imprimés rendront possibles la statistique complète de nos richesses bibliographiques, si imparfaitement connues par nous-mêmes. Si la bibliothèque du Louvre avait laissé un tel catalogue, nous n'en serions pas à rechercher trop souvent, comme à tâtons, je ne dis pas les noms des cent mille volumes dont elle se composait, travail infini de reconstruction impossible à la mémoire, mais les noms mêmes de tant d'ouvrages précieux à différents titres, qu'il m'a fallu tirer de documents divers ou arracher comme un à un, au risque de plus d'un oubli de la part même des hommes les plus compétents et familiarisés avec ces livres, des bibliothécaires du Louvre ou de ceux qui, sans être attachés à ce bel établissement, en avaient une connaissance plus ou moins approfondie. J'ai dû les consulter presque tous pour arriver à former l'inventaire de ce que cette bibliothèque contenait de plus important. C'est cet inventaire des choses précieuses et rares, à jamais perdues, mais dont un certain nombre a ou peut avoir des analogues, que je vais mettre sous vos yeux.

Comment toutefois me dispenserais-je, avant d'arriver aux détails, d'indiquer l'origine de ce magnifique dépôt de livres? Serait-il possible autrement d'en comprendre les caractères et les mérites originaux? La valeur d'une bibliothèque est aussi dans son ensemble, et cet ensemble est déterminé par les circonstances qui l'ont formé. Je n'aurai garde, d'ailleurs, de vous fatiguer de détails historiques, non pas sans intérêt en eux-mêmes, mais inutiles ici. Il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'aux siècles où les rois de France, de Charles V à Louis XII, eurent leur bibliothèque, composée de quelques centaines de volumes, au Louvre, dans la *Tour de la librairie*. Il n'y a pas lieu de s'arrêter davantage sur les temps qui suivirent, où, malgré la formation de la grande bibliothèque royale, le *Cabinet des livres du Louvre* subsiste, quoique amoindri. A dire le vrai, la bibliothèque dont nous regrettons la perte date de temps moins éloignés. On suit la trace curieuse de sa formation depuis la Révolution jusqu'à nos jours. C'est à cela que se borneront mes indications, et encore seront-elles très rapides. On ne sait pas au juste combien il y avait, ni même très sûrement s'il y avait des livres appartenant au *Cabinet du Louvre*, dans le vaste amas, résultant des confiscations et des déplacements qui, à l'époque révolutionnaire, réunit un million cinq cent mille volumes de toute provenance dans divers dépôts du département de la Seine et de Versailles. C'est de là pourtant que devait sortir la nouvelle bibliothèque du Louvre sous sa première forme, en quelque sorte rudimentaire. M. Alexandre Barbier, un des membres les plus laborieux et les plus distingués de la section de bibliographie nommée par la Convention, autorisé en 1798 à choisir, dans les dépôts, les ouvrages qui devaient former la bibliothèque du Directoire, s'appliqua aussi à composer la bibliothèque du Conseil d'Etat. Il en était nommé bibliothécaire en 1801 et il publiait le catalogue en deux tomes (1).

Quand la bibliothèque du Conseil d'Etat, d'abord placée aux Tuileries fut, en 1807, transportée au château de Fontainebleau, une partie de la jurisprudence et de l'économie politique était pourtant conservée au Louvre pour l'usage du Conseil. Là est le premier germe. En même temps, M. Barbier organisait un nouveau dépôt, devant former la bibliothèque de l'Empereur (2) et celle des palais impériaux. C'est en réunissant à la

(1) J'emprunte ces détails, en les abrégeant beaucoup : 1° à la notice très instructive, consacrée à M. A. Barbier par M. Louis Barbier, son fils, le dernier conservateur de la bibliothèque du Louvre; 2° à l'excellente *Notice historique* de M. Rathery, qui fut longtemps lui-même bibliothécaire à cet établissement, *sur l'ancien Cabinet du Roi et sur la Bibliothèque impériale du Louvre*, insérée dans le *Bulletin du Bibliophile*, en 1858, pages 1013 et suivantes.

(2) Un premier fonds, fort considérable, se trouvait dans la bibliothèque réunie quelques années auparavant par d'Ambreville, un fin connaisseur, qui avait été autorisé à faire un choix dans le dépôt dit *de la Culture Sainte-Catherine*. Il le fit, paraît-il, trop étendu et trop beau, et se composa une bibliothèque de superbes livres magnifiquement reliés en maroquin. La bibliothèque fut mise sous le séquestre et offerte au premier Consul.



bibliothèque du Conseil d'État la bibliothèque de l'Empereur, qui venait s'adjoindre elle-même à la bibliothèque particulière du Roi, que, sous la Restauration, M. Barbier créa la bibliothèque placée dans la galerie du Louvre. Elle reprit alors son ancien nom de *Bibliothèque du Cabinet du Roi.* C'était le titre qu'on lisait au-dessus de la porte du guichet Saint-Thomas. La nouvelle bibliothèque s'enrichit rapidement, de 1816 à 1819, de collections fort précieuses, dont M. Barbier rédigea le catalogue.

Telle est, monsieur le Ministre, la véritable origine de cette bibliothèque lentement formée et en un instant détruite. Elle devait, sous les administrateurs qui succédèrent à M. Barbier, c'est-à-dire sous M. Valery, à l'époque de la Restauration, sous M. de Jouy, après 1830, et, à partir de 1847, sous M. Louis Barbier, recevoir de nouveaux développements. Tout en devenant de plus en plus un dépôt précieux d'ouvrages de tout genre et en gardant ce caractère de bibliothèque juridique, économique, historique, que lui assignait son origine, elle prenait sans cesse aussi davantage le caractère de grand luxe et de goût exquis que semblait provoquer une pareille résidence. Le moment était venu où son local, désormais insuffisant, allait être modifié. Passée au Ministère de la maison de l'Empereur, et ayant reçu, en 1853, son règlement spécial, elle occupait, jusqu'au mois d'avril 1858, le second entre-sol placé sous la grande galerie du Musée. Combien, depuis ses modestes débuts, ne s'est-elle pas accrue ! Aux treize salles, qui existaient depuis la Restauration, treize autres avaient été adjointes successivement. Enfin il fut décidé qu'elle serait transportée dans l'aile du Nord, nouvellement construite. Elle y occupait la galerie qui s'étend depuis le pavillon faisant face au Palais-Royal jusqu'au pavillon Richelieu. C'est dans cette magnifique galerie, qui avait reçu tout l'ameublement et tous les ornements dont peut se parer une salle de bibliothèque, que des incendiaires, portant l'habit de la garde nationale, pénétraient à la fin de la nuit du 23 au 24 mai. Le pétrole accomplit là, comme ailleurs, son œuvre de destruction rapide avec une horrible efficacité. Vers cinq heures du matin, les flammes commençaient à paraître et ne tardaient pas à se propager et à s'élever. Vers une heure de l'après-midi, le sinistre travail était achevé ! Rien, dans cet emplacement désolé, dont la nudité stupéfait le regard, rien n'indique aujourd'hui qu'il y ait même eu là une bibliothèque.

Ce qu'était cette bibliothèque dans son ensemble, je viens de vous l'indiquer. Il suffira d'ajouter quelques traits pour se convaincre que ce qui la rendait précieuse, était l'assemblage même de tant d'éléments excellents. Au fonds primitif, toujours accru, d'ouvrages sur le droit public, l'administration, l'économie politique, l'histoire, étaient venus se joindre une superbe collection de traités, de recueils sur les beaux-arts, sur la peinture,

la sculpture, l'architecture, l'ornementation; toute la bibliothèque du Musée, des livres du prix le plus élevé, de la plus splendide exécution, relatifs à l'histoire naturelle, avec des dessins ou des planches coloriés, dus à des maîtres illustres; quantité de raretés historiques et archéologiques; de magnifiques ouvrages offerts aux souverains ou ayant servi à leur usage, comme la magnifique collection des classiques latins et français de Louis XVIII et beaucoup d'ouvrages sur l'art militaire ayant appartenu à Napoléon Ier, aux princes d'Orléans et à Napoléon III; une rare bibliothèque italienne, les grandes collections des Bollandistes et des Bénédictins dans les plus belles conditions qui se puissent rencontrer, et nombre de recueils factices contenant des pièces introuvables ailleurs. C'est dans cet ensemble qu'il nous faut choisir ce qui mérite éminemment, entre d'autres livres ayant une valeur considérable, d'être distingué et retenu, en essayant de mesurer, autant qu'il est possible, pour chaque ouvrage ou grande collection, l'étendue de nos pertes.

Voici dans quel ordre je procéderai. Je comprendrai dans cette recherche : 1° les livres manuscrits et imprimés rares ou précieux; 2° les collections ou recueils tant manuscrits qu'imprimés, d'une importance exceptionnelle; 3° la collection dite *collection Motteley*, offrant un caractère tout spécial, et qui mérite dans ce rapport une place à part, comme elle en occupait une dans le Louvre lui-même.

LIVRES MANUSCRITS ET IMPRIMÉS, RARES OU PRÉCIEUX.

Il existe, disons-le d'abord avant de constater des pertes d'ouvrages manuscrits infiniment regrettables, il existe heureusement des copies du catalogue des manuscrits, et quelquefois des copies de manuscrits rares offrant le plus de valeur et d'intérêt. M. Louis Pâris, notamment, le savant directeur du *Cabinet historique*, avait préparé des matériaux qui acquièrent aujourd'hui une grande importance. Il avait transcrit cette partie du catalogue et pris ou fait prendre des copies de quelques manuscrits originaux ou de fragments particulièrement intéressants. Je citerai la copie du travail de Ch. d'Hozier ayant pour titre : «*L'Impôt du sang*, ou la Noblesse de France sur le champ de bataille; » celle de la *Description de la galerie du château d'Etoges* (Marne), peinte en 1680; celles d'un grand nombre de *Lettres historiques des* XVIe *et* XVIIe *siècles*, copiées dans les grands recueils de J. Bourdin, secrétaire d'État sous Henri II et Charles IX; celle du catalogue détaillé du 32e volume in-folio des *Papiers et lettres originaires de la maison de Noailles*, recueil mis sous séquestre à l'époque de la Révolution et que la famille était en instance de réclamer (1); enfin la copie

(1) En 1851, M. Ludovic Lalanne a rédigé le catalogue de divers recueils de lettres ori-



d'un certain nombre de vies des poètes français du manuscrit de G. Colletet.

La perte du manuscrit original de Colletet n'en reste pas moins une des pertes les plus sensibles. Ce vieux manuscrit, si cher aux gens de lettres, tant de fois consulté, tant de fois cité, ne formait pas moins de cinq volumes in-4°. Son titre en indiquait l'objet et l'importance: *Vies des poètes français par ordre chronologique, depuis* 1209 *jusqu'en* 1647. On voit par là combien un tel ouvrage, contenant quatre cent cinquante-neuf biographies, si précieux comme objet de curiosité, à titre de manuscrit, l'était aussi pour l'histoire littéraire. L'original et la copie ont été brûlés (1). Est-il impossible d'en retrouver ailleurs quelque copie? On m'en signale une qui aurait été vendue, à la vente Aimé Martin, à M. Durand de Lançon, copie que ses héritiers possèdent probablement aujourd'hui. Il y aurait là une recherche à faire. En déplorant cette perte si regrettable, je dois aussi ajouter ce qui l'atténue dans une certaine mesure: plusieurs de ces *Vies* de poètes ont été publiées, et en général ce sont les plus importantes. De nos jours, des érudits comme M. de Clinchamp, M. Paul Lacroix, M. G. Brunet, M. Blanchemain, M. Rathery, M. Hauréau, ont eu l'heureuse idée de reproduire quelques-unes de ces précieuses notices, parfois avec un peu d'arrangement quant à la forme. D'autres manuscrits de G. Colletet et de François Colletet sont aussi à regretter. A de médiocres poésies se trouvaient réunis de curieux documents.

Nombre de personnes, se reportant à leurs anciens souvenirs de la bibliothèque du Louvre, ont cru perdu dans le même désastre un autre manuscrit bien précieux qu'elles y avaient admiré: les *Heures de Charlemagne*. Les *Heures de Charlemagne!* ce livre qui réunit tous les genres d'intérêt, vénérable manuscrit dix fois séculaire, auquel s'attachent tant de traditions glorieuses! On a plus d'une fois décrit ce bel in-folio sur peau de vélin, orné de six miniatures, presque entièrement écrit en lettres d'or sur un fond pourpre, et dont chaque feuillet est entouré d'arabesques très variées. Rassurons-nous : les *Heures de Charlemagne* existent encore. Transportées, il y a quelques années, au Musée des Souverains, elles doivent leur préservation à cette circonstance, qui nous permet aussi de conserver d'autres ouvrages précieux de la bibliothèque du Louvre, comme le *Registre*

ginales possédées par la bibliothèque du Louvre, et entre autres des papiers de la famille de Noailles. Ce catalogue a été, à la même époque, envoyé au Ministère de l'instruction publique.

(1) M. F. de Caussade, bibliothécaire au Louvre, se proposait d'en donner, à la librairie Lemerre, une édition complète dont il avait réuni de nombreux matériaux. Ces matériaux, laissés dans le bureau de M. de Caussade, au Louvre, ont été brûlés également. Il avait été question, il y a quelques années, de publier ce manuscrit pour la collection des documents inédits de l'Histoire de France. C'est M. Asselineau, de la bibliothèque Mazarine, qui devait s'en charger. M. Asselineau avait repris cette idée de publication en 1857; mais la faillite de l'éditeur arrêta tout projet. On voit que ce manuscrit a joué de malheur.

de l'ordre du Saint-Esprit et le *Sacre de Napoléon*, avec les dessins originaux d'Isabey, Percier et Fontaine.

Malheureusement, combien d'autres pertes sont trop avérées et trop complètes ! C'était une rareté figurant à titre unique, que la *Bulle sur papyrus du pape Agapet*, de l'année 951; il existe à Narbonne un *fac-simile* de cette pièce, fait il y a peu d'années. Elle a été aussi publiée dans le tome VI du *Gallia christiana*, et, depuis, dans les *Papyri diplomatici* de Marini. Comme valeur d'archéologie et d'art, quelle perte que celle des *Dessins d'architecture pour le Louvre et Versailles*, *l'Arc de Triomphe*, *l'Observatoire*, etc., *par Claude Perrault*; *2 vol. in-folio*, *avec texte explicatif et autographe de Charles Perrault!* A ce recueil étaient jointes des notes de Fontaine, de Vaudoyer, de Barbier. Je citerai, parmi les manuscrits (en dehors des manuscrits historiques formant des recueils en plusieurs volumes, dont je parlerai dans un instant), les *Huit Herbiers*, manuscrit autographe de Mme de Genlis, avec dessins originaux, gros volume in-4°, magnifiquement relié; le *Choix des plus belles fleurs*, dessins originaux sur peau vélin, par Redouté, 2 volumes in-folio, reliés par Simier en maroquin bleu, avec les chiffres du roi Louis-Philippe, donnés à la bibliothèque du Louvre par la reine Marie-Amélie; les *Roses*, dessins originaux de Redouté, sur peau vélin, in-folio richement relié par Simier; la *Botanique de J.-J. Rousseau*, avec dessins originaux par Redouté, grand in-8° sur peau vélin; un beau manuscrit persan du shah Hamed, avec vignettes; une *Bibla sacra,* manuscrit in-4°, reliure de Simier en maroquin noir, peau vélin, sur la dernière feuille de laquelle on lisait la note suivante d'une écriture fort ancienne : « *Ista Biblia fuit gloriosissimi sancti Ludovici, quondam regis Francorum.* » Mais, comme beauté d'exécution, il y avait peu d'ouvrages plus remarquables que les *Oiseaux* d'Audubon (*The Birds of América*), avec quatre cent trente-cinq planches coloriées, ou à mettre au-dessus du *Traité des arbres et arbustes* de Duhamel, magnifique exemplaire sur vélin, formant quatorze volumes in-folio. Le *Musée de Florence*, de Wicar, un véritable chef-d'œuvre! Une œuvre gracieuse et riche, les *Pigeons* de Mme Knip ! Parmi les curiosités et les raretés historiques ou littéraires, réunies en volume unique, comment ne pas mettre au premier rang les lettres *autographes* de Henri II, du cardinal de Lorraine, d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, du chevalier de Selve, d'Alex. Montanus, de Martin du Belloy, d'Adrienne d'Estouteville, de Tavanes, un volume in-folio; celles de d'Estrées au nombre de cent quarante-cinq (1); celles de Louis XIV à Mme de Maintenon, in-folio dos de maroquin (2)?

(1) En voir le détail dans le catalogue Germain Garnier, 4 mars 1822, n° 1100, et dans le catalogue A. Barbier, 25 février 1828, supplément n° 37.

(2) Voir le détail dans le catalogue Germain Garnier, 4 mars 1822, n° 1131.

De pareilles pertes se constatent avec douleur; on n'a pas besoin de les commenter. C'étaient des pièces originales, d'un bien triste, mais bien réel intérêt, que celles qui composaient l'*État des dépenses faites au Temple depuis le* 13 *août jusqu'au* 10 *novembre de l'an* I *de la République française*, et les *Comptes des fournisseurs de Louis Capet et sa famille*. M. de Beauchêne, dans son histoire de Louis XVII, a en grande partie publié ces documents dans les pièces justificatives de son ouvrage. Au point de vue archéologique, c'était encore un précieux volume que le livre manuscrit intitulé: *Consecratio Regis*, beau manuscrit du XIVe siècle, avec ornements en or et couleur, in-4° relié en maroquin rouge aux armes royales. Comment ne pas rappeler le livre portant ces mots dans son titre: *En quel temps la cité de Lutèce fut commencée et comment elle fut nommée Paris*, manuscrit sur vélin du XVe siècle, formant un rouleau de 16 pouces de large sur 15 de long, avec vignettes peintes? Comment ne pas signaler l'*Ordonnance de Louis XI* pour l'ordre de Saint-Michel, manuscrit du XVe siècle? Une curiosité tout historique s'attachait aux trois volumes manuscrits contenant le procès-verbal de l'Ordonnance de 1667, de l'ordonnance criminelle de 1670 (deux fois reproduite); à l'exposition des maximes et des règles consacrées par les articles organiques, avec le rapport, également manuscrit, signé Portalis; à quantité de mémoires spéciaux, que je ne puis nommer un à un, mais dont le titre même révèle l'intérêt pour tous ceux qui mettent quelque prix à la connaissance intime et détaillée des institutions et de la vie même privée de la vieille France : ces arrêts du Parlement, ces registres de la Chambre des Comptes, ces inventaires et ces notes sur les fiefs, les domaines, les châteaux royaux; ces tables si instructives des recettes et des dépenses, parfois aux armes de Colbert ou de tel autre personnage célèbre. Ajoutons-y d'intéressants et volumineux ouvrages manuscrits sur les monnaies, dont l'un commandé par Desmarest et corrigé sur Daguesseau. On conservait, avec l'intérêt qui s'attache aux personnes royales et aux anciens souvenirs, un manuscrit du jeune duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XV et frère de Louis XVI, contenant des *Problèmes de géométrie pratique, exécutés et mis au trait*.

Encore une perte irréparable: la *Notice historique sur les sépultures d'Héloïse et Abeilard*, livre imprimé, mais exemplaire unique tiré sur papier rose, avec les dessins originaux par Alexandre Lenoir; et cet autre volume grand in-folio: *Paris, Saint-Cloud et dépendances,* avec les dessins originaux de Fontaine. Nous avons indiqué, en parlant des catalogues, un manuscrit en 2 volumes, extrêmement regrettable, dont M. L. Pâris, grâce à une copie faite complètement, annonce la publication prochaine en 4 volumes in-8: nous voulons parler du livre de L. d'Hozier, auquel nombre de familles nobles attachent un prix qu'y mettront aussi tous ceux que touche dans le passé la gloire de notre patrie, tant ce livre

rappelle de traditions de courage militaire et d'héroïque fidélité au devoir !

Mais quel plus touchant adieu n'aurions-nous pas à faire à un de ces manuscrits que les amis des lettres, que tous ceux qui savent apprécier l'union d'une noble nature et d'un beau talent, ne pouvaient voir sans respect et sans émotion, le manuscrit de Vauvenargues ! Il y a certes des noms plus éclatants que le nom de ce lettré plein de délicatesse, de cet écrivain ingénieux, de ce moraliste original ; il en est peu qui inspirent une estime plus profonde et une plus douce sympathie. C'était une relique intéressante à un haut degré, que l'*Essai sur quelques caractères,* autographe tout entier de sa main, formant 708 pages, et que ces *Lettres*, également autographes, adressées en si grand nombre, de 1739 jusqu'en 1745, au président à mortier du Parlement d'Aix, de Saint-Vincent. Ces lettres formaient, avec celles qu'il adressa au marquis de Mirabeau et à quelques autres personnages, une autobiographie des plus curieuses, en même temps qu'un des témoignages les plus honorables de l'excellence du caractère et de l'esprit de ce jeune officier, enlevé si tôt aux lettres. Ce témoignage ne périra pas, grâce à M. Gilbert, qui était venu chercher, en grande partie, à la bibliothèque du Louvre, les éléments de la nouvelle édition de Vauvenargues en 2 volumes, édition définitive. L'auteur de l'*Éloge de Vauvenargues*, couronné par l'Académie française, rendait par là aux lettres un service dont il ne connaissait pas toute l'étendue, lorsque lui-même, trop tôt frappé, mourait quelques mois avant que ces précieux débris du moraliste auquel il avait consacré tant de soins et de travail disparussent pour jamais !

A cette liste funèbre je trouverais encore plus d'un ouvrage à ajouter, que ses mérites de rareté ou de curiosité historique rendent particulièrement digne de regret. Les bibliophiles regretteront le Rabelais de l'abbé Morellet, que son possesseur avait couvert d'annotations manuscrites, édition en 4 volumes in-12, donnée au Louvre par M. Burgaud des Marets avec d'autres pièces relatives à Rabelais. C'était un volume fort rare et fort curieux que l'*Albuconiana*, composé d'opuscules économiques et politiques par Pierre Arnaud, vicomte d'Aubusson ; plusieurs de ces opuscules avaient paru séparément et en divers lieux, de 1773 à 1790. D'Aubusson, grand seigneur libéral, avait applaudi aux débuts de la Révolution. On trouvait dans ce recueil des lettres de Turgot ou adressées à ce grand homme. Un petit ouvrage portant ce titre : *Turgot*, poème en quatre chants, 1er janvier 1776, lettres italiques, vignettes de Cochin, était aussi au nombre des curiosités bibliographiques. Parmi les imprimés, il faut placer à un rang des plus distingués l'exemplaire, acheté par Charles X, au prix, dit-on, de 50,000 francs, des *Victoires et Conquêtes*, vingt-sept volumes publiés par Panckouke, sur vélin, reliés avec le plus grand luxe. Dans un certain nombre de cartons numérotés se trouvaient des autographes de généraux mentionnés dans l'ouvrage. Les amateurs appréciaient les *Lettres sur la pro-*

fession d'avocat, par Camus, 2 volumes in-12, avec notes bibliographiques de A. Barbier.

Parmi les manuscrits, bien que n'ayant pas le caractère autographe, c'étaient de précieux volumes que la *Collection de lettres à François Ier et autres rois et princes, copiées sur les originaux par le sieur de Briancourt*, et que les *Lettres de Mazarin à Madame de Venel, gouvernante de ses nièces*, un volume in-4°. Est-ce tout? Parmi les manuscrits en un volume ou en plusieurs, mais ne formant pas ces recueils étendus que j'ai réservés pour en parler à part, il nous faut encore citer des ouvrages rares ou uniques, dont la perte est irréparable au point de vue de l'archéologie et des recherches, tels que : le procès du président Gyroux, accusé de plusieurs crimes au Parlement de Dijon, réunion de pièces rares, imprimées ou manuscrites ; le procès du Bar, 5 volumes in-folio (fabrication de faux titres de noblesse); interrogatoires par le lieutenant de police d'Argenson, relatifs aux désordres de mœurs de plusieurs jeunes seigneurs qui y sont nommés, 1 volume in-folio; les Mémoires pour servir à la future édition de Moreri, par Dumasbaret, curé de Saint-Michel, de la ville de Léonard, 6 volumes in-4°; les Mémoires de Saint-Hilaire, manuscrit différant de l'imprimé, 4 volumes in-folio (1). Enfin je trouve cité, dans les *Documents sur la Picardie*, publiés par M. H. Cocheris, bibliothécaire à la Mazarine (2), un précieux *Mémoire historique et militaire sur les provinces de France*, manuscrit in-folio de 189 folios, écriture du XVIIIe siècle. Ce qui en faisait la valeur, c'étaient le nombre et l'importance des documents descriptifs sur l'ancienne France.

Je ne terminerai pas cette partie de mon rapport sans ajouter que la bibliothèque du Louvre renfermait aussi nombre de volumes qui, n'ayant point par eux-mêmes un prix extraordinaire, en acquéraient un par les annotations. Un livre qu'un grand homme a manié, lu, médité, reçoit une sorte de consécration. Combien de notes écrites de sa main n'ajoutent-elles pas à ce sentiment de pieux respect ! On trouvait, à la bibliothèque du Louvre, des volumes annotés par des hommes célèbres tels que Cujas, Pithou, Loisel. Il suffisait d'avoir la religion des grands écrivains et des livres pour attribuer bien de la valeur aux *Réflexions sur la miséricorde de Dieu,* de mademoiselle de la Vallière, annotées par la main de Bossuet. Mais les hommes qui ont commis ces lâches attentats n'étaient-ils pas étrangers et hostiles à cette religion comme à toute autre ! et on croirait que leur haine a trouvé une satisfaction sauvage à détruire ces monuments du passé, comme les édifices même dont s'honore une civilisation à laquelle ils ont déclaré la guerre.

HENRI BAUDRILLART,
Membre de l'Institut, Inspecteur général des bibliothèques.

(1) M. Chéruel a donné une notice sur ce manuscrit. — (2) T. Ier, p. 30.

CHRONIQUE

La première partie de la Bibliothèque du marquis de Morante a produit, aux enchères publiques, en chiffres ronds, 120,000 francs. MM. Ellis et Green, de Londres, ont été les principaux acheteurs à cette vente, dont voici les principales adjudications :

Nos	1. Biblia sacra.	600 fr.
	2. Biblia vulgata.	910
	15. Dévotionnaire du XIIIe siècle.	660
	16. Incipit ordo sacerdotalis.	1.000
	23. De virginitate.	610
	25. Holbein.	700
	51. Elysius.	300
	96. Trialogue nouveau.	545
	99. Caceres Pacheco.	260
	111. Calvin. Des scandales.	420
	113. Calvin. Impiété huguenote.	320
	116. Viret. Requiescat in pace.	420
	119. Viret. Métamorphose.	275
	120. Viret. Intérim.	290
	132. Discours du vray sacrifice.	415
	135. Mornay. Eucharistie.	300
	141. Coignac. Deux satyres.	300
	150. Polymachie des marmitons.	362
	221. Las siete partidas.	310
	275. Doctrinal de sapience.	550
	472 *bis*. Bocchuis. Symboles.	390
	389. Montenay. Emblèmes.	190
	518. Actes Barberinæ.	720
	535. Cobarrubias.	300
	595. Janua. Catholicon.	400
	617. Cicéron. De oratore.	530
	836. Ovide.	460
	845. Dolce.	900
	906. Martial.	300
	967. Tory.	1.450
	1110. Vigellus.	340
	1163. Le livre de la diablerie.	400
	1243. Celestina.	325

1245. Celestina.	240
1246. Celestina.	200
1267. Poliphile.	500
1274. Cervantes.	280
1275. Cervantes.	202
1318. Carcel de Amor.	400
1369. Raulin.	515
1391. Fabricius.	475
1426. Cicéron.	350
1427. Cicéron.	435
1459. Collec. de classiques.	1.250
1477. Pomponius Melac.	875
1488. Scaliger.	360
1492. Grassarus.	345
1525. Dialogue.	800
1528. Colinius.	300
1529. Comte de Montfort.	1.350
1597. Tite-Live.	235
1604. Valère Maxime.	400
1616. Tacite.	800
1627. Suétone.	800
1719. Chronique d'Aragon.	1.950
1839. Brunet.	475

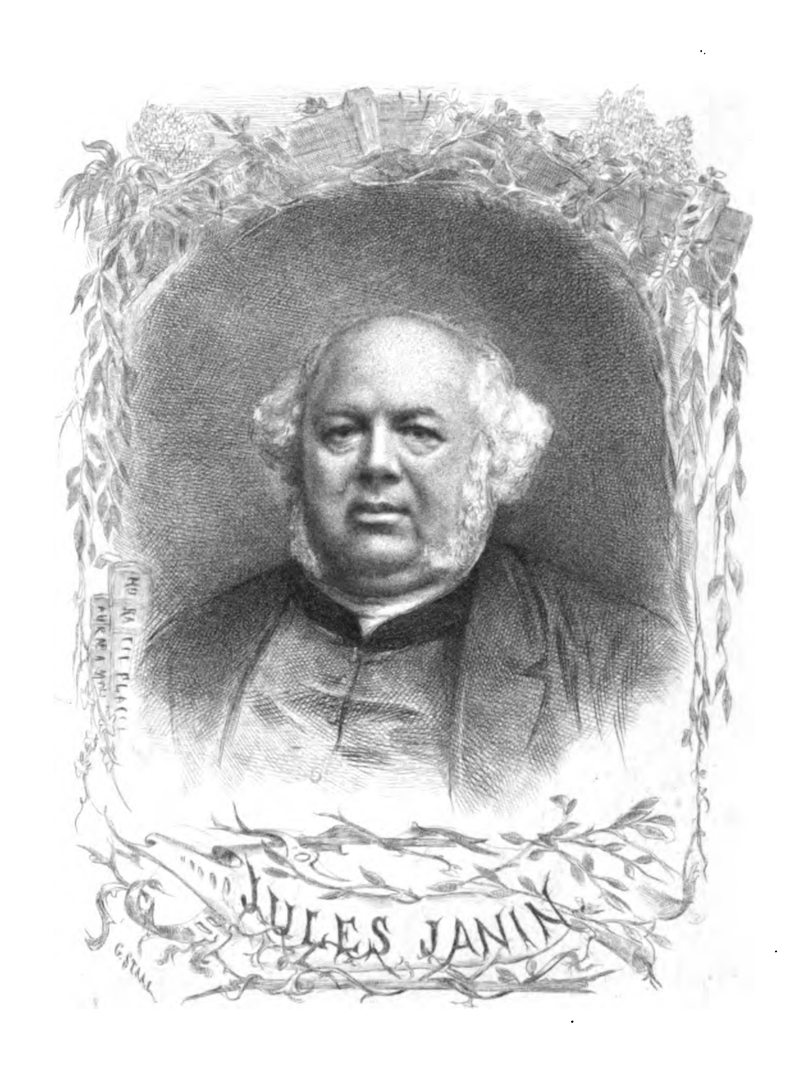
La deuxième partie de la Bibliothèque Morante paraîtra dans quelques jours, et ne sera pas moins intéressante que la première partie, dont le succès a dépassé toute attente.

La vente des livres provenant du fonds de M. Potier n'étant pas encore terminée, nous remettons au prochain numéro du *Bibliophile illustré* la publication des principales adjudications. Toutefois, nous pouvons dire déjà que cette vente marche fort bien, et que les beaux livres qui y figurent sont vivement disputés. Nous en sommes heureux pour M. Potier, qui se retire du commerce avec une belle fortune, laborieusement et honorablement gagnée.

Le bibliophile JULIEN.

Propriétaire-Gérante : BACHELIN-DEFLORENNE.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.


JULES JANIN



JULES JANIN



L'ÉLOQUENT auteur de ce beau panégyrique du *Livre*, qui restera comme un pieux monument érigé en l'honneur de l'art typographique par un de ses plus fidèles adeptes, le charmant philosophe qui a écrit, à la manière de Cicéron et de Sénèque, un traité exquis sur l'*Amour des livres*, n'était peut-être pas né bibliophile, mais il l'est devenu et il le sera, toujours plus ardent, toujours plus passionné, toujours plus délicat, jusqu'à son dernier soupir bibliographique.

Il y a plus de quarante ans, Jules Janin était déjà un écrivain de premier ordre, un critique ingénieux et raffiné, un journaliste habile et original, un romancier fantaisiste et brillant. Mais il n'était pas encore bibliophile, quoiqu'il eût des livres, une espèce de bibliothèque, deux ou trois cents volumes peut-être, plus ou moins dépareillés, plus ou moins éprouvés par une lecture incessante et peu soigneuse, car l'aimable et spirituel auteur lisait sans cesse, surtout à table, surtout au lit, soir et matin et souvent la nuit. De plus, il aurait pu inscrire sur ses bouquins une devise imitée de celle de Grolier : *J. Grolierii et amicorum*, car, amis ou ennemis, tous les visiteurs, tous les habitués avaient droit de prendre et d'emporter ses livres, qui

reparaissaient rarement au logis ou qui n'y revenaient pas en trop bon état.

Jules Janin avait pourtant un bibliothécaire, un *garde* de sa bibliothèque, une vieille tante fort âgée, que ses infirmités retenaient à la maison, où elle servait de mère à son cher neveu qu'elle regardait comme son enfant. Il fallait voir la tendresse et le respect que Jules Janin avait pour cette digne femme ! Il ne serait pas sorti sans lui avoir dit adieu ; il ne rentrait jamais sans aller la voir et s'informer de sa santé : c'était là sa première pensée ; mais, aussi, il ne lui demandait pas compte des livres qui étaient partis depuis le matin ou la veille, et qu'il ne retrouvait pas à leur place. Tous les jours, un ami ou tout autre, qui était déjà venu et que la brave femme reconnaissait pour l'avoir entrevu une seule fois chez *Jules*, revenait chercher un livre, ou deux, ou trois, ou davantage : — « N'oubliez pas de les rapporter, disait la tante, car Jules tient à ses livres, quoiqu'il les ait tous lus. »

Je me rappelle une édition des Œuvres complètes de Bossuet, dans laquelle Jules Janin avait étudié la science du grand style, et qu'il voyait avec impatience diminuer de jour en jour, si bien qu'elle se trouva réduite à dix ou douze volumes. Je me rappelle encore la Bibliothèque choisie des Pères de l'Église grecque et latine, traduits par l'abbé Guillon, qui s'étonnait, à chaque visite qu'il faisait à son jeune élève, de la disparition progressive des volumes de ce vaste recueil, auquel Jules Janin avait fourni une élégante traduction des plus beaux morceaux de saint Chrysostome : — « Que fais-tu de mes volumes ? lui disait-il de mauvaise humeur. Depuis ma dernière visite, saint Clément d'Alexandrie s'en est allé et nous n'avons plus qu'un seul volume de saint Augustin ! — Cela prouve que votre ouvrage est apprécié comme il le mérite, répondait Janin en riant, et que tout le monde veut le lire, malgré le débordement des éditions de Voltaire. Il reste encore 15 volumes sur 26, mais quand tous auront pris la clé des champs, vous me donnerez la seconde édition, que je revois avec vous et dont nous corrigeons les épreuves. Au fait, le format in-12 est plus commode que l'in-8°,

et j'aurai 36 volumes au lieu de 26. — Mais, objectait l'abbé Guillon, on te les prendra, comme les autres? — Eh bien! repartit Janin, j'attendrai la troisième édition, pour en avoir un exemplaire complet. »

Dès ce temps-là, Jules Janin recevait, des libraires et des auteurs, une énorme quantité d'ouvrages nouveaux, brochures et volumes; il en rendait compte quelquefois dans les divers journaux dont il était collaborateur, il y jetait au moins un coup d'œil et il les oubliait dans un coin. C'était dans ce coin que les visiteurs quotidiens allaient puiser à pleines mains, sans interruption, car le fonds des nouveautés de la librairie parisienne semblait intarissable; Jules Janin n'y prenait pas garde ou ne s'en souciait, mais il remarquait avec plaisir que sa bibliothèque était plus rarement mise à contribution par les emprunteurs qui ne rendent jamais les livres ou qui les rendent tachés, frippés, gâtés, déshonorés.

A cette époque, de très beaux livres, des exemplaires d'amateurs commencèrent à pénétrer, quoique un peu dépaysés, dans la bibliothèque de Jules Janin. Charles Nodier, Aimé Martin, Laurentie, etc., lui donnèrent quelques jolis volumes, qui lui firent beaucoup de plaisir et qu'il se plut à feuilleter amoureusement, en s'en faisant honneur, en les montrant avec une sorte d'orgueil. C'étaient les premiers tâtonnements d'un bibliophile naissant et inexpérimenté. Mais ces beaux livres, il ne sut pas encore les garder et les posséder : seulement, il les regretta, il les pleura, lorsqu'ils lui furent enlevés par les incorrigibles *amis* de J. Grolier.

Je m'honore, je me réjouis d'avoir été peut-être l'excitateur du goût des belles éditions chez Jules Janin, et voici comment : il *voisinait* avec moi et venait passer la soirée au coin du feu avec deux ou trois intimes : on causait beaucoup, on jouait un peu, on jouait à l'écarté et même au loto; on jouait surtout à la *poussette* avec des épingles : l'enjeu, le lot, quand je devais le fournir, était un livre, une édition récente en papier vélin, ou en papier d'Annonay; or, je perdais sans cesse, et Janin gagnait, avec une joie d'enfant, ce qui devait augmenter et enri-

chir sa bibliothèque. Un soir, il gagna de la sorte un exemplaire broché des Lettres de madame de Sévigné, édition de Monmerqué, en 12 volumes in-8°, et il l'emporta, enchanté, comme ses amis emportaient les livres de sa bibliothèque. Le lendemain matin, il m'écrivit qu'il avait passé la nuit à lire ou plutôt à relire madame de Sévigné, et qu'il l'avait trouvée plus admirable encore dans une si belle édition, si bien imprimée, sur un si magnifique papier. Le bibliophile était fait.

J'ajouterai que, pour me consoler d'avoir perdu un si beau livre, pour me récompenser aussi de lui avoir procuré tant de plaisir, il m'envoya une charmante aquarelle de Delacroix, que j'ai toujours conservée comme un précieux souvenir de mon voisin de la rue d'Enfer.

Voilà Jules Janin bibliophile, non encore de fait, mais d'intention. Sa bibliothèque s'accroît tous les jours, et la vieille tante fait bonne garde pour empêcher les livres de s'en aller à tous vents. Les éditeurs de Paris, Ladvocat, Levavasseur, Urbain Canel, Gosselin, Delangle, affluent dans le petit logement du critique déjà célèbre, et avec eux arrivent les bonnes éditions nouvelles, en beaux exemplaires de choix. Le papier de Chine, qu'on n'employait auparavant que pour le tirage des gravures, était dès lors requis par la typographie, et les exemplaires, tirés sur ce papier, avaient procuré des délices inconnues aux amateurs. Jules Janin ne fut pas le dernier à être piqué de la tarentule du papier de Chine : quand on lui apportait en présent un livre de cette espèce, c'était pour lui un jour heureux, trois fois heureux, *albo notanda capillo ;* il passait des heures entières à promener ses regards amoureux sur le papier glacé, dont il admirait l'extrême finesse et la couleur tendre et harmonieuse ; il ne lisait pas alors, à quoi bon ? Les sens de la vue et du toucher étaient seuls en jeu dans ces douces jouissances de bibliophile, si l'on peut traduire ainsi le vers d'Horace :

Nocturna versate manu, versate diurna.

Charles Nodier, Aimé Martin, le comte de Labédoyère, avaient



proclamé non-seulement le triomphe du papier de Chine, mais encore inauguré le règne du papier vélin, du papier de Hollande, des papiers de couleur et des grands papiers. Jules Janin, un des premiers, fit son apprentissage à l'école de ces bibliophiles illustres; il voulait que le livre de son goût, de son choix, ne fût pas le livre du premier venu; il voulait que les ouvrages qu'il aimait, qu'il préférait, entrassent chez lui avec toutes les grâces et toutes les splendeurs que l'imprimerie pouvait leur donner. Il se déclara, devant les grands éditeurs en renom, l'apôtre enthousiaste, l'amant fanatique du papier de Chine et de tous les papiers de luxe, qui peuvent servir à rehausser la beauté de l'impression; il se mettait ainsi à la tête d'une classe spéciale de bibliophiles, qui eurent une grande part aux progrès de la typographie française contemporaine.

Jules Janin ne savait pas sans doute, quand il disait à un libraire ou à un auteur : « Vous me ferez tirer un exemplaire sur papier de Chine ou sur papier de couleur, et si vous voulez, j'enverrai le papier à l'imprimerie ! » il ne savait pas que le président de Thou, le fameux bibliophile, ne faisait pas autrement. Le président de Thou, en effet, malgré la gravité et la multiplicité de ses occupations, trouvait toujours le temps de s'inquiéter des bons ouvrages qui étaient alors sous presse, et il chargeait son bibliothécaire de lui en faire tirer, à ses frais, un exemplaire sur grand papier ou sur papier de Hollande. C'est ainsi que fut faite cette prodigieuse bibliothèque de Thou, dont les exemplaires, par la qualité du papier comme par la beauté de la reliure, ne ressemblaient en rien à ceux des meilleurs bibliophiles de son temps.

Jules Janin aurait eu bientôt une bibliothèque aussi nombreuse, sinon aussi rare que celle des de Thou, s'il avait gardé tous les livres, tous les beaux livres modernes qui lui venaient comme le blé au moulin; mais les appartements de Paris ne sont plus assez vastes pour contenir des bibliothèques, et Janin donnait ses livres avec autant de plaisir qu'il les avait reçus en don. Grâce à cette prodigalité, la bibliothèque restait stationnaire, quant au nombre des volumes qu'elle contenait et qui

n'étaient plus livrés à la discrétion du premier occupant. La vieille tante, il est vrai, était morte à l'âge de cent ans accomplis, et Janin, qui l'avait fait peindre par Devéria, comme le président de Thou avait fait *pourtraire* son bibliothécaire Pierre Dupuy par le peintre-bibliophile Daniel Dumoutier, se souvint plus tard du sort des livres de sa première bibliothèque, si mal gardée par la digne et vénérable femme, et il inscrivit de sa main, *propria manu*, derrière ce portrait, cette touchante allocution à un Passant inconnu :

Voici donc le portrait de ma seconde mère,
Ma tante, ange gardien qui mourut centenaire.
O toi, qui dans cent ans trouveras quelque jour,
Sur les quais, sur les ponts, au coin du carrefour,
Livrée à tous les vents de bise et d'agonie,
Cette image à bon droit honorée et bénie,
Accepte, ami Passant, par grâce et par raison,
Ce cadre qui sera l'honneur de ta maison.
Ainsi, dans ton respect et ta reconnaissance,
D'un honnête écrivain j'aurai la récompense.

JULES JANIN.

Les conseils de Nodier, d'Aimé Martin et de Guilbert de Pixérécourt, leur exemple surtout, avaient profité à Jules Janin, qui, sans renoncer, tant s'en faut, à ses exemplaires en papier de Chine et en papiers de couleurs, retournait alors vers les anciens livres reliés et bien reliés, que La Bruyère, en profane qu'il était pour le culte du vieux maroquin, avait osé qualifier de *tannerie!* Janin se passionna, de préférence, pour les elzeviers. On lui fit présent de quelques volumes imprimés par ces fameux imprimeurs de Leyde et d'Amsterdam, et couverts de bonnes et riches reliures d'autrefois. C'en fut assez pour décider des nouvelles aspirations du jeune bibliophile, qui se mit à suivre la piste des éditions elzéviriennes dans les ventes. Dès ce moment, les volumes brochés qui composaient la bibliothèque de Jules Janin, passèrent par les mains des bons relieurs, notamment de Duru, qui fut, pendant nombre d'années, le seul *arbiter deliciarum* de cette bibliothèque.

Je fus charmé d'apprendre que mon ancien élève en bibliomanie, le spirituel feuilletonniste du *Journal des Débats*, mon camarade du *Figaro*, était passé maître bibliophile. Je ne perdis pas l'occasion de le pousser dans une voie qui ressemble à ces petits sentiers tout bordés de fleurettes odorantes, où l'on s'égare volontiers sans se soucier du but. Je lui envoyai, pour exciter son ardeur, en l'appelant *servus librorum*, deux bouquins qu'il a toujours conservés en souvenir de moi, ce cher et noble ami, et que j'ai eu la satisfaction de retrouver dans sa bibliothèque actuelle, au bout de 35 ans, avec des notes autographes qui font de ces bouquins des bijoux inestimables. Ce sont deux poèmes de Jacques Jacques, le *Demon travesty, decouvert et confus* (Paris, Hugues Denoually, 1673, in-12) et le *Faut mourir ou les Excuses inutiles qu'on apporte à cette nécessité* (Paris, Ch. Chavance, 1693, in-12). Ils étaient honorablement vêtus en veau antique, de la main de Thouvenin, ce qui les rendait plus présentables. Sur le feuillet de garde du premier, Janin a écrit, au moment même : *Ex dono et munificentia Dn. bibliophile Jacob* (*mon ami Paul Lacroix*). Mai 1837, J. Janin. Sur l'autre volume, où j'avais moi-même signé cet *ex dono : A Jules Janin, l'auteur de la Danse macabre;* Janin avait, longtemps après, ajouté cette note si philosophique, qui prouve qu'il feuilletait souvent ses livres : « Ce n'est, en effet, comme l'indique ici notre cher Paul Lacroix, que le poème *burlesque* de la *Danse macabre.* Il ne faudrait pas prendre à la lettre l'épithète *burlesque.* Au contraire, notre poète Jacques Jacques est tout à fait, dans le fond et dans la forme, un homme sérieux. J. J., *mai* 1849. »

Cette date n'est pas à négliger; c'est l'époque où Jules Janin écrivait des notes sur ses livres, à l'instar de Charles Nodier, qui lui avait donné de si bonnes et si amicales leçons; c'est l'époque où il songeait réellement à se faire une bibliothèque de bibliophile. La plupart des elzeviers qu'il a réunis et qui forment un ensemble intéressant, sinon très remarquable, ont été acquis dans les ventes, en cette année 1849, où, nous disait-il, sa bourse était assez bien garnie. « En ce temps-là, a-t-il ajouté

en soupirant, j'achetais des livres, mais je ne faisais pas encore bâtir et planter, comme le vieillard de la fable de La Fontaine. »

C'est sur un joli petit livre, acheté en 1849, la première édition des *Œuvres* du chevalier de Bertin, deux volumes in-18, reliés en maroquin vert, que nous avons recueilli ce délicieux *memento* poétique :

Aimer est un destin charmant :
C'est un bonheur qui nous enivre
Et qui produit l'enchantement.
Avoir aimé, c'est ne plus vivre,
Hélas! c'est avoir acheté
Cette accablante vérité,
Que les serments sont un mensonge,
Que l'amour trompe tôt cu tard,
Que l'innocence est un grand art
Et que le bonheur est un songe.

Janin s'est rappelé que le savant Boissonnade, son collègue au *Journal des Débats*, n'avait pas dédaigné de commenter, *ad usum litterari juventutis*, les élégies du chevalier de Bertin.

C'est sur un exemplaire, assez médiocre, par parenthèse, de la traduction de Longus, avec les figures du Régent, que nous lisons, avec la date de 1849, ce piquant et délicat éloge des dessins de Philippe d'Orléans : — « Monseigneur, disait un artiste italien, vous êtes un maître dessinateur. Il ne vous manque guère, pour être un artiste accompli, que d'être un pauvre diable comme moi, *di poco necessita.* »

Je voudrais pouvoir copier toutes les notes, que je rencontre sur les livres portant la date de 1849, et que Jules Janin a complètement oubliées depuis. Ces notes, écrites à la hâte, sont comme des bouquets à Chloris adressés par le galant bibliophile aux petits volumes (ce sont tous des in-12 ou des in-16), dont il s'était épris un instant, et qui l'avaient rendu infidèle même au papier de Chine. Mais il devait bientôt revenir à ses premières amours, suivant le proverbe et la chanson, malgré la possession tant souhaitée d'une des merveilles du monde des livres rares,

le *Regnier*, elzevier, non rogné, relié par Thouvenin, exemplaire de Pixérécourt !

Depuis 1849, Jules Janin n'a pas cessé d'augmenter sa bibliothèque, et il l'augmente encore tous les jours, mais il paraît avoir renoncé à l'acquisition des anciens livres qui ont atteint l'apogée des prix exorbitants et qui, pourtant, doubleront encore de valeur par la force des choses. Il n'a plus d'argent, dit-il, pour faire des folies ; il est propriétaire, il bâtit, il plante ; il plantera, il bâtira, tant qu'il aura du terrain pour y mettre des arbres et des maisons. N'est-ce pas là une autre sorte de bibliothèque ? La sienne, d'ailleurs, celle des livres, celle qu'il possède maintenant et qui est définitive, remplit presque tout un étage de son chalet de Passy, et elle tiendrait bien plus de place s'il n'en avait pas envoyé la moitié à la campagne, en Normandie, où il va se reposer tous les ans, comme Horace à Capoue.

Jules Janin a donné beaucoup de livres et de beaux livres ; il n'en a jamais vendu que deux, et encore à la Bibliothèque nationale qui ne les avait pas, notamment une des plus anciennes éditions gothiques de la *Farce de Pathelin*. Il a gardé, il garde précieusement, outre ses elzeviers, quelques précieux échantillons de la librairie française du XVIe siècle en superbes exemplaires, les *Œuvres* de Bonaventure Desperiers (Lyon, J. Detournes, 1544, in-8), les *Marguerites de la Marguerite des princesses* (Lyon, J. Detournes, 1547, in-8), la première édition de Montaigne, 1580, en 2 volumes, et non en 2 parties, comme le dit le *Manuel du Libraire*, et quantité d'autres plus ou moins rares. Il a rassemblé, seulement à titre de spécimen, les plus beaux livres *illustrés* du XVIIIe siècle, les Contes de la Fontaine, édition des Fermiers généraux, les *Chansons* de Laborde, etc. On trouverait aussi çà et là, dans ce coquet et séduisant pêle-mêle, des joyaux du siècle de Louis XIV, c'est-à-dire des éditions originales de Molière, de La Fontaine, de La Rochefoucauld, de La Bruyère, de Bossuet, etc.

Mais, je le répète, ce n'est pas là ce qui fait la spécialité et, si l'on peut employer ici cette expression, l'individualité de la bibliothèque de Jules Janin, ce n'est pas ce qui le charme et le

passionne le plus : nous le disions plus haut, il en est revenu à ses premières amours, c'est-à-dire au papier de Chine, aux grands papiers, aux papiers de couleurs, à tout ce qui donne un cachet particulier et unique à l'impression d'un livre. Jules Janin est de son temps, avant tout ; il s'est entouré de ses contemporains comme d'une cour au milieu de laquelle il rayonne dans sa gloire littéraire. Son cœur bat encore à la vue d'un nouveau livre sortant des presses de Jouaust, imprimé sur vélin ou sur papier de Chine. *Ce sont deux puissants Dieux!*

Cette bibliothèque se compose de 4,000 volumes environ, dont la plupart sont des éditions modernes, et exemplaires d'amateurs : Jules Janin les enrichit autant que possible de gravures et de photographies, avant de les faire relier par Capé, Simier et Trautz-Bauzonnet. Il a surtout donné ses préférences à un genre de reliure qu'un relieur nommé Hiroux exécute avec conviction, mais qui n'égale pas les vieux vélins de Hollande : cette reliure en parchemin blanc porte sur le dos un titre calligraphié en gothique et rehaussé en or et en couleurs. C'est Eugène Devéria qui avait donné le modèle de cette reliure qu'il relevait par des dessins à la plume, vivement et spirituellement tracés. Une reliure de cette espèce, provenant de Devéria, nous a moins frappé, dans la bibliothèque de Jules Janin, que ces lignes pleines de cœur et de philosophie qu'il a écrites sur la garde du volume :

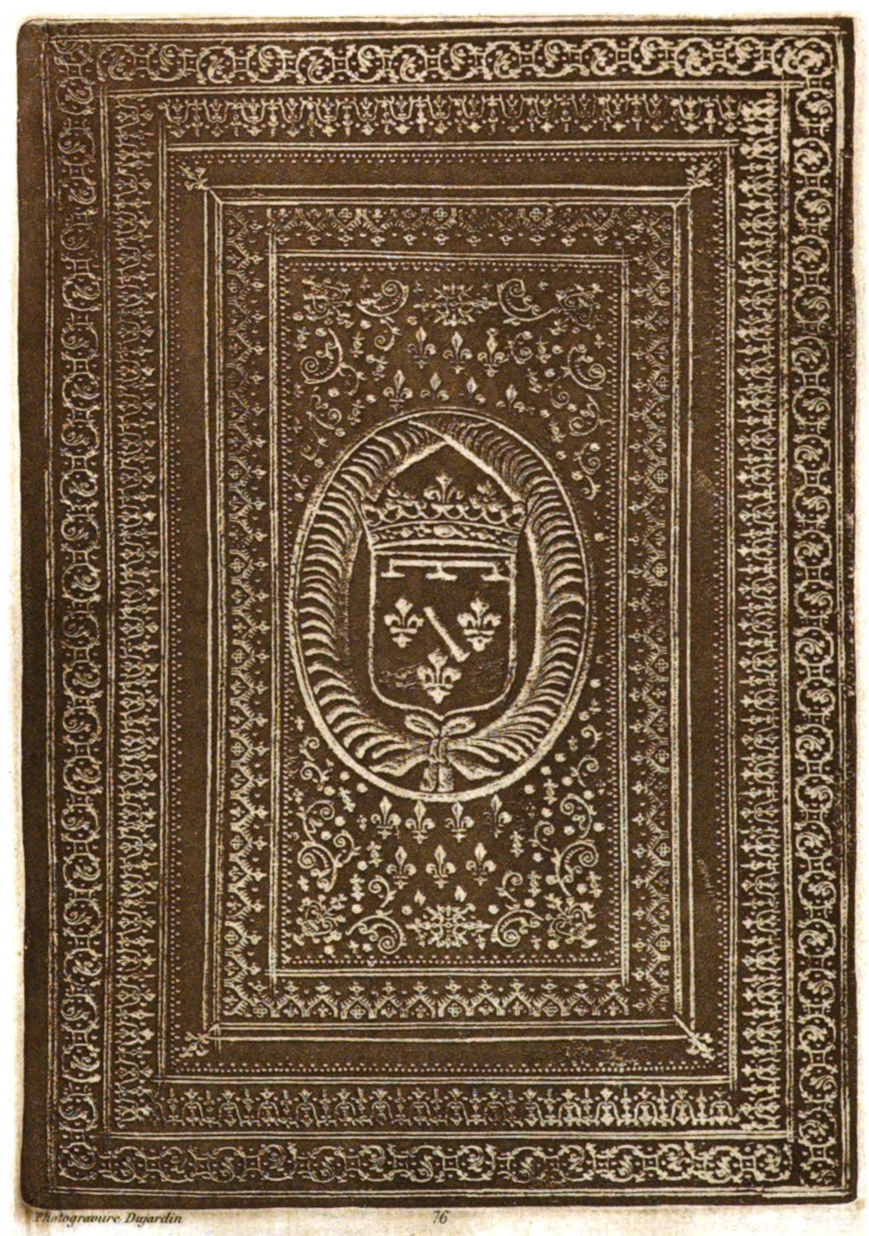
« Ce petit volume est un souvenir de madame Devéria elle-même. J'avais eu l'honneur d'écrire une page à la louange d'Eugène Devéria (le mardi 6 avril 1858, *Journal des Débats*). Les deux dessins à la plume (sur la couverture) sont de Devéria lui-même. Il s'efforçait de donner une valeur à ses livres, à ses dessins, à ce tout petit livre qui devait être la ressource unique de sa charmante femme et de ses six enfants !

« A lui aujourd'hui ! à nous demain !

« J. Janin.

« Vendredi, 9 avril, après le feuilleton. »

Mais si les jolis volumes, qui viennent grossir encore la bibliothèque de Jules Janin, sont accompagnés de dédicaces char-



Photogravure Dujardin 76

RELIURE AUX ARMES DE LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE

Collection Morante

Nº 398

Le Bibliophile Français

mantes et de souvenirs autographes *ad hominem*, le maître du logis n'y ajoute plus que rarement ses propres notes, ses confidences. *Les Oracles ont cessé!* Pourtant, sur la garde d'un beau livre, un des derniers venus, qui était arrivé simplement broché, de la part d'un grand de la terre, parmi les livres splendidement reliés de notre Horace français, et qui est maintenant, grâce à lui, aussi richement habillé qu'un prince, nous avons découvert cette malice à la Martial : *Sumptu meo*. Rappelons, à ce sujet, que Pierre Corneille, qui était pauvre, a mis son *ex dono* sur vingt ou trente exemplaires de sa traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, in-4°, tous reliés en maroquin rouge à compartiments, par Antoine Ruette, relieur du roi. Noblesse oblige.

On peut dire que Jules Janin est le bibliophile du cœur. Sa sensibilité s'épanche naïvement et sincèrement dans les notes qu'il a mises sur les ouvrages de ses amis et qui sont, hélas! trop souvent, des oraisons funèbres. Aussi devrait-il inscrire, comme une devise, ces seuls mots au frontispice de sa bibliothèque : *Je les aime*, *ils m'ont aimé*. Il n'y a qu'à ouvrir les volumes que lui a donnés Ponsard, pour y trouver en vers et en prose les témoignages de cette glorieuse amitié ou fraternité littéraire. Sur un exemplaire de son dernier ouvrage, Ponsard, à son lit de mort, écrivait ce legs d'admiration et de reconnaissance : « De la part de Catulle, de Tibulle et de Properce, à l'ami d'Horace, hommage confraternel, et de la part d'un vieil ami, à mon cher et excellent Jules Janin. »

Ces exemplaires d'amis sont, en quelque sorte, les fleurons de la couronne du bibliophile des muses modernes. Béranger le savait bien, lorsque, renvoyant à son rival, le futur traducteur de l'Horace romain, la splendide édition publiée par Perrotin, cet exemplaire unique, ornée de toutes les suites de gravures et triomphalement reliée par Duru, que l'Horace de Passy lui avait confié, il traça en tête de ce magnifique exemplaire, cette invocation à ses Chansons :

« Mes pauvres filles, retournez chez celui qui vous a si soigneusement accueillies. Voyez, malgré votre peu de mérite, comme il vous a splendide-

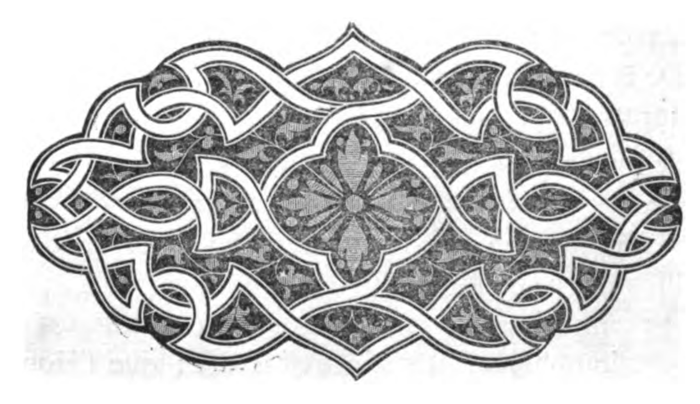
ment habillées, vous qui, par habitude, courez les rues en si piètre parure. Ah! remerciez le bon Janin qui, sachant que votre vieux père n'avait pas le moyen de vous attifer si richement, s'est chargé des dépenses de votre toilette, et malgré tant de gens intéressés à votre perte, a le courage de vous adopter et de vous défendre. Pareille générosité est rare aujourd'hui. Tout républicain qu'on m'accuse d'être, assurez bien de ma gratitude le roi de la Critique.

« BÉRANGER.

« Mai 1855. »

La bibliothèque de Jules Janin, Dieu merci, ne doit plus craindre de perdre un pareil trésor et tant d'autres, car elle est gardée désormais par un charmant cerbère, par un bibliothécaire gracieux et aimable qui en fait les honneurs, mais qui en tient les clés, par un élève-bibliophile qui a profité des leçons du maître, et qui recueille aussi pour son compte autant d'hommages que de livres nouveaux, par un secrétaire intime enfin, qui n'est autre que la digne et intelligente compagne de l'illustre écrivain.

P.-L. JACOB, bibliophile.



LE CHANCELIER SÉGUIER

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, ET BIBLIOPHILE

1588 - 1672





PRÈS avoir occupé pendant trente-huit ans, et de la manière la plus active, le ministère le plus important de l'ancienne France; après avoir été l'un des savants, des jurisconsultes et des érudits les plus estimés de son temps; après avoir mérité le titre de Mécène du XVIIe siècle et reçu des dédicaces d'ouvrages en nombre immense; après avoir réuni la plus riche bibliothèque particulière qu'on eût encore connue; après avoir succédé à Richelieu dans le protectorat de l'Académie française; enfin, après avoir été honoré de l'estime et de la faveur constante de Louis XIII, d'Anne d'Autriche, de Louis XIV, de Richelieu et de Mazarin..., Pierre Séguier, successivement conseiller au Parlement, maître des requêtes de l'hôtel du roi, président à mortier, garde des sceaux, chancelier de France, comte de Gien et duc de Villemor, attend encore un biographe.

Tout ce qui reste aujourd'hui pour rappeler à la postérité la physionomie de cet illustre magistrat, est fort peu de chose : Trois oraisons funèbres mé-

diocres et ampoulées, quoique l'une porte le nom de Mascaron ; une phrase d'éloges répétée pendant près de cent ans dans tous les discours de réception à l'Académie française, et quelques articles fort courts, épars dans le recueil des chanceliers de France, de Duchesne, dans les Hommes Illustres, de Perrault, ou dans les biographies universelles, tels sont les seuls monuments élevés en son honneur. Et cependant, que de figures oubliées n'a pas fait revivre depuis cinquante ans une passion devenue générale pour les exhumations historiques et littéraires! Séguier méritait, à tous les points de vue, d'entrer dans cette galerie d'illustres revenants, dont les couronnes ne portent point d'aussi riches fleurons que la sienne. Ministre, orateur, jurisconsulte, savant, bibliophile, Mécène, que de titres appelant l'étude! Les documents s'offrent d'eux-mêmes aux recherches ; et n'eût-on pour s'éclairer que les trente-quatre volumes in-4° possédés par la Bibliothèque nationale, de la correspondance reçue par lui pendant presque toute sa carrière, ne serait-ce point une mine assez riche pour avoir dû séduire un chercheur curieux?

Ce que personne, à notre connaissance du moins, n'a encore tenté jusqu'ici, nous avons essayé de le faire, et, préparant un ouvrage de longue haleine sur la vie et les travaux des quarante premiers académiciens, nous n'avons pas cru pouvoir placer notre entreprise sous un plus noble patronage, qu'en la commençant par l'histoire de Pierre Séguier, d'abord simple académicien, puis protecteur de la docte Compagnie. Nous résumerons ici ce travail pour retracer les principaux traits d'un homme qui doit être cher à tous les amateurs des beaux livres, et nous en extrairons ce qui concerne spécialement le côté littéraire et bibliophile de la carrière du chancelier.

La noble et ancienne famille des Séguier, originaire du pays de Quercy, en Guienne, est celle qui, sans contredit, a doté la France du plus grand nombre de magistrats. Le célèbre Pierre I, président à mortier au Parlement de Paris pendant vingt-deux ans vers la fin du XVIe siècle, eut seize enfants ; et pendant que son frère, Nicolas Séguier, fondait la branche des Séguier Saint-Cyr aujourd'hui existante, pépinière de maître des comptes, de conseillers au Parlement et au grand conseil, de maîtres des requêtes, etc., cinq de ses fils donnaient au Parlement un président aux enquêtes, deux présidents à mortier et deux conseillers. Trois d'entre eux furent lieutenants civils, un autre fut grand-maître des Eaux-et-Forêts de France et père d'un président à mortier. Les filles épousèrent des maîtres des requêtes et des conseillers ou se firent religieuses.

Il est bon d'insister dès l'abord sur cette énumération, afin de montrer quelle puissance devait former une pareille famille lorsqu'un nombre aussi considérable de ses membres pouvait siéger à la fois au Parlement. Si ce grand corps était un État dans l'État, chacune de ces familles parlementaires en formait une importante province, et l'on ne s'étonnera pas de la

résistance énergique opposée sous Richelieu et Mazarin à la création de nouvelles charges, résistance qui, aigrie à la longue, finit par engendrer la Fronde.

Le père du chancelier, Jean Séguier, seigneur d'Autry et le sixième des fils de Pierre I, rendit comme lieutenant civil d'importants services à Henri III, puis à Henri IV, et le traité de la reddition de Paris fut signé dans sa maison de Saint-Denis. Rétabli sur son siége en 1594, il se dévoua avec ardeur aux intérêts de ses concitoyens, et ne voulant pas les abandonner dans une maladie pestilentielle en 1596, il s'exposa lui-même pour subvenir aux besoins des malheureux, et fut atteint mortellement, laissant par sa mort à ses fils un héritage de désintéressement plus précieux qu'une fortune... Il avait épousé Marie Tudert, tante du cardinal de Bérulle, et laissa deux fils et trois filles. Le futur chancelier, Pierre, était l'aîné. Le cadet, Dominique, fut plus tard évêque de Meaux, premier aumônier du roi, et baptisa Louis XIV.

Né le 29 mai 1588, le jeune Pierre n'avait pas eu l'esprit préoccupé par les troubles de la Ligue, et dès que sa jeune intelligence put prendre part à la vie publique, le calme relatif des affaires lui permit de se livrer avec ardeur à l'étude. La position élevée qu'occupaient ses oncles était pour lui un stimulant tout naturel; et l'espoir de la survivance des charges de l'un d'entre eux, devait être la récompense de ses travaux. Son père, mort prématurément, n'avait pu songer à obtenir pour lui cette faveur de la munificence royale; mais dans les familles nombreuses on s'entr'aide et l'on se soutient mutuellement. Antoine Séguier, son oncle, président à mortier au Parlement et resté célibataire, devint son protecteur. C'était un magistrat studieux, qui se levait à deux heures du matin, et, dit un biographe, sacrifiait aux muses une partie de son sommeil, car l'on sait que le Parlement siégeait alors en toute saison dès cinq heures. Aussi inspira-t-il au jeune Pierre, que nous appellerons d'abord M. d'Autry comme ses contemporains, un vif amour pour les belles-lettres. L'élève goûta les leçons du maître, et persuadé que la science du droit était alors très imparfaite en France, il la poussa, dit l'abbé Tallemant son panégyriste, jusque dans ses derniers retranchements; non content d'étudier son code et son digeste, il s'appliqua soigneusement aux belles-lettres, pénétra dans les parties les plus curieuses de la philosophie et de la théologie, et puisa bien avant dans toutes les sources sacrées et profanes. Tous les savants de son temps avaient été réunis autour de lui; il aimait à les attacher à sa personne, et l'abbé ne craint pas de le déclarer plus savant et plus éclairé « que tous les juges, les philosophes, les théologiens et les humanistes ensemble. » La magnifique bibliothèque que d'Autry sut composer à grands frais en faisant rechercher et réunir les manuscrits les plus précieux et les débris les plus rares des littératures anciennes, prouve que pendant toute sa vie, même au milieu du

tourbillon des affaires, il garda pour les lettres une affection constante et presque un culte religieux. — Si l'on veut me séduire, disait-il plus tard, on n'a qu'à me donner des livres.

Ardent dans ses passions comme dans ses études, le jeune d'Autry eut l'idée de se faire religieux, et prit l'habit de chartreux au couvent de Paris, moins par dévotion, raconte d'Alembert, que par désespoir amoureux. Le jeune novice, tourmenté par sa passion, avait demandé au supérieur des remèdes contre les maux qu'il endurait. Le bon père lui ordonna d'aller, toutes les fois qu'il sentirait revenir quelque souvenir violent de ses amours, sonner la cloche, pour se recommander aux prières de la communauté. Séguier obéit; mais il eut si fréquemment recours à la cloche, qu'enfin toute la maison étourdie pria le supérieur de le délivrer de cet ardent novice. D'Autry quitta le froc et se consola en acceptant un siége au Parlement.

C'était au moment de la régence de Marie de Médicis, et de la faveur de Concini. Nous ne suivrons pas ici le jeune d'Autry dans l'apprentissage de sa carrière parlementaire, ni dans les démêlés de la cour souveraine avec le Grand-Conseil; nous raconterons ailleurs une partie de cette lutte mémorable que Richelieu parvint à dominer. Nous dirons seulement que d'Autry, l'œil ouvert à toutes ces intrigues, en faisait son profit; et quand, plus tard, chancelier sous la régence d'Anne d'Autriche, il eut à combattre en face des prétentions du même ordre et plus nettement accusées, ses premières années de magistrature lui revinrent en mémoire; et les coups qu'il porta au parti politique du Parlement partirent d'une main sûre.

En 1615, à vingt-sept ans, il épousa Madeleine Fabri, fille d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres. Tallemant des Réaux, qui se plaît à s'appesantir sur tous les travers du chancelier et de ses proches, raconte dans ses *Historiettes* que l'origine des Fabri était très humble. Le père de madame d'Autry aurait été petit clérico du grand'père de Boileau, greffier de la grand'chambre. Quoi qu'il en soit, elle avait beaucoup de bien, et M. d'Autry, qui dépensait déjà tout son avoir pour sa bibliothèque, ne rechercha pas de si loin ses parchemins.

Quelques années après, d'Autry, nommé maître des requêtes, fut compris dans la première promotion d'intendants, magistrats extraordinaires institués pour représenter l'autorité du roi dans les provinces et contrôler les actes des Parlements. Son intendance en Guienne jeta un grand éclat sur sa carrière et fut la source de sa future grandeur. C'était, dit l'abbé de La Chambre dans son oraison funèbre, un poste très délicat à cause des divers intérêts du roi, du gouverneur, du Parlement et du peuple qu'il y avait à ménager, le duc d'Epernon et le Parlement étant presque toujours opposés l'un à l'autre. Les catholiques et les huguenots formaient deux partis hostiles dans presque toutes les villes de la province; les armes

à la main, le peuple et la noblesse s'observaient... D'Autry flatte, promet, menace, apaise, et finit par concilier tous les esprits et rétablir la tranquillité.

Une haute récompense l'attendait à son retour en 1624. Messire Antoine Séguier, son oncle, lui résigna sa charge de président à mortier, après avoir obtenu des lettres pour en continuer l'exercice pendant quatre ans, malgré sa démission. M. d'Autry, qu'on appela dès lors le président Séguier, n'avait que trente-six ans : c'était un des plus jeunes présidents. Pendant neuf années consécutives, de 1624 à 1633, il exerça cette charge avec une grande intégrité, tenant, dit l'abbé de La Chambre, la balance droite entre ses mains, et sachant se faire craindre sans se faire haïr. Son rôle, du reste, ne se borna guère qu'à l'administration de la justice. L'année même où il s'était assis sur le banc de la présidence, Richelieu venait d'entrer au ministère, et, dès le premier jour, avait réuni dans ses mains toutes les rênes du gouvernement. La résistance devenait impossible contre la vigueur de ce bras de fer, et le Parlement, qui avait levé la tête durant la régence, dut la courber devant le cardinal. Toute participation aux affaires publiques lui fut interdite, et la vérification des édits n'eut plus lieu que pour la forme. Néanmoins, toutes les fois que se présentait une occasion de faire preuve d'existence, le Parlement n'avait garde de la négliger, et Séguier prit la parole dans plusieurs circonstances pour porter aux pieds du roi les remontrances de la Compagnie. A la suite d'une de ces querelles, Séguier dut partir pour Metz où se trouvait le roi, et venir avec le premier président et une députation du Parlement faire acte de soumission aux pieds de sa majesté. Pendant ce séjour, ses talents de jurisconsulte et d'orateur fixèrent l'attention du cardinal qui résolut de se l'attacher.

L'année suivante, en 1633, le garde des sceaux Châteauneuf, convaincu d'entretenir des relations avec le parti des mécontents, ayant été exilé à Angoulême, Séguier, sans avoir sollicité cette faveur, fut désigné par Richelieu pour occuper ce poste élevé. Louis XIV trouvait le nouveau garde des sceaux un peu jeune (il n'avait que quarante-cinq ans); mais il dut plier devant le cardinal, qui, deux ans après, nomma le nouveau ministre chancelier, à la mort du vieux d'Aligre.

Les Parlements eurent peine à contenir leur joie de voir un de leurs membres à la tête de la magistrature ; et le recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale contient une collection extrêmement curieuse des lettres de félicitations que lui adressèrent de toutes les parties de la France, Parlements, Cours des aides, Chambre des comptes, trésoriers généraux, intendants et gouverneurs de provinces, municipalités, chambres d'édits, etc. Cette unanimité touchante montre que déjà Richelieu avait réussi à organiser dans l'administration intérieure une centralisation assez puissante; mais les Parlements se trompèrent en pensant avoir trouvé dans Séguier un

protecteur. L'ancien président, entré au ministère, s'aperçut, en étudiant la formule longue et précise des obligations contenues dans le serment des gardes des sceaux, qu'il devait désormais être ministre avant d'être magistrat; dès lors son parti fut pris, et pendant les trente-huit années de ses fonctions, l'élève politique de Richelieu tendit tous ses efforts à renfermer le Parlement dans les seules attributions judiciaires.

La lutte contre les prétentions parlementaires ne fut pas la seule occupation de Séguier. Lorsqu'on parcourt le volumineux recueil manuscrit dont nous avons déjà parlé, on est presque effrayé de la multitude d'affaires de toute espèce qui arrivait chaque jour à la Chancellerie. Les ministères, de nos jours, ont des attributions parfaitement limitées, qui n'exigent d'un ministre que l'étude d'une spécialité bien définie; mais il n'en était point de même de la garde des sceaux sous Louis XIII. Séguier se trouvait par cette charge réunir entre ses mains les pouvoirs multiples des ministres actuels de la justice, de l'intérieur, du commerce, des travaux publics et du conseil d'État. Il fallait la vaste érudition que tous les contemporains s'accordent à lui reconnaître pour sortir de ce labyrinthe, et diriger par des instructions précises les innombrables officiers placés sous sa juridiction suprême. En 1636, Séguier suivit le roi dans la campagne de Picardie, et sa correspondance est riche en documents des plus intéressants sur l'intendance et les approvisionnements de l'armée. Le chancelier surveille tout, ordonne tout, et déploie une activité prodigieuse.

Trois ans plus tard, en 1639, la sédition des Nu-Pieds ayant excité en Normandie de violents désordres, Séguier dut partir accompagné d'une armée pour apaiser la sédition, dans un appareil de puissance formidable et d'honneurs dont nul autre depuis ne s'est vu entouré. Réunissant à la fois en cette circonstance les fonctions de chancelier et de connétable, Séguier reçut du roi pleine et entière autorité sur toute la province pendant plus de trois mois : droit de vie et de mort, dissolution des cours souveraines, nomination aux charges civiles et militaires..... tout fut concentré entre ses mains. Le fameux Gassion qui commandait l'armée venait lui demander chaque jour le mot d'ordre; et les enseignes colonelles étaient tous les soirs déposées dans la maison. Ce fut une délégation complète de l'autorité royale tout entière. Séguier n'en abusa point, et revint à Paris les mains pures, sinon de sang, du moins d'exactions arbitraires. Le roi voulut le récompenser en lui donnant un vaste domaine dans cette province; il refusa, ne voulant point qu'on pût supposer à sa conduite un but intéressé.

Jusqu'à la mort du cardinal et, quelques mois après, celle de Louis XIII, nous rencontrons Séguier constamment sur la brèche. Son nom se trouve malheureusement mêlé à deux procès célèbres, dans lesquels, par une fatalité funeste, les coupables ont inspiré une pitié profonde à la postérité. Tout le monde connaît l'affaire des lettres de la Reine au Val-de-Grâce, et



le procès de Cinq-Mars. Le théâtre et le roman s'en sont emparés, accusant Séguier de violences regrettables; mais lorsqu'on lit les mémoires du temps et les pièces officielles de l'époque, on est forcé de rendre justice au chancelier. Il est trop vrai que la reine et Cinq-Mars avaient conspiré contre le roi et appelé l'étranger ; l'abandon de l'une, la jeunesse et l'ambition de l'autre ne peuvent les excuser; et quant aux violences sans nom qu'on prête au chancelier, nous en avons vainement cherché les traces authentiques. On prétend même qu'il avait averti secrètement la reine de brûler ses papiers du Val-de-Grâce; et l'on ne s'expliquerait guère, en effet, la faveur de Séguier sous la régence d'Anne d'Autriche, si, au souvenir d'une affaire que la reine se rappelait toujours avec peine, ne s'était mêlé un sentiment de reconnaissance. Quant au procès Cinq-Mars, les Mémoires de Brienne attestent que le chancelier fit tout ce qui fut en son pouvoir pour sauver le malheureux de Thou.

Après la mort du roi, Mazarin et Séguier restèrent seuls des élèves de Richelieu au ministère; ils continuèrent leur politique. Nous n'entrerons pas dans le détail de leur lutte avec le Parlement; on sait qu'elle aboutit à la Fronde au moment où le traité de Westphalie, signé en 1648, consacrait la prépondérance de la France en Europe, tout en assurant pour la première fois ce qu'on a appelé depuis l'équilibre européen. Pendant les troubles, Séguier resta fidèle à Mazarin et au roi, au péril même de sa vie; à la seconde journée des barricades, il fut poursuivi par des factieux jusque dans l'hôtel de Luynes, et un exempt des gardes fut tué à ses côtés. Malgré ses services, la régente dut pourtant céder deux fois à l'opinion, et donna les sceaux d'abord à Châteauneuf, puis au premier président Molé; mais Séguier pendant presque tout ce temps conserva la présidence du Conseil. A la mort de Molé, en 1657, il reprit les sceaux et les conserva jusqu'à sa mort.

Tout en remplissant les devoirs de son ministère, Séguier n'oubliait pas les lettres. En 1634, lors de la formation de l'Académie française, ses talents oratoires et la protection qu'il accordait aux savants de toute espèce lui avaient valu l'un des premiers fauteuils. Nous remarquerons à ce propos que les quarante premiers immortels ne furent pas tous des gens de lettres proprement dits. On comptait parmi eux beaucoup de hauts personnages amis des sciences et de la bonne littérature, des conseillers d'Etat, un maître des requêtes, un secrétaire d'Etat. La robe, l'Église, même l'épée s'y trouvaient représentées : en un mot, toutes les classes de la société dont les lumières devaient concourir à l'élaboration du fameux dictionnaire et à la fixation de la langue française. A la mort de Richelieu, Séguier, par le suffrage unanime de la Compagnie, fut déclaré protecteur, et jusqu'à sa mort, les séances se tinrent dans son hôtel. Justifiant du reste son titre de protecteur par une protection réelle, il avait depuis longtemps réuni autour

de lui une pléiade de savants et de lettrés. Trois académiciens, Marin Cureau de la Chambre, Esprit et Balesdens étaient logés chez lui et puisaient à ses frais dans les trésors de science amassés dans sa bibliothèque.

Nous avons trouvé dans le recueil manuscrit cité plus haut, un grand nombre de documents qui montrent avec quelle sollicitude le chancelier s'occupait de former l'inappréciable collection qui forma le trésor de cette bibliothèque célèbre. On y rencontre quantité de lettres de savants, de voyageurs, d'envoyés extraordinaires qui parcouraient les pays étrangers avec des instructions pour recueillir tout ce qui pouvait intéresser les lettres et les sciences. Séguier était aussi, soit directement, soit par l'intermédiaire des intendants de province, en grandes relations avec les commerçants du Levant, et se servait souvent des Juifs de Marseille pour ses acquisitions. Quelques-unes de ces lettres, que nous avons tout lieu de croire inédites, nous ont paru particulièrement intéressantes.

Voici, par exemple, ce qu'écrivait en 1645 l'intendant de Provence, Bochart de Champigny :

« Monseigneur, jay aussitost la vostre receue, despesché un homme à « Marseille qui avoit desjà eu quelque vent des livres dont on vous a parlé, « et lesquels il a enfin trouvez chez le sieur Cypriani, lieutenant particu- « lier, qu'on tient les avoir recouverts de Sardègne, d'où ses parents sont « originaires et où les pirates vont ordinairement descharger les prises qu'ils « font sur nous. Il dit pourtant les avoir eus d'ailleurs, mais il n'y a pas « grande apparence. Je luy ay escrit qu'il eust à ne pas s'en désaisir sans « vos ordres, comme de chose qui vous appartenoit, ce que je croy qu'il « observera. Vous trouverez ici un catalogue tel qu'il l'a donné, assez mal « dressé, mais qui peut estre suffisant pour faire comprendre la nature des « livres, lesquels sont fort bien reliez, et d'une lettre bien antique sur le « parchemin en velin, et qui néammoins est très lisible... J'attends derechef « vos commandemens sur ce sujet pour le terminer. Je suis,

« Monseigneur,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur

« CHAMPIGNY (1). »

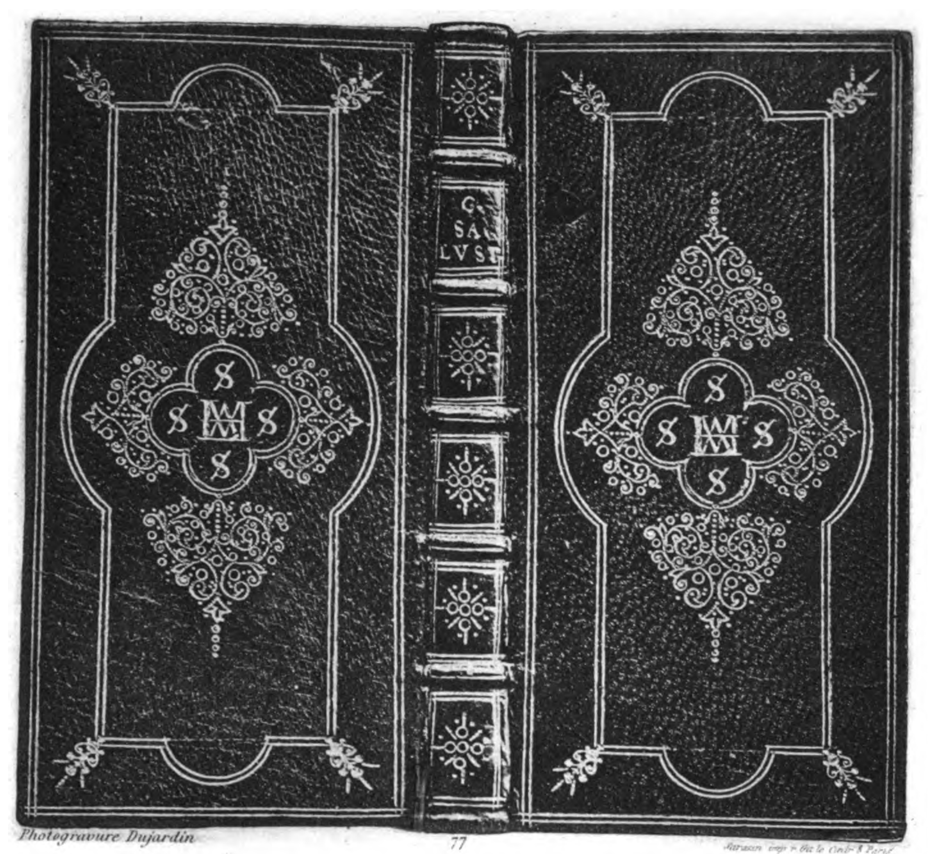
A Aix, ce 14 febvrier 1645.

Malheureusement, le catalogue n'a pas été conservé avec la lettre. Dix ours après, nouvelle missive :

« Monseigneur, cette despesche sera pour accompagner la lettre qui m'a

(1) Bibliothèque nationale, manuscrit fonds Saint Germain français. $\frac{709}{17}$, f° 54.





Photogravure Dujardin

77

Sarazin imp. r. Git le Cœur 8 Paris

RELIURE AU CHIFFRE DE HABERT DE MONTMOR

Collection Morante

« esté escrite par le Lieutenant particulier de Marseille touchant les manus-
« crits grecs qui sont entre ses mains, et vous suplier, Monseigneur, de
« me faire sçavoir vos intentions, lesquelles j'exécuteray avec toute la di-
« ligence et fidélité possibles, n'ayant rien tant à cœur que vous tesmoigner
« que je suis, etc... (1). »

Il paraît cependant que les débats sur le prix n'étaient pas faciles à terminer, car ce fut au mois d'août seulement que Champigny annonça le mémoire, et que les manuscrits du Levant purent entrer dans la bibliothèque du chancelier.

Nous trouvons en 1646 une curieuse correspondance d'un marchand de Marseille nommé Jean Magy :

« Monseigneur, mes consorts les marchands d'Egypte qui sont à Paris,
« m'ont adverty que vostre Grandeur a désir d'avoir les œuvres de Saint-
« Ufrène, et estat des manuscripts du couvan de Saint-Macaire et d'autres
« qui se trouvent en Egypte. D'abord j'ai esté ravy d'aise d'avoir occasion
« pour vous tesmoigner les ressentimens des obligations que je vous ay avec
« le reste des pauvres négotients ; et escripts par voye de Liborne à mon
« facteur qui est au dit Egypte, affin que par tous moyens il recouvre les
« dites œuvres, le dit roolle des manuscripts et vous envoy pour les vous
« faire tenir. C'est à quoi je veilleray continuellement et en toute autre oc-
« casion où je pourrois être propre à vous servir, comme à la personne du
« monde à qui par devoir et par inclination je suis,

« Monseigneur,

« Votre très humble et obligé serviteur

« Jean Magy (2). »

« A Marseille, ce 30 octobre 1646.

Et quelque temps après :

« Monseigneur, recevez ung grand livre qui sont les cinq livres de Moïse,
« escripts en (gossetin ?) et arabe fort beau, et je croy que monsieur Gaul-
« min sera bien aise de l'avoir. Nonobstant qu'il ne soit pas dans mes mé-
« moires, il me revient quinze pièces de huit réals. Pour de livres abyssins
« et hétiopiens, nous en avons treuvé (que le sieur George ?) divers volu-
« mes à la maison du patriarche des (gossetins ?) et entre les mains d'un
« escripvain ; mais le malheur veut que nous ne treuvons personne à pré-

(1) *Ibid*, f° 69.

(2) *Ibid.* $\frac{709}{19}$, f° 85.

« sent en cette ville qui sache lire abyssin, pour pouvoir sçavoir quels lib-
« vres sont ceux-là, de quoi je suis bien marry... (1). »

Cette lettre est curieuse en ce qu'elle donne le prix du manuscrit, environ trente livres; et le désespoir du pauvre Magy qui ne peut trouver à Marseille personne sachant lire abyssin est assez comique.

Nous pourrions multiplier ces citations à satiété : mais il faut nous borner. Voici cependant encore une lettre du littérateur Fineretz de Bellerochon, qui du fond de l'Auvergne était en relations continuelles avec Séguier, et qui reçut en récompense de ses services, des lettres d'anoblissement.

« Monseigneur, jay receu de vostre bibliothèque un mémoire des livres
« manuscripts que l'on a envoyé à Vostre Excellence, dans lequel je n'ay
« trouvé celui qui est icy dans l'abbaye de Saint-Symphorien, et que l'on
« m'a presté pour transcrire, ne l'ayant peu avoir ny par eschange d'autres
« livres ny par argent. Le manuscript est un très docte commentaire sur le
« premier Alcibiade de Platon, contenant la déclaration des principaux
« points de sa doctrine : il mérite bien que je travaille à sa copie... etc.

« A Thiers, ce 7 octobre 1645 (2). »

Nous terminerons enfin par les quatres lignes qui commencent un rapport de l'intendant de La Morgerie sur les affaires des provinces du Midi :

« Monseigneur, je travaille incessamment à vous chercher des manuscripts,
« à faire transcrire celuy qui est espagnol et dont je vous ay fait tenir l'in-
« titulation. L'on m'en a promis un autre qui est à Tolose. Je prends la li-
« berté, Monseigneur, de vous envoyer la procédure d'une affaire... etc.

« A Grenoble, ce 1er mai 1646 (3). »

Ce début d'un rapport de procédure est assez original : et l'on en trouve beaucoup de ce genre.

Tels furent les moyens à l'aide desquels le chancelier Séguier parvint à réunir quatre mille manuscrits de toutes langues et de toutes sciences, la plupart tirés du fond de l'Orient, et parmi lesquels les manuscrits grecs

(1) *Ibid*, $\frac{709}{20}$, fo 72.

(2) *Ibid*, $\frac{709}{20}$, fo 7. — Voyez encore, *ibid*, fo 25; $\frac{209}{28}$, fo 82, etc.

(3) *Ibid*, $\frac{709}{19}$, fo 12. — Voyez encore, *ibid*, fo 87, etc.



formaient la collection la plus précieuse et la plus intéressante. On publia en 1685 et en 1686 le catalogue en latin et en français de la bibliothèque de Pierre Séguier, le premier chez Cramoisy, in-12, le second chez F. Lecointe, in-12 ; et l'Armorial du Bibliophile a donné la reproduction des fers armoriés et des chiffres qui ornaient les reliures de ces beaux livres : mais l'ouvrage le plus important consacré à l'honneur de cette bibliothèque fameuse fut le catalogue des manuscrits grecs avec commentaires publié en 1715 par le P. bénédictin Bernard de Montfaucon, sur l'ordre de l'évêque de Metz, Henri-Charles du Cambout de Coislin, arrière petit-fils du chancelier. M. de Coislin, dit Gros de Boze dans l'éloge qu'il lui a consacré, déterminé à ne rien épargner soit pour le travail, soit pour les frais d'impression du catalogue, engagea le P. de Montfaucon « savant du premier ordre, « déja connu par diverses éditions des Pères, plus célèbre encore par un « ouvrage immense sur l'origine et les progrès de la littérature grecque, à « publier la notice de ces manuscrits, à y marquer, suivant les règles de la « palœographie, l'âge de chacun, à le confirmer par des échantillons gravez « du caractère singulier dans lequel ils étoient quelquefois écrits, à en faire « imprimer les pièces ou les fragments anecdotes, à en recueillir toutes les « variantes, qui pouvoient former des différences essentielles, et à pousser « l'exactitude au point d'avertir des moindres lacunes, afin que ceux qui « se proposeraient de donner une nouvelle édition de quelqu'ancien auteur « grec, fussent aussi sûrement guidés par cette notice qu'ils auraient pu « l'être par les manuscrits originaux qu'elle représentait. Le fécond et la- « borieux académicien sur qui il s'était reposé de l'exécution de ce projet, « le remplit avec un empressement qui donna bientôt en ce genre à la bi- « bliothèque de Coislin ou de Séguier, car elle porte et mérite également « ces deux noms, le même avantage que la seule bibliothèque Impériale « avait reçu des commentaires de Lambécius (1). »

Le commentaire du P. Montfaucon parut en 1715 sous ce titre : Bibliothequa Coisliniana, olim Segueriana; sive manuscriptorum omnium græcorum quæ in ea continentur accurata descriptio, ubi operum singulorum notitia datur, ætas cujusque manuscripti indicatur, vetustiorum specimina exhibentur, aliaque multa annotantur quæ ad Palœographiam græcam pertinent. Accedunt anecdota bene multa ex eàdem bibliotheca desumpta, cum interpretatione latinâ, studio et operâ D. Bernardi de Montfaucon presbyteri et monachi benedictini è congregatione S. Mauri. (Parisiis, apud Lud. Guerin et Car. Robustel, 1715, in-folio.) Ce volume est très recherché. Quarante-deux opuscules grecs, encore inédits, y sont insérés avec une traduction latine.

La bibliothèque de Séguier était restée jusqu'à cette époque dans l'hôtel

(1) Histoire et Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. IX, 250, 251.

magnifique situé rue du Bouloi et qui existe encore en partie, que le chancelier avait acheté en 1633 de Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde. Il y avait fait faire des agrandissements considérables, et Simon Vouet avait orné les salles de superbes peintures. L'évêque de Metz, qui était abbé de Saint-Germain-des-Prés, fit transporter la bibliothèque à l'abbaye comme dans un « des plus commodes et des plus sûrs dépôts de la république des lettres (1); » et lorsqu'il mourut, il la légua à l'abbaye, où elle est restée jusqu'à la Révolution. Un incendie dévora une grande partie des livres imprimés, en 1794 : mais le surplus et tous les manuscrits furent réunis à la bibliothèque nationale où on peut les admirer encore. Bréquigny dit cependant quelque part en avoir vu un assez grand nombre à Londres.

Mais il est temps de revenir au chancelier. Ses dernières années furent marquées par le procès du surintendant Fouquet et par la publication des fameuses ordonnances de Louis XIV, qui réformaient l'administration de la justice. La fatalité a voulu encore que les élégies de La Fontaine, les éloquents plaidoyers de Pellisson et les lettres de madame de Sévigné aient fait presque trouver grâce au surintendant devant la postérité. Il est cependant trop vrai que les dilapidations du surintendant Fouquet avaient mis le trésor aux abois, et qu'il nourrissait le projet de se rendre indépendant dans Belle-Isle, aux premiers bruits d'une arrestation. Les travaux consciencieux de M. Cheruel et de M. Pierre Clément ne laissent aucun doute à cet égard. On peut donc excuser l'animosité de Colbert et de Séguier contre un grand coupable qu'aucun esprit sérieux ne peut absoudre aujourd'hui. Quelles nouvelles faveurs pouvait du reste espérer à soixante-quinze ans le chancelier parvenu au faîte des grandeurs ?

Séguier s'éteignit au château de Saint-Germain-en-Laye, le 28 janvier 1672, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, et le roi tint lui-même les sceaux pendant plusieurs mois après sa mort. Tous les contemporains, et nous noterons spécialement le témoignage de madame de Sévigné, qui n'aimait guère le chancelier, sont unanimes pour constater avec admiration qu'il ne laissa de biens à ses héritiers que son seul patrimoine. Quarante ans de ministère ne l'avaient pas enrichi : bel exemple de désintéressement que peu de ministres ayant si longtemps occupé le pouvoir, se flattent de donner à leurs successeurs. Il s'était contenté de recevoir le titre de duc de Villemor et d'établir magnifiquement ses filles. Toutes les deux se marièrent deux fois : l'aînée épousa d'abord le marquis de Coislin, puis le chevalier de Laval Boisdauphin, de la maison de Montmorency : la seconde fut duchesse de Sully, puis épousa en secondes noces le duc de Verneuil, petit-fils de Henri IV. Séguier ne laissa pas de postérité mâle.

Les partisans de la Fronde ont accusé le chancelier, dans les mémoires

(1) Histoire et Mémoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, IX, 250, 251.

du temps, de faiblesse et de servilité ; mais il faut se mettre en garde contre les exagérations et la partialité des ennemis de la cour à cette époque, qu'ils viennent de la cour elle-même ou du Parlement. Tous sont obligés de rendre honneur à l'habileté du ministre, à sa prudence dans le cabinet, à son éloquence au pied du trône : nous avons trouvé en lui une fermeté de caractère, une dignité de mœurs, une intégrité, un désintéressement qu'il est rare de rencontrer au milieu des orages politiques ; et le chancelier Séguier est un des hommes dont la magistrature française doit s'honorer le plus au XVII[e] siècle.

René KERVILER.

Saint-Brieuc, le 23 mars 1872.



LES PERTES ÉPROUVÉES

PAR LES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS

EN 1870-1871 (1)

(*Suite.*)

COLLECTIONS OU RECUEILS TANT MANUSCRITS QU'IMPRIMÉS, D'UNE IMPORTANCE EXCEPTIONNELLE

J'arrive, monsieur le Ministre, à ces collections et à ces recueils dont la perte est tantôt irréparable, tantôt au moins des plus regrettables. La bibliothèque du Louvre, ainsi que je l'ai fait observer plus haut, était particulièrement riche en ce genre. Ses origines vous en ont donné, en grande partie, l'explication. Au nombre des recueils dont la perte inspire une véritable douleur, plaçons d'abord les neuf volumes in-folio : *Lettres et pièces historiques de* 1552 *à* 1566, *provenant de Jacq. Bourdin*, *secrétaire des finances sous Henri II*, *François II et Charles IX*, *mort en* 1567. Ce qu'il y avait là d'inestimables trésors, les historiens le savent. C'était un de ces recueils inappréciables, également chers aux érudits et aux amateurs de vieux livres, et dont la disparition laisse une profonde lacune (2).

Il faut en dire autant des *Papiers de Noailles*, collection en trente volumes in-folio, de *Lettres politiques*, *historiques et littéraires, de* 1576 *à* 1730.

A quels grands événements, à quels illustres personnages des vingt-quatre dernières années du XVIIe siècle et des trente premières du XVIIIe, ces *lettres* ne touchaient-elles pas! Quelles révélations instructives on y trouvait! Combien n'en avaient-elles pas fourni déjà à l'historien! Combien ne lui

(1) Extrait du *Bulletin administratif* du Ministère de l'Instruction publique.

(2) On trouve une indication très détaillée de ce qui concernait la Picardie dans le volume précité de M. Cocheris. « Les nombreuses minutes de lettres, écrit M. Cocheris, « renfermées dans ces volumes, sont écrites au nom des rois de France Henri II, « Charles IX, de la reine Catherine de Médicis, du duc de Guise, du connétable de Montmorency, etc.; probablement de la main du secrétaire d'État Bourdin ou de l'Aubestine.»

en réservaient-elles pas encore! M. le duc de Noailles en avait tiré un excellent parti pour son *Histoire de Madame de Maintenon*, et on aurait fort à faire de citer tous ceux qui, de nos jours, avaient mis à contribution ces documents inédits, véritablement hors ligne. J'en ai dit un mot à propos des catalogues. J'ajouterai que M. Louis Pâris, comme il nous l'annonce dens sa publication du titre des manuscrits, a fourni à la maison de Noailles un inventaire complet des pièces qui composaient cette collection, et se propose de publier cet inventaire. C'est avec le même chagrin qu'il faut constater l'incendie des cinquante-cinq volumes, in-folio et in-quarto, de la *Collection des pièces, lettres politiques, historiques et littéraires, de* 1630 *à* 1757, par M. Voyer d'Argenson. Encore une perte sensible ; les *Archives de Joursanvault*, deux volumes in-folio. C'était un recueil de pièces originales et souvent pleines d'intérêt, notamment sur les XVe et XVIe siècles. Notons aussi les vingt-sept volumes in-folio de l'*Inventaire des titres et papiers des duchés de Lorraine et de Bar,* par Honoré Caillé, sieur du Fourny.

Je n'ai plus à insister, monsieur le Ministre, sur l'immense valeur des collections de documents se rapportant à l'histoire de la législation politique et civile, possédée par la bibliothèque du Louvre. C'étaient quarante-cinq volumes in-quarto, sous le titre de : *Mémoires secrets du Parlement de Paris*, depuis 1302 jusqu'à sa suppression; soixante-dix volumes in-folio intitulés : *Extraits des registres secrets du Parlement,* de 1500 à 1727; soixante-douze volumes in-folio formant le *Recueil des registres du Parlement, depuis* 1739 *jusqu'en* 1770. Mais, en apprenant l'incendie de la bibliothèque du Louvre, la pensée de tous ceux qu'intéresse soit la bibliographie, soit l'étude des anciens textes législatifs, s'est immédiatement portée sur une collection, on peut le dire, sans pareille, aussi étonnante par la masse et l'étendue que par l'intérêt des documents et par leur classement, qui, je l'ai indiqué à propos des catalogues, était un prodige de soin patient et d'exactitude. Les hommes qui ont poussé un peu loin et profondément leurs études juridiques, ceux qui, dans les grands corps de l'État, tenaient à prendre connaissance des précédents en matière de lois, connaissaient la collection Saint-Genis, en partie manuscrite, en partie imprimée. Rarement le travail humain, le travail d'un seul, même aidé par un collaborateur (M. de Saint-Genis avait été précédé par un autre savant jurisconsulte, P. Gillet), a élevé un aussi vaste, et on peut ajouter un si utile monument. On ne comptait pas moins de sept cents volumes in-quarto pour le principal de ces recueils, le *Recueil chronologique, depuis l'an* 305 *jusqu'en* 1790, *des édits, arrêts du Conseil, arrêts du Parlement et de la Cour des aydes, sentences, lettres, patentes*, etc. M. Isambert déclarait, dans l'introduction qui précède son recueil des anciennes lois françaises, que « c'était la plus précieuse de toutes les collections existantes sur la matière. » Selon la re-

marque de M. Rathery, « on y rencontrait fréquemment des pièces du temps, intercalées à leur date, et qui rendaient ce recueil presque aussi précieux pour l'étude de l'histoire que pour celle du droit public et de l'ancienne administration. » M. A. Barbier, dans sa *Notice* sur la vie et les travaux de M. de Saint-Genis, a publié le détail des *Tables* non moins précieuses qui accompagnaient ce recueil et qui donnaient aux recherches les plus compliquées une singulière facilité. La table ***alphabétique,*** depuis 305 jusqu'en 1783, formait quatre-vingt-cinq volumes. La table ***chronologique,*** depuis 1684 jusqu'en 1786, formait dix volumes, également in-4°. La table ***imprimée*** (depuis 1721 jusqu'en 1750) en avait six du même format. Depuis Louis XVIII, cette collection, longtemps conservée à Pantin chez la veuve de M. de Saint-Genis, était placée dans les galeries du Louvre. Ce souverain en avait examiné plusieurs volumes, et avait consenti à l'acquisition, qui fut payée 100,000 francs. Un commis intelligent, rapporte M. A. Barbier, avait été spécialement chargé de la continuation de la grande table. Le même bibliographe évalue à près de quinze cents volumes l'ensemble de la collection, recueils, tables, suppléments, etc.

La littérature et l'histoire contemporaine avaient aussi leur part dans ces vastes recueils qui, indépendamment de la valeur souvent très grande de telle ou telle pièce, en avaient une non moins considérable, due, ici également, à leur ensemble. C'est à la première catégorie, à la littérature étrangère, à la littérature italienne, qui était si richement représentée à la bibliothèque du Louvre, qu'appartenait cette belle ***Bibliothèque pétrarquesque,*** composée de huit cent soixante-deux volumes et de sept cent trente-six ouvrages. Un catalogue détaillé, publié à Milan, renfermait la description de cette collection, où se trouvaient un grand nombre d'éditions rares des premiers temps de l'imprimerie et plusieurs manuscrits précieux. Le roi Charles X avait acquis, en 1826, ce précieux recueil, du professeur Antoine Marsard, qui avait consacré sa vie à le former. Depuis lors, d'importantes additions y avaient été faites.

C'est à la fois à la littérature et à l'histoire, depuis le XVI° siècle jusqu'à nos jours, qu'il faut rapporter la collection dite le ***Recueil A***, commencée par le libraire Nyon, vaste réunion, allant environ à douze cents volumes, composée de pièces de médiocre étendue, opuscules, thèses, pamphlets, almanachs, éloges académiques, vers et satires, feuilles de circonstance, impossibles à retrouver ailleurs, matériaux de recherches classés dans une table des matières tenant à elle seule 2 volumes in-folio.

Enfin nul recueil comparable à celui de la bibliothèque du Louvre sur la Révolution. La perte de ces huit cents volumes ou cartons est immense pour l'histoire de notre temps et de notre pays. Les inventaires et catalogues, faits avec une exactitude scrupuleuse, permettaient de retrouver à l'instant la moindre de ces pièces. Ils se composaient d'une table alphabé-

tique des noms d'auteurs, 2 volumes in-folio; des anonymes, 1 volume in-folio. Ce n'était pas tout : on avait fait un dépouillement analytique, avec indication des dates et des volumes, dont chacun portait un numéro d'ordre; on avait dressé une table des matières sur ce dépouillement, double liste des journaux de la collection, l'une alphabétique et l'autre chronologique. « Un autre recueil, écrivait M. Rathery en 1858, recueil acquis de M. Viollet-Leduc, qui l'avait formé, et renfermant 131 volumes in-8°, in-12 et in-18, peut passer pour un appendice de celui pour la Révolution. En effet, sous le titre assez inexact de *Théâtre révolutionnaire*, il comprend non-seulement un grand nombre d'œuvres dramatiques représentées ou composées de 1788 à 1825, mais encore une foule de pamphlets en vers et en prose, de satires, pièces fugitives, poésies lyriques, chansons avec musique, dont la plus grande partie se rapporte aux événements et à l'époque de la Révolution. Il en existe un catalogue spécial où chaque pièce est indiquée : 1° à sa date; 2° par le nom de son auteur, ou par son titre, s'il est anonyme. » A l'histoire du XIXe siècle se rattachaient encore les quatorze beaux volumes in-4°, acquis sous le règne de Louis Philippe : *les Archives du grand maître des cérémonies, correspondances et procès-verbaux des cérémonies et audiences diplomatiques, depuis* 1805 *jusqu'en* 1813.

Plus rapprochées encore de nous par la date, se plaçaient les pièces, en nombre plus grand que partout ailleurs, sur les Etats-Unis, particulièrement la collection des séances du Congrès. Avec les publications de la Commission des *Records*, présent du gouvernement anglais, et quelques autres des pays scandinaves, elle achevait de donner le caractère d'un précieux dépôt juridique et politique à cette admirable bibliothèque. La bibliothèque du Louvre s'était procuré ces documents américains par l'échange et par l'intermédiaire de M. Vattemare.

HENRI BAUDRILLART,

Membre de l'Institut, Inspecteur général des bibliothèques.



CHRONIQUE

La saison des ventes de livres est déjà bien avancée, et nous ne voyons rien de bien important à signaler, si ce n'est la deuxième partie de la collection Morante dont le catalogue vient de paraître. Tandis que l'Angleterre ne cite aucune *auction* digne de remarque, on s'entretient beaucoup en Allemagne des raretés bibliographiques que le libraire Weigel va prochainement livrer à la fortune des enchères. Le catalogue illustré de ces raretés mentionne un grand nombre d'incunables, de gravures xylographiques, d'éditions splendides que les amateurs des deux mondes vont se disputer, sans doute, à des prix fort élevés.

Un des grands amateurs de Bretagne, M. Gautier, vient de succomber bien tristement à Nantes, où il était trésorier général des hospices. Atteint d'une maladie incurable et des plus douloureuses, il n'a pu résister à ses souffrances et a quitté la vie au moment où il se disposait à vendre sa riche et belle bibliothèque, soit à l'amiable, soit aux enchères publiques. Et, à ce sujet, il écrivait la lettre suivante à la librairie Bachelin-Deflorenne, peu de temps avant de mourir :

« *L'obligation de changer de domicile et d'habiter un local qui ne me permettra plus de loger convenablement mes livres, me pousse à une détermination, au sujet de laquelle je viens solliciter vos excellents avis. Vous avez trop contribué à la formation de ma bibliothèque pour n'avoir pas, par aperçu, une idée de ce qu'elle peut être. Rappeler que je possède plus de 600 volumes sur vélin, dont bon nombre avec dessins originaux, et plus de 2,000 volumes composés des plus belles éditions, enrichis de dessins par Eisen, Cochin, Marillier, Moreau le jeune, Desenne, Johannot, ne vous apprendra rien de nouveau. Ajoutez les belles reliures de Capé, Duru, Bauzonnet, recouvrant ces livres, et vous verrez qu'elle tient une honorable place.* »

Nous ignorons ce que deviendra cette belle collection ; mais ce que nous sa-

vons, c'est que les bibliophiles s'intéresseront vivement à la bibliothèque de M. Gautier, car entre autres raretés elle contient les ouvrages suivants :

1. Œuvres de Corneille, édition Lefèvre. 12 volumes cartonnés, non rognés, sur PEAU DE VÉLIN.
2. Œuvres de Molière, de Perrin. 7 vol. sur PEAU VÉLIN.
3. Collection Crapelet. Exempl. en gr. pap. vélin, *fac-simile* sur vélin et colorié.
4. Le Moyen âge et la Renaissance. 5 vol. Exempl. du premiert irage.
5. Aventures de Télémaque. 1734, in-f°, maroquin rouge (Derome), avec l'ode. Superbe exemplaire.
6. Virgilii opera. Ed. P. Burmanni. 4 vol., mar. vert, anc. rel. Exempl. en GRAND PAPIER, avec figures et dessins originaux ajoutés.
7. Œuvres de Du Bellay. Édition originale, maroquin vert (Capé). Superbe exemplaire.
8. Historiettes de Tallemant des Réaux. 9 volumes. Exemplaire en grand papier de HOLLANDE.
9. Saint-Simon. 20 volumes in-8°. Exemplaire sur papier vélin.
10. Opuscules du Traverseur des Voies périlleuses. Petit in-4° gothique, maroquin (Niedrée). Très bel exemplaire.
11. Temple de bonne Renommée. Petit in-4° gothique, maroquin (Trautz-Bauzonnet).
12. Le Miroir de l'Ame pécheresse. Petit in-4° gothique, maroquin. Exemplaire de Coislin, d'une moralité très rare.
13. Le Décaméron de Boccace. Londres, 1757. 5 volumes in-8°, maroquin rouge, ancienne reliure.
14. Livre de la Discipline d'amour divine. In-8° gothique. maroquin (Bauzonnet). Petit volume très rare.
15. Les Images de la Mort. 1547, maroquin (Bauzonnet). Exemplaire unique, entièrement non rogné.
16. Suite du 4e livre de l'Odyssée d'Homère. 1699, maroquin rouge (Duru). Petit volume extrêmement rare.
17. La Bergerie de Remy Belleau. 1572, maroquin citron.
18. Histoire naturelle des Oiseaux. *Imprimerie royale.* 10 volumes in-f°, aux armes, maroquin rouge, ancienne reliure. Exemplaire avec les figures coloriées.
19. Galerie d'Orléans, de Vatout. 2 volumes grand in-f°.
20. Molière, de Bret. 1773. 6 volumes. Exemplaire NON ROGNÉ.
21. Les Arts somptuaires.
22. La Collection du Dauphin. In-4°, publié par Didot. 28 volumes.

La deuxième partie de la vente L. Potier, quoique effectuée dans d'assez bonnes conditions, n'a cependant pas atteint le chiffre que nous faisait espérer la première. Parmi les 3,000 articles dont elle se composait, quatre seulement ont dépassé la somme de 500 francs.

Il est vrai, hâtons-nous de le dire, que M. L. Potier avait mis dans la première partie les productions les plus précieuses et les plus rares.

Voici, du reste, la liste de ceux qui ont obtenu les prix les plus élevés :

Nos 62.	Horæ. Manuscrit in-16, mar. r., rich. comp., dent., tr. dor., reliure du XVIe siècle. Exemplaire de M. Solar.	320 fr.
65.	Horæ. Manusc., gr. in-8o, mar. noir, tr. dor.	300
83.	Precespiæ. Manusc., petit in-4e, mar. rouge, coins et écussons en noir et en or, tr. dor. Reliure du XVIe siècle.	369
324.	Ordonnances royaulx... Jacq. Nyverd, 1528, in-fo goth. Fig. sur bois, initiales en or et couleur, mar. noir, fil. à froid, coins ornés, tr. dor. (Kœhler.)	400
843.	Recueil d'Oraisons funèbres de Bossuet... Seb. Cramoisy, 1689, in-12, mar. r., tr. dor. (Trautz-Bauzonnet.)	365
844.	Oraison funèbre de Louis de Bourbon. Paris, Seb. Cramoisy, 1687, in-4o, mar. r., tr. dor. Édit. orig. (Chambolle-Duru.)	340
1135.	Les diverses Poésies du sieur de la Fresnaye Vauquelin. Caen, Ch. Macé, 1605, in-8o, mar. vert, rich. comp. à pet. f., tr. dor. (Capé.)	2,000
1561.	P. Corneille. 1644. Cinq pièces en 1 vol. pet. in-12, mar. r., fil., dos orné, tr. dor. (Trautz-Bauzonnet.)	720
1601.	Œuvres de Molière, publ. par Vinot et Lagrange. Paris, 1682, 8 vol. in 12, mar. r., fil., tr. dor. (Chambolle-Duru)	420
1798.	Œuvres de Rabelais. Elzevier, 1663, 2 vol. pet. in-12, mar. r, fil., dos orné, tr. dor. (Trautz-Bauzonnet.)	420
1821.	Zayde, histoire espagnole, par madame de la Fayette. Paris, C. Barbin, 1670-71, 2 vol. pet. in-8o, mar. bleu, fil., tr. dor. (Duru.)	450

Le bibliophile JULIEN.

Propriétaire-Gérante : Bachelin-Deflorenne.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.

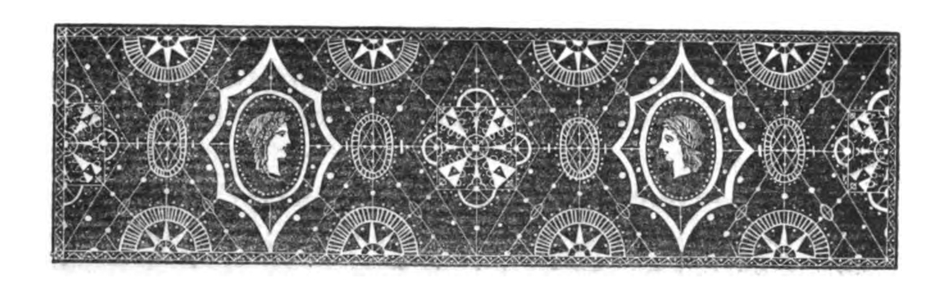




PIERRE WOEIRIOT

Dessiné et gravé par lui-même

(Sur le titre de *Pinax iconicus;* Lugduni, 1556.)



PIERRE WOEIRIOT DE BOUZEY

L'ouvrage de M. Ambroise Firmin-Didot sur Jean Cousin, annoncé depuis longtemps, paraît simultanément (1 vol. in-8 de XII-306 pages, avec 2 portraits et 5 photographies). L'auteur y a joint une longue et intéressante notice sur le graveur lorrain Pierre Woeiriot (23 pages). On y trouvera plus d'un renseignement nouveau, et nous nous félicitons d'avoir reçu l'autorisation de la reproduire en abrégé, les livres ornés des gravures de cet artiste étant recherchés des bibliophiles.



PIERRE II Woeiriot, sculpteur et ciseleur, graveur sur cuivre et sur bois, fils de Jacquemin et petit-fils de Pierre, est né en Lorraine en 1532, date constatée par son portrait gravé sur cuivre par lui-même en 1556, à l'âge de vingt-quatre ans, et qui se trouve sur le titre de l'ouvrage très rare intitulé : ***Pinax iconicus antiquorum ac variorum sepulturis rituum ex Lilio Gregorio*** (Gyraldio) ***excerpta*** (a Clemente Baldino) ***picturisque iuxta hypographas exacta arte elaboratis effigiata : ad animorum utilem cognitionem, oculorum iucundam inspectionem et operosam manus artificis imitationem;*** Lugduni, apud Clementem Baldinum, 1556. Au bas du portrait (dont je donne en regard une reproduction fac-simile) on lit : PETRUS WOEIRIOT LOTHARINGIVS HAS FACIEBAT EICONAS CVIVS EFFIGIES HÆC EST ***anno suæ ætatis*** 24. Il est accompagné de ses armes :

Parti : au 1er, une *fasce* accompagnée de trois *annelets*, deux *en chef* et un *en pointe;* au 2e, un *lion* couronné : les émaux ne sont pas indiqués.

Il naquit très probablement à Neufchâteau (1) (Vosges), ville habitée par ses ancêtres, ou peut-être à Champjanon, fief noble qu'il possédait à Damblain, près de Bourmont, et dont une de ses estampes est datée.

Le nom de sa famille se trouve écrit *Wiriot*, *Viriot*, *Woriot* et *Woiriot*, et c'est notre artiste qui paraît avoir adopté le premier l'orthographe *Woeiriot*. Le plus ancien membre connu de cette maison est un Jacques Viriot, maïeur en 1331, ce qui démontre que cette famille occupait de longue date un rang distingué dans la bourgeoisie.

Dom Pelletier rapporte dans son *Nobiliaire de Lorraine* qu'une tradition rattachait la famille de Woeiriot à celle de Jeanne d'Arc.

Le grand-père de notre artiste s'appelait comme lui, Pierre, et naquit en 1460. Il était sculpteur et architecte, et fut chargé en cette qualité de l'édification de la chapelle servant aujourd'hui de fonts baptismaux à l'antique église de Saint-Christophe de Neufchâteau. René II, duc de Lorraine, qui ajouta une travée au collatéral de l'église, eut occasion d'apprécier son talent et le nomma *son orfèvre ducal*, c'est-à-dire inspecteur des vases et ornements sacrés dans les églises et de l'argenterie dans son château. Pierre Woeiriot fut inhumé dans la chapelle même qu'il avait élevée, et sa tombe y a été découverte en 1859.

Sous une ornementation gothique-flamboyant se trouvent deux personnages gravés au trait, comme l'ornementation, et, entre eux, deux écussons, l'un sans figures, l'autre portant une balance surmontant une sorte de grelot. Autour de la tombe on lit l'inscription suivante, en caractères gothiques :

« Ci gist noble personne Pierre Woriot (*sic*), en son vivant orfebvre de

(1) M. Beaupré, dans ses *Recherches sur l'imprimerie en Lorraine*, p. 316, et M. Renouvier, dans les *Types et Manières des maîtres graveurs*, le disent né à Bar, « *suivant l'opinion commune.* »



« feue bonne mémoire René, roi de Cécile (Sicile), édificateur de cette cha-
« pelle et bourgeois de ce lieu, qui décéda le 11. . . . . 1524, et Margue-
« rite Adã (Adam), sa femme, qui trespassa le 20 octobre 1550. »

Il faut croire que le duc René donna à son orfèvre des lettres d'anoblissement, car au-dessus de sa tombe se trouvent ses armoiries gravées en relief et qui sont les mêmes que celles qui figurent au premier de l'écusson, au bas du portrait de son petit-fils, Pierre II Woeiriot : *d'or à la fasce d'argent, accompagnée de trois bagues d'or, au diamant d'argent, posées deux en chef et une en pointe.* Une particularité curieuse à signaler, c'est que ces armoiries portent, brochant sur le tout, la marque de profession du défunt, un petit marteau, avec le chiffre composé d'un P et d'un V gothiques, entrelacés.

Ce même Pierre avait un frère, Nicolas Viriot, qui exécuta diverses sculptures dans l'ancienne église des Clarisses, à Neufchâteau.

Le fils de Pierre I Woeiriot et père de Pierre II, auquel nous consacrons cette notice, s'appelait Jacquemin Woiriot, et semble avoir exercé la profession d'orfèvre. Il épousa Urbaine de Bouzey, fille de Claude de Bouzey, seigneur de Mellay et de Damblain, et de Collette Waillot ou Voillot. De ce mariage vinrent Pierre et Claude.

Urbaine de Bouzey appartenait à une vieille maison lorraine d'origine chevaleresque. Elle apporta à son mari le fief de Damblain, et, comme sa branche tombait en quenouille et que la maison de Bouzey était près de s'éteindre, elle stipula dans son testament que ses enfants joindraient le nom et les armes de Bouzey aux leurs (1). Ces armes étaient : *d'or à un lion de sable.*

Pierre Woeiriot ajouta, dès son début dans la carrière, les armes de sa mère aux siennes propres, car, comme nous l'avons vu plus haut, elles figurent sur son portrait gravé en 1556. Quant à la qualification de de Bouzey, il ne dut la prendre qu'à la mort de sa mère, qui arriva vers 1562. En effet, sur toutes les

(1) Moreri, t. II, p. 207, Généalogie de Bouzey.

planches datées, antérieures à l'année 1562, nous ne voyons que son monogramme primitif ⸸, composé des lettres P. W., ou bien son nom seul : *Petrus Woeiriot,* sans addition nobiliaire maternelle. Je ferai remarquer que cette particularité permettra de fixer la date approximative des gravures de Woeiriot non datées.

A partir de l'année 1562, il substitue au monogramme primitif cet autre ⸸, composé des lettres P. W. D. B., qui signifient *Pierre Woeiriot de Bouzey,* qu'on voit sur les portraits de Gaspard Cuiffoprugcar (bourgeois de Lucerne), de Thierry de la Mothe, sous-gouverneur du Barrois, et de Nostradamus; tous trois portent la date de 1562 (1).

Depuis cette époque, il ne signait tout au long que fort rarement. C'est seulement au portrait de Charles III, duc de Lorraine, daté de 1575, qu'à la fin de l'épigraphe latine en l'honneur de ce prince on lit : PETRUS WOEIRIOTUS BOZÆUS DICABAT (2). Sur une autre planche datée de 1577 on lit : ⸸*ozæus* (3), et sur celle non datée, représentant la bataille de Constantin contre Maxence, d'après Raphaël, se trouve un autre monogramme privé de la lettre B, mais suivi du mot *Bouzey* (4).

Il débuta par exercer la profession de ciseleur, et composa et grava des dessins pour les garnitures d'épées, les pendants d'oreilles et les anneaux. Ces derniers ont été réunis dans un volume dont on ne connaît qu'un seul exemplaire complet : ***Libro d'anella d'orefici de l'inventione di Piero Woeirioto di Loreno;*** in Lyone, appresso Gugl. Rovillio, 1561, pet. in-8 (5).

Au début de sa carrière, Woeiriot, qui alla travailler à Lyon, tenait beaucoup à son titre de *Lorrain,* et oubliait rarement de l'ajouter à sa signature. Il en était glorieux pour sa province na-

(1) Robert-Dumesnil, *le Peintre graveur français,* 1844, t. VII, Catalogue de l'œuvre de Pierre Woeiriot, nos 284, 291, 300.

(2, 3, 4) *Ibidem,* nos 295, 372 et 208.

(5) Ce livre curieux est minutieusement décrit par son possesseur, M. Eug. Piot, dans le *Cabinet de l'amateur* (Paris, 1869).

tale, et dans la préface de son *Pinax iconicus*, il dit : « *Je désire que la France, cette nourrice des Beaux-Arts, sache que je suis Lorrain.* » Plus tard, étant déjà connu, il y attachait moins d'importance, car au portrait du poète Louis Desmasures, au-dessous du distique latin :

Vivit in effigie facies, at in æthere vivum
Fert animvs, fervens ætheris igne decvs,

je remarque qu'à cette signature *Petrus Woeiriot Lotaringo*, 1560, *inuē faciebat*, le mot *Lotaringo* (qui constitue le premier état de cette planche) a été remplacé plus tard par le mot *Bouzey* suivi de la croix de Lorraine, ce qui constitue le second état.

Il fut nommé sculpteur du duc de Lorraine antérieurement à l'année 1566; c'est ce que constate le privilége du 18 octobre de cette même année, en tête des *Emblesmes et devises chrestiennes*, composées par damoiselle Georgette de Montenay (1). On y lit « ... il est permis à Pierre Woeiriot, sculpteur du duc « de Lorraine, de pourtraire, graver et tailler en cuivre et en « taille-douce la figure desdits emblesmes. »

Woeiriot se distingue parmi les graveurs comme orfèvre, ciseleur, graveur en médailles, graveur sur cuivre et graveur sur bois; ses travaux dans ce dernier genre sont peu nombreux, mais d'une finesse achevée; la xylographie se rattache souvent à l'orfévrerie. Ses premiers travaux sur bois ne remontent que vers 1561.

Dans la dédicace au prince Charles de Lorraine, en tête du recueil des treize morceaux sur les funérailles des anciens, intitulé : *Pinax iconicus, etc.*, Woeiriot nous dit qu'il fondit lui-même les planches de cuivre, qu'il les a polies, qu'il dessina les

(1) Un vol. in-4°, publié en 1571, *à Lyon*, par Jean Marcorelle, et orné de cent gravures sur cuivre et du portrait de Georgette de Montenay, qui manque à la plupart des exemplaires.

figures et les grava avec la pointe et le burin, puis les mit sous presse et en tira des épreuves.

Le caractère d'étrangeté indiqué par Robert-Dumesnil dans son jugement sur les gravures au burin de Woeiriot, ne saurait s'appliquer au petit nombre de gravures sur bois qui nous sont parvenues, et particulièrement à un ouvrage d'une telle rareté qu'aucun bibliographe (sauf Robert-Dumesnil) n'en avait parlé, et qui ne se trouve, à ma connaissance, dans aucune bibliothèque.

Ces gravures, au nombre de trente et une, sont réparties au commencement d'une édition latine de Flavius Josèphe, qui a pour titre : *F. Iosephi antiqvitatvm ivdaicarvm libri XX; adivncta est simul Iosephi vita ab ipso literis mandata. Omnia a Sigismundo Gelenio è græco in sermonem latinum conversa.* Lugduni, apud hæredes Iacobi Iunctæ, 1566, in-fol.

Ce livre, remarquable en tous points par la beauté des caractères, la netteté du tirage et la qualité du papier, fait honneur à l'imprimerie lyonnaise. Les 31 vignettes, dont 11 portent dans le bas la marque de Woeiriot, ont 79 millimètres de largeur et 52 millimètres de hauteur, c'est-à-dire une dimension tellement réduite qu'on peut supposer qu'elles n'étaient pas primitivement destinées à un in-folio. Les vingt autres gravures de ce volume sont aussi de Woeiriot, bien qu'elles ne portent point sa marque, mais les caractères du dessin et de la gravure sont identiques. La plupart de ces compositions, légèrement ombrées, représentent des scènes très animées tirées de la Bible, et l'emportent, pour la clarté, pour la science des raccourcis, pour la perfection du dessin, sur les sujets analogues traités dans les mêmes dimensions par le Petit Bernard. Les lointains sont très riches et d'une grande finesse d'exécution. La perspective des monuments y est rendue d'une manière irréprochable.

La beauté des dessins et l'exécution de ces gravures a donné lieu de croire que Woeiriot, s'il n'a pas étudié sous la direction de Jean Cousin, nous en offre le reflet par l'intermédiaire du Petit Bernard, qui se distinguait alors à Lyon, et qui fut élève de Jean Cousin. D'ailleurs, par l'ampleur du dessin, il se rappro-



Photogravure Dujardin

78

RELIURE GENRE GROLIER

Nº 1242 du Cat. Morante

Le Bibliophile Français

Imp Sarrazin

che bien plus de Jean Cousin que du Petit Bernard, dont les figures sont grêles et allongées.

Ces gravures ont été exécutées avant 1562, car la marque qu'elles portent ne contient pas les initiales du nom de Bouzey.

Il est important de ne pas confondre cette suite de figures bibliques de Flavius Josèphe, gravées *sur bois*, avec une suite du même artiste, *sur cuivre*, qui a été publiée sans texte, mais seulement avec des quatrains latins et français au bas de chaque planche, et avec une dédicace à Charles III de Lorraine, gravée aussi par Woeiriot et datée de Champjanon le 1[er] janvier 1580.

En dehors des gravures de Woeiriot, l'ouvrage de Flavius Josèphe en contient treize autres du même format, mais l'infériorité de leur dessin et leur exécution lourde et grossière contrastent singulièrement avec la beauté des planches de l'artiste lorrain. On les distingue en outre facilement par le double filet d'encadrement qui les entoure, tandis que les autres n'ont qu'un filet simple.

Le long séjour que Woeiriot fit à Lyon permet de supposer qu'il a pu concourir à l'exécution de quelques-uns de ces beaux livres avec figures sur bois, exécutés dans cette ville, et peut-être à quelques emblèmes servant de marques aux imprimeurs, mais sans y apposer son nom, de sorte que le champ des hypothèses est ouvert.

On connaît pourtant de lui encore une gravure sur bois, le frontispice d'un ouvrage intitulé : *Il Cavalerizzo di messer Claudio Corte de Pavia;* in Lyone, appresso Alessandro Marsilij, 1573, pet. in-4. Son exécution est bien antérieure à la publication du volume, car la planche porte le monogramme ⚓ sans initiales de de Bouzey, monogramme que Woeiriot abandonna à partir de 1562, comme je l'ai dit plus haut. Cela fait supposer qu'il a dû y avoir une édition de ce livre antérieurement à l'année 1573.

L'ouvrage suivant : *Discours sur les médailles et gravures*



antiques principalement romaines, etc., *par M. Antoine le Pois, conseiller et médecin de monseigneur le duc de Lorraine;* Paris, Mamert Patisson, 1579, in-4, est orné de vingt planches de médailles supérieurement gravées sur cuivre par Woeiriot, dont elles portent toutes le monogramme.

Une particularité curieuse qui n'a été signalée par personne, c'est qu'il y a eu deux tirages différents de cette édition, et je les possède tous les deux. La différence consiste simplement en ce que dans l'un le verso du titre est blanc, tandis que dans l'autre il contient un beau portrait d'Ant. le Pois, en médaillon, de 170 mill. de hauteur sur 125 mill. de largeur, gravé sur cuivre par Woeiriot, avec son monogramme.

En dehors des planches sur cuivre, on trouve dans ce volume des gravures sur bois intercalées dans le texte : 1 vase antique, 2 monnaies, 10 médailles, et 4 figures de la grandeur de la page : Mercure, Priape, Pomone et Hermaphrodite. La figure de Priape est souvent grattée et déchirée, à cause de son indécence. Toutes ces figures sur bois n'ont aucune marque. M. Robert-Dumesnil les attribue aussi à Woeiriot, ce qui ne serait pas impossible. Il est vrai que la gravure des quatre grandes figures est un peu sèche et loin d'atteindre la finesse de celles de Flavius-Josèphe; mais M. Renouvier, dont la compétence est connue, a émis précisément l'avis suivant sur la gravure sur bois de Woeiriot :

« Il m'a semblé réunir deux qualités déjà remarquées dans ses planches « sur cuivre; une fermeté adroite, mais non exempte de lourdeur dans les « grandes pièces, et dans les petites, une finesse de taille inconnue aux gra- « veurs précédents. »

Jusqu'à quelle époque se prolonge l'existence de notre artiste? M. Robert-Dumesnil n'a connu comme date la plus avancée que celle de 1589 qui figure au bas du portrait sur cuivre du poète Nicolas Clément.

Déjà en 1863, dans mon *Essai sur l'histoire de la gravure sur bois*, col. 184, j'avais constaté l'existence d'une gravure en taille-douce avec le monogramme de Woeiriot et la date de

1596. C'est une effigie de la Vierge, en buste et voilée : elle décore le titre d'un livre publié trois ans plus tard : *Heures de Nostre Dame, latin-françois, à l'usage de Rome;* à Metz, par Abraham Fabert, imprimeur ordinaire et juré de ladite ville, 1599, in-8, impression en rouge et noir. Ce livre contient aussi des figures sur bois, mais qui ne paraissent pas être de Woeiriot. Il est donc posititif que notre artiste travaillait encore en 1596, à l'âge de 64 ans, pour l'imprimeur Fabert, de Metz, qui avait été auparavant directeur de l'imprimerie ducale de Charles III de Lorraine, à Nancy, où il a sans doute connu Woeiriot.

Je signalerai du même éditeur un missel fort rare et peu connu : *Missale secundum usum insignis ecclesiæ Metensis ex mandato principis D. Carol. à Lotharingia, S. Romanæ ecclesiæ cardinalis et legati;* Metis, ap. Abrah. Fabrum, 1597, in-fol., frontispice gravé aux armes du cardinal, sujets gravés sur bois à chaque page. Ce qui lui donne le plus d'intérêt, c'est une suite de petites vignettes provenant d'un Nouveau Testament, et que je n'ai rencontrée nulle part ailleurs. Elle offre assez de mérite pour qu'on puisse en attribuer les dessins à P. Woeiriot, qui, comme on l'a vu, a travaillé à cette époque pour Fabert.

Voilà pour le moment tout ce qu'on sait de l'artiste lorrain en fait de gravures sur bois.

L'époque la plus féconde pour Woeiriot se renferme entre 1555 et 1579, et, dans cet intervalle, nous n'avons rien de daté des années 1557, 1558, 1563, 1565, 1568, 1571 et 1572. A partir de 1580 jusqu'en 1596, je ne trouve que sept pièces datées de 1580, 1584, 1586, 1588, 1589 et 1596.

. . . .

Aux grands et nombreux artistes de l'Allemagne qui ont produit une série considérable d'ouvrages ornés de gravures sur

bois, la France peut opposer avec honneur Jean Cousin, Jean Goujon, Geoffroy Tory, Woeiriot, Bernard Salomon. Si leurs œuvres ont moins d'importance que celles des graveurs allemands, elles ont aussi leur mérite, et nos artistes n'ont pas eu l'avantage d'avoir un protecteur aussi passionné pour l'art de la gravure sur bois que le fut l'empereur Maximilien.

AMBROISE FIRMIN-DIDOT.



DE LA LITTÉRATURE MILITAIRE EN FRANCE

A propos de l'ouvrage de M. le général VINOY, sur le siége de Paris.

La France, qui est si riche dans tous les genres de littérature, mais qui malheureusement dédaigne trop de connaître ses richesses à cet égard, enfouies, négligées, oubliées sous la poussière des bibliothèques publiques et des librairie anciennes, la France possède ce que l'on peut appeler une littérature militaire, très abondante, très variée, très remarquable. Cependant, nous ne croyons pas qu'on ait encore formé une bibliothèque spéciale ou même rédigé une bibliographie qui réunisse les innombrables livres composant cette branche de littérature. Le roi de Piémont, Charles-Albert, avait bien eu le projet de créer une bibliothèque militaire, dans laquelle les ouvrages français auraient tenu la plus grande place et la meilleure; mais son projet n'eut qu'un commencement d'exécution. Le bibliophile Motteley fut chargé alors de seconder les intentions du roi de Piémont, et il avait, peu de temps avant sa mort, préparé un envoi de trois mille volumes, qui lui restèrent, par suite des événements politiques où le malheureux Charles-Albert eut autre chose à faire qu'à collectionner des livres. La collection militaire que Motteley lui destinait a été détruite dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre.

La bibliothèque du Dépôt de la guerre, à Paris, renferme sans doute la plupart des ouvrages techniques et historiques qui traitent à la fois ou séparément de l'histoire militaire et de l'art militaire, mais il faudrait, pour que cette bibliothèque fût complète, y ajouter plusieurs milliers de volumes en tous genres qui se rattachent à la littérature militaire. On peut dire que la Bibliothèque de l'Arsenal est, de toutes les bibliothèques de Paris, celle où l'on trouve le plus de livres militaires, répartis, il est vrai, et disséminés dans toutes les classes bibliographiques; mais cette spécialité de livres, que le marquis de Paulmy avait soigneusement recherchés et rassemblés dans cette bibliothèque, s'arrête tout à coup à l'époque de la Révolution française, au moment où la littérature militaire allait prendre des développements si considérables jusqu'à nos jours.

Aucune époque, il faut le reconnaître, n'a produit une aussi grande quantité de livres militaires que l'époque actuelle, quoique le règne seul de Napoléon Ier en ait fourni plusieurs milliers. Rappelons, en passant, que la Bibliographie napoléonienne de M. le docteur Begin, laquelle se composait de vingt-cinq mille articles, a été brûlée avec la Bibliothèque du Louvre. On peut estimer à plus de quatre mille le nombre des publications en tous genres que la mémorable guerre de 1870 a déjà fait naître, et ce nombre sera certainement doublé dans un an ou deux. Sans doute, ces publications ne sont pas toutes dignes d'attention, la plupart même ont peu d'importance, mais leur ensemble n'en est pas moins

très curieux et très intéressant pour l'histoire des faits, des hommes et des mœurs. Parmi cette multitude d'ouvrages consacrés au même sujet, il en est qui ne comptent que quelques pages, il en est aussi qui remplissent des volumes entiers. Quelques-uns ont obtenu un prodigieux succès de vente; le livre de M. Sarcey, par exemple, sur le siége de Paris, est arrivé à sa vingt-cinquième édition, ou plutôt à son vingt-cinquième tirage, car les éditions successives ont été faites sur clichés et, par conséquent, sont toutes semblables quant au texte.

Le siége de Paris est, de tous les épisodes de la guerre, celui qui a naturellement inspiré ou motivé le plus grand nombre d'ouvrages. La plupart de ces ouvrages, il est vrai, sont plutôt des *impressions de siége* que des œuvres militaires. Ce n'est pas, au reste, l'esprit, le talent, l'éloquence qui leur manquent. On pourrait cependant demander à quelques auteurs moins de scepticisme politique et moral, plus de patriotisme. Entre tous ces livres qui se rapportent au même sujet, il faut citer, et bien au-dessus de tous, l'ouvrage de M. le général Vinoy sur les opérations du 13e corps et de la troisième armée pendant le siége de Paris.

Ce grand ouvrage, que M. le général Vinoy nous présente comme un rapport détaillé des diverses opérations militaires auxquelles ont pris part les troupes placées sous son commandement, est un modèle achevé de ce que j'entends par littérature militaire. Il n'y a qu'un homme de guerre habile, expérimenté, intelligent et consciencieux qui ait pu composer un pareil livre; il n'y a qu'un observateur clairvoyant et judicieux qui ait pu lui donner une portée aussi philosophique; il n'y a qu'un écrivain consommé qui ait pu en rehausser la forme, souvent aride, sévère et didactique, par un style excellent, irréprochable, net et précis, quoique pittoresque et coloré au besoin; élégant et agréable, quoique remarquable par sa fermeté, sa sobriété et sa noble simplicité. C'est, à mon avis, un des meilleurs styles, et des plus convenables, pour un ouvrage militaire.

Dans les nombreux ouvrages militaires qui ont été écrits en notre langue depuis le seizième siècle jusqu'à présent, le style n'offre que bien rarement les qualités nécessaires à ce genre de littérature; tantôt il est obscur, trivial, incorrect; tantôt il est verbeux, plat, incolore, insupportable. Par exemple, au seizième siècle, Martin du Bellay et Blaise de Montluc, dans leurs Mémoires, sont les maîtres; le sire de Vielleville, le baron de Villars, le seigneur de Tavannes, sont les écoliers. Au dix-septième siècle, les écrivains militaires de la bonne école s'offrent plus nombreux : le duc de Rohan, le sieur de Pontis, le duc de Guise, le maréchal de Grammont, le seigneur de Puységur, le duc de la Trémoille, le duc de Navailles, le maréchal de Turenne et bien d'autres ont raconté leurs campagnes avec beaucoup de distinction, de noblesse et de charme. Je ne parle pas des Mémoires de Villars et de ceux de Noailles, qui ont été rédigés, après leur mort, par des écrivains de profession, et qui ne leur appartiennent que pour le fond. Au dix-septième siècle, les mémoires militaires sont remplacés par des correspondances et des documents militaires, non moins importants, mais qui n'ont pas l'unité et l'harmonie d'une œuvre littéraire. Il y avait alors un vieil officier, nommé Dumoulin, très initié aux choses de la guerre et assez bon compilateur, qui, ayant sous la main les archives du bureau de la Guerre, mettait en œuvre les précieux matériaux qu'il y trouvait abondamment pour écrire les

campagnes du maréchal de Marsin, du maréchal de Villeroy, du maréchal de Tallard, du maréchal de Coigny, du maréchal de Maillebois, etc.

Viennent les grandes guerres de la Révolution, et les grands capitaines qui en ont eu la charge et la gloire n'auront pas le temps, pour la plupart, de nous laisser le récit des grandes choses qu'ils ont faites ou dont ils avaient été les témoins. Il faudra que plus tard leur chef suprême, leur inspirateur, leur créateur, l'empereur Napoléon Ier, profite des loisirs que les Anglais lui ont faits dans sa prison de Sainte-Hélène, pour dicter l'histoire, l'admirable histoire de ses campagnes, et pour immortaliser, avec lui, les généraux qui ont commandé ses armées. Napoléon, comme Jules César, est le type par excellence de l'écrivain militaire, et ses *dictées* sont des inscriptions triomphales burinées dans l'airain.

Après lui, à son exemple, quelques-uns de ses généraux prennent la plume et essaient aussi de dicter, à des secrétaires plus ou moins experts et consciencieux, la relation de leurs campagnes : Gouvion de Saint-Cyr, Masséna, Soult, Dumas, Suchet, etc., sont représentés, dans une bibliothèque militaire, par un grand nombre de volumes qui seront toujours consultés avec fruit, mais qu'on ne lira pas souvent jusqu'au bout. Ces mémoires particuliers, où la personnalité de l'auteur arrive à des proportions démesurées, ont presque la longueur et la monotonie des interminables mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, compilés par le lieutenant général de Vault et publiés par le général Pelet. Ces monstrueux Mémoires occupent la place de dix volumes in-4°, mais les Mémoires de Turenne forment à peine deux volumes in-8°, et les Commentaires de César peuvent tenir en un seul. Il est bon de rappeler, cependant, que notre époque compte de très estimables mémoires militaires, très bien faits comme ouvrages littéraires, les uns un peu trop politiques et raisonneurs, ceux du général Foy sur la guerre d'Espagne, par exemple ; les autres un peu trop dramatisés, trop poétisés, l'Histoire de la Grande Armée, par le comte de Ségur ; quelques-uns trop partiaux et trop passionnés, l'Histoire de la campagne de 1815, par Charras ; quelques autres trop fougueux et trop turbulents, ceux du général Pamphile de Lacroix sur l'expédition de Saint-Domingue; une foule d'autres, ou trop prolixes, ou trop légers, ou trop minutieux, etc.

Mais je n'ai pas parlé de ce qui fait surtout l'honneur de notre littérature militaire, de ces relations spéciales et restreintes, consacrées au journal d'un siége, d'une courte campagne, d'un grand fait de guerre, de ces simples rapports qui sont, comme celui de M. le général Vinoy, des ouvrages dignes de prendre rang parmi les chefs-d'œuvre militaires. Nous en avons beaucoup qui se distinguent par le mérite de la forme aussi bien que par l'élévation des sentiments et la profondeur des pensées. On pourrait faire remonter cette espèce d'ouvrage militaire à l'Histoire de la conquête de Constantinople, par Geoffroy de Villehardouin, qui aurait eu ainsi l'initiative du genre. Il y a quatre siècles entre Villehardouin et François de Rabutin, qui a fait le journal du siége de Metz en 1552 et qui rapporte, si simplement et si noblement à la fois, les curieux épisodes de cette défense héroïque, devant laquelle Charles-Quint déclara imprenable une place forte défendue par des Français. Mais le plus célèbre de ces petits chefs-d'œuvre militaires, écrits au dix-septième siècle, où les hommes de guerre savaient par cœur les tragédies

de Corneille et se servaient de la langue des grands écrivains, c'est la Relation des campagnes de Rocroi et de Fribourg en 1643 et 1644, par le comte Henri de Bessé, que Charles Nodier a réimprimée en tête de ses Petits Classiques français. Henri de Bessé s'était fait l'historiographe du grand Condé. Mais je renonce à passer en revue tous les beaux et bons livres qui représentent notre littérature militaire, dans laquelle je n'ai pas même cité l'incomparable Chronique du bon chevalier Bayard, et j'en reviens, pour finir, au remarquable ouvrage de M. le général Vinoy.

Je n'ai pas à m'occuper des événements politiques si douloureux qu'il côtoie et qu'il évite, ni des opérations militaires qu'il raconte et qu'il explique. Je ne dois, je ne veux m'occuper que de la forme, du caractère de ces récits si exacts, si clairs, si contenus et si saisissants. Les faits de guerre, la superbe retraite du 13e corps après le désastre de Sedan, les brillants combats livrés devant Paris par ce même corps et ensuite par la troisième armée de la défense de Paris, les batailles de l'Hay, de Bagneux, de Montretout, sont autant de tableaux, tracés, peints de main de maître. La grandeur du sujet est indépendante de la grandeur du cadre. Dans une page, dans un paragraphe, dans une phrase, M. le général Vinoy, à l'instar des vrais peintres et des bons littérateurs, expose à larges traits toute une situation qui se déploie et se colore sous nos yeux, en nous laissant une vive empreinte dans la mémoire et un jugement arrêté dans l'esprit. Il n'a voulu que rendre compte des opérations militaires qu'il dirigeait et dont il revendique l'honneur; il s'est abstenu, avec une rare modération, de rappeler et surtout de juger les opérations commandées par d'autres généraux et qui étaient pourtant connexes et inhérentes aux siennes; il ne fait pas la relation du siége de Paris, il se borne à faire la part de ses actes militaires et d'en assumer la responsabilité devant l'histoire.

L'histoire dira probablement que M. le général Vinoy aurait peut-être sauvé Paris et la France, si la Défense nationale lui eût confié le commandement en chef qui lui appartenait à tant de titres, par droit d'ancienneté et pour récompense de la glorieuse retraite du 13e corps, surtout à cause de son expérience, de son savoir et de ses talents militaires. L'histoire dira qu'il avait déclaré, dans les conseils de guerre, six jours avant le commencement du siége, que la position de Châtillon était la clef de Paris, et que cette position, défendue et gardée par la défense, le bombardement de la ville par les Prussiens n'était pas praticable. L'histoire dira que, par la reprise de la redoute des Hautes-Bruyères et celle du Moulin-Saquet, il a empêché les Prussiens de s'avancer jusqu'aux remparts de l'enceinte méridionale de Paris; l'histoire dira que, s'il avait été soutenu, au combat de Bagneux, le 13 octobre, il aurait certainement réoccupé les hauteurs de Châtillon et forcé les Prussiens de reculer leurs batteries hors de la portée des quartiers qu'ils ont odieusement bombardés dans la fameuse période *psychologique;* enfin, l'histoire dira que, pendant l'inutile bataille de Champigny, il a proposé de faire une diversion sur Versailles, où il aurait infailliblement surpris l'état-major de l'armée prussienne.

Mais je n'examine ici l'ouvrage de M. le général Vinoy qu'au point de vue de la littérature proprement dite, qui se désintéresse des événements politiques et qui garde sa valeur réelle en s'éloignant des circonstances au milieu desquelles

s'est développé le sujet du livre. Ainsi, on sera toujours curieux de connaître quel était l'aspect, quel était l'état, quel était l'esprit de Paris, et le livre de M. le général Vinoy offrira toujours, à cet égard, quelques pages excellentes qui en diront plus que de longues et verbeuses descriptions. Voici Paris au 24 septembre : « Pendant les premiers jours du siége, l'aspect et la physionomie de Paris parurent peu changés. La circulation des voitures avait diminué, mais les services publics fonctionnaient comme d'habitude ; les journaux continuaient à paraître ; les omnibus marchaient encore et sans réduction dans leur matériel ; la poste n'avait pas cessé ses distributions dans Paris ; la ville était éclairée plus que suffisamment ; les magasins étaient approvisionnés et fréquentés. Les théâtres, on le comprend, avaient fermé leurs portes, mais, hélas ! les clubs, et quels clubs ! demeuraient ouverts. » Voici Paris au 10 novembre : « Quant à la population de Paris, elle épuisait ses vivres et ses ressources, au milieu de cette lente inaction qui fournissait au parti du désordre un si beau prétexte pour discourir dans les clubs sur « l'ineptie de la défense » et pour la signaler en termes souvent plus que grossiers dans ses placards et dans ses journaux... L'hiver, et l'un des plus rudes que le siècle ait eu à constater, arrivait à grands pas, entraînant à sa suite son cortége habituel de misères et de privations ; le travail avait cessé partout ; la vie était de jour en jour plus chère et plus difficile, l'alimentation devenait plus mauvaise et en même temps plus insuffisante ; nous entrions dans la période aiguë de la défense et du siége. » Voilà Paris au 15 décembre : « Cependant les jours succèdent aux jours, le temps presse, les événements se précipitent, l'heure des illusions est passée. La population civile ne souffre pas moins que l'armée des privations et du froid : déjà la viande ne lui est plus distribuée qu'en petite et insuffisante quantité ; le pain, qui est devenu un mélange de son et de farine de qualité inférieure, est lui-même rationné. Pour comble de maux, il faut faire de longues et interminable stations aux portes des boulangers et des bouchers pour se procurer ces médiocres aliments ; des files compactes de pauvres femmes, déjà épuisées de fatigue et de besoin, s'allongent sur le trottoir de la rue, les pieds dans la neige ou dans la boue, sous la surveillance de gardes nationaux qui doivent empêcher les abus. Aussi, la mortalité s'accroît-elle tous les jours dans de douloureuses proportions. » Enfin, voilà Paris pendant le bombardement : « On ne saurait rendre trop de justice à la population de Paris sur son attitude pendant les tristes journées de ce cruel bombardement : elle ne montra point de faiblesse, encore moins de forfanterie ou de bravades ; il n'y eut pas de fuites honteuses, et chacun fit son devoir... Personne ne manifesta d'opinion démoralisante, et il n'y eut pas à craindre d'émeute ayant pour but de hâter la reddition qui eût mis fin à la rude épreuve que l'on subissait. Les sentiments de la population furent, au contraire, exaltés au suprême degré par l'accroissement subit du danger. Bien loin d'avoir donné lieu à des actes de faiblesse, le péril commun enflamma au delà de toute mesure le désir de la résistance poussée à ses dernières limites !... »

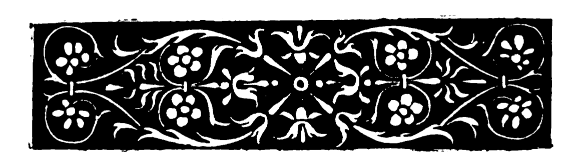
Comme les grands écrivains militaires, M. le général Vinoy exprime çà et là, dans son livre, son opinion personnelle sur des faits qu'il considère comme dangereux ou funestes pour la discipline ou pour la stratégie ; c'est l'homme de guerre éclairé et instruit qui se prononce dans des questions importantes de l'art mili-

taire. Il désapprouve ainsi entièrement l'institution des *francs-tireurs :* « Quand une nation, dit-il, est obligée de lutter pour défendre son territoire envahi, toute distinction doit s'effacer parmi ses défenseurs ; ce ne sont pas des gardes nationaux, des francs-tireurs ou autres corps de troupes agissant sans discipline et indépendamment les uns des autres, qu'il faut organiser : c'est une armée solide et unique, composée de toutes les forces vives du pays, soumise tout entière aux mêmes obligations, astreinte aux mêmes devoirs et obéissant à un seul chef. Toute autre organisation ne peut amener que le désordre et la confusion, et conduit fatalement à l'impuissance. » Il désapprouve, avec encore plus d'énergie, l'élection des officiers par les soldats. « Le général commandant en chef le 13e corps, dit-il, fut toujours opposé à cette mesure déplorable ; il était trop bien convaincu que l'élection ne peut donner à un chef militaire une autorité suffisante pour lui faire obtenir, des troupes placées sous ses ordres, le respect, l'obéissance et la discipline. »

On pourrait extraire du livre de M. le général Vinoy un certain nombre de pensées qui sont d'un philosophe et d'un politique. Ce sont de ces traits frappants qu'on rencontre à chaque page dans les Mémoires de Philippe de Comines et dans ceux du cardinal de Richelieu. Contentons-nous de citer une de ces pensées qu'on ne saurait trop avoir sous les yeux dans le moment actuel : « La tradition révolutionnaire enseigne, en effet, que lorsqu'un chef militaire n'a pas été heureux, c'est qu'il est un traître, et de là à demander sa tête il n'y avait pas loin ! » Combien d'autres pensées également remarquables par leur justesse, leur sens moral et leur grave enseignement !

Il n'y aura donc pas une collection militaire où l'ouvrage de M. le général Vinoy ne prenne sa place à côté des Mémoires de Turenne et des Dictées de Napoléon, et ce livre instructif et intéressant, le plus considérable qui existe sur le siége de Paris, ne sera pas moins bien accueilli dans les bibliothèques de l'homme d'Etat, de l'homme du monde et de l'ami des lettres. Dans un siècle, si les Elzeviers de Leyde et d'Amsterdam ressuscitaient avec leurs presses, ils le réimprimeraient comme ils ont fait des Mémoires de Comines et des Mémoires du duc de Rohan.

P. L. Jacob, bibliophile.



LES PERTES ÉPROUVÉES

PAR LES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS

EN 1870-1871 (1)

(*fin.*)

COLLECTION MOTTELEY

La collection dite Motteley occupait, à la bibliothèque du Louvre, toute une salle. Elle y brillait à trois titres : comme musée de reliures, comme collection d'Elzéviers, comme assemblage de livres et manuscrits rares. Il m'a fallu, le catalogue de cette précieuse collection étant brûlé comme tout le reste, recourir, pour mentionner les choses rares et précieuses qui s'y trouvaient en nombre considérable, aux souvenirs, d'ailleurs fidèles, des bibliothécaires et surtout de M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob). En effet, M. Lacroix avait assisté, comme exécuteur testamentaire de M. Motteley, à l'inventaire qui fut fait de ses livres après sa mort ; même avant que la bibliothèque léguée par ce bibliophile à l'Etat n'eût passé à la bibliothèque du Louvre, il la connaissait bien, et il avait installé et classé, dans le Louvre même, comme musée spécial de bibliographie et de reliures, une partie de cette magnifique collection. Il devait lui être facile de compléter, pour ainsi dire, d'abondance de mémoire et avec une précision toute particulière, les indications que j'avais reçues d'ailleurs, en même temps que sa liaison avec M. Motteley lui permettait d'y joindre des détails qui ne sont pas sans importance sur la formation et sur différents caractères spéciaux de cette bibliothèque admirée par les amateurs. Qu'il me soit permis d'ajouter que j'ai trouvé l'obligeance du savant bibliophile égale à ses lumières.

Comme musée de reliures, la collection Motteley avait un très grand prix. Elle se composait de reliures royales et princières, livres ayant appartenu aux rois, aux reines, aux princes ou princesses de France, depuis Louis XII jusqu'à Charles X ; de reliures *aux armes* ou avec emblèmes, livres ayant appartenu aux amateurs célèbres de France, aux bibliothèques de couvents, de châteaux, de colléges ; de reliures-types ou modèles de la reliure en

(1) Extrait du *Bulletin administratif* du Ministère de l'Instruction publique.

France depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, œuvres des maîtres depuis Vérard jusqu'à Thouvenin; de reliures étrangères d'ouvrages ayant appartenu aux papes, cardinaux, empereurs, rois, princes, hommes illustres, reliures dites historiques; de reliures de tous les temps et de tous les pays, spécimens de l'art de la reliure indigène. On y remarquait, parmi d'autres livres, qui partout ailleurs eussent été signalés comme de beaux et rares échantillons de la reliure ou d'intéressantes curiosités historiques, deux volumes de la bibliothèque de Grolier, à la devise *Grolieri et amicorum;* surtout un Plutarque d'Amyot, en 2 volumes in-folio, exemplaire de dédicace à Henri III; un magnifique volume in-folio, d'une reliure tout à fait rare en maroquin, avec dorures à petits fers et la devise de veuvage de Catherine de Médicis, peinte en couleurs émaillées; le *Montaigne* de de Thou; le *Charron* du cardinal de Richelieu; un exemplaire des *Sorti* de Marcolini, avec une reliure vénitienne en mosaïque; des livres aux armes de Diane de Poitiers, de François Ier, etc. Ce musée était formé d'environ mille deux cents volumes, tous d'élite.

Comme réunion de précieux Elzéviers, la collection Motteley était célèbre.

Pour la ormer, M. Motteley avait mis quarante ans et avait parcouru l'Europe. Il avait, pour ainsi dire, fouillé la Hollande, différents États de l'Allemagne, la Hongrie, etc. Il avait acquis comme une science spéciale des Elzéviers, science dont il avait tracé les règles dans un petit ouvrage qu'il a publié et dans des papiers restés manuscrits, devenus également la proie des flammes; science assez raffinée, qui consiste à distinguer, moyennant tels ou tels signes qu'on ne peut discerner qu'avec beaucoup d'attention, les Elzéviers authentiques de la plus habile imitation. Des catalogues de livres elzéviriens pour la vente, rédigés par ce savant bibliophile, qui ne s'entendait pas moins à bien vendre qu'à bien acheter, ont beaucoup contribué à apprendre aux bibliographes comment on pouvait reconnaître les ouvrages imprimés par les Elzéviers de Leyde, d'Amsterdam et de Bruxelles, entre tant de livres qui portent des noms de libraires supposés, des noms de lieux imaginaires. On juge par là aisément ce que pouvait être une bibliothèque elzévirienne, composée avec une passion si éclairée.

On y distinguait :

1° Les Elzéviers authentiques, avec ou sans nom, par ordre chronologique, divisés par imprimeries d'Amsterdam, de Leyde, d'Utrecht;

2° Les faux Elzéviers ou pseudo-Elzéviers, sortis de diverses imprimeries de Hollande, de Belgique, d'Allemagne, de France même, etc.;

3° Les petits livres imités des Elzéviers, avec leur format, leurs caractères et leurs fleurons.

Ces trois divisions formaient plusieurs milliers de volumes, à cause des doubles de toutes sortes. Chercheur infatigable des Elzéviers petit in-12,

M. Motteley ne croyait pas pouvoir les montrer sous trop d'aspects. Il avait donc, dans chacune des divisions elzéviriennes ci-dessus mentionnées, établi des catégories d'exemplaires :

1° Exemplaires brochés, *non rognés*, à toute marge : on y trouvait quelques *non rognés* uniques, entre autres les *Prophéties de Nostradamus* et de l'*Imitatio Christi*, de la bonne date;

2° Exemplaires reliés par les meilleurs relieurs anciens et modernes, Deseuil, Boyet, Padeloup, Duru, Capé, Touvenin, Bauzonnet, Frantz, etc. Il y avait donc pour chaque ouvrage trois ou quatre reliures différentes, en maroquin, en veau fauve, diverses de couleurs; les volumes eux-mêmes différaient par la grandeur des marges;

3° Reliures en parchemin de Hollande, telles que lorsque l'ouvrage sortait de la librairie des Elzéviers, exemplaires admirablement conservés.

La collection des volumes imités d'après le mode elzévirien était précieuse : elle contenait tout ces petits livres joyeux, satiriques, qui ont paru à l'étranger, surtout en Hollande, depuis 1640 jusqu'en 1730.

Les vrais bijoux de la collection des Elzéviers authentiques étaient l'Horace, le Virgile, l'Ovide, etc., du comte d'Hoym et de Longepierre.

Je finis par les livres rares et les manuscrits précieux de cette belle collection. Parmi les livres, les *gothiques* étaient en majorité. Ces raretés bibliographiques, livres imprimés sur vélin, plaquettes gothiques, éditions sur grand papier, exemplaires uniques, formaient une véritable richesse. Tel volume était estimé à plusieurs milliers de francs. On trouvait là beaucoup de vieilles poésies, entre autres un recueil de dix-huit à vingt opuscules gothiques, la plupart inconnus aux bibliographes. Il y avait aussi bon nombre d'éditions originales des classiques français. On y admirait une foule de grands livres à figures, d'in-folio, tels que les Chroniques de France, le Froissard, le Monstrelet, etc., etc.

Les manuscrits étaient très remarquables à différents égards. Je signalerai un livre du plus grand prix, une admirable Bible des ducs de Guise, manuscrit du XVe siècle, avec une multitude de miniatures d'un travail achevé; un manuscrit des funérailles d'Anne de Bretagne; deux livres de prières peints par Jarry; quatre grands manuscrits in-folio des campagnes de Louis XIV, avec des peintures de Vandermeulen.

On ne regarde pas comme moins grande une autre perte, celle de quantité de beaux manuscrits provenant de l'Oratoire, antérieurs au XVe siècle, parmi lesquels un Cicéron et un Horace du XIIe siècle, un Virgile du XIIIe, un Lucrèce et un Ovide du XIVe, etc. La plus sensible de ces pertes est le manuscrit *autographe* de saint Agobard (IXe siècle).

Tel est, monsieur le Ministre, le bilan de nos principales pertes. J'ai évité de mettre des chiffres exprimant la valeur en argent pour chacune d'elles. D'une part, ces évaluations varient trop pour qu'on en puisse suffisamment garantir l'exactitude. D'autre part, les millions qu'elles représentent ne sont pas ce qui doit nous toucher le plus vivement : on ne refait pas avec des millions l'œuvre du temps, et il est tel monument d'art ou d'archéologie qu'il n'y a nul moyen humain de remplacer. Arrivât-on à se rapprocher, par les plus louables efforts, en y consacrant une patience infinie et des capitaux suffisants, du modèle disparu, on ne saurait le rétablir dans son entier, et toujours la pensée restera affligée par d'irréparables lacunes. Telle est la situation que constate ce rapport. Combien peu il s'en est fallu que les pertes qu'il signale n'aient été encore de beaucoup dépassées! On frémit à l'idée que presque toutes nos richesses de bibliographie et d'art pouvaient disparaître d'un seul coup avec notre Bibliothèque nationale et notre Musée! Les mains sacriléges qui ont incendié tant de nos édifices publics et de nos plus précieux dépôts de livres ont trop réussi, d'ailleurs, à rendre immense la part du mal. Il dépend plus de nous de prévenir le retour de pareils désastres par une prévoyante sagesse que d'en réparer les effets, même à force de peine et par des sacrifices d'argent.

Veuillez agréer, etc.

HENRI BAUDRILLART,

Membre de l'Institut, Inspecteur général des bibliothèques.



QUELQUES PIÈCES ET LETTRES INÉDITES

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE.

Parmi les pertes les plus sensibles résultant de l'incendie de la bibliothèque du Louvre, il faut compter les collections manuscrites dites de *Joursanvault*, de *Bourdin* et de *Noailles*, trésors inappréciables pour les lettres et l'histoire! Un certain nombre de documents inédits, fort importants, ont été copiés à temps par M. Louis Paris, directeur du *Cabinet historique*, et il vient de les publier à la suite d'un catalogue détaillé des principales pertes de cette riche bibliothèque. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce travail, et nous nous bornons, pour le moment, à en extraire quelques pièces inédites, pouvant intéresser plus spécialement les bibliophiles.'

I. — THOMAS DE MAUBEUGE, LIBRAIRE A PARIS, VEND AU DUC DE NORMANDIE UN ROMAN DE MORALITÉ SUR LA BIBLE EN FRANÇOIS.

1349, 24 octobre.

A tous ceux qui ces lettres verront, Alexandre de Creveiner, garde la prevosté de Paris, salut, Savoir faisons que devant nous vint en juge, Thomas de Maubeuge, demeurant à Paris.

Il dist et recognut que il avoit eu et receu de noble et puissant Prince, Mons. le duc de Normandie, par la main de sire Nicolas Birague, son thrésorier, quatorze florins d'or à l'escut que ledit Mons. le Duc devoit pour la vente d'un Roman de moralité sur la bible en françois ; de laquelle somme de florins ledit Thomas se tient à bien paiez et en a quitté à tous jours lesdits Mons. le Duc et thrésorier et tous autres à qui quictance en peut apartenir, et promist par sa foi et sur l'obligacion de tous ses biens et de ses titres présens et a venir pour justice, toute instance avoir tenir et garder ceste quictance ferme et stable a tous jours sans jamais aler en en contre par lui, ne par autres. En tesmoing de ce nous avons mis à ces lettres le scel de la prévosté de Paris, l'an mil ccc. quarante neuf le samedi vingt et quatre jour d'octobre.

2. — LE DUC D'ORLÉANS REÇOIT DES EXCÉCUTEURS TESTAMENTAIRES DE LA DUCHESSE, CERTAINS LIVRES DE CHAPELLE, LA BIBLE EN FRANÇOIS ET AUTRES PRÉCIEUX OBJETS.

Il s'agit ici de Blanche de France, comtesse de Beaumont, fille de Charles IV et de Jeanne d'Evreux, née posthume le 1er avril 1328; elle avoit épousé, le 18 janvier 1344, Philippe de France, duc d'Orléans, premier fils de Pilippe de Valois. Après la mort de ce prince, en 1375, le duché d'Orléans étoit revenu à la couronne, pour, à quelques années de là, en 1380, en sortir de nouveau au profit de Louis, frère de Charles VI. — La duchesse douairière Blanche de France étoit morte sans postérité, le 8 février 1392.

1392.

Sachent tuit que J. Martin Cordier, exécuteur du testament de feu Madame la duchesse d'Orléans, que Dieux absoille! et commis de par Mess. les autres exécuteurs dud. testament a faire la recepte des biens de l'exécution d'icellui, recognois avoir eu et receu de Excellent et Puissant Prince, Mons. le duc d'Orléans, conte de Valois et de Beaumont, par la main de Jehan Poulain, son trésorier, la some de deux mil huit cens quarante quatre livres XVII s. ts. tant pour certains livres de chapelle, La Bible en françois, et plusieurs autres livres et roumans; come pour plusieurs gobelets, tasses, bains à laver, plaz, escuelles, dragouers, salieres, chandeliers, encensiers, reliquaires et autres vaisselles d'or et d'argent; pour plusieurs coffres draps, nappes, touailles, toilles, quarreaulx de drap d'or de soye et de laine, tapisseries de chambre, de sale et de chambre; pour une chambre de soye blanche, tableaux a ymages, et pour le jeu de tables et des eschecs pour un grant char garni de deux couvertures l'une de broderie sur velours de champ violet et l'autre de drap pers de laine, et autres choses prinses et retenues par mon dit Seigneur des biens de la dite exécution, jusques au pris et valeur de la d. some de II m. VIII c, XLIIII l. XVII s. per. de la quelle somme je me tien pour bien payé, tesmoing mon seing manuel, mis avec mon scel à ceste presente quittance faite à Paris le XIIe jour de mars l'an mil CCC. IIIIxx et douze.

M. Cordier.

---

3. — GAIGES D'ADAM LAIGRE, AUMONIER DE LA ROYNE ET GARDE DE LA LIBRAIRIE DU ROY AU CHASTEAU DE BLOIS.

On sait que Louis XII, duc d'Orléans, parvenu à la couronne, réunit à la





Photogravure Dujardin

80

RELIURE DU COMMENCEMENT DU XVIE SIÈCLE

N° 836 du Cat. Morante.

Le Bibliophile Français

Imp. Sarrazin

bibliothèque de Blois les livres de ses deux prédécesseurs, Louis XI et Charles VII. François Ier à son tour, fit à l'égard des livres de Blois ce que Louis XII avait fait de ceux de ses prédécesseurs. Il les fit transférer de Blois à Fontainebleau, en 1514. Mais en 1517 ils étaient encore à Blois, et cette pièce nous fait connaître le garde de la Librairie de cette époque : Adam Laigre, dont le nom est resté ignoré jusqu'à ce jour.

Je Adam Laigre, aumosnier de la Royne et garde de la librayrie du Roy, notre seigneur, estant en son chasteau de Bloys, — confesse avoir eu et receu de maistre Jacques Vyart, recepveur ordinaire du domaine de la comté dudit Bloys, la sôme de quinze livres tournois à moy ordonnez pour la garde de ladite librayrie pour le moys de avril, may et juing dernier passez. De laquelle some de xv livres tournois me tiens pour content et bien paié, et en quitte lesdits sieurs recepveur et tous aultres. Tesmoing mon seing manuel cy mys le mardi quatorziesme jour de juillet l'an mil cinq cens et dix-sept.

ADAM LAIGRE.

---

4. — JEAN DE LA ROCHE, IMPRIMEUR A ORLÉANS, IMPRIME POUR ARNOLD RUSÉ, COMMISSAIRE AU FAIT DE LA CROISADE, AU DIOCÈSE D'ORLÉANS.

1517.

En la présence de Viatre Blanchart, notaire juré Roy notre sire au Chastellet d'Orléans, Jehan de la Roche, imprimeur d'Orléans, a confessé avoir receu de maistre Guillaume Brachet, receveur d'Orléans *absent,* la sôme de six livres tournois qui ordonné a esté par maistre Anthoine *Dervetes* subdelegué par messire Arnold Ruzé, commissaire au faict de la croisade au diocese d'Orleans, et nous prévost d'Orléans contrerolleur, estre paiée et baillée audit de la Roche pour avoir imprimé et fait trois rames de confessionnaux audict diocèse : De laquelle some ledict de la Roche s'est tenu a contant et en a quicté et quicte ledict Brachet receveur dessus dict, et tous autres. Ce fut faict ès présences de Jehan Jénin et Pierre Joignes, tesmoings, le XVIIIe jour de janvier mil cinq cens dix-sept.

BLANCHART.

---

5. — GRATIFICATION DE 100 ÉCUS D'OR A CLÉMENT MAROT AVEC LA QUITTANCE.

Nous croyons cette pièce inédite. Elle nous semble la réponse naturelle à



l'une des spirituelles épîtres par lesquelles Marot savoit si bien exposer la pénurie de son escarcelle, et solliciter la libéralité de son royal protecteur.

1531.

Francoys par la grace de Dieu, Roy de France, a nostre amé et féal conseiller, trésorier et Receveur général de nos finances extraordinaires et parties casuelles Me Jehan La Guette, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des premiers et plus clers deniers provenuz ou qui proviendront des parties casuelles, vente et composition des offices et autres deniers extraordinaires, vous paiez, baillez et délivrez comptant à nostre cher et bien amé varlet de chambre ordinaire, Clément Marot, la somme de cent escus d'or soleil, auquel en faveur et considération des bons et agréables services qu'il nous a par cidevant faiz, et fait encores ordinairement par chacun jour, en son estat et office et autrement, Nous en avons fait et faisons don par ces présentes; et ce oultre et pardessus les autres dons, gaiges et bienffaicts qu'il a par cy devant eus de Nous et pourra encore avoir cy après pour aultre et semblable cause. Et par rapportant ces dites présentes signées de nostre main avec quictance et recognoissance du dict Marot, sur ce suffisante seullement, nous voullons la dicte somme de cent escus soleil estre passée et allouée ès comptes et rabatue de vostre dicte recepte généralle par nos amés et feaulx les gens de nos comptes, auxquels nous mandons ainsi le faire sans aucune difficulté : car tel est nostre plaisir, nonobstant que la partie ne soit couchée en l'estat général de nos finances et quelconques autres causes, restrinctions, mandemens ou deffenses a ce contraires. Donné à Rouen le XIIIe jour de Février l'an de grace mil cinq cens trente et un et de nostre regne le dix-huictiesme.

Signé, FRANÇOYS.

Par le Roy, BRETON.

Jointe à cette pièce la quittance qui suit :

En la presence de moy Delachesnaye Notaire et secret. du Roy nostre Sire, Clément Marot varlet de chambre ordinaire du Roy, a confessé avoir eu et receu comptant de Me Jehan La Guette, conseiller dudit Seigneur trésorr et receveur général de ses finances extraordinaires et parties casuelles, la somme de cent escus d'or soleil, auquel led. Sgr en a faict don, en faveur et considérations des bons et agréables services qu'il lui a par cidevant faicts et fait encores ordinairement par chacun jour en son estat et office et aultrement : de laquelle somme de cent escus sol. ledit Marot s'est tenu pour contant et bien paié et en a quicté et quicte ledit Me Jehan La-

guette trésorier et Receveur général susd. et tous autres : Tesmoing mon seing manuel cy mis à sa requeste le XXIIIe jour de mars l'an mil cinq cens trente et ung.

Signé, DELACHESNAYE.

---

6. — PIERRE RONSARD, AUMONIER ET POÈTE FRANÇOIS.

Nous n'avons pas sous la main les derniers travaux publiés sur Ronsard, de sorte que nous ne pouvons nous assurer si cette pièce est inédite. Nous la donnons cependant.

8 octobre 1563.

En la présence de moy..... notaire et secrétaire du Roy Me Pierre Ronsard, Ausmonnier et Poete françois dudit Seig. a confessé avoir receu comptant de Me Pierre Deficte conseiller dudit sieur et trésorier de son espargne la somme de trois cens livres tournois en testons à XIII s. pièce, a lui ordonnés par led. S^{r} pour sa pension et entretenement, durant le quartier de juillet, aoust et septembre mil ccccc lXIII dernier passé qui est a raison de XII^{c} l. par an. De laquelle somme de III l. led. de Ronsard s'est tenu content et bien payé en a quicté et quicte led. Deficte trésorier de l'espargne susdit et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis à sa req. le XIIIe jour d'octobre l'an mil cinq cens soixante troiz.

Signé, NICOLAS.

---

7. — JEAN DORAT A MESSIRE HENRI DE NOAILLES.

On a fort peu d'autographes des gens de lettres du XVIe siècle. Celle-ci est de l'aîné des trois Dorat qui se signalèrent par leurs poésies aux XIe et XIIIe siècles. Jean Dorat étoit poëte et lecteur public du Roy. — Il envoie les devises à peindre en l'enseigne et guidon de la compagnie du jeune Noailles. (Sans date.)

Monsieur, je pensois vous aller veoir à ce matin, mais le service de l'Eglise m'a empesché, cependant je vous envoye ce que j'ay avisé depuis hier.

Pour la cornette :

Ne faulte peindre qu'une grande estoile jectant rayons de feu vers Orient

comme une comète. Et ce je prends, tant de l'estoile qui conduisit les trois Roys, que de l'estoile qui apparut sur Jule, fils de Caïe, prédisant le grand heur qui devoit advenir à la race dudict Jule, duquel descendit Jule Cœsar : aussi signiffioit lad. estoile que nuls ennemys ni dangers marins ou terrestres luy pourroient nuire. Quant à vous, l'estoile signifiera la faveur de Dieu et du Roy : le mot est :

HOC DUCE QUID METUAM ?

Quant à la banderolle où le mot est :

QUÆ VITAM, DAT IN HOSTES,

Je n'ay trouvé rien meileur pour l'exprimer que ce que je vis hier, à scavoir le canon où une flamme venant du ciel met le feu. Et ne faut craindre qu'on le prenne autrement puisque la flamme est venante du ciel. Nulle autre chose pour le présent, sinon que je prie Dieu de vous donner, Monsieur, tout ce que vous est nécessaire.

IEHAN DORAT.

Au dos est écrit : A. Monsieur, Mons. de Noailles.

Monsieur Dorat.

---

8. — LE ROY (HENRI III) ACCORDE A PHILIPPE THINGHUY, MARCHAND LIBRAIRE FLORENTIN, DEMEUR. A LYON, DE METTRE OU FAIRE METTRE EN VENTE LIVRES DE DROIT ET AUTRES NON PROHIBÉS, NONOBSTANT QU'ILS AIENT ÉTÉ COMPOSÉS ET IMPRIMÉS HORS DU ROYAUME.

Cette pièces n'est pas dépourvue d'intérêt, au point de vue des règlements de la librairie et de l'imprimerie, au XVIe siècle.

1578, 5 juillet.

Vu par la court les Lettres patentes du Roy données à St Maur des fossez, le cinquième juillet dernier, signées par le Roy Me Jehan Chandon, Me des requêtes ordinaire de son hostel, présent Pinard, obtenues par Philippes Thinghuy, marchand libraire florentin, demeurant à Lyon ; par lesquelles est permis aud. Thinghuy, ses facteurs et entremecteurs, mectre et exposer en vente plusieurs livres, tant de loix que autres feuillets non prohibez ni defenduz ; nonobstant quils ayent esté imprimez ou parachevez d'imprimer hors ce Royaume, dont ledit Seigneur le dispense pour les

causes contenues èsdites lettres. La requeste présentée à lad. court par led. Thinghuy le xxie jour dud. moys de juillet, coppie coll. à l'original et aud. lett. patentes obtenues par led. Thinghuy et conferées en lad. court. Le ixe jour de juillet mil vc soixante dix huict : contenans permission d'imprimer les livres y mentionnés : Appoinctement passé en ladite court le septe dud. moys de juillet mil vc soixante dix huict, entre, Sébastien Nyvelle, libraire juré en l'Université de Paris, demandeur en requeste d'une part, et led. Thinghuy défendeur d'autre part : le tout de l'ordonnance de ladite court communiqué au Procureur du Roy, ses conclusions sur ce entendues.

Lade court a ordonné et ordonne que lesd. lettres patentes, seront registrées ès registres d'icelle, pour jouyr par led. Thinghuy du contenu. Pour le regard des Livres et volumes de droit et autres livres non prohibez et defenduz, mentionnez en la copie dud. privilege, et lesquels sont à present actuellement achevez et imprimez aud. charges portées par led. appoinctement du septième juillet 1678, en outre à la charge que led. Thinghuy remectra au premier jour son imprymerie et librairie d'icelle en lad. ville de Lyon, pour là y faire et continuer comme il souloit. Et luy a faict la court inhibitions et defenses d'imprimer à l'advenir aucunes œuvres hors du royaume sous peine de confiscation d'iceulx et d'amende arbitraire.

DETHOU. BRARD.



CHRONIQUE

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

M. Jules Janin prépare, en ce moment, un très beau livre sur le *Dix-huitième siècle*. Les images en seront prises dans les plus rares compositions des dessinateurs de l'école moderne. Quel vaste et quel beau sujet! En ces pages brûlantes apparaîtront, dans un vif relief, les grâces et les splendeurs, la joie et les misères du plus grand siècle de notre histoire, puisque la Révolution française en est sortie. A la mort de Fontenelle commencera ce fameux drame et cette étrange comédie, où Voltaire apparaît radieux dans sa gloire et Beaumarchais dans son génie. Ici, les rois de l'Europe et les reines superbes; la fin de madame de Pompadour, le commencement de madame Dubarry. C'est un pêle-mêle éclatant, unique, et tout rempli de contrastes, des plus grands efforts de l'esprit humain et des plus violentes passions. Ici, les démons de l'*Encyclopédie* et les sermons de Massillon; l'Opéra côtoie, en ses jetés-battus, l'assemblée du Clergé; la Sorbonne appelle à sa barre Jean-Jacques Rousseau; dans les allées de la Muette se promènent, attendant le bon plaisir de leur reine, ces deux rivaux, Gluck et Piccini. Rameau chante à mademoiselle Fel les chansons qu'il fait pour elle, et le petit Grétry s'en vient, modeste et rougissant, demandant un poème à Marmontel. Que de beautés trop clémentes! Quelle étonnante causerie! et ne se lassant jamais, semblable aux jets d'eau de Chantilly, au temps glorieux du grand Condé.

Nous verrons apparaître à leurs heures madame de Tencin et mademoiselle Aïssé. Le sauveur de la France à Denain, le maréchal de Villars, parlera de guerre avec le maréchal de Luxembourg. On vous montrera toutes les grandeurs contenues dans ce vaste espace où, si longtemps, le soleil de Louis XIV a laissé ses rayons! Chaque salon de ce palais des féeries est une histoire. On entend passer, d'un pas si modeste, Marie Leckzinska, digne fille de la Pologne, à l'heure même où Frédéric II se révèle au roi Louis XV.

Les guerres, les batailles, les défaites, la comédie et la chanson, le village et l'Opéra-Comique, où la favorite, en tremblant, chante le rôle du jeune garçon.

Même, au détour du chemin, dans l'ombre, dans ces passages où le meurtre a placé ses cavernes, nous entendrons le hurlement du marquis de Sade, et les sourires de mademoiselle Volant qui se promène, élégante, au bras de Diderot. Cependant les petites maisons s'élèvent, faites de marbre et d'or, sous l'inspiration des plus grands artistes; les jardins sont dessinés par ces merveilleux faiseurs de miracle. Mirabeau s'élève, hurlant d'avoir tant souffert dans les bastilles. Les grands problèmes qui s'agitent encore aujourd'hui soulèvent les plus violentes passions. Les duchesses défient les courtisanes ; chacun se hâte à vivre, oublieux de l'heure présente et courant dans le sentier qui mène au tombeau, des fleurs sur la tête et la torche à la main.

Un livre, ainsi rédigé, ne sera-t-il pas recherché par tous les amateurs d'élite ?

La seconde partie de la vente Morante, relativement, n'a pas été moins fructueuse que la première. Cela tient à la série, pour ainsi dire exceptionnelle, d'ouvrages sur la réformation qu'elle renfermait, et à quelques autres productions d'une importance marquée.

Nous donnons ici la liste des principales adjudications :

N°s 2021. VIRET (P.). Le Monde à l'empire et le monde démoniacle, fait par dialogues. *Genève, Guillaume de Laimarie,* 1580, in-8, vél. 200 fr.

2054. BÈZE (Th. de). Traité de l'authorité du magistrat en la punition des hérétiques..... nouvellement traduit du latin par Nicolas Colladon. *Genève, imprimé par Conrad Badius,* 1560, in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Dérôme*). 301 fr.

2058. DECLARACION, o Confesion de fé, hecha por ciertos fieles Espanoles que, huyendo los abusos de la Iglesia romana y la crueldad de la Inquisicion de Espana.... *Francfort,* 1577, in-12 de 40 ff., mar. vert, fil., tr. dor. 310 fr.

2200. ERASMO. Tractado de las querellas de la paz, compuesto por Erasmo Roterodamo, varon doctisimo. (*In fine.*) *Fenecen los tres tratados... impresos en la muy noble villa de Alcala de Henares, por Miguel de Eguia.* 1529, in-4, parch. 200 fr.

2524. DU COQ-A-L'ASNE. Sur Les tragédies de France, Arnaud à Thony. *S. l.,* 1589, pet. in-8 de 39 pp., mar. r., fil., tr. dor., dent. (*Trautz-Bauzonnet.*) 500 fr.

2530. MENA (Juan de) Las CCC, con XXXIII copias Agora, nuevamente anadidas del famosisimo poeta Juan de Mena. *Zaragoza, por industria y costa de Georgi Coci, Aleman,* 1509, in-fol. goth., dem.-rel. 200 fr.

2655. LIPSII (J.) Opera omnia... *Antuerpiæ, ex off. Plantiniana, Balt. Moreti,* 1637, 5 vol. in-fol. vél., tr. dor., dent., comp., dos orné. 505 fr.

2712. CREUZER (Frédéric). Religions de l'antiquité. Ouvrage traduit de l'allemand, refondu en partie, complété et développé par J. D. Guigniant. *Paris*, 1825-51, 10 vol. in-8, fig., v. mar., v., fil., dor. (*Aux armes de Morante.*) 200 fr.

2781. CARDERERA (D. Valentin). Iconographie espagnole,..... depuis le onzième siècle jusqu'au dix-septième. *Madrid*, 1855-64, 2 tom. en 1 vol. gr. in-fol., v., fil. (*Aux armes de Morante.*) 205 fr.

2814. MONUMENTA GERMANIÆ historica... Edidit Georg. Henricus Pertz. *Hannoveræ*, 1826-68, 18 vol. in-fol., dem.-rel., fig. 1199 fr.

2815. RERUM BRITANNICARUM medii ævi Scriptores. *London*, 1858-67. 85 vol. gr. in-8, dem.-rel. angl., n. rog. 300 fr.

2823. MARCO POLO. Libro del famoso Marco Polo.., *Logrono, en casa de Miguel de Eguia*, 1529, in-fol. goth., mar. r., fil., comp., tr. dor., dent. (*Schœffer.*) 400 fr

3039. JOURNAL des Sçavants... 158 vol. in-4, dem.-rel. 1170 fr.

3044. REVUE des Deux Mondes. *Paris*, 1829-66, 117 vol. gr. in-8, dem.-rel. v. (*Aux armes de Morante.*) 1050 fr.

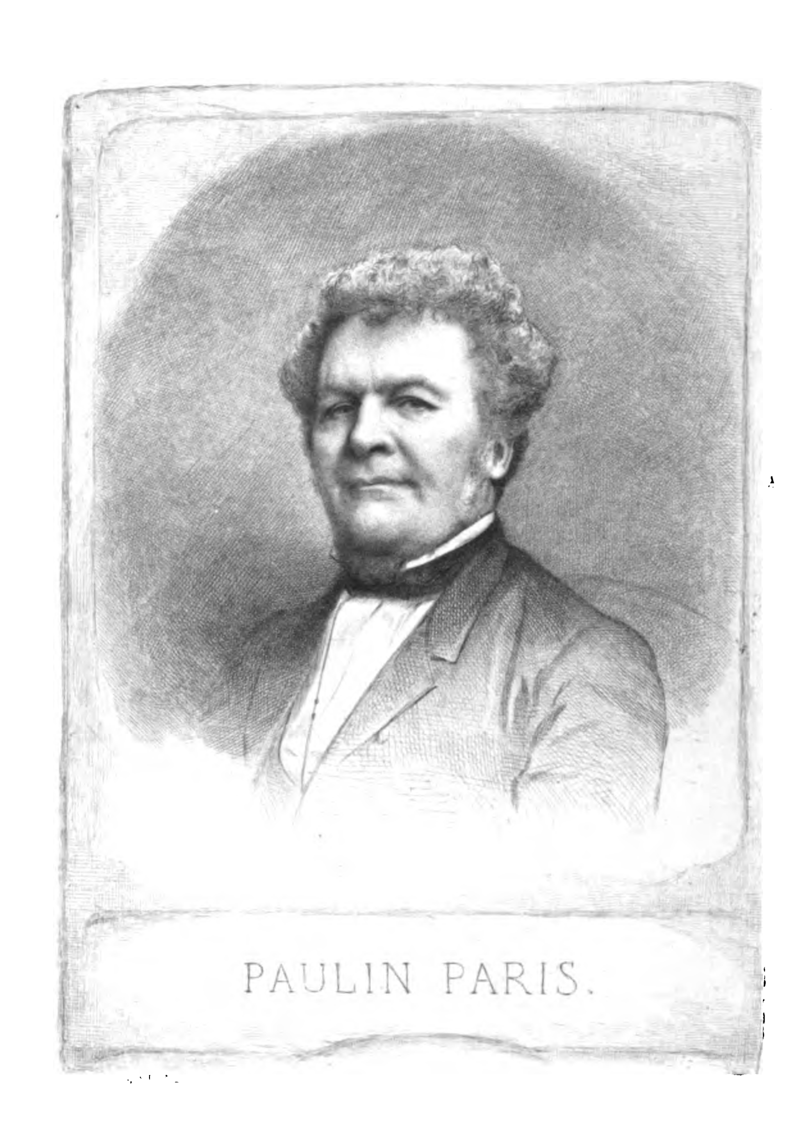
3052. CELTIS (Conr.) Protucii, primi inter Germanos imperatoriis manibus poetæ laureati.... (*In fine.*) *Explicit anno millesimoquingentesimo et novi seculi secundo kalendis februariis, in anno vitæ meæ XLIII...* In-4 en peau chev. bl., riches comp. à froid. 296 fr.

Le catalogue de la troisième partie de la bibliothèque de feu M. le marquis de *Morante* est en préparation.

Le bibliophile JULIEN.

Propriétaire-Gérante : Bachelin-Deflorenne.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.


PAULIN PARIS.



M. PAULIN PARIS



LE nom que nous traçons ici éveillera toutes les sympathies; il n'est guère d'érudit en France qui ait rendu à la science des livres, à l'histoire littéraire des services plus distingués. Une rapide énumération de ses travaux démontrera notre assertion.

M. Alexis-Paulin Paris est né avec le siècle; il avait à peine dépassé sa vingtième année, et déjà il se faisait connaître par des articles insérés dans les journaux littéraires; il s'imposait la tâche difficile de faire passer en notre langue les vers de lord Byron, en possession alors de la gloire la plus brillante. Il débuta par *Don Juan*, que suivirent tous les autres écrits de l'illustre chantre de *Childe Harold*, et cette version approche autant que possible de l'insoluble problème de rendre en prose des poèmes tracés par un homme de génie.

En 1828, un choix intelligent fit entrer M. Paulin Paris dans l'administration d'une des portions les plus importantes de la grande bibliothèque de la rue de Richelieu, le département des manuscrits, qu'il n'a point quitté depuis quarante-quatre ans.

Sa voie fut alors toute tracée; elle était conforme à sa vocation, à ses habitudes de recherches persévérantes. Il voulut révéler au monde savant les œuvres des trouvères jusqu'alors inédites; il se proposa de mettre en lumière ces épopées qui charmaient nos ancêtres, ces longues narrations des exploits des anciens preux qui exercèrent sur les mœurs de la France une influence des plus sensibles. Il débuta en 1832 par la publication d'un des plus attachants de ces romans : *Berte aus grans piès;* une autre composition offrant une réelle importance historique, *Gaherin le Loherain,* suivit de près (1833, 2 vol. in-12), et la même année parut le *Romancero français*, choix heureux de petites productions en vers dont la lecture est des plus instructives sous tous les rapports.

Un travail de plus longue haleine vint alors occuper l'infatigable travailleur ; il voulut mettre à la portée de tous les amis de l'histoire nationale les *Grandes Chroniques de Saint-Denys,* précieux et naïf récit dont il n'existait que de vieilles éditions devenues très rares; il fallait d'ailleurs joindre à ces textes gothiques les notes, les éclaircissements dont ils ne pouvaient se passer. Les *Chroniques* de l'antique abbaye reparurent en six volumes (1836-1838), et elles recueillirent, de la part dès personnes en état d'apprécier une œuvre de ce genre, des suffrages unanimes.

La mort d'un poète distingué, qui fut aussi un érudit illustre et qui a rendu à l'étude de la poésie et de l'idiome des troubadours les plus précieux services, le décès de Raynouard, laissait une place vacante dans les rangs de l'Académie des Inscriptions. M. Paulin Paris fut, en juin 1837, l'objet d'une nomination qui était un acte de justice, et cette classe de l'Institut s'empressa d'attacher le nouveau collègue à la commission chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, qui fut entreprise par les Bénédictins.

Depuis cette époque, tous les volumes de cette savante publication renferment des notices, souvent fort détaillées, sur des écrivains des douzième et treizième siècles, dues à la plume de M. Paulin Paris, et elles figurent parmi ce qu'il y a de plus

exact, de plus judicieux dans un recueil dont la réputation est européenne.

Ces travaux, qui auraient paru plus que suffisants à tout autre, laissaient encore des moments disponibles au conservateur des manuscrits français de la Bibliothèque; il voulut montrer au grand jour les trésors qu'il connaissait si bien, avec lesquels il vivait sans relâche, et dont l'existence n'était révélée que par quelque sèche indication, souvent inexacte, consignée sur des inventaires qu'on consultait bien rarement.

On comprend sans peine à quel point il est utile de faire connaître par des descriptions étendues, par des extraits choisis avec goût, des productions restées manuscrites, puisqu'un bien petit nombre de travailleurs sont seuls en mesure de les consulter, de se rendre compte de l'intérêt qu'elles présentent. L'ouvrage de M. Paris : les *Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, entrepris en 1836 et dont il a paru sept volumes, ne laisse rien à désirer sous ce rapport; la provenance, le contenu de ces productions du moyen âge sont l'objet de détails scrupuleusement exacts; des analyses fidèles suppléent à des reproductions complètes auxquelles il ne faut pas songer. C'est, pour quiconque s'occupe de la littérature du moyen âge, une mine des plus abondantes de renseignements du plus grand prix.

Nous ne prétendons nullement donner ici une liste complète de bien d'autres travaux enfantés par l'activité constante de M. Paulin Paris; son édition du poème de la *Chanson d'Antioche composée au douzième siècle;* ses études sur les *Romans de la Table ronde mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur leur origine et leur composition;* son édition, également en langue moderne, du célèbre *Roman du Renart*, des divers *Mémoires* insérés dans le recueil de l'Académie des Inscriptions (notamment celui sur le *Songe du Vergier,* publié en 1842 dans le tome XI de la nouvelle série), le montrent constamment fidèle à ses travaux sur le moyen âge; il s'est permis toutefois (et le public s'en félicite) des excursions vers des époques plus rapprochées. Sans parler de son édition du *Recueil*

complet des poésies de Saint-Pavin, nous mentionnerons spécialement les *Historiettes de Tallemant des Réaux* (1860, 9 vol. in-8), enrichies d'un commentaire fort étendu, très piquant, et qui révèle la connaissance la plus approfondie des personnes et des choses de la première moitié du dix-septième siècle. Les récits fort curieux, les indiscrétions compromettantes d'un écrivain de la famille de Brantôme, ont trouvé là un interprète qui a su ajouter énormément au prix des révélations de cet étrange chroniqueur trop bien informé.

Nous passerons sous silence bien d'autres témoignages de l'infatigable activité intellectuelle de M. Paris; on l'a vu prendre part aux discussions soulevées au sujet du Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque (et certes nul n'est mieux que lui autorisé à élever la voix à cet égard), entrer dans la controverse provoquée sur la découverte (fort contestée) du cœur de saint Louis, engager avec un autre explorateur de l'ancienne langue française, M. Génin (critique superficiel et cherchant trop à faire de l'esprit), une discussion qui devint un peu trop vive.

Quant aux nombreux journaux que M. Paulin Paris a enrichis de ses articles, nous n'en dirons rien; il a sans doute oublié lui-même ces morceaux écrits rapidement et qui sont, par la force des choses, destinés à ne pas survivre aux circonstances auxquelles ils doivent le jour. Un choix bien fait, qui reproduirait ceux de ces fragments dignes d'être préservés de l'oubli, serait une bonne fortune pour des lecteurs d'élite.

Nous n'apprendrons rien à personne en disant qu'en 1853 une chaire de langue et de littérature française au moyen âge ayant été instituée au collége de France, M. Paris y fut appelé; il s'est montré dans ces cours au niveau de ce qu'on attendait de lui, et c'est tout dire.

Dans ces quelques lignes, nous n'avons envisagé en M. Paulin Paris que l'érudit; nous n'avons point parlé de ses qualités personnelles qui lui ont si justement attiré l'estime et l'affection de tous ceux qui ont l'avantage de le connaître; nous devons dire un mot du bibliophile : il mérite ce nom en l'appliquant à l'amour sincère et éclairé des livres utiles, instructifs, où l'on est

toujours certain d'apprendre quelque chose. C'est ce sentiment qu'il ne faut pas confondre avec la bibliomanie, qui guidait dans le choix de collections nombreuses et parfaitement choisies quelques-uns des savants dont l'Académie des Inscriptions est justement fière; nous nous bornerons à citer Larcher, Walkenaër et Boissonade.

M. Paulin Paris est l'un des membres les plus aimés de la *Société des Bibliophiles français,* dont M. le baron Pichon est le président. A ce titre, il devait figurer dans la galerie des bibliophiles contemporains que publie cette revue.

GUSTAVE BRUNET.



LA CHASSE AUX LIVRES

EN PROVINCE

Amiens, 10 juin 1812.

Il ne faudrait pas, sur la foi de mon titre, supposer que je ne m'adresse qu'aux purs bibliophiles.

Loin de là : tout en parlant de la recherche des livres curieux et rares, j'ai le désir,— oserai-je dire l'espoir? — d'intéresser tous ceux qui ont droit au titre de *chasseurs;* et le nombre en est plus grand qu'on ne pense.

Sans parler, en effet, des chasseurs proprement dits et des pêcheurs, quel est celui d'entre les hommes qui n'a pas son dada, sa marotte, un *desideratum*, un objet qu'il poursuit avec une ardeur que les difficultés ne font qu'accroître? Combien de fureteurs qui se livrent aux recherches les plus disparates, les uns s'attachant aux livres, d'autres aux tableaux, aux gravures, aux dessins, aux médailles, voire aux pipes et aux timbres-poste!... Je n'essaierai pas une énumération qui, si étendue fût-elle, demeurerait forcément incomplète.

Comment mesurer, en effet, jusqu'où la manie peut entraîner certains collectionneurs? M. Feuillet de Conches, dans ses *Causeries d'un Curieux*, en fournit de nombreux exemples, parmi lesquels de si étranges, qu'il est contraint, pour les désigner, de recourir à d'ingénieux artifices de langage. Et non-seulement ces amateurs diffèrent entre eux de goûts et d'habitudes, mais, il faut bien le reconnaître, ils sont, en général, peu disposés réciproquement à l'indulgence l'un envers l'autre; absorbés par leur goût dominant, ils se trouvent le plus souvent incapables d'apprécier les goûts de leurs voisins.

On sait que presque tous les chasseurs professent un superbe dédain pour les amusements tranquilles et silencieux des pêcheurs à la ligne, lesquels, de leur côté, prennent en pitié les efforts et les fatigues du chasseur qui va bien loin chercher un plaisir que d'autres, plus sages probablement, rencontrent à leur porte. L'amateur de médailles ne comprend pas les goûts du collectionneur d'autographes, et beaucoup qui encombrent leur maison de vieux meubles hors d'usage se croient autorisés à rire du collectionneur de gravures. Ne dirait-on pas la fourmi du fabuliste, trouvant le ciron trop petit!

Bref, à l'exception peut-être du bibliophile, que ses recherches, par leur nature et par leur étendue, ont familiarisé avec tous les goûts, on voit rarement une espèce de collectionneurs disposée à l'idulgence envers l'espèce voisine.

Et dès qu'on réfléchit, on cesse de s'étonner de cette intolérance; on se rappelle alors que toute passion est, de sa nature, essentiellement exclusive : en même temps qu'elle ferme les yeux de celui qui en est atteint aux défauts de l'objet poursuivi, elle répand sur les autres objets comme un brouillard qui



empêche d'en apprécier impartialement les beautés. Le propre de la passion est de grossir les uns au détriment des autres. Quels exemples autour de nous si, ce qu'à Dieu ne plaise, je voulais faire quelques pas dans le domaine de la politique !

Quoi qu'il en soit, malgré cette multiplicité et même cette opposition dans leurs goûts, tous les amateurs véritablement dignes de ce nom présentent aux yeux de l'observateur un caractère essentiel qui permet de les ranger dans une même famille, celle que j'appelle la famille des *chasseurs*.

Ce qui caractérise en effet le vrai chasseur, c'est que pour lui le plaisir fiévreux de la poursuite égale, s'il ne les surpasse, les joies de la possession. Le chasseur aime la chasse pour elle-même plus que pour ses produits; il chasse pour chasser, et s'il vous parle quelquefois, avec un air dégagé, de la nécessité où il se trouve, pour garnir le garde-manger, de *faire un tour dans la plaine*, il vous trompe et il se trompe lui-même : les besoins du ménage, à ses yeux, ne viennent qu'en seconde ligne; c'est sa passion qu'il écoute avant tout.

Ne sait-on pas que chasseurs et pêcheurs sont toujours disposés à faire largesse avec leur gibier? Ne voit-on pas les amateurs parfois échanger quelque partie de leurs collections contre des objets n'offrant d'autre avantage que celui de la nouveauté? Souvent même on rencontre de ces fureteurs en quête d'un livre ou d'une médaille qu'ils possèdent déjà, mais dont ils se sont faits forts, près d'un collègue, de découvrir un nouvel exemplaire. Ceux-là se croient suffisamment payés de leur peine par le plaisir désintéressé que leur procure la poursuite.

Comme toutes les chasses, la *chasse aux livres* a ses fervents adeptes, dont les jouissances ne sont pas moindres que celles des disciples de saint Hubert. Cette chasse également a ses règles, ses préceptes, ses usages, et si nous ne possédons pas encore un manuel spécial qui lui soit applicable, comme nous avons le code de la chasse et celui de la pêche, cela tient uniquement, je suppose, à ce que l'ouverture de la chasse a de beaucoup précédé l'ouverture des boutiques de libraire, le gibier ayant été découvert bien avant l'imprimerie.

Mais un jour ce manuel que je réclame fera son apparition, et alors nous y devrons trouver la description des diverses classes dans lesquelles est rangé le gibier dont s'agit, les moyens de distinguer entre eux les individus et d'en apprécier la valeur, ainsi que les endroits où l'on a chance de les rencontrer le plus facilement. On y verra les différents procédés employés en cette chasse, les meilleurs modes pour en conserver et utiliser les produits, et aussi, je l'espère, la définition du vrai chasseur et l'énumération des qualités qui lui sont indispensables.

En attendant cet ouvrage, j'essaie aujourd'hui de remplir quelques parties du programme que je viens d'esquisser.

Et d'abord je veux prendre en mains la défense de ces innocents collectionneurs qu'il est de mode d'attaquer, et sur lesquels on ne se fait pas faute de déverser le ridicule.

Je sais bien que leurs goûts et leurs habitudes prêtent souvent à la critique, et je ne me dissimule pas que sur ce terrain se rencontrent bien des exagérations.



Mais quoi! est-ce une raison pour méconnaître tout ce que cette passion en elle-même a de judicieux et d'élevé?

A ce compte, il n'existerait aucun goût, aucune opinion que l'on ne dût proscrire, puisqu'en tout le mal est à côté du bien, puisque toujours il y a eu des esprits dépourvus de règles et de mesure, en qui les meilleures choses s'aigrissent et se corrompent. N'oublions pas le proverbe latin : « *Omnia sana sanis.* »

On s'autorise trop souvent des abus particuliers pour porter sa critique sur les choses les plus respectables, imputant, par exemple, à la religion les erreurs des âmes superstitieuses, à l'économie politique les rêveries de quelques songe-creux, et aux doctrines libérales les crimes des sectaires.

Pour revenir aux collectionneurs, et spécialement aux collectionneurs de livres, il ne manque pas de gens qui affectent de les considérer comme des maniaques auxquels l'amour de la forme fait oublier le fond, se préoccupant plus des conditions extérieures du volume que de son contenu, et même s'attachant plutôt à la rareté qu'à la beauté des exemplaires.

Mais ceux qui parlent ainsi oublient ou ne veulent pas voir que l'amour pour les livres, même dans ses excès, est toujours un hommage rendu à la puissance de l'esprit humain; il n'est alors que l'exagération d'un sentiment délicat et élevé.

On ne peut pas, on ne doit pas aimer à demi; l'amour qui raisonne n'est plus de l'amour. Aussi est-il rare que celui qui éprouve un goût prononcé pour les choses de l'intelligence ne se sente pas entraîner par un goût analogue vers les manifestations extérieures par lesquelles cette intelligence se traduit :

Et dans l'objet aimé tout lui devient aimable.

C'est ainsi qu'après avoir d'abord acheté d'une façon indifférente, en ne les considérant, en quelque sorte, que comme des outils, les livres nécessaires à ses études, le littérateur arrive à rechercher avec passion les exemplaires précieux, semblable au chasseur qui recueille les vieilles armes, ou au musicien qui fait collection d'instruments. Et ils se trompent fort ceux qui, en constatant ces goûts, en concluent à la légère que ces amateurs ont renoncé à se servir de leurs instruments, de leurs armes et de leurs livres.

Si donc certains bibliomanes sont incapables, dans leur appréciation des richesses qu'ils amassent, d'aller au delà du titre, cette insuffisance de quelques-uns ne doit pas être reprochée aux autres, car le goût des livres ne constitue qu'une des conditions que doit réunir celui que j'appelle *chasseur-bibliophile.*

Pour mériter ce nom, ce n'est pas assez que d'aimer les livres et d'en acquérir; non, pas plus qu'il ne sera permis à une ménagère de se comparer à Diane chasseresse alors qu'elle achète lièvres et perdreaux chez le marchand du coin.

Il faut non-seulement aimer les livres, mais encore les *connaître.*

Et que de soins, que de labeurs exige cette connaissance! L'esprit, qui recule effrayé devant la masse des individus que les naturalistes ont entrepris de décrire et de classer, ne doit-il pas être saisi d'un semblable étonnement lorsqu'il se représente la quantité sans cesse accrue des œuvres manuscrites et imprimées?

On a calculé qu'il meurt un homme par seconde, mais nul encore n'a essayé de mesurer combien de mètres de papier imprimé sont vomis pendant ce même espace de temps par les presses qui couvrent le globe.

Tous ces livres, le véritable chasseur doit, non pas les connaître, ce serait impossible, mais se rendre apte à les apprécier lorsqu'il les rencontre. Et pour cela, sans parler de la connaissance des langues, que de notions lui sont indispensables!

Je laisse de côté ce qui est relatif à la blancheur et à la force du papier, à la netteté de l'impression, à l'élégance de la reliure; ce ne sont là, pour ainsi dire, que les traits du visage; c'est l'A, B, C, du métier, et chacun, avec un peu de goût, y devient facilement expert.

Mais là où commence la difficulté, c'est lorsqu'il s'agit d'apprécier la valeur des éditions et celle des exemplaires.

Pour cela, il faut connaître l'histoire entière du livre : la date de sa première impression, celle de ses réimpressions, les noms et les marques des éditeurs, les pseudonymes que ceux-ci parfois ont adoptés; il faut pouvoir rétablir les indications de lieux, les dates, les noms d'auteurs omis ou dénaturés; il faut savoir distinguer les contrefaçons; il faut pouvoir expliquer pourquoi telle édition, d'un aspect ordinaire, est préférable à telle autre, plus agréable à la vue.

Voilà, par exemple, un *Térence* qui a de la valeur; il a été imprimé en 1635, par les Elzeviers. Eh bien, nous ne devons pas ignorer que de ce *Térence* il existe des réimpressions portant même date, offrant même apparence, et qui n'ont qu'une valeur minime. La vraie édition se distingue à l'aide de quatre fautes dans la pagination.

Sans croire peut-être qu'il fût aussi près de la vérité, le caricaturiste Daumier a mis en scène cette circonstance, en nous représentant un bibliomane dans l'ivresse de la joie parce qu'il a trouvé la bonne édition, celle qui contient la faute que la mauvaise ne reproduit pas.

C'est très plaisant; mais s'il s'agissait d'une contradiction sérieuse, il faudrait répondre à cela que la mauvaise édition, outre qu'elle est moins belle, présente dans le texte nombre de fautes graves dont l'édition originale est exempte.

Si nous rencontrons le *Dictionnaire des onomatopées*, de Nodier, il faut l'acheter, car cet excellent ouvrage est devenu rare. Mal apprécié lors de son apparition, il a en grande partie péri chez l'épicier.

Achetons également le *Catéchisme de l'Empire;* il ne se trouve pas facilement, bien que tiré à 500,000 exemplaires; l'usage l'a détruit. Et cependant il est bon de le posséder, à cause du rôle qu'il fait jouer à la Providence dans l'élévation de Napoléon.

De l'ouvrage de Busembaum intitulé : *Medulla Theologiæ moralis*, il a été fait de nombreuses éditions de 1656 à 1761; mais c'est la première qu'il faut avoir; c'est la seule où l'on trouve les propositions hétérodoxes et les cas de conscience de haut goût qui sont rangés parmi les curiosités théologiques.

On trouve, imprimés en caractères microscopiques appelés caractères de Richelieu, quelques ouvrages de piété : *Biblia*, *Imitatio*, *Pugna spiritualis*, *Semita paradisi*. On ne peut les lire qu'avec une loupe, c'est vrai, mais à l'amateur de

livres la vue de ces chefs-d'œuvre d'impression cause un plaisir analogue à celui qu'éprouve l'artiste qui contemple un beau dessin.

Une connaissance qui est indispensable, c'est celle de l'écriture des grands hommes et des auteurs. On doit se trouver en mesure de vérifier la provenance des annotations que l'on rencontre fréquemment sur les gardes et les marges des volumes.

Il faut se rappeler que les de Thou, les Erasme, les Ménage, les Racine, les Du Cange, les Grosley, les Gresset, et bien d'autres comme eux, avaient l'habitude de couvrir de notes les livres qu'ils lisaient; il faut savoir, par contre, que de Molière aucun manuscrit n'a été retrouvé, ce qui donnerait une valeur énorme au moindre billet venant de lui. Tout au contraire, Lamennais, vendant sa bibliothèque, a apposé sa signature sur tous ses livres, pour leur donner plus de prix, de sorte que, malgré sa célébrité, les volumes portant son nom ne sont ni rares ni chers.

Telle édition a été saisie et mise au pilon, une centaine d'exemplaires seulement a échappé; telle autre, à l'exception des volumes distribués par l'auteur, a péri dans un incendie; celle-ci, enlevée par ordre de M. de Sartines, a été cartonnée, et l'on n'en connaît que trois exemplaires non atteints par les corrections de la police.

On ne peut non plus demeurer étranger à ce qui concerne les gravures qui se rencontrent dans les livres : les noms et le talent des graveurs, les divers états des planches, leur valeur, etc...

En un mot, il faut pouvoir suivre le volume depuis sa naissance, démêler ses aventures, retrouver les bibliothèques qu'il a traversées, reconnaître toutes les circonstances de nature à en augmenter le prix.

Du vivant de La Bruyère, il a paru successivement, de 1688 à 1696, neuf éditions de ses *Caractères;* un bibliophile ne doit se reposer que lorsqu'il les a toutes réunies; c'est le seul moyen de suivre dans sa marche progressive cet esprit sagace, car chacune d'elles se distingue de la précédente par de notables augmentations : tellement que la dernière contient onze cent dix-neuf caractères, alors que la première n'en offre que quatre cent dix-huit.

On ne finirait pas si l'on voulait indiquer tout ce qu'un bibliophile doit connaître s'il veut être vraiment digne de ce nom. Le champ qu'il explore n'a pas de limites, et le parfait bibliophile serait celui qui, comme Pic de La Mirandole, se trouverait en état de discourir *de omni re scibili.*

Et je ne parle ici, qu'on ne l'oublie pas, que des connaissances extérieures pour ainsi dire, laissant de côté celles qui conviennent spécialement au littérateur et au savant. Non pas que je commette cette hérésie de les considérer comme inutiles à l'amateur de livres, bien au contraire, mais parce que, devant forcément me borner, je n'ai fait entrer dans mon plan que l'énumération de ce qui est indispensable au bibliophile, bien certain, même dans ces limites restreintes, de demeurer incomplet malgré moi.

Encore peut-on dire, au point de vue qui nous occupe, que toutes ces connaissances ne constitueraient, pour celui qui en serait pourvu, qu'un avantage insuffisant, s'il n'y joignait cette faculté suprême, qui peut se perfectionner par



l'usage mais non pas s'acquérir, faculté qui dans le monde prend le nom de *tact*, qui en littérature s'appelle le *goût*, et en chasse se nomme le *flair*.

C'est ce flair qui nous fait pressentir qu'un volume *doit* avoir appartenu à quelque personnage célèbre ou *doit* présenter quelque particularité remarquable; c'est cet instinct qui nous porte à l'acquérir pour vérifier si nos conjectures sont fondées. Et quelle joie s'il en est ainsi! quel légitime orgueil!

Voilà un volume qui, grâce à nous, est sauvé de l'oubli : décrit, analysé, étiqueté avec soin, il est désormais à l'abri de la destruction, et après nous il ira réjouir les yeux des amateurs qui, à leur tour, profiteront de notre bonne fortune.

Je ne puis m'empêcher, en ce moment, de me reporter à l'une de mes aventures de chasse, me conformant, du reste, en cela à la règle qui veut que toujours l'exemple soit mis à côté du précepte.

J'aperçus un jour à terre, dans la boîte à deux sous, parmi nombre de volumes qui ne faisaient pas meilleure figure que lui, un in-12 recouvert d'une vieille reliure en veau,

Par l'usage noircie, et par le temps rongée.

C'était l'*Athalie* de Racine, édition originale de ce format, publiée en 1692, chez Denis Thierry (la première ayant paru in-4° l'année précédente). Ce volume immédiatement passe dans ma poche, et de là dans un coin de ma bibliothèque, espèce de purgatoire où les *bouquins* attendent le jugement définitif qui doit leur ouvrir les portes du sanctuaire ou les en exclure à jamais.

Un an se passe ainsi, puis arrive l'occupation prussienne.

On ne s'attendait guère
A voir la PRUSSE en cette affaire!

Mais c'est de l'histoire que je fais, et non de la fantaisie.

Pendant une des nuits sans sommeil que ces hôtes forcés m'ont procurées, je mis la main sur ma réserve de livres. Et je puis le dire en toute sincérité : à ces chers livres j'ai dû bien souvent alors l'oubli partiel de mes douleurs, le sommeil momentané de mes colères.

Ce volume d'*Athalie* fut un des premiers examinés, j'avais comme un pressentiment qui m'attirait vers lui; puis j'étais heureux de relire ce chef-d'œuvre, tant lu déjà, dans une des éditions publiées du vivant de l'auteur.

Que devins-je lorsqu'à la fin du premier acte je lus ces deux lignes tracées d'une écriture du temps :

Vous voulez que ce Dieu vous comble de bienfaits
Et ne l'aimez jamais!

Ces vers font partie de l'avant-dernière strophe; ils n'ont pas été imprimés dans les premières éditions et ne parurent qu'en 1695, inspirés à l'auteur par les mêmes sentiments qui dictèrent à Boileau son épître sur l'amour de Dieu.

Est-ce que?... Non, je n'osais supposer que ces vers pussent avoir été écrits par l'auteur lui-même.



C'était pourtant la vérité, et je ne demeurai pas longtemps dans l'incertitude. Une minutieuse comparaison avec les fac-simile et avec un autre volume contenant des notes autographes de Racine ne laissa aucune trace au doute. Voilà bien cette écriture fine et nette malgré son irrégularité, écriture qui ressemble peu à celle du grand siècle et qui se rapproche plutôt de l'écriture moderne, sans néanmoins cesser d'être claire et lisible.

Depuis, je communiquai ma découverte à M. P. Mesnard, éditeur du Racine en cours de publication chez Hachette.

J'ajoute que ces lignes sont d'autant plus précieuses qu'elles offrent une variante restée inconnue jusqu'ici.

Dans toutes les éditions on lit le mot *aimer* écrit avec un R à la fin; ici ce mot est terminé par un Z, ce qui modifie sinon le sens, du moins l'expression; c'est peu de chose, mais de ce qui concerne un monument tel que l'*Athalie*, rien n'est à dédaigner.

Comment ce volume qui a été corrigé par Racine est-il venu échouer sur l'une des places d'Amiens? Je l'ai vainement cherché; à l'exception de ces deux vers, aucun autre signe n'existe qui puisse mettre sur la voie.

Ce qui est certain, c'est qu'à l'avenir, à moins qu'il ne tombe entre les mains de gens ne sachant pas lire, ce volume n'aura plus à craindre d'être méconnu; une note qui y est jointe le recommande à l'attention des lecteurs et à la vénération des bibliophiles.

Il est hors de doute, et j'en étais convaincu bien avant d'en avoir fait l'expérience par moi-même, que ce goût pour les vieux livres, outre la satisfaction qu'il nous procure, peut rendre de grands services à la littérature, à l'histoire et aux sciences.

Nombre de fois, de patients chercheurs ont rencontré des variantes précieuses et des fragments inédits.

C'est ainsi qu'un exemplaire de Malherbe, annoté par André Chénier, a fourni les éléments d'une curieuse et instructive édition du vieux poète.

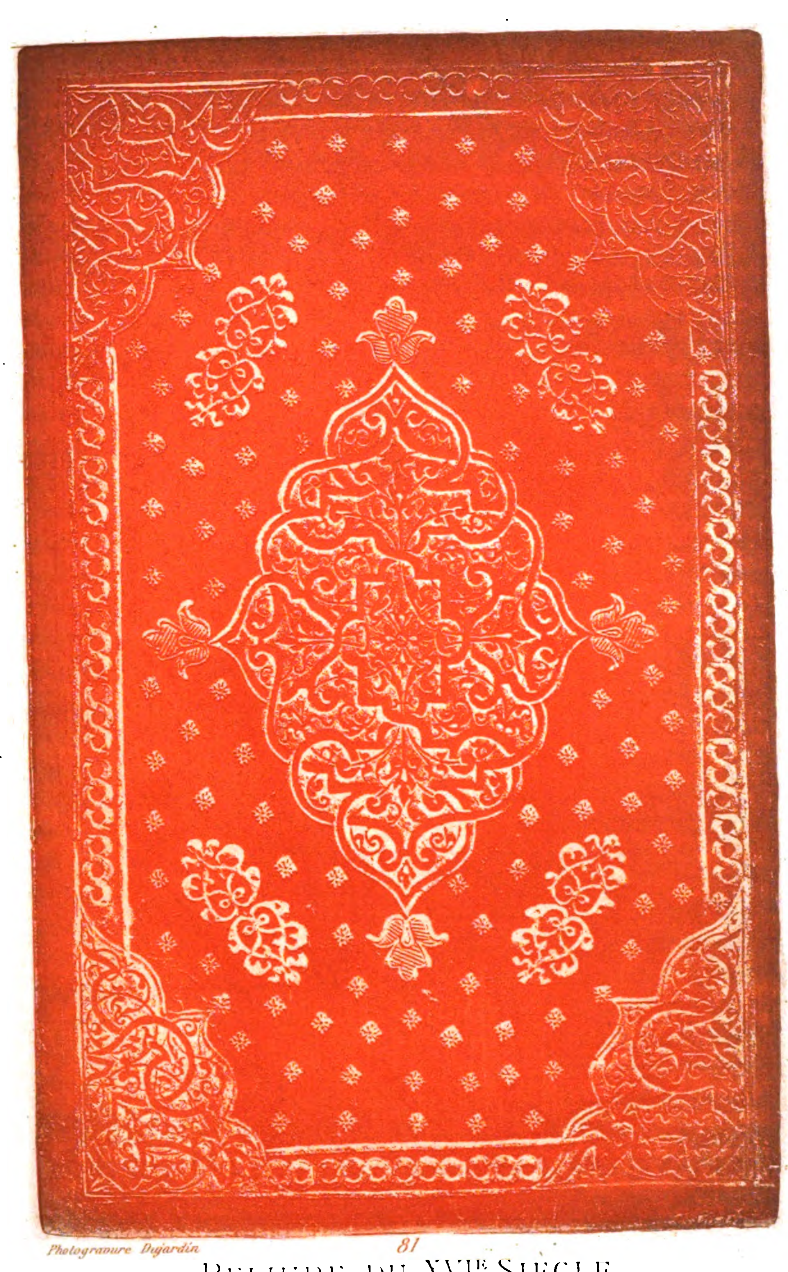
C'est encore grâce au respect des amateurs pour les vieux *bouquins* que nous avons vu depuis quelques années de si nombreuses restaurations des anciens monuments de notre littérature, restaurations dont quelques-unes ont la valeur de véritables découvertes, tant les textes originaux avaient été altérés par les éditeurs successifs.

Pour la chasse aux livres, le meilleur pays, sans aucun doute, c'est Paris; ses ventes sont suivies par les amateurs du monde entier, et, dans une sphère plus modeste, ses quais ont sous ce rapport une vieille réputation qui n'est pas moins répandue.

Est-ce à dire pour cela qu'il n'y ait pas moyen en province de se livrer à cet exercice? Loin de là; si le gibier est plus rare, par contre il est moins couru et moins traqué.

Partout où l'on voit des livres, dans les maisons particulières, dans les magasins ou dans les plus misérables échoppes, il faut les feuilleter sans avoir peur de se salir les doigts; c'est souvent dans les boutiques les plus infimes que l'on fait les meilleurs coups.

Une autre voie, depuis quelque temps, est ouverte aux amateurs de province;



Photogravure Dujardin

81

RELIURE DU XVIE SIÈCLE

N° 1790 du Cat. Morante.

c'est celle que leur offrent les libraires de Paris et de quelques autres villes, qui envoient de par le monde leurs catalogues de livres d'occasion avec prix marqués. Depuis le signal donné il y a environ trente ans par le *Bulletin du Bibliophile* de Techener, nombre de libraires, à des intervalles plus ou moins éloignés, quelques-uns tous les quinze jours, publient des catalogues dressés en général avec un grand soin.

Ainsi font à Paris MM. Auguste Aubry, éditeur du *Bulletin du Bouquiniste;* Bachelin-Deflorenne, éditeur du *Bibliophile français;* Baur et Detaille, Pillet, Saint-Denis et Mallet, Delaroque, Charavay (celui-ci exclusivement pour les autographes), et d'autres qui m'échappent; ainsi fait à Lyon M. Claudin.

Ces catalogues, que l'on peut obtenir facilement sans frais ou moyennant une redevance modique, mettent à la disposition de l'amateur des livres de toute nature et de toute valeur.

De cette façon, l'on peut chasser au coin du feu, sans quitter ses pantoufles, et l'on atteint le gibier à des distances auxquelles les chassepots que l'avenir nous réserve ne parviendront jamais.

Seulement, ce n'est pas tout que d'avoir en mains un catalogue, il faut savoir s'en servir. — N'en est-il pas de même des armes à feu?

L'amateur doit lire entre les lignes ce que le libraire ne dit pas; il doit flairer une bonne aubaine; il faut qu'il devine que tel exemplaire recommandé par une circonstance spéciale peut et *doit* présenter quelque autre particularité digne de remarque; et rapidement il lui faut peser les chances et décider s'il lancera le grappin pour amener à lui le précieux volume.

Je sais bien que si déjà c'est chose délicate que d'apprécier un volume que l'on a sous la main, il est encore plus difficile de le faire à distance; mais :

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire;

et c'est alors que les qualités du chasseur trouvent complétement leur emploi. J'en pourrais citer nombre d'exemples, un seul suffira; c'est par là que je termine.

Chacun sait que l'illustre de Thou n'est pas moins célèbre comme bibliophile que comme magistrat et historien.

Un catalogue m'indiqua dernièrement, à un prix modique, un volume imprimé en 1615, contenant les œuvres d'Isocrate, texte grec et latin, et portant la signature du président de Thou. Je le fis venir, sachant que cette signature constitue pour un livre un titre de noblesse.

Quand j'eus en main ce volume, outre cette signature et quelques notes servant au classement, inscrites sur la garde, j'y trouvai le nom de *Courier*, avec les indications suivantes : 3 *livres*, *janvier* 1789. Examen fait, il se trouve que ce nom et ces quelques mots ont été écrits par le célèbre pamphlétaire et helléniste Paul-Louis Courier. Je poursuis mes recherches, et je remarque que le volume s'ouvre de lui-même pour ainsi dire à un endroit où les marges fatiguées attestent un usage fréquent. C'est là que se trouve l'*Eloge d'Hélène;* dans ce texte grec, ainsi que sur les marges, se rencontrent des notes, corrections et fragments de traduction écrites au crayon et à l'encre et qui sont également de la



main de Courier. Dans le reste du volume sont semées quelques autres notes de même provenance.

Avec ces éléments nous arrivons à refaire un état civil à notre volume depuis sa naissance jusqu'en 1825.

Imprimé en 1615, il est acquis par de Thou, qui meurt deux ans après, et dont la bibliothèque est vendue au président Ménars. A la mort de ce dernier, il est acheté, avec les autres livres lui ayant appartenu, par le cardinal de Rohan, lequel lègue sa bibliothèque au prince de Soubise, qui à son tour décède en 1787.

Les livres du prince furent vendus aux enchères à Paris, du mois de janvier au mois de mai 1789, six semaines avant le début de la Révolution.

Courier, qui venait de finir ses classes, acheta à cette vente, moyennant trois livres, les œuvres d'Isocrate; il corrigea et annota son exemplaire et s'en servit pour l'excellente traduction de l'*Eloge d'Hélène*, par lui publiée quatorze ans après.

Courier mourut en 1825, époque à laquelle je perds les traces de mon exemplaire.

Je m'arrête ici; il me suffit d'avoir, par un exemple, montré la possibilité de cette reconstitution de l'histoire d'un volume. C'est un des mille petits bonheurs dont est semée la carrière du *chasseur-bibliophile.*

Il va sans dire que cette chasse ne doit pas nous entraîner à des folies condamnables.

Le plaisir délicat dont j'essaie de donner une idée est tout autre que celui qu'à force d'argent se procure le riche collectionneur, lequel trop souvent n'achète les livres que pour ne pas les lire. L'acquisition à tout prix n'est pas ce que j'appelle la *Chasse aux livres;* ce n'est plus alors qu'un exercice où l'on tire à coup sûr; comme dans ces chasses princières où le gibier étant à l'avance massé et parqué, le chasseur le plus novice est néanmoins certain d'abattre dans sa journée quelques centaines de pièces : ce n'est plus une chasse, c'est un massacre.

D'ailleurs, comme dit Valère à maître Jacques : « Voilà une belle merveille « de faire bonne chère avec bien de l'argent! »

On sait que sans un peu de peine il n'y a pas de véritable plaisir; c'est une loi générale qui s'applique aussi bien à l'exercice des facultés de l'âme qu'à celui des facultés du corps : le bonheur trop facilement acquis s'émousse et amène la satiété, de même que l'abondance des mets détruit l'appétit.

Il ne faut donc pas que l'amateur de livres recule devant les fatigues et les chances contraires; les obstacles servent de condiment au plaisir et en relèvent la saveur, et une heureuse trouvaille fait oublier bien des mécomptes. Dans la chasse aux livres, comme dans toutes les chasses, on doit marcher sans hésitation du côté qu'indique l'instinct; il faut d'abord et par dessus tout faire preuve de hardiesse, et puis, compter sur la fortune et laisser faire aux dieux.

AUGUSTE DECAÏEU.



LE DÉPARTEMENT DES ESTAMPES

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Pendant la période révolutionnaire, 1789-1804.

Dans un *Rapport du Comité des finances*, relatif à la Bibliothèque nationale, imprimé chez Baudouin en 1789, on lit à la page 5 :

ESTAMPES.	Dépenses du règne actuel.	Dépenses du règne précédent.
Joly, *garde*...............	3.000 liv.	2.000 liv.
Joly fils, *adjoint*..........	1.200	600
***, *commis*...............	800	»»

Par ce document officiel on voit quel était le personnel du Département des estampes en 1789, quels étaient les appointements affectés à ces fonctionnaires, et dans quelle proportion venait d'être améliorée la situation du garde du Cabinet et de son adjoint. MM. Joly père et fils, dont on lit ici les noms, occupent dans l'histoire du Cabinet des estampes une place trop importante pour que nous ne donnions pas sur eux quelques renseignements biographiques. Le premier, Hugues-Adrien Joly, naquit à Paris, le 10 avril 1718. Son éducation première se fit sous les yeux et sous la direction de Charles-Nicolas Coypel. Docile à suivre les conseils que lui donnait son protecteur, il s'adonna tout entier à la carrière dans laquelle il s'était trouvé tout naturellement introduit. Ch.-Nic. Coypel, garde du Cabinet des estampes en 1736, prit à côté de lui son protégé, l'initia aux travaux qui devaient occuper le reste de sa vie, et dirigea les études de son élève dans le sens le plus convenable pour la carrière à laquelle il le destinait (1).

Entré fort jeune à la Bibliothèque, il eut, à proprement parler, l'honneur de constituer le Cabinet des estampes. Formé des plus beaux éléments, composé de quelques collections uniques par le nombre et la beauté des gravures qui les composaient, le Cabinet des estampes n'existait pas en

(1) Dans une monographie consacrée à H.-A. Joly, il est dit positivement qu'il fut pendant plus de trente ans secrétaire de l'Académie royale. Cette indication est inexacte; pour rester dans la vérité, il eût fallu dire que H.-A. Joly fut tour à tour le secrétaire de Lépicié, de Cochin et de Pierre qui, eux, étaient secrétaires de l'Académie.



réalité avant qu'il lui ait donné tous ses soins; les recueils acquis par le roi ou donnés par de généreux bienfaiteurs étaient tous réunis dans les armoires grillées du vaste local qui précède la salle des globes (1); mais ils n'étaient pas classés et ne pouvaient, pour cette raison, rendre les services qu'ils étaient appelés à rendre. Un arrêté de 1720 constate bien la création du Département des estampes, mais, quoique, depuis cette date jusqu'à l'avénement de M. Joly au titre de garde, nous trouvions la liste, déjà assez longue, de MM. Le Hay, Ladvenant, l'abbé de Chancey, Coypel et Delacroix, aucune trace sérieuse de travaux accomplis au Cabinet des estampes ne subsiste, et, en l'absence d'une mention certaine, nous en sommes réduits à dire que le passage de ces hommes, sauf un, peu connus, à la tête du Cabinet des estampes, lui fut peu profitable. M. Joly, que les almanachs royaux appellent pendant quelques années l'abbé Joly, eut donc tout à faire lorsqu'il fut placé à la tête de cette section. Une instruction solide, un rare esprit d'ordre et une grande méthode dans le travail lui permirent de mener à bien la grande tâche à laquelle il s'était dévoué; il consacra tous ses instants au cabinet dont il avait la garde, ne prit pas même le temps de publier le résultat de ses recherches personnelles, et tous ses efforts tendirent à faire rendre aux collections qu'il conservait le plus de services possible, et à donner à ceux qui avaient recours à son obligeante érudition les renseignements les plus complets et les plus certains. Cette nature affable et un accès facile valurent à H.-A. Joly l'amitié de tous les hommes qui, de son temps, s'occupaient de beaux-arts; le comte de Caylus, Heineken et Pierre-Jean Mariette étaient ses amis et ses confidents (2); le duc d'Orléans, l'abbé de Rothelin et le cardinal de Polignac avaient avec lui des rapports moins habituels, mais non moins affectueux. Toutes les fois qu'il est question du Cabinet des estampes pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, le nom de Joly, toujours prononcé, est toujours accompagné d'une épithète élogieuse qui témoigne de l'estime qui entourait sa personne, de l'autorité qu'avait son opinion.

(1) Voir le palais Mazarin, par Léon de Laborde, *notes* p. 404.

(2) Papillon, dans son *Traité historique et pratique de la Gravure sur bois* (supplément, page 97), a imprimé le « Discours nuptial prononcé à la célébration du mariage de monsieur Joly, garde du Cabinet des planches gravées et estampes de la Bibliothèque du Roi, avec mademoiselle Jandot, le 13 juin 1768, en l'église paroissiale de Saint-Germain-le-Vieux, par le R. P. Chevalier, docteur de Sorbonne, ancien prieur des Grands-Augustins. » Nous n'avons nulle envie de reproduire ce discours emphatique et solennel que Papillon qualifie de sublime, mais nous trouvons là l'occasion de constater les rapports habituels qui existaient entre le garde du Cabinet des estampes et le graveur sur bois : « Le sublime discours que je transmets ici à la postérité, dit Papillon, par hasard me servira heureusement d'interprète, expliquant, mieux que je n'aurais pu faire, mes pensées ou témoignages de reconnaissance envers M. Joly, en équivalent de l'estime et de l'amitié qu'il m'a toujours témoignées. »

En 1792, H.-A. Joly fut brutalement contraint de quitter le poste qu'il occupait dignement depuis quarante ans. Les événements politiques, en changeant de fond en comble la société et en faisant surgir des hommes nouveaux, avaient naturellement remué des ambitions qu'il fallait satisfaire, momentanément du moins. Joly fut une des victimes immolées au régime nouveau; ses services antérieurs lui furent reprochés, et le peintre Michel-Honoré Bounieu occupa pendant près de trois ans le poste de garde du Cabinet des estampes et planches gravées. En 1795, cette place étant devenue vacante, on offrit à H.-A. Joly de reprendre ses anciennes fonctions; il refusa et obtint que l'on reportât sur son fils, qui avait été, depuis 1787, son adjoint, la bienveillance qu'on voulait bien lui témoigner. Il traîna misérablement l'existence : devenu aveugle et privé ainsi de toute possibilité de travail, il mourut le 27 février 1800, dans la maison de son fils, entouré des soins les plus empressés.

Jean-Adrien Joly fut nommé garde des estampes le 5 brumaire an IV. En l'an VII, les fonctions de directeur, alors à l'élection, lui incombèrent; il les remplit avec zèle, et dans la section dont il avait spécialement la garde, il continua dignement les travaux commencés par son père; il semble même n'avoir pris une part très active aux travaux dont il avait la haute direction que pendant les années qui suivirent sa nomination; se reposant trop sur ceux qui partageaient avec lui la garde du Cabinet des estampes, il vivait souvent éloigné de Paris, et à la fin de sa carrière, il surveillait de Saint-Germain en Laye le Département des estampes, que M. Duchesne aîné, premier employé jusqu'en 1832, et conservateur adjoint depuis cette époque, administrait en réalité et dirigeait effectivement.

En 1789, les plus grandes richesses qui composent le Cabinet des estampes et qui en font le premier cabinet du monde s'y trouvaient réunies; H.-A. Joly s'était efforcé de les classer dans l'ordre le plus commode, pour faciliter autant que possible les recherches et donner aux artistes et aux historiens les moyens d'en tirer le meilleur parti possible. C'est à lui que l'on doit, à côté de la classification par peintres et par graveurs, rangés chronologiquement, selon l'école à laquelle ils appartiennent, ces divisions méthodiques qui permettent d'envisager les estampes pour ce qu'elles représentent, et de voir, groupés les uns à côté des autres, les portraits du même personnage, les costumes du même temps, les vues du même pays, et les mêmes sujets, traités par différents artistes. Cette classification, recommandée par le baron de Heineken, dans son *Idée d'une collection d'estampes* (Leipzig et Vienne, 1771), rend tous les jours des services réels, et plus on multiplie ces divisions, mieux on apprécie la reconnaissance qu'il faut accorder à H.-A. Joly pour avoir introduit à la Bibliothèque ce système, qui permet de faire rendre à chaque estampe, quelque minime que soit son mérite au point de vue de l'art, un service quelconque, alors que

si elle était jugée uniquement sous le rapport esthétique, elle serait souvent indigne d'être classée.

Dans les dernières années où il lui fut donné de diriger le Cabinet des estampes, c'est-à-dire depuis 1789, époque qui nous occupe ici, H.-A. Joly ne fut pas à même, grâce à la situation financière du pays, de rendre d'importants services au Cabinet : l'esprit était ailleurs; la politique absorbait tous les instants, et les fonds dont l'État pouvait disposer avaient une destination autre. Son rôle se bornait donc à conserver ce qu'il possédait et à classer ce qui ne l'était pas encore. Lorsque l'on examine les registres conservés au Département des estampes, sur lesquels sont consignés tous les actes, importants ou non, dont le Cabinet est l'objet, on s'aperçoit aisément qu'il ne se passa, entre les années 1789 et 1792, aucun fait digne d'être mentionné. On se contente d'assembler et de faire relier quelques œuvres d'artistes, qui peuvent ainsi être mis en communication; mais la principale fonction du garde des estampes semble avoir consisté, pendant ces années troublées, à inscrire sur un registre affecté à cet usage le nom et la qualité des personnes autorisées à emprunter des estampes ou des recueils de gravures, et la désignation des pièces communiquées en dehors des salles de travail de la Bibliothèque. On retrouve ainsi la trace de quelques habitués du Cabinet des estampes qui, devenus célèbres dans la suite, ont, par leur assiduité à avoir recours aux richesses du Département, affirmé l'utilité de ces collections et, pour ainsi dire, attesté hautement leur raison d'être et leur importance. Les noms de Jacques-Louis David, du comédien Talma, du peintre Prévost, des graveurs Nic. Ponce et Sergent, qui se retrouvent souvent sur ce registre, témoignent des services nombreux que rendait aux gens curieux de s'instruire, aux maîtres de l'art, le Cabinet des estampes. Une seule fois pendant la période de trois années qui nous occupe actuellement, ce registre cesse d'être un registre de *prêt*, pour constater, le 15 novembre 1791, une acquisition : H.-A. Joly souscrit, à cette date, aux *Antiquités nationales de Millin*, dont la publication vient d'être commencée.

La révocation de H.-A. Joly comme garde du Cabinet des estampes fut provoquée par des dénonciations intéressées : un certain Tobiezen-Duby, qui occupa, tant au Département des manuscrits qu'au Département des estampes, des postes inférieurs, et qui a laissé là où il a été le souvenir d'un être tracassier et vaniteux, témoigna publiquement, dans une lettre imprimée que nous allons reproduire, de ses mauvaises intentions à l'égard de H.-A. Joly, sous les ordres duquel il avait été, et de son ambition, faiblement motivée, de prendre la place de celui qui l'avait accueilli favorablement.

Copie de la lettre écrite à la citoyenne Rolland, par le citoyen Tobiezen-Duby.

Paris, l'an 1er de la République (vendredi 28 septembre).

« Citoyenne,

« Joly, garde des estampes de la Bibliothèque nationale, est au moment « de perdre sa place, par un juste châtiment de son aristocratie. Cette place « m'appartient de droit; mais le citoyen Bounieu est, dit-on, désigné pour « l'occuper. Je réclame votre justice.

« Je suis orphelin. Mon père, blessé à Fontenoy, a été interprète de la « Bibliothèque nationale pendant trente-trois ans. Moi, je travaille dans « cette maison depuis près de neuf ans. Je suis marié, mais je n'ai pour « tout bien que 300 livres de rente et mon emploi de 800 livres. Je cultive « les lettres depuis mon enfance et je suis le continuateur et l'éditeur de « plusieurs ouvrages considérables et nationaux dont le citoyen Wisse est « libraire. Enfin je suis patriote avant le 10 : Brissot le sait, et son « journal du 7 juillet en contient une preuve. Citoyenne, avec ces titres, « mériterais-je le passe-droit dont je suis menacé?

« Bounieu n'est âgé que de quarante-huit ans. J'ai donc trente ans en- « core à me sentir privé d'une place dont mon activité prématurée, ainsi « que mon patriotisme, me rendoit digne de bonne heure. Bounieu, « homme de mérite d'ailleurs, ne sera pas de longtemps au courant des « détails immenses du Cabinet. Tout le travail pèsera donc sur moi seul. « Bounieu est infortuné, mais ce motif ne justifie pas une injustice. « L'instruction publique va s'organiser et Bounieu pourroit facilement y « trouver de l'emploi, sans déplacer un bon citoyen.

« Vertueuse citoyenne, j'entre, si vous insistez, dans vos vues de bien- « faisance : que Bounieu soit garde du Cabinet des estampes; mais donnez- « moi le titre de garde en second. Bounieu a 2,400 livres de traitement; « accordez-m'en 2,000 livres, ou ayant tous deux un traitement égal, et « faites-nous assigner à chacun un petit logement à la Bibliothèque natio- « nale, ou la plupart de mes confrères sont logés.

« Citoyenne, en adoptant cette décision, vous rendrez justice à un « ardent patriote qui adore sa patrie et qui mourra en défendant la Répu- « blique.

« *Signé* : Tobiezen-Duby. »

« *P. S.* Permettez-moi de vous saluer demain à une heure, accompagné « du brave Gombard. »

Le même homme qui adressait cette lettre à la citoyenne Rolland, en 1792, avait, quelques années plus tôt (1788), écrit à Lenoir, alors que son

ambition n'était pas encore aussi développée : « M. Joly est l'homme de la Bibliothèque pour lequel j'ai le plus de respect, d'égards et d'estime (1). » Cette modification intéressée dans ses opinions, frappa tous les gens qui eurent connaissance de la supplique adressée par Tobiezen-Duby à la citoyenne Rolland, et son ambition ne fut pas satisfaite. Malgré ses intrigues connues, malgré d'autres sans doute qui sont ignorées, et malgré les titres plus que contestables dont il se parait, Tobiezen-Duby n'obtint pas la position qu'il souhaitait si ardemment, et il eut la honte d'avoir contribué à faire priver d'une place qu'il occupait dignement un fonctionnaire estimé de tous, sans avoir même la joie de le remplacer. Ce fut un peintre d'assez mince talent, Michel-Honoré Bounieu, qui obtint la place de garde des estampes, en remplacement de H.-A. Joly, destitué en partie sur les instances de Tobiezen-Duby; nous allons voir comment il s'acquitta des fonctions nouvelles auxquelles il était appelé.

Michel-Honoré Bounieu naquit à Marseille en 1744 (2). Il étudia la peinture dans l'atelier de Jean-Baptiste-Marie Pierre, fut agréé à l'Académie de peinture en 1767, et envoya, comme tel, aux expositions de l'Académie royale; mais il ne devint pas académicien. Il avait occupé jusqu'en 1785 un logement à la Bibliothèque, logement qu'il fut forcé de quitter à cette époque, parce que, nous dit-il lui-même en tête du Catalogue d'une vente de tableaux qu'il fit faire par Paillet et Chariot, on retira aux artistes le logement qu'ils occupaient pour installer les collections nouvelles qui étaient acquises. Pendant le temps qu'il avait habité la Bibliothèque, il avait été chargé de restaurer les globes de Coronelli, un peu endommagés au moment de leur installation dans la salle qu'ils occupent encore

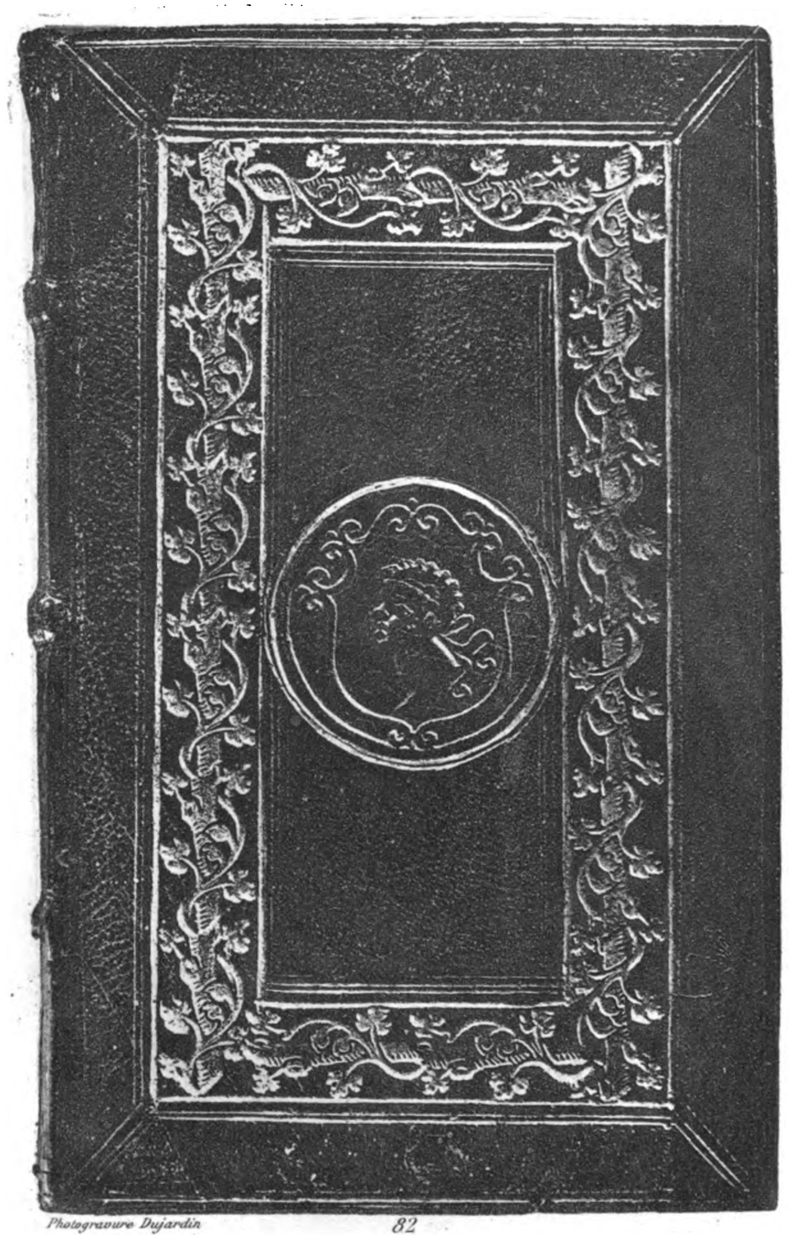
(1) Le 29 septembre 1793, l'an deuxième de la République une et indivisible, Chamfort, directeur de la Bibliothèque, accusé par Tobiezen-Duby de n'être pas un républicain sincère, répond, dans un long placard, aux attaques dont il a été l'objet : *Sébastien Chamfort à ses concitoyens, en réponse aux calomnies de Tobiezen-Duby* (de l'imprimerie de la citoyenne Lejay, imprimeur de la régie des domaines nationaux). Voici le passage où il est question de ce qui nous intéresse :

« Placé auprès de Joly, garde des estampes, Tobiezen-Duby écrit à Lenoir : *M. Joly est l'homme pour lequel j'ai le plus de respect, d'égards et d'estime,* hommage rendu en 1788, qui n'a pas empêché le même Tobiezen-Duby de solliciter en 1792 la place de ce même Joly *qui est,* dit-il, *au moment de la perdre, par un juste châtiment de son aristocratie.*

Voilà ce qu'il écrit avec *vénération* à la *vertueuse* Roland de septembre 1792, *femme* Roland en septembre 1793. »

(2) M. Prosper de Baudicour (*le Peintre-graveur français continué,* tome II, page 275) fait naître Bounieu en 1740; mais Tobiezen-Duby, qui avait ses raisons pour être bien informé, dit positivement en 1792, dans la lettre transcrite plus haut, que Bounieu est âgé de quarante-huit ans. Le doute sur la date de naissance de Bounieu est d'autant moins possible que Basan, qui était presque son contemporain, le fait naître cette même année 1744.





Photogravure Dujardin

82

RELIURE GENRE CANEVARIUS

N° 622 du Cat. Morante.

Le Bibliophile Français — Imp. Sarrazin

actuellement, et ce travail pour le compte de la Bibliothèque paraît lui avoir créé un semblant de titre à occuper une fonction dans l'établissement, puisque, lorsque l'on veut remplacer H.-A. Joly, c'est à lui que l'on songe, et c'est lui qui, sans titre vraiment sérieux, ni comme peintre, ni comme connaisseur en estampes, obtient le poste important de garde des estampes à la Bibliothèque nationale.

Sa nomination fut signée vers la fin de l'année 1792. En effet, si l'on consulte les notes conservées au Cabinet des estampes, on voit que Bounieu ne fait acte d'autorité qu'au mois de novembre de cette année; le 20 de ce mois, il décide l'acquisition de trois estampes d'Helman, représentant le serment du Jeu-de-Paume. La seconde fois qu'il se décide à acquérir quelque planche nouvelle pour le cabinet, — et c'est dans le courant du même mois, — il songe à ses propres intérêts et achète douze estampes gravées par lui-même, d'après ses propres tableaux; il choisit des épreuves avant la lettre comme plus dignes d'entrer dans la collection nationale, et prend soin de consigner lui-même sur le registre cette acquisition, qui dénote de sa part peu de générosité et un certain manque de dignité. Des traces de son administration, il n'en reste aucune; son passage à la Bibliothèque n'est signalé par aucun acte vraiment utile; aucune acquisition importante n'est décidée, aucun classement sérieux n'est commencé, et son rôle paraît s'être borné à faire rentrer certains ouvrages prêtés au dehors et à en faire sortir d'autres. A en juger par les emprunts nombreux qu'il inscrit à son nom, il s'occupait beaucoup des livres de plantes et de fleurs; ce sont toujours des recueils de cette nature qu'il emporte chez lui, et on a tout lieu de penser que sa fille, Émilie Bounieu, peintre de fleurs distinguée, plutôt que lui-même, faisait usage de ces modèles.

Pendant que Bounieu occupe le poste qu'une faveur bien imméritée lui avait attribué, quelques modifications sont apportées dans le personnel du Département des estampes; quelques employés (1) sont nommés, sur sa proposition, et le citoyen Morel obtient le titre d'imprimeur de la Bibliothèque nationale que lui confère le bibliothécaire en chef Villebrune; mais aucun travail important n'est entrepris, aucune amélioration sérieuse n'est tentée, et le jour où Bounieu se retire pour aller occuper à l'École des ponts et chaussées la place de professeur de dessin qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1814, le Cabinet des estampes était encore dans l'état où Hug.-Adrien Joly l'avait laissé en 1792.

Nous pouvons à peu près préciser l'époque du départ de Bounieu. A la date du 4 messidor an III on trouve, en effet, dans le *Journal du Cabinet* la mention suivante écrite par M. Joly fils : « Le serrurier de la maison a

(1) Le 18 germinal an II, le citoyen François-Nicolas Dupuis entre en fonctions en qualité de second commis. Le 23 floréal an II, le citoyen Neveu est remplacé dans ses fonctions par le citoyen Dubois.



« posé un piton pour assurer le cadenas qui a toujours été à la porte d'en-
« trée des estampes. Cette sûreté a toujours été regardée de la plus grande « nécessité; c'est en mon absence que Bounieu l'avait fait ôter. » Bounieu aurait même quitté antérieurement la direction du Département des estampes, si l'on s'en rapporte à la mention suivante empruntée à l'*Agenda* du Cabinet : « 23 floréal an II. — Le sieur Bounieu avait chez « lui deux tables, l'une d'environ six pieds de long, l'autre d'environ qua- « tre pieds, que le sieur Villebrune l'avait autorisé à prendre; j'ignore si « ces objets ont été rendus. »

Nous avons dit qu'à l'époque où Bounieu quitta la Bibliothèque, on avait offert à Hug.-Adrien Joly de reprendre ses fonctions, et que celui-ci avait refusé, en priant les personnes qui lui faisaient cette offre bien légitime, de reporter sur son fils la bienveillance qu'elles lui témoignaient. Jean-Adrien Joly fut donc nommé garde des estampes et entra en fonctions vers le milieu de l'an III. A cette même époque fut nommé commis en second Jean Duchesne, qui devait, après avoir mis quarante ans à franchir tous les degrés de la hiérarchie, occuper pendant une vingtaine d'années la place de conservateur au Département des estampes.

Jean-Adrien Joly a pris soin de consigner, dans un travail demeuré manuscrit, les actes de son administration depuis l'époque où il entra en fonctions jusqu'à la fin de l'an XIII; c'est là que se trouve en réalité l'histoire du Cabinet des estampes pendant cette période, et c'est là que nous allons puiser nos renseignements. Un des premiers actes de l'administration de Jean-Adrien Joly fut de constituer à Nicolas Poussin une œuvre digne de lui : il réunit toutes les estampes gravées d'après ce maître qu'il put trouver dans les collections de l'abbé de Marolles, de Michel Bégon, et dans les nombreux portefeuilles acquis en 1776 à la vente de Pierre-Jean Mariette, et, une fois ce travail terminé, il fit relier en plusieurs volumes ces planches, qui permettaient d'apprécier, comme il le mérite, le talent du plus grand peintre de l'école française.

Le 5 fructidor an III, le Cabinet des estampes s'enrichit pour la première fois aux dépens d'autrui. 143 volumes d'estampes, contenant 21,731 pièces provenant du couvent des Jésuites établis à Cologne, vinrent prendre place sur ses rayons. Ces volumes furent défaits et chaque planche fut distribuée à la place qui lui convenait le mieux ; une petite estampille composée des lettres *Jes.* et placée dans le haut, à l'angle droit, indique seule aujourd'hui l'origine de ces planches distribuées dans tous les recueils du Département. L'année suivante, le 9 thermidor an IV, l'œuvre du graveur Jacques-Philippe Lebas fut acquis de R. Hecquet pour la somme de 3,000 livres. Cette acquisition, dont le prix nous paraît aujourd'hui fort élevé, fut faite à la sollicitation d'Hecquet, qui avait écrit, le 7 frimaire an IV, la lettre suivante à M. Joly :

7 frimaire an IV.

« Citoyen,

« Vous vous rappellerez probablement que dans la décade dernière je « vous ai prié, dans le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, « de me procurer la vue de l'œuvre de Le Bas; je ne puis vous dissimuler « ma surprise en la voyant circonscrite dans les bornes étroites d'un seul « et très mince volume.

« Indépendamment de ce que Le Bas, Français et Parisien, peut être mis « au nombre des grands artistes dont les talents illustrent et enrichissent « leur païs, je le regarde comme un des graveurs dont il importe le plus « aux progrès de son art de conserver les productions et la trace de ses suc- « cès. Le nombre prodigieux et la réputation de ses élèves, suffiroient seuls « à sa gloire; mais les jeunes artistes trouveront dans sa vie et ses ouvrages « des objets d'admiration et de puissants motifs d'émulation. Ils y verront « ce que peuvent le génie et l'ardeur infatigable pour le travail, sans le « secours des maîtres et de la fortune.

« Le Bas était mon ami; il m'a prouvé que j'étais le sien en m'accor- « dant sa confiance pour l'exécution de ses dernières volontés. Je me suis « trouvé dans le cas de rassembler la majeure partie de ses principales es- « tampes, de suivre ses idées pour la composition de son œuvre, d'étudier « le caractère de cet homme vraiment original, et de recueillir beaucoup « d'anecdotes sur sa vie et ses ouvrages.

« Après avoir faiblement esquissé son portrait dans son éloge histori- « que imprimé en tête du catalogue fait par Joullain pour la vente de son « cabinet et de son fonds, je me suis occupé de mettre en ordre l'immense « collection de ses estampes et d'en élaguer tout ce qui est étranger.

« L'œuvre de Le Bas, que j'ai divisée par école, contient, avec les es- « tampes, des nottes ou anecdottes sur sa vie et ses ouvrages sur quelques- « uns des peintres d'après lesquels il a gravé, sur sa femme et ses élèves, « dont j'ai cru devoir y joindre la liste.

« L'ouvrage entier compose cinq volumes dont un de supplément et « qui renferme les principales estampes qui portent le nom de Le Bas, gra- « vées sous sa direction ou seulement retouchées par lui.

« Des étrangers, correspondans ou amis de Le Bas, m'ont offert de cette « collection une somme en numéraire qui deviendrait énorme en assi- « gnats au cours; mais mon intention a toujours été de la placer dans vo- « tre précieux dépôt. Je voudrois être en état de faire le sacrifice du travail « et de l'argent qu'elle m'a coûtés, quoiqu'elle ne soit encore reliée ni bro- « chée. Les pertes énormes que j'ai souffertes depuis cinq ans me privent « de cette satisfaction.

« Je vous prie avec confiance, Monsieur, de me faire savoir si l'Admi-

« nistration seroit dans le cas de faire cette acquisition, à quoi je dois m'a-
« dresser pour la proposer.

« J'espère qne vous voudrez bien m'honorer d'une prompte réponse; « comme nous sommes, pour ainsi dire, voisins, si vous vouliez me faire « l'honneur de me venir voir, après m'avoir prévenu du jour, je vous don- « nerois connaissance des cinq volumes.

« Je suis, avec considération et fraternité, votre concitoyen

« Hecquet,

« Rue des Bons-Enfants, n° 18, vis-à-vis la porte de la cour des Fontaines.

« *Au citoyen Jolly, garde des estampes de la*
« *Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque.* »

En même temps que le ministre de l'intérieur autorisait Jean-Adrien Joly à acquérir pour le Cabinet l'œuvre de Le Bas, il lui transmettait la collection de tous les papiers-monnaie émis en France depuis le commencement de la Révolution. Cette donation apporta un appoint important aux collections historiques, qui ne sont pas la partie la moins riche du Département des estampes, et aujourd'hui, où l'on recherche avec passion tout ce qui a rapport de près ou de loin à la période révolutionnaire, on est fort heureux de savoir où trouver la série complète de ces papiers-monnaie qui n'existe nulle part ailleurs.

Le dépôt de Versailles, composé des Bibliothèques entières du Roi, de Monsieur et de Mesdames, fournit au Cabinet des estampes, en l'an v, deux cent soixante volumes ou ouvrages à figures, reliés magnifiquement. Ces livres, pour la plupart exemplaires de dédicace ou choisis avec soin, furent fondus dans la collection générale et allèrent prendre place dans les classes que leur assignait la matière dont ils traitaient. Pour montrer l'importance que cette entrée avait pour la Bibliothèque, il suffira de dire qu'un précieux ouvrage, *les Peintures antiques*, publié par Pietro Santo Bartoli, exemplaire sur vélin orné de planches coloriées avec un soin tout particulier, provient de cet envoi. C'était l'exemplaire que les éditeurs avaient offert au roi, et pour l'exécution duquel ils n'avaient reculé devant aucun sacrifice. L'année suivante, an vi, les œuvres de Dominique Vivant Denon et de de Marcenay de Ghuy entrèrent à la Bibliothèque; le premier, grâce à la générosité de l'auteur; le second fut acquis pour la somme modique de 144 livres.

L'an vii fut pour le Cabinet des estampes une année fort productive; la fermeture des couvents et la confiscation des biens du clergé séculier lui fournirent un moyen facile de s'accroître. N'aurait-il hérité que de la collection formée par Nicolas de Tralage, que la prise en eût valu la peine.

Jean Nicolas de Tralage, conseiller au parlement, fils du lieutenant général de Limoges et neveu de Gabriel Nicolas de la Reynie, lieutenant général de police, naquit à Limoges. Il fit don de toutes ses collections à l'abbaye de Saint-Victor, le 2 des ides de novembre 1698, et cette donation est consignée sur le nécrologe de l'abbaye, en ces termes : « *Obiit vir clarissimus D. Nicolaus de Tralage, Lemovicensis Prætor, qui Bibliothecam nostram amplissima librorum supellectili, insuper et redditibus ad novos emendos, peramanter locupletavit* 1698. » Piganiol de La Force (*Histoire de Paris*, édition de 1742, tome IV, p. 671-672), constate l'importance de la donation, mais ne paraît guère avoir remarqué que les cartes géographiques, qui formaient en effet une partie importante de la collection, car il s'exprime ainsi : « Enfin M. du Tralage lui (à l'abbaye de Saint-Victor) a légué le plus beau recueil de cartes et de mémoires géographiques qu'il y ait peut-être au monde. Le goût que ce savant homme avoit toujours eu pour cette sorte d'érudition, l'étude qu'il en avoit faite et les grands secours que ses grandes recherches et ses dépenses extraordinaires lui avoient fournis, rendoient ce recueil digne de la bibliothèque de Louis-le-Grand. » Nicolas de Tralage qui avait, à la fin de sa vie, embrassé l'état ecclésiastique, mourut le 12 novembre 1699. Son testament, qui établissait les chanoines de l'abbaye de Saint-Victor héritiers des collections qu'il laissait après lui, fut attaqué par Gabriel-Nicolas de la Reynie; celui-ci, s'appuyant sur un passage du testament de Nicolas de Tralage, le père, daté du 6 octobre 1657, croyait être seul à hériter de toute la fortune de son neveu et n'entendait pas se voir enlever une partie de cet héritage. Un long mémoire fut imprimé à cette occasion; le testament de Jean-Nicolas de Tralage s'y trouve reproduit presque en entier; nous en ferons notre profit et nous en extrairons les passages qui nous intéressent :

ARTICLE 11. — « Par contrat du 28 may 1696, passé par devant Mar-
« chand l'aîné et son confrère, notaires à Paris, j'ai fait une constitution de
« 2234 livres de rente sur les Aydes et Gabelles au denier quatorze, payable
« à l'Hostel de ville de Paris ; et j'ai déclaré dans ce contrat que la somme
« capitale de cette rente qui est de 31,276 livres provient de mon épargne
« faite sur mes revenus pendant plusieurs années ; c'est pourquoi j'en
« peus disposer, n'ayant rien vendu ni aliéné de tous les biens-fonds que
« mon père m'a laissez jusques à présent.

« Je donne ce contrat, le capital et la rente qui en provient aux cha-
« noines reguliers de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, sans néanmoins
« que M. l'abbé ne puisse y rien prétendre. Je leur donne pareillement
« tous mes livres imprimez, manuscrits, cartes géographiques, figures ou
« estampes, papiers ou mémoires concernant les sciences ou les arts, avec

« les tablettes, armoires, tables, livres blancs et portefeuilles où sont en« fermez tous ces livres, ces cartes, ces estampes et ces mémoires; à condi« tion que tous les ans, le jour de mon décès et les jours suivans, les cha« noines réguliers de cette maison diront ou feront dire cent messes basses « pour le repos de l'âme de mes parens trepassez, et pour la mienne; et que « pendant le cours de l'année il sera dit cent autres messes basses dans « leur église à la mesme intention; ce qui sera fait tous les ans pendant « que cette abbaye subsistera.

« Pour ce qui est de mes livres, je veux qu'ils soient tous mis en bon « ordre et mêlez avec les autres qui sont dans leur bibliothèque publique, « où ils seront montrez et prestez comme les autres qui y sont déjà, et ou « chacun est bien venu pour y lire à certains jours de la semaine, et afin « que l'on puisse distinguer mes livres des autres qui y sont déjà, on lais« sera mes armoiries gravées et mon nom à tous ceux que j'ai possédé. »

L'auteur du mémoire s'appuie, pour accabler le défunt, sur l'inconvenance de certaines estampes : « Dans le nombre des estampes, dit-il, il y a « une très grande quantité de figures si impudiques que le suppliant « (Nicolas de la Reynie) a cru pareillement devoir au public le soin qu'il a « pris d'en empescher la description.

« Et ce testateur qui s'élève dès l'entrée de son testament contre les va« nitez et les extravagances, et qui n'estime heureux que celuy qui *Non « respexit in vanitates et insanias falsas*, veut que ces livres défendus, « ces libelles injurieux et ces estampes infâmes soient mises dans une mai« son religieuse et exposées dans une bibliothèque publique, au scandale « de la religion mesme, aussi bien que du public. »

Il y avait, en effet, dans cette collection, — si l'on en juge par le passage suivant du testament, quelques estampes qui ne pouvaient pas être montrées à tout le monde : « Pour ce qui est des livres que l'on appelle dé« fendus, on les mettra dans un lieu séparé, où ils ne pourront estre lûs que « par des personnes sages qui n'en puissent faire aucun mauvais usage. « J'en dis autant des figures ou estampes, qui ne seront montrées qu'à des « gens choisis, et je veux qu'on les laisse dans l'ordre que je les ai mises, « c'est-à-dire par sujet ou par matières, et non par œuvres de peintres, ni « de graveurs. On pourra, si l'on veut, les coller dans les livres blancs ou « elles sont, ou plutôt sur des feuilles volantes de grand papier marqué au « raisin, comme il y en a déjà plusieurs; mais on les laissera toujours dans « le même ordre qu'elles sont. »

L'avocat voit un signe d'insanité de la part de Nicolas de Tralage dans cette clause qui consiste à ne laisser voir qu'à des gens raisonnables, ou dans un but sérieux, ces estampes ou ces livres, et il ne craint pas d'accuser de

faiblesse d'intelligence Nicolas de Tralage parce qu'il exprime le désir bien légitime que ces estampes soient collées sur des feuilles volantes.

Des arguments de cette nature n'étaient pas faits pour convaincre des juges impartiaux, qui validèrent purement et simplement le testament. La collection d'estampes entra donc à l'abbaye de Saint-Victor, y fut conservée jusqu'à la Révolution et passa à la Bibliothèque nationale avec toutes les autres collections du monastère en l'an VII (1).

Ce qui formait pour le Cabinet des estampes le principal attrait de cette collection considérable, — elle se composait de 32,429 pièces, — c'était une réunion très nombreuse de gravures relatives à la mythologie et classées selon l'ordre de la fable, réunion qui forma le noyau de la collection actuelle. Outre cette série de pièces relatives à la mythologie, la collection de Nicolas de Tralage comprenait encore un grand nombre de vues de villes, de portraits et d'estampes pieuses qui allèrent rejoindre leurs aînées dans les différentes sections du Cabinet.

La confiscation des biens du clergé fournit encore au Département des estampes d'autres richesses; le couvent des Capucins livra à lui seul quarante volumes et trois mille estampes; d'autres maisons religieuses apportèrent dix-huit volumes et quatre mille estampes, enfin l'envoi résultant des conquêtes d'Italie se composa de trente-quatre volumes et d'environ quatre mille estampes.

Toute la collection formée anciennement par un amateur, nommé Accart, devint, à la même époque, propriété nationale. Germain Brice (*Description de Paris*, édition de 1725, t. III, p. 510-511) parle en ces termes de cette collection : « On y (à la bibliothèque de Sainte-Geneviève) verra « quantité d'estampes, dont une partie vient d'un nommé Accart qui, en « mourant, laissa tout ce qu'il avait amassé pendant plusieurs années, à « Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Victor et à Sainte-Geneviève, mais de- « puis cette collection a été fort augmentée de quantité de pièces rares. » Michel de Marolles avait déjà à peu près dit la même chose dans son bizarre *Livre des peintres et des graveurs*, p. 11-12 de la nouvelle réimpression :

Acard en fit amas sans aucune dépence,
Estant fort menager, et ne sceut que c'estoit
D'employer un denier pour ce qui luy plaisoit,
Mais il le méritoit par force ou comploisance.

En mourant il en fit ses dons aux abbayes
De Sainte Geneviève et du martyr Victor,
Et S.-Germain-des-Prez, comme d'un grand trésor,
Mais de ses legs pieux on les vit ébahies.

(1) Le mémoire auquel nous venons de faire plusieurs emprunts se trouve à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, Cabinet des titres, Dossier NICOLAS.



On sait que, par un arrêté ministériel en date du 15 novembre 1860, la Bibliothèque nationale fut autorisée à prendre dans les collections conservées dans les bibliothèques de Paris les estampes qui lui manquaient. Le Cabinet des estampes se trouve donc aujourd'hui posséder toutes les gravures qui faisaient partie du cabinet de Accard.

L'acquisition de l'œuvre du graveur Christian Bernard Rode à la vente du citoyen Milly, acquisition autorisée par le ministre de l'intérieur, François de Neuchâteau, le 11 prairial an VII, termina la série des accroissements qu'avait subis le département des estampes pendant l'an VII de la République française. Cette augmentation considérable de richesses nécessita naturellement une révision complète des répertoires et des inventaires, et les années suivantes furent employées à ces travaux de première nécessité. L'ancien répertoire du département, dressé par M. Joly père, fut refait à nouveau ; à mesure que les pièces étaient classées, tantôt selon le nom de leurs auteurs, tantôt selon les sujets quelles représentaient, les volumes ou portefeuilles qui les contenaient étaient inscrits sur les inventaires sous un numéro spécial qu'elles conservent encore aujourd'hui. A côté du catalogue alphabétique des recueils, et renvoyant à un numéro fixé au bas de chaque volume, fut dressée la *disposition méthodique*, sorte de répertoire dans lequel les ouvrages ou les recueils relatifs aux mêmes sujets et traitant des mêmes matières étaient groupés à côté les uns des autres, et permettaient aux travailleurs de saisir dans leur ensemble tous les ouvrages relatifs à leurs travaux et de connaître absolument les richesses du département sur tel ou tel sujet. La rédaction de ces catalogues, inventaires et répertoires occupa le personnel du Cabinet des estampes une partie de l'an VII, l'an VIII et l'an IX complètement. Une seule augmentation, en dehors des *dépôts conformes à la loi*, vint accroître les richesses du Cabinet; ce fut un don de 2,510 estampes que fit un négociant du Havre, M. de La Motte, don qui, si l'on en juge par la lettre de remercîments qu'adressèrent au donateur le ministre et le garde des estampes, était important et augmentait d'une façon fructueuse le dépôt sur lequel ils avaient la haute main.

Une lettre écrite par Joly, le 23 messidor an IX, au ministre, nous apprend qu'un des employés du Cabinet, le citoyen Neveu, chargé d'aller recueillir dans les pays conquis les estampes propres à accroître les collections nationales, avait ébauché à Nuremberg, avec le marchand d'estampes Frauenholz, un échange que Joly approuva et qui se fit en effet. Cette lettre mérite d'être reproduite :

23 messidor an IX.

« Citoyen Ministre,

« Le C^en Neveu, envoyé par votre prédécesseur dans les pays occupés par

« les armées françaises pour y recueillir les objets d'art, a reçu des offres « de M. Frauenholz, marchand d'estampes à Nuremberg.

« Ce négociant, autorisé par le commissaire, a adressé à la Bibliothèque « nationale une caisse avec facture des nouvelles gravures qu'il présumait « manquer au Cabinet d'estampes.

« Vous avez été vous-même à portée, citoyen ministre, dans les deux visites où la Bibliothèque nationale a déployé devant vous ses richesses, de « sentir combien il importe à la grandeur nationale de ne point en laisser « continuellement accroître l'arriéré.

« L'administration de la Bibliothèque n'aurait pas osé prendre sur elle, « dans les circonstances présentes, de solliciter un tel envoi, mais à pré- « sent qu'elle le connoît, qu'elle a constaté la beauté capitale d'un grand « nombre de pièces, et l'utilité dont les autres sont à l'histoire de l'art, elle « attend de votre amour éclairé pour tout ce qui est du domaine de l'in- « struction que vous sanctionnerez le marché fait par le commissaire.

« Elle s'est fait un devoir de vous en faciliter l'exécution en cherchant « dans son propre fonds ce que, suivant les désirs même du négociant alle- « mand, elle est en état de lui envoyer en échange.

« Elle vous en soumet, citoyen ministre, l'état estimatif d'après les prix « fixés pour le public dans le Catalogue du Musée central.

« En approuvant cet état vous aurez à la fois à prononcer sur le solde « de 1,287 francs 50 centimes qui resteroient dûs pour balance au négo- « ciant Frauenholz, sauf les légères différences qui pourroient se présenter « au moment d'arrêter compte avec luy.

« Seroit-il permis, citoyen ministre, de vous faire observer que cette « somme à laquelle je reduis l'achat d'environ cinq cents pièces des « meilleurs maîtres modernes, doit paraître dans la distribution des fonds « publics un sacrifice d'autant plus léger qu'il aura lieu au moment même « où un seul particulier vient de déposer en pure offrande, au même Ca- « binet, près de deux mille cinq cents pièces d'anciens maîtres, et que de- « puis dix ans les envois de Cologne, de Hollande, d'Italie, les collections « d'émigrés, celles des maisons religieuses n'ont occasionné que des frais « de transport.

« Et qu'enfin il seroit possible d'établir avec le même négociant une « suite d'échanges qui entretint à peu près le Cabinet au courant des pro- « grès de l'art, comme ses anciens fondateurs, Marolles, Beringhen, Bégon, « Gaignières le faisoient avec tant de succès, tout simples particuliers « qu'ils fussent. »

Georges DUPLESSIS.

(La fin au prochain numéro.)





CHRONIQUE

Deux charmants ouvrages, deux chefs-d'œuvre typographiques, ont paru cette semaine, l'un chez MM. Firmin Didot, l'autre chez M. Jouaust, et ces deux ouvrages méritent d'être mentionnés tout spécialement ici.

Le premier a pour titre Apulée. *L'Ane d'Or ou la Métamorphose*, traduction de Savalète, préface de J. Andrieux, avec nombreuses gravures dessinées par *A. Racinet* et *P. Bénard.*

Au point de vue typographique, on ne peut rien désirer de plus beau que ce charmant volume in-8. Quant aux gravures sur bois, il est permis d'affirmer que, pour le génie de la composition, la finesse du dessin, l'exactitude des types, des costumes et des monuments grecs, M. A. Racinet, le savant dessinateur de l'*Ornement polychrome*, s'est révélé comme un artiste des plus éminents.

Cette nouvelle édition de l'*Ane d'Or*, due à la munificence littéraire de la maison Firmin Didot, paraît en deux fascicules : le premier est en vente, et les bibliophiles attendent avec impatience le deuxième,

L'autre ouvrage dont nous ayons à parler est la nouvelle édition que vient de donner M. Jouaust du *Daphnis et Chloé* de Longus, traduction d'Amyot. Cette nouvelle édition est du charmant format in-18 et imprimé en caractères elzéviriens; elle est accompagnée de plusieurs compositions d'Em. Lévy, gravées à l'eau forte par Flameng, et de dessins sur bois de Giacomelli, gravés par Rouget et Sargent.

M. Jouaust a bien mérité des lettres et des artistes en nous donnant cette édition nouvelle, qui peut rivaliser, à tous les points de vue, avec l'édition dite du Régent, publiée en 1718.

La vente publique des premières productions typographiques de la collection Weigel, de Leipsig, a produit plus de 300,000 francs.

Voici, pour les amateurs qui possèdent le catalogue de cette vente, le prix en thalers des principales adjudications.

Nos	Thalers.
9	100
11	1.125
12	104
14	201
17	301
18	445
21	399
22	140
23	321
28	111
36	255
49	130
51	130
52	125
62	140
69	264
70	114
71	105
72	110
80	140
81	150
109	910
112	196
113	110
170	201
181	120
190	101
199	135
233	7.150
235	1.200
236	1.245
237	201
239	141
241	100
243	103
252	350
253	6.310
260	1.605
263	220
255	233
266	100
268	620
269	2.300
272	2.001
273	201
278	215
280	100
281	1.502
284	100
288	120
296	810
297	800
299	100
306	100
313	205
314	220
317	1.800
318	1.640
319	300
321	705
322	149
325	300
326	151
327	223
328	300
329	100
336	300
337	152
338	220
346	188
347	181
352	250
355	170
357	505
358	161
359	100
361	106
363	162
365	395
366	215
376	240
387	160
399	149
401	551
406	3.950
407	320
408	120
409	305

Nos	Thalers.	Nos	Thalers.
410	605	493	146
411	1.506	497	356
413	2.800	512	120
414	1.400	513	200
415	400	514	170
417	405	515	155
419	1.745	516	130
420	419	517	160
421	419	518	180
423	1.505	519	160
424	2.100	520	2.320
425	2.100	522	103
426	408	523	100
427	665	524	300
428	320	525	202
429	560	526	300
430	125	527	175
431	506	528	281
445	1.155	530	200
478	106	531	177
483	305	533	148
489	200		

Le bibliophile JULIEN.



Propriétaire-Gérante : Bachelin-Deflorenne.

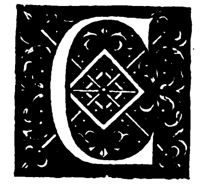
Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.



Mr A. THIERS.



M. THIERS



OLLECTIONNEUR de livres, d'estampes, de tableaux, d'objets de curiosité, c'est-à-dire amoureux au suprême degré des arts et des lettres, sous toutes leurs formes les plus élégantes et les plus riches, M. Thiers devait figurer dans notre galerie des bibliophiles illustres.

Mais, pour remplacer la biographie de ce personnage qui sut toujours mener de front la politique et les plaisirs artistiques, nous avons pensé qu'il y aurait quelque chose de piquant à reproduire ici un article qui parut sur M. Thiers, en 1840, dans la *Galerie de la Presse,* sous la signature P. de L.

« M. Thiers est né à Marseille en 1797. Il serait inutile de donner ici, sur son enfance, quelques-uns de ces détails au moyen desquels on prétend expliquer une haute destinée par des pronostics véritablement puérils. Le plus souvent l'aurore d'une vie éclatante se lève fort obscure, et la célébrité est autant la fille des circonstances que celle d'une organisation supérieure.

« Quoi qu'il en soit, M. Thiers, après avoir fait ses humanités avec succès, vint prendre ses degrés à Aix, dont la Faculté de

droit comptait alors des professeurs d'un mérite capable de bien apprécier le jeune étudiant marseillais. Celui-ci désirait, avant tout, une occasion de se signaler; elle ne tarda pas à s'offrir. L'éloge de Vauvenargues fut proposé, un prix fut offert, et M. Thiers voulant, avec adresse, obtenir satisfaction du peu de succès de son premier travail, imagina, dans le second concours ouvert sur le même sujet, de présenter non-seulement un nouveau discours, mais encore celui de l'année précédente. Procédé piquant, auquel il dut d'obtenir, tout à la fois, le premier prix et une mention honorable.

« Ce fut à la suite de cette circonstance que le jeune lauréat, fort de lui-même et d'un certain pressentiment qui lui représentait Paris comme le seul théâtre digne de son intelligence, y fixa son séjour, dans l'espoir d'y rassembler les documents nécessaires à l'histoire de l'Italie.

« Une de ces éventualités décisives pour sa destinée littéraire et politique, vint modifier la seconde partie de cette détermination. M. Thiers, mis en rapport avec le savant M. Fauriel, puisa dans ces relations une impression qui l'écarta de ses premiers desseins. La Révolution française était depuis longtemps méconnue, travestie, insultée même dans la lutte des divers partis; elle manquait d'une appréciation sérieuse et synthétique; il résolut de lui élever un piédestal, capable, par sa hauteur et sa solidité, de la protéger contre des mutilations incessantes. Ainsi fut coulée en bronze une œuvre robuste dans sa constitution, élégante dans ses formes, utile dans son but et ses résultats.

« A voir la légèreté avec laquelle les matières les plus graves sont effleurées de nos jours, alors que quelques mois suffisent à certains écrivains pour traiter des choses et des hommes les plus considérables, on ne pourra s'empêcher de remarquer avec quel soin, quelle persévérance, M. Thiers poursuivit sa pénible tâche. Cinq années de sa jeunesse furent absorbées dans ce rude travail; et quelles années? les plus belles de la vie d'un auteur exposé, dans une ville délicieuse, à des entraînements irrésistibles. Hâtons-nous de proclamer quel fut le fruit de si nobles efforts. L'*Histoire de la Révolution française* apparut ma-

jestueuse, lucide, éloquente, chassant devant elle cette tourbe d'interprètes faméliques, ces vaines erreurs, ces œuvres dégradées par l'esprit de parti ou de la spéculation. Elle posa d'une main ferme le principe de cette grande perturbation, celui de ses vérités, de ses égarements, de ses crimes; sa main débrouilla ce chaos de sang, d'intrigues et d'actions sublimes, que les passions politiques épaississaient sans cesse; elle fut enfin comme un phare chargé d'éclairer les opinions de la société, et de lui faire éviter de nouveaux naufrages.

« Sept éditions n'ont point encore épuisé la vogue de cette mémorable publication.

« Un début si encourageant devait décider des destinées de notre jeune auteur. Flatté par les hommes qui voyaient dans sa dialectique, dans sa merveilleuse aptitude aux débats parlementaires, une riche mine à exploiter, il reçut tout d'abord les avances de la politique. Initié, par M. le baron Louis, aux mystères de l'économie gouvernementale, porté par son tempérament à défendre les principes progressifs, M. Thiers devint un des ressorts les plus influents de la presse militante.

« Tour à tour ingénieux critique dans ses observations sur les beaux-arts, homme d'élan et d'à-propos dans sa collaboration au *Constitutionnel,* écrivain nerveux, profond, incisif dans la rédaction des *Tablettes universelles* et dans son remarquable opuscule sur le *Système de Law,* son argumentation fut toujours efficace, et dans ses mains elle parut toujours redoutable.

« Cependant une nouvelle publication quotidienne devait encore augmenter sa prépondérance. *Le National,* rédigé par des hommes d'un rare talent, allait déterminer la chute d'un trône. Forts de cette idée qu'en enfermant le gouvernement des Bourbons dans le cercle de la Charte, c'était lui donner le désir d'en sortir, et une fois cette imprudence consommée, le rendre par là plus attaquable, ces jeunes publicistes exécutèrent avec habileté toutes les manœuvres nécessaires à cette combinaison. Stratégie assez ordinaire dans les États représentatifs; but grave, dont toutes les conséquences n'étaient probablement pas prévues, mais d'où sortit un sérieux enseignement, celui d'une

lutte soutenue et gagnée par un journal naissant contre une des plus illustres dynasties européennes.

« Peut-être serait-ce ici l'occasion de nous arrêter un instant pour jeter un regard sur ce passé orageux, afin d'apprécier tout à la fois les efforts et les fautes de la défense, l'habileté, la persévérance de l'attaque dans cette mémorable lutte des systèmes conservateurs et progressifs; mais en vérité, les bornes de cette notice nous serviraient trop imparfaitement. Le temps, d'ailleurs, n'est pas encore propice pour analyser convenablement des causes et des effets si graves. Lorsque le chimiste veut soumettre à son examen les laves d'une récente éruption, il attend leur complet refroidissement, et c'est ici le cas de respecter une matière encore trop brûlante pour oser y toucher. Bornons-nous donc à constater combien l'histoire de la Révolution de 89 dut fournir à l'opposition des armes terribles contre les divers ministères de la Restauration. En un temps d'effervescence sociale, quand au milieu d'une nation qui cherche l'équilibre politique à la suite de ses bouleversements, il se présente, sous les apparences magistrales de l'histoire, un livre qui devient en même temps un catéchisme et un arsenal par ses doctrines et ses prescriptions, on conçoit avec quelle ardeur les passions humaines y puisent la croyance et les armes favorables à leur activité. On peut donc dire hardiment que, si la perturbation de Juillet 1830 n'a point offert au même degré ce déracinement des intérêts religieux et matériels comme dans la Révolution mère, c'est qu'il existait un vaste tableau où ces tristes désordres sont peints sous des couleurs si effroyablement vraies, que leur image était, contre leur reproduction, la garantie la plus efficace. A son auteur doivent donc appartenir la responsabilité et la récompense d'un si grand résultat; à lui, désormais, le maniement des affaires publiques; comme à lui, aussi, toutes les vicissitudes qui s'y rattachent.

« Sous-secrétaire d'État auprès de M. Laffitte, alors ministre des finances, puis appelé lui-même au département de l'intérieur, dont l'administration fut signalée par l'étrange capture de la duchesse de Berry; acceptant plus tard le portefeuille des

travaux publics pour revenir à son précédent ministère, nous verrons M. Thiers donnant aux arts une généreuse et active impulsion. Paris, grâce à son chaleureux patronage, ne s'attristera plus des ruines modernes de l'architecture impériale, nos musées seront enrichis, les artistes encouragés; des savants, des voyageurs intrépides accompliront des missions fructueuses, et témoigneront de son goût pour les nobles entreprises. Ministre des affaires étrangères, enfin, la diplomatie et la tribune publique attesteront la merveilleuse souplesse de sa parole et de son esprit.

« Malgré le caractère tout littéraire de cette publication, qu'on nous permette encore un mot sur la connexité qui existe entre l'historien de la Révolution française et le député des Bouches-du-Rhône.

« Comme orateur, M. Thiers possède incontestablement la présence d'esprit, la faconde et cet enlacement de paroles qui broie la discussion dans ses constrictions. Comme écrivain, il est impossible d'être plus dramatique, plus clair, plus coloriste que dans ce grand tableau où nos passions politiques ont enfin trouvé un Rubens. Si, parfois, ses jugements sur les choses et les hommes participent de la faillibilité humaine, reportons-nous au temps où M. Thiers a écrit, examinons sa jeunesse, ses alliances, l'entraînement de son imagination, et voyons si le cristal le plus pur n'est pas exposé, lui aussi, à réfléchir toute espèce de couleurs et de formes.

« Au moment de terminer cette notice, nous aurions bien voulu parler de l'académicien allant, pendant un armistice législatif, se délasser en Italie, au milieu des arts et des lettres, des souvenirs si amers de la politique; nous l'aurions représenté évoquant, au sein même de Florence, ces temps orageux et splendides dont il va retracer l'histoire; mais la trompette parlementaire a résonné : adieu l'Italie! adieu les molles amours artistiques et littéraires! L'homme de tribune est appelé de nouveau dans la lice, et qui pourrait décider du sort que lui réserve la fortune de ses armes? »

P. de L.

HENRI-LOUIS

HABERT DE MONTMOR

De l'Académie française et bibliophile (1600-1679).

E *Bibliophile français* a publié récemment une charmante reliure du dix-septième siècle, tirée de la bibliothèque du maître des requêtes Habert de Montmor et provenant de la collection Morante. M. Joannis Guigard, de son côté, a donné dans l'*Armorial du bibliophile* une description minutieuse des jolis livres aux armes de Montmor; mais, par une confusion malheureuse et peu habituelle aux travaux de ce consciencieux travailleur, il a cité, contre la mémoire du savant maître des requêtes, une épigramme injurieuse écrite par Scarron pour se moquer du célèbre parasite Montmaur, le professeur de grec. Nous avons pensé qu'il était bon de rétablir pour les lecteurs du *Bibliophile* la physionomie véritable d'un académicien, grand amateur des beaux livres, qui fut un protecteur éclairé des lettres, un savant, un érudit, et même un peu poète, en même temps qu'un intègre magistrat. Cette rapide étude fera connaître une figure littéraire trop oubliée aujourd'hui, qui fut justement appréciée par ses contemporains.

La famille Habert, originaire de l'Artois selon la Chesnaye, était honorablement connue a Paris dès le commencement du seizième siècle. Louis Habert, sieur du Mesnil-Habert, de Montmor, de Beaurain, baron de Maincourt, etc., et grand-père du futur académicien, remplit de 1530 à 1622 une longue et laborieuse carrière. Successivement clerc des finances, secrétaire de la chambre du roi, trésorier général des galères, puis trésorier de l'extraordinaire des guerres, il fut enfin nommé conseiller d'Etat et fait chevalier de Saint-Michel en récompense de ses bons services.

Ses trois fils parvinrent à de hautes situations. L'aîné, Jean Habert, sieur de Montmor et du Mesnil Saint-Denis, fut le père de notre maître des requêtes et remplit les charges de secrétaire du roi et de trésorier général des guerres. Il était trésorier de l'épargne depuis la fin du règne de Henri IV. Le second, noble et scientifique personne messire Pierre Habert, prieur de Saint-Arnould de Crespy en Valois, conseiller clerc au Parlement et maître des requêtes de l'hôtel du roi en son conseil d'Etat et privé, fut député presque perpétuel aux assemblées du clergé pour la province de Reims, et

prit séance aux Etats généraux de 1614. Le troisième, Louis Habert, sieur de Maincourt, était conseiller au grand conseil. Enfin l'une de leurs sœurs épousa un conseiller au parlement, Michel Mosson, sieur de Bercy, qui devint président au grand conseil en 1608.

Jean Habert s'était fort enrichi dans sa charge de trésorier de l'épargne, et Tallemant des Réaux l'appelle ordinairement dans ses historiettes Montmor le Riche: le médisant chroniqueur lui fait une assez triste réputation de ladrerie et raconte une histoire de dette de jeu qui ne lui fait guère honneur. Mais faut-il prendre à la lettre tous les méchants propos de la chronique scandaleuse?

Quoi qu'il en soit, cette fortune fit passer au jeune Henri-Louis, né vers l'année 1600, une enfance et une jenesse heureuses. Comme il était le seul fils du trésorier et n'avait que deux sœurs, on l'entourait de soins délicats. Les premiers médecins étaient appelés à son chevet s'il était malade, et les premiers maîtres lui furent donnés de bonne heure; un jour cela faillit lui coûter la vie. Montmor le Riche, dit Tallemant, « avoit fait venir le fameux « médecin De l'Orme en consultation près de son fils encore enfant, qui étoit « fort mal. Il y avoit deux autres médecins : le vieux Duret, homme célè- « bre, et un autre. De l'Orme laissa passer Duret à cause de son âge et de « sa réputation; l'autre médecin, qui étoit plus vieux que De l'Orme, passa « aussy devant. Le voilà furieux; il prend un baston qu'il trouva par ha- « sard, et l'estrilla bien. Duret s'enfuit; la maistresse de maison luy crioit: « — Hé, monsieur, voyez donc mon fils. — Faites-le saigner, madame. « — De l'Orme guérit l'enfant. »

Echappé des mains de la faculté, Henri-Louis reçut la solide éducation que nos vieilles familles parlementaires tenaient à cœur de donner à tous leurs enfants : il en profita, car le célèbre évêque d'Avranches, Daniel Huet, qui doit faire autorité en matière d'érudition, le proclame dans ses mémoires latins : « Vir omnis doctrinæ et sublimioris, et humanioris amantissimus. » Cet éloge suffirait à lui seul pour justifier le choix que fit bientôt l'Académie naissante du jeune magistrat. Sa mère appartenait à deux familles dont les noms sont historiques et dont les origines sont fort anciennes : elle était fille d'Antoine Hüe de Miromesnil, secrétaire du roi et maître de la chambre aux deniers, et de Marie Phélippeaux. Aussi les littératures anciennes et modernes furent-elles le pain quotidien de la jeunesse d'Henri : la philosophie surtout fut l'objet principal de ses études, et toutes les sciences qui s'y rattachent captivèrent son esprit : il prit un goût particulier pour la physique, et quand plus tard il établit dans sa maison une académie scientifique dont Gassendi dirigeait les séances, la physique y eut le pas sur toutes les autres sciences.

Il avait à peine vingt-cinq ans quand ses talents et ses alliances lui firent obtenir en 1625 une charge de conseiller au parlement de Paris. Dans les

familles où la survivance n'était pas encore établie, c'était un grand honneur que d'arriver si jeune au parlement. Ses deux sœurs étaient déjà établies à cette époque; l'aînée, Anne, avait épousé en 1618 le fils du maréchal de Thémines, et, bientôt veuve, elle se remaria au maréchal d'Estrées. La cadette, Marie, avait épousé Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort. Avec l'appui de pareilles alliances, Henri-Louis, que nous appellerons désormais Habert de Montmor, comme ses contemporains, était assuré de l'avenir. Le 6 avril 1632, il fut nommé maître des requêtes, magistrature très considérée, dont les attributions n'étaient pas encore bien régulièrement définies, comme elles le furent plus tard sous Louis XIV, mais qui était l'un des plus fermes auxiliaires du pouvoir royal.

Deux ans après, les membres de la réunion littéraire qui se tenait chez Conrart, ayant été chargés par Richelieu de recruter des collègues pour se constituer en corps académique, jetèrent les yeux sur le jeune maître des requêtes et l'admirent dans la docte compagnie avec Abel Servien et Paul du Chosdelet. On se demande peut-être quels titres littéraires Habert de Montmor pouvait mettre en avant pour justifier cet honneur : il n'avait point fait gémir les presses, et les mauvais plaisants prétendirent que sa nomination était due seulement à l'influence et à la considération dont jouissaient, parmi les amis de Conrard, deux frères poètes, ses cousins, fondateurs de l'Académie au même titre que Chapelain, Godeau, Des Marests et Malleville. Philippe Habert, commissaire de l'artillerie, était en effet un poète fort au dessus de l'ordinaire : son *Temple de la Mort* est une des meilleures pièces de l'époque, et si le plus funeste accident ne l'avait enlevé prématurément pendant le siége d'Emmerick, la postérité aurait peut-être salué en lui le successeur si longtemps attendu de Malherbe. Son frère Germain Habert, abbé de Cérisy, connu par une *Métamorphose des yeux de Philis en astres*, très remarquée dans son temps, sacrifiait buaucoup trop à l'antithèse, à la pointe, à l'imitation des subtilités italiennes : mais il n'était pas sans quelque talent, et l'on a conservé de lui des paraphrases de psaumes qu'on lit encore avec plaisir. Il est fort possible qu'Habert de Montmor ait dû à ses deux cousins son entrée à l'Académie; mais lui-même pouvait représenter dignement les lettres dans le docte cénacle; il était déja connu pour sa vaste science; on savait sa maison libéralement ouverte aux savants; il était assidu à l'hôtel de Rambouillet, et même l'on citait de lui quelques épigrammes. En voici une qui donnera une idée de sa manière :

SUR LE CHEVAL DE BRONZE DE LA STATUE D'HENRI IV.

Madrigal.

Superbes monumens, que vostre vanité
Est inutile pour la gloire



Des grands héros dont la mémoire
Mérite l'immortalité!
Que sert-il que Paris, au bord de son canal,
Expose, de nos rois, ce grand original
Qui sçut si bien régner, qui sçut si bien combattre?
On ne parle point d'Henri Quatre,
On ne parle que du cheval.

C'en fut assez pour l'admettre dans la Compagnie. Très honoré de cette faveur, il montra dès les premiers jours une grande activité : pendant quelque temps même, les séances de l'Académie se tinrent dans sa maison rue Sainte-Avoye, et lorsqu'on eut décidé que chaque académicien prononcerait à tour de rôle un discours sur un sujet de son choix, il s'inscrivit le cinquième. Le 3 mars 1635, il parla sur l'*Utilité des conférences.* Malheureusement, un très petit nombre des harangues qui furent prononcées pendant le temps qu'on observa cette coutume est parvenu jusqu'à nous, et celle du maître des requêtes n'a pas été conservée.

Le 27 mars 1637, Habert de Montmor épousa Marie-Henriette de Buade de Frontenac, fille de Henri de Buade, comte de Paluau, et petite-fille du secrétaire d'Etat Raymond Phélypeaux d'Herbault. Une sœur de Marie-Henriette avait épousé le marquis de Saint-Luc, et son frère fut pendant plus de vingt ans gouverneur du Canada. De cette union le maître des requêtes eut deux filles, et trois fils qui occupèrent des situations honorables dans les rangs de la magistrature et du clergé.

Ce fut peu de temps après son mariage que Montmor composa la plus longue pièce de poésie qui soit jamais sortie de sa verve : mais sa femme n'en fut point l'héroïne, et la belle Julie d'Angennes, fille de la marquise de Rambouillet, eut la faveur de son inspiration. On connaît l'histoire de la *Guirlande de Julie,* ce recueil composé par tous les amis de l'amoureux Montausier en l'honneur de la cruelle qui le fit soupirer si longtemps. Huet appelle la Guirlande le chef-d'œuvre de la galanterie : chef-d'œuvre d'idée galante, peut-être ; mais chef-d'œuvre de poésie, certes non. A part le ravissant quatrain de Des Marets sur la violette, un très petit nombre de ces fades madrigaux supporte une lecture attentive. Celui d'Habert de Montmor est de ce petit nombre : le tour en est harmonieux, la versification en est libre et facile, et l'on doit regretter que le sobre poète n'ait pas plus souvent donné carrière à son imagination.

LE PERCE-NEIGE.

Madrigal.

Fille du bel Astre du jour,
Je nays de sa seule lumière,



Alors que sans chaleur, à son nouveau retour,
Des mois il ouvre la carrière.
Je vis pure, et dans la froideur;
Et mon teint, que la neige efface,
Conserve son éclat. . . . .
. . . .

Mais l'espace nous manque pour citer le morceau tout entier; qu'on relise la *Guirlande de Julie.*

La vie de Montmor, partagée entre les études philosophiques et les travaux ordinaires du conseil et du palais, fut peu agitée jusqu'en 1648 : au commencement de cette année, la révolte des maîtres des requêtes vint jeter dans son calme un trouble profond, et l'on sait que cette révolte fut l'un des orages précurseurs de la Fronde. Les attributions des maîtres des requêtes étaient presque uniquement juridiques, et la politique était étrangère à cette institution par son essence même : mais le droit qu'avaient quatre membres de la compagnie de siéger au parlement la faisaient participer de temps en temps aux luttes de la magistrature contre la cour, et c'est ainsi que Montmor, dont le caractère tranquille s'accommodait peu de dissensions politiques se trouva mêlé par entraînement et par esprit de corps aux querelles intestines qui amenèrent la guerre civile. Le portrait des maîtres des requêtes, manuscrit de la Bibliothèque nationale, esquisse ainsi son caractère : « aime les lettres, s'explique avec peine, est lent, timide, et peu appliqué à sa charge. » On a peine à se figurer un frondeur sous cette enveloppe peu cavalière.

Les maîtres des requêtes se révoltèrent au mois de janvier 1648, à propos d'un édit qui créait de nouvelles charges en établissant un nouveau quartier de juillet. Déjà, au mois de janvier 1640, un commencement de rébellion avait eu lieu pour le même sujet, et le parlement avait refusé d'enregistrer l'édit; mais Richelieu, de sa main de fer, avait brisé toute résistance en envoyant à la Bastille les principaux meneurs. En 1648, Richelieu n'était plus là, et Mazarin n'aimait guère les moyens violents : aussi les maîtres des requêtes profitèrent de la disposition du ministre à la temporisation, pour tout oser contre l'autorité royale. Ils refusèrent d'admettre parmi eux leurs nouveaux confrères, et jurèrent de « persécuter par tous les « moyens ceux qui traiteroient des charges nouvelles. » D'Ormesson raconte même cette sortie originale du séditieux Gaulmin qui s'écria « que « dans la Chine il y avoit un poisson qui mangeoit les autres; mais qui « le mangeoit en crevoit; que les maîtres des requêtes estoient ce poisson, « que c'estoit un friand morceau, mais que qui en mangeroit en creveroit. »

Ce détail typique suffit pour donner une idée de l'esprit de la lutte qui s'engageait : mais nous n'entrerons pas ici dans toutes les péripéties tantôt tragiques, tantôt comiques de la bataille; on en trouvera le récit dans les

histoires des préliminaires de la Fronde, et le journal d'Olivier d'Ormesson en décrit minutieusement toutes les phases. Montmor joua un rôle assez actif dans cette affaire, aujourd'hui refusant, avec d'Ormesson, La Ferté, Briçonnet et Tallemant, de se rendre au lit de justice pour l'enregistrement des édits; demain, faisant partie des députations chez la reine, chez Monsieur, chez Mazarin ou chez le chancelier; d'autres fois assistant aux conciliabules des maîtres des requêtes interdits, ou bien aux séances du parlement qui, malgré les ordres de la cour et les lettres de cachet du roi, continuait à s'assembler pour demander des réformes administratives et judiciaires... Enfin, l'on fit de part et d'autre quelques concessions, et la paix se rétablit; mais six semaines après, la Fronde éclatait furieuse.

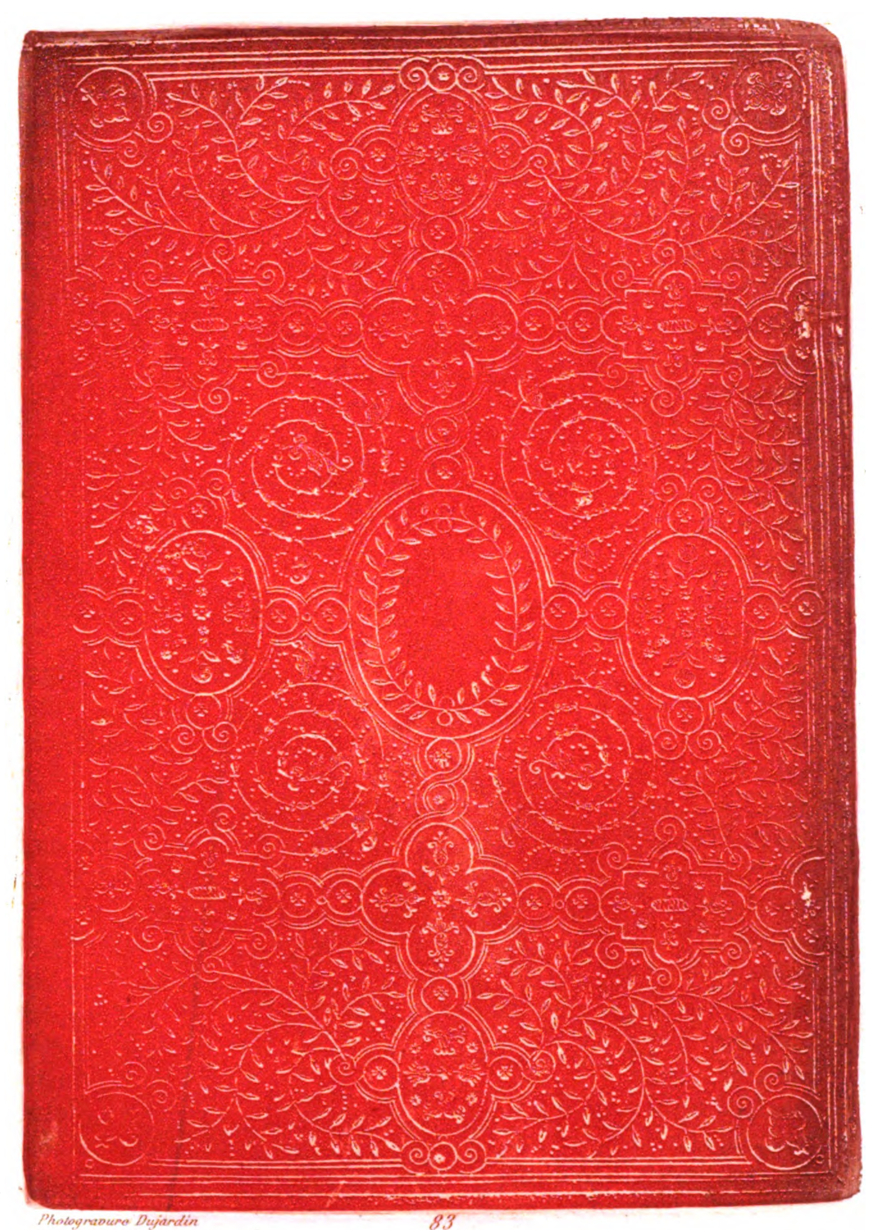
Il est facile de prévoir, d'après ce qui précède, que Montmor, toujours de l'avis du conseiller Broussel dans les réunions de la chambre Saint-Louis, dut prendre le parti du parlement contre la cour. On trouve, en effet, plusieurs fois son nom parmi les frondeurs qui furent obligés de payer, dès la première guerre, de leur personne et de leur argent. Ainsi, pendant le siége de Paris, en février 1649, le conseil d'en haut ayant taxé pour le roi les maisons de campagne appartenant aux bourgeois de Paris, Montmor en fut pour 4,000 livres. Or, l'argent qu'il faut donner jette toujours un peu de froid dans les plus ardents enthousiasmes, et le maître des requêtes académicien n'était pas un des plus exaltés; dans ses votes, il recherchait toujours ce que sa conscience lui dictait de plus équitable: c'est ainsi qu'en décembre 1649, il vota pour la récusation du premier président dans le procès de Guy Joli; mais lorsqu'il ne s'agissait que de brigues innocentes, il était au service des chefs du parti; et d'Ormesson raconte que le duc de Beaufort, très assidu aux moindres fonctions qui pouvaient donner la popularité, ayant eu l'idée de se faire nommer marguillier de Saint-Nicolas au mois d'août 1651, eut recours à Montmor qui était alors marguillier de la paroisse. L'élection du duc fut enlevée assez adroitement par Habert, et cette brigue fut un des plus grands crimes du timide maître des requêtes pendant la Fronde. Il faillit cependant être gravement compromis pendant les troubles de 1652; car, tandis que la fraction du parlement fidèle au roi avait émigré à Pontoise, il était resté à Paris avec le parti des princes. Au retour de la cour, Mademoiselle, craignant d'être arrêtée, et se voyant fermer par son père les portes du Luxembourg, fut réduite à se cacher pour sauver sa liberté. Madame de Frontenac, l'une de ses dames d'honneur, la mena passer deux jours chez sa belle-sœur, madame de Montmor, et ce fut dans le carrosse du maître des requêtes que Mademoiselle put sortir de Paris et se réfugier à Pont-sur-Leine.

La paix rétablie, Montmor reprit sa vie calme et tranquille, ses études et ses relations littéraires. Tous les auteurs qui ont parlé de lui, le repré-



sentent comme un protecteur éclairé des savants : or, cette protection n'était pas un vain mot. Sans parler des dédicaces d'ouvrages qu il accepta en Mécène, il offrit à Gassendi, pendant les dernières années de la vie laborieuse de ce philosophe, l'hospitalité la plus complète. Le célèbre rival de Descartes avait été nommé lecteur de mathématiques au Collége royal de France par les soins de l'archevêque de Lyon, frère du cardinal de Richelieu ; et son cours d'astronomie, dont l'étude avait été fort négligée jusque-là, attirait un nombreux concours d'auditeurs. Montmor, qui depuis longtemps caressait l'idée d'établir chez lui une académie de physique, et qui se trouvait lié avec toutes les sommités scientifiques de son temps, Peiresc, Hobbe, le P. Mersenne..., pensa qu'il ne pourrait trouver de plus illustre président pour la réunion que le professeur du Collége de France, et, pour mieux l'attacher à sa personne, il lui offrit sa maison. A cette époque, les savants entretenaient entre eux des relations étroites et nombreuses ; nos académies ont depuis consacré et régularisé ces rapports de confraternité scientifique, mais sous une forme plus solennelle et bien moins intime qu'elle ne l'était alors. On se communiquait réciproquement ses observations et ses doutes. On cherchait en commun à approfondir les idées neuves ou les découvertes ; et chacun retirait de ces réunions d'utiles secours pour ses recherches et souvent d'heureuses occasions pour des aperçus nouveaux. On se mettait aussi en relation avec les savants de l'étranger, et les correspondances scientifiques de ce temps nous montrent quelle fraternité cordiale régnait entre tous ces chercheurs des secrets de la nature : Galilée, Campanella, Képler, de Sorbière, Maignon de Neuré... ceux que nous avons déjà cités plus haut... et tant d'autres dont les noms, aujourd'hui un peu oubliés, étaient alors fort connus et estimés du monde savant.

Montmor eut le talent de se faire des amis de tous ces illustres, et, en ouvrant une fois par semaine les portes du bel hôtel qu'il avait fait construire rue Vieille-du-Temple, à tous ceux qui se trouvaient de passage à Paris, il s'acquit une réputation universelle de *Mecenas* aussi généreux qu'éclairé. Nous en avons pour garant Sorbière dans sa *Vie de Gassendi*. On peut même dire jusqu'à un certain point que, comme la réunion Conrart devint le berceau de l'Académie française, ainsi la société Montmor, imitée bientôt par le savant Huet en Normandie, devint celui de l'Académie des sciences... Nous n'avons pas retrouvé la date précise des premières réunions de l'hôtel de la rue Vieille-du-Temple : Graverol, dans sa *Vie de Sorbière*, la fixe au mois de décembre 1657 ; mais cette date nous paraît beaucoup trop rapprochée et peut-être indique-t-elle seulement celle de la réception de Sorbière. Huet assure, en effet, que Gassendi était l'honneur de cette assemblée, et l'on sait qu'il mourut en 1655. Du reste, Huet assista lui-même aux samedis de Montmor, quelque temps après le retour du



Photogravure Dujardin

83

RELIURE GENRE DE CLOVIS EVE

V.te de la Col. Morante.

voyage qu'il fit en Suède à vingt-deux ans : il était donc à Paris vers 1653. « La recommandation de Chapelain, dit-il, me procura de glorieuses ami- « tiés : il voulait que toutes les siennes me fussent communes. C'est ainsi « que je connus entre autres Henri Louis Habert de Montmor, maître des « requêtes, ami des sciences, des lettres et de la philosophie. Il réunissait « chez lui, un jour par semaine, un grand nombre de savants qui se com- « muniquaient les uns aux autres leurs doctes et utiles remarques sur la « philosophie naturelle. J'assistais souvent à leurs discussions, et de temps « en temps je leur donnais à connaître et à juger mes propres écrits sur « cette matière. Tel était celui que j'avais fait sur les gouttes de verre qu'on « nous avait récemment envoyées d'Allemagne, et qui s'en allaient en pou- « dre en éclatant avec force, dès qu'on en avait brisé la pointe. La docte « assemblée, à l'unanimité, voulut que je lusse ma dissertation, où je m'étais « efforcé de deviner par conjectures quelle était la matière de ces gouttes « jusqu'à ce jour inconnues en France, leur composition et leur fabrication. « J'y réussis assez bien, comme on le vit quand la nouvelle en vint à nos « verriers. L'honneur de cette assemblée était P. Gassendi, dont j'ai déjà « parlé, sans contredit un des premiers philosophes de ce siècle. Quoiqu'il « demeurât avec Montmor, qui paraissait être un de ses partisans et qui louait « la doctrine d'Épicure, Montmor ne laissait pas d'être en secret favorable « à Descartes, dont Gassendi était l'adversaire déclaré, et on croyait qu'il « n'avait fondé chez lui cette réunion de philosophes, que pour familiariser « leur esprit avec la doctrine de Descartes, et les amener peu à peu à la « partager. »

Par sa dissertation sur les larmes bataviques, Huet nous a donné une idée des sujets qui se traitaient dans les réunions Montmor. En voici quelques autres : Sorbière publia, en 1659, des lettres et discours sur plusieurs matières curieuses, dont la plus grande partie avaient été prononcés dans *l'Académie des Physiciens :* on y remarque des dissertations sur la nature du mouvement, sur la raréfaction, « sur le peu de connaissance que nous « avons des choses naturelles et que nonobstant cela nous ne devons pas « nous détourner de leur étude ; sur la vérité qui est dans nos connais- « sances et touchant la source des diverses opinions sur une même ma- « tière..., » etc. On trouve aussi dans ce livre une sorte de règlement en neuf articles d'où nous détacherons les trois suivants :

I. Que le but des conférences ne sera point le vain exercice de l'esprit et des subtilités inutiles ; mais qu'on se proposera toujours la plus claire connaissance des œuvres de Dieu, et l'avancement des commodités de la vie dans les arts et les sciences qui servent à les mieux établir.

VIII. Que l'assemblée étant formée, on n'y admettra plus personne qui

ne le demande, et par le consentement des deux tiers de la compagnie présente, lorsqu'on en fera la proposition.

IX. Qu'on n'admettra point d'autres que les membres de l'assemblée dans le lieu de la conférence qui sera toute composée de personnes curieuses des choses naturelles, de la médecine, des mathématiques, des arts libéraux et des mécaniques, si ce n'est qu'auparavant on ait demandé permission d'y mener quelque homme de mérite.

La réunion Montmor était dans tout son éclat lorsque Gassendi, dont l'enseignement avait fatigué la poitrine, mourut le 14 octobre 1655, après avoir langui et souffert quelque temps, victime de la manie de saigner qui régnait alors chez nos médecins, et qu'il avait souvent condamnée. Il fut enterré à Saint-Nicolas des Champs, dans la chapelle de Saint-Joseph ; et Montmor, dont l'amitié survécut au philosophe, lui fit ériger un beau mausolée dans cette chapelle. Mais un mausolée est un monument périssable : pour assurer et répandre la gloire de son ami, le maître des requêtes voulut lui élever un monument plus durable et qui ne pût souffrir des injures du temps. Il fit rassembler tous les ouvrages et mémoires qu'on put retrouver de son hôte, qui l'avait fait son exécuteur testamentaire, et résolut d'en donner au public une édition digne de son titre de Mécène. Son principal collaborateur dans cette entreprise fut François Henri, avocat au parlement de Paris et patrice de Lyon, qui, maître ès-arts et docteur en droit, avait dû renoncer au barreau à cause de la faiblesse de sa santé, et s'était plongé dans les études physiques et mathématiques : aidé de ce savant et « *adjutore Henrico Bornœo in curia parisiensi patrono consultissimo, et communicato labore cum Claudio Hardyœo, senatore parisiensi, Joanne Capellano, viris doctissimis, mihi et Gassando carissimis,* » Montmor revit et classa tous les ouvrages du philosophe, recueillit ses lettres, et de sa plume très versée dans les élégances de la langue latine, écrivit lui-même une préface remarquée sur les œuvres de son ami : puis Sorbière ayant ajouté à tout ce travail une notice biographique écrite en latin comme tous les autres morceaux, l'ouvrage parut à Lyon en 1658, en six volumes in-folio.

Ce ne fut pas le seul ouvrage de Montmor ; il prenait une part active à toutes les discussions de son académie ; il avait même fait le projet de résumer ses observations en un corps de doctrine, et plusieurs biographes racontent qu'il travaillait à un poème *de Rerum naturâ*, à la façon de Lucrèce. Malheureusement ce poème n'a jamais vu le jour, et pareille tentative n'a été relevée qu'un siècle plus tard par le cardinal de Polignac, auquel son *Anti-Lucrèce* ouvrit les portes de l'Académie française. Chapelain écrivait en 1662, dans son Mémoire sur les gens de lettres : « MONTMOR. —

Il a beaucoup d'esprit et l'a plus témoigné dans plusieurs épigrammes « latines qu'en autre chose. Son amour pour les lettres et pour les lettrés « est très ardent et quelquefois libéral. A force de subtilité et d'affectation « de méthode dans ses raisonnements, il tombe dans la longueur et dans « l'embarras. On n'a rien vu d'imprimé de lui, quoiqu'on dise qu'il a force « choses commencées en matière de philosophie. Il fait profession de car- « tésianisme, et le bruit est qu'il n'a érigé une assemblée académique « chez lui que pour établir cette nouveauté et pour détruire la doctrine « d'Aristote : en quoi il a trouvé de grandes contradictions. » Ce jugement est sec, sévère et peu conforme à l'impartialité ordinaire de Chapelain; mais on aura la clef de l'énigme quand on saura que le fameux poème de *la Pucelle* avait paru en 1655, et que Montmor n'avait pu s'empêcher de lui décocher cette épigramme :

Illa Capellani dudum expectata puella
Post longa in lucem tempora, prodit, anus.

La chute était cruelle, et l'on sera peut-être étonné maintenant de n'avoir pas trouvé chez le mauvais poète, mais critique éminent qui portait nom Chapelain, plus d'acrimonie après un pareil soufflet.

L'épigramme et les reparties originales étaient très ordinaires chez Habert de Montmor; on cite de lui quantité de bons mots que les collections d'ana reproduisent l'une après l'autre avec une religieuse exactitude. Ainsi Ménage, s'étant vu refuser l'élection à l'Académie française, à cause de son pamphlet intitulé *la Requête des Dictionnaires :* — C'est justement à cause de cette pièce, repartit Montmor, qu'il faut le condamner à être de l'Académie, comme on condamne un homme qui a déshonoré une fille à l'épouser. — Une autre fois, Roberval faisait un système du monde chez le maître des requêtes; celui-ci, voyant qu'il y avait déjà six jours qu'il y travaillait sans discontinuer : — Monsieur, lui dit-il, quand Dieu créa le monde, il se reposa le septième jour. . . . .

Habert de Montmor vécut fort vieux, et fut pendant de longues années doyen des maîtres des requêtes. Ses livres et sa famille furent dans la dernière période de sa vie, les seuls objets de ses préoccupations. Il avait réuni dans son hôtel de la rue Vieille-du-Temple une fort belle bibliothèque à ses armes, commencée jadis par Isaac Habert, chanoine et théologal de Paris, du même nom que notre académicien et d'une famille de poètes aussi, mais sans parenté avec la sienne. Les livres de Montmor étaient en grande partie, dit M. Joannis Guigard, revêtus d'une charmante reliure en maroquin rouge par Le Gascon, avec des filets d'argent, alternés à la tranchefile, et des ornements à petits fers autour de son monogramme ou chiffre formé des lettres

entrelacées H. D. M., initiales de son nom. Le spécimen de reliure de ce genre qu'a récemment publié *le Bibliophile*, d'après un exemplaire de la collection Morante, est d'un goût exquis, et l'on peut juger par là comme il donnait à ses livres toute sa sollicitude. On ne devait pas moins attendre d'un homme « que la délicatesse de son esprit, et le soin particulier qu'il « a pris de l'avancement des belles-lettres, » disait l'abbé Gallois dans sa réponse au discours de réception à l'Académie de l'abbé de Lavau, « feront « toujours mettre au rang des illustres de ce siècle. »

Montmor eut la consolation de conserver jusqu'à 1676 sa femme, qui avait été la fidèle compagne de toute sa vie. Peu de vieux amis lui restaient alors. Il n'avait plus guère de relations intimes qu'avec d'Ormesson, l'intègre rapporteur du procès de Fouquet, qu'il allait voir de temps en temps à Amboille. Quand il eut perdu sa femme il ne fit plus que décliner, et moins de trois ans après, le 21 janvier 1679, il rendit le dernier soupir, à l'âge de quatre-vingts ans. Deux de ses fils furent comme lui maîtres des requêtes, et le troisième devint évêque de Perpignan.

Deux mots nous suffiront pour son oraison funèbre. Ce fut un esprit délicat, protecteur éclairé des lettres et des sciences, titre qui lui donne droit à quelques instants d'attention de la part de la postérité. Il y a loin de là aux épithètes de « pédant le plus haï, d'animal irrassasiable, d'ennemi de tous les savants... » de l'épigramme de Scarron contre Montmor.

René KERVILER.

Saint-Brieuc, ce 1er juin 1872.



LE DÉPARTEMENT DES ESTAMPES

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Pendant la période révolutionnaire, 1789-1804.

(*Fin.*)



EN dehors des pièces entrées à la Bibliothèque par voie de conquêtes ou par confiscation, on le voit, — c'est le conservateur lui-même qui le dit, — que les accroissements du Cabinet et que les dépenses occasionnées par lui avaient été, pendant toute la période révolutionnaire, presque insignifiants. Pendant longtemps encore les crédits alloués par l'Etat furent peu importants, et le rôle des fonctionnaires consistait bien plutôt à classer et à conserver ce que possédait la nation, qu'à acquérir de nouvelles estampes et qu'à compléter les œuvres des artistes.

En dehors des travaux généraux de classement, qui n'étaient jamais suspendus, un travail particulier occupa spécialement Joly fils pendant les derniers mois de l'an x. L'œuvre de Rembrandt, formé des collections de l'abbé de Marolles, du marquis de Beringhen, du père Placide, de quelques dons ou acquisitions, et accru singulièrement par l'achat de la riche collection réunie par le peintre Peters, achat fait en 1785 pour la somme de 24,000 livres, nécessitait un classement nouveau. Joly fils se chargea de ce soin et, après avoir formé un œuvre incomparable dans lequel toutes les variations de la planche, tous les *états* étaient groupés les uns à côté des autres, depuis le premier essai du maître jusqu'à l'entière perfection de la planche, il parvint encore, avec les doubles ou les épreuves d'une beauté moindre, à former un volume qui pût donner du génie du maître une idée excellente. L'œuvre complet était réservé aux délicats, aux amateurs désireux d'étudier dans les moindres détails les progrès successifs accomplis par le prince de l'eau-forte ; l'autre œuvre, très suffisant pour le commun des visiteurs, devait être mis entre les mains de tous ceux qui voudraient se faire une idée du talent de Rembrandt et apprendre, en consultant cet œuvre, les secrets d'un art dans lequel ils désiraient s'exercer. De cette façon, tous les intérêts étaient ménagés; la collection destinée au public pouvait subir, sans préjudice, un examen journalier, puisqu'une autre collection,

celle-là composée de toutes les épreuves de choix, n'était confiée qu'avec prudence et avec de grands ménagements aux artistes et aux amateurs attirés au moins autant par la rareté que par la beauté des pièces créées par le génie du maître.

Pendant que ce classement s'opérait, un Allemand fit au Cabinet des estampes l'offre de l'œuvre de Chodowiecki; il adressa à Joly la lettre suivante :

27 avril 1802 (7 floréal an x).

« Monsieur,

« Mon frère, bibliothécaire du roi et gendre du célèbre graveur Cho-
« dowiecki, décédé il y a deux ans à Berlin, me mande si peut-être la Bi-
« bliothèque nationale feroit l'emplète de l'œuvre complet dudit Cho-
« dowiecki, lequel est absolument unique et tout composé des plus belles
« épreuves ; il pense que la Bibliothèque nationale possédant une superbe
« collection des œuvres de tous les grands maîtres, pourroit désirer d'y
« ajouter celui d'un aussi habile artiste. Les héritiers en demandent
« 20,000 francs.

« Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me dire s'il y a probabilité
« que le Gouvernement ou la direction de la Bibliothèque nationale se dé-
« cideroit à faire cette emplète, et la partie des estampes étant particuliè-
« rement confiée à vos soins, si vous vous chargez d'en faire la proposition.

« J'ai l'honneur de vous présenter en même temps l'assurance de ma
« haute considération et de ma parfaite estime.

« J.-B. Henry d'Elbing,

« Conseiller et agent de S. M. le roi de Prusse,
« rue du Mont-Blanc, n° 7. »

Demander en 1802 vingt mille francs de l'œuvre de Daniel Chodowiecki parut à juste titre exorbitant, et M. Joly, qui avait acquis vingt ans précédemment, pour vingt-quatre mille livres, la collection complète des estampes gravées par Rembrandt, se contenta de répondre une lettre polie à M. d'Elbing; il s'excusa de ne pouvoir disposer d'une somme aussi considérable, surtout lorsqu'il s'agissait pour la collection nationale d'une acquisition intéressant un seul artiste, et les choses en restèrent là jusqu'au jour où des prétentions moins élevées permirent d'acquérir un œuvre de Chodowiecki aussi beau et aussi complet.

C'est de l'an xi que date la formation de la collection mythologique actuellement conservée au Département des estampes. Les portefeuilles de Nicolas de Tralage fournirent le noyau de cette collection, qui subit de nombreuses et importantes augmentations. Pour établir en estampes l'histoire

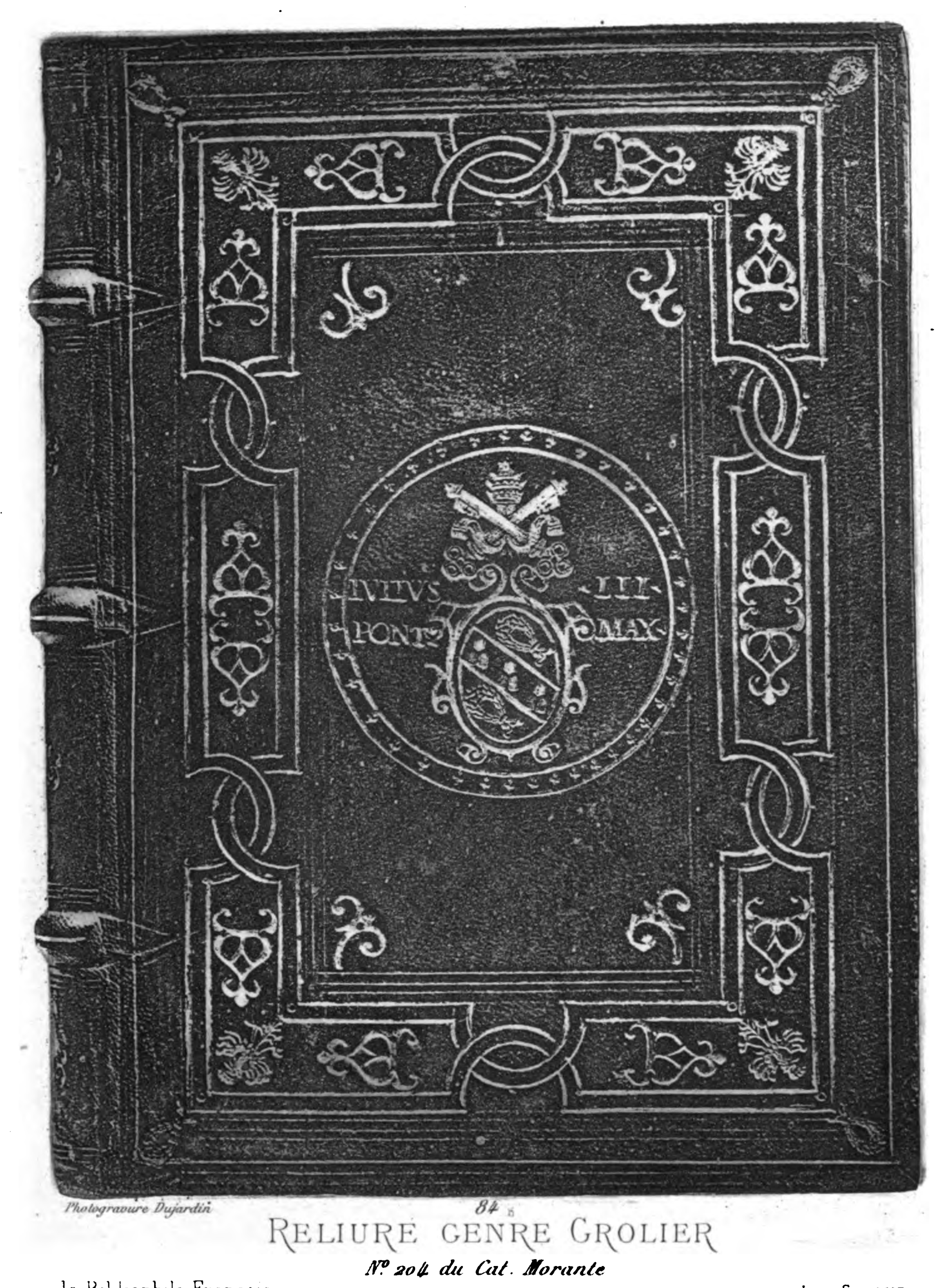
successive des héros de la Fable, Tralage avait détruit de nombreux ouvrages et avait groupé à côté les uns des autres des sujets ayant trait au même événement. Il avait mis à contribution plusieurs éditions des *Métamorphoses* d'Ovide, plusieurs recueils de statues antiques, les *Pierres gravées*, publiées par Ænéas Vico, l'histoire de Jason dessinée par le Rosso et gravée par René Boivin, l'histoire de Calisto retracée par la pointe de Léonard Tiry, les peintures que Vouet avait exécutées à Fontainebleau, enfin un assez grand nombre de planches isolées relatives à l'histoire profane. Joly augmenta une première fois cette collection déjà considérable, en distribuant, à la place que désignaient les sujets représentés, les *Pierres gravées* publiées par Mariette, les médaillons, les statues et les tableaux du Cabinet du roi, la Galerie Farnèse, le livre intitulé : *Admiranda Romanorum vestigia* et un grand nombre d'estampes demeurées inutiles ou faisant double emploi avec celles qu'avait nécessitées la confection des œuvres des peintres ou des graveurs. Après cette première adjonction, tous les artistes qui avaient le désir de traiter un sujet mythologique pouvaient apprendre aisément à connaître comment leurs prédécesseurs avaient compris l'épisode qu'ils entendaient traiter à nouveau et comment ils l'avaient rendu. Pendant que ce classement s'opérait, Joly acquit pour le Département dont il avait la garde l'œuvre de Barthélemy Weiss, artiste fort médiocre, qui jouissait alors d'une réputation que la postérité a eu le bon goût de ne pas ratifier.

A l'exception de l'œuvre d'Étienne Gaucher, composé de 560 pièces, acquis de sa veuve pour la somme de cinq cents francs, de la collection complète des estampes gravées par Hazard, et d'une série considérable de pièces relatives aux aérostats, planches provenant de la vente de Buscher, le Cabinet ne s'augmenta pas sensiblement pendant l'an XII. Des rangements intérieurs et des améliorations dans le classement occupèrent tous les instants des employés. La collection mythologique qui, deux fois déjà, avait subi de sensibles accroissements, fut encore l'objet de la sollicitude du conservateur, qui explique ainsi le travail auquel il se livra : « La collection mythologique à laquelle j'avais fait travailler l'année précédente, dit-il, se trouvait si incomplète, que je pris le parti d'en faire faire une refonte générale pour y ajouter plusieurs ouvrages très importants, avec le secours desquels je parvins à en faire un ouvrage digne du Cabinet des estampes. Ces ouvrages sont : Le *Museum clementinum;* les *Antiquités de Montfaucon;* les *Métamorphoses* d'Ovide, gravées par Bernard Picart; celles de Basan et celles de Huet; l'*Enéide* d'Ogilvie; les *Statues* de Rossi; celles de Sandrart et celles de la Galerie Justinienne; l'*Iliade* et l'*Odyssée* de Flaxman; l'*Histoire de Psyché* d'après Raphaël, par Marc-Antoine; une autre par Dubois; le *Temple des Muses*, par Bernard Picart; les *Lampes antiques,* par Pietro Sante; l'*Ænea vagante*, du Carrache; les *Pierres gravées*, du Cabinet d'Orléans; l'*Histoire poétique*, de Lemaire, élève de Le

Bas; quelques livraisons de la *Galerie de Florence*, par Wicar et David; toutes les gravures des *Annales du Musée*, par Landon, qui avaient rapport à la Fable, et tous les doubles des différents œuvres, ainsi qu'une partie des estampes données au Cabinet par M. de Lamotte, et des objets nouvellement arrivés au Cabinet. Cette collection, dans son état actuel, est formée de 8,000 estampes renfermées dans 34 portefeuilles in-folio et est susceptible de s'accroître de jour en jour. »

La collection des portraits, considérablement accrue par les envois de Cologne, par 18,000 portraits provenant, soit des émigrés, soit de sources diverses, avaient besoin, de même que la collection mythologique, d'être tenue au courant; ce nouveau classement, eu égard au nombre considérable de pièces qu'il s'agissait d'intercaler, nécessitait un remaniement complet. Joly chargea un employé de cette besogne, et, dans une seule année, 1,500 pièces furent introduites dans les boîtes qui renfermaient les portraits des rois de France, des dauphins, des princes, des ducs et pairs et des papes. A cette époque, les portraits, au lieu d'être classés alphabétiquement, comme ils le sont depuis quelques années seulement, étaient divisés par catégories, selon la nationalité, la qualité ou la profession des personnages dont ils transmettaient l'image.

L'an XII avait été presque exclusivement consacré à des classements intérieurs; aucune acquisition importante n'était venue accroître les richesses du Cabinet des estampes; il n'en fut pas de même l'année suivante : la vente d'une collection célèbre formée par M. Ch. Léoffroy de Saint-Yves fournit à M. Joly l'occasion d'augmenter d'une façon profitable à tous le dépôt dont il avait la garde. Charles-Léoffroy de Saint-Yves était né à Paris, le 7 octobre 1717; il avait suivi la même carrière que son père, avait étudié la médecine et s'était principalement consacré au traitement des maladies des yeux. Tous les loisirs que sa profession lui laissait, il les employait à réunir des œuvres d'art : tableaux, dessins ou estampes, tout ce qui touchait à l'art l'intéressait et avait accès dans sa maison. Il recherchait la société des artistes et entretenait avec les amateurs des relations suivies. Lorsque l'âge ne lui permit plus d'exercer sa profession, il se retira en Normandie et mourut le 2 février 1804. Le catalogue de la vente du cabinet de Saint-Yves a été rédigé par Regnault-Delalande avec tout le soin qu'apportait à ces sortes de travaux ce savant et consciencieux expert. Les pièces importantes sont mentionnées avec exactitude et les œuvres remarquables décrits comme il convient; parmi les acquisitions faites à cette vente au nom du Cabinet des estampes, nous citerons *l'œuvre de Nicolas Beatrizet*, qui fut adjugé au prix de 77 livres; *l'œuvre des Beham*, formé originairement par P. J. Mariette, 990 livres; l'*œuvre de B. Biscaino*, 199 livres; le *portrait de Moelman*, par Ab. Bloetelingh, 150 livres; la *Résurrection de Lazare*, par B. A. Bolswert, épreuve avant toutes lettres, 150 livres;



Photogravure Dujardin

84

RELIURE GENRE GROLIER

N.° 204 du Cat. Morante

le Bibliophile Français

Imp Sarrazin

l'*œuvre de Karel du Jardin*, dans lequel se trouvaient huit pièces avant les numéros, 200 livres; le ***Ballet du Roi des festes de Bacchus,*** suite de costumes coloriés pour un ballet dansé au Palais-Royal le 2 mai 1651, 38 livres; enfin un certain nombre d'autres estampes de choix qui venaient utilement combler de regrettables lacunes, furent adjugées au marchand chargé de représenter à la vente les intérêts du Cabinet. Le total des acquisitions faites chez Saint-Yves s'éleva à la somme de 6,354 livres, somme importante si l'on songe au budget toujours restreint dont disposent en France les établissements consacrés aux arts.

Malgré une dépense aussi forte, M. Joly put encore obtenir cette même année l'autorisation d'acquérir l'œuvre complet de Georges-Frédéric Schmidt, que cet habile graveur proposa pour la somme de 1,200 livres. Toutes les fois qu'il est possible d'acheter directement à un artiste de talent les pièces signées de lui, il est important de ne pas laisser échapper une occasion semblable. On est certain de posséder ainsi toutes les estampes qu'il a gravées, et alors même que les planches dont il cède des épreuves n'offriraient pas toutes un mérite d'art égal, elles apportent des renseignements sur la carrière du maître, sur les transformations qu'a subies son talent, sur les études auxquelles il s'est livré avant d'arriver à la célébrité; elles fournissent au graveur qui veut les étudier d'utiles exemples, et à l'historien, qui a le devoir d'en parler, de précieux et irrécusables documents.

Ces acquisitions ne furent pas les seules sources de l'accroissement du Cabinet des estampes pendant l'an XIII. Deux artistes qui, sans atteindre dans l'histoire de l'art aux premiers rangs, occupent cependant une place honorable, firent hommage à la Bibliothèque nationale de la collection complète de leurs ouvrages : André-Gaspard Parfait, comte de Bizemont (Tignonville, 1752 + 22 décembre 1837) donna 37 pièces gravées par lui-même; Jean-Jacques Avril, l'aîné (Paris, 1744 + 1823), se dessaisissait gratuitement, au profit de la collection nationale, de son œuvre entier, qui ne comprenait pas moins de 343 pièces.

GEORGES DUPLESSIS.



APULÉE

L'ANE D'OR OU LA MÉTAMORPHOSE

Avec dessins de A. Racinet (1).

En ce mois où *l'Ane d'Or* vient d'être édité pour le plaisir des yeux, je vais parler de ce livre ancien. On me pardonnera quelque désordre à propos de fables Milésiennes et de symboles étranges assemblés sans ordre par un rhéteur africain, mais on m'excusera si je subis parfois le charme de ce livre que marqua de quelques-uns de ses signes un siècle avide de science et de mystères, prompt à l'effroi et amoureux de sa peur, doutant de tout, croyant tout, ami de la Vénus physique, des roses des festins et des mollesses ioniennes.

I

Lucius Apuleius était né vers la fin du règne de Trajan, d'un père duumvir et d'une mère nièce de Plutarque, dans la colonie romaine de Madaura, ville située sur les confins montagneux de la Gétulie et de la Numidie. Alors que l'immense majesté de la paix romaine enveloppait la terre, il voyagea pendant dix années de jeunesse, trouvant un hôte en chaque ville, selon la coutume sacrée. L'Asie Mineure, qui emplissait l'Occident de ses dieux, l'initia à sa voluptueuse et confuse théurgie, Athènes lui enseigna la philosophie et la rhétorique, Rome la connaissance des lois; mais Rome, la Grèce et l'Asie lui soufflèrent l'amour des secrets magiques dont la curiosité travaillait alors toutes les imaginations. La philosophie alexandrine qui s'abreuvait aux sources asiatiques et africaines faisait vaciller le polythéisme hellénique de l'ivresse des choses surnaturelles. Les prodiges d'Apollonius de Tyane avaient fait passer un frisson par le monde. Une foi anxieuse aux enchantements troublait les meilleurs esprit : Plutarque faisait glisser des ombres dans les champs de l'histoire; l'âme ferme de Tacite était parfois ébranlée par des prodiges, et le naturaliste Pline,

(1) In-8°. *Firmin-Didot*, édit., et librairie *Bachelin*.

si triste quand il considère l'homme comme perdu dans la grande nature et soumis à la nécessité, le soumet encore au jeu capricieux des puissances secrètes. Apulée respira largement cette atmosphère de trouble qui briguait l'empire.

De retour en Afrique, ayant épousé une riche veuve, il fut accusé par les parents de Pudentella d'avoir employé « les charmes et les poisons pour lui ravir la fleur de son veuvage. » Il répondit victorieusement à ses accusateurs par une apologie heureusement conservée, où il nie qu'il ait usé de magie, sans nier qu'on eût pu le faire.

Carthage, où brillèrent sa parole et ses écrits, lui éleva des statues. Nous ignorons le reste de sa vie, mais nous pouvons penser que l'amour d'apprendre et de dire la remplit toute. Vingt-cinq ou trente des livres qu'il composa, sont perdus; il nous reste de lui des traités *du Dieu de Socrate, de la Doctrine de Platon, du Monde ; les Florides,* anthologie de ses discours, l'*Apologie* et l'*Ane d'Or ou la Métamorphose.*

La gloire prestigieuse du magicien couvrit bientôt sa mémoire. A l'époque des grandes querelles religieuses, alors que chaque secte opposait les miracles aux miracles, les Pères de l'Église ne nomment l'auteur de la *Métamorphose* qu'avec une haine mêlée d'effroi. Déjà Lactance, au milieu du troisième siècle, s'écrie que les miracles d'Apulée se dressent en foule. Saint Jérôme place ce thaumaturge auprès d'Apollonius de Tyane. Saint Augustin déplore qu'Apulée ainsi que d'autres hommes très habiles dans les arts magiques, soient opposés et même préférés au Christ; Marcelin, dans son épître à l'évêque d'Hippone, demande que du moins ces miracles ne soient point tenus pour de plus grands signes que ceux de Jésus. Pendant ce temps, les adorateurs des dieux qui s'en allaient, vénéraient le rhéteur de Madaura comme un de leurs derniers sages. Il était naturel qu'ils s'attachassent au philosophe qui, à défaut d'un simple et profond sentiment religieux, s'était épris de tous les symboles, et avait été admis à toutes les initiations. La statue d'Apulée s'élevait à Constantinople dans le Zeuxippe, telle que la décrit Christodoros :

« Apulée au regard méditatif, célèbre les silencieuses orgies de la Muse « latine, lui que la Sirène Aussonienne a nourri, comme son initié, d'une « ineffable sagesse (1). »

Ce mage, à qui soit les dieux antiques, soit les démons inspirèrent ou une sagesse plus qu'humaine, ou la science spécieuse des enchantements, est devenu pour les modernes un conteur léger qui raille ses lecteurs et se raille soi-même. Pourtant, si prompts à la crédulité que soient les hommes, ils ne font pas aisément d'un railleur un magicien. Jamais on n'imagina que

(1) *Anthologie.* Description des statues du Zeuxippe.

Lucien avait accompli des prodiges. Apulée n'avait que trop cet esprit inquiet et léger qu'il attribue en commun aux hommes, dans la sobre et mélancolique peinture qu'il fait de leur destinée. Rhéteur, il aimait une vaine gloire, mais l'ardeur de connaître qui consuma son corps, fit briller son intelligence de quelques lueurs admirables. Il dit vrai quand il dit qu'il a bu à toutes les coupes de la science. Il avait suivi Aristote dans l'étude de la nature, et lui-même il traita, en des livres aujourd'hui perdus, de la génération des animaux, de leurs modes de vie, de leur structure intime et de leurs variétés. Il avait quelque connaissance et quelque pratique de la médecine. Ayant par aventure à parler d'un miroir, il en parla en physicien. Il avait composé des traités sur la musique, sur l'arithmétique, sur l'agriculture, sur la grammaire. Il écrivait en latin et en grec, en prose et en vers et s'en vantait trop. Dans ses voyages, il avait étudié beaucoup de pratiques sacrées, de rites, de cérémonies, de mystères. Il semble même qu'il eût entendu parler des sectes chrétiennes, à en juger par ce qu'il dit dans sa *Métamorphose* d'une certaine meunière débauchée, ivrognesse et querelleuse, qui méprisait les dieux saints, et qui en guise d'une sorte de religion feignait le culte sacrilége et mensonger d'un dieu qu'elle disait unique. Mais c'est la philosophie qui, selon ses propres paroles, forma son éloquence. Il se montre sans cesse jaloux du nom de philosophe. Platonicien, il avait traduit le *Phédon*, et nous possédons encore le traité qu'il fit de l'enseignement académique. Comme sa doctrine est à peu près celle que professaient les meilleurs esprits d'alors, nous en indiquerons en quelques mots les principes.

Apulée pense, avec les néo-platoniciens, que les dieux sont immobiles, incorruptibles, immuables, par cela même qu'ils sont, et qu'ils se modifieraient et se détruiraient, ce qui est impossible, s'ils se mêlaient à ce monde. Ces dieux, dont les uns sont visibles aux yeux, comme le soleil, la lune et les cinq planètes, et les autres sensibles seulement aux méditations de l'intelligence, sont, dit-il, « également étrangers par essence à tout commerce « avec les corps, et destinés par leur nature à la béatitude éternelle, ils ne « participent d'aucun bien extérieur ; aucune affinité ne les rapproche des « hommes. » Apulée traite ensuite de la condition des hommes, et on sera touché de la grave et mâle tristesse de son langage.

« Les hommes agissant par la raison, puissants par la parole, ont une « âme immortelle, des organes périssables, un esprit léger et inquiet, un « corps brute et infirme, des mœurs dissemblables, des erreurs communes, « une audace opiniâtre, une espérance obstinée, de vains labeurs, une for- « tune inconstante; mortels à les prendre isolément, immortels par la « reproduction de la race, emportés tour à tour par la suite des générations,

« leur temps est rapide, leur sagesse tardive, leur mort prompte. Dans leur « vie gémissante, ils habitent la terre (1). »

Les Daïmones, formés de l'élément fluide et serein de l'air pur, servent d'intermédiaires entre les hommes et les dieux ; ils président aux révélations, aux enchantements des magiciens, à tous les signes et à tous les présages. Et, bien que leur corps fluide ne réfléchisse aucune lumière qui en donne l'apparence à l'œil humain, ils peuvent s'il leur plaît se manifester par quelque signe, et Apulée peut citer Aristote qui rapporte que les pythagoriciens admiraient qu'un homme pût nier avoir vu un Daïmone. Chaque homme a le sien ; celui de Socrate se nommait son gardien.

Apulée ne doute point de leur existence : le ciel ne peut être vide d'habitants, tandis que la terre, l'eau et, comme l'enseigne Aristote, le feu même, sont peuplés. « Les Daïmones habitent les régions aériennes jusqu'au pre« mier cercle de la lune, où commence l'éther. » Les autres peuples de l'air sont les Lémures, les Larves, les Lares, les Mânes ; ceux-ci, qui furent des hommes et qu'on invoque d'un nom qui vante leur douceur, sont cruels et féroces (2).

Telle est la foi d'Apulée : il la professe dans son traité *du Démon de Socrate* et dans son *Apologie*. Pour l'homme ainsi environné d'invisibles puissances, nul prodige n'est incroyable, nulle merveille ne reste inexpliquée.

II

On sait quelle fable imitée des modèles grecs fait le fond de la *Métamorphose*. Le jeune Lucius, s'étant rendu en Thessalie, se fait enseigner les pratiques des magiciennes par une belle esclave lascive qu'il aime. Il s'empare d'un onguent mystérieux et, croyant se transformer en oiseau, il se change lui-même en âne. Il ne pourra reprendre sa première forme qu'en mangeant des roses. Mais avant de trouver ces fleurs heureuses, il lui faudra servir des voleurs, des jardiniers, des meuniers, des prêtres, des bûcherons et, sous de cuisants coups de lanières comme parmi d'étranges caresses, courir des aventures merveilleuses. Une prière suivie d'un songe prépare l'événement qui finira ses épreuves, et c'est dans une procession sacrée que lui est offorte la couronne de roses par laquelle il reconquert la

(1) *Du Démon de Socrate*, l. I, comp. le premier aphorisme d'Hippocrate. — J'avertis que je traduis moi-même les endroits que je cite. J'y trouve quelque avantage.

(2) Ap., frag. — Isid., orig , lib. III. — Il est plus sobre quand il expose l'ordre universel dans son *Traité du Monde*, c'est qu'alors il traduit Aristote.

beauté et la gloire humaines. A partir de ce moment, il accomplit dans la chasteté et la piété une longue série de graves initiations.

Un conte grec que chacun connaît, dit brièvement la même métamorphose, mais n'en marque pas le terme par une intervention des dieux et par des mystères augustes. Ce conte, qu'on l'attribue à Lucius de Patras ou à Lucien de Samosate, est trop récent pour avoir pu servir de prototype à celui d'Apulée. Tous deux procèdent assurément d'un modèle commun dont la trace est perdue. Enfin, quelle que soit la vigne dans laquelle ils ont fait l'un et l'autre vendange, Apulée consacre aux dieux et à la philosophie plus d'une coupe de son vin grec.

Comme le maître, il aimait les mythes et les sens profonds cachés sous les fables dorées. Je sais que ce mot de métamorphose, à qui Goëthe a communiqué toute la majesté de la science, a moins de profondeur sous le style rapide d'un rhéteur, fût-il pythagoricien et platonicien, mais je ne puis pas ne pas voir un symbole de la destinée humaine dans l'aventure de ce Lucius qui, par l'ignorance et la débauche, tombe à l'état d'une brute et ne revêt qu'à l'aide de la prière sa forme native, qu'il garde désormais dans la chasteté et la méditation.

Notre platonicien, qui juge que le plus souvent Platon pythagorise (1), est-il, dans l'*Ane d'or*, l'ingénieux interprète des dogmes palingénésiques de Pythagore, et même la métamorphose de Lucius ne contiendrait-elle pas l'expression sensible des travaux de la vie mortelle, des transformations qui sans cesse modifient les éléments complexes de ce moi humain qui tend sans cesse à se connaître plutôt qu'il ne se connaît? Du moins, à défaut de ces sens d'une subtilité vraiment philosophique, nous découvrirons bientôt à cette fable une signification morale très claire et très simple.

Le livre d'Apulée manque de composition et d'unité, et les contes lascifs qui y sont mêlés affaiblissent pour nous, j'en conviens, l'impression philosophique qu'on ressent par endroits. Mais l'odeur qu'y exhalent en même temps ces philtres thessaliens, ces roses de Sybaris et l'encens mâle des cérémonies dont nulle langue ne peut parler, troublant le cerveau, l'emplissent de rêveries qui ne sont ni sans tristesse ni sans profondeur.

C'est en Thessalie que Lucius subira sa métamorphose. Ce pays, ceint de roches éruptives qui s'étant figées et rompues en de violentes attitudes, racontent à jamais les antiques horreurs de leur genèse, fut, dans toute l'antiquité, la patrie des terreurs merveilleuses (2). Les plus anciens sou-

(1) Florid., II, 15.

(2) Nous nous souvenons, en traçant les lignes de la description des montagnes thessaliennes, qu'un écrivain bien connu, qui les a vues, nous a récemment donnée : « Les « ravins se crevassent en immenses déchirures, les rochers zébrés de pyrites, couleur de



venirs des hommes y plaçaient les Titans et, avec, les Pélasges, les Lapithes et les Centaures monstrueux. Depuis la blonde Médée, ce sol, qui avait jadis été un lac salé, nourrissait, disait-on, des magiciennes qui exerçaient la goëtie, science des enchantements, la mantique, science de la divination, la iéromatique ou médecine sacrée, la pharmaceutique, par laquelle on compose des philtres, et la bascanétique, qui instruit à jeter des sorts. Les sagas thessaliennes savaient arrêter dans son cours fatal la Lune, souveraine déesse qui, par sa providence, régissait les choses inertes comme les choses animées. Le sol leur fournissait des herbes :

Quidquid et herbarum Thessala terra gerit...

et des poisons :

Et bibere e tota toxica Thessalia...

Notre Apulée parle d'une reine de cabaret, vieille et libertine qui, étant une saga, avait le pouvoir d'abaisser la voûte céleste, de suspendre la terre dans l'espace, de pétrifier les eaux, de fondre les montagnes, d'évoquer les mânes, de faire apparaître les dieux, d'éteindre les astres, d'éclairer même le Tartare. Un de ses amants, ayant pris de force une autre femme, d'un seul mot elle le transforma en fauve castor. Son voisin le cabaretier lui faisait concurrence : elle le changea en grenouille, et maintenant ce vieillard, au fond d'un tonneau de son vin, plongé dans la lie, convie, par des coassements officieux, ses clients d'autrefois. Un certain familier du Forum, ayant plaidé contre elle, fut changé en bélier. Une femme qui avait médit de la saga fut, par elle, condamnée à une grossesse sans fin.

Le voyageur crédule qui touchait pour la première fois de ses sandales ce sol natal des enchantements, affolé de curiosité et d'effroi, marchant comme un homme ivre, croyait voir dans les rochers des hommes pétrifiés, dans les oiseaux des hommes empennés, dans les frondaisons funèbres du Pomœrium des hommes végétant. Les récits des outres gonflées de vent qui se meuvent d'elles-mêmes pour des assauts nocturnes, des maisons transportées en une nuit du fond d'une vallée sur le sommet lointain d'un roc affreux, des blessures secrètement reçues et qui saignent tout à coup, et mille autres fables assiégeaient son esprit troublé, le préparaient à tout

« rouille, ont servi à la bataille des Titans contre l'Olympe; les vieux chênes, les mélèzes, « les sycomores sont encore saisis d'horreur d'avoir assisté à la fameuse tuerie; leurs « racines dénudées rampent comme de gros reptiles; leurs branches rugueuses se tordent « convulsivement. La nuit, au clair de lune, toute cette végétation échevelée prend des « attitudes sinistres. » Charles Edmond, *Eschyle* (*le Temps* du 14 mai 1872).

imaginer et à tout croire. Mais toujours la lubricité était mêlée à la magie, et les baisers impurs précédaient les métamorphoses.

Apulée porte dans les montagnes thessaliennes cette imagination curieuse et trouble. Il est pris du vertige qui a saisi le monde. Le siècle est tout en lui : son esprit est lascif autant que crédule.

Il aime les fables érotiques venues de cette molle Ionie qui, peu soucieuse de légendes nationales, ouvrit la première à la littérature antique le seuil de la vie intime. L'incontinence des femmes et les ruses des amants faisaient le fond de ce qu'on nommait les fables milésiennes. Ce sont de courts récits que Pétrone, Lucien, Jamblique, Héliodore, Achille Tatius ont volontiers recueillis. Ils sont largement semés dans les onze livres de *l'Ane d'or*.

Après avoir rappelé quelle fut la métamorphose de Lucius et en quel pays ce prodige eut lieu, nous redirons, par amour pour la gloire d'Apulée, la gracieuse aventure de l'âne enchanté et d'une jeune fille captive.

L'âne, sous la rude peau de qui songe et gémit un homme, a été entraîné par des voleurs dans les montagnes macédoniennes. Une belle vierge arrachée à ses riches parents et à l'espoir d'un hymen prochain est amenée dans l'injuste caverne; mais l'âne intelligent, en l'absence des voleurs, rompt son licou, offre le dos à la jeune captive et fuit. Elle, soupirant et la tête levée vers le ciel :

« Vous, dieux, dit-elle, enfin à mes suprêmes périls portez secours. Et « toi, dure Fortune, cesse de sévir. Assez mes misérables tortures te furent « offertes. Et toi, appui de ma liberté et de mon salut, si tu me conduis, « sauve, dans ma maison et me ramènes à mes parents et à mon beau « fiancé, que de grâces je te rendrai, que d'honneurs je t'élèverai, que de « mets je te servirai! Et d'abord, ta crinière bien peignée de mes mains vir- « ginales, je l'ornerai; les poils tristement hérissés de ton front, je les sépa- « rerai. Les crins de ta queue qui, n'étant point lavés, sont mêlés et rudes : « avec une industrieuse diligence, je les ferai reluire. Constellé de colliers « et de nombreuses bulles d'or qui t'illumineront comme des étoiles cé- « lestes, et triomphant dans de pompeuses joies parmi la foule, sur une « nappe de soie, moi-même te présentant des amandes et les plus doux « mets, je te nourrirai chaque jour, toi, mon sauveur! Et parmi le manger « délicat et le repos profond et la béatitude de toute ta vie, ne périra pas « ta digne gloire. Car je signalerai par un témoignage éternel la mémoire « de ma présente Fortune et de la providence divine. Et l'image de ma « fuite présente peinte sur un tableau, sera dédiée par moi dans l'atrium « de ma maison. Elle sera vue, et dans des récits entendue et perpétuée par « le style des doctes, la simple histoire de LA VIERGE ROYALE, PORTÉE PAR « UN ANE, FUYANT LA CAPTIVITÉ. Toi-même tu prendras place dans les mi- « racles antiques... Si vraiment Jupiter mugit en taureau, il se peut qu'en

« mon âne soit caché quelque mystère, ou le visage d'un homme, ou une « face divine (1). »

Je sens avec quelle mobilité, fidèle interprète du rhéteur, je passe d'un objet à un autre, mais ce serait bien, je crois, donner l'idée d'Apulée, que d'effacer par une autre image toute image à peine formée, et de jeter ainsi les esprits dans une impression de rêverie confuse qui ne serait pas sans charme. Il me faudrait alors faire succéder, comme il fait, les visions diverses. Montrer le prêtre infâme qui mène la grande déesse sur l'âne enchanté, à travers les villes et les bourgs, suivi du troupeau convulsif de ses hommes-femmes, puis rappeler en riant le conte *du Cuvier* et la ruse de la bûcheronne, puis dire comment la fatalité peut, en moins d'une heure, faire périr, au milieu des prodiges, une famille qu'on proclamait heureuse, et comment l'amour incestueux d'une belle-mère causerait la mort d'un fils chaste et le désespoir d'un époux confiant, si la Némésis divine ne vengeait point l'innocence.

Cheminant à travers tant de méandres, je toucherais enfin le rivage paisible de la mer qui baigne la corinthienne Cenchrea, au moment où l'âne, purifié par un bain marin et ayant invoqué la triple déesse, s'endort et voit s'élever du sein de l'onde une forme de femme coiffée du disque lunaire, couronnée d'épis, voilée d'un manteau dont la noire couleur a des reflets éclatants. Sa robe tombe, brodée de fleurs et de fruits, sur ses sandales tissues des feuilles du palmier victorieux. Elle dit :

« Voici que je viens, Lucius, émue par tes prières, moi la Nature, mère « des choses, maîtresse de tous les éléments, principe originel des siècles, « somme des divinités, reine des Mânes, première dans les Cieux, type « uniforme des dieux et des déesses : celle qui par sa volonté gouverne le « faîte lumineux du ciel, les souffles salubres de la mer, le lamentable « silence des enfers; celle de qui l'unique pensée, sous des apparences « variées, par des rites divers, avec des noms multiples, est adorée par toute « la terre. »

C'est cette divinité qui rappelle Lucius à la forme humaine, et c'est à ses mystères que, redevenu homme, Lucius, sobre, chaste et studieux, se fait initier. En cette divinité, Apulée voit tout ensemble l'Athènè des Cécropides, la Paphia Cyprienne, l'Arthémis Dictinienne, la Persephonè Stygienne, la Démèter d'Éleusis, Hérè, Bellona, Hécatè, la Némésis des Rhamnusiens et la reine Isis. C'est là un symbole si transparent, une synthèse si purement philosophique que Lucrèce, ennemi de toute religion, eût pu reconnaître et célébrer cette Nature à l'égal de sa Vénus. Le vieux sang latin d'Apulée se reconnaît ici. Un Romain, quelque effort qu'il fasse,

(1) *Métam.*, liv. VI.

croit aux prodiges et ne croit pas aux dieux. L'allégorie est toute la mythologie italienne. Les dieux helléniques sont bien près de périr quand ce sont des esprits comme Apulée qui s'efforcent de les animer. Mais quoi de plus apparent ? C'est l'étude des sciences et la recherche de la sagesse qui rendent à l'homme sa noble nature, que les débauches des sens et la paresse de l'esprit avaient abolie.

On s'accorde mal à juger la façon d'écrire de ce rhéteur africain. Tertullien, qui but aux mêmes sources, quelques années plus tard, fait songer par son style, disent les critiques, au sombre éclat de l'ébène. C'est à l'ample, noir et lumineux manteau de l'Isis de la *Métamorphose* que je comparerais le style trop oratoire, plein de vives images et de formes obscures, du philosophe de Madaura.

Je m'arrêterais heureux si, dans ce palais gréco-romain dont Apulée fut sinon l'architecte, du moins l'abondant décorateur et où ne manquent ni le vénéréum avec ses peintures obscènes, ni le cellier plein de vins capiteux, j'avais fait voir l'exèdre propice aux hautes méditations et la bibliothèque abondante en ingénieux papyrus touchant la nature de l'homme et les symboles divins ; mais le groupe de l'Amour et de Psyché, sculpté d'après un modèle grec, ornement de cette demeure, y captive encore mes yeux.

III

Le mythe de Psyché est exprimé par un grand nombre de monuments de l'art antique, antérieurs au second siècle de l'ère chrétienne. Il est traité dans les statues, sur les bas-reliefs et sur les pierres gravées, avec une simplicité sculpturale. Psyché y paraît avec des ailes de papillon ou sous la forme même d'un papillon. Elle est le plus souvent associée à Éros. C'est clairement l'emblème de l'âme conduite par l'Amour à travers la vie et la mort, à une destinée heureuse. Ce mythe était le sujet favori des sépultures grecques, à Sidon (1).

C'est dans Apulée que nous trouvons la légende de Psyché écrite pour la première fois, charmante encore, mais ayant perdu sa simplicité première. Psyché, dans la *Métamorphose,* laissa tomber sur l'époux divin qui ne veut point être vu, une goutte d'huile de sa lampe indiscrète. L'Amour s'enfuit. La légende est compliquée d'une longue suite d'épreuves imposées par Vénus à l'épouse délaissée, et se termine par la réconciliation et les noces célestes de l'Amour et de Psyché. Nous ne tenterons point

(1) Ernest Renan, *Mission en Orient,* 1851.



d'expliquer ces symboles. Après tout, leur beauté est peut-être dans leur obscurité même (1).

L'Africain Fulgence se fit, au sixième siècle, le sec abréviateur du récit d'Apulée. Plus tard, le génie chrétien qui avait fait de Virgile un prophète et qui avait appelé ensemble en témoignage David et la Sibylle, crut reconnaître en la Psyché des Hellènes, comme en la Sulamite du Cantique, l'image de l'Église catholique. Caldéron vit dans les amours d'Éros et de Psyché une figure de l'union de Jésus-Christ avec son Eglise militant sur la terre. Ainsi la goutte d'huile infidèle tombe sur l'épaule de Celui qui a dit à la grande amoureuse : *Noli me tangere,* et les noces célestes de l'épouse revêtue d'immortalité représentant le triomphe de l'Église dans le sein de Dieu.

Raphaël représenta la fable de Psyché sur les fresques de la Farnésine et dans une suite de cartons pour des tapisseries. L'Amour, dans les dessins du maître, n'est point un souple adolescent comme l'Éros du musée Capitolin ; c'est un petit enfant dont le ventre est gonflé de lait et le corps tout bouffi de la première sève des vivants. Les amours de ce nouveau né avec la vierge curieuse, gardent jusque dans le lit nuptial le caractère d'un pur symbole.

Dans notre dix-septième siècle, La Fontaine tourna le récit d'Apulée de sorte à le rendre plaisant et dans le goût du jour, ainsi qu'il le dit lui-même, et il en fit deux livres de prose mêlés de vers. Presque en même temps, Corneille et Molière s'associèrent à Quinault pour donner à l'histoire de Psyché la pompe et la galanterie d'un ballet tragique qui pût divertir le roi. Et le vieux Corneille sut faire tenir à l'Amour un amoureux langage :

Je suis jaloux, Psyché, de toute la nature.
Les rayons du soleil vous baisent trop souvent :
Vos cheveux souffrent trop les caresses du vent.
Dès qu'il les flatte j'en murmure :
L'air même que vous respirez,
Avec trop de plaisir passe par votre bouche :
Votre habit de trop près vous touche ;
Et sitôt que vous soupirez,
Je ne sais quoi qui m'effarouche
Craint parmi vos soupirs des soupirs égarés.

Au commencement de ce siècle, Canova sculpta les époux symboliques dans un marbre pur et transparent comme la chair des dieux immortels. Enfin, de nos jours, M. Victor de Laprade chanta en Psyché l'âme humaine

(1) V. Creuzer et Guignault, t. III, p. 400 et suiv. — M. Louis de Ronchaud prépare une étude sur le mythe de Psyché. V. O. Muller, pl. 171-177.

destinée à se réjouir dans le sein de Dieu, de qui elle est séparée sur la terre par une suite d'épreuves.

Je termine par un mot sur la nouvelle édition de *l'Ane d'or*, à propos de laquelle j'ai écrit cet article. Goëthe, qu'on trouve au seuil de toutes les initiations, nous enseigne à éclairer les scènes de *Daphnis et Chloé* du souvenir des peintures d'Herculanum (1). Un dessinateur d'un talent connu et déjà appliqué à de grandes entreprises, M. Racinet (2), a su, avec l'aide d'un architecte archéologue, M. Paul Bénard, illustrer la *Métamorphose* d'après les monuments de la vie gréco-latine que le Vésuve nous a gardés et ces divins vestiges de l'art hellénique qu'épargna la douceur du ciel. Ses dessins ont été habilement interprétés par M. Huyot et par madame Brux, qui tiennent l'un et l'autre un burin délicat. M. Racinet, lui aussi, a sa magie. Par lui, les villes grecques dressent au sommet des acropoles leurs temples doriques et leurs statues colossales; les cirques s'emplissent de citoyens; les maisons élégantes ouvrent leurs portes de bronze. Voici l'atrium où règne un double portique, le triclinium où sur les tables, parmi les roses, fument les viandes abondantes; le cubiculum étroit avec le lit de bois de citronier entouré de fioles de parfums syriens. Voici les vastes cuisines, et le cellier, et le sommeil séculaire des amphores ventrues. Partout des statues, des autels fleuris, des mosaïques, des coupes; partout des danseuses qu'enveloppe comme une vapeur leur voile diaphane, des esclaves à la tête rasée, des jeunes filles portant leurs cheveux noués à la mode laconienne, des enchantements et des baisers.

ANATOLE FRANCE.

(1) Entretiens de Goëthe et d'Eckerman. V. la préface de Charavay en tête de son édition de *Daphnis et Chloé*.

(2) *Les Arts au moyen âge, les Arts somptuaires, etc.* M. A. Racinet dirige actuellement la belle publication de MM. Didot, *l'Ornement polychrome*, presque achevée.

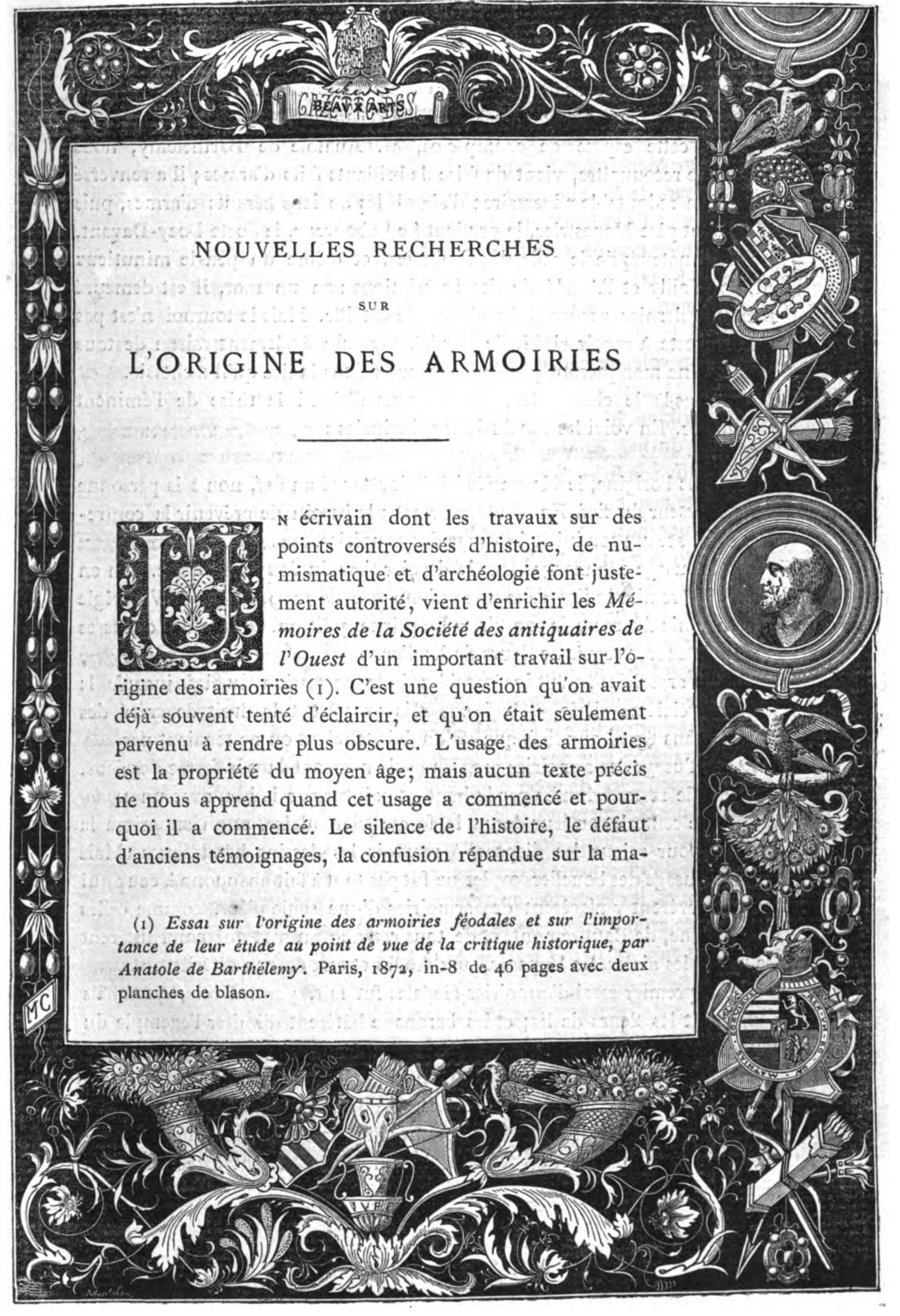
Propriétaire-Gérant : BACHELIN-DEFLORENNE.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.



PORTRAIT DE REMBRANDT





NOUVELLES RECHERCHES

SUR

L'ORIGINE DES ARMOIRIES

Un écrivain dont les travaux sur des points controversés d'histoire, de numismatique et d'archéologie font justement autorité, vient d'enrichir les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* d'un important travail sur l'origine des armoiries (1). C'est une question qu'on avait déjà souvent tenté d'éclaircir, et qu'on était seulement parvenu à rendre plus obscure. L'usage des armoiries est la propriété du moyen âge; mais aucun texte précis ne nous apprend quand cet usage a commencé et pourquoi il a commencé. Le silence de l'histoire, le défaut d'anciens témoignages, la confusion répandue sur la ma-

(1) *Essai sur l'origine des armoiries féodales et sur l'importance de leur étude au point de vue de la critique historique, par Anatole de Barthélemy*. Paris, 1872, in-8 de 46 pages avec deux planches de blason.

tière par la cohue des généalogistes d'office, tout s'est réuni pour abandonner la recherche aux conjectures de l'érudition.

Dans cette espèce de champ-clos, M. Anatole de Barthélemy, nous devons le reconnaître, vient de faire de brillants faits d'armes; il a renversé plus d'un redoutable adversaire; d'abord, les anciens hérauts d'armes, puis le vaillant père Menestrier, le prudent Le Laboureur, le docte Poey-Davant, les ordonnateurs de le salle des Croisades, et même un peu le minutieux M. de Wailly et l'Académie des Inscriptions : en un mot, il est demeuré maître et dernier occupant du champ de bataille. Mais le tournoi n'est pas clos, il reste à savoir si M. de Barthélemy aura également raison de tous ceux qui ne manqueront pas de se présenter dans la lice qu'il a choisie.

Laissons-là le champ-clos, et résumons d'abord la thèse de l'éminent antiquaire. En voici les conclusions principales :

1° Dans l'origine, le blason féodal était attaché au fief, non à la personne du possesseur du fief. En d'autres termes : le besoin de prévenir la contrefaçon des sceaux conduisit à l'usage des armoiries.

2° Cet usage commença dans le dernier tiers du douzième siècle. On en trouve le premier indice dans une ordonnance de 1179, où Louis VII règle la cérémonie du sacre de son fils. « Le prince, y lit-on, portera des chausses « de soie azurée semée de fleurs de lis d'or. »

3° Les armoiries furent inséparables de la possession du fief, jusqu'à la fin du treizième siècle, quand nos rois exercèrent le droit de créer des nobles, sans égard aux fiefs que ces anoblis tenaient ou ne tenaient pas.

4° De l'usage des armoiries procéda le changement dans la forme des écus. Au lieu de rester arrondis par le haut et pointus par le bas, avec un *umbo* ou boucle centrale, on leur donna la forme triangulaire, et on supprima la boucle, pour mieux les disposer à recevoir les dessins héraldiques. Mais comme l'usage des boucliers ovales ne fut pas tout à fait abandonné, ceux qui les conservèrent y placèrent des armoiries d'une seule pièce, comme celles de Bretagne, de Bauffremont, et de tous ceux en un mot qui empruntèrent les lions, les aigles, les léopards, aux étoffes et aux émaux d'Orient.

5° Le premier essai d'armoiries féodales fut fait, par nos rois, quand ils adoptèrent les fleurs de lis; et les barons se hâtèrent d'imiter l'exemple du souverain.

6° Enfin, il faut distinguer ce qu'on a appelé les armoiries des bourgeois des armoiries des gentilshommes. Les premières sont des emblèmes personnels, qu'on devrait seulement nommer *épisèmes* (1). Elles ne se transmettaient pas, tandis que les armoiries féodales étaient essentiellement héréditaires.

(1) Le mot grec ἐπίσημον se traduit par *insignes.*



Tel est le résumé de la thèse de M. de Barthélemy. Je laisse de côté une savante et judicieuse discussion sur l'authenticité plus que douteuse de plusieurs inscriptions et de blasons souvent allégués à l'appui de systèmes erronés. Je ferai pourtant une réserve en faveur des anciens comtes d'Anjou, qui, suivant M. de Barthélemy, n'auraient jamais eu de blason; bien que le magnifique émail du Mans trouvé dans le tombeau du comte Geofroi Plantagenet, mort en 1150, donne à ce prince un écu écartelé de quatre lions; bien qu'un historien contemporain nous dise que le même prince, le jour qu'il fut armé chevalier, porta des lions sur son bouclier, sur sa coiffe, sa chaussure et sa robe de *parement*. Quelles meilleures preuves cependant pourrait-on avoir de l'existence de ces armoiries, que retiennent encore aujourd'hui les princes de Beauvau, comme descendants des anciens comtes d'Anjou? M. de Barthélemy revient à plusieurs reprises sur cette *ornementation* qui semble l'embarrasser, et qu'il s'obstine à regarder comme « *n'ayant aucun rapport avec le blason féodal* » (p. 30). — Mais venons au fond même de la nouvelle dissertation.

Et d'abord, je demanderai la raison du silence de l'auteur sur le temps où les pièces armoriales figuraient déjà sur les écus, sans être encore regardées comme insignes distinctifs d'une famille ou d'un fief. Ce point, comme j'espère le prouver, a bien son importance. On prenait alors les blasons armoriés, on les quittait comme, aujourd'hui, les bagues et les cachets que vendent les bijoutiers à qui les trouve de son goût. J'admets que ces blasons ne soient devenus héréditaires que dans le cours du douzième siècle (1); mais cela n'empêche pas que dès le commencement du siècle précédent, ils ne recouvrissent déjà la plupart des écus, comme pièces de résistance et d'ornement. Dans la partie la plus ancienne du Vocabulaire attribué à Jean de Garlande on lit : « Les marchands armuriers (de Paris) fournissent « toutes les villes du royaume. Ils vendent aux chevaliers des écus couverts « de toile, de cuir et de laiton, peints à lis et à lions. » *Scutarii prosunt civitatibus totius Galliæ; qui vendunt militibus scuta tecta tela, corio et auricalcho, leonibus et foliis liliorum depictis* (2). Dans ce curieux passage, on cite les deux pièces armoriales le plus généralement employées; mais il est vraisemblable que les *Scutarii* en fournissaient encore d'autres, telles que chimères, aigles, alérions, quintefeuilles, roues, rais d'escarboucle, etc.

Ce fait de la banalité primitive des pièces correctement armoriales ne saurait être contesté. Les poëmes et romans en prose composés avant le

(1) Et non pas seulement à la fin de ce siècle. Le lion de Flandres reconnu sur le sceau du comte Philippe, mort en 1170, atteste l'usage des armoiries, mais ne fait pas remonter à leur origine.

(2) Ce vocabulaire est imprimé à la suite du *Paris sous Philippe le Bel*, par H. Gérault. Jean de Garlande en est plutôt le commentateur que l'auteur original.



treizième siècle le prouvent d'une manière surabondante. On y voit les chevaliers prendre, quitter et remplacer la couleur et les métaux de leurs armes : un jour, ils paraissent avec un écu rouge à lion doré; le lendemain, ils préfèrent le champ d'azur chargé de bandes, ou de fasces blanches. Le nom héraldique des pièces n'est pas encore fixé; le rouge n'est pas *gueules,* le noir n'est pas *sable,* le blanc n'est pas *argent,* enfin les chevrons se nomment *bandes de bélic* (obliquæ). Quand un chevalier a quitté son manoir en costume de ville et se décide à figurer dans un combat, il prend le premier écu, la première cotte d'armes qu'on lui présente, et quand cet écu est fendu, troué ou écartelé, il en demande à ses écuyers un autre dont les couleurs et les pièces le préoccupent bien, mais seulement en raison de la résistance plus ou moins grande qu'elles semblent promettre. Dans les *tournois* (ainsi qu'on appela longtemps les champs de bataille consentis à l'avance), on distinguait aisément les cottes d'armes blanches, noires ou vermeilles, les écus à fleurs, à bandes ou à lions; mais dans le tournoi suivant, chacun des chevaliers pouvait paraître avec d'autres pièces, et ne savait pas mauvais gré à ses adversaires si l'un d'eux reprenait les couleurs et les émaux qu'il venait d'abandonner (1).

Ces armoiries furent souvent personnelles. Il arrivait qu'un chevalier donnait la préférence à certaines couleurs, à certains insignes, comme, dans les temps modernes, M. Saint-Marc Girardin à sa longue redingote, M. Garnier-Pagès à son long col de chemise. — Dans la *Chanson d'Antioche* dont l'auteur, Richard le Pèlerin, avait accompagné les premiers croisés, on ne voit cité qu'un écu personnel, celui de Godefroi de Bouillon; il représente un cygne, apparemment en souvenir de la légende qui lui donnait un cygne pour premier ancêtre; mais ni son frère Baudouin, ni les autres rois de Jérusalem, ni les comtes de la haute Lorraine ne conservèrent cet *épisème,* comme l'aurait nommé M. de Barthélemy. D'ailleurs, Richard le Pèlerin, aussi bien que les romanciers de la Table ronde, justifie le sentiment de notre auteur, qui rapporte au douzième siècle la transmission bien établie des pièces et des couleurs armoriales.

Pour les écus, je crois qu'on peut en reconnaître trois variétés. Ils furent ronds, ovales, ou triangulaires. Les *ronds,* qui rappelaient ceux des soldats romains, et les *ovales,* souvent terminés en pointe, étaient munis d'un *umbo* central ou *boucle;* ce qui leur fit donner le nom de boucliers. Les

(1) On imagina, dans le quinzième siècle, de publier un *Recueil des armoiries des chevaliers de la Table ronde.* Ces armoiries sont de l'invention de l'auteur du Recueil. Dans le *Merlin,* le *Lancelot,* l'*Artus,* le *Tristan,* ni même dans la *Quête de Saint-Graal,* on ne voit pas les chevaliers affecter des armes de famille ou même personnelles, si ce n'est le prédestiné Galaad dont les armes sont d'une blancheur éclatante pour rappeler les vues que Dieu a sur lui.



triangulaires, que les chevaliers avaient seuls le droit de porter, étaient appelés écus de quartier ou de parement, comme les désigne un poète anonyme, dans une épître au roi Louis le Hutin (1). Ce poète essaie de trouver une intention symbolique aux trois fleurs de lis d'or qui décoraient l'écu royal. Ainsi dès les premières années du quatorzième siècle, et sans doute même auparavant, les fleurs de lis étaient réduites à trois sur l'écu de *parement* du roi. Pourquoi le furent-elles ainsi, tout en continuant de parsemer sans nombre les tapis, les manteaux, les meubles de la royauté française? Parce que les fleurs durent suivre la flexion de l'écu : deux à la plus grande largeur, une vers la pointe. Si donc les lis, ce glorieux blason de la France, reparaissaient jamais sur nos drapeaux (ce que je verrais assurément avec autant de plaisir, pour le moins, que monseigneur le duc d'Aumale), il conviendrait de les y semer sans nombre, comme elles étaient sur la bannière de Philippe-Auguste, de saint Louis et de Charles VII. D'ailleurs, on a, je crois, et M. de Barthélemy lui-même, attaché au choix des lis une intention pieuse ou symbolique qui ne leur appartenait pas. Dans les plus anciens contreseings où la fleur est gravée, elle se rapproche tellement de la forme du sceptre, qu'il semble plus naturel de n'y reconnaître que le signe de l'autorité souveraine.

Le temps n'ayant, à ma connaissance, épargné aucun écu armorié antérieur au treizième siècle, il faut en rechercher la forme dans les sculptures et décorations de ces temps-là; et ces reproductions n'apprennent pas quand les bandes de métal, d'abord attachées sous le cuir bouilli de l'écu, auraient été placées à la superficie. Je ne me rends pas même bien compte de ce qui aura pu conduire à ce changement; car enfin il semble qu'on donnait mieux le change à l'ennemi en lui laissant ignorer la juste disposition de plaques défensives. Quoi qu'il en ait été, dans le roman de Lancelot, écrit au second tiers du douzième siècle, la Dame du Lac envoie trois écus : le premier muni d'une seule bande, les deux autres de deux et trois bandes. Lancelot devra saisir le premier, qui doublera ses forces, puis le second, puis le troisième, si la multitude de ses ennemis demande qu'il triple ou quadruple ses moyens de défense. La fiction ici justifie l'intention des bandes héraldiques, et par conséquent celle des chevrons, des fasces, des sautoirs, des croix de Saint-André, des rais d'escarboucle; M. de Barthélemy l'a judicieusement reconnu. Voilà donc déjà une explication naturelle d'une bonne partie des pièces de l'écu. D'autres pièces répondaient encore à la même intention. Les lions étaient armés, lampassés et recercelés; les aigles éployées, aux ailes pointues et prolongées, pour ne laisser qu'un étroit passage au glaive ennemi. Les aigles pouvaient d'ailleurs être un souvenir du

(1) Publiée dans le premier *Annuaire de la Société de l'histoire de France.* In-18.

labarum romain, pour les princes qui se regardaient comme héritiers des empereurs d'Orient et d'Occident.

Et de ce fait, le long usage banal des pièces armoriales, on est en droit de conjecturer qu'elles couvrirent les écus avant de paraître sur les sceaux. Car en supposant que le besoin de déjouer les faussaires ait conduit à la pensée de tracer sur les sceaux une empreinte héraldique, on ne justifie pas la forme de l'écu donné à cette empreinte. On dira que la figure équestre du baron couvert de son écu était déjà gravée sur les sceaux antérieurs : je le veux bien; mais pour que l'addition des pièces armoriales pût être utile, il fallait qu'on y reconnût l'insigne du baron, et que l'hérédité de cet insigne fût déjà consacrée.

Ainsi, de temps immémorial, le champ des écus de cuir bouilli fut traversé de plaques métalliques affectant certaines formes; bandes, fasces, croissants, roues et raies d'escarboucle; lions, dragons, lis ou quintefeuilles; le tout en relief. Les croix, devenues depuis si nombreuses, ne doivent pas remonter, sinon pour les rois de Jérusalem, aux premiers jours des armoiries héréditaires. Trop grand était le nombre de ceux qui, par un motif pieux ou superstitieux, les auraient adoptées comme insignes distinctifs.

Mais comment de communes ou personnelles, les armoiries devinrent-elles héréditaires? Bien que la pente semble avoir été facile, l'évolution tient à plusieurs causes, dont il convient de faire la distinction.

D'abord, je pencherai à croire que les robes et manteaux de *parement* ne furent pas ici sans influence. Les rois et les hauts barons avaient, dès les temps carlovingiens, coutume de faire des distributions de vêtements et de fourrures, non-seulement à leurs officiers domestiques, mais aux vassaux appelés à former leur cour féodale. C'est là ce qu'on appela depuis les *livrées*. Or, il est assez naturel de conjecturer que les rois et les hauts barons affectèrent pour leurs livrées des couleurs spéciales et des ornements distinctifs. Les uns donnèrent le vair et le gris, les martres et les hermines; les autres des *pailes* ou draps de soie, fleuronnés, griffonnés, lionnés, avec collets, goules rouges ou manches pendantes. Les riches broderies de la robe d'apparat portée par le baron, quand il présidait sa cour, purent aisément passer de la robe aux écus, aux bannières, à la cotte d'armes : si bien que le chevalier devenu tenancier du fief par l'effet d'une alliance ou d'une adoption, aura pu quitter ses insignes personnels pour prendre celles du baron auquel il succédait. Mais le plus souvent, et dès les commencements du treizième siècle, il se contentait d'accoler à ses armes celles du baron dont il devenait héritier. J'ajouterai que ces robes à lions, à fleurs, à griffons, à roues sortaient déjà des fabriques françaises. La reine Blanche, mère de saint Louis, avait, à son arrivée en France, *parti* les fleurs de lis de la tour de Castille, et nous voyons ce double insigne éclater sur un grand nombre

de vitraux et de dalles, et sur la robe des officiers de sa maison (1). Assurément la reine Blanche n'était pas allée demander aux ouvriers de Smyrne ou du Caire l'exécution de ces dessins.

Passons à une autre série de pièces armoriales. Quand un preux avait mérité d'être cité parmi les *bien-faisants* d'un tournoi, quand il avait prouvé dans un duel judiciaire la justice de sa cause, il lui arrivait de garder bonne mémoire de l'écu dont il s'était couvert. « Je ne te changerai jamais, « disait-il : si tu as été ébréché, troué, bosselé, je réparerai le dommage, « avec des plaques de cuivre, clous ou macles d'or ou d'argent; et je recom- « manderai à mes héritiers de te conserver, en souvenir du bon service que « tu m'as fait. »

Puis, dès la première époque, les pièces de l'écu purent rappeler un beau fait, une tradition honorable. Godefroi de Bouillon, devant Jérusalem, avait abattu d'un seul trait de flèche une famille de trois alérions passants. Ces alérions furent adoptés par les ducs de Lorraine, héritiers de ce grand fief. On connaît les jolis vers de Voltaire :

> Où deux poteaux marqués de trois merlettes
> Disent assez qu'en Lorraine vous êtes.

Seulement les merlettes étaient des alérions.

Je citerai encore la *Chanson d'Antioche*, cette belle et précieuse relation poétique de la première croisade. On y voit le duc Robert de Normandie tuer de sa main le chef de l'armée persane, Kizli-Arslan, nom que les chrétiens traduisaient correctement par celui de *Rouge lion :*

> Li quens de Normendie à la chiere menbrée
> Broche le bon destrier, s'enseigne a escriée;
> Fiert le Rouge lion sor la targe roée,
> Et par desous la boucle li a fraite et troée.
> Del cheval l'abat mort; l'ame s'en est alée
> En infer le hisdeus; iluec est ostelée.
>
> (Tom. II, p. 261; édition Techener.)

Nous accusera-t-on de trop de hardiesse en supposant que le *Rouge lion* sera devenu le lion de Normandie qui fournit à l'Angleterre son troisième léopard de gueules? Au reste, M. de Barthélemy promet de nous apprendre, dans une prochaine étude complémentaire, « comment se forma le blason « normand, et à quelle époque il a été composé d'abord d'un lion, ensuite « de deux léopards. » Attendons.

Les tournois, ces grandes et belles fêtes, si mesquinement remplacées de

(1) Entre autres dans les miniatures du *Roman de la Poire*. Bibliothèque nationale.



nos jours par les courses de chevaux, ont encore eu leur part dans l'établissement des armoiries héréditaires. C'était alors les chevaliers qui sur de vigoureux coursiers disputaient les prix, et ces prix, il ne faut pas l'oublier, étaient fort lucratifs. Le vainqueur revenait chargé de riches présents, ramenant les grands chevaux de ceux qu'il avait désarçonnés. A la suite des joutes corps à corps, il y avait une mêlée générale, le *trepignis*, que semble ironiquement rappeler le galop final de nos bals bourgeois. Là, les vaincus de la veille essayaient de regagner, et non sans danger, ce qu'ils avaient perdu. Or on dut sentir de bonne heure la nécessité d'exiger certaines conditions pour l'entrée des lices. Les écus furent donc soumis à une revue préalable, avant l'ouverture de la *procession des armes*. Dès lors, le blason dut garantir *l'honorabilité* de celui qui le portait. Les tournois auraient donc conduit à la transmission des armoiries, si cette transmission n'eût pas été déjà établie auparavant.

Enfin, n'oublions pas l'emploi primitif des armes *parlantes*, c'est-à-dire rappelant le nom de celui qui les adoptait. Tels sont les trois chabots « des seigneurs de Chabot, les deux bars des comtes de Bar, les bourdons des Labourdonaie, les mails des Mailly, la broie des sires de Broie. La broie est un instrument agricole, une variété de la herse ou treuil qu'on retrouve sur l'écu des sires de Joinville; et c'est au *treuil* que je rapporterais volontiers le surnom de Trouillart donné à Geofroi, père de l'immortel historien de saint Louis. Trouillart mourut en terre sainte et dans un âge très avancé, en 1204. Peut-être le surnom lui vint-il de ce qu'il avait, le premier, adopté le treuil comme armoirie distinctive.

En voilà assez sur ce point, trop peut-être. J'ajouterai pourtant encore que dans les premiers temps de la chevalerie régulièrement constituée, bien avant l'époque des armoiries héréditaires, les nobles, valets et écuyers attachés à la personne du chevalier et chargés de porter ses armes en voyage, n'avaient pas le droit de combattre avec un écu, et de chausser les éperons dorés. Ce double privilége n'appartenait qu'aux chevaliers et les faisait partout reconnaître, comme ayant tout droit d'être appelés messires ou monseigneur. L'écu de quartier était donc l'insigne de la chevalerie. Eu égard à l'extrême différence des temps, il était ce qu'est aujourd'hui l'épaulette dite à *graine d'épinard,* réservée aux officiers supérieurs. C'est là peut-être ce qui décida le choix de l'écu de quartier pour les contre-sceaux.

Il me reste à discuter avec M. de Barthélemy sur le blason des villes, des communautés et de la bourgeoisie. A proprement parler, les villes n'ont pas eu d'armoiries, mais des sceaux dont le type fut rarement emprunté aux données héraldiques, si ce n'est quand il était *parlant*, comme le lion de la ville Lyon, la forteresse de la ville de Tours, le château de Château-Thierry, etc. Le rainceau de Reims et le navire de Paris n'ont assurément rien de commun avec la nomenclature héraldique. Il n'en fut pas de même

des insignes (ou *épisèmes*, si M. Barlhélemy l'aime mieux) que choisirent les bourgeois, comme ils en avaient le droit incontesté. J'en demande donc pardon à mon savant ami, je ne vois pas bien en quoi ces insignes se distinguaient, quant à la forme et même quant au fond, des armoiries nobiliaires. Comme celles-ci, elles furent assez fréquemment parlantes, et, comme elles encore, assez fréquemment héréditaires. Pourquoi telle bonne maison de négoce, après avoir pris pour cachet un signe distinctif, un lion, un aigle, une rose, une couronne, aurait-elle dû changer d'enseigne et de cachet à chaque génération ? Pourquoi les fils d'hôtelier n'auraient-ils pas conservé le lion d'or, le cheval blanc, le grand cerf, la pomme d'or qui avaient recommandé leur hôtel ? « Des *enseignes,* soit ! direz-vous, des *cachets,* passe encore ; non des armoiries. » La difficulté d'en faire la distinction n'est assurément pas mince ; mais jetez les yeux sur les relations, en grande partie publiées, des Jeux de l'Épinette (1). Vous y verrez les bourgeois non-seulement de Lille, mais d'Arras, de Douay, de Valenciennes, d'Amiens et de Reims figurer dans ces jeux militaires institués par eux, et qui étaient ordinairement mi-partis, si je puis ainsi parler, de roture et de noblesse. Les bourgeois s'y présentent avec des écus très correctement armoriés, et, durant plus de deux siècles, ces *écus* restent la marque distinctive des mêmes familles. Ils sont portés, avec ou sans brisures, dans plus de cent tournois successifs ; tant il est vrai qu'anciennement le droit de choisir un sceau, de prendre des armoiries appartenait à tout le monde et n'occasionnait aucune chicane. Ce droit ne fut soumis à une taxe que sur la fin du règne de Louis XIV, quand, pour venir en aide au Trésor, on imposa les blasons comme aujourd'hui les chiens et les allumettes. A partir de là, on se prit à penser que le droit de choisir et de conférer des armoiries étant *régulier*, avait besoin de la confirmation ou de la concession du souverain. On a fait plus encore de notre temps : une commission des sceaux a été instituée ; on y recherche, entre autres choses, si les personnes dont le nom est précédé d'une particule ont droit ou non de séparer cette particule du reste du nom ; chacun peut renoncer à ladite particule, il est défendu de la prendre. Recherche puérile, que la République *provisoire* fera cesser, je suppose, d'une façon *définitive.*

Dailleurs, personne ne s'avisait autrefois d'attacher aux armoiries bourgeoises une présomption de noblesse ; entre elles et les armoiries féodales, l'absence de cimier faisait toute la différence. Elles étaient soit *parlantes,* comme le *fermail* des Fremault, les *bezans* de Le Monnoyer, les *gousses de fèves* des Aspois, le *fer à cheval* des Maréchal ; soit empruntées aux plus honorables pièces de la nomenclature héraldique : lions, griffons, croix, aigles

(1) L'Épervier d'or, description historique des joûtes et des tournois qui, sous le titre des nobles rois de l'Espinette, se célébrèrent à Lille, au moyen âge (de 1280 à 1490) ; par Léon du Rosny. Paris, 1839, in-8.

et lis; vairs, sables, hermines et couronnes. La seule réserve était pour les armes que d'autres familles nobles ou bourgeoises avaient déjà prises. On a vu qu'elles se transmettaient comme héritage de famille; je ne pense donc pas qu'il y ait lieu d'adopter un vocable particulier pour les distinguer des armoiries de la noblesse. Également empruntées, sauf les exceptions, au vocabulaire héraldique, quel moyen de ne pas les confondre? N'attendez pas, sur ce point, de nouvelles lumières de la part de ceux qui les ont religieusement maintenues : personne aujourd'hui, dans les classes dites aisées, ne voulant plus convenir d'une extraction roturière. Mais il n'en était pas ainsi autrefois; grand nombre de bourgeois étaient enchantés de ne pas être nobles, et plus d'un gentilhomme pauvre et ami de la vie tranquille eût volontiers donné ses priviléges de noblesse pour reprendre la liberté de mieux gagner sa vie dans les carrières commerciales. Le service militaire, obligatoire pour les nombreux indigents de la noblesse, était pour les bourgeois facultatif; dans les cités, la bourgeoisie donnait de grands et honorables droits auxquels la gentilhommerie ne pouvait prétendre. Et d'ailleurs, pour être estimé gentilhomme, il ne suffisait pas d'avoir un cachet armorié ou de porter un nom précédé et surtout séparé de la particule : il fallait constater l'état précédent de la famille, les charges et offices qu'elle avait remplis, les services militaires qu'elle avait rendus. Personne ne s'y trompait. Mais aujourd'hui que le niveau démocratique a passé sur tous les anciens priviléges, en vérité tout le monde s'y tromperait que je n'y verrais pas un grand inconvénient pour la chose publique.

Je finis, et je soumets les conclusions de ma contre-thèse au jugement de l'éminent auteur qui m'en a fourni l'occasion. Je n'ai pas toujours partagé sa manière de voir; j'ai fait mes réserves et déduit mes objections : mais je ne les croirai bien fondées que si lui-même consent à les accepter. L'excellent historien des anciens évêchés de Bretagne, l'auteur du précieux *Manuel de Numismatique* n'a pas coutume de voir ses jugements infirmés; on les reçoit généralement sans appel, à défaut de bonnes raisons à leur opposer. En sera-t-il autrement pour l'incursion qu'il vient de faire sur le terrain héraldique? aura-t-il enfin trouvé un contradicteur capable de lui tenir tête? C'est à lui qu'il convient de le dire, ou de réduire à néant tout ce qu'on essaie de lui opposer. Le *Bibliophile français* s'estimerait, je n'en doute pas, très heureux de recevoir sur ce point le dernier mot de M. de Barthélemy, pour éclairer d'un plus grand jour cette question de l'origine des armoiries, tant et si souvent controversée.

PAULIN PARIS.



LA BIBLIOTHÈQUE DE STOCKHOLM



N bibliophile émérite, M. Charles Desmazes, membre titulaire non résidant de la Société des antiquaires de Picardie, a publié récemment dans le Bulletin de cette Société, sur les manuscrits français à l'étranger, et notamment à Stockholm, un travail des plus intéressants.

— En face de tant de désastres (ceux de la Commune, dit M. Desmazes), volontairement causés par une populace en délire, qui tentait d'envelopper dans une même ruine la religion, la patrie, la propriété, la famille, il faut bien, pour se consoler, regarder au loin et demander à l'étranger ce qu'il renferme de documents intéressant notre histoire nationale.

Dans les manuscrits français de la bibliothèque de Stockholm, nous trouvons :

Amiens. — Ordonnances.

Che est la chartre que Li roi Phelipes donna à la ville d'Amiens (1) :

In nomine patris et filii et spiritu sancti, amen. — Jou Phelipes, roi de Franche, par le grâce de Dieu, fais savoir à tous chiaus qui cheste chartre verront, pour che que nos amis et nos féal chitoiens d'Amiens nous ont servi féalment, pour l'amistié d'aus et pour leur requeste, nous leur avons octroié commugne à teles coustumes, lesqueles ils ont jurées à tenir et garder :

...... Cheste chartre du roi Phelipes fut donnée et à Péronne renouvelée, en l'an de l'Incarnation Notre-Seigneur MII^c IX, el trésime an de son regne, cheste chastre fut confremée et renouvelée du roi Louis, à Haidin, en son Castel, en l'an de l'Incarnation Notre-Seigneur, MII^cXV, el tierch an de son règne, estans en son palais, ches Barons qui sont chi nommés présents : *Nul senechal n'avoit en Franche. — Li signes Robert le Bouteillier. Li signes Berthelmieu li chamberlans. Li signes Mathieu le*

(1) Bibliothèque royale de Stockholm. (Manuscrit sur parchemin.)

connestable. — Tout che fu par le main Garin, Évesque de Saint-Liz (1).

— L'usage de la chité d'Amiens :

Chertaine cose est que quiconque soit de le commugne de le chité d'Amiens on ne peut prendre, ne retenir son cors, ne despouiller par amende de deniers, ja soit chou que che soit de la haute amende.

— Le chose n'est d'asseurement en fraint ou de laide ouvre, ains sera bannis de la chité et de le banlieue, jusques à tant que il ora paié et fait gré.

— De nombre de porter en mariage :

Quiconque marie sa fille ou sen plus prochain hoir, et en porte un nombre de deniers, par condicion, qui doivent estre mis en héritage, avec les hoirs de chelui ou de chele qui les porte. Et ce il avient cose que une des parties meure et si n'aient nul hoir, li héritage qui de ches deniers seroit acatés, par condition, escharroit à chelui qui les aroit portés ou à sen costé ne ni oroit rien l'autre partie, ne repartiroit as deniers, ja fust che cose con n'eut mis encore des deniers acaté héritage.

— Les usages du Prévost d'Amiens :

S'il avient que uns homs se claime d'un autre qui soit de commugne, de catel, s'il le fait adjourner devant le Prévost, se chil de qui on se claime, dizt par devant la justice qui il li fera son gré, il s'en part sans amende et se il ne li fait sen gré seur jour et chil à qui on doit le reste vient arrière plaintes li deterrer, est à IIII deniers d'amende, lendemain, avant le Prévost et au thierch jour à XXVIII deniers d'amende envers la justice, l'amende ne peut plus monter.

— Du mariage hors de ville :

Il est establi par le Maieur et les Esquevins que se un hom marit sa fille hors de la ville, et il li donne deniers à son mariage, il convient que il acuite des deniers envers le ville XII deniers de le livre.

— L'ordenanche de la vile d'Amiens :

Ch'est l'ordenanche des plais de la ville d'Amiens, tenus par le Maieur et Esquevins, lequelle ordenanche fut faicte par sire Galeran de Vaulz, a donc Baillui d'Amiens, à che appelés lesdits Maieurs et Esquevins et autres plusieurs sages du pais, ache ayaules et connaissans et en entérinant le mandement du Roy, nostre sire, par ce, audit bailli envoyé : *Primo* est ordené par les dessus nommés que lidit Maire et leurs successeurs oront une closque, en leur maison des cloquiers ou ailleurs, en lieu convenable, lequele on sonnera, par une longue espasse de temps convenable, soit devant dingner ou après, ou en aucune d'aultres heures, toutes fois qu'il plaira à diz Maieurs et Esquevins, dedens lequel son de le dite closque,

(1) Garin, évêque de Senlis, fut garde des sceaux; enfin, sous Louis VIII et Louis IV, chancelier de France. — (Bordier. *Les Archives de l'Empire*, p. 129.)



les parties qui auront jour l'un contre l'autre, seront tenues de eulz présenter par devant lesdits Maieurs et Esquevins ou par devant aultre establie ad ce faire.

Item. — Li clerc desdits Maieur et Esquevins sermenté, ardené à oir et examiner tesmoins et parties seur leur fais, seront prest en le maison des cloquiers ou ailleurs, en un certain lieu, tout le jour, et li esquevins liquel aront chascun tesmoines oir iiij deniers et li clerc viij. — Et seront escript après le déposition des tesmoins, les noms des esquevins, par lesquels ils seront ouys. Et i ordenera li maire des esquevins, qui seront a ches tesmoins ouïr, par quoy il ni ait despartes. Et seront tenu li advocat et procureur de jurer à tenir et warder les ordenanches dessus dictes.

— Regis Philippi statutum :

Nos Philippus, Dei gratiâ Francorum Rex, pro reformatione Regni nostri quod retroactis temporibus gravatum extitit adversitatibus temporum et guerrarum et pluribus controversiis euntibus. Requirentes Prelatos, barones et alios fideles et subditos nostros quatenûs eas vel ea faciant a subditis suis teneri et firmiter observari in terris et jurisdictionibus suis modo quo injungimus et nos nostris. In cujus rei testimonium præsentibus statutis sive constitutionibus nostrum fecimus apponi sigillum. *Actum Parisiis, die lunæ post mediam Quadragesimam. Anno domini millesimo trecentesimo secundo.*

— Ordonnances du roi Loys X (1315) (1) :

Loys, par la grâce de Dieu, Roys de Franche et de Navarre, nous faisons savoir à tous présens et à venir que nous qui nous désirons et désirer devons le pais et la tranquilité de nos loiaux sougies, et nous esiaissons en y chely, querons volontiers et touz jours volons querre voies et manières par lesquelles y chil sougies soient et puissent estre tenu et deffendu des oppressions, griez et domages.....

Et pour che que che soit ferme choze et estable à perpétuité, nous avons faict mettre à ches présentes lettres nostres séel, sauf en aultres chozes nostre droit et celui d'autrui.

Faict et donné à Paris, le XVe jour de May, l'an de grâce mil trois cent et quinze.

— *Li prévost de Paris et d'Orliens :*

Ce sont les rubriches de ce livre, qui est des establissemens le Roi de France, que li Prévost de Paris et d'Orliens tiennent en lor plais.

La première rubrique si est de l'office au Prévost : Li Prevost de Paris et cil d'Orliens si tenront ceste forme en lor plais : — se aucuns vient devant ex, et mueve question de marchie, qu'il ait fait encontre un autre

(1) Bibliothèque royale de Stockholm. (Manuscrits français.)

y demande iretage, li Prevos semonra celui dont on se plaindra et quand les parties venront à cel jor, li demandeur fera sa demande et cil à cui on demandera, respondra cel jor mesme, se c'est de son fait et ce c'est d'autrui, il ara un seul jor à respondre, se il le demande et à cel jor, il respondra. — Se cil à cui on demande, connoist ce que on dira contre lui, li Prevos ce qui sera connu, fera tenir et entériner, selon cou qu'il est à coustume.

De bataille, de campions cangier, de murdre por sen meffait appert.

S'aucuns hom mehagnies ou aultres qui ait passé sen aage de IX ans et I jour et uns autres qui soient sours et lours, qui puisse montrer autre mehaing et li quex que ce soit de ces II apelast l'un l'autre de murdre ou de rapt ou de traison, ou d'un autre meffait, dont se li quex que ce soit estoit vencus et en deust prendre, et li un se vausit cangier et lui deffendre dezist je ne voel mie que vos me cangiés, car vos m'apeles et je ne vos apele mie de tel meffait, dont joue prenge mort, se iou estoie vencus, droit donroit qu'il se cangeroit, ja pour cou ne le lairont.

Ci fenissent li usage de Thouraine et d'Anjou et ci après commence de justice et de droit et des commandemens de droit et de l'office de chevalerie et de prendre mauffaiteur en présent fait et de l'usage d'Orlenois et de Paris en court de baronnie.

Justice si est une volentes estable, qui donne à cascun son droit et li commandement de droit si sont cel : honnestement vivre, ne nul personne ne doit despire, si donner à cascun son droit (1).

Selonc droit escrit et entitelé : *de justitiâ et jure*, où il est traitié au commencement espéciaument de ceste matière.

De pugnir maufaiteur et de prendre maufaiteur, en present fait et de prouver le présent. — Saucune justice prend I home le Roi ou I sien justiciable au Roi.

De Chevauchie faictes à armes.

Se il est à tort venus, ensi comme ai dit ou ceu qui est avoues du Roi, il fera l'amende par le coustume du pais et de la terre, et fera l'amende de LX lib. Se il est bers ou chevaliers ou gentix hom, mais nus ne garandist selonc l'usage d'Orlenois, s'il n'est bers, ou s'il ne tient en baronnie, et s'il desavoue le fie mauvaisement de sen droit signeur, et il en soit atains, il perdra son fie, si comme nos avons dit devant en l'usage d'Orlenois ou titre dassener à son fic et de desavouer son droit signeur, où il est traitié de ceste matère, mot à mot et usages et coustumes généraux esprouvée si accordent, car messires li rois deffend les armes et les chevauchies, selon ses establissemens.

(1) *Jus suum cuique tribuere*, disent les Institutes de Justinien.



Che finist li usages de le Prévosté de Paris et d'Orlenois, en cort de baronnie (1).

Coustumier de Bretaigne (2).

Le samedi avant la feste Saint-Hilaire (3) (janvier 1275). Le Seigneur des seigneurs de tous princes, le Souverain Dieu tout puyssant, voulant diriger humaine créature à béatitude, sa benoyte fin et, en la dirigeant, la conssuer, a estably là bas seigneurs spirituels et temporels et, par leurs organes, promulgé et promulge journellement droyz, establissemens et coustumes, qui pour la labilité de mémoire, sont rédigez par escript en diverses régions, ainsi que es pays, personnes et lieux assemblé convenable. — Et, entre les autres, les costumes et establissemens de Bretaigne par les Roys et Ducs de Bretaigne o le conseil et advis des Prélats et Barons.....

Le livre finit ainsi : Qui voudroyt vivre honnestement et que justice soyt faicte, on peut apprendre en ce livre qui nous enseigne des coustumes, des stiles, des establissemens de Bretaigne, qui doyvent estre tenus, selon rayson et droit, et justice estre faicte.

— *Guillelmus de Brolio. Stilus curiæ Parlamenti* (4).

Ce manuscrit commence ainsi : Quoniam hominûm labilis est memoria. — A la seconde page : Oratio quia de stilo curiæ Franciæ pauca reperiuntur. — A la troisième : Quia dictus stilus quandò quam diversificatus fuit, ideò pauca de ipso, in hoc libro, in scriptis compilari et cum maxima diversificatione expertorum vère in curiâ et diversificatorum. Et maximo labore ad me cum subtili cautelâ applicari et ipsa in exempla tradam ut sic non oporteat, si aliquid in dubium revocetur, nisi recurrere ad registrum curiæ.

De modo et gesta quem debet habere (5) advocatus curiæ Parlamenti. — Habeas, advocate, modum et gestum maturum, cum vultu læto moderatè. — Si humilis, curialis, secundùm statum tuum, retentâ amænitate statûs tui.

— Arresta extracta de libro Inquestarum cooperto pelle viridi, incipientia primo folio. Inqueste reddite de deliberatione, Parisiensi in Parlamento, octavo candeloræ. — Anno domini millesimo ij^c lvj.

(1) Manuscrit sur parchemin. (Bibliothèque de Stockholm.)

(2) Manuscrit sur parchemin. (Bibliothèque royale de Stockholm.)

(3) *Assisia Britaniæ facta per Principem scilicet Gauffridum, tunc temporis Comitem Britaniæ.*

(4) Bibliothèque royale de Stockholm. (Manuscrit français.)

(5) M. Hauréau (de l'Institut) a fait une savante étude sur les œuvres de Guillaume du Breuil.



— In secundo folio incipientia : probate sunt multe novitates. In dorso signato : societas Rothomagens. Mercator (1).

— Les anciennes coustumes de Lourris,

— Les coustumes de Meung-sur-Eure.

— Ordonnances faictes sur la polisse de la ville de Bourges.

— Coustumes et usaiges dont l'un est accoustumé de user en Champaigne.

— Coustumes de Champaigne et premièrement la chartre des barons de Champaigne.

— Du conseil du Roy. — Des personnes desquelles les Roys ont composé leur conseil et qui ont eu séance, entrée et voix en iceluy (1700).

— Etat et menu général de la dépense ordinaire de la Chambre aux deniers du roi (1707).

— Etat des personnes qui doivent et ont droit de manger aux tables du Roy, durant l'année 1707. — Fait et arrêté le premier janvier 1707. — Signé : *Henry Jules de Bourbon*, et plus bas : *par Monseigneur : Lombard*.

— Explication des recettes et dépenses du Roy de France des années 1688, 1712, 1717, 1722, 1734, 1739, contenues dans les deux cartes de cabinet, avec le montant des recettes et dépenses de l'année 1740. (*Fait et arrêté à Paris*, le 1 *Février* 1741.)

— *Jura et instituta Normanniæ* (*Anno Domini trecentesimo*) (2).

— Incipit liber de juribus et consuetudinibus Normannæ : cùm in effrenatæ cupiditatis malitiâ, humanum genus ardore suo insociabili teneat errecticum discordantias generans, ac dissensus à finibus hominum pacem et concordiam penitùs proscripsisset.....

— On y trouve cette inscription :

— *Alexander, Pauli filius, Petavius, Senator Parisiensis. Anno* 1647.

— Au mot *Abjuracion,* le Recueil des lois anglaises sous Henri VI (*Digest of Law*) (3), dont le manuscrit est à la bibliothèque royale de Stockholm, porte : Qui terram abjuravit,dum sit in strata publica, sit pace Regis ; nec debet in aliquo molestati et, dùm sit in ecclesiâ, custodes ejus non debent morari infrà cimeterium, nisi necessitas vel evasionis periculum hoc requirat. Nec arcentur confugi dum sint in ecclesiâ, qùin possint habere vitæ necessaria et exire libere pro obscæno onere deponendo.

— Regis Canuti leges (*Bibliotheca Colbertina.* — *Manuscrit* 3860.)

(1) Bibliothèque royale de Stockholm. (Manuscrit français.)
(2) Bibliothèque royale de Stockholm. (Manuscrit latin.)
(3) Brittiska och Fransyska Handskrister uti Kongl Bibliotheket i Stockholm. — 1847.

Photogravure Dujardin

85

RELIURE GENRE GROLIER

Nº 472 bis du Cat. Morante



ŒUVRES EN PROSE (1).

S'ensuivent les dits moraux des philosophes, translatés de latin en françois, par noble homme messire Guillaume de Tignonville, chevalier. — Christine de Pisan. — Roman de Mélibée et Prudence.

BALLADES ET POÈMES.

Ballades et Rondeaux. Le premier testament de Maistre François Villon. — Le testament second de maistre F. Villon. — Le tournoi amoureux. — Le débat du cœur et de l'œil. – Noms des XII pères de France. — Item des Ducs et Comtes du royaume. — Le nombre des villes à clochier. — Complaincte en matière de nostre Diabolique. — Alain Chartier. Le bréviaire des nobles. — Le lay de paix. Paris 1617. — La belle dame sans merci. — Michault Taillevent. Le régime de fortune. — Huon de Méry. Le tournoiement Antéchrist. Ballade faite quand le roi Charles VII fut couronné à Raims, du temps de Jehanne d'Arz, dicte la Pucelle. — Le Quadriloque, fait par maistre Alain Chartier. — Palamon et Arcita, romman translaté de vieil langage et prose en nouveau et rime, par Mada moiselie Anne de Graville la Malet, dame du Boys Malesherbes, du commandement de la Royne (1520). — Exemplaire ayant cette mention : *Guillermi Le Rouille, Alençoniensis causidici in legibus licentiati. Justiciæ atque injusticiæ descriptionum compendium. — A Paris, en la rue neuve Notre-Dame, à l'enseigne de l'Écu de France.*

— Duchastel. Le Conseil de Mariage. — Passe-temps Michault. Le contre Passe-temps Michault, par Pierre Chastellain. — Le temps reconneu de Pierre Chastellain.

— La bibliothèque de Stockholm contient de nombreux romans en vers français, manuscrits, sur parchemin, parmi lesquels il faut citer : Loys, roi de France et Thibault d'Arabie, ou les expéditions de Louis I et de Guillaume d'Orenze, contre les Sarracins, attribué à Guillaume de Bapaume. — Limage du Monde, par Gautier de Metz. Au bas de ce manuscrit est écrit : *Nicolas de Livre, seigneur de Humerolles, a donné ce présent livre à Monsr Henry Estienne, ce XVI janvier* 1579, *à Paris.* — Le roman d'Athis et de Prophilias, avec cette mention : *L'an de grâce mil ij^c^ quatrevins et XIX. Lou mardi d'avant la translation Saint-Nicholas, ou mois de Mai fuit escript ci romans, de la main de Jehan Clart. demorant à Fontenoy.* — Le roman de Rou et des ducs de Normandie de R. Wace. — Le livre des eschais. Ci commence le livre des eschais,

(1) Bibliothèque royale de Stockholm. (Manuscrits français.)

que translata de latin en françois frère Jehan de Vignay, de l'ordre des frères de Haut-Pas. A la requête et prière de noble homme Bertrand Aubery de Tarascon, ce livre li présenta ledit frère Jehan humblement, son petit et humble chapelain, le iiij mai, l'an MCCCLVII. — Le manuscrit porte ces mentions : l'an 1488, François Decaumont naquit au tiers jour d'aoust, environ mynuyt, et François Giron, 1658. — Guillaume de Guilleville. Le Pélerinage de la vie humaine, avec cette inscription :

Mil quatre cens quarante trois,
Le jour précédent Saint-Franchois,
Fu chest livre chy par escrips,
Par le main dampt Zain de Zyanys,
Moigne du Gard, à Longviller,
En l'ostel dampt Zain Chevalier,
Prieur dudit lieu, pour le jour
A l'escripvent doint Dieu s'amour.

— Chi se commenche le pèlerinage de l'âme, puisqu'elle est yssue du corps. — La copie en fut consommée, l'an de grâce MCCCCXLIII, en l'abbey de Longviller.

— Roman d'Eledus et de Serene. — Le livre dou bon Roy Alexandre.

— *Revenus de l'Hôtel-Dieu de Vernon* (*Eure*) (1) :

— Ci sont les terres de Lespinoy, qui appartiennent à l'ostel-Dieu de Vernon.

— De Gallinis. Non quia gallinæ de quibus est intencio debeantur domui Dei, sed ut sciatur quod quique debent gallinas, debent corveas.

— Ponuntur nomina et cognomina personarum quæ debent redditum in termino Paschæ et in quibusdam aliis terminis, et cum his ponitur summa redditus qui debetur : Natalis barbitonsor V solidos. — Ricardus Helloyn IX, s. — Item, dimidium caponem ad Natalem Domini..... — Magistro Ricardo, unum quarterium mutonis ad Ascensionem Domini.

— *La règle Sainct-Benoît* (2) :

— Ci commence les statuts et la règle Monsieur Saint-Benoît, translatés de latin en françois et confirmés par notre Saint-Père le Pape, contenant cent chappitres.

— S'ensuit le proheme : Eslevés doncques devotement votre penser à entendre l'admonicion du bon Père Saint Benoist, qui exhorte chascune de vous en disant : Escoute, fille, les commandemens de Dieu ton maistre,

(1) Manuscrit sur parchemin. — Bibliothèque royale de Stockholm.
(2) Manuscrit sur papier. — Bibliothèque royale de Stockholm.

encline l'oreille de ton cœur, et recoips voulentiers l'admonicion de Dieu ton père piteulx, et mets en effaict, afin que tu retournes à luy par labeur d'obédience duquel tu t'es departi par laschеté, dignobédience.

— Boissart (Jo. Jac.) Inscriptionum antiquarum quæ tàm Romæ quàm in aliis quibusdam Italiæ urbibus videntur, — cum suis signis propriis ac veris lineamentis exacta descriptio. — *Romæ, anno MDLIX*), avec cette inscription :

ΟΥ ΔΟΚΕΙΝ ΑΛΛΑ ΕΙΝΑΙ. *(Ne pas paraître, mais être.)*

— Catalogue des ouvrages de M. Le Clerc, Chevalier Romain, dessinateur et graveur ordinaire du Roy, faict par M. Le Clerc, son fils, prêtre, docteur de Sorbonne. (M.D.C.L.XV.) (1).

— Catalogue des œuvres de François Chauveau, dessinateur et graveur de l'Académie royale de peinture et de sculpture à Paris. — (1697.)

— Discours sur la manière d'étudier la couleur en comparant les objets les uns aux autres, et sur la pratique de la peinture et ses trois principaux procédés : ébaucher, peindre à fonds et retoucher, prononcés par M. Oudry, professeur en l'Académie roiale de peinture et sculpture de Paris, les 7 juin 1749 et 2 décembre 1752 (2).

— Plan de la route de Paris à Lille par Senlis, Roye et Péronne, et de celle de Paris à Arras par Compiègne et Saint-Quentin. (MDCCLXXI).

Le chevalier de Berny. — *Précis du militaire en général, dédié à Gustave III, roi de Suède, surnommé le premier citoyen d'un peuple libre. A Bruxelles, le* 16 *septembre 1777*. Avec cette dédicace :

C'est en vain qu'en cette peinture,
De ce prince adorable on imite les traits,
A moins que ses vertus ne tracent la figure,
L'art n'y réussira jamais.

— Livre du navigateur Marco Polo, escrit au tens que li Incarnation de Jésus-Crist corroit sour. M.C.C.IIIj^{xx} et XViij, par Guillaume Gauvain, clerc, natif de la paroisse de Broon ou diocèse de Saint-Malo, de l'Isle en Bretaigne. — Lequel livre est et appartient à honourable homme et saige monseigneur mestre Jehan Gilbert, sieur de de la Chambre des comptes du Roi, nostre sire, en son palais, à Paris.

— *Liber Sacramentorum* (3).

(1) Bibliothèque royale de Stockholm. — Manuscrits français.
(2) Bibliothèque royale de Stockholm. — Manuscrits français.
(3) Manuscrit sur parchemin. — Bibliothèque royale de Stockholm.

— In nomine Domini incipit. — Liber Sacramentorum. — De circulo anni, à sancto Gregorio Papâ Romano. — Editus qualiter missa Romana celebratur.

On y trouve, après la liste des Evêques Senonais, cette soumission : Ego Rainardus, humilis abbas Beati Johannis Senonensis subjectionem et obedientiam sanctæ matri Senonensi Ecclesiæ et tibi, Wilelme pater, tuisque successoribus ore promitto et manu confirmo ✝.

— Ego Emelina, humilis abbatissa Beatæ Mariæ de Pomereto, debitam subjectionem et obedientiam sanctæ matri Senonensi Ecclesiæ et tibi, Hugo Pater, tuisque successoribus ore promitto et manu confimo ✝.

— Sur plusieurs de ces manuscrits passés à l'étranger, on lit des devises essentiellement françaises : *A jamais* (De Clèves). *Nul ne s'aproce* (De Bourgogne). — *Hélas! se jay mon joli temps perdu.*

— Le vendredi XIV[e] jour d'avril, l'an mil cinq cens trente-cinq avant Pâques (1), à nous François Errault, conseiller du Roy, notre sire, en sa cour de Parlement, par frère Pierre Gousion, prieur d'Estoille, vicaire du révérendissime cardinal de Tournon, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés lès-Paris, au nom et comme procureur dudit révérendissime furent présentées les lettres-patentes du Roy, desquelles la teneur en suit : François, par la grâce de Dieu, Roy de France, à nos amez et féaux conseillers, maistre André Guillard, maistre des requestes ordinaires de nostre hostel, et François Errault, conseiller en nostre cour de Parlement de Paris, salut et dillection.

— Le 14 avril 1535 (2). — S'ensuit la substance des rapport faicts par les maistres jurez massons, charpentiers, couvreurs, voyreurs, brodeurs, chasubliers et orfèvres, qui ont faict les visitations dessusdictes.

— Premièrement : les massons, charpentiers et couvreurs ont estimé les réparations nécessaires de leurs estats à la somme de huit mil cinq cens quatre-vingt douze livres 15 sols tournoys.

Les voireurs, ce qui est nécessaire pour les réparacions de leur estat, onze cens quatre-vingt douze livres 19 sols tournoys.

— Les chasubleurs et brodeurs, quatre-vingt quatorze livres 10 sols tournoys.

Quant aux orfèvres, ils ont rapporté ce qui est de leur mestier, en bon estat et réparacion, hormis quelque nombre de pièces qu'ils ont trouvé deffaillir en aucuns relicaires, lesquelles pièces deffaillientes n'ont esté, par eux, estimez; — le tout, ainsi que plus à plein et par le menu est contenu ès rapport desdits maistres jurés. — En tesmoins de ce, nous com-

(1) Manuscrit sur parchemin. — Bibliothèque royale de Stockholm.

(2) Brittiska och Fransyska handskrifter uti Rongl Bibliothecket Stockholm. 1847.



missaires dessusdits, avons signé ce présent procès-verbal et à icelluy faict apposer les sceaulx de nos armes, faict les an, jour et lieux que dessus. — Signé : F. Errault, — A. Guillart.

— Si maintenant de la Suède nous passons en Norwége, nous voyons que la moisson ne sera pas moins féconde pour nos chercheurs (1).

— La bibliothèque de Copenhague possède aussi de nombreux manuscrits français :

— Coutumes de Normandie. (*Manuscrit du XVe siècle sur vélin, sommaire en rouge. Fonds de Thott, n° 1012, in-4°*). Exécuté vers 1460, comme le prouve l'inscription suivante : *Cest coustumier apartient à noble home Guillaume Leberceur, escuier, seigneur de Varrouille, et le fist faire en l'an Miliiijc LX, et après le donna à son fils, le XVIe jours de fievrier l'an Miliiijc*. Sur la même page on lit : *Toussaint de Fourville à qui ce livre est, qui le trouvera s'y lui rende et il sera courtoys.—De la Fontaine Saint-Martin audit de son prochain voyesin Jehan Largier. — Nicolas Pourgin de la paroisse Saint-Martin* (1569-1573).

— Bestiaire de Philippe de Thiron. (Manuscrit du XIVe siècle. (*Ex libris Sancti Martini à campis.*)

— Décade de Tite-Live. — De la bibliothèque de Sedan.

Chronique Martinienne. *(Manuscrit du XVe siècle)*. Le feuillet porte : *Pour M. de Harlay, Procureur général* 1661. Ce manuscrit est de la bibliothèque de M. le marquis de Ménars.

— Statuts et ordonnances militaires du duc de Bourgogne. (*Manuscrit du XVe siècle sur vélin, è bibliothecâ Dominicanorum Lugduni acquisivi* 1744. — *Klevenfeldt.*

— Chronique de France. (Manuscrit sur vélin, in-folio, avec cette mention : *Pa. Petau, Consr en Parl.*

—Chants royaux en l'honneur de la Sainte-Vierge. Manuscrits du seizième siècle. Sur le recto on lit : *Ce livre fut fait pour Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, comtesse de Saint-Vallier, femme de Louis de Crou, comte de Maulevrier, seigneur d'Anet, grand Sénéchal de Normandie.*

Le roman de la rose. Manuscrit du XVe siècle, avec cette mention : *P. Nicolas Moreau, sieur d'Auteuil. Donné par Madame Sansi, ma seur, à l'ami de son cœur.*

— Chansons d'amour, avec musique. Manuscrit sur vélin (XVe siècle).

(1) En Danemark, une ordonnance du 17 juillet 1697 prescrit aux auteurs, libraires, imprimeurs, de déposer un exemplaire de tous ouvrages publiés dans le royaume ; la même mesure existe depuis 1556 en France.



Ex libris Johannis du Moulin, dono domini Decani Dumoulin, maître des enfants de chœur de l'église de Sens. Puerorum ecclesiæ Senonensis rector, arrangeant, pour trois voix, les compositions d'autres musiciens et les faisant imprimer chez Pierre Atteignant, à Paris (1).

En lisant ces lignes, qui sont, pour les savants français, comme un guide, comme une consolation même, nous leur montrons ces mines si fécondes, si riches encore à exploiter, alors que nous nous désolons au milieu des ruines (2). — L'étranger, le barbare, comme disait Rome au jour même de sa défaite, détient tant de trésors relatifs à notre France, à notre Picardie :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

Triste lumière, à laquelle il faut pourtant et au plus vite rallumer le flambeau de la science, si l'on ne veut le voir s'éteindre en notre pays, autrefois l'avant-garde du monde civilisé !

CHARLES DESMAZES.

(1) Voir la savante description des manuscrits français du moyen âge de la Bibliothèque royale de Copenhague. Imprimerie de Thiele. — Copenhague, 1844.

La bibliothèque de Copenhague remonte à Christian III. Dès 1517, le pape Léon X demandait et obtenait de ce souverain, pour les faire copier, quelques manuscrits d'histoire romaine, alors conservés dans la bibliothèque de Kallundborg.

(2) Je dois rappeler ici les intéressants travaux faits sur la Suède par M. Bascle de Lagrèze, conseiller en la Cour de Pau, et par M. Armand Verdier de Flaux, mon ami dévoué, le remarquable historien de Gustave I, qui a dédié son livre à S. M. Charles XV.



L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE

D'APRÈS MUNSTER

Tout ce qui touche les origines de l'imprimerie mérite l'attention des bibliophiles. Le document que nous reproduisons ici ne présente aucun renseignement précis et ne peut suggérer aucune idée nouvelle sur cette grande invention; il nous a paru toutefois digne d'être placé dans cette *Revue*, à cause de son ancienneté assez vénérable et de sa naïve éloquence.

Le livre d'où nous le tirons est connu, mais on ne lui accorde qu'une très médiocre valeur historique. C'est la *Cosmographie générale* de Sébastien Munster, publiée pour la première fois en allemand, l'an 1541.

Là n'est pas la véritable gloire de Munster, qui avait étudié sous Stapfer et Reuchin et était un des plus grands savants de son temps, comme mathématicien et comme hébraïsant. On a de lui quarante ouvrages différents qui justifient l'inscription gravée sur sa tombe :

GERMANORUM ESDRAS HIC STRABOQUE CONDITUR.

Sa Cosmographie générale, compilation d'un esprit lourdement germanique, a gagné à être traduite en français. C'est à la version française que nous empruntons notre citation. (Édition de 1552, *aux despens de Henri Pierre* [*à Basle*], en l'an de grâce 1552, petit in-folio, pages 543 et 544.)

Nous n'ajoutons aucun commentaire à ce texte, parce que sa forme peu précise donne peu de prise à une dissertation historique. Nous renvoyons à l'article *Typographie* dans l'*Encyclopédie moderne*. M. A. Firmin Didot y a épuisé la question. Rappelons-nous seulement que l'incendie de la Bibliothèque de Strasbourg par les obus allemands a anéanti le plus vaste ensemble qui existât de documents sur les obscures origines de l'imprimerie.

C. D'IVRY.

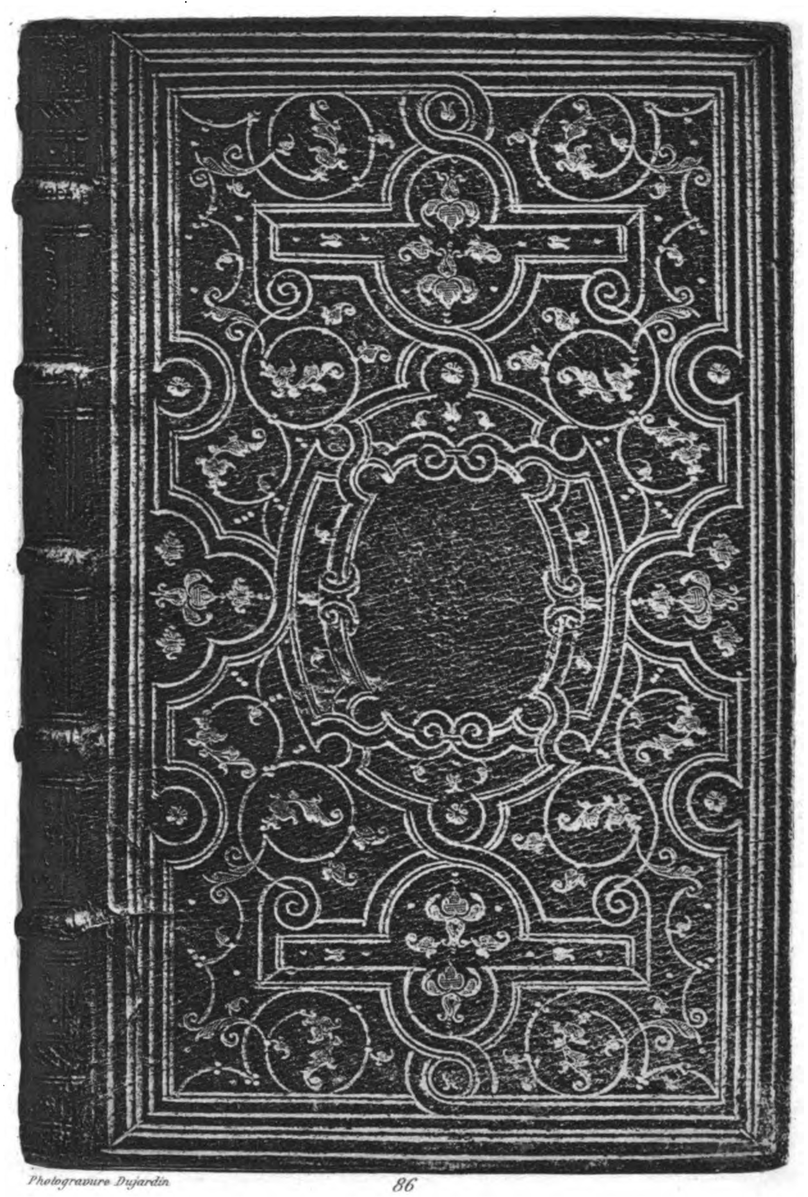
L'art d'Imprimerie trouuée à Mayence.

L'Art d'imprimer auec lettres esleuées en estaing a este trouuée quasi de nostre temps qui est vne inuention pleinement diuine, digne de memoire et d'admiration, mais elle seroit encores plus admirable si elle n'eust point este tant diuulguêe. C'est vne chose merueilleuse et quasi incroyable, mais tres uraye, qu'vn homme seul puisse former autant de lettres en vn iour, qu'vn escriuain bien prompt et diligent en pourroit à grande peine escrire en deux ans.



L'inuention est Germanicque, et fust en grande admiration du commencement, et de grand proffit. Jehan Guttenberg cheualier en fut le premier autheur de ceste belle inuention. La chose fust premierement essayee à Mayence 16 ans deuant qu'elle fust diuulgée en Italie. Les Allemandz, dyie, en furent les premiers autheurs a Mayence, et les commencementz estoient bien petiz, mais elle s'est augmentée en brif par l'industrie de l'esperit humain, et est venue à telle perfection, que nous la voions auiourdhuy. Certes c'estoit faict des estudes de toutes bonnes lettres en ces derniers temps, auquel chascun cherche ce qui est bon pour le ventre, et touz sont menez de conuoitise insatiable. Car à grand peine leuent ilz en leur chemin les liures qu'il eust fallu aultrefois achepter de grande somme de deniers. Et attendu que quelques ans auparauant que cest art fut trouuée on ne tenoit comte des bons autheurs, certes toutes les disciplines fussent peries auec les autheurs d'icelles, si cest art n'est esté inuentée de bonne heure. Dieu donc creatur de toutes choses, lequel iamais ne défault au choses humaines, et donne abondamment tout ce qui est necessaire, vn peu apres que les histoires et lettres commencoient à perir du tout a baillé aux hommes vn art merueilleux et necessaire par le moyen des characteres, qui a esté trouué en nostre ville de Mayence. Et par icelle tout incontinent les lettres ont accroissement, et sont comme resuscitées et venues en public partou tes nations. La memoire des choses anciennes a este restituée, la sagesse des philosophes, la theologie, et tout ce qui auoit esté cache entre peu de gentz par long temps, a este multiplié. Il a este faict commun à toutz par le moyen de cest art, tellement, qu'on est la peruenu, que rien ne s'est faict anciennement qui n'ait esté manifeste vn peu deuant que i'escriuisse ces choses. Par ce moyen les gestes des roys, peuples, nations, republiques, villes et citez, ont esté reduictz en memoire, etc.





Photogravure Dujardin

86

RELIURE GENRE GROLIER

N.° 1269 du Cat. Morante

Le Bibliophile Français — Imp. Sarrazin

ARMORIAL DU BIBLIOPHILE

Nous annonçons à nos lecteurs que la troisième partie de l'Armorial du Bibliophile paraîtra définitivement le 15 septembre prochain.

Le retard apporté dans cette magnifique publication provient de la grande quantité de documents que M. Joannis Guigard a reçus de divers amateurs, et dont il a dû se servir pour compléter son œuvre et la rendre par là plus digne de la faveur du public.

Le tirage à part sera donc enrichi de nombreuses et intéressantes additions au texte primitif.

Voici du reste un spécimen des articles ajoutés par notre savant collaborateur.

MESMES (de).

Cette famille, originaire d'Écosse, qui tient une si large place dans la magistrature française, occupe encore un rang distingué dans les lettres et surtout dans les fastes de la bibliophilie.

JEAN-JACQUES (1) Ier du nom, aimant les lettres et les arts, au dire de Scévole de Sainte-Marthe (2), dès le commencement du seizième siècle amasse tableaux, livres et manuscrits, et jette en quelque sorte le fondement de cette bibliothèque qui, sous ses descendants, devait faire l'admiration des amateurs français et étrangers.

HENRI Ier (3), son fils, chevalier, seigneur de Roissy, chancelier de Navarre et ambassadeur de Henri II, roi de France, malgré les préoccupations des affaires publiques, cultive les lettres et continue la collection paternelle avec tant d'ardeur qu'elle arrive bientôt à un développement tel, que les plus hautes personnalités d'alors, scientifiques et littéraires, entre autres Passerat, Turnèbe, Marsil, Fauchet, n'hésitent pas dans leurs éloges à la comparer aux plus splendides du temps.

On y voyait les premiers produits de l'imprimerie, d'anciens manuscrits avec miniatures qu'il avait fait venir d'Italie et de la Belgique, ainsi que d'autres manuscrits arabes, coptes, arméniens, grecs, latins et français.

(1) Premier président au parlement de Normandie, né le 11 mai 1490, mort le 23 octobre 1559.

(2) *Elogia doctorum in Gallia virorum.*

(3) Né en 1531, mort le 1er août 1596.



A ces raretés Henri ajouta le riche cabinet de médailles qu'il avait acquis de Chaduc (1).

François Pithou (2), dérogeant à son austérité habituelle, traite Henri de Mesmes de « sot bibliotaphe, qui enterrait dans son cabinet et ne communiquait à personne des livres rares et curieux ni plus ni moins que s'il eût été un tombeau. »

Cependant les mémoires contemporains, d'une manière unanime, tiennent l'ambassadeur du roi de France pour un homme instruit, magnifique, protégeant les gens de lettres (3) et leur ouvrant avec libéralité tous ses trésors bibliographiques.

Henri Ier mort, cette précieuse collection, portée par lui à un si haut degré de prospérité, passa entre les mains de

JEAN-JACQUES II (4), qui l'entretint et l'augmenta encore pour, à son tour, la laisser à son fils aîné

HENRI II (5), le plus illustre des membres de cette illustre maison.

« Si vous iettez les yeux sur lui, dit le P. Jacob, il esblouyt les plus sçauants : si vous contemplez son intégrité, sa vie est vne perle sans tache : si vous pesez sa dignité, il est des premiers du plus auguste parlement du monde. Or donc toutes ces qualités avec l'affection qu'il a pour les livres, le rendent amateur des sciences et des livres, et ainsi il a fait sa bibliothèque l'une des plus accomplies de Paris. »

Il était si savant et se plaisait si fort en la conversation des gens instruits que l'on disait de lui que qu'en huit jours il épuisait un docteur (6).

Tallemant des Réaux, qu'on peut croire quand il loue, dit qu'il était « l'homme de la robe qui avoit le plus bel esprit et qui escrivoit le mieux en françois. »

Henri II continua les traditions de son aïeul : poètes, savants et artistes trouvaient auprès de lui un généreux accès.

Naudé (7) « ce génie des bibliothèques, » eût la garde de toutes ces richesses, et durant ses fonctions il composa ce curieux livre : ***Advis pour dresser une bibliothèque,*** qu'il dédia à son patron. Dans ses additions à

(1) Louis Chaduc, né à Riom en 1564, conseiller au présidial de cette ville. Ce fut un bibliophile distingué et en outre un grand amateur d'objets d'art. Son cabinet de médailles acheté par de Mesmes passa ensuite à Gaston d'Orléans, puis à la Bibliothèque du Roi.

(2) Mort le 1er novembre 1596.

(3) Le poète Passerat fut pendant trente années son hôte.

(4) Mort doyen de tous les conseils le 30 octobre 1642.

(5) Président à mortier au Parlement de Paris, mort en 1650.

(6) Menagiana, t. IV, p. 175.

(7) Le P. Jacob. *Traicté des plus belles Biblioth.*



l'histoire de Louis XI il consacra encore un passage *ad bibliothecam Memmianam.*

« Vn autre rare esprit de ce temps, le R. P. Léon de Saint-Jean, prédicateur du roi et Prouincial des Pères Carmes Réformez de la prouince de Toulouse, a fait aussi vn liure latin sur ce subiect, soubs ce titre : *Idea bibliothecæ viuentis et mortuæ ad Henricum Memmium* (1). »

Comme tous les amateurs passionnés Henri de Mesmes faisait des dépenses inouïes pour accroître et illustrer ses collections artistiques et littéraires.

On rapporte qu'il chargeait les voyageurs de lui procurer tous les manuscrits qu'ils pouvaient rencontrer dans les contrées qu'ils exploraient. Et Naudé affirme que son maître, dans le même but, entretint une correspondance avec un orfévre de Paris établi à la cour du Grand Mongol. Les missives de cet artisan étaient formées de rouleaux en papier fabriqué avec du coton rouge et enfermées dans de longs étuis faits avec des roseaux.

Cette fameuse bibliothèque eut le sort, hélas ! de toute chose ici-bas : elle alla

Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier.

Après avoir brillé avec tant d'éclat, étonné par ses splendeurs le monde savant, elle disparut tout à coup comme une étoile filante. Et, chose singulière, on n'en a pas même conservé le souvenir dans un catalogue!

Henri II décédé, elle passa d'abord à

JEAN-ANTOINE Ier (2), puis à

JEAN-JACQUES III (3), enfin à

JEAN-ANTOINE II, comte d'Avaux (4).

Celui-ci, on ne sait pourquoi, se débarrassa subitement d'une grande partie des livres imprimés. On les vendit en 1706 avec ceux de la célèbre collection Bigot. Et ce que l'on ne peut comprendre, pour effacer la trace de leur provenance, les armes de la maison de Mesmes furent enlevées des plats en coupant avec un couteau la partie du cuir sur laquelle elles étaient frappées, détruisant ainsi de superbes reliures, la plupart des chefs-d'œuvre du genre.

Barbarie inutile. L'empreinte de l'écusson parut encore assez sur le carton des couvertures pour dévoiler cette misérable supercherie dont tout Paris se moqua.

(1) Le P. Jacob. L'ouvrage dont il par e n'a jamais vu le jour.

(2) Président à mortier au Parlement de Paris, mort en 1673, âgé de 75 ans.

(3) Aussi président en la même cour et membre de l'Académie française, mort le 9 juillet 1688.

(4) Président à mortier, et de l'Académie française. Il naquit le 18 novembre 1661 et mourut le 23 août 1723.

Une des principales richesses de cette collection était un magnifique recueil d'auteurs classiques des ALDES, en grande partie imprimé sur vélin et orné de splendides miniatures, provenant de Grolier (1).

Ce recueil, peut-être le plus riche de ceux dont la bibliographie nous ait conservé le souvenir, « tomba entre les mains d'un gredin de notaire qui n'achetoit des livres que pour en tapisser son cabinet, et qui, absolument incapable de connoître le mérite de ceux-là, les fit impitoyablement dépouiller de ces vêtements précieux et respectables pour les revêtir de reliures modernes plus brillantes à son gré, attentat véritablement digne de l'indignation des honnêtes gens, et qui méritoit incomparablement mieux la berne ou les étrivières, que celui de ce vieillard du Boccalin, qui s'amusoit à lire des chansons et des madrigaux avec des lunettes (2). »

Depuis Jean-Jacques Ier jusqu'à Jean-Jacques III, du XVe au XVIIe siècle, c'est-à-dire pendant six générations consécutives, les livres des de Mesmes eurent invariablement sur les plats la même marque, c'est-à-dire leurs armes, que l'on blasonne ainsi :

Écartelé : au 1 d'or, au croissant de sable ; au 2 et 3, d'or, à 2 lions léopardés de gueules, armés et lampassés d'azur, qui est de BIGORRE ; *au 4, d'or, à la pointe ondée d'azur, surmontée d'une étoile de sable, qui est de* LASSUIS.

Vers 1731, les deux filles du comte d'Avaux, la duchesse de Lorges (3) et la marquise d'Ambres (4), vendirent au roi les manuscrits dont elles avaient hérité, au nombre de 600 environ, sur l'estimation de l'abbé Sallier, alors garde de la Bibliothèque du Roi.

De l'ensemble on fit deux parts. Celle concernant la diplomatie entra au dépôt de la guerre ; l'autre, relative aux belles-lettres, fut placée dans notre grande bibliopole, où elle forme un fonds spécial sous le nom de ses anciens possesseurs.

Quant au reste des livres imprimés, ceux qui ne firent point partie de la première vente entrèrent dans la circulation commerciale à peu près à la même époque, mais l'on ne sut jamais comment.

Sic transit gloria mundi ! Ajouterait madame de Sévigné.

JOANNIS GUIGARD.

(1) PROSPER MARCHAND. *Histoire de l'Imprimerie.*

(2) IBID.

(3) Marie-Anne-Antoinette, née le 15 mai 1696, mariée à Guy-Nicolas de Durfort, duc de Lorges, dont elle fut la seconde femme. Elle mourut en 1767.

(4) Henriette-Antoinette, née le 29 avril 1698 ; elle avait épousé Louis-Hector, seigneur comte de Gélas, marquis d'Ambres.



CHRONIQUE

La bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg vient d'obtenir une subvention annuelle de 300,000 francs et de s'enrichir de plusieurs dons d'un grand prix, entre autres du Coran écrit de la main d'Osman. Ce manuscrit a plus de douze cents ans, et les ulémas de Samarcande le nomment « la plume sacrée. » Quelques pages sont encore tachées de sang : d'après la tradition, Osman lisait ce livre lorsqu'il fut tué. Ce manuscrit est le seul reste des trésors littéraires réunis autrefois à Samarcande par Tamerlan, et constitue par conséquent un des plus anciens et des plus précieux monuments de la littérature musulmane. Parmi les autres manuscrits dont la bibliothèque a fait l'acquisition, nous citerons seulement une pièce de vers autographe de l'impératrice Élisabeth Petrowna, et vingt-huit lettres d'A. de Humboldt au comte Cancrine.

LE BRITISH MUSEUM

Nous extrayons du *Journal de la Librairie*, d'après l'*Athenœum*, ce qui suit :

Le British Museum est divisé en douze grandes sections ou départements dont voici la nomenclature : Imprimés. — Manuscrits. — Antiquités orientales. — Archéologie et ethnographie de l'Angleterre. — Antiquités grecques et romaines. — Monnaies et Médailles. — Botanique. — Estampes et dessins. — Zoologie. — Paléontologie. — Minéralogie. — Cartes, plans et dessins topographiques. Le British Museum est donc à la fois une bibliothèque, un musée et un muséum d'histoire naturelle.

Dans la section des imprimés, le rapport annuel constate les progrès dans la confection des catalogues. On sait que le catalogue général est depuis longtemps terminé. Il ne s'agit que de le fondre en un seul tout, car il se compose de deux parties, dont la seconde, dite *Catalogue supplémentaire*, est une espèce de réservoir qui alimente la première, mais un réservoir qui diminue tous les jours et qui aura bientôt épuisé toutes les lettres de l'alphabet. Quand cet immense travail sera terminé, il n'existera plus qu'un seul répertoire alphabétique : le *Nouveau catalogue général* (*New general catalogue*), consistant, il est vrai, en des centaines de volumes et formant à lui seul une bibliothèque respectable.

Dans le cours du dernier exercice, 75,000 titres de livres ont été transcrits sur les bandes de papier destinées à prendre place dans les feuillets de ce vaste catalogue de 1,100 à 1,200 volumes. On sait que ces titres sont reproduits en quadruple expédition pour les trois ou quatre exemplaires du catalogue.

Dans ce nombre ne sont pas compris 20,000 relevés d'ouvrages de musique, dont près de 10,000 en quadruple transcription.

M. Cowtan, conservateur adjoint de la bibliothèque, nous apprend, dans son livre dont nous avons donné le titre ci-dessus, que la section musicale est aujourd'hui très riche. Dans l'espace de dix ans elle a presque doublé; le catalogue a suivi ce développement. En 1859, le catalogue musical ne se composait que de 57 volumes; il est aujourd'hui de 105 volumes, comprenant les noms des compositeurs et les titres de leurs œuvres. 21 autres volumes sont consacrés à l'énumération des noms des auteurs dont les paroles ont été mises en musique.

Le nombre des lecteurs a été de 105,100, soit une moyenne de 361 par jour. Il en est résulté une circulation de 1,300,000 volumes environ.

Il est entré à la bibliothèque 30,200 volumes nouveaux (volumes ou brochures), et 23,500 parties d'ouvrages, c'est-à-dire livraisons, fascicules, etc.

9,200 volumes ont été envoyés à la reliure, 5,650 brochures ont été reliées. Le rapport, avec cette exactitude particulière aux Anglais, entre dans les détails les plus minutieux; il constate que 210,000 estampilles ont été apposées sur les livres de la bibliothèque, ce qui n'est pas un détail indifférent, puisque cette opération sert à garantir la propriété de l'État. Les catalogues des livres orientaux, hébreux, chinois, japonais, etc., ont considérablement avancé. La collection hébraïque est fort importante, nous le savons par M. Cowtan; elle ne comprend pas moins de 10,000 volumes. La collection chinoise marche presque de pair avec la précédente; elle contient des traités religieux, des livres classiques, des ouvrages d'histoire, de topographie, de belles-lettres, voire même quelques traités d'éducation. En 1843, la reine a enrichi cette section d'une série de 400 ouvrages.

En même temps, des améliorations notables ont été apportées à ce que les Anglais appellent *the Reference Library*, c'est-à-dire la bibliothèque des livres usuels, mise dans la salle de lecture à la libre disposition du public. On ne nous dit pas quelle est la nature de ces améliorations. Mais on peut être certain qu'elles ont été faites dans l'intérêt du public. Cette libre jouissance d'une bibliothèque de 20,000 volumes, choisis avec discernement dans un fonds extrêmement riche, est un des bienfaits inappréciables du British Museum.

Chacun peut y puiser à volonté, sans formalités d'aucune sorte, sans être obligé de s'adresser soit à un gardien, soit à un fonctionnaire de l'établissement. Des plans, distribués de distance en distance, servent d'indicateurs à celui qui ne connaît pas encore la topographie de la salle et le guident vers le casier même où il trouvera les livres de référence dont il a besoin, c'est-à-dire les dictionnaires, les encyclopédies, les atlas, les annuaires, les revues, les collections les plus importantes, dans n'importe quelle branche des connaissances humaines. Un catalogue imprimé enseigne d'ailleurs au public quels sont les ouvrages qui font partie de la collection. Cependant ce catalogue, à lui seul, ne suffit pas, certains ouvrages étant au bout de quelques temps retirés de la circulation et remplacés par d'autres, plus nouveaux et plus complets. Donc vous entrez, vous vous attablez, et vous n'avez qu'à puiser dans une collection de 20,000 volumes.

Et telle est l'entente des besoins littéraires qui a présidé au choix de cette collection, qu'un travailleur passe quelquefois des semaines dans la salle de lecture du British Museum, sans demander un seul volume du fonds général de la bibliothèque, attendu qu'il trouve sous sa main tout ce qu'il lui faut. Au reste, s'il a besoin de quelque ouvrage en dehors de la salle de lecture, n'a-t-il pas à sa portée le Grand Catalogue, dont nous avons parlé plus haut? Un catalogue à jour mis à la libre disposition du public; une bibliothèque de livres nécessaires, également à la disposition des travailleurs, tels sont les deux grands avantages du British Museum.

Chaque matin cette collection est inspectée soigneusement; on s'assure ainsi qu'aucun ouvrage ne manque à l'appel. Il est arrivé parfois que des volumes ont disparu momentanément; on les voyait quelque temps après reparaître à la lumière, c'est-à-dire sur les rayons. On a remarqué que ces éclipses coïncidaient avec l'époque des examens scolaires, et on en a conclu, non sans quelque apparence de raison, qu'elles étaient le fait d'écoliers préparant leur examen de fin d'année. Mais les Anglais ne plaisantent pas sur cet article; autant ils ont mis de soins, de persévérance à créer un établissement qui est un modèle, autant ils tiennent à ce que leur fondation soit respectée, et les jeunes étourdis qui se permettent ces emprunts s'exposent à aller terminer leurs études au *Felons Dock* dans Bowstreet.

Pendant le dernier exercice, la collection des livres imprimés s'est augmentée de plusieurs acquisitions importantes. L'*Athenœum* mentionne entre autres 72 feuillets tirés de la couverture d'une traduction, par Chaucer, de l'ouvrage de Boèce : *De la Consolation de la philosophie*. Ces feuillets appartiennent à treize ouvrages dont trois étaient restés inconnus aux bibliographes. Il faut mentionner encore une collection de manuscrits inédits de Sweedenborg, qui ont été photolithographiés à Stockholm, en 10 volumes in-folio, et une collection presque complète des journaux, affiches, proclamations, caricatures, etc., publiés en France pendant la dernière guerre et pendant la Commune de Paris.

La bibliothèque du British Museum est très riche en journaux. La direction s'applique non-seulement à rassembler les productions de la presse contemporaine, nationale et étrangère, mais encore à compléter les collections anciennes de journaux qui présentent des lacunes.

La valeur historique de ce genre de documents n'a pas besoin d'être démontrée. En fait de journaux anciens, la bibliothèque en a acquis, pendant le dernier exercice, 659 numéros qui manquaient à ses collections. Cette section est une de celles que le public

visite avec le plus de curiosité; on peut y passer en revue les feuilles des temps jadis, celles, par exemple, qui contiennent des détails sur le procès et l'exécution de Charles I[er] on peut y lire des premiers-Londres d'une violence extrême faisant l'apologie de l'échafaud.

S'il est difficile de compléter des séries de journaux remontant à plus de deux siècles, il n'est pas trop aisé non plus, à ce qu'il paraît, de tenir à jour les collections courantes. C'est du moins l'opinion de M. Cowtan; les journaux sont comme la fortune, il faut les saisir quand ils paraissent, autrement ils vous échappent et l'on risque de ne pas les rattraper. Au bout de trois jours, on ne trouverait plus sur le marché un numéro du *Times* ou du *Daily Telegraph*. Aussi la direction du British Museum s'est-elle entendue avec une maison de librairie de Londres, qui se charge de recueillir les journaux destinés à la bibliothèque et de les fournir par séries complètes.

Jusqu'en 1818, les journaux étaient envoyés par le bureau du timbre, Somerset-House, mais trois ans seulement après leur publication. Les journaux de province ne sont entrés à la bibliothèque qu'à partir de 1832; ceux d'Écosse et d'Irlande, beaucoup plus tard. Pourquoi les journaux des colonies (et l'on sait si les colonies anglaises sont nombreuses et importantes) ne brillent-ils sur les rayons de British Museum que par leur absence? C'est une lacune que M. Cowtan est le premier à déplorer, et qu'il importerait de combler. Quant à la presse étrangère, elle est représentée, pour l'Europe, par les principaux organes de France, d'Italie et d'Allemagne; et pour l'Amérique, par la plupart des feuilles un peu importantes de ce pays.

Parmi les acquisitions de l'année, l'*Athenæum* mentionne encore celle du plus ancien livre d'adresses de la ville de Londres. C'est un petit volume de 64 pages, daté de 1677. Cette date montre que les Anglais avaient eu, près d'une quinzaine d'années avant nous, l'idée d'un almanach de ce genre. Le premier indicateur parisien que nous possédions est de 1691. Il a pour inventeur et pour auteur un certain Abraham du Pradel, qui n'est guère connu que par cette publication. Son entreprise n'obtint pas, à ce qu'il faut croire, un très grand succès, puisque nous la voyons s'éteindre après deux années d'existence. Mais de Pradel avait frayé la voie aux Bottin de l'avenir. L'indicateur d'Abraham de Pradel, intitulé: *Almanach ou livre commode des adresses de Paris* (1691), est plus volumineux que son homonyme de Londres; au lieu de 64 pages, il en contient 200; mais il est à l'énorme in-quarto que tout le monde connaît, ce que le Paris du dix-septième siècle est au Paris de 1872.

Il serait assez curieux de comparer l'almanach respectif des deux grandes capitales; on y remarquerait sans doute les différences essentielles du caractère de leurs habitants.

Si du département des imprimés on passe à celui des manuscrits, on remarque que cette année encore le British Museum s'est enrichi d'un grand nombre de documents relatifs à l'Espagne, notamment neuf volumes de dépêches originales comprenant la correspondance autographe de Philippe II avec son secrétaire Vasquez; des lettres originales de Philippe III à la princesse Marguerite, et de 26 volumes de dépêches d'ambassadeurs espagnols, avec d'autres papiers d'État, copiés principalement dans les archives de Simancas. Ces dernières pièces avaient été recueillies par un savant étranger, M. Bergenroth, qui se proposait d'écrire une *Vie de Charles-Quint*; elles sont d'une haute importance pour l'histoire; beaucoup se rapportent au divorce de Henri VIII.

Le rapport porte à 21,812 le nombre des manuscrits qui ont été communiqués au public, sur demandes, pendant le dernier exercice.

Chacune des sections du British Museum fait exécuter à l'étranger, quand il le faut, des travaux destinés à compléter et à enrichir ses collections, ou bien elle envoie ses fonctionnaires les exécuter eux-mêmes. C'est ainsi que le départèment des cartes, plans et dessins topographiques demande en ce moment que des fonds soient mis à sa disposition pour qu'il puisse former une collection de *fac-simile* de toutes les mappemondes manuscrites connues, collection qui permettrait d'éclaircir l'histoire des découvertes géographiques. M. Cowtan évalue à 50,000 le chiffre des cartes géographiques qui existent dans le département, sans compter 20,000 autres, qu'on trouve à la section des manuscrits, dans la collection Egerton, et celles qui font partie de la King's-Library.

Mais ce sont surtout, comme on le comprend, les deux sections des antiquités grecques et romaines et des antiquités orientales qui profitent de la faculté d'envoyer leurs fonctionnaires en mission à l'étranger pour exécuter des fouilles ou examiner sur place les monuments; pendant le dernier exercice, elles n'ont, pas plus que le passé, failli à leur devoir.

Rien de saillant ne s'est produit dans la section des estampes et dessins. Nous savons, par M. Cowtan, que ce département, qui n'avait à l'origine qu'un budget très modeste, 250 livree sterling, porté successivement à 1,200 et à 1,500, dispose aujourd'hui d'un

fonds de 2,000 liv. st. (50,000 fr.) qui lui permet d'importantes acquisitions. Et encore, dans les grandes occasions, obtient-il aisément des allocations extraordinaires. C'est ainsi qu'il a été mis à même d'acquérir, en 1836, au prix de 5,000 liv. si. (125,000 fr.), la collection Speekskanks, riche en gravures hollandaises à l'eau-forte.

Le département possède une des plus belles collections d'eaux-fortes qui existent au monde. C'est là que se trouve le morceau de Rembrandt connu sous le nom de *la Pièce anx 100 florins,* le Christ guérissant les malades. Cette eau-forte de premier choix, un des produits les plus purs qui soient sortis d'une main humaine, existe en double exemplaire dans la collection; on ne connaît que huit exemplaires de qualité supérieure; le dernier vendu (1867, vente Sr. Charles Pryce) a été adjugé au prix de 1,880 liv. st. (29,500 fr.).

La section qui s'augmente la plus rapidement est celle de l'histoire naturelle (zoologie, géologie, minéralogie). Le rapport constate, pour le dernier exercice, une entrée de 15,800 spécimens ou échantillons.

Aussi la séparation de ces collections d'avec celles des autres départements a-t-elle été décidée en principe par le parlement, on doit les transporter à South-Kensington; mais là même on ne sait si l'on disposera toujours d'un espace assez considérable pour loger une collection qui, de 1859 à 1870, s'est accrue de 653,162 articles.

Le parlement anglais ne ménage pas l'argent, quand il s'agit des intérêts de la science. Le budget du British Museum, seulement pour achat de livres, est de 10,000 livres sterling (250,000 fr.) par an; aussi la bibliothèque possède-t-elle 1 million de volumes actuellement. Le nombre des employés qui, il y a une quarantaine d'années, n'était que de 22, est aujourd'hui de plus d'une centaine; le total du personnel, comprenant les fonctionnaires, les auxiliaires, les gens de service, etc., qui ne se montait alors qu'à 70, s'élève aujourd'hui à 322 personnes.

Notre savant collaborateur M. Paulin Paris, dont nous avons publié récemment la biographie et le portrait, et qui occupait les fonctions de conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale de Paris, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite, et cela sur sa demande.

M. Paulin Paris reste néanmoins conservateur-adjoint honoraire de notre grande Bibliothèque, dont il connaît toutes les richesses. Nous devons à son extrême bienveillance un article sur les *Armoiries,* que nous insérons dans le présent numéro et qui présente sous un jour tout nouveau la question héraldique.

Ce travail important et des plus curieux est le fruit des recherches que M. Paulin Paris a faites dans les Bibliothèques de Paris, pendant de longues années, sur divers points de littérature et d'histoire du moyen âge.

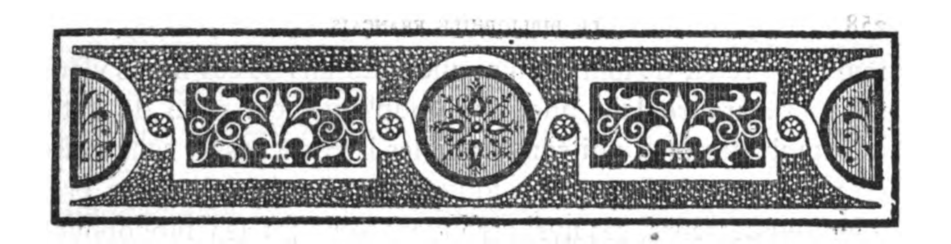
Dans ce même numéro du *Bibliophile français illustré,* nous publions un magnifique portrait de Rembrandt, gravé par Jacquemar, et dont nous devons la communication à l'obligeance si connue et si parfaite de M. Léopold Double, le célèbre amateur de livres et d'objets d'art.

Le bibliophile JULIEN.

Propriétaire-Gérant : BACHELIN-DEFLORENNE.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.





LÉOPOLD DOUBLE



A bibliothèque de M. Léopold Double, vendue à Paris, au mois de mars 1863, est restée fameuse, à bon droit, parmi les bibliothèques anciennes et modernes, quoique cette bibliothèque ne se composât que de 396 articles, quoique la vente n'ait eu que quatre vacations; mais cette vente, qui avait mis en émoi les bibliophiles les plus délicats et les plus passionnés, donna aux livres, aux beaux livres, aux livres rares et curieux, une valeur vénale, un prix extraordinaire, qu'ils n'avaient jamais atteint et qu'ils devaient encore dépasser plus tard. Chacun des 396 ouvrages, il est vrai, que le sort des enchères fit monter alors à un taux qu'on jugea excessif et presque insensé, était unique ou incomparable sous tous les rapports: mérite du livre, rareté de l'édition, beauté de l'exemplaire, richesse et perfection de la reliure, intérêt et célébrité de la provenance.

Depuis cette vente mémorable qui a fait époque dans l'histoire de la bibliophilie, les livres sortis du cabinet de M. Double et portant son estampille, non-seulement sont conservés comme des trésors dans les collections des amateurs les plus distingués,

mais encore si, de loin en loin, quelques-uns de ces livres viennent à reparaître dans une vente publique, par suite de cette inévitable destinée qui condamne les livres à passer sans cesse de main en main en gardant toutefois le souvenir de leurs premiers possesseurs, ces livres trouvent toujours les bibliophiles aussi empressés, aussi ardents à se les disputer au poids de l'or, de telle sorte que le prix établi par la vente de 1863 augmente à chaque adjudication nouvelle, et souvent dans une proportion tout à fait inattendue.

M. Léopold Double, nous aimons à le dire, se félicite, se réjouit aujourd'hui de ce résultat inespéré, qui lui prouve d'ailleurs combien le choix des livres de sa bibliothèque, de sa première bibliothèque, avait été fait avec intelligence, avec bonheur, et qui ne peut que l'engager à prendre confiance dans son goût et son tact de bibliophile. Certes, en présence de l'élévation progressive de la valeur de ses livres, il ne saurait se repentir de les avoir soumis à l'épreuve hasardeuse des enchères publiques : ces livres eux-mêmes se sont chargés de répondre ainsi, d'une manière victorieuse, aux envieux, aux incrédules, aux sceptiques qui ne voulaient voir dans le succès inouï de la vente de 1863 qu'un effet de la mode, qu'une affaire de chance. N'est-ce pas un véritable triomphe de bibliophile pour l'ancien collectionneur de ces admirables livres, que de rencontrer, par exemple, dans un catalogue à prix marqués, offert aux grands amateurs par un libraire en renom, l'exemplaire des *Diverses leçons de Pierre Messie* (Paris, Micard, 1572, in-16, maroquin bleu, aux armes de Louis XIII et d'Anne d'Autriche), qui avait été vendu 180 fr., et qui est porté à 1100 fr., et l'exemplaire des *Marguerites de la Marguerite des Princesses* (Paris, Jean de Tournes, 1547, 2 vol. in-8, ancienne reliure en maroquin rouge), qui n'avait été vendu que 900 fr., somme jugée exorbitante en 1863, et qui s'est vendu aisément, en 1872, 2,600 fr. Le bibliophile doit se dire, en regardant ses armoires vides, comme Galilée en frappant du pied la terre : *E pur si muove*, que nous traduirons librement : « Le prix des beaux livres a bien changé depuis dix ans ! »

Ce sont là des faits récents, qui nous dispensent de nous étendre ici sur la composition et la valeur de cette bibliothèque : elle a produit, en vente publique, la somme considérable de 340,000 fr., et maintenant, d'après le cours actuel du prix des livres, elle produirait peut-être 550,000 fr., somme presque égale au chiffre de la vente Yemeniz, la plus grande vente de livres qu'on ait faite en France depuis celle de Mac Carthy en 1815, et qui ne présentait pas moins de 3,914 articles en dix-neuf vacations. Yemeniz avait employé quarante années à la formation de son immense bibliothèque ; M. Léopold Double avait réuni sa petite bibliothèque dans l'espace de quatre ans, mais en y dépensant 50,000 fr. par année.

Je ne m'arrêterai donc pas davantage sur la vente de 1863, qui a placé M. Double au premier rang des bibliophiles français : je ne parlerai pas même de ces merveilleux livres qui furent adjugés à des prix si élevés, quoique relativement minimes. Le catalogue de cette vente fameuse est, d'ailleurs, sans cesse entre les mains et sous les yeux des personnes qui s'occupent de bibliophilie ou de bibliographie, et tout le monde, au moyen de ce catalogue fort soigneusement rédigé par mon vieil ami J. Techener, peut se rendre compte de l'importance exceptionnelle d'une collection qui renfermait un si grand nombre d'éditions gothiques rarissimes et de ces reliures artistiques modernes qui font d'un livre une espèce d'écrin. Il suffira de se rappeler que le libraire chargé de la rédaction du catalogue avait groupé, à la fin, les livres imprimés sur vélin, les ouvrages enrichis de dessins originaux, les manuscrits et les reliures historiques, les plus remarquables, provenant des rois et des reines de France, des princes et princesses, des personnages et amateurs célèbres, savoir : François I[er], Henri II et Diane de Poitiers, François II, Elisabeth de Valois, Henri III, Charles X, cardinal de Bourbon, Henri IV, Marguerite de Valois, Henri VIII, roi d'Angleterre, Rodolphe, empereur d'Allemagne, Etienne Dolet, J. Grolier, Jacques-Auguste de Thou, le sire du Lys, de la famille de Jeanne d'Arc, Maioli, Laurin, Canevari, etc.

Il est toutefois un renseignement bibliographique qui mérite

d'être relevé et qui se rattache, en quelque sorte, aux plus douloureux événements de l'histoire contemporaine. Nous voulons accorder un souvenir et un regret à l'exemplaire unique des œuvres de Voltaire, édition de Kehl, que Beaumarchais avait fait tirer de format in-4 sur papier de Hollande, et relier par Anguerrand en maroquin rouge doublé de tabis, avec les cent dix dessins originaux de Moreau, pour l'offrir en présent à l'impératrice de Russie Catherine II. Eh bien! cet exemplaire monumental, qui était resté jusqu'à nos jours dans la famille de Beaumarchais, fut découvert par le libraire Fontaine et proposé à l'empereur Napoléon, qui désirait l'acquérir pour sa bibliothèque particulière, mais qui le trouva trop cher au prix de 18,000 francs. M. Double devint alors acquéreur du Voltaire de l'impératrice Catherine, et ce Voltaire magnifique, orné des superbes dessins de Moreau, fut conservé par lui, moins comme un livre que comme un de ces objets d'art inestimables, qui font la gloire de sa collection de curieux. Il se refusait donc à le comprendre parmi les livres de sa bibliothèque, qu'il se décidait à vendre; mais le libraire lui représenta que ce Voltaire, si connu, si apprécié, si convoité de tous les amateurs, devait absolument figurer dans le catalogue, ne fût-ce que pour le montrer: « Autrement, disait-il, on accuserait le vendeur d'avoir fait une réserve à son profit, en retenant par devers lui les livres les plus précieux et les plus intéressants. Aussi bien, M. Double pourrait-il racheter lui-même, à sa propre vente, ce Voltaire qu'il tenait à garder. » La vente eut lieu, et comme nous l'avons déjà raconté, le Voltaire de Catherine II fut mis sur table à 20,000 f. La personne qui couvrit l'enchère ayant déclaré tout haut que S. M. l'impératrice voulait acquérir cet ouvrage pour l'offrir à l'empereur, pas un des assistants n'osa disputer le livre à l'impératrice, quoique beaucoup d'amateurs eussent une sérieuse envie de l'acheter à tout prix. « La galanterie française, disions-nous, fut plus forte que l'amour des livres. » M. Léopold Double, qui malheureusement n'assistait pas à la vente, ne se consola pas de la perte de son Voltaire et en garda rancune au libraire qui n'avait pas osé soutenir l'enchère, de ma-

nière à pouvoir lui restituer cet ouvrage, dont il n'avait jamais eu l'intention de se défaire, même à un prix bien supérieur au prix d'acquisition. Hélas! ce Voltaire ne demeura pas longtemps en la possession de son nouvean maître: il était aux Tuileries dans la bibliothèque particulière de l'empereur, qui l'avait fait voir, avec un certain orgueil, en 1867, à l'empereur de Russie Alexandre II; il y était encore, lorsque le palais fut envahi par les délégués du 4 septembre; il échappa toutefois, dit-on, à la dangereuse curiosité des hommes politiques qui n'aimaient guère les livres, qui ne les connaissaient pas et qui ne cherchaient que des papiers d'Etat; il fut depuis, on ne sait à quelle époque ni par quel ordre, transporté à la bibliothèque du Louvre. C'est là qu'il doit avoir péri dans l'incendie qui a détruit toute cette bibliothèque, avec le musée Motteley, la nuit du 24 mai 1871. Plût à Dieu que les incendiaires l'eussent volé, pour le revendre à Londres! Les trente-six dessins, seuls, qui ornaient les volumes de la *Henriade* et de la *Pucelle*, seraient payés aujourd'hui à raison de 3,000 fr. chaque, ce qui permet d'affirmer que le Voltaire de Catherine II, avec ses 110 dessins de Moreau, vaudrait plus de 100,000 fr. Hélas! pourquoi n'est-il pas resté chez M. Double, qui ne songeait pas à le vendre et qui le regrettera toujours? Il serait sauvé du moins et il garderait encore la place d'honneur dans la splendide collection de ce digne ami des arts.

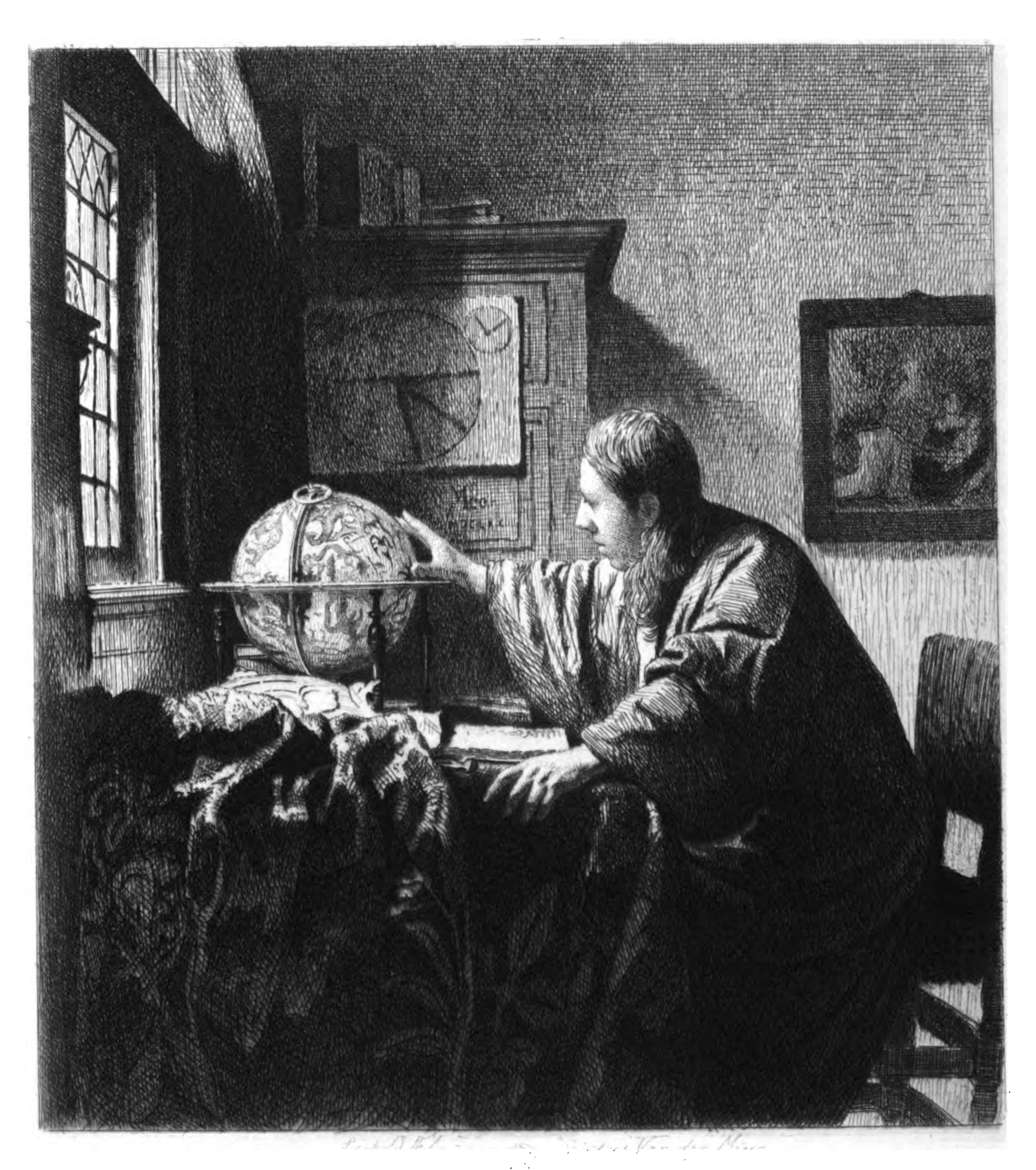
On se demanda, au moment de la vente de 1863, par quels motifs M. Léopold Double se décidait à se séparer ainsi de sa bibliothèque; on l'accusa d'inconstance, de caprice; on en vint à conclure, dans le monde des bibliophiles plus ou moins susceptibles de jalousie, que son goût pour les livres n'avait été ni profond, ni sincère, ni sérieux, puisque l'indifférence lui était venue au bout de quatre ans d'une passion qui se montrait aussi ardente, aussi insatiable. Moi-même, je fus bien étonné, je l'avoue, et douloureusement impressionné, quand M. Double m'annonça qu'il vendait sa bibliothèque et qu'il renonçait, ajouta-t-il, à avoir des livres, qui faisaient concurrence à ses objets d'art. En effet, depuis quatre ans, il avait consacré à des

acquisitions de livres et de manuscrits plus de deux cent mille francs, qu'il se reprochait, me dit-il, de n'avoir pas employés plutôt à compléter son mobilier historique, cette collection d'objets d'art formée depuis plus de vingt-cinq ans, avec tant d'amour, tant de recherches et tant de dépenses. « Ma collection, me dit alors le propriétaire, qui était fier, à juste titre, de l'avoir créée, et heureux de la posséder, ma collection est peut-être la première en son genre, la plus riche et la plus curieuse (l'Exposition rétrospective de 1865 a prouvé qu'il ne se trompait pas), tandis que ma bibliothèque, qui m'a coûté déjà plus de deux cent mille francs, n'est encore qu'une jolie réunion de très beaux livres, et ne pourrait devenir une véritable bibliothèque, comme je le voudrais, qu'avec beaucoup de temps et avec beaucoup de sacrifices que je ne veux pas faire. J'aurai été bibliophile pendant quatre ans, mais durant ma vie entière, je serai un curieux, un connaisseur, un amateur, en fait d'ojets d'art, surtout pour l'époque du dix-huitième siècle, que j'aime à faire revivre autour de moi. »

Je n'essayai pas de détourner M. Léopold Double du dessein qu'il avait arrêté d'envoyer sa bibliothèque à l'Hôtel des commissaires-priseurs, je me bornai à lui répondre, d'un air et d'un ton prophétiques : « Bibliophile vous êtes, et bibliophile vous serez, malgré vous, malgré la vente et la dispersion de votre bibliothèque, car un goût qui s'est prononcé et développé pendant quatre ans de possession et de jouissance, ne change pas, ne s'efface pas, ne meurt pas, faute d'aliments : il attend, pour renaître plus vif et plus tenace, son jour et son heure. Je vous assigne rendez-vous, à dix ans de terme, en face de votre seconde bibliothèque. »

M. Léopold Double me déclara en riant qu'il avait renoncé pour toujours au démon de la bibliomanie, à ses pompes et à ses œuvres. Il ne voulait plus avoir de livres que ceux qu'il se plairait à lire et à relire dans de bons et beaux exemplaires en éditions nouvelles bien imprimées sûr papier blanc et solide.

J'eus à cœur néanmoins de confirmer et de dater ma prédiction dans une lettre que j'adressai à M. Léopold Double le



[illegible] A LA SPHERE

Collection de M[r] L. [illegible]

16 janvier 1863, deux mois avant la vente de sa bibliothèque : « Vous nous reviendrez, mon cher bibliophile, lui disais-je, non pas demain sans doute, mais plus tard, mais un jour, quand vos autres collections, ces collections qui vous ont demandé tant de recherches, tant de soins, tant d'études, tant de libérales prodigalités, quand ces collections d'art plus étendues, plus riches, plus extraordinaires, je l'avoue, que votre bibliothèque naissante et déjà si remarquable, vous prendront moins d'heures, moins d'argent, moins de préoccupations exclusives : alors, sans être lassé ni détaché cependant de vos porcelaines de vieux Saxe et de vieux Sèvres, de vos émaux de Petitot, de vos miniatures de Blarenberghe, de vos boîtes d'or de Beaulieu, de vos tapisseries de Beauvais et des Gobelins, de vos marbres de Falconet, de vos meubles de Riessner, de vos bronzes ciselés et dorés par Gouttières, et de tous les trésors artistiques qui s'entassent dans votre musée comme des reliques vivantes du siècle de Louis XIV et de l'époque de Louis XVI, vous reviendrez tout doucement aux livres qui furent, qui sont encore, qui seront toujours vos meilleurs amis. Vous savez que les vrais amis n'ont rien à craindre du temps ni de l'absence ? »

M. Léopold Double n'avait garde de se laisser convaincre, et pour me prouver qu'il n'était plus, qu'il ne pouvait plus être bibliophile, il me faisait admirer toutes les merveilles de son mobilier historique, composé des épaves les plus précieuses du grand naufrage de la société et de la royauté du dix-huitième siècle, les pendules et les flambeaux, les tentures et les tapis, les tables et les consoles en bois des îles, les lustres en cristal de roche et en porcelaine de Saxe, la plus étonnante collection de porcelaines de Sèvres en pâte tendre, les fameux vases de la bataille de Fontenoy estimés cent mille francs, et tout de qui rappelait la mémoire de Marie-Antoinette, les reliques de ses petits appartements à Trianon et à Versailles, les objets qu'elle avait touchés de ses belles mains royales, ceux qu'elle honorait de ses préférences et de son affection. « Vous savez, mon ami, me disait M. Léopold Double, qu'on m'a

surnommé l'amoureux de la Reine, ainsi que M. Cousin s'était déclaré lui-même l'amoureux de la duchesse de Longueville. Mais M. Cousin ne possède pas même un anneau qui ait appartenu à cette belle dame, tandis que la Reine, la pauvre et sainte Reine, reconnaîtrait chez moi la plupart des choses d'art qu'on avait inventées et fabriquées pour elle. »

Puis, entraîné par un nouveau goût qui ne demandait qu'à se produire et qui s'était révélé à des signes certains dès sa jeunesse, M. Léopold Double se mit tout à coup à collectionner des tableaux de vieux maîtres; il commença naturellement par l'école française qui était en harmonie avec sa collection d'objets d'art exclusivement français; le hasard lui fit rencontrer à Vichy un précieux portrait peint par Clouet dit Janet, et qui n'était autre que le portrait de la reine Claude de France; avec ce merveilleux portrait, il avait trouvé un panneau décoratif, que les experts les plus infaillibles regardent comme une composition originale de Raphaël ou du moins comme une copie de son meilleur élève, Jean d'Udine, retouchée par le maître. Cette rare et bienheureuse découverte n'eut pourtant pas le prestige de l'égarer dans le labyrinthe des écoles italiennes. Il ne voulut posséder d'abord que quelques charmants tableaux français, un Watteau, un Greuze; il se contentait d'ailleurs d'un émail de Petitot, d'un dessus de boîte microscopique de Blarenberghe, d'une miniature de Hall, un des peintres de Marie-Antoinette. Mais quand il eut fait connaissance, pour ainsi dire, avec les maîtres flamands et hollandais, il devint infidèle, malgré lui, à sa chère école française, sans cesser toutefois d'aimer et d'apprécier les œuvres des artistes du dix-huitième siècle, qui avaient fait sa joie et qui étaient encore l'ornement de sa galerie. Dès qu'il eut acquis, à grand prix, un des plus beaux Th. Keyser qui existent en France, il ne fut que plus impatient d'acquérir un tableau de Metzu, ensuite un tableau de Frans Hals, puis un tableau de Van der Meer de Delft, et d'autres tableaux de la même école, les plus exquis, les plus purs, les plus authentiques, car il avait pour guide et pour conseil un des hommes les plus compétents



LÉOPOLD DOUBLE.

dans l'art si difficile de reconnaître et de constater la qualité et l'origine des tableaux anciens, son loyal ami le docteur W. Burger. Les livres étaient bien loin, depuis que M. Double se passionnait ainsi pour les tableaux, et pourtant il n'avait pas encore conquis sur les bank-notes anglaises le superbe portrait de Rembrandt, par lui-même, ce chef-d'œuvre, ce dernier chef-d'œuvre du maître. Quelle redoutable concurrence pour les livres! . .

C'eût été bien pis, si M. Léopold Double avait mis à exécution son projet de créer un cabinet d'armes, à côté de sa galerie de tableaux. Il avait depuis longtemps quelques belles armes anciennes, épées, arquebuses, pistolets, avec damasquinures en or et en argent, mais ce n'étaient que de brillants spécimens destinés à faire deux ou trois panoplies. Peu s'en fallut que son goût pour toutes les belles choses ne le portât à collectionner aussi des armes et des armures. Encore une rivalité menaçante pour les livres! M. Léopold Double, en s'adonnant à cette fantaisie d'amateur, n'eût fait, à son insu, qu'obéir à un instinct héréditaire, puisqu'un de ses aïeux, messire Double, avait été garde des armes du roi (*custos armorum*) sous le règne de Louis X dit le Hutin. L'inventaire original, conservé aux Archives de France, des pièces d'armurerie et autres, confiées à ce féal serviteur du roi, nous laisse supposer que messire Double n'avait pas vécu de longues années au milieu de la collection royale, sans contracter le goût et l'habitude des objets d'art et des monuments historiques, car dans cette collection, malheureusement dispersée depuis des siècles, on remarquait des armes de luxe fabriquées par les meilleurs artistes français et étrangers, des hauberts et haubergeons de Lombardie, des épées de Toulouse et de Bray, des poignards ou miséricordes de Verzy, des heaumes ou casques historiés et dorés, des étoffes orientales, des pelleteries de Norvége, des costumes de cérémonie servant aux sacres, aux entrées solennelles, aux obsèques des rois, et enfin quelques-unes de ces reliques que nos ancêtres entouraient d'un pieux respect, entre autres le couteau que le roi Louis IX

avait peut-être emporté dans ses croisades : « *Item, un couteau à manche de fust* (bois) *et de fer*, *qui fu S. Louis, si comme l'en dit.* »

M. Léopold Double semblait s'être souvenu de ces traditions de famille, lorsqu'il eut l'idée de réunir dans son hôtel de la rue Louis-le-Grand une sorte de musée royal, dont les principaux éléments lui étaient fournis par l'ancien garde-meubles de la couronne de France. Il pouvait dire, à chaque pièce de ce musée : « Ceci vient du château de Fontainebleau; cela du château de Maisons; voici l'ameublement de la chambre à coucher de Louis XIV; voilà celui du cabinet de Marie-Antoinette..... » Marie-Antoinette, ce nom cher aux nobles cœurs, ce nom qui rappelle tant de grâces, tant de charmes, tant d'élégances, tant d'amertumes, tant de malheurs, ce nom magique et irrésistible éveilla toutes les sympathies du collectionneur qui se mit en quête de tout ce qui avait appartenu à la malheureuse reine, de tout ce qui attestait son goût intelligent et délicat pour les œuvres d'art. Messire Double, garde des armes de Louis le Hutin, s'inclinait devant le petit couteau à manche de bois et de fer, *qui fu S. Louis;* M. Double éprouvait une émotion analogue en se voyant environné de ces témoins muets, de ces meubles, de ces bronzes, de ces marbres, de ces porcelaines, qui étaient à Marie-Antoinette, et qui maintenant sont à lui par droit de pieux et touchant souvenir. Ne devais-je pas deviner, prévoir, que Marie-Antoinette, qui aimait pourtant les livres et qui en avait une assez gentille collection, ramènerait tôt ou tard son amoureux, son adorateur, à ce noble goût des livres que le dix-huitième siècle cultivait avec une si voluptueuse délicatesse, quand il les ornait de ces délicieuses et innombrables vignettes dessinées par Gravelot, Boucher, Marillier, Moreau, Eisen, quand il les enrichissait de ces gracieuses et coquettes reliures en maroquin, resplendissantes de dorures, que les Padeloup, les Derome, les Boyet, les Anguerrand, semblaient avoir préparées pour les reines ou pour les fées.

Un jour, M. Double me montra, tout radieux, un livre qu'il

venait d'acheter, un seul volume in-8°, qui allait être la pierre angulaire de sa seconde bibliothèque; c'était un exemplaire des *Baisers* de Dorat, en papier de Hollande, relié en maroquin vert aux armes de Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche et reine de France. « Voilà, m'écriai-je avec joie, un de ces livres favoris qui composaient la bibliothèque du boudoir de Marie-Antoinette à Trianon! » Jamais découverte d'objet d'art n'avait été plus agréable à M. Léopold Double. Il me dit qu'encouragé par cette merveille il avait l'intention de se mettre à la recherche de tous les livres qui avaient fait partie de cette bibliothèque de Marie-Antoinette. Mais je dus lui enlever à regret l'illusion qu'il caressait déjà, en lui rappelant que la bibliothèque de Trianon, saisie et mise sous le séquestre en 1793, avait été attribuée tout entière à la bibliothèque municipale de Versailles, où elle se trouve encore aujourd'hui, à l'exception de quelques volumes qui ont été compris, par négligence ou par erreur, dans les ventes de livres inutiles faites en 1825 et 1832, par ordre de la mairie. C'est là ce qui explique l'extrême rareté des livres aux armes de Marie-Antoinette, dans le commerce et chez les amateurs. Il faut bien dire aussi que ces volumes sont assez souvent mal reliés en veau écaille ou granit. Il n'y a guère que les exemplaires de dédicace qui soient en belle condition de reliure. Le volume des *Baisers* de Dorat était un de ces exemplaires, et son état de conservation ne témoignait pas qu'il se fût prêté à une lecture trop assidue et trop familière. N'importe! la seconde bibliothèque de M. Double venait d'être commencée, sous les auspices de Marie-Antoinette.

Il y avait encore dans l'esprit du bibliophile régénéré une sorte d'incertitude et de défiance à l'égard de cette bibliothèque nouvelle qu'il songeait à faire sur un plan tout différent de celui qui avait présidé à la formation de sa première bibliothèque. Il craignait qu'on ne l'accusât de spéculer sur le succès de cette vente de livres à laquelle son nom avait porté bonheur, et qui était dès lors signalée parmi les ventes les plus célèbres; il craignait qu'on ne lui reprochât malignement d'avoir vendu ses beaux livres, pour en racheter d'autres moins beaux et

moins précieux. Je n'eus pas de peine à le rassurer à cet égard, en lui rappelant que beaucoup de bibliophiles éminents avaient, comme lui, vendu leur bibliothèque, sans renoncer toutefois à en former une nouvelle. Est-ce que le comte Mac-Carthy, dont la somptueuse bibliothèque fut vendue après son décès, avec tant d'éclat, n'avait pas vendu lui-même sa première bibliothèque en 1779? Est-ce que l'abbé de Marolles, après avoir cédé au Cabinet du roi sa prodigieuse collection d'estampes, n'avait pas essayé de refaire cette collection pour son propre compte, parce qu'il ne se consolait pas de s'être séparé de la précédente? Est-ce que Charles Nodier n'a pas eu trois bibliothèques, peut-être davantage, qui furent vendues à l'encan en 1827, en 1829 et enfin en 1844, à sa mort? Est-ce que le comte de la Bédoyère, qui vendit en 1837 tous les beaux livres qu'il avait rassemblés à grands frais et avec un goût si parfait, n'employa pas le reste de sa vie à former une bibliothèque dix fois plus nombreuse et non moins excellente que la première? « Jamais M. le comte de la Bédoyère n'était plus heureux, dis-je à M. Léopold Double, qui paraissait frappé de ces exemples de bibliomanie incorrigible, jamais il n'était plus heureux que quand il avait pu racheter, à tout prix, un des beaux exemplaires de sa première bibliothèque. »

A peu de jours de là, M. L. Double m'annonça qu'on allait voir reparaître dans une vente publique un des livres qu'il avait le plus regrettés de son ancienne bibliothèque, et qui ne lui avait échappé alors, comme son Voltaire, que par le fait d'un déplorable mal entendu. C'était cet incomparable volume : *Epiphanii episcopi Constantiæ Cypri contra octoginta hæreses opus et alia opuscula* (Basileæ, J. Hervagius, 1544, in-folio), relié en maroquin citron à compartiments, avec les chiffres et les emblèmes de Henri II et de Diane de Poitiers ; ce phénix des livres, adjugé au prix de 2,000 francs à la vente de 1863, se retrouvait seul, comme un monument historique et comme un objet d'art hors ligne, à la vente du mobilier de M. le comte Demidoff. « Je l'aurai ! » me dit M. Léopold Double d'un air de triomphe. Il l'eut, il le reconquit sous le feu des enchères, il

le paya 5,000 francs, et l'on peut assurer qu'il fit encore une bonne affaire, car l'*Epiphanius* grec de Henri II et de Diane de Poitiers (ils savaient donc le grec, ces deux amoureux?) vaut certainement plus de 10,000 francs. Mais M. Léopold Double ne s'en défera jamais, à aucun prix.

Plus de fausse honte, plus de scrupules, plus d'hésitation. M. Léopold Double ne se défendit plus d'être un bibliophile invétéré, et s'occupa, lentement il est vrai, et secrètement, de sa nouvelle bibliothèque, qui n'est pas encore ce qu'elle doit être, mais qui contient déjà de très remarquables spécimens des diverses sortes de livres qui doivent composer cette bibliothèque. Il n'a pu encore réunir, aux *Baisers* de Dorat, que deux volumes de la collection du boudoir de Marie-Antoinette, et ce sont des exemplaires de dédicace : *Lettres de madame la princesse de G**** (Gonzagues) *à ses amis, pendant ses voyages en Italie en* 1779 *et années suivantes* (Paris, Duplain, 1790, in-12, mar. r.) et l'*Almanach des Muses pour* 1785 (Paris, Delalain, in-18, mar. r.); mais il a fait un choix de reliures en maroquin aux armes des princes et princesses, surtout des dauphins, de la maison de France, depuis Gaston d'Orléans, fils de Henri IV, jusqu'à l'infortuné dauphin fils de Louis XVI. La plupart de ces volumes sont des livres de grammaire, de géographie et d'histoire, qui ont servi à l'éducation classique de ces princes et princesses, et qui furent, par conséquent, les compagnons et les amis de leur jeunesse studieuse.

Parmi ces livres de classe princière, il faut signaler la Grammaire espagnole (*Espexo general de la grammatica en dialogos*. Rouen, Ad. Morrout, 1614, in-8), aux armes de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII; l'*Introduction à la langue grecque*, à l'usage des colléges (La Rochelle et Paris, Thiboust, 1751, in-12, mar. r.), aux armes du grand dauphin, fils de Louis XV; les *Leçons de grammaire, dédiées à monseigneur le dauphin*, par l'abbé Gaultier (Paris, l'auteur, 1787, in-8), aux armes du dauphin (Louis XVII), etc. Il y a aussi un album portant les armes accolées du dauphin et de son auguste mère, et cet album sur lequel le royal enfant avait peut-être griffonné

quelques lignes ou quelques dessins, qui ont disparu avec les premières pages, était devenu le registre de dépenses d'une honnête bourgeoise, qui y a consciencieusement inscrit sa dépense de table et son blanchissage depuis l'an XII de la République jusqu'en 1814!

On voit du premier coup d'œil l'intention qui dirige M. Léopold Double dans le choix des livres de sa nouvelle bibliothèque. Il veut, autant que possible, rattacher ces livres aux objets d'art et d'ameublement, qui composent sa collection d'amateur. A côté de la poétique fontaine en plomb qu'il a sauvée de la Bande noire, lors de la démolition du petit château d'Issy, que Marguerite de Valois avait décoré et habité, il peut montrer un des plus beaux livres de la bibliothèque de cette savante reine, son Cicéron (*Ciceronis opera, ex postrema Dionysii Lambini emendatione*. Lugduni, apud Petrum Santandream, 1585, 2 vol. in-fol.), relié en maroquin citron, semé de marguerites sur les plats, avec un soleil d'un côté et un entrelacs de chaînes de l'autre côté, sur fond de peinture émaillée, outre un écusson doré représentant le portrait de Marguerite elle-même. A côté de la petite pharmacie de voyage, en vermeil, qui a peut-être suivi Henri de Valois en Pologne, où ce prince allait se faire couronner roi des *Polaques*, il peut présenter un psautier qui, sur une reliure molle en maroquin noir, porte la devise de Henri III et l'emblème de sa confrérie des Pénitents (*Psalmi Davidis, vulgata editione à G. Genebrardo*. Parisiis, Oliva Petri l'Huillier, 1582, in-8).

C'est ainsi que la plupart des princes et princesses de France, dont M. Léopold Double a recueilli quelques meubles précieux, quelques porcelaines, quelques joyaux, sont représentés dans la bibliothèque, qu'on doit regarder comme le complément de la collection d'art, par des volumes reliés en maroquin avec leurs armes ou leurs chiffres; et dans le choix de ces volumes, le collectionneur a rencontré des analogies ou des anomalies singulières. Ainsi, le régent Philippe d'Orléans ne savait probablement pas qu'il possédait dans sa bibliothèque française du Palais-Royal une traduction latine de l'*Histoire universelle*

de Bossuet (*Commentarii universam complectentes historiam; Opera Emmanuelis de Parthenay, e gallico Jacobi Benigni Bossuet. Parisiis, Nic. Pepie*, 1718, in-8, mar. r. aux armes). Ainsi, madame Adélaïde, fille de Louis XV, lisait sans doute avec son bibliothécaire, dans son château de Bellevue, l'*Histoire du ciel*, par Pluche (*Paris*, 1757, 2 vol. in-12, mar. r. aux armes); mais sa sœur, madame Victoire, dans son château de Meudon, lisait-elle le *Traité de la situation du paradis terrestre*, par P. Daniel Huet (*Paris, Anisson*, 1691, in-12, mar. r. aux armes)? Certes, le comte de Clermont, abbé de Saint-Germain des Prés, général d'armée et protecteur généreux des danseuses de l'Opéra, aimait trop les comédies de société, la musique de théâtre, les chansons égrillardes et les petits soupers, pour prendre grand intérêt aux *Ruses du braconnage mises à découvert*, par L. Labruyère, garde de ses forêts, qui lui avait dédié ce curieux et amusant livre de chasse (*Paris*, 1771, in-12, mar. r. aux armes), et l'exemplaire de dédicace est arrivé, chez M. Léopold Double, aussi frais que s'il sortait de l'atelier du relieur. Le comte de Clermont eût fait plus de cas du charmant exemplaire de l'*Anthologie française ou Chansons choisies* (imprimé à Paris, sans nom de lieu, en 1765, trois vol. in-8, mar. r., fil.), que l'éditeur Monet, directeur de l'Opéra-Comique, avait offert en présent à sa pensionnaire, à l'aimable madame Justine Favart, qui lui sut gré, assurément, d'avoir ajouté à la fin du troisième volume les *Chansons joyeuses mises au jour par un Ane Onyme*, et qui ne s'est pas scandalisée de voir son nom gravé en or sur le dos de ce recueil galant.

Le même système de rapprochements sympathiques ou contradictoires a souvent bien inspiré M. Léopold Double dans la recherche des reliures historiques et des exemplaires de dédicace, qui font de sa bibliothèque actuelle une sorte de commentaire anecdotique pour l'histoire du dix-huitième siècle. On trouve ainsi, près de Louis XV, ses contemporains le président Hénault, Voltaire, J.-J. Rousseau, Lamoignon-Malesherbes, Daguesseau, etc. Quant à Louis XV, il ne saurait être mieux représenté que par son propre ouvrage de jeunesse : *Cours des*

principaux fleuves et rivières de l'Europe, composé et imprimé par Louis XV, roy de France et de Navarre, en 1718. Paris, dans l'imprimerie de S. M., dirigée par J. Colombat, imprimeur ordinaire du roi, 1718, pet. in-8, avec portrait ajouté, mar. r., dentelle fleurdelisée, aux armes de France.

Il y a, en outre, dans cette bibliothèque, quelques-uns de ces bijoux, qui seraient remarqués dans les bibliothèques les plus magnifiques : *Maistre Pierre Pathelin, avec son Testament,* édition de G. Niverd, sans date, in-16, goth., mar. bl., acheté 1,700 fr. à la vente de Jacques-Charles Brunet; les *Pensées de Montaigne propres à former l'esprit et les mœurs* (publiées par Artaud). Paris, Anisson, 1700, in-12, lavé-réglé, mar. r., doublé de mar. v., à la toison d'or de Longepierre; les *Poésies de Malherbe, avec les observations de Ménage.* Paris, Cl. Barbin, 1689, pet. in-8, mar. r., exemplaire du comte d'Hoym, et l'un des livres les plus parfaits de cet illustre bibliophile; un recueil de Comédies du dix-septième siècle, en éditions originales, relié en mar. v. aux armes de la comtesse de Verrue; enfin, la perle, le *nec plus ultrà* des raretés et des merveilles bibliographiques, les *Œuvres de M. de Molière* (Paris, Denys Thierry et Cl. Barbin, 1674, 7 vol., in-12, mar. r., fil.), reliure de Deseuil, la vraie, la seule édition préparée, corrigée par Molière lui-même et mise au jour après sa mort, quoiqu'il n'eût pas eu le temps de la finir, comme le prouve la page blanche réservée en tête de chaque pièce et qui devait contenir une nouvelle préface qu'on n'a pas trouvée dans les papiers de l'immortel écrivain et que personne n'a osé écrire après lui. Ce Molière, cette édition princeps et unique, avec sa splendide reliure du temps, qui paraît provenir du ministre Colbert, vaut à lui seul toute une bibliothèque.

Il faudrait continuer lontemps cette revue des livres qui forment la seconde bibliothèque de M. Léopold Double, et qui voient chaque jour leurs rangs se serrer et se multiplier. Je ne fais que citer un petit nombre de ces livres, choisis de main de maître, et je m'aperçois que j'ai oublié les plus précieux, sinon les plus intéressants; je n'ai rien dit, par exemple, d'une chro-

Jules Jacquemart aqua fort. 1867
d'après Frans Hals



WILHEM VAN HEYTHUIJSEN

nique de France manuscrite, compilée du temps de Charles VII et accompagnée d'une trentaine de miniatures, parmi lesquelles on ne saurait trop remarquer celle qui présente le portrait de Jeanne d'Arc au sacre du roi, mais je n'ai pas pris le loisir nécessaire pour la bien examiner, car mes mains venaient de toucher machinalement deux merveilleux volumes de la bibliothèque Thuanienne, et je suis tombé en extase devant l'exemplaire de l'édition de Juvénal publiée par les soins du docte Nicolas Rigault (*Lutetia Parisiorum, Robertus Stephanus,* 1616, in-12 allongé, mar. r. à compartiments), délicieuse reliure du relieur de Jacques-Auguste de Thou, exemplaire de dédicace offert par l'éditeur à son très illustre ami, et surtout devant un recueil de pièces latines et françaises, en vers et en prose, réunies en un volume in-4, par le président de Thou lui-même, et reliées en maroquin vert à ses armes, volume unique et introuvable, qui fut payé 1,650 francs à la vente de Jacques-Charles Brunet, et que nos arrière-neveux paieront un jour cinq ou six fois autant, car j'ai cru, en l'ouvrant, avoir sous les yeux le livre des sibylles, la révélation de l'avenir. Les onze pièces originales que contient ce recueil semblent être, en effet, comme une prière adressée à Dieu qui protége la France.

Dans une *Remonstrance au Peuple françois de son devoir en ce temps envers la majesté du Roy* (Paris, André Wechel, 1559), l'auteur, Guillaume des Autels, pose fièrement ce principe politique, en face de la perturbation morale des réformateurs du seizième siècle :

> La Royaulté n'est point seulement la plus belle
> Forme de gouverner, ains la plus naturelle.

Jacques-Auguste de Thou n'a pas placé sans intention à la suite de cette *Remonstrance* l'*Hymne à la Monarchie,* par René Garnier, Fertenois (Paris, G. Buon, 1567).

Tout à coup mes yeux se fixèrent sur la pièce intitulée : *Regrets sur les misères advenues en France par les guerres*

civiles, avec deux prières à Dieu, par H. H. (Hennequin), Parisien (Paris, Denis du Pré, 1569), et je fus frappé de stupeur en lisant les vers suivants :

Ha ! venin de l'esprit, maudite Opinion !
C'est par toy, c'est par toy que nous voyons la France
Affollée à ce coup de misere et souffrance,
Estre totalement en grant confusion.....
Peuple guerrier, ainçois vraye harpye,
Qui habitez le rivage du Rhin,
Et qui au son du premier tabourin
Sortez dehors, espris d'une furie;
N'est pas encor vostre soif assouvie,
Ayant pillé ja tout l'or et le grain
Que nostre France avoit de large main
Dans son giron gardé pour nostre vie?

De tout temps, les poètes ont passé pour devins, et il y a trois siècles que Henri Hennequin avait vu venir l'invasion allemande qui devait dévaster la France en 1870. Dans cet inestimable recueil que Jacques-Auguste de Thou forma peut-être avec un pressentiment triste et patriotique, ne trouverait-on pas quelque autre prédiction d'heureux augure qui nous annoncerait le prochain réveil de la France victorieuse?

Il est impossible que M. Léopold Double, qui depuis bien des années a vécu au milieu de tant de souvenirs matériels et visibles de l'ancienne société de France, ne conserve pas l'espérance de voir revivre cette société qui nous redonnerait l'ordre, le calme, la sécurité, le bien-être, et les grandes galeries de tableaux, et les grandes bibliothèques, et autres bonnes choses du passé.

P. L. JACOB, bibliophile.



LES BIGNONS

GRANDS MAITRES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI

JÉROME I ET JÉROME II

(1589-1697)



ES Bignons étaient originaires d'Anjou. Appartenaient-ils à la noblesse ancienne de ce pays lorsqu'ils l'habitaient encore au seizième siècle, c'est du moins l'opinion de l'abbé Pérau dans sa vie de Jérôme I; l'abbé ajoute même qu'ils étaient alliés de temps immémorial avec tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la province : nous n'avons pas eu le loisir de le vérifier, mais au dix-septième ils portaient des armoiries qui ont attiré l'attention du président Bouhier. « L'Histoire des armoiries de la plupart de nos François, dit-il, seroit un ouvrage très curieux et souvent assez réjouissant; — celles des Bignons, par exemple, sont bizarres et extraordinaires, car ils portent d'azur à la croix alaisée d'argent, accolée d'un cep de vigne de sinople. La croix vient d'une petite seigneurie, ou plutôt ferme de ce nom, qu'ils avoient autrefois en Anjou, et ils y ont ajouté la vigne par allusion au nom de *Vignon*, que les Gascons prononcent *Bignon*. »

Quoi qu'il en soit, Jérôme Bignon naquit à Paris le 24 août 1589, de Roland Bignon, avocat au Parlement de Paris, et de Marie Ogier, fille de Christophe Ogier, avocat au même Parlement, et fut baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de la Madeleine, ainsi qu'il résulte d'un extrait des registres de cette paroisse relevé par l'abbé Pérau. On lui donna le nom de son parrain, Jérôme de Villars, archevêque de Vienne, qui s'était lié d'une grande intimité avec Roland Bignon, lorsqu'il était conseiller au Parlement, et qui, se trouvant retenu dans son diocèse lors du baptême, se fit représenter par procuration; il écrivait dans une lettre à l'avocat : « ... Nous nous sentons grandement honoré de l'affinité spirituelle qu'il vous a plû contracter avec nous en la renaissance de vostre fils, lequel je bénis au nom de Dieu, et souhaite en somme au petit Jerosme pour très-grande félicité qu'il soit aussi bien vostre fils d'esprit que de corps. »

Les vœux du prélat furent réalisés au delà de ses espérances, et le nom de Jérôme fut tellement honoré par les talents et les vertus de son filleul, que toutes les générations des Bignons comptèrent, depuis, un ou plusieurs Jérômes.

Roland Bignon, avocat de la vieille roche, homme savant et honoré, qui, après avoir professé le droit avec succès à Toulouse, s'était fixé à Paris et avait préféré rester toute sa vie simple avocat, plutôt que d'acheter des charges de magistrature, à la vénalité desquelles beaucoup de gens avaient de la peine à s'accoutumer, ne voulut s'en rapporter qu'à lui-même de l'éducation de son fils : c'était pendant les troubles de la Ligue; la guerre civile lui laissait des loisirs, et le jeune Jérôme fit bientôt de tels progrès sous un tel maître, qu'on le cita bientôt parmi les enfants célèbres et précoces qui dès leurs premières années entretiennent des relations scientifiques ou littéraires avec les premiers érudits de leur temps. C'étaient alors les Lefebvre, les Scaliger, les Grotius, les Casaubon, etc., etc... A l'âge de dix ans il publia une *Chronique* ou *Description de la Terre Sainte*, qui fut fort estimée des contemporains, et quatre ans après, en 1604, un *Discours de la Ville de Rome, des principales antiquités et singularités d'icelle.*

Vous ne serez pas fâché, raconte Baillet à M. de Lamoignon, dans ses monographies des *Enfants célèbres par leurs études*, d'apprendre l'occasion qui le fit connaître au fameux P. Sirmond, l'un des plus savants hommes de cette époque : « ... Ce Père étoit dans la boutique de Cramoisi « discourant avec le libraire sur quelque matière de livres; il y avoit de « l'autre côté de la boutique un jeune garçon qui feuilletoit et lisoit lors- « qu'un homme de la connaissance du P. Sirmond ayant aperçu ce Père « en passant dans la rue, entra dans la boutique pour lui proposer quelque « difficulté dont il souhaitoit l'éclaircissement : le jeune garçon ayant « entendu la question, s'approcha et répondit avec tant de présence d'es- « prit, tant d'érudition, de suffisance et de modestie en même temps, que « le P. Sirmond en fut extraordinairement surpris, et après avoir demandé « son nom, il s'en retourna chez lui, tout rempli d'étonnement. Quelque « temps après, ayant eu occasion de voir M. Le Febvre qui fut depuis « précepteur de Louis XIII après M. des Yveteaux, il lui fit part de cette « aventure, ajoutant pour lui causer plus d'admiration que le jeune « homme dont il lui parloit ne lui avoit point paru avoir plus de quatorze « ans. M. Le Fèvre lui laissa tout dire : — Quoi, mon Père, vous êtes le « seul des sçavans à qui le jeune Bignon ne soit pas connu. Vous ne vous « êtes pas trompé de beaucoup dans la conjecture de son âge, c'est un « vieillard de onze ans, c'est un Docteur consommé dans l'enfance; si nous « vivons et lui aussi, nous le verrons infailliblement le maître des plus « doctes et des plus sages de notre siècle. »

Mais c'est assez longtemps nous arrêter aux bagatelles de la porte : rappelons que le roi Henri IV, sur la recommandation de Lefebvre, donna le jeune Bignon pour compagnon d'études d'abord au prince de Condé, puis au duc de Vendosme et plus tard au dauphin qui devait être Louis XIII. Jérôme s'attira l'estime et l'affection sincère de ces trois princes, et la vie de la cour ne lui fit point négliger le travail : car en 1605 il publiait un nouvel opuscule, sous le nom de *Traité sommaire touchant l'élection des Papes, plus un Plan du conclave* (Paris, Le Clerc, in-8°), petit chef-d'œuvre de discussion et de critique sur ce point de l'histoire ecclésiastique, et qui eut un tel succès qu'en moins d'une année on en fit trois éditions.

Bientôt le jeune Jérôme alla prendre ses degrés de droit à Orléans, où il y avait alors des écoles très célèbres, qu'il étonna par l'étendue de sa science et de son érudition. Puis à son retour, vers 1608, il fut reçu avocat à Paris et partagea ses loisirs entre le travail du cabinet et la fréquentation du Palais pendant tout le temps qu'il n'était pas obligé de suivre la Cour pour accompagner le Dauphin. Il n'avait encore que dix-neuf ans et des Yveteaux, précepteur du jeune prince, lui demandait son avis sur les études de son Élève, et sur les livres qu'il fallait lui faire lire.

Bignon répondit à cette confiance, en présentant à Henri IV, au commencement de 1610, son ouvrage sur les prérogatives de la couronne. Cela était intitulé : *De l'Excellence des Rois et du royaume de France, traitant de la préséance et prérogatives des rois de France par dessus tous les autres et des causes d'icelles* (par H. B. P., Paris, Drouart, pet. in-8°), livre plein de recherches savantes, dont le but est de faire connaître « aux François ce qu'ils sont, et aux Étrangers, quelle est la France. » Puis, la mort de Henri IV et celle de Lefebvre, précepteur de Louis XIII après des Yveteaux, lui ayant donné de plus grands loisirs, il prépara son œuvre capitale, l'édition exacte d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, intitulé : *Les Formules de Marculfe*, ouvrage fort intéressant pour notre histoire et qui fournit les détails les plus précieux sur les origines du droit français : il enrichit ce livre, qui parut en 1613, dédié au chancelier Brulart de Sillery, de notes et de commentaires d'une telle érudition, qu'il acquit bientôt une célébrité européenne et que les plus illustres écrivains du temps lui décernèrent le titre de *Varron français*. « Vous avez converti du plomb en or, » lui écrivait Lorenzo Pignoria... On réédita plusieurs fois *les Formules de Marculfe*, en France et à l'Étranger, pendant le cours du dix-septième siècle.

Ce fut le dernier ouvrage important de Jérôme Bignon, qui, après un voyage en Italie, entrepris pendant l'année 1615, en compagnie de MM. de Pommereuil, de Machault, de la Tuillerie, Compain, Granger... et durant lequel il visita : Milan, Venise, Rome et Naples, recevant par-

tout l'accueil le plus flatteur de la part des plus illustres savants de ce pays, Fra Paolo, Scipion Corbilluzzi, Jérôme Aleander, Lorenzo Pignoria... etc..., reprit les exercices du barreau, sans avoir d'autre délassement que ses relations avec les gens de lettres. Et quels gens de lettres! c'étaient: Grotius, François Pithou, Pierre Dupuy, Nicolas Rigault, le P. Pétau, le P. Sirmond, le président de Thou, Peiresc, Saumaise, Scaliger... etc....... « Sans vous deux, écrivait le sévère Saumaise à Grotius, en parlant de Bignon, la disette des savans nous feroit souhaiter la mort; mais du moins avec vous et le Grand Bignon nous prenons patience, j'aurois peine à vous associer un troisième. »

Jusqu'en l'année 1620, Jérôme borna son ambition à remplir les fonctions d'avocat avec l'exactitude la plus scrupuleuse, et « pour porter plus « sûrement son attention sur les causes qu'il entreprenoit de défendre, il « avoit soin, dit l'abbé Pérau, de n'en prendre que très peu; on lui a « entendu dire souvent que les avocats qui se chargeoient trop d'affaires, « soit par cupidité, soit par vaine gloire, avilissoient la dignité et la no- « blesse de leur emploi, et il rapportoit à ce sujet ce que le prophète Ezé- « chiel reprochoit à la ville de Tyr, laquelle, pour s'être abandonnée à un « commerce trop étendu, étoit devenue l'esclave de la vanité et de l'a- « varice..... »

Cependant, sur les conseils de son père, il consentit à mettre ses talents au service direct du roi, et se décida à traiter de la charge d'avocat général au grand conseil; les lettres de provision lui en furent expédiées le 17 mars 1620. La réputation de science et d'intégrité de Jérôme Bignon était alors si universelle, que par un privilége fort honorable, on décida qu'il serait reçu dans sa charge sans aucun examen préalable. Quelques mois auparavant, le roi l'avait nommé secrétaire ordinaire de sa chambre « en considé- « ration de ses bons services qu'il continue de rendre chaque jour, et pour « l'approcher de nostre personne; » avant que l'année ne se fût écoulée, Louis XIII lui donna une nouvelle marque de sa faveur, en l'honorant du titre de conseiller d'État, distinction dont n'avait encore joui aucun de ses prédécesseurs.

A partir de ce moment, la fortune administrative et la renommée de Jérôme Bignon ne firent que s'accroître de jour en jour. Après cinq ans d'exercice de sa charge, pendant lesquels il épousa la riche Catherine Baschasson, acheta cette maison de la rue des Bernardins, sur la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet, qui a vu naître et prospérer plusieurs générations de sa descendance, et reçut les visites du cardinal Barberin et de Jérôme Aléandre. Bignon résigna ses fonctions au grand conseil, pour entrer en possession de celle d'avocat général au Parlement. C'était en 1626, et la situation était délicate, car Richelieu avait pris depuis deux ans la direction définitive du ministère, et les conflits entre le Parlement et

l'autorité royale s'élevaient orageux chaque jour : mais pendant les cinq premières années d'exercice, Bignon ne se trouvant que le second avocat général, eut à porter rarement la parole dans ces luttes mémorables, et l'un de ses plaidoyers au sujet d'une affaire de régale fut très remarqué : ce fut seulement en 1631, après qu'il eut perdu son père depuis trois ans, et lorsque Jacques Talon, nommé conseiller d'État, quitta le palais en résignant sa charge à son frère, le célèbre Omer Talon, que Jérôme, devenu premier avocat général, sentit tout le poids de ses importantes fonctions. D'un caractère plein de droiture, il lui était impossible de se plier aux susceptibilités de la politique du ministère : examinateur scrupuleux des moindres affaires qui lui passaient par les mains, il porta, dit son panégyriste, la même attention dans les affaires générales : on le vit résister généreusement à toutes les impressions de la faveur, de la crainte, des promesses et des menaces, et soutenir avec vigueur la dignité du Parlement lorsqu'elle fut attaquée par les conseils violents des ministres.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Bignon était la conscience personnifiée. « J'eus pour collègues, dit Omer Talon dans ses mémoires, deux hommes illustres, savoir : M. Bignon, avocat général, l'un des plus savants hommes de son siècle, et universel dans ses connaissances, mais d'un naturel timide, scrupuleux, et craignant de faillir et offenser ; lequel, quoiqu'il n'ignorât rien de ce qui se devoit et se pouvoit faire en toutes sortes d'occasions publiques, étoit retenu de passer jusques aux extrémités de crainte de manquer, et d'être responsable à sa conscienee de l'évènement d'un mauvais succès. » (L'autre collègue était le célèbre procureur général Molé, plus tard premier président, puis garde des sceaux.) Nous avons cité ce passage en entier, pour montrer notre impartialité de biographe : mais en lisant les mémoires de Talon qui contiennent les détails les plus intéressants sur toutes les affaires du Parlement à cette époque, on peut se convaincre que Jérôme Bignon, quoique timide, ne manquait pas, en certaines circonstances, d'une grande énergie et d'une indépendance de caractère peu commune. S'il donna, en 1634, dans un plaidoyer que Talon rapporte en entier, des conclusions favorables à l'invalidation du mariage de Gaston d'Orléans, en revanche il résista ouvertement au cardinal lors de l'édit de création des nouvelles charges en 1635, et son discours au lit de justice fit une telle impression, qu'il fut un moment question dans le conseil d'envoyer l'avocat général à la Bastille. Ses plaidoyers contre les commissions juridiques, qui enlevaient certains accusés politiques à leurs juges naturels ne lui font pas moins d'honneur : enfin, son indépendance de caractère l'amena à cette extrémité, que le cardinal qui, malgré cette opposition, respectait son intégrité, se vit obligé de lui faire offrir des avantages considérables pour lui faire résilier sa charge.

Ayant obtenu, en 1641, la nomination d'avocat général pour le conseiller

Briquet auquel il venait de donner la main de sa fille, Bignon quitta le Parlement et entra au conseil, où son rang d'ancienneté, qui courait depuis l'année 1620, lui assurait une place proportionnée à l'étendue de ses connaissances. Ses mémoires sur les traités nécessités par l'affaire des amortissements, et sa consultation sur la valeur des déclarations de Monsieur dans le procès Cinq-Mars, vinrent bientôt asseoir définitivement son influence au conseil.

Ce fut à cette époque que Jérôme Bignon fut nommé *grand maître de la Bibliothèque du roi;* cette charge s'était trouvée vacante en 1642, par suite de la décapitation du malheureux de Thou, qui avait succédé, dans la maîtrise de la librairie royale, à son père, l'illustre historien et bibliophile. Elle convenait parfaitement à un homme aussi savant et aussi amateur des belles lettres que l'était l'ancien avocat général, et Louis XIII, qui regrettait un peu la violence simulée qu'on lui avait faite, lui donna la maîtrise de la manière la plus gracieuse, sans qu'il l'eût sollicitée, et sans qu'il s'y attendît le moins du monde. « Le roi étant à Saint-Germain-en-Laye, raconte l'abbé Pérau, fit dire à M. Bignon de venir lui parler. Aussitôt qu'il parut, le roi lui dit avec un air de bonté qui le charma : — J'ai un présent à vous faire qui est digne de vous, je vous donne la place de grand maître de ma bibliothèque. — M. Bignon commença « son remer-
« ciement; mais le roi l'interrompit pour lui dire que souvent on avoit
« voulu lui persuader qu'il n'étoit pas dans ses intérêts, mais qu'on n'y avoit
« jamais réussi. — Je sais que vous m'aimez, ajouta-t-il, et feu M. Lefèvre
« ne cessoit de me dire que je prisse confiance en vous à cause de votre
« exacte probité. »

Les lettres de provision de cette charge, célébrant hautement la capacité, la grande littérature, la prudence, l'intégrité et l'expérience du récipiendaire, lui furent expédiées le 25 octobre 1642, et le 8 mai 1643 il prêta serment entre les mains du chancelier Séguier. Dans l'intervalle, Richelieu était mort et Louis XIII le suivit quelques mois après dans la tombe.

C'est ici le lieu de parler d'un trait de désintéressement peu commun qui s'est trouvé répété dans plusieurs éloges des Bignons. Le désintéressement, dit Dupuy, paraît avoir été la vertu favorite de cette famille. Jérôme resta trois années entières sans songer à demander les appointements de sa charge de grand maître de la Bibliothèque du roy : on ne s'empressa pas non plus de le prévenir, ni de s'acquitter envers lui ; il fallut qu'à son insu, un ami, M. Issaly, avocat au Parlement, ayant appris par hasard ce qui en était, allât prévenir le président de Mesmes, frère de M. d'Avaux, surintendant des finances. Les ordres furent aussitôt donnés pour une ordonnance de 3,600 livres, correspondant aux trois années d'appointement en faveur de Jérôme, qui ne s'y attendait nullement.

La charge de ***grand maître de la librairie*** du roi était alors distincte

Jules Jacquemart Sculp. 1866
Van der Meer de Delft



de celle de *garde des livres*, illustrée pendant la première moitié du dix-septième siècle par Casaubon, Nicolas Rigault et les deux frères Dupuy. C'était une sorte de surintendance générale de la bibliothèque nomade qui, transportée de Fontainebleau à Paris par Jean Gosselin, garde des livres sous le règne de Charles IX, et successivement déposée au collége de Clermont, puis dans une salle du cloître des Cordeliers, venait enfin d'être transférée rue de la Harpe dans une maison au-dessus de Saint-Côme, où elle resta pendant tout le temps de la maîtrise de Jérôme Bignon. Elle ne se composait du reste que d'un nombre relativement restreint d'imprimés et de manuscrits, à peine dix-sept mille volumes.

Les prédécesseurs de Jérôme Bignon dans la maîtrise avaient été : le savant Guillaume Budé et l'évêque d'Orléans, Pierre du Chatel, sous François Ier; Pierre de Montdoré, puis le célèbre Jacques Amyot sous Henri II, François II, Charles IX et Henri III; enfin l'historien Jacques-Auguste de Thou et son fils, sous Henri IV et sous Louis XIII. Le garde des livres prêtait serment entre les mains du grand maître.

Cependant, Jérôme Bignon ayant perdu sa fille au commencement de l'année 1644, son gendre, l'avocat général Briquet, tomba dans une langueur fatale à l'exercice de ses fonctions et fut bientôt attaqué d'une maladie dangereuse qui laissa peu d'espoir de guérison. Réfléchissant alors que la charge d'avocat général allait sortir de sa famille, Jérôme résolut de la reprendre pour la faire passer ensuite à celui de ses enfants qui serait en situation de l'exercer; c'était renoncer à tous les avantages et à toutes les espérances que lui offrait le conseil; c'était s'exposer, remarque l'abbé Pérau, à s'entendre appliquer l'expression de Sénèque, *elementarius senex*, vieillard revenu à l'école..., mais il n'hésita pas, et sur la démission de son gendre, qui mourut quelques semaines après, le 14 septembre 1645, il reçut les lettres de provision de son ancienne charge.

Jérôme se trouvait ainsi avocat général en second, sous Omer Talon, qui avait jadis occupé sous lui la seconde place avant la démission faite en faveur de Briquet ; le président de Mesmes lui offrit d'employer tout son crédit pour qu'on lui rendît le rang qu'il avait déjà tenu ; mais, toujours désintéressé, Bignon le remercia de ses offres ; et, la première fois qu'il prit la parole à l'ouverture des audiences, en 1646, une foule considérable vint applaudir au Palais l'intègre magistrat.

Les instances du ministère n'eurent pas plus de succès lorsque la Cour lui proposa, quelque temps plus tard, de prendre la présidence de la direction des finances, ni lorsque le surintendant d'Eméry jeta les yeux sur lui pour l'associer au lourd mais lucratif fardeau de sa charge. La seule faveur qu'il consentit à accepter jusqu'à la fin de sa carrière, fut un brevet de survivance pour l'aîné de ses fils ; et la reine régente, pour récom-

penser ses services, introduisit dans le brevet une clause tout à fait inusitée : « Elle ne permettait à Bignon de faire recevoir son fils aîné en « survivance de sa charge qu'à la condition qu'il l'exercerait encore lui-« même pendant dix années, et qu'après ce temps là il seroit encore le « maître d'en disposer même en faveur de telle autre personne qu'il vou-« droit choisir. » Mais il ne devait pas atteindre ces dix années ; après être devenu de nouveau premier avocat général en 1652, par suite de la mort d'Omer Talon, il se fit remarquer au commencement de 1656 par un rapport très indépendant, favorable aux remontrances de la compagnie contre un édit du ministère, et mourut le 7 avril, à soixante-sept ans, laissant, dit Voltaire : « un grand nom plutôt que de grands ouvrages. » C'était *le Caton de son temps*, a dit Retz dans ses mémoires.

Quoique dans son testament il eût ordonné que ses funérailles eussent lieu avec la simplicité dont il avait toujours fait profession, elles se firent au milieu d'un concours extraordinaire de savants, de magistrats et de personnages éminents de la Cour et de la Ville; le Parlement tout entier, jusqu'aux officiers subalternes, s'y rendit sans convocation, sur l'initiative du premier président de Bellièvre, et comme un des conseillers avertissait ce magistrat de prendre garde qu'une pareille démarche ne tirât par la suite à conséquence : « Ne craignons rien pour l'avenir, dit M. de Bellièvre, nous n'aurons pas toujours des Bignons. »

La plus grande partie des pièces qui furent composées pour honorer la mémoire du grand Jérôme a été publiée en 1657, en un volume in-4°, sous le titre : *Elogium seu Breviarium vitæ Hieronimi Bignonii.*

Jérôme avait laissé deux fils, qui, élevés au Port-Royal avec Vitart, le cousin de Racine, au moment où florissaient les petites écoles sous la direction de Lancelot, reçurent les principes de cette austère éducation dont les célèbres solitaires avaient le secret ; et « les deux petits messieurs, » qui ne moururent qu'en 1697 à quelques jours d'intervalle l'un de l'autre, gardèrent fidèlement toute leur vie le souvenir vénéré de leurs maîtres ; leur père, du reste, avait été grand ami de Saint-Cyran, et leur nièce Catherine Briquet, élevée aussi au Port-Royal, devint l'une des religieuses les plus ardentes de cette fameuse communauté.

L'aîné, âgé de trente-deux ans en 1656, et nommé Jérôme comme son père, hérita de ses deux charges d'avocat général au Parlement et de grand maître de la bibliothèque du roi, dont il avait la survivance; le second, Thierry, plus jeune de huit ans, et qui avait pris ses degrés de droit à Orléans, pendant un voyage de son frère aux eaux de Bourbon, devint plus tard premier président du grand Conseil.

Nous ne nous étendrons pas longtemps sur la biographie de Jérôme II ; car le plus connu de ses fils, l'abbé Jean-Paul, réclame toute notre atten-

tion ; nous indiquerons cependant en quelques mots les phases principales de sa carrière.

Quelques mois après la mort de son père, le 21 juin 1656, Jérôme II épousa Suzanne Phélypeaux de Ponchartrain, dont le frère devait plus tard devenir chancelier de France, et faire la fortune administrative de ses neveux.

De ce mariage il eut quatre fils que nous retrouverons dans la seconde partie de cette étude.

On trouve peu de renseignements dans les mémoires du temps sur la manière dont Jérôme II remplit sa charge d'avocat général de 1656 à 1673 ; on sait du moins qu'elle dut se restreindre aux fonctions purement judiciaires ; car Louis XIV avait brisé toutes les résistances politiques du Parlement, qui depuis la mort de Richelieu avait voulu renouveler ses anciennes prétentions. En 1673, à l'âge de cinquante et un ans, très fatigué du travail du palais, il résolut de résigner sa charge ; mais son fils aîné n'ayant pas encore un âge assez avancé pour l'occuper, il voulut avoir un dédommagement. Hier, écrivait Pellisson, le 20 octobre : « M. le premier président et M. Bignon, vinrent remercier le roi ensemble. M. le premier « président (*Guillaume de Lamoignon*) était venu seul avant-hier, rendre « compte de l'état des choses, et de la difficulté que faisoit M. Bignon de « se démettre en faveur de M. de Lamoignon (fils du premier président) « de la charge d'avocat général, sans être assuré d'une place de conseiller « d'État. La difficulté est levée. On le fait conseiller d'honneur au Parle- « ment, et le roi lui a parlé de telle sorte, sur la place du Conseil, qu'il en « est demeuré satisfait. »

Le brevet de conseiller d'honneur portait que le roi accordait ce titre à M. Bignon « tant à cause de son mérite personnel, dont notre cour a été « témoin, qu'à cause de la mémoire de notre aimé et féal conseiller en nos « conseils, le sieur Bignon, notre avocat général en notre dite cour, son « père, dont il a rempli la place si dignement, et dont le profond savoir, la « piété, l'attachement à notre service et la fermeté inflexible pour la justice, « l'ont fait considérer pendant sa vie comme l'appui des loix et l'ornement « de son siècle, et le font révérer encore après sa mort comme le modèle « parfait et achevé des grands magistrats. » Cinq ans après, en 1678, Jérôme II fut nommé conseiller d'État.

RENÉ KERVILER.

(La suite au prochain numéro.)





ARMORIAL DU BIBLIOPHILE

BIBLIOTHÈQUE MORANTE

La vente — 3e PARTIE — de la collection Morante devant avoir lieu prochainement, nous avons cru répondre aux aspirations de nos lecteurs en reproduisant ici le curieux article que M. Joannis Guigard a consacré à cette célèbre bibliothèque dans son *Armorial du Bibliophile.*

MORANTE (D. Joachim Gomez de la Cortina, marquis de), né au Mexique le 6 septembre 1805, mort à Madrid le 13 juin 1868. Il avait été docteur en droit à l'Université d'Alcala de Henares, ancien recteur de l'Université de Madrid, et membre du tribunal suprême et du conseil de l'instruction publique (1).

Remarquons tout d'abord que les annales de la bibliophilie n'enregistrent aucun nom espagnol parmi les « chercheurs » de livres.

Est-ce que la patrie des Michel Cervantes, des Calderon de la Barca, des Lope de Vega, des Guilhem de Castro et tant d'autres

Qui portèrent si haut la gloire des Espagnes,

serait dénuée de ce défaut charmant qui fait les délices des esprits les plus distingués de l'Europe occidentale ?

Ignosce lector, nous le croyions !

Et n'était le marquis de Morante nous le croirions encore.

Dans le calme et le silence, *studia in umbra educata*, cet amateur, avec autant de goût que de savoir, élevait l'une des plus somptueuses bibliothèques qu'on ait jamais vues depuis les de Thou, Molé, de Mesmes, Bouhier, Bigot, d'Hoym, La Vallière, etc., etc.

D'après le catalogue, vrai monument bibliographique, pour le dire en passant, elle contenait environ cent vingt mille volumes où figuraient de

(1) Le marquis de Morante mourut des suites d'une chute qu'il fit au milieu de ses livres. Paul Lacroix, dans son intéressante notice sur ce bibliophile, cite plusieurs amateurs ou bibliothécaires qui périrent de la même façon, entre autres le P. L. Jacob, auteur du *Traicté des plus belles Bibliothèques,* Frédéric-Adolphe Ebert, directeur de la Bibliothèque de Dresde, et l'helléniste Coray. Nous ajouterons, nous, le savant Rufus, dont parle Pline le Jeune dans ses lettres.



magnifiques manuscrits sur vélin à miniatures; des livres les plus rares et les plus richement habillés; des incunables nombreux; d'ouvrages à gravures sur bois et sur cuivre; des productions les plus singulières et les plus recherchées (1).

Précieuse à tous égards, cette collection se recommandait non-seulement par le choix, mais encore par l'esprit dans lequel elle avait été formée. Ainsi, on y voyait une suite d'imprimés, qui, dans leur ensemble, offraient en quelque sorte l'histoire de la typographie et du mouvement littéraire depuis Guttenberg jusqu'à nous. Là se groupaient par ordre chronologique les

Éditions du XVe siècle,

imprimées par Schoyffer, de Mayence; Ulric Géring et Martinus Crantz, à Paris; Reinhardi et Gruninger, à Strasbourg; Nicolas Jonson, Jean de Colonia, Matheus de Geretzem, Uldaricus Gallus et Sigismundus Mayer, à Rome; Vendelinus, de Spire; J. Koburger, à Nurenberg; Denis Roce, Durand Gerlier, Ant. Vérard et Thielmann-Kerver, à Paris; Math. Moravus, Juan de Roi, Fréderic de Basilea, à Burgos, etc., etc.;

Puis les

Éditions du XVIe siècle

sorties des presses de Galiot du Pré, Philippe Lenoir, Jehan Petit, Simon de Colines, Robert et Henri Estienne, Estienne Dolet, Gilles de Gourmont, Michel de Vascosan, Féd. Morel, à Paris; Geoffroy Tory, de Bourges; Jean de Tournes et Guill. Roville, à Lyon; les Aldes Manuce, à Venise; Cuan Brocard, d'Alcala de Henares; Fernandez de Cordoba, à Valladolid; Diego Galvan, de Cordoue;

Enfin, les

Éditions des XVIIe et XVIIIe siècles,

venant des Didot, en France; Baskerville et Brindley, en Angleterre; Bodoni, en Italie; Ibarra, en Espagne, et autres.

Cette série d'impressions représentait les chefs-d'œuvre les plus connus dans presque toutes les branches des connaissances humaines de tous les temps et de tous les pays : la bibliophilie est cosmopolite par essence.

A côté des œuvres magistrales, aussi vénérables par leur âge que par le

(1) *Catalogus* librorum doctoris D. Joach. Gomez de la Cortina, march. de Morante, qui in œdibus suis extant. — *Matriti, Eusebius Aguado,* 1854-1870, 9 vol. in-4. Le tome IX porte : *Additio ad catalogum librorum...*

Ce travail, — tiré à 500 exemplaires et non mis dans le commerce, — dû aux soins du marquis de Morante, n'est pas à proprement parler un catalogue, c'est-à-dire une simple nomenclature de titres, mais bien une œuvre bibliographique des plus considérables. A la suite d'un grand nombre d'articles, on trouve de longues et savantes notices sur les livres et leurs auteurs, quelle que soit leur nationalité. C'est, à notre sens, un véritable cours de bibliographie et de littérature générale ancienne et moderne.



sujet, vivaient en bonne intelligence, sous leur habillement sévère, la suite complète des réformateurs depuis Wicleff jusqu'à Proudhon : six siècles de protestations et de luttes; six siècles de tortures inouïes, de misères insondables; six siècles pendant lesquels les peuples se ruent les uns sur les autres et se massacrent sans pitié au nom d'un soi-disant Dieu de paix; six siècles où l'humanité se tord pantelante sous l'étreinte de la théocratie pour que l'homme enfin puisse prononcer avec sécurité ces deux petits mots : LIBRE ARBITRE !

Bibliophile dans la plus délicate acception du mot, M. de Morante se préoccupait particulièrement, comme tout amateur sérieux, du fond des ouvrages. Mais il faisait encore une large part à ce côté extérieur du livre qui constitue l'une des plus gracieuses formes de l'art.

Aussi trouvait-on dans sa bibliothèque les plus beaux spécimens de reliure provenant des artistes tels que :

Pierre Roffet, Clovis Eve, Antoine Ruette, Legascon, Boyet, Dusseuil, Anguerran, Derome, Padeloup, parmi les anciens;

Bozérian, Thouvenin, Simier, Purgold, Bauzonnet, Trautz-Bauzonnet, Capé, Duru, Lortic, Niedrée, Belz-Niedrée, Petit, Hardy, Chambolle-Duru, etc., parmi les modernes.

Lui-même avait fait habiller ses volumes par les plus habiles artistes de Paris et de Londres, et timbrer à ses armes.



Coupé d'un et parti de trois, ce qui fait huit quartiers : au 1, d'argent, à 3 fasces de gueules, à la bordure de sinople, chargée de 8 sautoirs d'argent, 3 en chef, 2 aux flancs et 3 en pointe; au 2, de sinople, à une cotice et un filet d'argent en bande, accompagnés de 2 croix recercelées du même, 1 en chef et 1 en pointe; au 3, de gueules, au pélican de sinople en sa piété, à la bordure componée de sinople et d'azur; au 4, de même que le 2; au 5, de gueules, à 3 fleurs de lis d'or en fasce, en pointe 1 tour d'argent maçonnée de sable et donjonnée de même, en chef une canette

d'or, reposant sur une planchette de même; au 6, de sinople, à 5 étoiles d'argent, 2, 1 *et* 2; *au* 7, *de même que le* 1; *au* 8 *et dernier, coupé: au* 1, *d'azur, à* 1 *tour d'argent surmontée de* 3 *étoiles de même mises en fasce; au* 2, *de sinople, au taureau d'argent.*

1re devise : ***J. Gomez de la Cortina et amicorum.***

2e devise : ***Fallitur hora legendo.***

Le chiffre suivant :



formé des lettres J. G. C. (Joach. Gomez Cortina), redoublées et surmontées d'une couronne de marquis, figure quelquefois avec les armes ci-dessus, ou frappé seul, tantôt au centre des couvertures, tantôt sur le dos des volumes.

Depuis 1830, époque à laquelle il fonda sa bibliothèque, M. de Morante passa presque ignoré dans nos ventes, enlevant à notre pays les plus splendides sujets bibliophiliques. Et ce n'est pas sans un léger sentiment d'orgueil, bien légitime au bout du compte, qu'il montrait aux initiés ces adorables volumes reliés pour les Grolier, les Maioli, les Laurin, ou provenant des bibliothèques de Charles-Quint, Henri II, Marie de Médicis, Eugène de Savoie, de Thou, Peiresc, Pithou, Séguier, Balesdens, Molé, de Mesmes, Passerat, La Moignon, Baluze, Ménage, madame de Pompadour, la comtesse de Verrue, d'Hoym, Longepierre, Girardot de Préfonds, La Vallière, Mac-Carthy, Nodier, Gaignat, Peignot, Boutourlin, Pixérécourt, Armand Bertin et d'autres que nous passons, et des meilleurs.

Cette collection si péniblement amassée et si dispendieusement entretenue, après la mort de son auteur, fut en grande partie vendue à l'hôtel Drouot. Est-ce un malheur? Nous ne le pensons pas. Toutes les richesses qu'elle renfermait sont entrées dans d'autres cabinets qui, à leur tour, subissant la loi commune, laisseront partir leurs trésors pour aller grossir ou compléter de nouvelles collections en répandant la lumière par la diffusion des effluves de l'esprit.

Et quasi cursores, vitaï, lampada tradunt.

JOANNIS GUIGARD.

CHRONIQUE

Voici revenir la saison des ventes publiques. Dans quelques jours on commencera, rue des Bons-Enfants, à adjuger la première partie de la bibliothèque de feu le marquis de Lescoët. Prochainement la librairie Bachelin-Deflorenne mettra à l'auction la troisième et dernière partie de la collection du marquis de Morante.

Un peu plus tard, nous recevrons le catalogue des livres précieux relatifs aux ***Entrées*** et ***Fêtes publiques,*** réunis avec tant de goût par M. Ruggieri, le célèbre artificier; puis nous verrons adjuger enfin les *vélins* et les dessins de maîtres du dix-huitième siècle, collectionnés par feu M. Gauthier, de Nantes.

Il y aura donc encore cet hiver de beaux jours pour l'hôtel Drouot et l'hôtel de la rue des Bons-Enfants. Me Delbergue Cormont, ce commissaire priseur si aimé et si justement estimé, doit présider à toutes ces enchères, pour lesquelles les grands amateurs apprêtent déjà leurs budgets annuels.

Et maintenant, disons quelques mots au sujet du présent numéro du *Bibliophile Illustré.* Nos lecteurs n'ouvriront pas sans surprise et, nous l'espérons, sans plaisir, ce numéro qui contient exceptionnellement quatre gravures de MM. Jacquemart et G. Staal.

Les trois eaux-fortes de M. Jacquemart nous ont été gracieusement communiquées par M. Léopold Double, dont nous publions la notice, et nous avons pensé que cette notice ne pouvait être mieux accompagnée que par les gravures qui donnent un avant-goût des merveilles possédées par le châtelain de Saint-Prix.

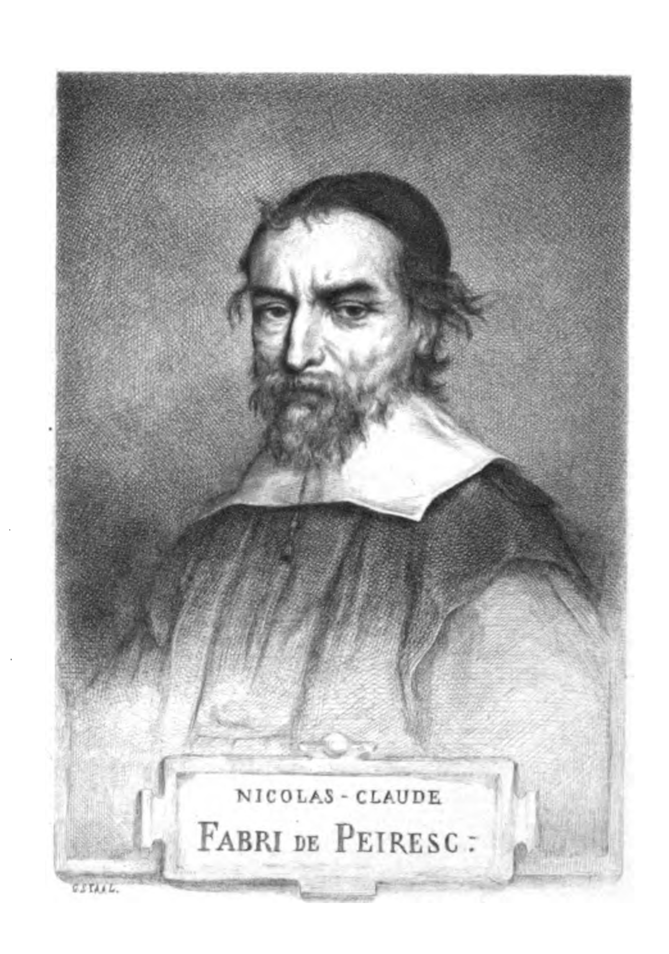
Erratum. Dans la précédente livraison du *Bibliophile,* il s'est glissé une faute assez grave. A l'article : *Nouvelles recherches sur l'origine des armoiries,* p. 233, ligne 26, au lieu de *régulier,* qui n'a pas de sens, il faut restituer *régalien.*

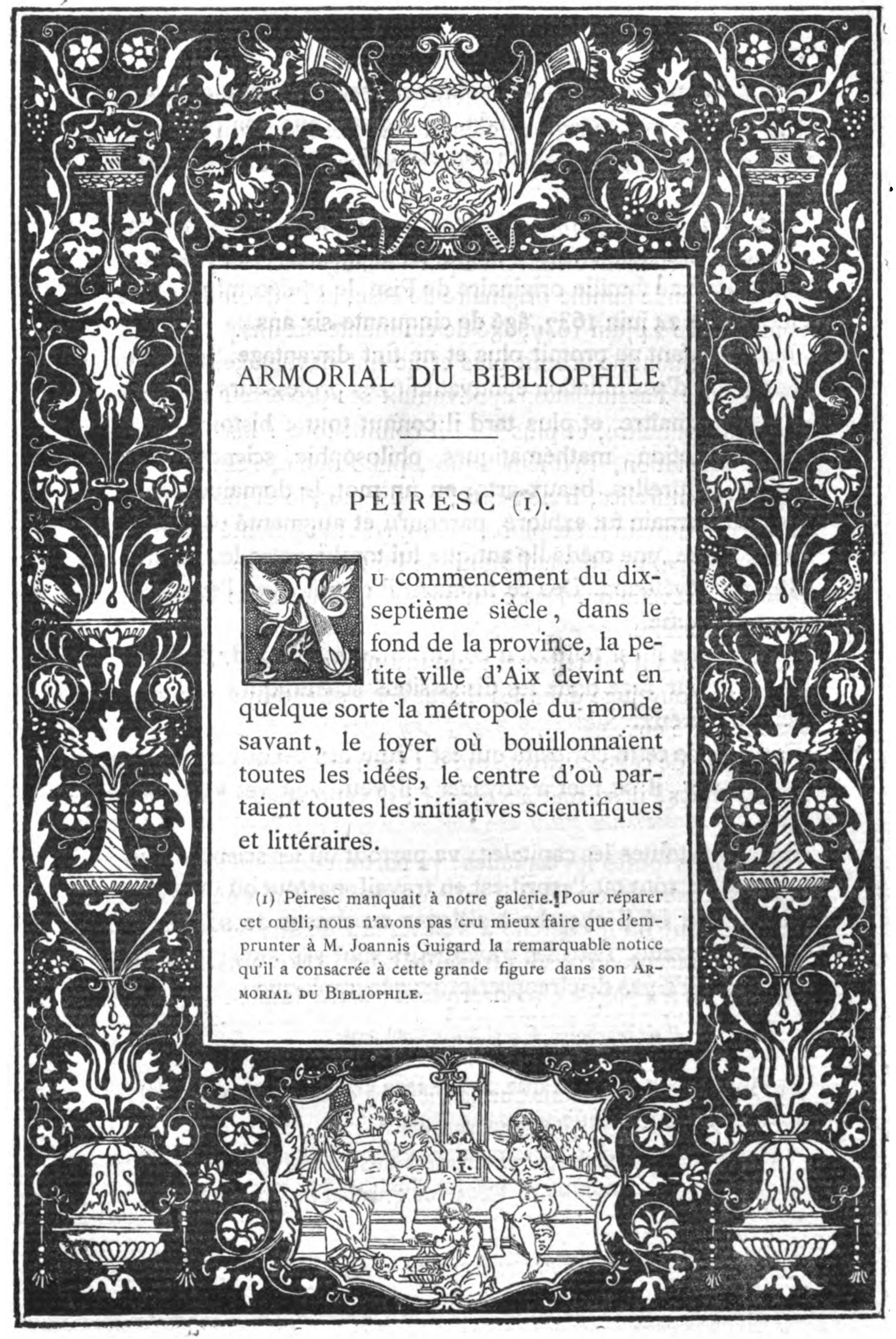
Le bibliophile JULIEN.

Propriétaire-Gérant : Bachelin-Deflorenne.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.




NICOLAS - CLAUDE
FABRI DE PEIRESC.



ARMORIAL DU BIBLIOPHILE

PEIRESC (1).

Au commencement du dix-septième siècle, dans le fond de la province, la petite ville d'Aix devint en quelque sorte la métropole du monde savant, le foyer où bouillonnaient toutes les idées, le centre d'où partaient toutes les initiatives scientifiques et littéraires.

(1) Peiresc manquait à notre galerie. Pour réparer cet oubli, nous n'avons pas cru mieux faire que d'emprunter à M. Joannis Guigard la remarquable notice qu'il a consacrée à cette grande figure dans son ARMORIAL DU BIBLIOPHILE.

Il fut donné à un homme chétif, souffrant, et faible au point de plier sous son propre poids, de projeter sur son pays une telle gloire par la beauté de son caractère et la puissance de son esprit.

Cet homme était Nicolas-Claude Fabri de Peiresc (1), conseiller au Parlement d'Aix. Il naquit à Beaugensier, en Provence, d'une ancienne famille originaire de Pise, le 1er décembre 1580, et mourut le 24 juin 1637, âgé de cinquante-six ans.

Jamais enfant ne promit plus et ne tint davantage. Sa singulière faculté d'assimilation épouvantait ses professeurs. Il voulait tout connaître, et plus tard il connut tout : histoire, politique, législation, mathématiques, philosophie, sciences physiques et naturelles, beaux-arts; en un mot, le domaine entier de savoir humain fut exploré, parcouru et augmenté par lui.

Tout jeune, une médaille antique lui tombe entre les mains : ce fut une révélation. Dès ce moment il rompt avec l'enfance : c'est un homme.

A vingt ans il est tellement connu, que les vieux docteurs le prennent pour juge dans les discussions scientifiques qui surgissent entre eux.

Possédé de cette curiosité qui est l'âme des découvertes, ses classes finies, il se met à voyager : il veut voir, et voir c'est avoir.

Il va dans toutes les capitales; va partout où les sciences sont honorées, partout où l'esprit est en travail, partout où l'homme lutte, partout où il cherche à s'élever au dessus de son enveloppe contingente. Tous les travailleurs sont ses amis; la pensée pour lui n'a pas de circonscription géographique :

Il est concitoyen de tout homme qui pense.

Comme s'il pressentait que sa vie sera courte, désormais il ne s'arrêtera plus, plus que pour mourir.

A proprement parler, il ne produit pas, il fait produire. C'est lui le pionnier, le mineur; c'est lui qui fouille, qui cherche et

(1) Peiresc, nom d'une terre dans les montagnes, du chef de sa mère.

qui trouve; c'est lui qui fournit les idées; c'est lui qui excite les savants, les tient en éveil et qui leur souffle à chacun sur le front la passion qui l'embrase et le transforme.

Ainsi que Diderot plus tard, Peiresc collabore à tous les ouvrages si opposés qu'ils soient par leur objet, réchauffe de sa verve brûlante les œuvres de ses amis, et l'oublie à l'instant.

C'est lui qui est le protecteur né de la science, qui non-seulement soutient de ses propres deniers, savants, écrivains, artistes, mais les aide en leur livrant à discrétion, avec ce désintéressement inné qui le caractérise, toutes ses richesses bibliographiques et tous les trésors de son immense érudition.

« Ce grand fauteur des hommes de lettres (1) » ne voit qu'une chose : la vérité; et il se multiplie pour la trouver. Dans ce but il n'épargne rien : voyages, dépenses, soins, veilles, démarches, sollicitations, tous les moyens possibles sont employés; il prête ses livres ou plutôt les donne, — en fait de livres prêter c'est donner; — renouvelle à cause de cela cinq ou six fois sa bibliothèque et ne s'en plaint pas, au contraire, il se réjouit des œuvres que ses conseils et ses longs sacrifices ont pu faire éclore.

Que sa griffe y soit ou non, que lui importe! La vérité n'y a-t-elle pas gagné? Voilà sa récompense : il est presque reconnaissant de ce qu'on a bien voulu accepter ses services.

Toujours sur la brèche, le jour, la nuit, sans trêve, sans repos, un certain je ne sais quoi vient-il tout à coup illuminer son large front! Il l'écrira à Lyon, à Venise, à Paris, à Berlin, à Rome, à Saint-Pétersbourg, à Amsterdam, à Athènes, à Constantinople, sous des formes diverses, avec des vues particulières et se rattachant toujours entre elles dans la même unité.

L'Europe ne suffit pas à sa merveilleuse fécondité épistolaire. Il adresse ses lettres longues, serrées, pleines de faits curieux, d'aperçus nouveaux, de réflexions profondes sur toutes sortes de sujets, dans le Levant, aux États barbaresques et jusqu'à la Mongolie.

C'est dans ces lettres qu'il jette comme en passant, au courant

(1) Naudé, *Mascurat*, p. 138.

de la plume, sans se détourner, les germes de ces grands principes que plus tard d'autres s'attribueront.

C'est là qu'il déploie toutes les ressources de son imagination et de son étonnante activité intellectuelle; qu'il soulèvera les questions les plus heureuses et les plus fécondes, et qu'il résoudra en même temps les problèmes les plus ardus et les plus importants.

Les hautes spéculations scientifiques, littéraires, morales et même sociales dont il entretient le monde ne lui feront pas cependant oublier son pays.

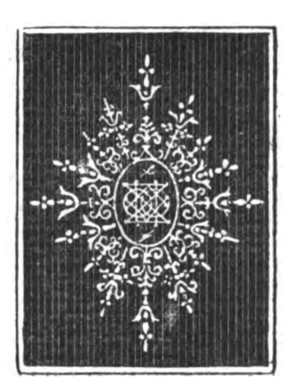
Sans cesser sa correspondance et ses travaux particuliers, sans nuire aux fonctions de sa charge, à bâtons rompus, comme délassement, il rassemble avec sa pénétration habituelle tous les monuments authentiques, tels que testaments, contrats de mariage, transactions, patronages, priviléges, statuts, tombeaux, épitaphes, tableaux, armoiries, médailles, cachets concernant sa chère Provence; dresse la généalogie de toute la noblesse d'après les actes et les blasons; établit avec soin la suite des évêques, des abbés, des hommes illustres et des troubadours; collige antiquités, lois, finances, économie générale et particulière, justice, mœurs, habitudes, langues, enfin tout ce qui peut de près ou de loin jeter un rayon de lumière sur cette antique province, si fertile d'ailleurs en souvenirs historiques.

Sa bibliothèque, malgré les prêts, malgré les dons, s'augmente toujours : les livres sont des outils. Peiresc se procure tous les manuscrits qu'il peut, et fait transcrire pour lui et pour les autres ceux qu'il ne peut s'approprier. Il se fait envoyer tous les ouvrages qu'émettent les imprimeries les plus célèbres de l'Europe, écrème les collections en vente, ramasse les catalogues des amateurs les plus connus et constitue ainsi une bibliothèque qui dans sa spécialité passait pour unique.

Ses livres étaient proprement et simplement reliés. Proprement et simplement, « notez ces deux points-ci. » Quoique aimant le beau sous toutes ses manifestations, jamais en fait de livres la forme ne l'emporta sur le fond. Peiresc lisait, et lisait beaucoup. On ne lit pas les volumes si richement habillés; on

les contemple. Contempler c'est bien, mais cela ne pouvait lui suffire. Après le plaisir des yeux, la glorification de l'esprit.

Moins comme embellissement que pour faire acte de possession, Peiresc timbre ses livres de son chiffre dont nous avons trouvé deux modèles : celui-ci



et celui-là



formés tous deux des lettres grecques N K Φ, initiales de ses nom et prénoms, qu'il signait ainsi sur le titre de ses volumes :

Νικολάυς Κλαύδιος Φαβρίκιος

En bibliophile érudit, Peiresc couvrait littéralement de notes les marges de ses livres et recherchait avec ardeur ceux qui contenaient les réflexions des savants auxquels ils avaient appartenu.

Un homme doué comme l'était Peiresc ne pouvait guère rester indifférent aux magnificences de l'art (1).

La peinture l'exalta au point qu'il eût volontiers abandonné deux doigts de sa main gauche pour que de sa main droite il pût habilement manier un pinceau (2).

Aussi son cabinet ne le cédait-il en rien à sa bibliothèque par la beauté, le choix et la rareté des sujets.

Il avait rassemblé un grand nombre de toiles, d'estampes et de gravures des meilleurs maîtres; et soit pour entretenir ces monuments, soit pour l'aider dans ses recherches artistiques, il eut constamment près de lui, pendant de longues années, trois artistes à ses frais.

Le vestibule de sa maison d'Aix, le jardin et autres endroits étaient remplis de statues et de bas-reliefs.

Les appartements intérieurs renfermaient une multitude d'objets antiques, tels que médailles (3), vases, armes et bijoux de tout genre et de toute nature.

A sa mort, ces précieuses collections furent dissipées.

Sauf cent volumes à choisir, légués par Peiresc à Gassendi, son ami et son biographe, la bibliothèque tout entière fut acquise par le collége de Navarre à Paris.

La plupart des médailles et autres pièces antiques passèrent à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; et le P. Dumoulinet en donna, vers 1692, une description raisonnée.

Quant aux manuscrits, que la propre nièce de Peiresc détruisit en partie (4), on en trouve : à la Bibliothèque nationale, quatorze vol. in-fol., dont dix de correspondance; à Aix, quatorze vol. dont la table a été donnée par M. Giraud dans sa Notice sur Fabrot; à Montpellier, deux vol. in-fol.; à Nîmes, à Avignon, un certain nombre parmi ceux de Séguier et de

(1) Il était à cet égard d'une sensibilité telle qu'au dire de Gassendi, étant paralysé de la langue, il recouvra subitement l'usage de la parole, par le plaisir que lui fit éprouver l'harmonie d'une romance chantée devant lui.

(2) Requier, *Vie de Peiresc.*

(3) Peiresc avait dressé lui-même un Catalogue de ses médailles qui fut perdu.

(4) Elle avait deux chambres pleines des lettres de son oncle. Ménagère économe, elle les employait en guise de combustible. *Menagiana,* 1762, t. I, pp. 1-2.

Calvet ; à Carpentras, quatre-vingt-six vol. in-fol., dont dix de correspondance. Le *British Museum* possède, fonds Hans Sloane, nº 767, un catalogue d'environ 700 manuscrits ayant appartenu à Peiresc (1).

Plusieurs de ces manuscrits ont été publiés soit séparément, soit dans des publications périodiques, savoir :

1° Quarante-huit lettres en italien de 1605 à 1623 adressées à Paul et J.-B. Gualdo, insérées dans les *Lettere d'uomini illustri. Venise*, 1744, in-8.

2° Quelques-unes mêlées parmi celles de Cambden. *Londres*, 1691, in-4.

3° Deux lettres sur le Pentateuque samaritain dans les *Antiquités de l'Église orientale* de Richard Simon.

4° Lettre où Peiresc rend compte à son frère de la visite que lui fait le cardinal Barberini, in-8, 13 pp. On y trouve une idée des richesses de son cabinet.

5° Huit lettres à Scaliger, suivies d'une lettre latine de Brutius sur la colonne Trajane, 36 pp.

6° Lettres du prieur Borelli, possesseur d'un beau cabinet à Aix, 23 pp.

7° Correspondance de Peiresc avec Th. d'Arcos, comprise en deux recueils séparés, l'un de 56 pp., l'autre de 211 (2).

8° Lettres d'Holstenius publiées par Boissonnade en 1817.

9° Correspondance de Peiresc avec Aléandre dans les *Annales encyclopédiques* et tirée à part à 100 exemp. *Paris*, 1829, in-8, 116 pp.

10° Lettres de Malherbe, par l'éditeur Blaise, en 1822, in-8.

11° Enfin celles de Rubens, par Gachard. *Bruxelles*, 1839, in-8.

Les plus importants manuscrits de Peiresc sont :

1° Une Histoire de la Gaule Narbonnaise.

(1) La liste des manuscrits de Peiresc a été dressée par Desmolets dans le t. II de sa *Bibliothèque des manuscrits*.

(2) Les numéros 4-7 ont été publiés en 1816 par Fauris de Saint-Vincens, après avoir paru dans le *Magasin encyclopédique*.

2° Mémoires sur l'origine des familles nobles de Provence.

3° Des Matériaux pour l'histoire générale du temps et des documents pour l'histoire générale de la France.

4° Un Traité des œuvres bizarres de la nature.

5° Un Recueil des auteurs grecs et latins sur les poids et mesures.

6° Des Inscriptions anciennes et nouvelles; des Éloges et des Epitaphes.

7° Un Recueil de Nummis Græcorum, Romanorum et Judæorum; Tractatus de monetis, etc. (1).

8° Des Remarques et un Index des livres sur les langues orientales.

Peiresc est sans contredit l'une des plus belles intelligences dont puisse s'enorgueillir un pays, et restera en même temps le type le plus pur et le plus élevé du savant, du lettré et du bibliophile.

Son extérieur n'avait rien de bien remarquable. La longue courbure de son nez d'aigle et sa barbe hirsute lui donnaient une certaine gravité maladive que tempérait toutefois la douceur infinie de son œil d'azur. L'ensemble de sa personne, pleine de simplicité et d'abandon, respirait ce calme, cette sérénité intime de l'homme qui comprend et pratique ses devoirs.

« Toutes les vertus des temps héroïques, dit Balzac, s'étoient « retirées en cette belle âme. La corruption universelle ne pou- « voit rien sur sa bonne constitution, et le mal qui le touchoit « ne le souilloit pas. Sa générosité n'a été ni bornée par la mer, « ni enfermée en deçà des Alpes : elle a semé ses faveurs et ses « courtoisies de tous côtés; elle a reçu des remercîments des « extrémités de la Syrie, et du sommet même du Liban. Dans « une fortune médiocre il avoit les pensées d'un grand sei-

(3) Ce manuscrit, en deux volumes in-fol., a passé successivement du cabinet de Boze (n° 2193) à celui de Cotte (n° 2258), et de la bibliothèque de Van Damme (n° 1286), dans celle de M. le baron de Westreenen de Tiellandt, où il était en 1818 (*Biographie universelle*).



IONINI ET CASIMIR

LYRICOR

Photogravure Dujardin

87

RELIURE DE EVE

N° 1142 du Cat. Morante

le Bibliophile Français

Imp. Sarrazin

« gneur, et, sans l'amitié d'Auguste, il ne laissoit pas d'être Mé-
« cène (1). »

Suivant l'usage académique, Balzac ne manque pas de comparer Peiresc à Mécène : c'était de rigueur.

Il y a loin pourtant de « cet abyme de savoir (2) » à ce sceptique insouciant et léger, de ce philosophe sévère à cet épicurien couronné des roses de Sybaris, du citoyen moral et chaste à cet élégant débauché, de cette âme fière à ce complaisant servile, de cet esprit mâle à ce caractère tout trempé des mollesses ioniennes.

Et puis, l'austère Provençal ne relevait que de sa conscience, l'Etrusque voluptueux agissait sous l'œil du maître.

« Rien que pour arrondir sa phrase, dit Courier, Plutarque aurait fait gagner la bataille de Pharsale à Pompée. »

Sous ce rapport, les académiciens sont un peu comme Plutarque.

JOANNIS GUIGARD.

(1) Lettres, *édition de Hollande,* p. 48.
(2) NAUDÉ, *Mascurat,* p. 138.



CHAPELAIN

BIBLIOPHILE (1).

Plus je m'instruis de la condition des gens de lettres au dix-septième siècle, et plus je m'habitue à trouver de l'honneur, je ne dis pas dans la pauvreté, cela va sans dire, mais dans la parcimonie (avarice selon les courtisans) de quelques-uns d'entre eux. Je ne parle pas seulement de Corneille, pour qui la pauvreté est une seconde auréole, ni pour Patru qui fut obligé de vendre ses livres, ni pour Saint-Amand que la fièvre seule empêcha de mourir de faim, ni pour Maynard qui mourut pauvre, ni pour Gombaud, le nécessiteux, ni pour Tristan, le famélique, ni pour La Fontaine, le parasite; mais pour ceux-là surtout que la volonté de travailler librement fit parcimonieux et que leur prudence rendit ridicules, et pour Chapelain principalement, le plus ridiculisé de tous, pour Chapelain dont on a fait le type de l'avarice littéraire.

Que de motifs peuvent excuser cette mesquinerie de sa vie, cette épargne de bois, d'habits, cette frugalité, cette rusticité qui agaçaient les nerfs de Segrais et de Tallemant! Chapelain était serviable, généreux même; sa correspondance le prouve. Et puis le besoin d'indépendance, ou plutôt le besoin de sécurité! Ne lui fallait-il pas de longues années de calme et de vie assurée pour achever ce poème, ce long poème auquel il avait foi, lui du moins, et dont il attendait la gloire? Et puis les infirmités, et puis la maladie, qui faisaient Chapelain peu propre aux plaisirs et à la dissipation; et puis enfin, pour dernière excuse, un motif qui semblera puéril à bien des gens, mais qui, pour quelques-uns, tels que moi, suffirait à tout expliquer, à tout justifier, — une manie; — et quelle manie? La plus dispendieuse de toutes, la manie des livres! Et qu'on ne croie pas à une manie de pédant, entassant les bouquins dans les armoires et dans les greniers; Chapelain était ***biblio-***

(1) Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs cet article, tiré d'un livre actuellement sous presse : *Les sept péchés capitaux de la Littérature,* par notre collaborateur aimé, M. Charles Asselineau. Ce livre est, sous une forme ingénieuse, une solide apologie de l'homme de lettres dans les époques classiques et modernes de notre littérature. L'auteur ne considère comme homme de lettres digne de ce nom que l'écrivain à qui peut s'appliquer la définition de La Harpe : « Un homme qui cultive sa raison pour ajouter à celle des autres. » Ainsi limités, les gens de lettres forment une classe respectable et peu nombreuse, dont M. Charles Asselineau peut être offert lui-même comme un des types caractéristiques. (*Note de la Rédaction.*)

phile. Je n'en veux d'autre preuve que la précaution qu'il prit, en léguant sa bibliothèque à sa famille, d'ordonner qu'elle y serait conservée *à perpétuité* par celui des descendants qui, dans chaque génération, *serait particulièrement dévoué aux lettres*. L'abbé Goujet, qui rapporte ce fait, ajoute que le catalogue de cette bibliothèque a été dressé, et qu'elle était aussi nombreuse que bien choisie. Tallemant, que je cite pour la dernière fois, achève de nous faire connaître la délicatesse de Chapelain, en fait de livres, par ces deux anecdotes qu'il porte à tort au compte de son avarice. Madame de Rambouillet avait emprunté à Chapelain un fort beau livre à figures; elle imagina pour l'attraper de lui renvoyer, au lieu de son exemplaire qui probablement était en belle condition, un autre exemplaire en mauvais état, appartenant à M. de Brienne. Chapelain se fâcha : — « Où trouvera-t-on des gens soigneux, s'écrie-t-il, si madame de Rambouillet cesse de l'être? Un livre de cette importance, me le renvoyer comme cela! » — Est-ce là colère d'avare ou colère de bibliophile? Une autre fois c'est Tallemant lui-même qui envoie demander à Chapelain un certain livre espagnol, dont il ne dit pas le titre, mais qui vraisemblablement était ou rare ou précieux par quelque raison, car Chapelain, en le lui envoyant, lui recommanda d'en avoir le plus grand soin. Tallemant, en défaisant l'enveloppe, s'aperçoit que la couverture du livre était mangée, et le voilà se gaussant de Chapelain qui tenait si fort à des livres dont la couverture ne valait rien! Ombre de Nodier, hausse les épaules, joins les mains et pardonne à ce Sarmate! Combien n'aurais-tu pas donné sur cette terre pour trouver, même en cet état, même sans couverture d'aucune espèce, tel volume inscrit dans tes *desiderata!* Et quelle garde tu aurais faite à l'entour jusqu'au jour où ton étoile t'aurait fait rencontrer le vrai, le seul relieur capable de le restaurer sans en altérer la condition!

Eh bien, il me déplaît de penser que cet homme si soigneux de ses livres, amoureux de sa bibliothèque jusqu'à fonder en sa faveur des concessions à perpétuité, ait laissé à sa mort tant d'argent comptant. Il me semble, en retournant le calembour de M. Vautour, que ce n'est pas des livres *tournois* qu'il a dû laisser. Et pourquoi Chapelain n'eût-il pas été un de ces amateurs comme nous en voyons encore (de moins en moins, il est vrai), qui s'en vont aux ventes en habits râpés, et capables de retrancher une bûche à leur feu, ou un plat à leur table, pour ajouter un volume à leurs rayons?

CHARLES ASSELINEAU.



LES BIGNONS

GRANDS MAITRES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI

(Suite.)

JÉROME I ET JÉROME II

(1589-1697)



E même qu'il avait résigné ses fonctions d'avocat général en faveur de M. de Lamoignon, de même il résigna, mais beaucoup plus tard, en 1684, sa charge de grand maître de la bibliothèque du roi en faveur de l'abbé de Louvois. Presque tous les écrivains qui ont raconté l'histoire de la bibliothèque royale pendant la seconde moitié du dix-septième siècle, nous semblent avoir confondu les titres de maître de la librairie et de garde des livres; ou bien, sous le grand maître, devaient se trouver un ou plusieurs maîtres. En effet, pendant presque toute cette période et en particulier à partir de 1666, on ne parle que de Colbert, en lui donnant le titre de maître de la librairie, et l'on oublie complétement que Jérôme II n'avait nullement résigné sa charge. Colbert n'était que surintendant des bâtiments.

De 1656 à 1666, pendant les dix premières années d'exercice de Jérôme, la bibliothèque avait reçu de notables accroissements; et la maison de la rue de la Harpe devenait trop petite pour contenir tous ses trésors. Sous Jérôme I, on avait acquis les 418 manuscrits de Philippe Hurault, l'évêque de Chartres, ceux des de Savary de Brèves, l'ambassadeur à Constantinople, et plus de 3,000 imprimés ou manuscrits provenant de la bibliothèque de Mazarin. Sous Jérôme II, le dernier des Dupuy, mort garde des livres en 1657, légua au roi les neuf mille volumes imprimés amassés par son frère et par lui, sans compter les 200 manuscrits importants qu'ils avaient déjà vendus au roi, et parmi lesquels se trouvait le fameux exemplaire grec et latin des *Épîtres de saint Paul*, écrit en lettres majuscules; et peu de temps après les deux mille volumes manuscrits remplis de documents si importants sur l'histoire de France recueillis par les comtes de Brienne et de Béthune, vinrent nécessiter l'acquisition d'un nouveau local.

« En 1666, dit l'érudit M. Édourd Fournier, Colbert, qui s'était donné la place de maître de la bibliothèque du roi, lorsque son frère, qui l'avait occupée après Dupuy, était devenu évêque de Luçon, s'occupa enfin de trouver à l'immense dépôt une place plus ample que le vieux logis de la rue de la Harpe. C'est rue Vivienne, dans des bâtiments à la suite de son hôtel, dont on sait que la galerie Colbert occupe l'espace, et presque en face de la rue qui porte son nom, qu'il fit disposer cette installation nouvelle, dont la durée fut d'un demi-siècle.... » (Voyez *Bibliophile français,* I, p. 246). Nous ne contestons pas la part ni même l'initiative de Colbert dans cette opération; mais les Dupuy, et l'abbé Colbert qui leur avait succédé, n'avaient jamais été que ***gardes des livres,*** et non pas maîtres de la librairie ; l'abbé avait prêté serment entre les mains de Jérôme II, et celui-ci conservait toujours l'intendance générale, comme il la conserva pendant tout le ministère Colbert; il laissa faire le célèbre contrôleur général, qui empiéta singulièrement sur les attributions du grand maître; mais nous nous empresserons de reconnaître que ce fut pour le plus grand bien de la bibliothèque du roi. C'est ainsi que Colbert fit l'acquisition des importantes collections de Fouquet, de Naudé, de M. de Carcavi, de Gaulmin, de Golius de Leyde, de Jacques Mentel..... qu'il adjoignit à la bibliothèque le cabinet des médailles et le cabinet des estampes.... En sorte qu'à sa mort, le nombre total des imprimés et manuscrits avait presque triplé, et atteignait environ le chiffre de soixante mille.

En 1684, peu après la mort de Colbert, Louvois, qui désirait un établissement scientifique pour celui de ses fils qui portait le petit collet, demanda à Jérôme Bignon, depuis six ans conseiller d'État, la résignation de sa charge de grand maître en faveur du jeune abbé, âgé seulement de huit ans, et Jérôme, qui pensait par sa déférence aux désirs du ministre, obtenir pour ses fils des postes avantageux, se démit d'une charge que son père et lui avaient occupée pendant plus de quarante ans. Elle ne rentra dans sa famille que trente-quatre ans plus tard.

Peu de temps après, en 1688, Jérôme II fit avec les trois conseillers d'État de Fieubet, de Morillac et Pelletier, et les quatre maîtres des requêtes de Marle, Malian, Larcher et d'Herbigny, partie de la commission des Grands Jours, envoyée en Poitou pour la réformation de la justice. Le maître des requêtes La Briffe faisait les fonctions de procureur général près de la commission, et le jeune Jérôme III, d'abord avocat au Châtelet, et conseiller au Parlement depuis 1685, était son substitut.

Jérôme II mourut en 1697. « Au commencement de cette année, dit « Saint-Simon, je perdis M. Bignon, conseiller d'État, si ami de mon père « qu'il voulut être mon tuteur, quoique sans aucune parenté, lorsqu'à la « mort de Madame la duchesse de Brissac, en 1684, elle me fit son légataire « universel. C'étoit un magistrat de l'ancienne roche, pour le savoir, l'inté-

« grité, là vertu, la modestie : digne du nom qu'il portoit, si connu dans la « robe et dans la république des lettres, et qui, comme ses pères, avoit été « avocat général avec réputation. Il étoit veuf de la sœur unique de « Ponchartrain, qui l'avoit toujours extrêmement aimé, et qui fit de ses « enfants comme des siens. Bignon n'étoit pas riche et avoit à quatre- « vingts ans (*il n'avait pas quatre-vingts ans, mais seulement soixante- « quinze*) la tête aussi bonne qu'à quarante. Je le regrettai beaucoup, et je « ne faisois rien dans mes affaires qu'avec ses conseils...

« Son frère, qui étoit premier président du grand conseil, et pour qui on « avoit formé cette charge, le suivit huit jours après. Celui-là étoit riche « par un mariage. Il n'avoit qu'une fille, mariée à Vertamont, maître « des requêtes, fils du premier lit de la maréchale d'Estrades, qui eut sa « charge... »

Jérôme II laissait quatre fils qui, à l'époque de sa mort, occupaient déjà d'importantes situations dans les lettres, dans la robe et dans l'épée. L'aîné, Jérôme III, était intendant de Rouen, et le second, Louis, inspecteur général de l'infanterie; le troisième, l'abbé Jean-Paul, occupait déjà un fauteuil dans trois académies, et le quatrième, Armand Rolland, qui perpétua sa descendance, aspirait, comme maître des requêtes, au conseil ou à une intendance.

Nous terminerons cette étude rapide sur les deux Bignons par ces vers de l'abbé Abeille à l'abbé Jean-Paul, fils de Jérôme II :

Docte abbé, ton illustre race,
Au sçavoir joint la probité;
Et ton nom n'est pas moins vanté
Au Sénat que sur le Parnasse.
Jérôme faisoit autrefois
Voler l'honneur du nom francois
Au delà de notre hemisphère;
Et ton frère, héritier du nom
Et de la vertu de ton père,
En sagesse égaloit Caton.

II

L'ABBÉ JEAN-PAUL JÉROME III

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ET JÉROME IV

(1662-1743)

On ferait un volume entier, sans y comprendre les éloges prononcés dans les trois Académies, de tous les passages que les savants et les gens de lettres reconnaissants ont consacrés à la mémoire de l'abbé Bignon : nous ne prendrons cependant pas le ton solennel des panégyriques et nous raconterons le plus simplement possible la vie et les travaux du célèbre abbé, personnification de la fortune littéraire la plus haute qu'il soit possible d'atteindre, sans avoir fait gémir les presses du poids d'in-folio chargés d'érudition.

Troisième fils de Jérôme II, alors avocat général en exercice, et de Suzanne Phélypeaux de Ponchartrain, Jean-Paul Bignon naquit à Paris le 19 septembre 1662, dans la maison de la rue des Bernardins, et fut baptisé dans l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, où sa famille avait une chapelle. Ses dix premières annees ne furent qu'un tissu de maladies et d'infirmités, et cependant son ardeur pour l'étude était déjà telle que Baillet, assure l'académicien de Mairon, l'eût certainement placé parmi sa galerie des enfants celèbres, s'il avait vécu plus tard. Bientôt cependant, son tempérament se fortifia, devint même assez robuste, et Jean-Paul put suivre comme ses frères les classes du collége d'Harcourt. On remarqua beaucoup, parce que cela était rare alors dans les grandes familles, que les jeunes Bignons allaient régulièrement au collége comme externes, deux fois le jour, et à pied, quelque temps qu'il fît. « Cette ancienne simplicité de mœurs, si digne de res- « pect, si propre à former de bons citoyens et de grands hommes, annonçoit « chez les Bignons, dit Gros de Boze dans son éloge de Jérôme III, un in- « térieur plus respectable encore, je veux dire, des pères accoutumez à estre « les premiers précepteurs de leurs enfants et à leur communiquer, par une « espèce de transfusion, les qualités du cœur avec les ornements de l'esprit. »

On essaya de modérer l'ardeur de Jean-Paul au travail, car, malgré le rétablissement de sa santé, sa vue était si basse, qu'à peine pouvait-il écrire : et pendant presque toute sa longue carrière, elle demeura dans cet état, mais tous les efforts furent inutiles, et peu d'hommes ont tant étudié et tant lu : on le surprenait toujours un livre à la main, et son excellente mémoire ne lui laissait rien échapper de ce qu'il avait lu. Destiné à l'état ecclésiastique, et préférant par goût le petit collet à la robe, parce qu'il lui

serait permis de se livrer sans réserve et sans distractions dans cet état à sa passion pour les lettres et les sciences, il poussa très loin les études philosophiques, et l'on raconte que Bossuet, assistant à sa thèse de philosophie, fut si content de l'habileté avec laquelle il savait prévenir et détruire même d'avance, en exposant ses preuves, les objections qu'on pouvait lui faire, qu'il voulut se charger de le diriger dans le nouveau cours d'étude, où il devait entrer après sa philosophie. Il était alors au séminaire de Saint-Magloire, où il s'était retiré avec l'agrément de sa famille, pour travailler plus tranquillement, car la maison de son père, toute favorable qu'elle était à sa passion dominante, dit Mairon, lui paraissait trop fréquentée, même des gens de lettres. « Il vouloit acquerrir le savoir dans le recueillement et le « silence avant de songer à le rectifier ou à le polir par le commerce de « ceux à qui une longue habitude en a rendu l'usage familier. »

Il resta quatre ans au séminaire de Saint-Magloire, de 1679 à 1683, puis, ayant à cette époque reçu la tonsure, il entra au mois de décembre à l'institution de l'Oratoire, et l'année suivante il fut reçu dans la Congrégation, au moment où son frère aîné, Jérôme III, brillant avocat du roi au Châtelet, obtenait une charge de conseiller au Parlement.

Pour payer sa bienvenue à la Congrégation, l'abbé publia, le 1er septembre 1684, une lettre sur la vie et la mort du P. Levêque ; et cette lettre, qui ne porte point de nom d'auteur, compose, avec quelques discours et une ébauche de roman dont nous parlerons plus loin, tout le bagage littéraire qu'il ait jugé à propos de transmettre à la postérité. Elle est écrite, dit Fréret, avec l'élégance simple et noble qui faisait le caractère de son style : il y montre à quel point le P. Levêque avait été pénétré des sentiments d'une piété tendre et affectueuse ; mais, en même temps, il faisait voir que cette piété le portait à regarder comme les premiers et les plus essentiels de nos devoirs ceux dont la pratique nous rend utiles aux autres hommes.

Cependant, le jeune oratorien se trouva encore trop exposé aux visites de ses parents et de ses amis dans la maison des Pères de Paris : cela lui donnait des distractions qui ne lui permettaient pas d'approfondir, comme il aurait voulu, la théologie, la jurisprudence, les anciennes littératures et les langues savantes. Il demanda donc de se retirer à la maison de Saint-Paul-aux-Bois, au diocèse de Soissons, et là, pendant plusieurs années consécutives, il put se livrer sans trouble à ses études favorites. Il fut accompagné dans cette retraite, raconte Fréret, par le P. de Sainte-Marthe, avec lequel il avait fait une espèce d'association littéraire : la ressemblance des talents et des goûts avait formé cette liaison. Ils entreprirent un cours d'étude suivi et méthodique de l'Antiquité sacré et profane. Ils lisaient avec attention les originaux, et en faisaient des extraits et des analyses exactes et étendues, que rédigeait le P. de Sainte-Marthe, car Bignon n'aurait pas pu les écrire, à cause de sa mauvaise vue. Lorsqu'ils eurent épuisé l'étude



Photogravure Dujardin

88

RELIURE GENRE GROLIER

N° 1218 du Cat. Morante

Le Bibliophile Français

Imp. Sarrazin

des originaux et des livres fondamentaux en tout genre de sciences, la difficulté de rassembler dans leur retraite les livres qu'il suffisait de parcourir, les ramena vers la maison de Saint-Honoré, où ils pouvaient disposer d'une bibliothèque nombreuse et choisie, en même temps que consulter les savants de toute espèce réunis dans la capitale.

Ce fut ainsi armé de toutes pièces que l'abbé Bignon ne craignit pas de se lancer dans la prédication, à une époque où la chaire retentissait de l'éclat de la parole des Mascaron, des Fléchier et des Bourdaloue. Il se fit bientôt remarquer parmi les orateurs en renom par la façon brillante dont il prêcha plusieurs Avents et plusieurs Carêmes dans les principales églises de Paris : la cour voulut l'entendre, et nous trouvons en effet, dans une ancienne liste des prédicateurs de la cour, qu'il prêcha la station de l'Avent devant le roi, en 1692. Bourdaloue avait prêché l'Avent pour la cinquième fois en 1691, le P. de la Rue le prêcha en 1693, et Mascaron en 1694 pour la sixième fois. On voit que l'abbé Bignon se trouve ainsi placé parmi les plus illustres. Le principal caractère de son éloquence était une grande facilité de parole, unie à une fécondité d'imagination extraordinaire. On rapporte qu'un même jour (c'était en 1692), il prononça un panégyrique de saint Louis, à la chapelle du Louvre, devant l'Académie française, et un autre tout différent aux PP. de l'Oratoire, devant les Académies des sciences et des inscriptions, et des personnes qui ont passé une partie de leur vie avec lui nous ont assuré, ajoute Mairon, avoir lu de sa façon quatre panégyriques tout différents de ce même saint. Ces manuscrits, car sans avoir livré de grands ouvrages à la postérité, Bignon a beaucoup écrit, ont été longtemps conservés dans sa famille : mais ils n'ont jamais vu le jour, et nous sommes obligés de croire sur parole les nombreux amis et admirateurs du futur académicien.

La réputation de l'abbé s'établissait ainsi de jour en jour plus solide, et bientôt les honneurs littéraires et scientifiques vinrent le chercher en foule, guidés par la main protectrice de son oncle Pontchartrain, qui, nommé contrôleur général et secrétaire d'État à la mort de Louvois, au mois d'août 1691, avait dans son département la littérature et les Académies. Ponchartrain, qui aimait les lettres et les sciences, avait de vastes desseins au sujet de la propagation des fortes études, mais ses occupations étaient nombreuses : il lui fallait un aide ardent qui entrât dans ses vues et fût capable, par ses connaissances et ses talents, d'inspirer une juste confiance aux savants et aux érudits. Son neveu Bignon lui parut devoir remplir ce programme à merveille, et sans perdre de temps il le décida à quitter l'Oratoire. Quelques jours après, il le fit nommer par le roi, membre de l'Académie des sciences, qui, sans organisation bien déterminée, commençait à languir depuis que Colbert n'était plus, et le chargea d'en diriger le travail et de la présider. En plaçant ainsi son neveu à la tête de la Com-

pagnie, il fit aux sciences, dit Fontenelle dans son ***Histoire du Renouvellement de l'Académie royale des sciences***, une des plus grandes faveurs qu'elles aient jamais reçues d'un ministre.

De même que l'idée de l'Académie française avait été suggérée à Richelieu par les réunions intimes du petit cercle Conrart, ainsi les assemblées scientifiques tenues d'abord chez Habert de Montmor, sous le patronage de Gassendi, puis chez le voyageur Thevenot, donnèrent au contrôleur général Colbert la pensée de fonder une Académie des sciences : ce projet fut mis à exécution dès l'année 1666 et dans l'origine il y eut trois sections dans la compagnie, une de mathématiques, une d'histoire et une troisième de belles-lettres ; mais on transforma bientôt l'institution, et l'on ne garda plus que deux sections, l'une de mathématiques et l'autre de physique et chimie. Toutefois, malgré cette transformation, l'Académie n'avait pas une organisation définitive : c'était plutôt une association libre d'une quinzaine de savants se réunissant deux fois la semaine, sous le patronage du roi qui bientôt, lorsque Colbert ne fut plus là pour soutenir leur activité, les détourna même des travaux scientifiques proprement dits, en les employant à l'étude de l'artillerie et du génie militaire ou d'une foule de questions oiseuses ou personnelles. Les académiciens n'étaient plus, aux yeux de Louvois, successeur de Colbert, dit M. Maury, que des gens payés par le roi pour satisfaire sa curiosité, lui répondre sur la pluie et le beau temps, et venir en aide à ses maçons, à ses officiers et à ses architectes... Telle était la situation, quand Bignon fut nommé d'emblée président de la Compagnie.

Il se mit à l'œuvre aussitôt et, justifiant l'expression de Fontenelle, donna aux travaux vraiment scientifiques l'activité qu'ils avaient eue du temps de Colbert, puis il s'occupa de préparer le projet d'organisation définitive dont nous parlerons bientôt.

Deux ans après, en 1693, l'abbé Bignon accumulant tous les honneurs à la fois sur sa tête, dès l'âge de 29 ans, recevait le brevet de prédicateur du roi (17 février), prononçait son discours de réception à l'Académie française (15 juin), était député à l'assemblée du clergé, recevait la riche abbaye de Saint-Aventin-en-l'Isle, puis entrait à l'Académie des inscriptions pour lui donner le même élan qu'il venait de donner à celle des sciences.

La séance de réception de l'abbé Bignon à l'Académie française à la place de Bussy-Rabutin offrit un intérêt tout particulier : on l'avait élu comme orateur et, par un heureux hasard, son talent remarquable de parole dans l'improvisation put se développer dans tout son éclat. « Il en étoit au « milieu de son discours, raconte Mairon, lorsque M. de Harlay, arche- « vêque de Paris, et membre de la Compagnie, entra dans l'assemblée. « Bignon s'arréta, attendit qu'il fût placé et fit aussitôt une récapitulation

« de tout ce qu'il venoit de dire, en lui adressant la parole à plusieurs « reprises. C'étoient des politesses pour le prélat, et un tour nouveau « dans ce qu'il avoit déjà dit, après quoi il reprit le fil de son discours. « On ne peut exprimer combien M. de Harlay fut charmé de ce qu'il « venoit d'entendre, lui qui possédoit éminemment ce qu'il admiroit aussi « sans jalousie dans le nouvel académicien. » On ne trouve pas de traces de cet incident dans le discours imprimé, mais on nous saura peut-être gré de reproduire l'exorde de ce morceau délicat aussi modeste que facilement écrit :

« Messieurs,

« La première grâce qu'il vous a plû de me faire vous engage aujourd'huy à m'en accorder une nouvelle. Je scay que pour me donner la « place où je me voy, vous n'avez pas attendu ces éclatantes preuves qui « sollicitent d'ordinaire vos suffrages, et je me persuade aussi que vous « n'attendez pas de moy un de ces discours, dont l'éloquente reconnois- « sance doit faire esclater la justice de vostre choix. Comment apporterois- « je icy des talens que je viens y chercher? Je ne sçais encore que les « admirer, et je ne veux me parer que de cette admiration vive et sincère « qui m'a tenu lieu de mérite auprès de vous. Me trompay-je, Messieurs? « n'est ce pas à l'amour qui m'est naturel pour les lettres, que je dois « l'honneur où vous m'avez appelé? Vous avez sans doute voulu me « récompenser de ce titre héréditaire, vous avez fait grâce à la personne « en faveur du nom. Peut-estre avez-vous apperceu que desjà la juste « ambition de ne pas dégénérer m'engageoit en quelque commerce avec « les sciences, et vous voulez bien ne me pas laisser ignorer plus long- « temps celle qui donne la vie et la parole à toutes les autres.

« Souffrez donc que je conçoive de douces espérances, que je m'occupe « d'agréables idées. C'est en ces lieux où je me vois admis que se puisent, « pour la perfection des beaux arts, l'esprit qui les anime, les trésors « qui les enrichissent, des lumières fécondes, des recherches polies, un « scavoir utile. Désormais je me verrai assis au milieu de cette élite de « sçavans, nouveaux héros de l'empire des lettres, qui font revivre en nos « jours ce qu'Athènes et Rome ont eu de plus merveilleux ; et qui par « l'heureux assamblage de tant de génies différemment inspirez, présentent « à la fois tout ce que nous pourrions envier à d'autres climats, à d'autres « siècles. Icy se forme ce beau concert des Muses, sérieuses, enjouées, « sévères, badines, sçavantes, agréables, où tous les caractères doivent « entrer, où toutes les voix peuvent se faire entendre... »

Le directeur Charpentier répondit à l'abbé par un éloge étendu et pompeux de son grand-père Jérôme I, et par le regret de voir le fameux

dictionnaire prêt à imprimer, sans qu'on eut pû profiter des lumières et des talents du nouveau récipiendaire.

L'éloquence de Bignon fut mise peu après à contribution par les trois assemblées du clergé de 1693, de 1694 et 1695, auxquelles il assista comme député de la province de Paris, ou comme promoteur; deux fois il fut député de la part de l'assemblée vers le roi, et Louis XIV, après avoir témoigné publiquement combien il avait été satisfait de sa seconde harangue, lui donna en récompense de ses services l'abbaye de Saint-Quentin, qui rapportait environ trente mille livres de rente. Avec ce revenu, l'abbé pouvait dormir tranquillement sur ses lauriers. Il ne s'en remit que plus activement au travail, et s'occupa d'élaborer l'établissement définitif des deux Académies des sciences et des inscriptions.

Nous avons dit plus haut ce qu'était, en 1691, l'Académie des sciences: l'Académie des inscriptions ou la petite Académie, comme on l'appelait aussi quelquefois, était encore moins organisée lorsque Bignon y entra en 1693 : elle était cependant plus ancienne, et Colbert l'avait fondée en 1663, en choisissant quatre membres de l'Académie française pour travailler aux inscriptions, devises et médailles destinées à perpétuer la mémoire des hauts faits de Louis XIV. Cette commission, toute à la dévotion du roi, se composait en 1691 de six membres, et comme, à cette époque, l'âge avait refroidi l'ardeur du monarque pour les fêtes et les plaisirs, elle était tombée à la mort de Colbert dans la même langueur que l'Académie des sciences. Avec l'aide de l'abbé Bignon, Pontchartrain entreprit non-seulement de la relever, mais d'en faire une école d'érudition.

M. Maury nous permettra de rectifier ici une erreur de sa savante *Histoire de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres* (p. 21, m. 22): Bignon n'était pas bibliothécaire du roi en 1693, il ne le fut que vingt-cinq ans plus tard, en 1718.

Bignon commença par donner de l'activité et de l'ardeur au travail inachevé de la petite Académie : « et, non content, dit Fréret, de soutenir ce « travail par sa présence, il en partageait lui-même tout le poids : ce fut « ainsi que, dans le cours de quelques années, l'histoire du roi par mé- « dailles se trouva en état de paraître. Il avait fallu cependant revoir les « médailles déjà faites, en reformer plusieurs, en ajouter un grand nombre, « les réduire à une même grandeur, arrêter les dessins de ces médailles, « conduire la gravure soit des coins d'acier, soit des planches, composer et « examiner les descriptions des événements marqués sur les revers. On « sent quelle avait été l'étendue de ce travail, et quel temps emportait né- « cessairement l'exécution de chacune de ces parties différentes. » On sait, en effet, que cette histoire de Louis XIV, par les médailles, véritable monument de l'art et de l'épigraphie moderne, forme un énorme volume in-folio.

Cependant les nouveaux règlements pour l'organisation des deux Académies, longuement élaborés de concert par l'abbé Bignon et son oncle Ponchartrain, étaient enfin achevés; ils furent approuvés par le roi et devinrent définitifs et obligatoires, celui de l'Académie des sciences en 1699 et celui de l'Académie des belles-lettres en 1701 ; nous n'avons pas le loisir de les analyser en détail dans cette notice ; nous dirons seulement qu'ils différaient peu l'un de l'autre, et qu'ils étaient conçus dans un tout autre esprit que celui de l'Académie française, qui se trouvait beaucoup plus indépendante du ministère. Les deux nouvelles Académies se composaient chacune de quarante membres, divisés en dix honoraires, dix pensionnaires, dix associés et dix élèves : ces élèves, choisis arbitrairement par chacun des pensionnaires pour lui servir de secrétaire et étudier sous sa direction, étaient une innovation, excellente à certains égards, mais qui fut cependant supprimée quelques années plus tard, parce qu'elle créait une inégalité dans les admissions; mais la nouveauté capitale consistait dans le mode général d'admission dans la Compagnie. L'Académie élisait deux candidats qu'elle présentait au roi, et Sa Majesté avait le droit de choisir : il est vrai que le premier de la liste fut presque toujours nommé, mais c'était placer les nouvelles Académies dans une sorte de dépendance du ministère, et l'on rapporte que Bignon ayant proposé à l'Académie française une réforme sur ces bases, reçut un échec complet, malgré la promesse de pensions et de jetons d'or, qui auraient pu valoir dix ou douze mille livres de rente. L'abbé, qu'on accusa vers cette époque de vouloir tout soumettre à sa domination, dut se contenter de la haute direction des deux nouvelles Académies, dont les lettres patentes ne furent expédiées authentiquement que longtemps plus tard, en 1713, en raison de l'estime et de la considération « qu'elles avaient acquises. »

Mais ce n'était pas assez d'avoir donné une nouvelle forme à ces deux corps, de les avoir rendus plus nombreux, de leur avoir donné un règlement : il fallait encore discipliner ces deux républiques naissantes, habituer ceux qui les composaient à en observer les lois, leur faire oublier qu'ils n'avaient suivi jusque-là que leur fantaisie, et surtout éviter deux inconvénients auxquels il serait trop tard de porter remède lorsqu'ils seraient arrivés. D'abord le ralentissement et la langueur dans le travail, puis les divisions qu'aurait pu causer une émulation portée en dehors des limites naturelles : « Nos registres font foi, dit Fréret, des soins par lesquels « M. l'abbé Bignon sut garantir l'Académie de ces deux écueils : et nous « nous rappelons toujours ces temps heureux où nous le voyions assister à « toutes nos séances, donner avec joie et avec empressement des éloges aux « Mémoires qui en méritoient, écouter avec une attention continue ceux « mêmes de ces Mémoires qui paraissoient la mériter le moins (car, dans « une compagnie nombreuse et nouvellement formée, tous ne peuvent pas

« être (d'une égale force), proposer avec politesse, et presque toujours « comme des doutes dont il espéroit avoir l'éclaircissement, les plus fortes « difficultés, éviter jusqùes au ton qui auroit pu décourager les auteurs de « ces Mémoires, et n'en faire de critique qu'avec tous les ménagements « qui pouvoïent la rendre utile à ceux sur lesquels elle tomboit. Attentif à « prévenir le relâchement, il étoit continuellement occupé à inspirer et « même à augmenter l'ardeur pour le travail. Instruit dans tous les genres « d'érudition, il se chargeoit en particulier du soin de chercher et de pro« poser aux académiciens les points d'antiquité qui méritoient d'être ap« profondis, ou d'être mis dans un nouveau jour : il les forçoit, pour ainsi « dire, par des insinuations obligeantes, à s'engager à ce travail et à sur« monter leurs répugnances ; il les rassuroit sur le succès et savoit leur « inspirer cette utile confiance dans ses propres forces qui est si capable de « les augmenter, lorsqu'elle n'est pas portée trop loin. Enfin on sortoit « tousjours d'auprès de lui, rempli d'une nouvelle ardeur pour l'étude et le « travail. »

Mairon fait un portrait analogue de l'abbé pour l'Académie des sciences : on sait qu'il y présidait ordinairement, dit-il, et qu'il résumait tout ce qu'il y lisait, et toujours à l'avantage des sciences, de l'ouvrage et de l'auteur..... Les beaux-arts ne lui furent pas moins redevables. Il était de l'Académie de peinture et de sculpture, et il ne pouvait en être sans aider de ses lumières, sans favoriser de tout son crédit un établissement si digne de marcher après les sciences et les belles-lettres..... Il n'est point d'art libéral ou mécanique dont il n'ait tâché de reculer les bornes et qui n'ait eu sa part de ses bienfaits.....

Enfin, vers l'époque où avait paru le nouveau règlement de l'Académie des belles-lettres, Bignon avait pris en main et ressuscité le *Journal des Savants.* Fondé en 1665 par le conseiller au Parlement de Sallo, avec la collaboration de Chapelain, de Gomberville, de Bourzeis et de Gallois, ce journal, qui pouvait réclamer l'honneur d'être la plus ancienne revue littéraire du monde, avait subi bien des péripéties depuis sa naissance. Suspendu dès la fin de sa première année, à cause de sa critique très indépendante vis à vis d'écrivains médiocres et influents, il avait été repris par Gallois, sous la direction de Colbert, et plus tard, l'abbé de la Roque, puis le président Cousin, l'avaient seuls rédigé. Depuis la mort de ce savant académicien, le journal languissait et n'allait pas tarder à disparaître, quand l'abbé Bignon crut trouver dans sa direction, en 1702, un nouvel aliment à son activité littéraire : mais il changea de méthode ; au lieu de supporter tout le travail lui-même, il en confia la rédaction à une commission de gens spéciaux qui s'assemblaient une fois la semaine sous sa présidence, et choisit Dupin pour la théologie, Rassicot pour la jurisprudence, André pour la médecine et la physique, Fontenelle pour les mathé-

matiques, l'abbé de Vertot pour l'histoire, Ponchard pour les langues..... Plus tard, Fraguier, Burette, Saurin, Terrasson, l'abbé des Fontaines, entrèrent dans la compagnie du journal et lui apportèrent le contingent de leurs travaux..... On suivit cependant la méthode pratiquée par Cousin, c'est-à-dire qu'on donna des analyses des livres intéressants et solides ; mais, pour les ouvrages médiocres et sans goût, on se contentait d'indiquer ce qui s'y trouvait de moins commun pour épargner au lecteur la peine de les lire. Sous cette direction intelligente, le *Journal des Savants* se releva bientôt et devint l'arbitre de la critique dans la république des lettres, dont l'abbé passait à l'état de dictateur au petit pied, d'autant plus que par sa parenté avec Pontchartrain, devenu chancelier de France, il était le canal par lequel passaient toutes les faveurs de la cour aux gens de lettres; et si nous ajoutons qu'au moment de l'établissement de la censure, vers la fin du règne de Louis XIV, Bignon en fut nommé directeur, on ne sera pas étonné de ce que certains jaloux l'aient accusé d'avoir professé jusqu'à l'excès le despotisme littéraire et d'avoir été pendant sa longue carrière une sorte de secrétaire d'État au département des lettres et des sciences, tandis que les travailleurs reconnaissants le proclamaient à l'envi le *Mécène de son siècle et l'ange tutélaire des sciences et des savans...*

L'année 1701 avait été, comme précédemment l'année 1693, féconde en événements de marque dans la vie de l'abbé Bignon... Sa Majesté, lui écrivait Pontchartrain, en lui adressant le règlement approuvé de l'Académie des belles-lettres, « m'a chargé de vous marquer qu'Elle vous confirme, en « tant que besoin est, en la qualité d'académicien honoraire, et qu'Elle a « choisi pour remplir les autres places d'honoraires neuf personnes de dis- « tinction, à chacune desquelles j'ai écrit par son ordre : qu'*Elle désire « que vous restiez président pour le courant de cette année et pour la « suivante*, et qu'Elle a nommé M. de Caumartin vice-président pendant « le même temps..... » Quelques mois après, Bignon était nommé conseiller d'État.

Ici, nous devons reproduire en biographe impartial un passage des *Mémoires de Saint-Simon*, qui ne fait pas grand honneur à notre abbé, mais que nous nous permettrons de discuter ensuite :

« Le chancelier, dit-il, qui avait extrêmement aimé sa sœur, femme de « Bignon, conseiller d'État, et qui en avait comme adopté les enfants, était « fort embarrassé de l'abbé Bignon. C'était ce qui véritablement, et en « bonne part, se pouvait appeler un bel esprit, très savant, et qui avait « prêché avec beaucoup d'applaudissements : mais sa vie avait si peu ré- « pondu à sa doctrine, qu'il n'osait plus se montrer en chaire, et que le roi « se repentait des bénéfices qu'il lui avait donnés. Que faire donc d'un « prêtre à qui ses mœurs ont ôté toute espérance de l'épiscopat ? M. de

« Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, étant venu à mourir, laissait va-
« cante une place de conseiller d'État d'Église (1701). Cette place parut
« toute propre au chancelier à réhabiliter l'abbé dans le monde en lui don-
« nant un état. L'embarras était que ces places étaient réservées aux
« évêques les plus distingués, et qu'il était bien baroque de faire succéder
« l'abbé de Bignon à M. de Tonnerre, évêque comte de Noyon, pour le
« mettre en troisième avec M. de Reims et M. de Meaux ; c'est pourtant ce
« que le chancelier obtint, et ce fut tout l'effort de son crédit. Il fit par là
« un tort à l'épiscopat et une plaie au conseil, où pas un évêque n'a
« voulu entrer depuis, par l'indécence d'y voir après un homme du second
« ordre, ce qui ne peut s'éviter que par des évêques pairs qui précèdent le
« doyen des conseillers d'État, comme faisaient MM. de Reims et de
« Noyon. L'abbé Bignon fut transporté de joie d'une distinction jusqu'à
« lui inouïe. »

Saint-Simon, comme s'il avait eu regret de cette sortie violente, ajoute un peu plus loin que l'abbé « étoit un des premiers hommes de lettres de l'Europe. » Mais c'est tout, et nous trouvons que ce n'est pas assez. Il y a beaucoup à dire sur ce long passage des Mémoires. Bignon avait-il besoin d'être réhabilité dans le monde, après ses succès ? Du reste, il osait si peu se montrer en chaire à cette époque, et le roi se repentait si peu des bénéfices qu'il lui avait donnés, que nous lisons cette phrase dont on ne peut contester la véracité, dans l'éloge de l'abbé par Mairon : « Ce n'est pas, dit-il, dans les panégyriques, ni dans ces sermons d'apparat où règnent un ordre sévère et une correction de style qui ne sauraient être le fruit que de la méditation et du travail, mais dans ceux que des cas imprévus l'obligèrent souvent d'accepter, que l'abbé Bignon donna des preuves éclatantes de sa fécondité et de son rare talent. « Il *prêcha presque journellement dans*
« *ce goût, et avec un applaudissement général à Saint-Germain-l'Auxer-*
« *rois, pendant tout le temps qu'il en fut doyen, c'est-à-dire depuis* 1710
« *jusqu'en* 1721. » Fréret n'est pas moins explicite : « M. l'abbé Bignon,
« dit-il, avoit été nommé conseiller d'État en 1701, et l'attention qu'il don-
« noit aux lettres ne l'avoit pas empêché de remplir avec exactitude et
« même avec éclat les plus importantes fonctions de cet emploi. *Il n'avoit*
« *point abandonné la prédication : les sermons qu'il prononça en di-*
« *verses occasions étoient reçus avec applaudissements.* La variété de ses
« talens, son application, l'étendue et l'exactitude de ses connoissances, le
« mettoient en état de suffire à tout. »

RENÉ KERVILER.

(La suite au prochain numéro.)



BIBLIOGRAPHIE

REGISTRE CONTENANT LES PROCÈS-VERBAUX DES CÉRÉMONIES EXTRAORDINAIRES
DE L'ABBAYE ROYALE
DE SAINTE-GENEVIÈVE-AU-MONT DE PARIS, COMMENCÉ EN 1764.



ES lacunes qui existent dans nos grands dépôts littéraires, et qui sont surtout le fait du temps et des révolutions, excitent parfois des regrets, mais rendent plus vif le plaisir qu'on éprouve quand on rencontre un document qui n'était qu'égaré et qui vient jeter un jour nouveau sur une époque ou une question controversée.

Nous avons éprouvé ce sentiment lorsque nous avons eu, grâce à l'obligeance d'un collectionneur bien connu des bibliophiles, M. l'abbé Delaunay, curé de Saint-Étienne-du-Mont, communication du ***Registre de Sainte-Geneviève,*** qui lui avait été donné par un particulier comme au successeur et héritier des Génovéfains.

Ce volume, in-folio de deux cent soixante pages, relié en veau, sans ornements, commence à l'année 1764 et se termine en avril 1791, à la mort de Mirabeau. On y a joint plusieurs pièces d'une autre écriture que le corps du manuscrit : trois épitaphes de Pingré; une notice sur Anquetil, chanoine régulier de Sainte-Geneviève et membre de l'Institut national de France, envoyée aux rédacteurs du ***Publiciste*** qui l'ont insérée dans leur journal du mois d'octobre 1806; de plus, des détails historiques sur M. Anquetil, demandés par M. Dacier, secrétaire perpétuel de la troisième classe de l'Institut. Est-il la suite d'autres recueils ou fut-il commencé sous l'inspiration de Mercier, le célèbre bibliothécaire de Sainte-Geneviève? Nous serions disposé à le croire, parce qu'il a signé la première pièce avec l'abbé F. de Lorme, et Regnier, secrétaire du chapitre, qui continua ses fonctions en 1780 sous l'abbé de Géry (1727-1788); ce dernier rédigeait souvent lui-même ces notices, d'une écriture petite et serrée, sans souci de l'orthographe ou avec une orthographe à lui, car il était très instruit, comme on sait. A partir de 1790 les actes sont signés Rousselet et Mazion. Ce registre n'est ni un journal ou diaire, ni une chronique, ni des notes comme le recueil de Christophe Petit sur la marge d'un registre si malheureusement perdu dans l'incendie de 1871, mais un recueil de procès-verbaux des cérémonies

extraordinaires qui intéressaient l'abbaye. On y trouve des détails intimes intéressants sur cette époque et les commencements de la Révolution.

A l'aide de ce registre on peut établir péremptoirement le lieu de la sépulture de Soufflot, jusqu'ici controversé; l'histoire en est curieuse, les faits qui nous sont révélés n'ont rien d'extraordinaire en eux-mêmes, et cependant ils ont été cause du malentendu qui a divisé les biographes auxquels cette pièce a été inconnue. Nous commençons donc par Soufflot, dont nous retrouverons le nom associé à la fin du registre à celui de Mirabeau, puis nous donnerons des détails peu connus sur la pose de la première pierre du Panthéon et autres événements, en suivant l'ordre chronologique, enfin sur la Révolution où l'on trouvera des faits bien oubliés aujourd'hui.

Dans son *Dictionnaire critique*, d'autant plus précieux que les archives de l'Hôtel de Ville, dans lesquelles il a surtout puisé, ont été détruites par l'incendie de mai 1871, M. Jal, à l'article Soufflot, citant la *Biographie Michaud* qui dit que cet artiste fut enterré dans la vieille église Sainte-Geneviève et fixe sa mort au 29 août 1781, signale deux assertions inexactes, qu'il croit devoir rectifier. La dernière est due sans doute à une faute d'impression, car c'est 1780 qu'il faut lire. Un document, qu'a recherché l'auteur, lui permet de redresser les erreurs de ses devanciers. Citons-le en entier pour les lecteurs qui n'auraient pas sous la main le *Dictionnaire* de M. Jal; c'est du reste une pièce du procès.

« Ledit jour » (31 août 1780), « enterrement de Jacques-Germain Soufflot, chevalier de l'ordre du Roy, architecte et intend[t] général des bâtimens de S. M., honoraire » (la virgule doit être après honoraire, est-ce une faute d'inscription du registre ou d'impression qui a échappé à M. Jal?) « associé de l'Acad. Roy. de peint. et scuplt.; contrôleur général des bâtimens de la ville de Lyon, garçon, âgé d'environ soixante-sept ans, décédé cour de l'Orangerie des Tuileries; en présence de Jean-André Soufflot, négociant à Auxerre, son frère » (on sait que Soufflot était né de Germain Soufflot, avocat au parlement et lieut[t] au bailliage d'Iraney (*lisez* Irancy), petite ville à douze kilomètres d'Auxerre), « de M. Etienne-René Maignan de Champ-Romain, avocat au Parlement, son beau-frère, de M. Germain-André Soufflot, bachelier en droit, intéressé dans les affaires du Roy, et de M. André-Etienne Maignan de Champ-Romain, avocat au Parlement, ses neveux. » Cet acte est signé : « Soufflot, Maignan de Champromain, Maignan de Champromain, Cochois, Soufflot fils, Grattel, N[as] Cochois, Vernet, Chapeau, curé. » (Saint-Germain-l'Auxerrois). Le Vernet, dont on voit ici la signature, est le fameux Joseph, peintre de marines. — Le *Moniteur universel* du 4 décembre 1828 contenait la note que voici :

« On vient de découvrir le cercueil de plomb qui renferme les restes du



célèbre Soufflot, architecte de l'église de Sainte-Geneviève » (le Panthéon); « il se trouve dans un des caveaux de l'ancienne abbaye de ce nom, cour des Morts. Des mesures seront prises pour que le corps de cet architecte soit transporté dans un des caveaux du monument que l'on doit à son génie. »

Voilà la guerre déclarée; aussi, dit M. Jal, « Soufflot fut enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois, l'acte de son inhumation ne laisse aucun doute à ce sujet. Fut-il exhumé plus tard et enterré dans une des cours de l'abbaye de Sainte-Geneviève ? C'est fort douteux, et si l'on n'a pas trouvé, sur le cercueil que l'on a cru être le sien, une inscription affirmant d'une manière positive que ce plomb renfermait les ossements de Jacques-Germain Soufflot, il faudra tenir pour un de ces mille contes qu'on jette en pâture à la curiosité publique le renseignement accueilli par le journal officiel. »

M. Jal, on le voit, n'est pas tendre pour ce pauvre *Moniteur* qui n'en peut mais, et il était bien autorisé à agir ainsi, il faut en convenir, en présence d'un acte authentique, en cas ordinaire surtout; ici, nous nous trouvons en présence d'un fait qui déjoue toutes les prévisions, qui est également authentique, qui vient compléter et expliquer une prétendue contradiction; jusqu'à preuve du contraire, M. Jal devait nier que Soufflot eût pu être enterré ailleurs qu'à Saint-Germain-l'Auxerrois, l'habile critique demandait qu'on lui fit lire le nom du mort sur son cercueil de plomb, nous avons à lui fournir une série d'actes contemporains, officiels, qui relieront l'acte de 1780 à la note du *Moniteur* de 1828 en faisant cesser une contradiction qui n'est qu'apparente.

A la date du 1er septembre 1780, on trouve dans notre registre :

TRANSPORT ET INHUMATION DU CORPS DE M. SOUFFLOT.

« L'an 1780 le mardy 29 aoust, Mre Jacques-Germain Soufflot chevalier de l'ordre du Roy, architecte de S. M., intendant general de ses bâtiments honoraire, et architecte de la nouvelle Eglise de Ste-Geneviève, est décédé dans son hotel à Paris cour de l'Orangerie aux Thuilleries Paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois où il devoit être inhumé le 31 dud. mois suivant les billets d'invitation dont on avoit envoyés plusieurs à Messieurs les abbé, et chanoines réguliers de l'abbaye de Ste-Geneviève, en conséquence Mr l'Abbé avoit député quatre chanoines réguliers pour assister à cet enterrement qui devoit se faire led. jour 31 aoust à huit heures du soir. Pendant que l'on chantoit les vespres des morts, Mgr l'Evêque de St-Brieux et Mr Vernet les ayant aperçûs et s'étant approchés d'eux,



leur ont représenté que le deffunt ayant été choisi pour la construction de la nouvelle Eglise de Ste-Geneviève en attendant que la nouvelle fust parachevée pour y estre ensuite transporté, que ses héritiers le souhaittoient même ardamment. Ces députés ont répondu, qu'ils en feroient leur raport à Mr l'Abbé de Ste-Geneviève qui devoit assembler le chapitre le lendemain à six heures du matin, qu'ils présumoient que le chapitre accederoit volontiers à leur demande, et que sur les sept heures on feroit part à Saint-Germain et à Mrs les héritiers du deffunt de ce que Mr l'Abbé auroit décidé avec son chapitre : sur cette promesse Mgr l'Evêque de St-Brieux et Mr Vernet exécuteur testamentaire du deffunt, en ayant conféré avec les parents du deffunt ont prié Mr le Curé de St-Germain, de différer l'enterrement parce que le corps du deffunt pouroit être transporté à Ste-Geneviève, Mr le Curé a répondu que quoique la fosse fut déjà ouverte, cependant pour contenter ses parents, il feroit déposer ce corps dans une chapelle, en attendant le consentement de Mgr l'Archevêque de Paris et de Mr l'Abbé de Ste-Geneviève ; ses députés pour assister à cet enterrement, à la tête desquels étoit Mr le Souprieur lui ayant rendu de ce que dessus (*sic*), et le vendredy 1er septembre 1780, le chapitre étant assemblé en la manière accoutumée, le Rme Abbé a fait part au chapitre du raport de ces députés, et a représenté que le defunt n'ayant point désigné dans son testament, ou autre acte équivalent, qu'il souhaittoit estre enterré dans la nouvelle Église de Ste-Geneviève, on ne pouvoit lui accorder sa sépulture dans l'Église actuelle, pour estre transporté ensuite dans la nouvelle, lorsqu'elle seroit achevée, que dans le cas où ses héritiers et son executeur testamentaire le requereroit par une députation expresse et spécialle à cet effet ; le chapitre a été de cet avis. Mgr l'Évêque de St-Brieux et Mr Vernet en qualité d'exécuteur testamentaire, instruits de cette délibération, ont aussitôt rendu visite à M. l'Abbé de Ste-Généviève et l'ont prié, tant de leur part que de celle des héritiers du deffunt, de consentir que son corps fut déposé dans l'Église de Ste-Geneviève pour estre ensuite transporté dans la nouvelle. A quoy a consenti Mr l'Abbé, et le chapitre, Mgr l'Évêque de St-Brieux et Mr Vernet en ayant prévenu Mr le curé de St-Germain, il a obtenu une permission pour ce transport et inhumation. »

CEREMONIES OBSERVÉES POUR LE TRANSPORT ET L'INHUMATION.

« Les choses ainsi réglées et arrestées, Mr l'Abbé a ordonné au trésorier de préparer tout ce qui étoit nécessaires tant pour la réception du corps que pour l'inhumation : Après l'Angêlus pour Midy ce transport a été annoncé par trois coups sur la grosse cloches qui ont été répétés plusieurs fois et suivis de trois volées des quatre grosses cloches ; après vêpres du jour on a psalmodié les complies et à cinq heures les matines pour le lendemain ; lesquelles

finies, la communauté s'est rendue pour le souper, pendant lequel tems on a mis deux trétaux dans la nef, et deux autres entre l'aigle et le tombeau de Clovis; treize cierges au maître autel garni d'un devant en noir, sans autres tentures, on a seulement garni le grand candélabre de ses cierges, et le vendredy 1[er] septembre, vers les six heures et demie du soir les chanoines réguliers et novices en habits de chœur se sont rendus dans la nefs, précédés du porte-bénitiers, d'un soudiacre portant la croix, accompagné de deux acolythes avec leurs cierges et suivis de deux chantres en chappes et de M[r] l'Abbé en habits pontificaux, avec le nombre ordinaire de ses officiers. M[r] l'Abbé étant sous l'orgue, M[r] le Curé de Saint-Germain accompagné de son clergé a présenté le corps du deffunt qui a été posé d'abord sur deux tréteaux, a fait un compliment sur cette cérémonie, auquel M[r] l'Abbé de S[te]-Geneviève a répondu; après ces compliments on a oté le drap mortuaire de la paroisse et on a posé celui de S[te]-Geneviève sur le corps du deffunt qui étoit enfermé dans une biere ou cercueil de plomb, ainsi que l'avoit exigé M[r] l'Abbé; on l'a porté et posé ensuitte sur deux autres tréteaux entre l'aigle et le tombeau de Clovis; les vespres ont été chantés solemnellement sur le corps et de là il a été déposé sur deux pierres dans le caveau qui est sous le chapitre près la muraille à gauche en y entrant.

« Et le samedy 2 septembre 1780, il a été chanté une messe solemnelle pour le repos de l'âme du deffunt, qui a été célébrée par M[r] l'Abbé en habits pontificaux, à laquelle ont assisté M[gr] l'évêque de S[t]-Brieux placé devant un prie-Dieu dans le sanctuaire, les parents du deffunt, et même les artistes. De ce que dessus et de l'autre jour a été dressé le présent procès-verbal. »

« *Signé :* de Géry, Régnier. »

La date en marge du registre qui accompagne chaque sommaire, répétée en tête et dans le corps de l'acte, donnent raison à la *Biographie Michaud*, Soufflot est bien décédé le 29 août 1780; une faute d'impression admise par M. Jal explique l'erreur. L'acte de décès à Saint-Germain mentionne des témoins qui ne figurent pas nommément dans les pourparlers avec l'abbaye de Sainte-Geneviève. Les frères et neveux n'y sont désignés que par l'appellation générale *des parents, des héritiers.* M. Vernet (Joseph) figure ici activement comme exécuteur testamentaire, toujours précédé de l'Évêque de Saint-Brieuc, dont on ne s'explique pas l'énergique intervention; laissé de côté d'abord, il s'adjoint l'exécuteur testamentaire et mène à bonne fin une entreprise qu'il semble avoir conçue. Hugues-François-Regnault de Bellescize, nommé le 25 juin 1775, fut jusqu'en 1790 le titulaire de cet évêché de Bretagne. Quelles étaient ses relations avec Soufflot? A la fin, au chœur, il est vrai, il précède les parents, et Vernet se confond avec les *artistes,* ses

confrères, les pensionnaires du Roy dont le registre de Saint-Germain ne parle pas.

L'acte d'inhumation a été dressé et signé, *la fosse ouverte* est prête, lorsque survient l'incident; la congrégation de Sainte-Geneviève, formaliste avant tout, temporise, objecte la volonté du défunt, l'absence de consentement des parents, des autorités ecclésiastiques, puis rassemblée délibère et consent. Puis, le consentement donné, n'épargne rien pour recevoir avec honneur celui à qui elle doit un monument digne d'elle, l'abbé revêt ses *habits pontificaux*, c'est la seule fois qu'il en soit fait mention dans le *Registre des cérémonies extraordinaires*. On connaît les interminables démêlés que soutint l'abbaye de Sainte-Geneviève contre ses voisins, l'abbaye de Saint-Victor et le chapitre de Notre-Dame; nous trouverons dans ce volume des exemples de ce respect du droit poussé à l'excès, puisqu'il s'exerce de supérieur à inférieur dans un même corps.

Ces pièces et la suivante sont de la main du supérieur de la Congrégation, le R. P. *de Géry*, d'une écriture fine et serrée, mais émaillées de fautes d'orthographe qui étonnent de la part d'un religieux aussi distingué; le secrétaire du chapitre *Regnier* n'avait sous son gouvernement qu'à contresigner sa rédaction. La bière en plomb qu'avait stipulée l'Abbé, par mesure d'hygiène, est bien celle que l'on a retrouvée en 1828. Le rédacteur de l'article Soufflot, dans la *Biographie Michaud*, a pu, à défaut de notre manuscrit, connaître ce détail par des témoins ou par tradition.

23 août 1781. — Bout de l'an pour Mr Soufflot.

« Le corps de Mre Jacques-Germain Soufflot, chevalier de l'ordre du Roi, architecte de la nouvelle église de Ste-Geneviève qui devoit être inhumé en la Paroisse de St-Germain-l'Auxerrois a été transporté en l'église de Ste-Geneviève, ainsi qu'il est dit en la page précédente, ses héritiers ayant pris la résolution de faire célébrer la cérémonie du bout de l'an pour le repos de son ame, ont pensé qu'il convenoit que cette cérémonie devoit estre faite dans l'Eglise où reposent ses cendres, ils ont prié Mr l'Abbé de Ste-Geneviève qu'elle se fit dans son Eglise, ce qu'il leur a accordé avec plaisir. Le jour en ayant été fixé au jeudy 22 août 1781 : elle a été annoncée la veille sur les sept heures du soir par trois vollées des quatre grosses cloches de ladite Abbaye précédées des glas à l'ordinaire. Le maître autel a été décoré à l'ordinaire, on a mis des chaises couvertes d'un drap noir pour les Parents et sur le tombeau de Clovis la représentation ou catafalque couvert du tabis ordinaire de l'Abbaye de Ste-Geneviève sur lequel on a mis le cordon de l'ordre de l'ordre (*sic*) duquel le deffunt était décoré. La grande messe a été célébrée par M. le Prieur de l'abbaye de Ste-Geneviève

et l'absoute a été faite dans le chœur, et non pas dans la cave duquel est inhumé le corps du deffunt. »

« *Signé :* Regnier. »

Le rédacteur est l'abbé lui-même qui a négligé de signer, mais l'écriture est la même et surtout l'orthographe qui ne semble connaître de règles que le caprice du moment. Pour Soufflot, un bienfaiteur, on sort de l'ordinaire, lors de la présentation on a substitué le drap mortuaire de l'abbaye à celui de la paroisse; à l'anniversaire on constate que ce n'est pas le drap banal d'une confrérie, mais le *tabis abbatial* qui a été employé en cette occasion.

Cette pièce n'apprend rien de nouveau, mais elle confirme les précédents actes de tous points : dates, circonstances exceptionnelles, tout concorde. Une nouvelle mention de Soufflot sera faite dans le dernier acte officiel de notre registre qu'il nous reste à citer.

A la date du 4 avril 1791, on trouve sous ce titre :

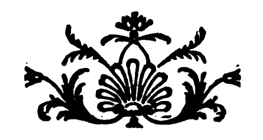
TRANSPORT DE MIRABEAU.

« Cette lugubre cérémonie s'est faite avec la plus grande pompe. Le corps a été présenté à M. le cy-devant Abbé par M. le Curé de St-Eustache. L'Assemblée nationale en corps, ainsy que les membres du département et les officiers municipaux, ont accompagné le convoi : il était onze heures du soir lorsque le cortége est arrivé dans notre Église; on s'est contenté de chanter un *de profundis* et de le conduire ensuite au lieu où il devait être en dépôt. Son cercueil se trouve à côté de eelui de Mr Soufflot, destiné depuis longtemps à être transféré dans la basilique dont il fut l'architecte. »

Ce passage seul suffirait pour justifier la note du *Moniteur* de 1828. Prochainement, et d'après la même source, nous montrerons la jeune Commune conduite par Bailly et Lafayette au Panthéon, en 1790, d'après ces documents inédits.

L'abbé Valentin DUFOUR.

(La fin au prochain numéro.)



CHRONIQUE

Un artiste des plus distingués en chromolithographie, M. Kelleroven, vient de mourir prématurément.

C'est à lui qu'on doit en partie les beaux travaux d'impression en couleur du *Livre d'heures de la reine Anne de Bretagne*, des *Évangiles* publiés par Curmer, des *Arts et des Mœurs* au moyen âge, de la *Peinture italienne,* édités par la maison Didot.

M. Kelleroven avait publié pour son compte personnel un chef-d'œuvre de chromolithographie : la *Vie des Saints,* avec texte par Henry de Riancey, de regrettable mémoire.

Cette *Vie des Saints*, qui appartient aujourd'hui à la librairie Bachelin-Deflorenne, est enrichie de cinquante planches d'une admirable exécution. Chacune de ces planches donne le portrait en pied d'un saint ou d'une sainte, avec un encadrement rappelant l'ornementation caractérisant le temps et le pays où vivait le personnage représenté.

Cette idée ingénieuse, appliquée à un livre religieux, ajoute à l'intérêt de ce livre précieux le côté archaïque et artistique, et en fait en quelque sorte une galerie de l'ornementation et du costume à diverses époques.

Nous pensons être agréable à nos abonnés en leur offrant tout spécialement un spécimen de ces magnifiques peintures de M. Kelleroven. Chaque souscripteur recevra donc avec ce numéro, une épreuve de miniature de la *Vie des Saints*. Cette épreuve n'est pas destinée aux collections du *Bibliophile français illustré*. Nos abonnés pouront donc la conserver à part, et, s'il nous est permis de leur recommander l'ouvrage dont la librairie Bachelin-Deflorenne possède encore quelques exemplaires, nous appellerons leur attention sur l'annonce de la *Vie des Saints* qui se trouve dans le Bulletin du précédent numéro.

Le bibliophile JULIEN.

Propriétaire-Gérant : BACHELIN-DEFLORENNE.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.

Photogravure Dujardin

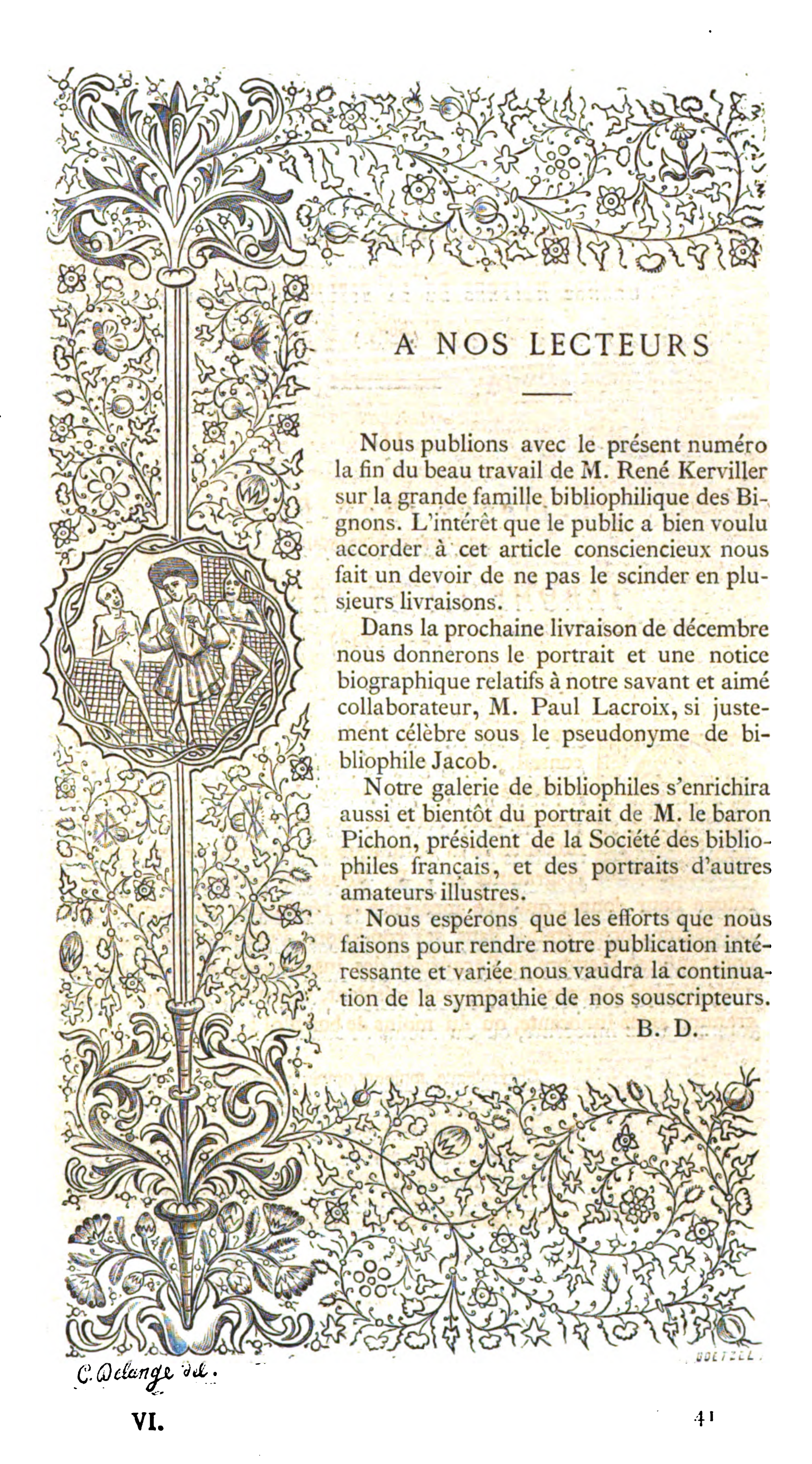
89

RELIURE DE FRANÇOIS II

N° 932 du Cat. Morante

le Bibliophile Français

Imp Sarrazin



A NOS LECTEURS

Nous publions avec le présent numéro la fin du beau travail de M. René Kerviller sur la grande famille bibliophilique des Bignons. L'intérêt que le public a bien voulu accorder à cet article consciencieux nous fait un devoir de ne pas le scinder en plusieurs livraisons.

Dans la prochaine livraison de décembre nous donnerons le portrait et une notice biographique relatifs à notre savant et aimé collaborateur, M. Paul Lacroix, si justement célèbre sous le pseudonyme de bibliophile Jacob.

Notre galerie de bibliophiles s'enrichira aussi et bientôt du portrait de M. le baron Pichon, président de la Société des bibliophiles français, et des portraits d'autres amateurs illustres.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour rendre notre publication intéressante et variée nous vaudra la continuation de la sympathie de nos souscripteurs.

B. D.

C. Delange del. GOETZEL

LES BIGNONS

GRANDS MAITRES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI

(Suite.)

II*

L'ABBÉ JEAN-PAUL

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

JÉROME III ET JÉROME IV

(1662-1743)

(Suite)



UANT « au tort à l'épiscopat et à la plaie faite au conseil, » M. le *Duc* de Saint-Simon n'en eût point parlé si l'abbé n'avait fait partie du clergé du second ordre. Tenons-nous donc sur nos gardes au sujet de ces insinuations de la chronique scandaleuse. Il est vrai qu'une épigramme de J.-B. Rousseau semble venir à la rescousse pour donner quelque apparence de réalité à la chronique; mais le malheureux poète était-il dans des conditions d'impartialité qui puissent nous suffire? Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il avait d'abord composé contre son président, vers 1702 ou 1703, une épigramme assez innocente, ou du moins de bon aloi :

Chrysologue, toujours opine,
C'est le vrai Grec de Juvénal :
Tout ouvrage, toute doctrine
Ressortit à son tribunal.
Faut-il disputer de physique?
Chrysologue est physicien.
Voulez-vous parler de musique?
Chrysologue est musicien.

* *Erratum*. — Le titre du chapitre II doit être ainsi rétabli dans la dernière livraison, au lieu de : « L'abbé Jérôme III » qu'il faut séparer.

Que n'est-il point ? Docte critique,
Grand poëte, bon scholastique,
Astronome, grammairien,
Est-ce tout ? il est politique,
Jurisconsulte, historien,
Platoniste, cartésien
Sophiste, rhéteur, empyrique.
Chrysologue est tout, et n'est rien (1).

Plus tard, après son *incroyable* condamnation, se souvenant que l'abbé Bignon était l'ami de ses détracteurs les plus acharnés, La Motte, Fontenelle et Saürin, Rousseau écrivit :

Justification de la précédente Epigramme, à un important de Cour qui s'en faisoit l'application.

Bien que votre ton suffisant,
Prête un beau champ à la satire,
Ne vous alarmez pas, beau sire;
Ce n'est point vous, quant à présent,
Que ma muse a voulu décrire.
— Et qui donc? — Je vais vous le dire :
C'est un prêtre mal décidé,
Moitié robe, moitié soutane,
Moitié dévot, moitié prophane,
Sçavant jusqu'à l'A. B. C. D.
Et gallant jusqu'à la ptisanne
Le reconnaissez-vous? — Selon.
— C'est celui qui sous Apollon
Prend soin des haras du Parnasse,
Et qui fait provigner la race
Des bidets du sacré valon.
Le reconnaissez-vous mieux? — Non
— Ouais; pourtant sans que je le nomme,
Il faut que vous le deviniez;
C'est l'aîné des abbés noyés.
— Oh! oh! j'y suis. Ce trait peint l'homme
Depuis la tête jusqu'aux pieds.

Soyez donc après cela, comme l'avoue Saint-Simon lui-même, « un des premiers hommes de lettres de l'Europe. »

(1) Il avait dit ailleurs sous une autre forme :
Monsieur l'abbé, vous n'ignorez de rien,
Et ne vis onc, mémoire si féconde.
Vous pérorez toujours, et toujours bien,
Sans qu'on vous prie et sans qu'on vous réponde
Mais le malheur, c'est que votre faconde
Nous apprend tout et n'apprend rien de nous.
Je veux mourir, si pour tout l'or du monde
Je voudrois estre aussi savant que vous.

En revanche, La Motte s'écriait dans le faux lyrisme de son ode sur l'Académie des sciences, adressée à l'abbé :

Quel est ce mortel que j'observe?
L'humble vertu lui sert d'appui;
A ses côtés, marche Minerve;
L'ignorance fuit devant lui.
Mais quel prodige! sur ses traces,
Le sçavoir rassemble les Grâces,
Lui qui souvent les bannit.
Ah! je sçai qui je vois paroître :
Pourrois-je encor le méconnoître?
C'est Bignon qui les réunit.
. . . .

De 1702 à 1718, on rencontre peu d'événements particulièrement remarquables dans la vie de l'abbé : il ajoute à toutes ses fonctions, déjà si nombreuses, celle de chef de bureau des affaires ecclésiastiques du royaume, et s'occupe de réunir la belle bibliothèque de près de 50,000 volumes qu'il vendit plus tard au célèbre financier Law. Le nom de la famille pendant ce temps prenait un nouvel et plus brillant éclat par les témoignages de reconnaissance publique adressés à l'administration généreuse, libérale et éclairée des frères de notre abbé : nous devons en dire quelques mots.

L'aîné de ses frères, Jérôme III, s'était fait remarquer par quinze ans d'intendance en Normandie, en Picardie et en Artois, obtenant des décharges d'impôt dans ces provinces fatiguées du séjour et du passage des troupes, subvenant de ses deniers aux besoins les plus pressants et se faisant adorer des populations, lorsque le roi le nomma, en 1708, à la charge importante de prévost des marchands de Paris. Il tenait alors les Etats d'Artois, et on était précisément à la dernière séance, quand on y apprit la nouvelle de sa nomination. Le lendemain les Etats se rassemblèrent extraordinairement et lui envoyèrent une députation des trois ordres, pour l'assurer que l'idée seule de son départ faisait le sujet d'un deuil public. L'évêque d'Arras, qui portait la parole, ajoute, dit Gros de Boze, « que « semblable députation ne s'estoit encore jamais faite à aucun intendant, « et qu'ils avoient unanimement arresté de marquer sur leurs registres « qu'elle ne pourroit tirer à conséquence. »

Deux circonstances difficiles marquèrent son passage à la prévôté des marchands de Paris, la disette de 1709 et la rareté des bois en 1713; malgré sa vigilance et son activité, Paris se ressentit vivement de la misère commune; mais on fut si reconnaissant de tout ce qu'il avait fait pour la soulager, que le peuple, si injuste quand il souffre, n'éleva pas un seul murmure contre le prévôt..... C'est lui qui reçut cet éloge peu commun de la bouche de Louis XIV, quand il vint le haranguer, en 1712, sur la mort

des princes; le roi dit en se retournant vers sa Cour : « Cet homme ne me parle jamais qu'il ne m'attendrisse, et que je ne sois touché de ce qu'il me dit. » L'Académie des inscriptions et belles-lettres se l'était attaché en 1709 : il était connu pour avoir écrit des mémoires fort intéressants sur l'Artois, qui sont restés manuscrits; et, dit Gros de Boze, « un magistrat si dévoué « au soulagement de ses concitoyens dans des conjectures difficiles, ne pou- « voit qu'être infiniment occupé de leur gloire dans tous les temps. De là « le dessin qu'il forma dès l'instant de sa nomination à la prévosté des mar- « chands de faire travailler à une histoire de Paris, qui, par son exactitude, « son estendue et sa beauté, répondist, s'il en estoit possible, à la grandeur « du sujet. Après en avoir luy-mesme disposé le plan, en avoir indiqué « les preuves les plus singulières, et déterminé les principaux ornemens, « il chargea du surplus un *écrivain déjà célèbre* par une histoire du même « genre; et c'est à ce zèle de M. Bignon pour l'honneur de sa patrie, que « le public doit le grand ouvrage qui vient de paroistre sous le titre de *Nou- « velle Histoire de Paris.* »

Pendant ce temps, le frère cadet de Jérôme III et de l'abbé, Armand-Rolland Bignon, intendant de la généralité de Paris et conseiller d'Etat, qui avait épousé vers 1698 la fille du maître des requêtes Hébert de Bucy, et qui seul continua la descendance de la famille, pratiquait dans son administration le désintéressement dont ses pères lui avaient donné l'exemple. « La considération qu'il avoit acquise dans différentes places, dit Dupuy, étoit bien supérieure à sa fortune; S. A. R. le duc régent connoissoit parfaitement l'un et l'autre; il savoit que dans l'exercice de l'intendance de Paris, M. Bignon avoit plusieurs fois satisfait de ses deniers aux impositions que des gens réduits à la misère étoient dans l'impossibilité d'acquitter : très instruit d'ailleurs que, dans le temps des billets de banque, presque toute la fortune de l'intendant portoit sur des contrats remboursés en papier, il en prévoyoit la ruine totale avec la chûte du système qui ne devoit pas tarder; il crut pouvoir la sauver du naufrage général en faisant avertir M. Bignon par le sieur Law, de demander ce qu'il pourroit désirer. — La continuation de l'estime du prince, répondit le vertueux philosophe. Il l'obtint sans peine, avec un surcroît d'admiration de la part du régent : ce fut tout; la vertu resta seule au philosophe et lui suffit. »

C'est ainsi que les traditions d'honneur et d'intégrité se transmettaient de père en fils dans cette illustre famille.

En 1718, une mort arriva, qui produisit l'évolution d'une nouvelle phase dans la carrière littéraire de l'abbé Bignon. L'abbé de Louvois, à qui Jérôme II avait, en 1684, cédé sa charge de grand-maître de la bibliothèque du roi, n'eût pas plus tôt passé de vie à trépas, que le régent la fit donner à notre abbé, avec toutes celles qu'y avait réunies le fils du fameux ministre; il lui annonça cette grâce en lui disant qu'il ne faisait que lui res-

tituer son propre bien. Il y ajouta peu de temps après un brevet de retenue de cinquante-deux mille livres.

Or, l'abbé de Louvois avait réuni à la charge de *maître de la librairie du roi*, qu'avaient possédée le père et le grand-père de Jean-Paul, celle d'intendant ou garde du cabinet des livres, manuscrits, médailles et raretés antiques et modernes, toutes comprises sous le nom de *garde de la bibliothèque*. Bignon y réunit encore, deux ans après, celle de garde du *cabinet particulier des livres du Louvre*, qu'avait Dacier, et celle de *garde de la bibliothèque de Fontainebleau*, vacante depuis quatorze ans par la mort de M. de Sainte-Marthe. Enfin, par un édit du roi, du mois de mars 1720, l'abbé reçut le titre définitif de *bibliothécaire du roy*, que portèrent ses successeurs, et qui comprenait toutes les attributions précédentes.

En entrant dans le sanctuaire de la rue Vivienne, Bignon commença par se défaire de ses livres et vendit sa bibliothèque au fameux Law, qui, au moment de la grande faveur du système, ne se refusait aucun luxe, même scientifique ou littéraire. On sait, d'après l'armorial du *Bibliophile*, que les livres de l'abbé ne portaient pas d'armes proprement dites sur le plat, mais une sorte de cartouche se composant des mots: *Bibliothec. Bignon*, au milieu d'une arabesque surmontée d'un soleil entre deux têtes d'aigle affrontées.

« Cette collection déjà nombreuse, dit Fréret, le devenoit tous les jours « davantage, parce que, comme il avoit pour objet de la rendre utile aux « savans de tous les genres, il n'excluoit aucune espèce de livres; mais il « s'attachoit surtout à rassembler ceux qui étoient nouvellement publiés « dans les pays étrangers. Les livres nouveaux ne se trouvent presque « jamais dans les bibliothèques ouvertes aux gens de lettres: il avoit fourni « le projet de publier un catalogue raissonné de la sienne, qui auroit con- « tenu des analyses exactes, surtout des livres imprimés depuis le com- « mencement du XVIIIe siècle. Vingt-quatre savans, partagés en trois « classes, selon les trois différentes facultés, s'étoient engagés à ce travail, « et M. l'abbé Bignon les rassembloit chez lui trois jours de chaque semaine, « pour examiner avec eux les analyses des livres dont ils s'étoient char- « gés... » C'était une sorte de succursale de la Société du *Journal des Savants:* mais, quand Bignon fut nommé par le régent pour recueillir la succession de l'abbé de Louvois, tous ces projets magnifiques tombèrent d'eux-mêmes, car il y avait mieux à faire à la rue Vivienne : et l'abbé vendit sa bibliothèque à Law, qui ne la garda que quelques années, jusqu'au déclin de sa grandeur.

Lorsqu'arriva la débâcle du système, Law la revendit au cardinal Dubois, qui s'en rendit acquéreur au prix de 50,000 livres: mais la collection de Bignon ne resta pas longtemps dans son hôtel, car le cardinal mourut peu de temps après, et les libraires qui acquirent les 35,000 volumes pour la somme

de 65,000 francs, à la vente du 27 août 1725, les revendirent aussitôt à un certain Guiton pour 80,000 francs. Ils en avaient publié le catalogue sous le titre suivant : ***Bibliotheca Duboisiana, ou Catalogue de la Bibliothèque de feu Son Éminence le cardinal Dubois, recueillie cy-devant par Monsieur l'abbé Bignon.*** La Haye, 4 vol. in-12.

Si Bignon vendit sa bibliothèque, ce ne fut que pour rendre plus de services à celle du roi, qu'il regarda désormais commme le patrimoine véritable de sa famille.

Nous ne donnerons pas ici de grands détails sur son administration aussi active qu'éclairée: le savant M. Édouard Fournier l'a fait en 1868, dans le *Bibliophile,* en retraçant à grands traits l'histoire de la Bibliothèque nationale. Le lecteur curieux pourra se reporter à ces articles pleins d'érudition, ou bien à la préface historique du catalogue imprimé. Rappelons seulement que ce fut à l'abbé qu'on dut : le transfert des livres, des bicoques de la rue Vivienne à l'hôtel de Nevers, qu'ils occupent encore aujourd'hui; la cession par lord Oxford des fameux feuillets provenant du vol de l'abbé Aymon; la publication des premiers volumes du catalogue imprimé; l'acquisition des manuscrits Baluze, Colbert, de Mesmes, du Cange, Lancelot, et ceux du chapitre de Saint-Martial de Limoges ; les instructions données aux missionnaires pour acquérir sur place une foule de documents originaux sur les littératures, les langues et les théories philosophiques ou religieuses de l'Inde..., etc., etc.

« La bibliothèque du roi, dit M. de Mairan, manquait d'une infinité de « livres, tant imprimés que manuscrits: il en fit venir de toutes les parties « du monde ; il prit de justes mesures avec les sçavans de tous les pays, « avec les ambassadeurs, les envoyés et les consuls de toutes les cours, afin « que rien de curieux et de rare ne pût échapper à ses recherches : il obtint « que deux membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (les « abbés Sevin et Fourmont, — (voir à ce sujet le *Recueil de l'Académie « des belles-lettres*, t. V, p. 252. etc.), fissent à ce dessein, et avec tous les « secours nécessaires, un voyage dans la Grèce et dans le Levant, premier « berceau de notre littérature, d'où ils rapportèrent en effet quantités d'ou « vrages inconnus et d'utiles instructions sur ceux qu'on se flatterait en « vain d'y trouver. » Et dans l'aménagement du magnifique palais de l'hôtel de Nevers, quelle reconnaissance ne lui doit-on pas, « soit par les « places qu'il y procura à quelques-uns des savants les plus distingués, « soit par les commodités qu'il donna à tous, pour puiser dans ce trésor « des secours qu'ils chercheroient vainement ailleurs. »

L'abbé Bignon avait déjà cinquante-six ans, lorsqu'il devint bibliothécaire du roi : il en devait vivre encore vingt-cinq : aussi vit-il successivement s'éteindre autour de lui tous les membres de sa famille. En l'espace de six ans, de 1724 à 1730, il perdit ses trois frères : Armand-Rolland, l'in-

tendant de Paris, mourut le premier, le 21 février 1724, laissant de Françoise-Agnès Hébert deux fils et deux filles; un troisième fils, Paul Bignon, enseigne au régiment des gardes, et filleul de l'abbé, était mort en 1720, à l'âge de dix huit-ans; les deux filles étaient mariées depuis quelque temps et avaient épousé, l'une un maître des requêtes, Jules Brunet d'Estré, et l'autre un conseiller au Parlement de Rouen, le marquis de Frisquienne: elles ne furent donc pas à charge à leurs oncles. Mais il n'en fut pas de même des fils, au moins jusqu'à un certain point, car le plus jeune, Armand-Jérôme, futur héritier de tous les honneurs des Bignons, n'avait pas encore treize ans; et l'abbé, qui avait déjà préparé les voies de la fortune à Jérôme IV, maître des requêtes depuis 1720, en lui obtenant, en 1722, la survivance de la charge de bibliothécaire du roi, dut servir de père aux deux jeunes gens, lorsque son propre frère, Jérôme III, le prévôt des marchands, mourut l'année suivante.

Jérôme III ne laissait pas d'enfants de Françoise-Marthe Billard, fille d'un avocat au Parlement, qui survécut fort longtemps à son mari et ne mourut qu'en 1746, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. « Il joignoit à la plus « exacte probité, dit Gros de Boze, un abord facile, des mœurs douces, « quoique austères, une politesse quelquefois excessive, mais jamais fausse, « une fidélité inviolable dans le commerce, et un tel amour du bien pu- « blic et particulier, que c'estoit encore un homme que notre siècle pouvoit « sérieusement opposer au récit suspect des plus heureux tems. »

Enfin, lorsque Louis Bignon, inspecteur général de l'infanterie, eut trépassé, le 11 septembre 1730, à sa terre de Villepinte, ne laissant qu'un fils qui mourut sans alliance l'année suivante, l'abbé resta seul représentant de la seconde génération sortie du grand Jérôme, car la fille du premier président au grand Conseil, Madame de Vertamont, femme remarquable, qui savait le latin et même le grec, mourut la même année. Devenu chef de famille, l'abbé se chargea de lancer lui-même ses deux neveux dans la carrière des honneurs administratifs et littéraires, et nous verrons qu'ils n'eurent pas à se plaindre de cette protection éclairée.

Nous ne rencontrons plus aucun événement saillant dans la longue et laborieuse carrière de l'abbé Bignon jusqu'en 1741. Il avait conservé jusque dans les derniers temps, dit Fréret, l'habitude, « contractée dès sa jeu- « nesse, de se lever tous les jours dès quatre heures du matin, ou même « plus tôt: il travailloit jusqu'à huit heures, et donnoit encore à des lec- « tures sérieuses et réfléchies de tout ce qui paraissoit de nouveau, surtout « en littérature, le temps qu'il pouvoit dérober à ses emplois et aux de- « voirs de la société, dans le reste de la journée... » Mais sa santé s'altérait de jour en jour. En proie à de violents maux d'estomac, qui le prenaient aussitôt après le dîner et qui continuaient le reste du jour, il sentit que le moment de la retraite avait sonné pour lui: sur le point d'atteindre sa

Photogravure Dujardin

90

RELIURE AUX ARMES PEINTES EN MINIATURE DES DUCS DE BOURGOGNE

avec la devise : Sans vous ne puis X Bourgogne X

N° 1785 du Cat. Morante

Bibliophile Français

Imp. Sarrazin

quatre-vingtième année, il se démit, en 1741, de sa charge de bibliothécaire du roi en faveur de l'aîné de ses neveux, Jérôme IV, qui en avait la survivance depuis 1722 et qui, après avoir exercé pendant dix ans l'intendance de la Rochelle, était depuis 1736 intendant de Soissons. Puis il se retira dans son château de l'Isle-Belle, près Meulan, résidence à laquelle il avait fait de fréquents voyages, même de fréquents séjours, depuis quelques années, et qu'il avait transformée, dit Saint-Simon, en une île enchantée... — Ses nuits, malgré ses maux d'estomac, étaient assez tranquilles ; et, même à cette époque, il se levait encore à quatre heures, donnant à l'étude une grande partie de la matinée.

Il y passa les deux dernières années de sa vie. Mais il eut la douleur de se voir précéder dans la tombe par son neveu Jérôme IV, qui, élu membre honoraire de l'Académie des belles-lettres, le 26 janvier 1742, nommé conseiller d'État le 2 février de l'année suivante et détaché à l'intendance de l'armée de Flandre, mourut le 8 mars 1743, à quarante-quatre ans, sans laisser de postérité d'Hélène-Élisabeth Moreau, qu'il avait épousée quelques années auparavant. Cette mort prématurée laissait vacante la charge de bibliothécaire du roi : mais l'abbé eut la consolation d'apprendre, avant de mourir, que Louis XV l'avait aussitôt transmise au second de ses neveux, qui devait rester quelques jours après le seul représentant de l'illustre famille.

L'abbé Bignon se proposait de célébrer, au mois de juin 1643, le cinquantième anniversaire de sa réception à l'Académie française, en donnant à tous les académiciens une fête superbe dans son « Isle-Belle. » Il les y avait invités, dit Mairan, par un discours éloquent et affectueux, dont il avait déjà communiqué l'ébauche à d'excellents connaisseurs ; il les y aurait retenus le plus longtemps qu'il lui aurait été possible, et chaque jour aurait été marqué par des plaisirs dignes de cet illustre corps. — Mais le ciel en avait décidé autrement. Attaqué d'un gros rhume accompagné d'une fièvre continue, au commencement de l'année 1743, il mourut le 14 mars, à quatre-vingts ans et six mois, « ayant conservé jusques au dernier « moment, dit Fréret, non-seulement toute sa raison, mais encore la dou- « ceur et l'égalité d'esprit qu'il avoit toujours montrées. Il demanda lui- « même à recevoir les sacrements, et régla avec la plus profonde tranquil- « lité le cérémonial qui devoit accompagner cette action... »

Il laissoit, parmi ses papiers, dit Mairan, un grand nombre de lettres de sçavans, et les minutes de ses réponses, ainsi que plusieurs de ses sermons, qu'il avoit revus et mis en ordre pendant sa retraite, pour êtres publiés après sa mort si sa famille et ses amis le jugeoient à propos. Fréret assure aussi avoir eu entre les mains le manuscrit d'un ouvrage considérable que Bignon avait entrepris et presque achevé pendant sa retraite à l'Oratoire. C'était un commentaire très étendu sur la bibliothèque d'Apol-

lodore, dans lequel il avait fait entrer tous les passages des anciens écrivains, et même les fragments épars dans les Scholiastes, qui pouvoient servir à éclaircir l'ancienne histoire des temps héroïques de la Grèce... Rien de tout cela n'a été publié. On n'a de lui que quelques discours dans le *Recueil des Harangues de l'Académie française*, ou dans celui de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*; la notice sur le P. Lévêque, et, suivant quelques biographes, un roman inachevé qui parut en 1712 et eut plusieurs éditions successives. Cela est intitulé : *Les Aventures d'Abdalla, fils d'Hanif, envoyé par le sultan des Indes à la découverte de l'île de Borico, où est la fontaine merveilleuse dont l'eau fait rajeunir; avec la Relation du Voyage de Rouschen, dame persane, dans l'île détournée, qui a été inconnue jusqu'à présent, et plusieurs autres Histoires curieuses, traduites en françois sur le manuscrit arabe trouvé à Batavia, par M. de Sandisson;* — Paris, P. Witte, 1712, 1714, 1723, 1745, 2 vol. in-12. C'est Barbier qui, le premier, a attribué ce roman à l'abbé Bignon, sous le pseudonyme de Sandisson; mais ses nouveaux éditeurs remarquent avec raison que le prétendu Sandisson n'est posé dans le titre précédent, ni en auteur, ni en éditeur de l'ouvrage. L'assertion de Barbier, reproduite par un grand nombre de biographes, ne doit donc être acceptée que sous bénéfice d'inventaire. En 1773, Colson, l'un des auteurs de l'*Histoire de la Chine,* donna une nouvelle édition des *Aventures d'Abdalla*, et modifia complètement le second volume et le dénoûment. Enfin, on trouve encore une autre conclusion, de la plume du marquis de Paulmy, dans la bibliothèque des romans publiés en 1778.

Mais il ne faut pas mesurer le mérite littéraire de l'abbé Bignon par ce qui nous reste de lui, et l'on doit le considérer, dit Fréret « moins comme « un académicien ou comme un homme de lettres, quelque droit qu'il eût « de prétendre à ces titres, que comme le bienfaiteur des lettres, et comme « celui auquel elles doivent, en grande partie, la considération dont elles « jouissent. (Ceci était prononcé en novembre 1743.)

« *Sans lui et sans les établissements qu'il a procurés, peut-être ne res-* « *teroit-il aucun vestige de ce que le cardinal de Richelieu et M. Colbert* « *avoient fait pour elles.* »

Rappelons que l'abbé fut l'un des plus zélés protecteurs de Tournefort, qui lui témoigna sa reconnaissance en donnant le nom de *Bignonia* à un nouveau genre de plantes comprenant plusieurs arbres et arbustes d'Amérique, et terminons ce chapitre, comme le premier, par quelques vers de circonstance. Le poète Pavillon, de l'Académie française et de l'Académie des belles-lettres, avait composé vers 1704, en faveur de l'abbé, son collègue et protecteur, ce petit madrigal très flatteur :

Minerve a beau crier. — Les muses sont en grâce.
— Apollon n'y consent point.

— Bignon, dit-il, par son savoir m'efface.
Je le reconnois à tel point,
Que pour décider au Parnasse,
Je veux qu'il y tienne ma place.

C'est probablement en reconnaissance de ce madrigal que l'abbé Bignon, présidant l'Académie des belles-lettres, le 21 avril 1705, en l'absence de M. de Lamoignon, et par là se trouvant obligé de résumer à l'ordinaire le discours du secrétaire Tallemant, qui venait de prononcer l'éloge de Pavillon, improvisa le délicat panégyrique qu'on peut lire en tête des œuvres de ce poète, dans l'édition de 1750. Il ne lui fut pas possible de payer de la même façon les quatre vers de Linant, dans la pièce couronnée à l'Académie en 1741 :

A l'Etat, comme aux arts, un sage nécessaire
Protecteur des sçavans, que lui-même il éclaire,
Excite les talens, fait révérer mes loix,
Photius, Aristarque et Mécène à la fois.

III

ARMAND-JÉROME

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ET JÉROME V.

TOUS LES DEUX DE L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES

(1711-1784)

A la mort de l'abbé Bignon, son neveu, Armand-Jérôme, restait le seul descendant masculin du grand Jérôme : il hérita de presque tous les honneurs littéraires de son oncle ; la Bibliothèque royale et l'Académie française lui ouvrirent immédiatement leurs portes, et, huit ans après, il entrait à l'Académie des belles-lettres.

Né au au mois d'octobre 1711, lorsque deux de ses frères, plus âgés que lui, l'un de douze ans, l'autre de dix, promettaient un brillant avenir dans la robe et dans l'épée, Armand-Jérôme fut destiné par son père à l'ordre de Malte, et, dès l'âge de deux ans, ses preuves de noblesse étant faites, il était reçu chevalier ; mais la nature, qui n'avait pas été consultée dans cette vocation préventive, sembla protester contre un tel abus de l'autorité pater-

nelle. D'un tempérament délicat, d'une santé faible et chancelante, le jeune chevalier ne paraissait guère devoir être capable de supporter un jour les fatigues de la guerre. Aussi, lorsqu'en 1724, à la mort de l'intendant de Paris, l'abbé Bignon se chargea de l'éducation de l'orphelin, dont le frère aîné vivait encore et commençait sa carrière parlementaire, son premier soin fut de le retirer du collége, où l'éducation qu'il recevait ne faisait que fortifier son penchant pour l'art militaire, et de le recevoir dans sa maison, pour être plus à portée de veiller sur sa santé, en même temps que sur la direction de ses études.

Quelques années suffirent à l'abbé pour changer les goûts de son neveu et pour lui inspirer le désir d'entrer, comme tous ses parents, dans la magistrature. Armand-Jérôme se mit donc avec ardeur à l'étude du droit, et ses progrès furent assez rapides pour qu'à l'âge de dix-huit ans, dès l'année 1729, il pût obtenir, par la protection de son oncle, la charge d'avocat général au grand Conseil. Ce fut en cette qualité qu'il complimenta peu après le roi Louis XV sur la naissance du dauphin, puis une seconde fois, en 1731, au sujet de la mort du roi de Sardaigne. Du reste, en même temps qu'il étudiait les formules arides du Digeste, il ne négligeait point les belles-lettres, dit le secrétaire perpétuel Dupuy. « Il eut toujours le goût le plus décidé, « mais sans ostentation, sans prétention, et autant que purent le permettre « une frêle complexion et une santé pour ainsi dire intermittente, qui ne « se soutenoit que par le régime le plus austère. » Il sut du moins mettre à profit, sous l'habile direction de son oncle, les intervalles peu fréquents de loisir et de tranquillité que lui laissaient la jurisprudence, les affaires, les devoirs de la société et un atshme dont il fut tourmenté durant tout le cours de sa vie.

A vingt-cinq ans il épousa Angélique-Blanche Hüe de Vermanoir, fille d'un conseiller au Parlement de Rouen, et, peu de temps après son mariage, vers 1740, il devint président au grand Conseil, à l'époque où son frère aîné, intendant de Soissons, prenait possession de la Bibliothèque royale, par suite de la démission de l'abbé ; mais, comme nous l'avons vu dans la seconde partie de cette étude, Jérôme IV n'était pas destiné à jouir longtemps de tous les honneurs qui vinrent le chercher à l'envi, à partir de l'année 1741. Armand-Jérôme le perdit au commencement de 1743, huit jours avant la mort de leur oncle commun, et reçut immédiatement l'héritage de la Bibliothèque royale.

Le mois suivant, l'Académie française, afin de perpétuer dans son sein la mémoire vivante du protecteur éminent des lettres et des sciences, qui, pendant cinquante ans, avait honoré ses séances, élut tout d'une voix Armand-Jérôme pour succéder au fauteuil de l'abbé ; honneur peu commun, mais dont on pourrait retrouver des traces dans les fastes de la Compagnie ; c'est ainsi que les deux fiis du premier duc de Coislin avaient, l'un après

l'autre, succédé à leur père, petit-fils et petit-neveu des deux premiers protecteurs, et qui, plus heureux que l'abbé Bignon, avait pu fêter sa cinquantaine académique ; c'est ainsi que l'abbé de La Chambre avait remplacé le médecin de Louis XIII ; c'est ainsi que les de Mesmes, les Villars et les d'Estrées avaient hérité des fauteuils de leurs pères ou de leurs oncles. Ne nous récrions donc pas outre mesure contre l'élection d'un magistrat modeste qui avouait lui-même n'avoir pas un grand talent oratoire : il était passé en usage au XVIIIe siècle que les Mécènes dussent fonder des dynasties académiques.

On pourra, du reste, en lisant l'éloge détaillé que lui a consacré Dupuy, secrétaire perpétuel de l'Académie des belles-lettres, dans le recueil de cette Académie, se faire une idée fort exacte du caractère littéraire et particulier d'Armand-Jérôme Bignon. La critique est mêlée à la louange dans ce morceau très curieux, que sa longueur nous empêche de pouvoir citer en entier. Quelques lecteurs pourraient même y reconnaître un élégant persiflage. Le portrait de Bignon, d'après Dupuy, serait celui d'un homme timide, faible et doux, ayant un penchant particulier pour cette philosophie bienfaisante, sage et modeste, qui soumet l'homme à l'empire de la saine raison et ne reconnaît pas de vrai bonheur pour lui sans la vertu ; mais peut-être y puisa-t-il cette réserve, cette trop grande méfiance de soi-même qui le disposait à écouter un peu facilement les avis des personnes en qui il supposait des lumières supérieures aux siennes... Quant au talent de la parole, il en faisait peu de cas, et sans prétendre tirer vanité de sa manière de penser à cet égard, il avouait naïvement que la nature le lui avait refusé... Qu'on relise surtout le passage de Dupuy sur Bignon jurisconsulte au conseil, et l'on se demandera si les traits satiriques sont suffisamment amortis par ces quelques lignes qui terminent le portrait littéraire du neveu de l'abbé Jean-Paul :

« Des extraits sans nombre tous écrits de sa main, aujourd'hui dans celles de ses héritiers, attestent les soins et l'application qu'il donnoit aux affaires et découvrent le principe de cette réputation de juge aussi éclairé qu'impartial, dont il jouissoit à juste titre...., etc. »

Mais il faut songer que l'éloge de Dupuy était écrit en 1772, dans un moment où le souvenir d'une catastrophe récente, arrivée sous l'administration de l'académicien, pesait lourdement sur sa mémoire.

Quoi qu'il en soit, la réception d'Armand Bignon à l'Académie française eut lieu le 7 juin 1743, en même temps que celle du célèbre Malouin Moreau de Maupertuis, et sous la présidence de l'Historien des Chats, le spirituel et délicat Moncrif. La physionomie de cette séance est présentée sous un aspect très favorable au président du grand Conseil, dans les journaux littéraires du temps, et nous hésitons d'autant moins à citer quelques passages de l'article du fameux abbé Desfontaines, dans ses *Observations sur*

les Ecrits modernes, que ce critique, jadis rédacteur au *Journal des Savants*, avait quitté la Société à la suite de dissentiment avec le directeur : ce sera du reste un spécimen des comptes-rendus littéraires à cette époque.

« Le septième du mois dernier, Monsieur, l'Académie eut la consolation de voir M. Bignon, maître des requêtes et bibliothécaire du roi, prendre séance, comme successeur de l'illustre abbé Bignon, son oncle, et de l'entendre prononcer un discours, dont tout le public est satisfait, et que l'*Académie regarde comme une pièce digne d'elle et digne du célèbre académicien qu'elle a perdu.* Je l'ai lue avec la plus grande attention, et ce qui m'a étonné a été le style et le goût de feu M. l'abbé Bignon que j'y ai reconnus. C'est que le nouvel académicien est non-seulement le neveu, mais encore le digne élève de cet homme rare qui, durant sa vie, a pris soin de former son esprit, qui lui a inspiré des principes de goût et lui a enseigné à écrire avec une simplicité élégante et une précision claire et naturelle. Ainsi écrivent aujourd'hui tous ceux que M. l'abbé Bignon a honorés de son estime et de son amitié. Le bon goût se puisoit dans son commerce, comme le mauvais goût se gagnoit dans certaines sociétés. J'avoue moi-même que les liaisons que j'ai eues avec lui ont beaucoup contribué à former ma plume, et à me préserver de la contagion du faux bel esprit, qui a longtemps donné le ton, et qui voudroit le donner encore. J'ai soumis à sa critique les premiers ouvrages que j'ai publiez, et l'utilité que j'ai retirée de ses remarques et de ses leçons m'engage à profiter de cette occasion pour *publier les obligations que je lui aies dans ce genre. La jalousie et les menées de certaines personnes m'ont empêché de lui en avoir dans un autre*..., etc., etc. »

Le discours d'Armand Jérôme est consacré tout entier à l'éloge de son oncle et de son frère; après avoir comparé son oncle à « ces hommes rares » que le grand Richelieu rassembla quand il voulut donner à la nation dans ce qui a rapport à l'esprit, et surtout à l'*art de bien écrire et de bien parler*, la même supériorité qu'elle avait déjà dans tout ce qui dépend du courage et de la grandeur d'âme, Armand Bignon énumère les immenses services rendus par l'abbé à la bibliothèque royale, et s'exprime ainsi dans un langage aussi noble qu'ému : « Toujours occupé de la perfection de son « ouvrage, il avoit encore la satisfaction de communiquer le fruit de son « expérience à un successeur qui lui étoit cher, et qui déjà connu par ses « services dans un autre génie, étoit parvenu à des distinctions presque « au-dessus de son âge. Qu'ils m'ont été rapidement enlevés l'un et l'autre, « cet oncle dont la tendresse avoit épuisé ma reconnaisance dès le berceau, « et ce frère, dont l'amitié devoit faire toute la douceur de ma vie!... »

Tout respire dans le discours de M. Bignon, dit l'abbé des Fontaines, ce que les Anglais appellent *good disposition*. Si un neveu aussi modeste et aussi ami des bienséances a pu, sans les blesser, donner de tels éloges à un oncle, que n'aurait pas fait à sa place un autre académicien !

Moncrif répondit au récipiendaire par un magnifique panégyrique de l'abbé, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici à cause de sa longueur, mais qu'on peut lire dans les œuvres mêlées du spirituel lecteur de la reine.

Puis, s'adressant directement à Armand-Jérôme, il lui dit : « Dans un « tribunal où ce même nom, qui par vous nous appartient encore, sera « toujours honoré, on vous a vu, monsieur, passer rapidement des fonc« tions brillantes de l'orateur à des devoirs plus importans; il étoit bien « juste que la même voix qui avoit inspiré des arrêts éclairés, parvînt à « l'honneur d'en rendre elle-même de semblables.

« En marchant ainsi sur les traces de vos ancêtres, parvenu successive« ment aux honneurs dont ils ont joui ; ce qui contribuoit à votre élévation, « a sans doute été mêlé de beoucoup d'amertume; mais si ces trésors litté« raires que le roi vient de vous confier, vous rappellent sans cesse les « pertes que vous avez faites, quels sujets de satisfaction ne vous offrent« ils pas aussi par l'utilité dont vous serez aux lettres!... Pour former avec « choix cet assemblage, l'admiration du monde sçavant, il avoit fallu que « la protection secourût constammeut le sçavoir et le zèle. Situation bien « favorable et bien flatteuse pour M. l'abbé Bignon! Le sang l'attachoit « au ministre dont la confiance et la faveur lui étoient nécessaires (1), et « par un double engagement ce digne ministre aimoit et favorisoit les pro« ductions de l'esprit, par ce goût que nous avons si naturellement pour « nos propres richesses. Vous n'avez rien à regretter à cet égard, monsieur, « vous jouissez des mêmes secours (2), et personne n'ignore qu'ils naissent « des mêmes sources. »

Armand Bignon ne démentit point les espérances exprimées dans le discours de Moncrif; on peut reconnaître dans le discours qu'il prononça le 22 décembre 1763, à la salle du Louvre, en recevant comme directeur le célèbre Marmontel, que son style académique n'était pas dépourvu d'une certaine saveur; car son éloge de Bougainville est aussi ingénieux que délicat. Quant à son administration de la bibliothèque royale, nous répéterons d'abord une mauvaise plaisanterie que reproduisent, d'après la correspondance de Grimm, toutes les collections d'*Ana*, mais nous montrerons ensuite que Bignon rendit de réels services à la bibliothèque. On raconte que le ministre d'Argenson, remettant au président du Grand Conseil le brevet de succession de son frère à la librairie du roi, lui dit avec un sourire malin : « Mon cousin, voilà une belle occasion d'apprendre à lire. »

(1) Pontchartrain.

(2) Il était parent du comte de Maurepas, dans le département duquel était la bibliothèque du roi.



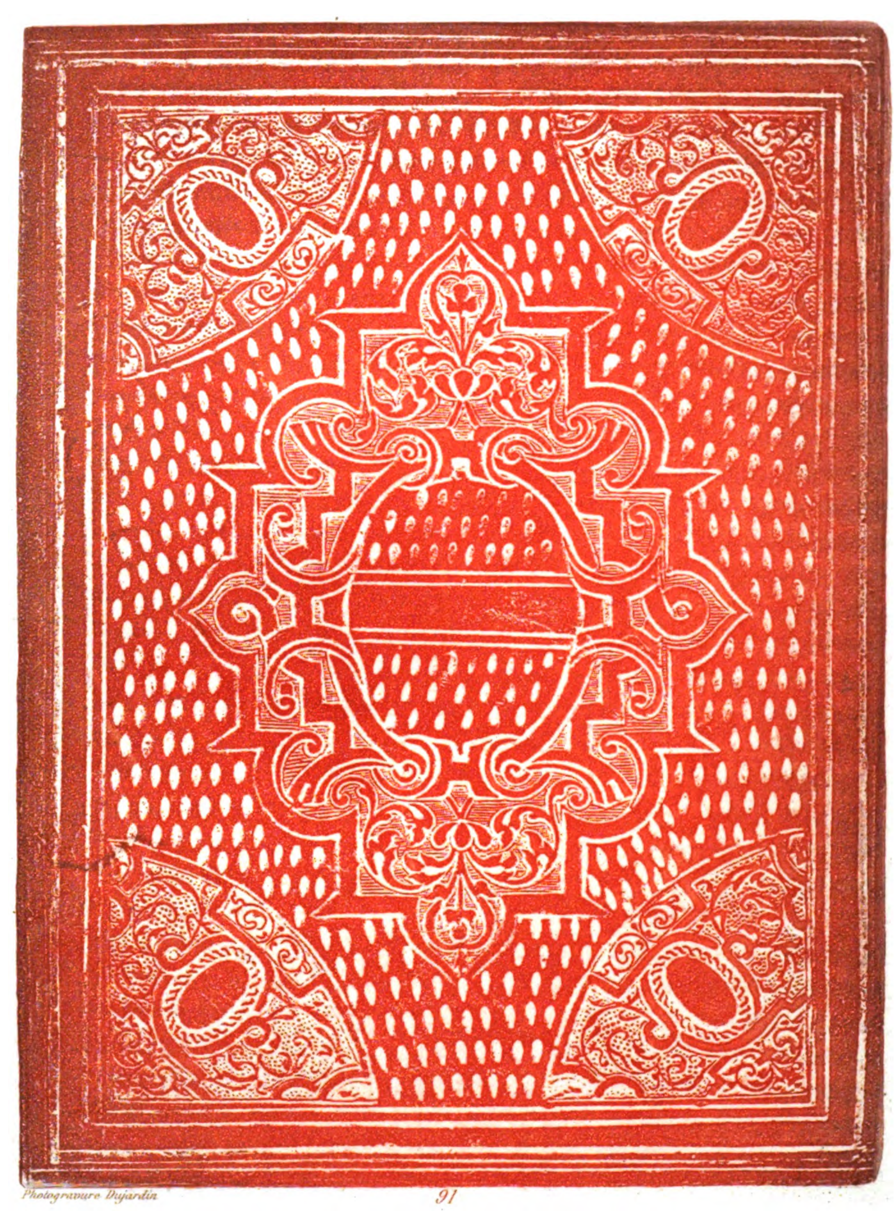
Il paraît qu'Armand Jérôme profita sérieusement de l'occasion, au moins pour le chinois, car il remplaça en 1751 le conseiller d'État Turgot à l'Académie des Inscriptions et Belle-Lettres. Dupuy ne tarit pas d'éloges sur la manière dont il géra les intérêts des collections royales.

Il suffisait de lui proposer un plan intéressant pour qu'il l'adoptât avec chaleur, après un mûr examen; et pour le faire réussir, il employait tout ce qu'il avait d'amis, de crédit et de pouvoir. Il se présenta une occasion *d'établir une correspondance littéraire à la Chine*. Bignon la saisit avidement comme un moyen propre à compléter la bibliothèque du roi dans cette partie de la littérature. Par ses soins, l'ancien fonds reçut de nouveaux accroissements, et s'enrichit d'une suite d'éditions magnifiques, presque toutes exécutées dans le palais impérial de Pékin; acquisition d'autant plus difficile, qu'on ne pouvait l'espérer qu'après la mort de ceux à qui l'empereur, seul possesseur de tous les exemplaires, en avait fait présent.

Dans ce nombre se distingue un recueil très considérable des anciens monuments chinois de toute espèce, que l'empereur d'alors avait fait rassembler à grands frais. Il s'y trouvait aussi un poème composé par l'empereur lui-même, en l'honneur de la patrie de ses ancêtres, et dont la traduction française a vu le jour; plusieurs autres ouvrages, soit en tartare, soit en chinois publiés par les ordres du même prince, sous la direction des personnes les plus instruites et les plus considérables de l'empire.

Enfin, dit Dupuy : « Je ne dois oublier, ni la satisfaction qu'éprouva « M. Bignon, ni l'accueil distingué avec lequel il reçut un autre savant « (Anquetil) lorsque, chargé des dépouilles religieuses de l'Inde, il vint « déposer dans la bibliothèque du roi les ouvrages, plus célèbres que « connus, attribués au législateur des Perses.... »

Et le prince de Beauvau, directeur de l'Académie française, répondant, en 1772, au discours de réception du savant Bréquigny, successeur de Bignon, ajoutait : que la charge d'intendant et garde de la bibliothèque du roi lui donna de fréquentes occasions d'obliger les gens de lettres. Il leur faisait part, avec les attentions les plus recherchées, du trésor qui lui étoit confié, et les places dont il disposait furent toujours données avec discernement. « Des fonds destinés à la bibliothèque, une partie fut employée « à l'augmenter, *le reste à soutenir les talents sans fortune*. Ses secours « ont adouci la vieillesse d'un de nos meilleurs poètes tragique (Crébillon). « Ses rapports avec la cour et ses liaisons de parenté et d'amitié avec plu- « siéurs ministres ne lui inspirèrent jamais le goût de l'intrigue, ni cette « envie de dominer dans l'Académie qu'on avoit pu reprocher à son oncle. « Il conserva toujours cette pureté d'intention et cette simplicité de con- « duite, si recommandables dans la société en général, peut-être plus rares « et plus nécessaires encore dans les compagnies littéraires, où l'égalité et « la liberté doivent faire le bonheur et la gloire de ceux qui la composent. »



Photogravure Dujardin

91

RELIURE GENRE GROLIER

N° 228 du Cat. Morante

Le Bibliophile Français

On a remarqué que le prince de Beauvau rappelle dans ce passage les soins dont le président au grand Conseil avait entouré la vieillesse du grand Crébillon. Le poète reconnaissant dédia sa dernière tragédie, *Le Triumvirat*, représentée le 23 décembre 1754, à la femme de son bienfaiteur, Angélique-Blanche Hüe de Vermanoir, protectrice des lettres et des talents malheureux. La lettre de dédicace du poète est assez curieuse, comme monument d'histoire littéraire : on la trouve dans l'édition stéréotype des *Œuvres de Crébillon*.

Maintenant que nous connaissons bien tous les services que le modeste et bienveillant Armand-Jérôme Bignon rendit aux lettres, revenons à sa carrière administrative et jetons un coup d'œil sur les charges qu'il occupa successivement depuis la mort de son oncle, en 1743.

Nous avons dit qu'il était alors président au grand Conseil, et l'on sait que les attributions de cette juridiction spéciale, détachée du Conseil d'État sous Charles VIII, étaient fort nombreuses : elle jugeait tous les procès relatifs aux indults, aux évêchés et autres bénéfices à la nomination du roi ; les causes de l'ordre de Cluny ; les évocations des Parlements ; les conflits entre Parlements et présidiaux d'un même ressort ; les affaires civiles et criminelles renvoyées par le Conseil d'État ; les appels des jugements du grand prévôt..., etc., et, chose plus importante encore, parce que cela donnait au grand Conseil une certaine autorité sur tous les Parlements, elle rendait des sentences souveraines au sujet des arrêts contraires rendus par ces diverses Cours. Elle avait un premier président, plusieurs présidents, un procureur général, des avocats généraux et des substituts, mais il paraît que les présidents n'étaient pas à poste fixe, car voici ce qu'on lit dans le journal de Barbier, au mois de janvier 1749 : « On avoit parlé d'un nouveau changement dans le grand Conseil, où tous les ans un conseiller d'État préside avec huit maîtres des requêtes, qui changent, je crois, tous les trois ans. Le président a douze mille livres, et les maîtres des requêtes trois mille livres. On parloit de faire M. Bignon premier président stable, ainsi que les maîtres des requêtes, en leur donnant à chacun soixante mille livres... Cette nouvelle ne se confirme pas, apparemment que le chancelier et les maîtres des requêtes s'y opposent. On parle à présent de le faire prévôt des marchands au mois d'août prochain... » Mais Armand-Jérôme attendit encore quinze ans la prévôté, à laquelle il ne fut nommé qu'en 1764.

En 1753, Bignon fut compris par le roi, parmi les maîtres des requêtes qui devaient former avec plusieurs conseillers d'État une Chambre de vacation et une Chambre royale, et l'année suivante, au mois d'août, il fut nommé, en récompense de ses services, commandeur, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, dignité qui conférait le Cordon bleu, et pour laquelle il fallait fournir les mêmes preuves de noblesse que pour être chevalier. Ce fut en cette qualité que Bignon fut chargé, au commencement

de 1760, de porter en Espagne le collier des ordres du roi au prince des Asturies et à l'infant Don Louis. Dupuy raconte au sujet de ce voyage un trait de désintéressement qui montre que la tradition de cette vertu si rare se transmettait fidèlement d'âge en âge dans la famille de l'intègre magistrat. Bignon, dit-il, reçut avec toute la soumission respectueuse d'un sujet à l'égard des souverains de riches présents, dignes de la munificence de deux princes et marques honorables de leur estime ; mais il n'en usa pas de même avec les courtisans espagnols. Un seigneur de cette cour, à qui il venait pareillement de conférer, de la part du roi, le cordon de l'ordre, crut aussi devoir signaler sa générosité : le secret avec lequel il fit travailler sans relâche les plus habiles artistes déroba pour quelque temps à Bignon la connaissance de ce qui se passait ; mais dès qu'il en fut instruit, il fit prévenir ce seigneur « qu'il n'accepteroit jamais le présent d'un très grand prix qui lui étoit destiné. Il en accepta sans peine un autre, qui n'étoit précieux que parce que c'étoit un témoignage de considération, de souvenir et d'estime réciproque... »

Mais ceci était peu de chose auprès du rare détachement des richesses qu'il montra quatre ans plus tard, au moment où, conseiller d'État depuis le mois de juin 1762, il prenait possession de la charge de prévôt des marchands de Paris, dont il prêta serment le 24 août 1764. Le prince de Beauvau et Dupuy ont à l'envi célébré ce trait de vertu. Le premier des droits qu'il exerça dans sa charge, dit le secrétaire perpétuel de l'Académie des belles-lettres « fut d'obtenir du roi que les appointements attachés à ***cette place fussent fixés à une somme bien moindre que celle dont avoient joui tous ses prédécesseurs.*** Une réduction pareille dans les attributions assignées aux membres qui composaient le corps municipal, ménagea, pour l'avantage de la capitale, des sommes considérables, et M. Bignon eut le plaisir de voir les échevins alors en place partager le mérite d'une action si mémorable : ils souscrivirent avec un zèle généreux aux vues sagement économiques de leur chef.

Le caractère de la vraie générosité se montre peut-être mieux encore, comme le fait remarquer Dupuy, dans les traits de désintéressement connus de la seule famille de M. Bignon, parce que les actions qui ont peu de témoins sont plus à l'abri du soupçon de vaine gloire que les actions d'éclat. Trois fois institué légataire universel par des parents sans héritiers directs, il ne voulut jamais user rigoureusement du bénéfice de la loi ; il indemnisa scrupuleusement par des largesses gratuites les cohéritiers dignes d'être associés au partage des legs et assura la subsistance des serviteurs fidèles qui ne lui parurent pas assez récompensés...

Ajoutons enfin que, précurseur de M. de Montyon, Armand-Jérôme avait proposé à l'Académie des belles-lettres la fondation d'une médaille destinée à récompenser les actes de sauvetage des noyés : la médaille ne fut pas accep-

tée, mais la valeur en fut convertie en argent; car le temps n'est plus, disait Dupuy, en 1773, où l'honneur d'une simple couronne de chêne suffisait pour la récompense d'une action utile à la patrie. Elle aurait du moins suffi pour Armand Bignon.

On ne s'étonnera pas, après de pareils traits de générosité publique ou privée, de savoir que le roi, qui appréciait fort la vertu chez les autres, tenait en singulière vénération un aussi scrupuleux magistrat, et que LL. MM. voulurent signer elles-mêmes au contrat de mariage de sa fille, Angélique-Rosalie, avec le premier président de Rouen, Hüe Miromesnil, le 12 septembre 1762; puis, deux ans après, à celui de son fils, Jérôme V, avec mademoiselle de Hennot de Rozel, le 8 septembre 1764. Nous avons insisté à dessein sur ce qui précède, car, malgré des marques incontestables de dévouement à la chose publique, la terrible catastrophe de la place Louis XV, adroitement exploitée par les envieux, devint la cause d'accusations malveillantes et de quolibets qui empoisonnèrent les deux dernières années de la vie du prévôt des marchands.

On sait que le 30 mai 1770, la ville de Paris ayant donné, à l'occasion du mariage du dauphin, depuis Louis XVI, une fête magnifique terminée par un feu d'artifice, tiré au pied de la statue de Louis XV, une fusée malencontreuse tomba sur la réserve des artifices avant la fin de l'exécution du programme, y détermina un violent incendie qui fit partir le bouquet, et bientôt, une vive panique s'étant produite dans la foule, il y eut une mêlée générale de spectateurs en fuite, de chevaux et de voitures, pendant laquelle un grand nombre de malheureux furent précipités et périrent dans les fossés non comblés qui entouraient la place Louis XV. La rumeur publique grossit l'événement: on transforma en un millier le nombre de cent trente-cinq cadavres qui avaient été déposés au cimetière de la Madeleine; on rejeta toute la responsabilité de l'accident sur l'incurie présumée du prévôt des marchands, et Bignon ayant eu l'imprudence, dans l'idée de se justifier aux yeux de la population, de paraître le surlendemain à l'Opéra, dans la loge de la ville, les chercheurs de scandale l'accusèrent tout à la fois de manque de cœur et d'incapacité, comme si la fusée n'avait pas été la cause du malheur, et comme si l'on avait oublié que la représentation de l'Opéra étant offerte gratuitement par la ville au peuple parisien, si avide de ce genre de spectacle, il n'était pas naturel qu'elle fût représentée dans cette solennité municipale par son premier magistrat.

Quelques extraits des *Mémoires* de Bachaumont pourraient donner une idée des bruits absurdes qui couraient alors jusque dans les salons littéraires; mais cela nous entraînerait trop loin, et nous nous conterons de citer ce curieux passage :

« Du 16 juin. — Des gens malins ont trouvé une anagramme sur le nom « de M. Bignon, bien méchante et malheureusement trop juste. — *Jérôme-*



« *Armand Bignon.* — *Ibi non rem damna gero.* — On prétend que cet hé-
« mistiche est tiré d'un vers de Juvénal, etc... »

La correspondance de Grimm est beaucoup plus impartiale : « Le Par-
« lement, dit-elle, rechercha longtemps les causes de ce désordre et décida à
« la fin que les morts avaient tort, attendu qu'ils n'avaient rien allégué pour
« inculper qui que ce fût, et M. Bignon fut continué dans sa place encore
« pour deux ans, que la mort l'a empêché d'achever. On dit que, *durant sa*
« *magistrature, la ville de Paris s'est libérée de près de dix millions de*
« *dettes.* Si cela est, et surtout si cela est son ouvrage, je me *réconcilie un*
« *peu* avec sa mémoire, quoique je lui eusse juré une haine éternelle, lorsque
« le surlendemain de la nuit désastreuse du 30 mai, je l'aperçus à l'Opéra,
« dans la loge de la ville, étalant son cordon bleu, comme si de rien n'était.
« Cette épargne serait à la vérité un assez grand éloge, dans une adminis-
« tration où l'on n'a connu depuis longtemps que la dissipation et le secret
« de contracter des dettes... »

Il est certain que ce n'est pas là le fait d'une administration incapable ; et Dupuy assure que l'économie était le principal souci du prévôt des marchands : l'utilité publique était le seul mobile qui pût le décider sur les projets d'embellissements pour la capitale ; il ne proposa celui de faire de la rue de la Huchette un nouveau quai qu'après s'être convaincu de la nécessité d'ouvrir un quartier incommode, serré, embarrassé, que le défaut d'air libre rendait malsain, en même temps que la vétusté rendait peu sûre la plupart des habitations. C'était vouloir y porter à la fois l'utilité, la commodité et la salubrité... Le nouveau quai porta son nom.

Bignon mourut le 8 mars 1772, d'ue fluxion de poitrine qui l'enleva en quelques jours, laissant deux enfants : une fille, mariée au premier président du parlement de Rouen, et un fils, Jérôme V, conseiller au Parlement, en faveur duquel il s'était démis en 1770 de sa charge de bibliothécaire du roi.

« M. Bignon est mort hier, disent les *Mémoires* secrets de Bachaumont ; son convoi a été très beau et très couru par le peuple, qui n'a pas vu sans plaisir périr l'auteur de l'effroyable massacre de la rue Royale. On peut juger au surplus du cas qu'on faisoit de ce membre de deux Académies, par le quolibet grossier qui roule sur son compte. Le sieur Cheval de Saint-Hubert, premier échevin, se trouvant chargé des fonctions de prévôt des marchands, jusqu'à l'installation du successeur désigné pour le mois d'aût, on dit que *c'est un cheval qui remplace un âne...* »

Spirituelle oraison funèbre, en vérité ! Et cette affluence de peuple au convoi du prévôt ne serait-elle pas due plutôt à ce que nous apprend Dupuy qui, de concert avec le prince de Beauvau, répondant à Bréquigny, successeur de Bignon à l'Académie française, s'est chargé de transmettre à la postérité la vraie figure du bon, modeste et un peu faible magistrat ? « Sa

place, son autorité, son crédit, dit Dupuy, le mettoient souvent à portée d'exercer sa bienfaisance ; le pauvre et le riche, le faible et le puissant avoient chez lui un accès également libre et facile : la protection qu'il accordoit au mérite et aux talens ne leur coutoit jamais ces assiduités, ces démarches, ces soumissions qui les humilient et les découragent. Il faisoit le bien pour le plaisir de le faire, sans retour d'amour-propre, sans vue d'ambition, sans motif de vaine gloire... »

L'éloge de Dupuy fut loin de plaire aux rédacteurs des *Mémoires secrets :* « L'Académie royale des Belles-Lettres, lit-on dans la chronique à la date du 25 avril 1773, est furieuse contre son secrétaire, qui, manquant à la dignité de ce corps, s'est servi dans l'éloge de M. Bignon de plusieurs expressions peu convenables. Le mot de *protéger*, en parlant du respect que ce prévôt des marchands devoit avoir pour elle, a surtout révolté. Ce qu'il a dit du fils, le *seul espoir de sa famille, des lettres et de la Compagnie,* n'a pas moins scandalisé, et plusieurs membres en ont dit leur avis à M. Dupuy. On observe à cet égard combien il est inconséquent d'exiger qu'aucun membre particulier ne lise un mémoire sans l'avoir soumis à l'examen de l'Académie, et que le secrétaire ait celui de prononcer des éloges, plus susceptibles d'écarts, de détails dangereux, ou de réflexions à supprimer, sans en avoir donné aucune part. C'est cet abus contre lequel on réclame, et qu'on voudroit faire supprimer. »

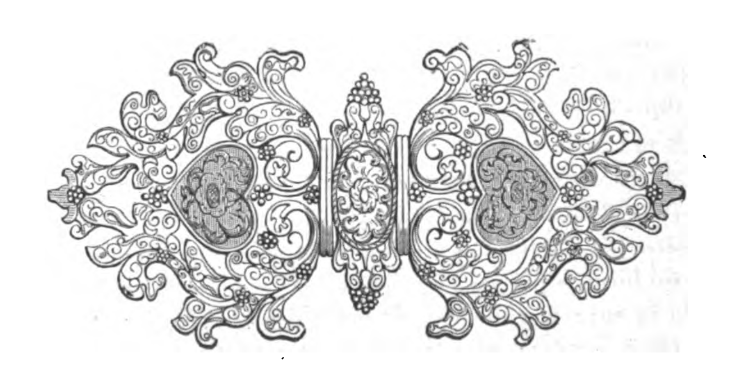
Jusqu'où la prévention ne peut-elle pas conduire un chroniqueur malveillant! Nous déclarons ici avoir relu plusieurs fois l'éloge de Dupuy, et n'y avoir pas trouvé le mot de *protéger* qui agaça si fort les nerfs irritables du critique inattentif. Quant à la phrase qui concerne le fils d'Armand Jérôme, elle se trouve en effet dans le discours de Dupuy. Mais comment est-il possible qu'elle ait causé un scandale à l'Académie des Belles-Lettres, puisqu'en 1781, la même Académie reçut dans son sein le jeune Jérôme V, à trente-quatre ans. Le trop court passage de ce sixième Bignon à la bibliothèque du roi fut marqué par plusieurs actes importants, entre autres l'acquisition de la superbe collection de médailles de Pellerin, de manuscrits arabes, persans, indiens, chinois, de titres originaux, intéressants pour les familles, et d'estampes précieuses pour l'histoire de l'art et du costume ; la reconstruction d'une grande partie de l'emplacement des manuscrits, et celle de celui des titres généalogiques. C'est à lui qu'on dut aussi le salon dans lequel furent placés les deux énormes globes que Vincent Coronelli avoit faits pour Louis XIV. Ce salon, commencé en 1731, était resté inachevé faute de fonds. Bignon fut assez heureux pour en obtenir et pour achever promptement le travail.

Jérôme V Frédéric Bignon, qui, conseiller d'honneur au Parlement était devenu conseiller d'État quelque temps après la mort de son père, fut enlevé prématurément aux lettres et à ses amis à l'âge de trente-sept ans,

le 1er avril 1784. Il laissait de Marie Bernardine de Hennot du Rozel, deux filles et un fils qui, nommé Jérôme comme ses aïeux et trop jeune pour succéder à son père comme bibliothécaire du roi, car il n'avait que dix-sept ans, reçut cependant la survivance de cette charge. Le conseiller d'État Le Noir, lieutenant de police, en fut nommé titulaire; mais la Révolution ne laissa pas au jeune Jérôme VI le temps de pouvoir jouir de la survivance; d'abord secrétaire de l'avocat général au Parlement, Joly de Fleury, il devint, en 1788, l'un de ses substituts quand ce magistrat devint procureur général. La tourmente révolutionnaire emporta le Parlement aussi bien que l'ancienne administration de la bibliothèque; les gardes des titres et des médailles restèrent seuls à leur poste, et le nom des Bignons, après deux siècles de splendeur, passa dans le domaine de la postérité.

RENÉ KERVILER.

FIN



BIBLIOGRAPHIE

REGISTRE CONTENANT LES PROCÈS-VERBAUX DES CÉRÉMONIES EXTRAORDINAIRES
DE L'ABBAYE ROYALE
DE SAINTE-GENEVIÈVE-AU-MONT DE PARIS, COMMENCÉ EN 1764.

Par une singularité particulière, la première *cérémonie extraordinaire*, comme la dernière, mentionne Soufflot, mais d'une manière incidente. Ce ne sera pas sortir de notre sujet que de revenir sur nos pas pour trouver l'architecte de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, et après avoir recueilli plusieurs détails qui ne manquent pas d'intérêt, de saisir sur le fait la Révolution de 1789, de la voir appréciée à ses débuts avec enthousiasme dans le cloître, comme elle le fut à son aurore par toutes les classes de la société, car notre manuscrit s'arrête à la mort de Mirabeau, qui, déposé dans le même caveau que Soufflot, vint le rappeler au souvenir des vivants.

Cet architecte avait déjà construit l'église souterraine lorsque Louis XV voulut bien poser la première pierre de la nouvelle église. Pour lui donner une idée de l'édifice, Soufflot traça le plan de l'église et éleva un mur en moellons et en plâtre jusqu'à la hauteur de six pieds; les colonnes intérieures avaient la même élévation. Pour que le Roy pût mieux juger la hauteur de l'ordre corinthien et des voûtes intérieures, « le portail étoit « peint dans les vraies et naturelles dimensions sur des chassis garnis de « toiles appliqués contre une charpente solide de 21 pieds d'épaisseur en « dedans et en dehors de l'église sur 135 pieds de longueur et 96 de hau- « teur; ces chassis contenoient 5 bas-relief, celui du milieu représentoit « Ste Geneviève distribuant du pain aux pauvres, d'un côté était repré- « senté le martire de St Pierre et le Roy qui reçoit le plan de l'Eglise, et de « l'autre côté le martire de St Paul et le Roy posant la 1re pierre, à un des « angles du Dôme; le fronton étoit un grand tableau en bas-relief, repré- « sentant le sacrifice de la messe, le prestre élevant la Ste Hostie, derrière « lequel étoient à genoux les Diacre et sous-Diacre et à côté 2 portes- « flambeaux et plusieurs différents personnages de l'un et de l'autre sexe « dans des postures telles qu'il convient à des chrétiens qui assistent au « sacrifice de la messe.

« La frise contenoit l'inscription suivante :

« SUB. INVOC. S. GENOVEFÆ. D. O. M. A FUND. EXCITAVIT LVD. XV.

« Le plan par Soufflot; J.-B. Puisieux, expert-juré et controlleur de « l'édifice; la peinture est de Maschi, peintre du Roy de l'académie de « peinture et de sculpture; les bas-reliefs par Calais et le dedans de l'Eglise « qui représentoit un buffet d'orgue. »

Le Roy fut conduit après la cérémonie à la Bibliothèque dont le R. P. Mercier lui fit les honneurs. Soufflot fut admis à lui présenter ses plans sous les auspices du marquis de Marigny.

« Au midy, dans les jardins de l'abbaye on avoit établi des amphi- « théâtres si solidement construits, qu'il n'est arrivé aucun accident : les « Ecoliers du collège de Montaigu avoient percé le toit du collège et fait « plusieurs lucarnes pour voir cette cérémonie. » On ne s'attendait pas à voir les pauvres ***Capettes de Montagu*** dans cette affaire, ce fut pour eux le chant du cygne, ils disparurent, eux chétifs, emportés par la tourmente révolutionnaire comme leurs puissants voisins les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève.

Le mariage de Mgr le Dauphin (16 mai 1770) offre un rapprochement curieux si l'on se rappelle que le défaut de ces précautions de la part des édiles causa la mort de nombreuses victimes. Voici ce qu'en dit notre manuscrit :

« L'abbaye de Ste-Geneviève (conformément à l'ordonnance de police « du 5 ordonnant aux bourgeois d'illuminer leurs fenêtres), n'ayant au- « cune fenestre sur la rue, qu'une très simple et très petite fenestre sur la « rue a placé sur les cloches et sur le devant de la porte cochère d'entrée « une quantité de lampions qui ont brûlé toute la nuit et ont été aperçus « de très loing : ce qu'elle a réitéré le 30 des dits mois et an, jour auquel la « ville a fait tirer un feu d'artifice des plus brillants dans la place où est la « statue de Louis XV derrière les Thuilleries où il y a eu une si grande « affluence tant d'habitants que d'étrangers que plusieurs y ont été étouffez « et beaucoup de blessés. »

Au mariage de Mgr le comte de Provence (14 mai 1771) « l'abbaye de « Ste-Geneviève a mis des lampions deux jours. »

La célèbre abbaye était jalouse à juste titre de sa belle bibliothèque et de son riche cabinet. En 1764, le R.-P. Mercier avait sollicité l'agrément du Roi avant de lui en faire les honneurs, ce fut son successeur qui reçut, « le « lundy de la Pentecoste (6 may 1785) Mgr le duc de Valois et Mgr le duc « de Montpensier, fils de Mgr le duc de Chartres, accompagnés de Mme la « comtesse de Genlis, leur gouverneure (*sic*) qui sont venus voir la biblio- « thèque et le cabinet de cette abbaye, on sait que l'un et l'autre sont en- « richis des bienfaits de leur bisayeul. »

Après un repos d'un quart d'heure dans les appartements de l'abbé,

Mme leur gouverneure, qui avait sollicité cette faveur, remercia les religieux de leur bon accueil et peu de jours après envoya une lettre flatteuse en témoignage de son estime et de sa reconnaissance au P. Monger l'aîné, garde du cabinet, le P. Pingré, chancelier de l'Université de Paris, était alors bibliothécaire. Le 1er septembre 1788, les ambassadeurs de Tipo, sultan, viennent voir la bibliothèque « dont ils parurent très contents, mais « ils ne firent pas beaucoup d'attention aux raretés du cabinet, sans doute « (dit naïvement le rédacteur) parce qu'ils n'étoient pas en état de les ap- « précier. »

Aux funérailles des bienfaiteurs de l'abbaye la congrégation députait quatre de ses membres, on l'a vu au convoi de Soufflot, en voici de nouveau la preuve. Le 16 juin 1771 est mentionné la mort de S. A. S. Mgr le comte de Clermont, en ces termes :

« Louis de Bourbon Condé (comte de Clermont) est décédé à Paris en « son château rue de la Raquette (*sic*) faubourg St-Antoine le dimanche « 16 juin 1771 et le mardy 18 du même mois 4 chanoines réguliers à la « teste desquels étoit le T. R. P. Minault de la Charbonnière premier « assistant du Rme Père Etienne Viallet, abbé de Ste-Geneviève et supé- « rieur général des chanoines réguliers de la congrégation de France se « sont transportés chez le prince pour lui rendre les derniers devoirs. Son « corps a été porté à Montmorency lieu de la sépulture des princes de « Condé et son cœur déposé au prieuré royal de St-Louis de la Culture et « reçu par le Rme P. Etienne Viallet dont procès verbal dressé est resté « aud. prieuré de St-Louis. »

Le lundi 5 août 1776 même cérémonial au Temple pour le prince de Conti, grand-prieur de France, décédé en son hôtel.

Au 23 décembre 1785 se trouve mentionnée la mort de Mgr Louis-Philippe d'Orléans, premier prince du sang (au château de Saint-Assises, pavillon construit par lui dans l'enceinte de l'abbaye, presbytère actuel). A cette occasion « l'abbaye crut devoir donner à la maison d'Orléans des marques « publiques de sa juste reconnaissance pour la haute protection dont les « différents princes de ce nom l'avoient honorés pour les dons qu'elle en a « recus. »

Après avoir consulté le nouveau duc d'Orléans et pris jour pour le service solennel, les religieux firent faire 700 billets conçus en ces termes :

M.

« Vous êtes prié de la part des Abbé, Prieur, Chanoines Réguliers et « Chapitre de l'abbaye royale de Ste-Geneviève d'assister au service solem- « nel qu'ils celebront (*sic*) dans leur église vendredy 23 Xbre 1785 à 9 heures « et demie précises pour le repos de l'âme de très haut, très puissant, très

« excellent prince Monseigneur Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans,
« premier prince du sang. »

« *Vn de profundis.* »

D'après la liste donnée par le chevalier de Durfort, ceux de ces billets destinés à la maison d'Orléans et pour les autres personnes de considération furent envoyés cachetés en noir avec l'adresse et pliés en forme de lettre, les autres seulement pliés et notés. Les jurés crieurs se sont chargés de faire rendre promptement ces billets à leur destination et ils ne purent l'être que le jeudi 22 décembre, veille du service.

On a peine à comprendre de nos jours comment, à une époque qui n'est pas bien éloignée de nous, les grandes corporations, abbayes, chapitres, parlement, clergé, noblesse, étaient esclaves du droit coutumier et jaloux de leurs priviléges et préséances. Notre manuscrit nous en offre des exemples.

« Le dimanche des Rameaux, l'archeveque vient avec son chapitre à « Ste-Geneviève pour la bénédiction des Rameaux qu'on ne distribue « qu'au chapitre. » Après l'office, le prédicateur du Carême monte en chaire et *prêche communément la première partie du sermon dont il débitera le reste l'après-dîné à N. D.* « Cette année (20 mars 1785), comme « on n'étoit pas prévenu de l'absence de Mgr l'Archevêque on a rendu à « Mr le Doyen tous les honneurs qui ne sont rendus qu'à la crosse. C'est « pour obvier aux suites que pouvoit avoir ce cérémonial insolite que le « secrétaire a été chargé d'en faire note sur le présent registre. »

Le 28 aoust 1786, l'archevêque de Paris vint officier le jour de la fête patronale de St-Augustin, invité par le Rme Abbé, « le mur de séparation « qui avoit si longtemps été élevé entre l'Archevêché et l'abbaye étoit « tombé. » Conduit à la Bibliothèque, le prélat fut reçu avec les honneurs dus à son rang. Au repas qui lui fut offert, « le nombre des convives « fut de cent un ; l'ordre et la propreté présidèrent à ce repas, pour que « Mgr put réciter les grâces avec la Communauté, le R. P. Procureur avoit « eu l'attention d'ajouter un plat à ceux que l'on sert aux chanoines ré- « guliers les jours de fête de maison auxquels le Rme P. Abbé officie. Au « sortir du réfectoire, le Prélat passa à la salle de la Reine avec toutes les « personnes qui avoient eu l'honneur de manger à sa table. *Le caffé et la « liqueur les attendaient.* »

Si le bronze, alors comme aujourd'hui, était : *ultima ratio regum*, la règle était *ultima ratio* pour les communautés et leur sauvegarde de nos jours.

On a vu que Soufflot, n'ayant pas exprimé formellement le désir d'être inhumé à Ste-Geneviève, ne dut cette faveur qu'aux instances de l'évèque

de St-Brieuc, de J. Vernet et de sa famille. Le 19 janvier 1785, mourut à Auteuil le P. Naly, après 51 ans de profession, secrétaire des R^mes P. Delorme, Revoire et de Géry. « Il méritait qn'on réunit ses cendres à celles « de ses frères, dans le caveau de l'abbaye, et cette dernière faveur lui eut « été accordée sans doute s'il l'avoit demandée. » Il fut inhumé dans l'église d'Auteuil, selon l'usage.

Le curé de la paroisse St-Étienne-du-Mont était un chanoine régulier tenu à la déférence à cause de son origine, mais toujours suspect à cause de ses fonctions ecclésiastiques. « Le mercredy 26 février 1772, le R. P. « Regnault, curé de St-Étienne, étant mort subitement, l'Abbé en fut « averti par le voyer de l'abbaye, le Sr Puisieux, controlleur de la nou- « velle église ; on envoye aussitôt mettre les scellés, les députés trouvent la « chambre du deffunt envahie par des étrangers qui examinent les papiers, « registres, et hésitent à leur ouvrir ; de là, procès verbal (on ne vouloit « donc refuser la porte qu'aux chanoines réguliers de l'abbaye de S^te-Ge- « neviève, quoi qu'héritiers et seuls héritiers du deffunt). Une montre « avoit disparue ; l'Ecclésiastique (si néanmoins on peut l'appeler tel, car « on ignore s'il étoit seulement tonsuré, mais il étoit en sotane et surplis), « inculpé de ce vol, rendit l'objet et fut consigné à la porte du presbytère. » Force resta au droit. Voici un fait plus étrange. « Le 21 août 1772, le « R. P. Penevern lui succéda, et occupa la cure jusqu'à sa mort, arrivée « en 1791. Le 20 mars 1789, un M. Savary, ancien archiste de l'abbaye, « auquel, en raison de ses bons et loyaux services, on avoit conservé son « traitement et accordé un logement dans l'enceinte de l'abbaye y étant « mort, le curé réclama le corps et le droit de l'inhumer comme son *pa- « roissien*, arguant qu'il n'étoit ni domestique, ni garçon de l'abbaye. « Grande rumeur à Ste-Geneviève : on craint une protestation du curé, « on fouille les archives et on trouve des précédents qui justifient du droit « de l'abbaye, comme il est arrivé lorsqu'un séculier est mort subitement « dans l'église ou sur les marches de la Bibliothèque, surtout le cas du « duc d'Orléans, administré et conduit au Val-de-Grâce, sans réclamation « du curé ni de la fabrique. » Néanmoins on craint un acte extrajudiciaire, référé du lieutenant civil ou arrêt du Parlement, signifié au moment de l'inhumation ; on garde soigneusement les portes de l'abbaye pour qu'il ne s'y introduise ni huissier, ni clerc, ni surtout un exploit. Précautions vaines, un enfant de 16 ans vint remettre une signification du curé, annonçant des intentions pacifiques, et ne voulant pas donner de suite à l'affaire. « Il avoit sans doute pris conseil de gens sages et éclairés, » dit le secrétaire, qui n'en verbalise pas moins « pour servir ce que de raison. »

Faut-il s'étonner après cela des interminables contestations qui existèrent entre Ste-Geneviève d'une part et le chapitre de Notre-Dame, les ab-

bayes de St-Victor, de St-Germain-des-Prés et la congrégation de l'Oratoire, ses voisins ou ses émules, de l'autre?

En remontant au 5 janvier 1789, on trouve sous ce titre : *Prières pour demander la cessation du froid*, la mention suivante :

« Nos annales transmettront à la postérité l'hyver de 1788 ; elles diront « qu'il fut aussi remarquable par sa durée que par son excessive rigueur. « En effet, depuis le 22 novembre précédent jusqu'au 12 janvier, on peut « assurer que le froid a presque toujours été en augmentant ; nous avons « vû presque toujours le thermomètre à 15° au-dessous de la congélation ; « un jour entre autres il étoit à 19° 3/4. Cette calamité, en faisant déser- « ter les atteliers, devoit nécessairement multiplier le nombre des indigents « et exciter le zèle des Pasteurs..... »

Pour combattre le froid et secourir les malheureux, on fut obligé d'établir des bûchers dans les principaux carrefours de Paris, où venaient se chauffer les passants.

Nous sommes arrivés à la Révolution ; on ne peut accuser la Congrégation de tiédeur : son *Registre des cérémonies extraordinaires* est le reflet de cette époque dont elle partagea l'enthousiasme et les malheurs. Avant de prendre par ordre chronologique les divers titres qui s'expliquent d'eux-mêmes, il importe de mettre intégralement sous les yeux du lecteur une pièce aussi importante qu'inattendue : il pourra ensuite comparer 1790 à 1871 :

3 janvier 1790. *M^r le Maire, Mr de la Fayette et M^rs les représentans de la Commune viennent assister à la grande messe le jour de la fête de Ste Geneviève.*

« Comme ce registre est uniquement consacré à rappeler le souvenir « des cérémonies extraordinaires qui peuvent avoir lieu dans l'abbaye de « Ste-Geneviève, nous n'y avons jamais inséré le cérémonial employé « à l'égard de la municipalité qui est dans l'usage de venir chaque année « entendre la grande messe dans notre église, le jour de Ste-Geneviève. Les « grands changemens opérés à l'Hôtel de Ville depuis la révolution nous « imposent l'obligation de rendre compte de ce qui s'est passé cette année, « lors de la réception de M^rs les représentants de la Commune.

« Dans le courant du mois de X^bre, le R. P. Procureur, après en avoir « conféré avec plusieurs membres du chapitre, se rendit chez M^r le Maire « pour l'instruire de l'usage immémorial où étoit le corps municipal de se « rendre dans notre Eglise le jour de la fête pour y entendre la grande « messe. M^r le maire, sensible à cette marque d'attention du chapitre, ré- « pondit que le jour de Ste-Geneviève il viendroit à notre Eglise à la tête « des députés de la Commune, à 9 heures du matin. Comme le chapitre

« cathédral a coutume de venir ce jour-là chanter la messe conjointement « avec le chapitre de Ste-Geneviève, et qu'il est toujours rendu à l'abbaye « entre 7 heures et demie et 8 heures, d'après la réponse de Mr le Maire, le « P. Procureur crut devoir aller trouver Mr le Chantre et Mr le Doyen, « pour les prier de concerter la marche du chapitre cathédral, de manière à « se trouver à 9 heures du matin dans notre Eglise.

« En conséquence de cet avis donné par le P. Procureur, Mrs de « N.-Dame arrivèrent à Ste-Geneviève à 8 heures et demie, et après avoir « chanté tierce, suivant l'usage, dans la salle du chapitre, ils allèrent au « chœur occuper le côté droit qui leur est toujours assigné. Mrs de la Com- « mune, Mr le maire à leur tête, s'y rendirent à 9 heures précises, comme « ils l'avoient promis. A la droite de Mr le Maire, à qui l'on avoit préparé « un fauteuil et un carreau dans le sanctuaire, en face de la crédence, étoit « Mr le Président de la Commune ; à sa gauche Mr le Procureur général « sindic, qui céda sa place à Mr le marquis de Lafayette, commandant « général de la garde nationale, qui arriva pendant le *Credo*. Après la « messe, le R. P. Abbé s'étant déshabillé à la sacristie, vint faire son com- « pliment à Mr le Maire. Nous allons transcrire ici la réponse de Mr le « Maire, qu'il eut l'honneteté d'envoyer quelques jours après au Rme P. « Abbé (ce qui suit est en marge du registre), par une lettre expresse qu'il « lui adressa le 9 janvier, où il lui disoit que son discours seroit dans tous « les temps l'expression des sentiments de la municipalité de Paris pour « notre Congrégation ; il ajoutoit que le discours de Mr l'Abbé, qu'il dési- « roit bien conserver et qu'il le supplioit de lui envoyer en échange du « sien, seroit un nouveau titre à ajouter à tous les témoignages de con- « fiance et de bonté dont ses concitoyens l'avoient honoré. »

« Monsieur,

« Tout est également saint et antique dans ce lieu consacré par la piété. « Ce temple est l'objet d'une longue et constante vénération. Votre ordre, « depuis des siècles, y reçoit l'hommage du fidèle. J'ai conduit icy au con- « traire une Commune qui se montre pour la première fois, une munici- « palité naissante, mais qui ne dégénérera pas de la piété de nos ancêtres, « mais qui, libre et franche, vient suivant un usage qu'elle respecte et « qu'elle veut conserver offrir ses prières à la patronne de Paris.

« Vous trouverez en nous le même attachement pour votre Congréga- « tion ; la municipalité emploiera ses bons offices pour vous maintenir « dans vos droits et dans le service du temple où vous êtes consacré, et son « vœu sera toujours d'entretenir la pieuse correspondance entre le corps « municipal et votre Église.

« De tout ce que dessus, j'ai soussigné, secrétaire du chapitre, dressé le « présent procès-verbal pour servir ce que de raison. »

Signé : Rousselet. Marion.

L'abbé a mis son paraphe à l'addition marginale, sans doute au reçu de la lettre de Bailly.

Nos édiles se levaient matin alors, et n'assistaient pas à la messe après le déjeuner préfectoral; pourquoi avoir remarqué que Lafayette arriva en retard et avoir souligné le mot *Credo ?* Pour constater qu'il n'avait pas assisté à la messe ou pour montrer que le *général Morphée* ne démentait pas son nom. Était-il déjà accusé de tiédeur par les patriotes? Qu'on choisisse.

Maintenant, suivons l'ordre chronologique, la date est à la marge du registre, le titre en caractères plus forts, les citations entre guillemets.

1789, 30 avril. Prière pour les Etats généraux.

1789, 15 juillet. *Te Deum* d'actions de grâces chantés (*sic*) pour la prise de la Bastille :

« Nous laisserons à des plumes plus exercées que la notre le soin de « transmettre à la postérité la vengeance éclatante que le peuple indigné « tira sur le champ du lâche gouverneur de la Bastille et du perfide pré- « vot des marchands, un reste d'égard pour le sang dont ils sont issus et « plus encore la crainte de souiller ces registres nous impose la loi de ne « point y transcrire leurs noms. »

Qui écrivaient ces lignes passionnées? le R^me abbé et sont secrétaire, màis avons-nous le droit d'accuser nos pères, nous qui, en 1848 et en 1871, avons vu des excès qui ont surpassé ceux de 1789 et de 1572? On était encore sous l'impression du moment alors que « 80 bouches à feu étaient « braquées sur les ponts et les principales rues contre 50 mille hommes de « soldats étrangers à la solde de la France. »

18 *Id.* Messe d'actions de grâces.

« La milice bourgeoise du district à laquelle s'étoit jointe celle de S. Jean « de Latran se tint debout dans le sanctuaire et dans toute la longueur du « chœur, les armes hautes, un des soldats de cette milice portoit au haut « d'une pique les clefs de la Bastille, c'étoit celui-là même qui au moment « de la prise de la forteresse avoit eu le bonheur et la gloire de s'en em- « parer. Après le *De profundis* en faux bourdon, M^rs du district de « St-Etienne vinrent saluer le R^me abbé et le complimenter sur le patrio- « tisme dont le chapitre n'avoit cessé de donner des preuves signalées dans « les circonstances présentes. »

Id. Les dames bouquetières de la rue aux Fers viennent déposer un bouquet au pied de la chasse de Sainte-Geneviève, exemple imité par les dames poissardes du faubourg Saint-Antoine, le 29 juillet, et celles de la Halle, qui présentent à l'abbé une part de pain bénit et la cocarde nationale (3 aoust). La compagnie bourgeoise de Vaugirard, dont le chapitre est se-

gneur en partie, vint en ce jour présenter son drapeau à Sainte-Geneviève. Jusqu'au 16 aoust défilé journalier des corporations et communautés pour y chanter le *Te Deum*. En 1870 les manifestations se rendaient à la colonne de la place de la Bastille.

17 septembre. Bénédiction du drapeau donné au district de Saint-Etienne par l'abbaye « *toujours empressée de donner des preuves de son patrio-* « *tisme.* » Au milieu du drapeau est un vaisseau armé en guerre que la patronne de Paris paraît conduire; on lit pour devise : « *Il ne périra pas*, » qui rappelle le *Fluctuat nec mergitur*. « La marquise de la Fayette, cette « pieuse épouse du restaurateur de la liberté françoise avoit accepté de « faire une quête pour les infortunés dont le sort est de recevoir des « chaînes en échange des enfants qu'ils donnent à la patrie. Ainsy, des fers « contre lesquels viennent se briser les armes victorieuses du héros tombent « à la voix de sa généreuse compagne. » (Style de l'époque : pathos et patrouillotisme!)

« M. Etienne commandant du district réunit dans la salle des novices à « l'abbaye 120 convives, où figurent Mme de la Fayette, le R^me^ abbé, « les officiers de la milice bourgeoise, les supérieurs majeurs, les gardes « nationaux et notables qui fraternisèrent. »

Après la cérémonie du 3 janvier 1790, on arrive de suite au 4 avril 1791. Transport de M. de Mirabeau relaté plus haut.

Ici s'arrête le manuscrit proprement dit, le reste est d'une autre main et moins intéressant pour l'histoire.

L'abbé Valentin DUFOUR.

FIN



CHRONIQUE

M. A. Ambroise-Firmin Didot, l'illustre bibliophile, vient d'être nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Voici ses titres à cet honneur justement mérité :

Notes d'un voyage dans le Levant en 1816 et 1817; in-8°.
L'Imprimerie, la Librairie, la Papeterie a l'Exposition universelle de 1851 a Londres.
Rapport du XVII° Jury présenté par Ambroise-Firmin Didot, membre et secrétaire du Jury central. 2° édition. Paris, Imprimerie impériale, 1854.
Essai sur la typographie (extrait du tome XXVI de l'*Encyclopédie moderne); 1852*, in-8° de 405 pages à 2 colonnes.
Les Aldes et les Estiennes (extraits de la *Biographie générale)*; 2 brochures in-8°.
Observations sur la propriété littéraire et artistique; 1862, in-8°.
Sur le prix du papier dans l'antiquité et Réponse a M. Egger; in-8°.
Anacréon, texte et traduction, avec les photographies des dessins de Girodet, petit in-16.
Notice sur Anacréon; 1863, in-8°.
Étude sur la vie et les œuvres de Jean, Sire de Joinville (5° édit.; la 1re est de 1858), avec 6 grav., et Credo de Joinville, fac-simile d'un manuscrit unique, précédé d'une dissertation, 2 vol. in-8°; 1870.
Missel de Juvénal des Ursins; 1861, in-8°.
Essai typographique et bibliographique sur l'Histoire de la gravure sur bois; 1863, in-8°.
Catalogue raisonné des livres de la bibliothèque de M. A.-Firmin Didot. 1re livraison : *Livres à figures sur bois. Solennités. Romans de chevalerie;* 1867, in-8°.
— Essai de classification méthodique et synoptique des *Romans de chevalerie* inédits et publiés; 1870, in-8° (1er appendice au *Catalogue)*.
— Des *Apocalypses figurées,* manuscrites et xylographiques; 1870, in 8° (2° appendice).
Observations sur l'Ortografie française, suivi d'un exposé historique des opinions et systèmes sur ce sujet depuis 1527 jusqu'à nos jours, 1re édition; 1867, in-8°, de 253 pages.
— 2° édition; revue et considérablement augmentée; 1868, in-8° de 485 pages.
Observacions sur l'écrit intitulé : *Programe oficiel de la nouvèle ortografe, adoptée en* 1870 *par le comité santral de Lausanne;* 1871, petit in-8°.
Remarques sur les réformes de l'ortografie française adressées à M. Éd. Raoux, présidant du comité santral de la société néografique: 1872, in-8°.
Étude sur Jean Cousin, suivie des notices sur Jean Leclerc et Pierre Woeiriot, avec portraits de Jean Cousin et de ceux de sa famille peints par lui; 1872, in-8° de XII et 306 pages.

Sous presse pour paraître prochainement :

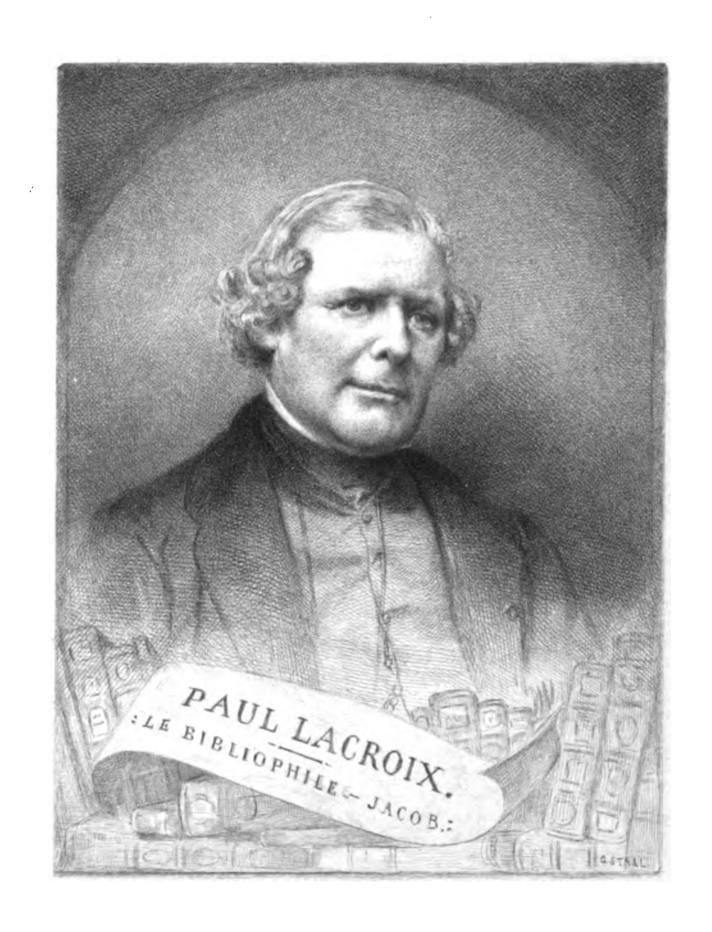
Recueil de compositions de Jean Cousin, vitraux, peintures, sculpture, avec fac-simile, gravures sur cuivre et sur bois, in-8°.
Alde Manuce et la Renaissance littéraire en Italie, in-8°.
Histoire de la Guerre du Péloponèse, par Thucydide, traduction française avec notes et cartes. 2° édition. Tome Ier. Paris, 1868-72.

Le bibliophile JULIEN.

Propriétaire-Gérant : Bachelin-Deflorenne.

Paris. — Imprimé chez Alcan-Lévy, 61, rue de Lafayette.




PAUL LACROIX.
LE BIBLIOPHILE – JACOB.



M. PAUL LACROIX

(LE BIBLIOPHILE JACOB)



UCUN nom n'est mieux connu de tout ami des livres ; nulle existence n'a été plus complètement dévouée au plus opiniâtre des labeurs, et nous ne croyons pas qu'il soit possible de rencontrer une aptitude aussi prompte à s'appliquer à des productions aussi nombreuses que variées.

Une imagination vive et éveillée se réunit ici à la science, et l'étendue des recherches ne nuit en rien à l'agrément avec lequel leurs résultats sont présentés. Le roman, la poésie, le théâtre, l'histoire littéraire, l'histoire des diverses nations et celle des usages, la bibliographie, la critique, les beaux-arts, quelle est la partie de cet immense domaine intellectuel qui est restée étrangère au bibliophile Jacob ? La liste de ses ouvrages en tout genre formerait à elle seule un volume d'une épaisseur respectable, et les plus intrépides des Bénédictins se seraient trouvés hors d'état d'accomplir ce qu'il lui a été donné d'achever.

Nous essaierons de tracer une esquisse rapide de cette activité si rare de nos jours, et, tout en nous contentant de rappeler les productions avec lesquelles nous avons fait connaissance, nous placerons ici une esquisse de cette carrière si bien remplie.

Né le 27 février 1807, à Paris, M. Paul Lacroix, étant encore

sur les bancs du collége, était déjà entraîné par un goût très vif vers l'étude de nos vieux poëtes. Il n'avait que seize ans lorsqu'il publia une édition de Clément Marot, en 5 vol. in-32 (1823-25), édition préférable à celles qui l'avaient devancée, et que des travaux plus récents n'ont point rendue inutile.

Peu de temps après, il abordait la carrière dramatique; il écrivait en vers des comédies qu'il présentait au théâtre de l'Odéon; elles étaient reçues, mais elles n'ont pas, ce nous semble, été représentées. Nous ne rechercherons pas les motifs, aujourd'hui oubliés, de ce bannissement; le jeune auteur ne perdit pas d'ailleurs un seul instant pour se frayer une autre voie.

Dans les dernières années de la Restauration, le moyen âge était à la mode; Walter Scott avait donné une vogue brillante au roman historique; les libraires ne se lassaient pas de demander aux auteurs des romans historiques, et maint auteur fabriquait en ce genre des produits au-dessous du médiocre. Au milieu de cette avalanche, on distingua avec raison les romans qui sortaient de la plume déjà exercée du bibliophile Jacob; une narration vive et attrayante, de curieux détails de mœurs puisés aux sources originales, les résultats de lectures des plus vastes offerts sous un aspect séduisant, il n'en fallait pas tant pour assurer un succès réel à ces écrits.

On vit se succéder rapidement :

Les *Deux Fous*, les *Francs-Taupins*, la *Folle d'Orléans*, les *Soirées de Walter Scott à Paris : Piganol, histoire du temps de Louis XIV*, la *Danse macabre*, la *Sœur du Maugrabin*, la *Chambre des prisons*, etc. Diverses réimpressions attestent l'accueil que le public fit à ces productions qui n'étaient d'ailleurs pour leur auteur qu'un délassement à des travaux plus sérieux.

Mais le moyen âge ne fut pas le seul domaine où s'installa le conteur; d'autres romans se rattachèrent à une époque alors toute vivante, mais qui s'est bien éloignée de nous, car nous en sommes séparés par plusieurs de ces révolutions dont la France se passe coup sur coup la fantaisie : *Vertu et Tempérament*,

une *Femme malheureuse*, un *Divorce, histoire du temps de l'Empire*, le *Marchand du Havre*, un *Duel sans témoins*, et d'autres encore, eurent de nombreux lecteurs.

Ces travaux, dont l'imagination faisait les frais, auraient sans doute absorbé toutes les heures d'un écrivain ordinaire, mais ils laissaient à l'infatigable bibliophile des loisirs qu'il savait fort bien mettre à profit; l'histoire sérieuse était la muse vers laquelle se portaient toutes ses prédilections. Il entreprit une édition complète des *Chroniques* de Jean d'Auton, qui n'avaient encore été publiées que par fragments ; il s'inspira en même temps la tâche d'écrire l'*Histoire de France au seizième siècle*, vaste publication qui, par suite d'un sinistre dont la librairie fut frappée (l'incendie de la rue du Pot-de-Fer), est restée inachevée après le 4e volume; il écrivit, en collaboration avec M. Henri Martin, une *Histoire de la ville de Soissons* qui a obtenu le prix de 10,000 francs fondé par un habitant de cette ville (exemple d'un généreux dévouement digne de servir de modèle); il a donné une continuation de cette *Histoire de France* d'Anquetil, qui est toujours en possession de cette popularité qui fait défaut à tant de productions méritoires; il n'a pas encore achevé une *Histoire du règne de Nicolas Ier, empereur de Russie*, composition importante qui n'aura pas moins de 12 volumes, gr. in-8° (ou 24 vol. in-12), narration fort développée, établie sur des documents authentiques très peu connus, souvent complètement ignorés en France; elle présente, sous leur aspect véritable, bien des faits de la plus haute importance, trop souvent travestis par des écrivains mal informés ou guidés par des opinions préconçues..

Nous ne saurions oublier des traités spéciaux relatifs à des points particuliers de l'histoire ; les événements mystérieux, les circonstances mal expliquées ont pour cet esprit chercheur et sagace un attrait qu'on comprend sans peine. Dans son *Histoire de l'homme au masque de fer*, il cherche à établir que ce prisonnier célèbre, à l'égard duquel il s'est produit tant de systèmes divers, n'était autre que le surintendant Fouquet; on sait que récemment les discussions se sont ranimées avec chaleur

sur ce problème, dont la solution définitive semble inaccessible, et, en dépit des efforts tentés non sans habileté, en faveur de telle ou telle individualité, nous devons convenir que la thèse maintenue par le bibliophile Jacob reste, aux yeux de bien des hommes instruits, celle qui présente le plus de vraisemblance.

C'est à un ordre d'idées analogues qu'appartiennent les *Dissertations sur quelques points curieux de l'Histoire de France et de l'Histoire littéraire ;* des sujets intéressants, tels que l'empoisonnement du serrurier Gamain, emprunté au malheureux et débonnaire Louis XVI (qui, à coup sûr, n'empoisonna jamais personne, quoique cette accusation, inventée en 1792, ait été reproduite de nos jours), l'origine de l'imprimerie, essayée à Strasbourg par Guttenberg, les deux procès criminels du trop célèbre marquis de Sade. C'est dans cette collection que se place un travail étendu et des plus intéressants sur les manuscrits contenant des productions littéraires françaises, conservées dans des bibliothèques italiennes. Le bibliophile Jacob visitait, en 1839, le Piémont, la Toscane, les États-Romains, et son voyage, fort différent de celui de tant de touristes vulgaires, apportait à l'érudition de précieux matériaux.

Les *Curiosités de l'Histoire de France*, les *Curiosités du Vieux-Paris*, attestent également l'âpreté des recherches provoquées par une curiosité intelligente qui interroge les livres oubliés, les documents inédits, et qui en rapporte, à pleines mains, une moisson d'informations piquantes, de révélations instructives.

Le moyen âge, envisagé sous toutes ses faces si diverses, est pour le bibliophile Jacob un terrain où il s'est établi en parfaite connaissance de cause ; il l'a parcouru dans toutes les directions ; il en a fouillé tous les replis ; c'est lui qui, de concert avec le regrettable Ferdinand Serré, a rédigé, dirigé la plus lumineuse, la plus complète exposition qui ait jamais été tracée de cette période si mouvementée, si intéressante à tous égards ; le *Moyen Age et la Renaissance* (1847-52, 5, vol. in-4°), est une véritable encyclopédie qui, sans rien omettre de ce qui est essentiel, sans rien dire de ce qui serait superflu, ne laisse rien

à désirer à toute personne désireuse de posséder sur la vie, sur les mœurs de nos ancêtres, les informations les plus sûres et les plus complètes. C'est à la pensée qui avait dicté cette belle publication que se rattachent d'ailleurs quelques volumes qui en sont à la fois l'analyse et le complément et qui, à l'aide de la chromolithographie et de la gravure sur bois, ont obtenu un succès de vogue que vingt mille exemplaires vendus n'ont pas encore épuisé.

Les productions qui font la richesse de la littérature française ont attiré l'attention constante du bibliophile Jacob; il a, par des éditions d'un format portatif, d'un prix modéré, popularisé Rabelais, cet *Homère bouffon* qui n'avait pas de modèle, et qui restera sans imitateur digne d'être nommé après lui. Le terrible conteur, Louis XI, qui a voulu rivaliser avec ce Boccace dans les *Cent Nouvelles nouvelles,* la spirituelle reine de Navarre, l'infortuné Bonaventure Desperriers, réduit au suicide par l'indépendance de sa pensée, à une époque des plus hostiles à toute liberté de penser; le malheureux satirique Claude le Petit, auteur de *Paris ridicule;* le burlesque auteur du *Voyage dans la Lune,* Cyrano de Bergerac, cet écrivain hardi et doué d'une verve originale; d'autres encore, lui doivent d'avoir leurs écrits reproduits avec un soin persévérant; il est inutile d'ajouter que des notes où se montre un savoir judicieux et sobre, que des introductions judicieuses et instructives accompagnent ces éditions nouvelles accueillies avec un empressement mérité.

S'attachant à un genre d'investigations dont l'attrait est irrésistible pour les amis des lettres, notre bibliophile s'est mis avec ardeur à la recherche des productions oubliées, égarées, de nos meilleurs écrivains. Il a mis au jour, sous le titre d'*Œuvres inédites de La Fontaine*, deux volumes in-8°, et, sous le titre de *Poésies inédites de Molière,* un volume in-12, qui sera suivi, nous l'espérons, des *Poésies inédites* de *Corneille,* de *Racine,* de *Boileau,* de *Jean-Baptiste Rousseau,* et surtout de *Voltaire.*

Quelques-unes des assertions du bibliophile ont été combattues; elles sont discutables, mais on ne saurait méconnaître que lors même qu'il s'est trompé, en cédant à l'impatience de

découvrir du nouveau et de l'inattendu, il a fait surgir d'une foule de vieux livres, il a extrait de manuscrits oubliés un grand nombre de faits curieux, de singularités littéraires dont l'érudition a fait son profit.

Molière est au nombre des juges les mieux autorisés, le plus grand génie qui ait illustré notre littérature. M. Lacroix a voué un véritable culte à l'immortel auteur du *Misanthrope*, au poète de *Tartuffe;* il a, dans sa *Jeunesse de Molière*, rétabli, éclairci bien des points peu connus dans cette existence dont les débuts restent obscurs; il a entrepris une *Collection moliéresque,* non encore achevée (17 volumes ont paru), collection que forment de jolies réimpressions (avec notices) d'opuscules se rattachant à la personne et aux écrits de Molière, livrets devenus introuvables aujourd'hui, et dont il ne reste parfois qu'un seul exemplaire.

S'acharnant sur le terrain dont il a pris possession, il a publié récemment la *Bibliographie moliéresque* et l'*Iconographie moliéresque*, inventaires complets, établis avec une minutieuse exactitude de toutes les éditions isolées ou réunies des pièces de Molière, de tous les ouvrages relatifs à ce comédien que Louis XIV admettait à sa table, de tous les portraits qui présentent sa physionomie (et il en est qui sont absolument dépourvus d'authenticité), de toutes les gravures destinés à illustrer ses œuvres. Que de temps, que de lectures, que d'investigations poursuivies sans jamais se lasser, n'a-t-il pas fallu pour dresser un pareil catalogue auquel le nom de Molière prête un véritable charme!

De pareilles monographies exigent bien du temps, bien des efforts; mais elles constituent un service des plus précieux rendus à la science, et les juges éclairés auxquels elles s'adressent en reconnaissent toute la valeur.

La presse périodique occupe de nos jours une place des plus considérables dans la production intellectuelle; on devait s'attendre à y rencontrer maintes fois le bibliophile Jacob; nous n'entreprendrons point d'indiquer ses travaux en ce genre; lui seul pourrait nous le dire, et il en a sans doute oublié une grande partie.

Disons toutefois qu'il a jeté des notes aussi fréquentes qu'instructives relatives à des livres peu connus dans le *Bulletin du Bibliophile*, ce vétéran des journaux bibliographiques, fondé en 1834 sous les auspices de Charles Nodier, et qui, âgé de près de quarante ans (longue existence pour bien des périodiques) est encore plein de vie. Le *Bulletin de l'Alliance des Arts.* (1844-47) ; le *Bulletin des bouquinistes*, publié par le libraire Aubry; la *Revue des Arts*, importante publication qui voyait le jour à Bruxelles et dont l'interruption a causé de justes regrets, bien d'autres recueils encore l'ont compté parmi leurs collaborateurs les plus assidus.

Quelque nombreux que soient les volumes imprimés sous le nom du bibliophile Jacob, ils sont loin de constituer la totalité de ce qui est sorti de cette plume que mille fatigues ne sauraient abattre. Nous avons lieu de croire qu'il a pris une part active à des ouvrages qui ne portent point son nom. Il a été un collaboration actif et utile d'Alexandre Dumas, et il ne s'est jamais vanté d'avoir créé pour ce grand romancier les *Mille et un Fantômes*, *Olympe de Clèves*, le *Mariage du père Oliphant*, la *Dame au collier de velours*, etc.

Tout dévoué à l'étude, absorbé jour et nuit dans les livres qu'il feuillette sans cesse et qu'il aime avec passion, le bibliophile Jacob a su se tenir sagement à l'écart des luttes politiques, des intrigues diverses, où se sont égarées tant d'intelligences contemporaines. Le travail est son bonheur; il fait consister son loisir à varier les objets vers lesquels se portent ses études. Nul écrivain en France, et ne craignons pas de le dire, en Europe, n'a mieux mérité de la bibliographie, n'a rendu plus de services à cette science des livres qui est la base des autres sciences. On a vu d'ailleurs qu'il n'imitait pas. J. Ch. Brunet et Quérard, ces athlètes de la bibliographie, mais qui ne sortaient pas de ce domaine : lui, il y a joint les recherches de l'histoire et les œuvres de l'imagination ; il a su réunir des qualités dont l'assemblage est chose des plus rares.

GUSTAVE BRUNET.

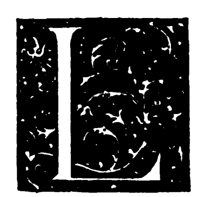


ÉTUDE SUR JEAN COUSIN

suivie de

NOTICES SUR JEAN LECLERC ET PIERRE WOEIRIOT

PAR AMBROISE FIRMIN-DIDOT (1).



'ÉPOQUE est aux études savantes et minutieuses, aux recherches ingénieuses et approfondies, aux mille et une découvertes littéraires, historiques et artistiques. Il y a tout un monde d'esprits curieux et actifs, qui s'efforcent à l'envi d'agrandir le domaine de l'érudition, en l'explorant, en le cultivant de toutes parts. On travaille partout avec zèle, avec amour, à mettre en lumière ce qui est enfoui dans les ténèbres du vieux temps; il n'y aura bientôt plus rien à trouver de nouveau parmi les manuscrits et les livres des bibliothèques, parmi les parchemins et les papiers poudreux des archives. On refait l'histoire de fond en comble à l'aide des documents inédits; on ne s'en tient plus à des appréciations personnelles plus ou moins empreintes d'exactitude et de vérité; on veut avoir des faits certains, authentiques, irrécusables ; on veut connaître à fond le passé dans les œuvres et dans les hommes qui l'ont illustré : de là, tant de recueils de lettres et de pièces inédites, tant de monographies surtout, concernant une foule de personnages célèbres qui n'étaient connus que par leurs ouvrages immortels et par des traditions vagues, erronées et mensongères.

M. Ambroise Firmin-Didot, malgré son grand âge, malgré les occupations permanentes d'une vie vouée tout entière à l'industrie la plus noble et la plus bienfaisante, à l'art typographique qui a immortalisé le nom de sa famille, M. Ambroise Firmin-Didot est un des pionniers les plus infatigables de l'érudition ; il ne se repose pas, après en avoir parcouru les régions immenses et non encore complètement explorées, mais il passe tout à coup d'un point à un autre : il était en Grèce hier ; aujourd'hui, il est à Rome, dans la Rome antique ; demain il sera en France ou en Italie ; on le voit tour à tour étudier les origines de la langue et de l'orthographe françaises; écrire d'une plume élégante et spirituelle la vie d'Anacréon, dont il a traduit les odes, après s'être essayé à traduire l'***Histoire de Thu-***

(1) Première édition ornée d'un portrait inédit de Jean Cousin, de la reproduction photographique des cinq portraits peints par lui et du portrait de P. Woeiriot. *Paris, typographie de Ambroise Firmin-Didot.* 1872, in-8°, de XII et 306 pages.

cydide (1); expliquer avec la science d'un théologien les symboles figurés de l'Apocalypse; rédiger en bibliographe le catalogue raisonné de sa merveilleuse bibliothèque, interpréter les lettres grecques inédites d'Alde Manuce, se faire l'historiographe des grands typographes, ses prédécesseurs et ses émules; préparer l'histoire générale de l'imprimerie, depuis Gutemberg, de Mayence, et celle de la gravure sur bois, depuis Jean Coster, de Harlem; enfin, reconstituer pièce à pièce l'œuvre de Jean Cousin, chef d'école de l'art français du XVI[e] siècle, à la fois peintre, miniaturiste, dessinateur, graveur sur bois et sur cuivre, peintre-verrier, sculpteur et architecte.

C'est là le dernier ouvrage et la dernière publication de M. Ambroise Firmin-Didot : je ne dirai pas que c'est son chef-d'œuvre, mais à coup sûr c'est une de ses productions les plus curieuses et les plus intéressantes. Un pareil livre doit être considéré comme un monument national, que l'auteur a voulu élever, par patriotisme, à la mémoire du célèbre artiste, qui fut comparable à Léonard de Vinci par l'universalité de son génie et qui n'avait obtenu jusqu'à présent que quelques lignes confuses et pleines d'erreurs dans les biographies générales. Ce beau travail ne pouvait manquer d'être accueilli avec reconnaissance par tous les amis des arts, et l'Académie des inscriptions et belles-lettres n'a pas attendu que l'*Étude sur Jean Cousin* lui eût été signalée par l'Académie des beaux-arts, pour rendre enfin au docte helléniste, au linguiste consommé, à l'érudit polygraphe, la justice qui lui était due depuis longtemps, en l'appelant dans le sein de l'Institut, où personne mieux que lui ne remplira sa place, car M. Ambroise Firmin-Didot est digne de s'asseoir à côté de ses savants collègues, MM. Naudet, Egger, Miller, Natalis de Wailly et Paulin-Paris.

On ne sait rien de la vie de Jean Cousin ; on ne connaît même pas la date de sa naissance, ni celle de sa mort ; on a même ignoré longtemps le lieu qui l'avait vu naître ; on possède à peine un document historique dans lequel son nom soit cité. Cependant, sa renommée est venue jusqu'à nous, brillante et glorieuse, par le seul fait de la tradition qui n'a pas varié ni faibli à son égard depuis près de trois siècles. Son nom seul avait survécu, lorsque la plupart de ses œuvres étaient ignorées ou n'existaient plus, et ce nom représentait dans l'histoire de l'art le talent, sinon le génie, le plus riche et le plus fécond du XVI[e] siècle. M. Ambroise Firmin-Didot,

(1) La première édition de cette traduction remarquable, publiée en 1823-33, étant épuisée depuis longtemps, le traducteur a perfectionné son ouvrage dans une édition nouvelle, dont le premier volume vient de paraître. Ce volume, de CLXXXIV et 586 pages, offre un travail entièrement neuf qu'on peut dire définitif et qui fera le plus grand honneur à M. Didot, non-seulement en France, mais encore dans tous les centres de l'érudition classique. Nous avons enfin le meilleur texte de l'*Histoire de la guerre du Péloponèse*, en regard de la meilleure traduction française de ce chef-d'œuvre de la littérature grecque.

ne pouvant espérer de retrouver les traces perdues ou effacées de la vie de l'artiste, s'est attaché exclusivement à rechercher ses œuvres, celles du moins qui n'ont pas été détruites par l'ignorance ou par le vandalisme.

Il fallait s'arrêter à Felibien, c'est-à-dire au milieu du règne de Louis XIV, pour avoir quelques renseignements précis sur Jean Cousin et sur un petit nombre de ses œuvres; ces renseignements, qu'André Felibien a recueillis dans ses *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes*, il les tenait de la bouche même des vieux maîtres de l'Académie de Saint-Luc, car les artistes et les arts n'avaient pas encore d'historien, et tout ce qu'on en savait n'était qu'un souvenir plus ou moins vague de la tradition orale. Felibien avait appris que Jean Cousin était né à Soucy, prés de Sens, mais il n'indiquait pas à quelle époque; il avait été mieux instruit au sujet de la mort de l'artiste senonais: « Il m'a été impossible, disait-il, de savoir en quelle année il est mort, mais seulement qu'il vivait en 1589, véritablement fort âgé ».

Il y a donc lieu de s'étonner, après une indication si formelle, qu'Alex. Lenoir, dans sa première *Description du musée des monuments français*, ait fait mourir Jean Cousin en 1550 ou 1560 (1); que récemment encore Jules Renouvier, si consciencieux, si minutieux dans ses travaux sur les arts du dessin, n'ait pas cru pouvoir reculer la mort probable de Jean Cousin au-delà de l'année 1572. Cependant, La Croix du Maine, qui publia sa *Bibliothèque françoise* en 1584, avait parlé de Jean Cousin comme d'un contemporain encore vivant au moment de la publication de cette Bibliothèque: « Il a écrit, dit-il, un livre de l'*Art de la Peinture;* je ne sais s'il est imprimé ».

M. Ambroise Firmin-Didot a fait plus que citer un journal manuscrit de Jacques Taveau, avocat de Sens et conseiller au Présidial de cette ville en 1592, lequel a laissé en blanc la date de la mort de Jean Cousin, ce qui prouve que ce dernier ne mourut pas à Sens, mais sans doute à Paris; il a décrit les portraits de famille, peints par Jean Cousin et conservés aujourd'hui chez un des descendants de la famille Bouvyer, à laquelle appartenait la troisième femme de l'artiste, remarié en 1537: un de ces portraits porte la date de 1582. On peut donc accepter la date de 1589, assignée par Felibien à la mort de Jean Cousin. Cette date avait été déjà acceptée par Alexandre Lenoir, qui s'était corrigé lui-même, en disant dans ses *Considérations générales sur les arts en France:* « Jean Cousin est né à Soucy, près Sens. On ignore l'époque de sa naissance; on sait seulement qu'il est mort fort âgé et qu'il vivait encore en 1589 ».

(1) Ce ne peut être qu'une faute d'impression, car dans le petit traité historique de la peinture sur verre, qui termine cette description, Alex. Lenoir, dans l'édition de l'an V, dit que Jean Cousin peignit les vitraux de Saint-Gervais, en 1586, et dans l'édition de l'an VI, en 1587.



On ne possède d'ailleurs aucune espèce de détail sur la vie privée de Jean Cousin ; on sait seulement, par la tradition dont Felibien s'est fait le premier écho, « qu'outre tous les talents nécessaires dans sa profession, il avait encore celui de plaire à la Cour, où il était fort aimé et où il passa une partie de ses jours auprès des rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III ». Felibien ajoute que « s'étant informé souvent de sa vie et de ses mœurs, il n'a rien ouï dire de lui que de très avantageux ». Nous pensons néanmoins que Jean Cousin n'était pas aussi en faveur à la Cour de France que Felibien le prétend ; on peut même avancer avec certitude qu'il ne fréquentait pas assidûment la société des courtisans, lui qui, loin d'employer son talent à des œuvres d'art profane, multipliait les figures de la Bible et reproduisait sous mille aspects les scènes et les paraboles du Nouveau-Testament. Il vivait sans doute, comme les protestants, dans la retraite et dans la prière ; il résidait souvent à Sens, au milieu de sa famille et de ses compatriotes. Nous avons donc quelque peine à le reconnaître dans le sonnet que Joachim Du Bellay (voy. ses *Œuvres françoises;* Rouen, Georges Loyselet, 1592, petit in-12, pag. 416, *verso*) adresse à un nommé Cousin, pour lui conseiller de modérer sa langue, de ne pas se compromettre par des paroles imprudentes et d'épargner son prochain. Ce sonnet commence ainsi :

Cousin, parle tousjours des vices en commun
Et ne discours jamais d'affaires à la table,
Mais surtout garde toy d'estre trop veritable,
Si en particulier tu parles de quelqu'un.....

Les derniers vers cependant pourraient bien avoir trait à l'artiste :

Pour acquerir le bruit d'estre bon courtisan,
L'artifice caché, c'est le vray artifice :
La souris bien souvent perit par son indice,
Et souvent par son art se trompe l'artisan.

N'est-il pas étrange que ce grand artiste soit à peine nommé dans les écrits en vers et en prose de ses contemporains ? M. Ambroise Firmin-Didot n'a pu découvrir que trois citations qui le concernent parmi les ouvrages imprimés, l'une dans le poème de la *Galliade* de Guy le Fevre de la Boderie, l'autre dans le traité de Louis le Roy sur la *Vicissitude des choses*, et la troisième dans les *Œuvres morales et diversifiées en histoires*, par Jean Descaures. Ces trois ouvrages correspondent aux années 1577, 1578 et 1584. Jean Cousin vivait donc lorsqu'ils furent publiés. M. Ambroise Firmin-Didot a tiré un témoignage plus précieux du manuscrit de Jacques Taveau, qui constate tristement que son illustre compatriote mourut « plus riche de nom que de biens de la fortune, qu'il a toute sa vie négligés, comme tous les hommes de gentil esprit, faisant profession des arts et métiers et qui s'y sont arrêtés ».

C'est à ces douloureuses réflexions que se borne l'oraison funèbre de Jean Cousin, qui, malgré ses innombrables travaux, ne parvint pas à la fortune et dut mourir pauvre. On n'a pas d'autre détail sur les circonstances de sa vie laborieuse, si ce n'est que la généalogie des Bouvyer de Sens nous a conservé les noms de ses trois femmes et celui d'une de ses filles, Marie Cousin, qui nous est mieux connue par le charmant et naïf portrait qu'il a fait d'elle d'après nature. Nous sommes surpris que M. Ambroise Firmin-Didot, qui nous a donné une bonne photographie de ce portrait, ait négligé de mentionner un médaillon en marbre, attribué à Jean Goujon, qui représente la tête suave et enfantine de Marie Cousin et qui a été transporté au musée du Louvre, comme une des épaves du cimetière des Innocents, où cette jeune femme avait sa sépulture. Ce délicieux médaillon a été gravé dans le *Magasin pittoresque* et ailleurs, mais on ne le voit plus figurer dans la collection des sculptures de la Renaissance au musée du Louvre, où il doit être conservé.

M. Ambroise Firmin-Didot, avant d'exposer le résultat de ses recherches personnelles, a cru devoir nous présenter *in extenso*, par ordre chronologique, les notices qui avaient été consacrées à Jean Cousin, par Felibien, de Piles, Papillon, Le Vieil, Émeric-David et Jules Renouvier, notices qui ne se répètent pas identiquement l'une l'autre, et dans chacune desquelles on rencontre quelques faits nouveaux et surtout des remarques analogues au genre d'esprit de chaque auteur. Nous regrettons qu'il ait négligé d'ajouter à ces notices celle que les frères Haag ont insérée dans la *France protestante*, cette œuvre immense et si recommandable de biographie spéciale. Les frères Haag, il est vrai, ont regardé Jean Cousin comme protestant, et ils n'ont fait, à ce sujet, que suivre une opinion accréditée, qui s'était perpétuée chez les réformés, sans toutefois fournir aucun fait notable à l'appui de cette opinion, que M. Ambroise Firmin-Didot ne veut pas admettre. C'est avec raison, d'ailleurs, qu'il repousserait une conjecture, qui ne serait fondée que sur la présence d'un pape au milieu d'un groupe de damnés, représentés dans le *Jugement dernier*, que Jean Cousin avait peint pour une des verrières de l'église de Saint-Romain, à Sens; car Michel-Ange, qui était bon catholique, n'a pas craint d'être suspect de protestantisme en plaçant un cardinal parmi les réprouvés dans son *Jugement dernier* de la chapelle Sixtine.

Mais les motifs qui font supposer que Jean Cousin était un prosélyte secret de la réforme, sont d'une nature plus délicate et plus sérieuse. Il suffit de se rappeler que, sous le règne de François Ier, où la nouvelle doctrine évangélique n'avait pas un caractère nettement accusé, les adeptes de la religion réformée se distinguaient surtout par leur opiniâtreté à prier en français, à citer sans cesse des textes empruntés aux Saintes Écritures traduites en langue vulgaire, et à faire montre d'une foi exclusive dans les

divers enseignements de l'Évangile. Il faut aussi reconnaître que dans les premiers temps du calvinisme, la plupart des poètes, des écrivains et des artistes s'étaient voués à l'œuvre de la réforme religieuse. Bonaventure Desperiers traduisait la Bible sur la version littérale de Lefévre d'Étaples; Clément Marot rimait les psaumes de David; la reine Marguerite de Navarre composait des poésies *calviniques;* on comprend que les dessinateurs et les graveurs sur bois, qui étaient chargés d'orner de figures emblématiques ces livres destinés à la propagande protestante, étaient eux-mêmes protestants ou le devenaient bientôt par l'exemple et par la prédication. Or, il est à remarquer que Jean Cousin a fait beaucoup de gravures pour des bibles, des évangiles, des livres de piété en langue française; nous avons, de plus, découvert à la bibliothèque de l'Arsenal le livre d'Heures tout en français qu'il a exécuté pour le grand-écuyer de France, Claude Gouffier, le protecteur de Clément Marot, des lettrés et des artistes soupçonnés d'incliner vers les idées nouvelles en matière de religion; n'oublions pas, aussi, que dans plusieurs marques de libraires et dans différents emblèmes dessinés par Jean Cousin, apparaissent des légendes très significatives, tirées de la Bible ou de l'Évangile, et toujours en français. Jean Cousin était donc, à notre avis, un protestant déguisé, qui évitait de se compromettre et qui n'en tenait que mieux à ses croyances et à son culte.

Je crois pouvoir appuyer ce système, que le savant biographe de Jean Cousin me permettra d'opposer au sien, sur deux preuves évidentes qui se rapportent à l'étude de l'œuvre artistique de notre grand peintre. Le tableau du maître, connu sous le nom d'*Eva Pandora* est un de ses principaux ouvrages; la tradition constante qui le lui attribue depuis trois siècles ne saurait être contestée ni infirmée. Ce tableau, peint sur bois, se trouve encore à Sens, où il était du temps de Felibien; il a passé depuis longtemps en la possession de M. Chaulay, ancien notaire; il a été plusieurs fois gravé. M. Ambroise Firmin-Didot le décrit en ces termes : « Il représente une femme à demi couchée dans une grotte; un de ses bras s'appuie sur une tête de mort et tient une branche du pommier fatal, l'autre repose sur une urne, qu'on croit figurer la boîte de Pandore; un serpent s'enlace autour de la boîte et du bras. On voit au fond une sombre forêt, une mer agitée; vers le milieu du tableau s'échappe d'un vase une vapeur où l'on distingne une nuée de génies malfaisants qui se répandent sur la terre et sur les eaux, pour indiquer ainsi les maux sortis de la boîte ou produits par la pomme. Au haut du tableau, sur le ciel, on lit cette légende : *Eva prima Pandora.* »

Cette description nous autorise à établir d'une manière irrécusable que ce tableau a été inspiré par le fameux poème latin de *Pandora*, composé par Jean Olivier, évêque d'Angers, et publié pour la première fois à Lyon, par Étienne Dolet, en 1541, in-4°. Le bon évêque, qui s'intitule *Janus*

Oliverius en tête de ses poèmes, n'était peut-être pas exempt d'une sorte de tendance vers les doctrines de la réforme: ses biographes rapportent qu'il remplissait les fonctions de son ministère comme un évêque de la primitive Église, qu'il prêchait lui-même l'évangile et qu'il s'appliquait particulièrement à l'étude de l'Écriture sainte. Étienne Dolet, qui donna une édition de *Pandora*, sans l'aveu du vénérable prélat, y avait trouvé certainement des pensées ou des principes analogues aux siens sur la morale religieuse. Dans ce poème mystique et mythologique à la fois, la fable de Pandore est ingénieusement mêlée à l'histoire biblique d'Ève, la première femme; voilà pourquoi Jean Cousin a inscrit sur son tableau : *Eva prima Pandora*.

Le poème de l'évêque d'Angers avait, aux yeux des partisans de la réforme, un caractère tellement évangélique ou plutôt *calvinique*, comme on disait alors, que deux poètes, qui passaient pour protestants ou du moins pour enclins aux idées nouvelles en religion, firent paraître presque simultanément deux traductions de la *Pandora*; l'une est intitulée : *La Pandora* de Janus Olivier, père spirituel et évêque d'Angers, nouvellement traduite de latin en vulgaire françois par Guillaume Michel dict de Tours (Paris, Arnoul et Charles les Angeliers frères, 1542, in-8°).

La fable de Pandore est ainsi racontée et commentée dans l'argument préliminaire: « Quand Vulcanus l'eut faicte par singulière studiosité, il l'anima et lui donna la vie; puis elle eut tous les dons des dieux, et Vénus la ceignit de son ceste, les autres déesses la parèrent, et luy donna Mercure les mauvais meurs et conditions, et à cause qu'elle fut par les dieux de tout genre de choses douée, le dict Mercure l'appella Pandore. Tout cela fait, il la mena à Juppiter en parement et habit nuptial, qui luy donna une petite boite, dedans laquelle richement estoient toutes les vertus et tous les vices et pechez qu'il avoit enfermés dedans, et luy commanda que jamais ne l'ouvrist.

« Cette belle Pandore davantage voulut ouvrir la boite de laquelle saillantes les vertus s'envollèrent au ciel d'où par avant elles estoient venues... D'autre costé sortirent ensemblement les vices de la boite, comme maladie, la peste, la mort et les autres pechez et vices, discourants par les terres et infestans de leurs infinies maledictions et meurtres tous les miserables mortels.

« En ceste fable de Pandore tres subtillement soubzentre quelqu'un autre sens plus haut et avant introduict et poulsé, qui n'est pas gravement à avoir en horreur les sainctz mystères mosaïques, car les sainctes lettres disent que les parents formez Adam et Eve, par l'astuce du faulx et cauteleux serpent instigez et esmeuz, affectèrent la souveraine deité et convoitèrent totallement estre faictz pareils et égaulx à Dieu le créateur.

« Eve premierement, selon les Sainctes Escriptures, mordit et ouvrit la



pomme deffendue, par lequel mors entra la mort au monde vivant de ce premier peché originel. Pareillement Pandore, contre le hault et saint commandement du Dieu Juppiter, ouvrit sa boite de laquelle sortirent tous les maux et infinies calamitez qui les innumérables mortelz infestèrent de leurs innumérables pestilences, et s'envolle par celle follie la première fœlicité avecques ses vertus au ciel, nous estant seulement l'espérance restée. »

Il est impossible de ne pas reconnaître, dans cet argument du poème, le sujet que Jean Cousin a choisi et représenté dans son tableau d'*Eva prima Pandora*.

Pour se convaincre maintenant de l'intention toute protestante qui avait, sinon inspiré le poème, du moins dirigé l'imprimeur Étienne Dolet et le traducteur Guillaume Michel, il suffirait de transcrire l'*Avertissement aux lecteurs de l'utilité et proffit d'entendre ce livre,* où le traducteur fait l'éloge du *prudent* évêque d'Angers, en s'adressant aux *chrétiens*, c'est-à-dire aux calvinistes :

Vien t'en icy, ô chrestien lecteur,
Et se soit faict ce livre protecteur
De maint peché.....

C'est encore un protestant qui a rimé la seconde traduction de ce poème moral, publiée sous ce titre : « *Pandore*, euvre latin de Jan Olivier en son vivant evesque d'Angiers, traduict en francoys, 1548. On les vend à Poitiers, à l'enseigne du *Pelican*, avec privilège du roi, in-8° ». Ce traducteur se nomme Pierre Bouchet Rochellois; dans les vers préliminaires adressés aux *lecteurs*, il semble faire allusion à la peinture même de Jean Cousin.

Ce qui en pris a tenu l'artifice
De la peinture et maintient l'exercice
D'elle en honneur, est pour ce seulement
Qu'à l'œil present plus qu'à l'entendement
La main au vif par elle represente
Les lieux et corps de mainte chose absente,
Et pour ce vif parfaitement attaindre
Fault commencer, avant que scavoir paindre,
Et des parfaicts ou proches, de leurs traictz
Considerer et suivre les portraictz
Et dessus entre ligne à ligne se faire
Pour la paincture et leur art contrefaire
Quand on a bien suivy et contrefaict,
Enfin l'on faict de soy œuvre parfaict
Ou approchant, car chascun n'a pas l'heur
De ressembler le plus grand et meilleur.

J'ai voulu démontrer que Jean Cousin avait peint son *Eva prima Pandera* d'après le poème latin de Jean Olivier, pour prouver qu'il était protestant et qu'il avait pour protecteur le chancelier de France François



Olivier, neveu de l'évêque d'Angers. Nous savions déjà qu'il était l'ami d'Aubin Olivier, maître graveur des monnaies à Paris, dont La Croix du Maine dit dans sa *Bibliothèque françoise :* « Cet homme mérite d'etre mis au rang des hommes excellens par leur industrie ». Aubin Olivier, qui était beau-frère de Jehan le Royer, imprimeur du roy, lequel publia le *Traité de perspective* de Jean Cousin, en 1560, avait aidé Jehan le Royer à graver au canivet les figures que l'auteur avait *portraittées de sa main sur planches de bois.* C'est un fait curieux que M. Ambroise Firmin-Didot n'a pas ignoré, mais il aurait pu en tirer cette induction que Jean Cousin fut probablement aussi le dessinateur des monnaies et médailles que maître Aubin Olivier gravait pour le roi à l'Hôtel de la monnaie de Paris. Il est probable qu'Aubin Olivier, né à Roissy, dans l'Ile de France, était aussi de la famille des Olivier, seigneurs de Leuville et de Puiseux, quoiqu'il ne soit pas nommé dans les généalogies; nous serions disposé à le regarder comme un fils naturel du chancelier, qui l'avait fait nommer chef et conducteur du moulin de la monnaie dans l'île du Palais.

Il y a encore un autre fait, que M. Ambroise Firmin-Didot n'a pas connu et qui peut venir à l'appui de notre opinion au sujet de la religion que professait Jean Cousin. On lui attribue généralement le dessin des beaux portraits qui ornent l'ouvrage de Théodore de Bèze, intitulé : *Icones id est veræ imagines virorum doctrina simul et pietate illustrium : accedunt emblemata* (Genève, 1580, pet. in-4°).

Les mêmes portraits gravés sur bois se retrouvent dans la traduction de Simon Goulart, de Senlis, publiée sous ce titre : *Vrais pourtraits des hommes illustres en pieté et doctrine; plus, quarante-quatre emblemes chrestiens* (Genève, Jean de Laon, 1581, in-4°). Aucun de ces portraits ne porte de signature ni de monogramme, mais un des frontispices gravés qui divisent le recueil en différentes catégories, offre dans la bordure un petit monogramme formé des lettres J. et C. superposées, qui sembleraient indiquer le nom de Jean Cousin.

M. Ambroise Firmin-Didot a passé en revue les tableaux, les peintures sur verre, les miniatures, les gravures sur métal et les gravures sur bois, qui peuvent être attribués à Jean Cousin et il s'est attaché surtout à lui restituer à bon droit et d'une manière incontestable son chef-d'œuvre, l'admirable statue de l'amiral Chabot, que la critique moderne s'était acharnée à lui enlever ou du moins à lui contester. Mais il a pu étendre considérablement la nomenclature des œuvres gravées sur bois par ce grand artiste, grâce aux précieuses révélations que J.-M. Papillon avait recueillies traditionnellement dans la confrérie des graveurs sur bois à laquelle il appartenait, et qui sont naïvement conservées dans son *Traité historique et pratique de la gravure sur bois* (Paris, 1766, 2 vol. in-8°). Bien plus, M. Ambroise Firmin-Didot, en étudiant les nombreuses gravures sur bois que

J.-M. Papillon attribue positivement à Jean Cousin, a reconnu non-seulement les types principaux qui se rencontrent dans les figures de ces compositions, mais encore certains détails de dessin, certaines particularités d'exécution qui sont en quelque sorte la marque du maître et qui le distinguent de tous les artistes contemporains. Ainsi, les paysages présentent toujours des *feuillages en pendentif*, c'est-à-dire des branches feuillues qui pendent vers la terre; les fonds de ces paysages sont toujours accompagnés d'arceaux brisés, de bâtiments en ruines, de pyramides, de cirques, de colonnades, etc. C'est là, comme nous l'avons constaté nous-même, le cachet irrécusable de l'artiste.

Personne, avant M. Ambroise Firmin-Didot, n'avait fait cette remarque significative, qui nous permettra de reconnaître la plupart des œuvres de Jean Cousin; mais nous sommes surpris que M. Ambroise Firmin-Didot n'en ait pas tiré une induction qui se dégage d'elle-même dans l'examen attentif de ces œuvres où il est impossible de ne pas voir une réminiscence des antiquités de Rome et du paysage italien, que plus tard Poussin et son élève Stella ont également représentés dans leurs tableaux. Jean Cousin avait sans doute fait un voyage en Italie; il avait habité Rome, et il ne pouvait oublier le Colisée, la pyramide de Sextius, la colonne Trajane, le château Saint-Ange, le temple de la Sibylle, qui reparaissent plus ou moins fidèlement reproduits dans les fonds de ses paysages. Il se souvenait aussi des lierres qui pendent le long des ruines et il avait pris l'habitude de mettre partout des lentisques dont les rameaux chargés de petites feuilles forment des touffes qui s'inclinent vers le sol. Ce sont là des indices à peu près certains qu'il faut retrouver dans les œuvres toujours anonymes de Jean Cousin.

Il est encore un autre signalement que M. Ambroise Firmin-Didot n'a fait que mentionner, en décrivant des ornements exécutés par Jean Cousin, et qui peut servir à lui faire attribuer une quantité de marques typographiques dans lesquelles ce signalement reparaît d'une façon presque identique. Ce sont des guirlandes de fruits et de légumes agencés de la manière la plus bizarre et la plus gracieuse, soit dans des motifs d'architecture, soit dans une ornementation décorative. Il y a aussi, dans quelques-unes des compositions de Jean Cousin, une si belle ordonnance d'architecture avec le style de la Renaissance française, qu'on peut ajouter à ses diverses et multiples attributions artistiques le métier d'architecte, qu'il aurait eu sans doute plus d'une fois l'occasion d'exercer brillamment dans un siècle où le génie de l'artiste se prêtait avec tant de facilité et de souplesse à toutes les formes de l'art. C'est, en effet, comme architecte que Jean Cousin est loué dans la *Galliade* de Le Fevre de la Boderie, qui l'a placé non loin de Philibert de Lorme, à côté de son ami *maître Aubin inventif*. Cependant le comte de Laborde, qui avait dépouillé soigneusement les comptes

des bâtiments du roi pendant le XVIe siècle, n'y a pas trouvé Jean Cousin qualifié d'architecte; ce grand artiste n'y figure qu'en qualité d'*imagier* ou sculpteur, pour les travaux exécutés au château de Fontainebleau, de 1540 à 1550, travaux dans lesquels il fut employé au prix de 14 livres par mois, somme équivalente à 280 francs environ au taux actuel de la monnaie. Dans un autre endroit de ces comptes royaux, en 1563 (7 ou 800 francs au cours actuel), Jean Cousin est encore désigné comme ayant vendu, moyennant 35 livres, une pierre de marbre pour le tombeau de Henri II, que Germain Pilon, Jacquiau et Dominique Florentin exécutaient alors sous la conduite de Jean Bullant et de son fils Charles, entrepreneurs de maçonnerie. Ce petit fait pourrait bien faire supposer que Jean Cousin, maître sculpteur, avait à Paris un dépôt de marbre qu'il tirait d'Italie, probablement de Carrare, qui fournissait à cette époque tous les marbres pour la statuaire. Il serait difficile d'expliquer autrement cette « vente d'une pierre de marbre » faite par un *imagier* ou sculpteur, que nous avons vu attaché aux travaux décoratifs de Fontainebleau, quinze ou vingt ans auparavant, avec le célèbre Pierre Bontemps, qui recevait par mois 20 livres, soit 6 livres de plus que Jean Cousin. Disons, en passant, que jusqu'au milieu du XVIe siècle les sculpteurs français taillaient de préférence la pierre ou l'albâtre de Lagny, qu'on nommait *marbre* et qui en a l'aspect et la dureté (1).

M. Ambroise Firmin-Didot n'a pas laissé passer, sans en faire son profit, cette déclaration si précise et si nette de J.-M. Papillon, à l'égard des œuvres inconnues de Jean Cousin. « Presque toutes les estampes des livres imprimés à Paris sous les règnes de Henri II, François II, Charles IX et Henri III, sont de ses dessins ou de sa gravure sur bois ». Il s'est donc mis à la recherche de ces estampes, et à l'aide des moyens de repère et de constatation qu'il avait imaginés pour son usage, il a pu établir presque avec certitude quels étaient les libraires de Paris pour lesquels Jean Cousin avait travaillé, soit comme dessinateur, soit comme graveur sur bois; quels étaient les livres dans lesquels ses dessins ou ses gravures avaient paru pendant l'espace de soixante ans, de 1529 à 1589. C'est la partie la plus remarquable du bel ouvrage de M. Ambroise Firmin-Didot. Lui seul peut-être était capable de se reconnaître et de se diriger dans ce dédale d'éditions, qui se renouvelaient à l'infini et dont la plupart n'ont pas laissé d'autre trace qu'une mention bibliographique. M. Ambroise Firmin-Didot avait commencé par se mettre à la piste de tous les livres signalé dans le *Traité*

(1) Le père Mathieu de Goussencourt, qui rassemblait du vivant de Jean Cousin, qu'il ne nomme pas, les matériaux de son *Histoire Célestine*, restée inédite (Bibl. de l'arsenal, n° 42, H. F.), dit que l'amiral Chabot fut inhumé le 7 juillet 1543 dans l'église du couvent des Célestins « où est sa representation de marbre blanc au naturel. » Cette statue est en pierre de Lagny; Alex. Lenoir la dit exécutée en marbre blanc salin, ou en albâtre.



historique et pratique de la gravure sur bois, comme contenant des estampes de Jean Cousin, et ce n'est pas sans des efforts inouïs et persévérants qu'il est parvenu à découvrir tous ces livres dans les bibliothèques publiques ou particulières, lorsque sa propre bibliothèque, la plus riche et la plus précieuse de toutes, ne lui donnait pas les preuves matérielles dont il avait besoin pour reconstituer l'œuvre gravée de Jean Cousin.

On aura une idée de la peine que le savant bibliographe s'est donnée dans le but de retrouver tous les livres indiqués par J.-M. Papillon, en voyant qu'il a cherché inutilement durant plusieurs années une édition du *Novum Testamentum*, imprimée en 1556 par Maurice Menier, édition que possédait J.-M. Papillon, qui fait le plus grand éloge des 190 figures excellentes que Jean Cousin avait dessinées et gravées pour ce petit volume in-24; or, M. Ambroise Firmin-Didot n'a jamais pu rencontrer un exemplaire de cette édition rarissime, mais il a pu du moins en constater l'existence, lorsque le hasard a fait passer sous ses yeux les gravures de cette édition, découpées avec soin et collées sur des feuilles de papier blanc, dans la collection d'un amateur qui avait conservé les titres du volume, terminé par l'*Apocalypsis*, en tête duquel on lit: *Excudebat Lutetiæ Mauricius Menier*, 1556. Ce sont là de ces trouvailles inespérées qui dédommagent de bien des recherches.

Nous ne doutons pas que, dans une seconde édition de l'*Étude sur Jean Cousin*, M. Ambroise Firmin-Didot ne perfectionne et ne complète son ouvrage, en l'augmentant de ses nouvelles découvertes, surtout dans la partie relative à la gravure sur bois. Il y a encore à signaler bien des éditions *illustrées* du XVIe siècle, dans les estampes desquelles on reconnaîtra la main de Jean Cousin, grâce à l'ingénieux procédé d'enquête artistique employé par son savant biographe. M. Ambroise Firmin-Didot n'a probablement pas vu lui-même tous les livres qu'il cite, et il s'en est rapporté quelquefois à des communications utiles, mais insuffisantes; quelquefois aussi, il a vu trop vite, et il n'a pas tout vu; par exemple, il devra modifier ce passage (pag. 192-939): « On pourrait peut-être attribuer à Jean Cousin les dix compositions qui ornent la traduction française, faite par Le Maçon, du *Décaméron* de Boccace; Paris, Étienne Roffet, 1548, in-8°. Elles sont élégantes, d'un beau style, mais je n'y vois point apparaître les marques caractéristiques qui permettraient d'y reconnaître Jean Cousin. » M. Ambroise Firmin-Didot a parfaitement caractérisé ces charmantes compositions qui ont toutes les qualités du maître, mais il n'a qu'à reprendre ce volume rare et précieux, qui est décrit sous le n° 663 du Catalogue de sa superbe bibliothèque, et, en examinant de nouveau le frontispice de la deuxième journée et celui de la troisième, il y verra des feuillages en pendentif, moins accusés, il est vrai, que dans certaines gravures de Jean Cousin, mais le frontispice de la dixième journée achèvera de lever tous ses

doutes, lorsqu'il y reconnaîtra un fond architectural auquel ne manque pas l'éternelle pyramide de Sextius, que Jean Cousin a mise partout, comme sa marque de fabrique. J'ajouterai que ce volume contient seulement neuf compositions, et non pas dix, car si le *Décaméron* est divisé en dix journées, il n'y en a que neuf, renfermant chacune dix nouvelles et chacune avec son frontispice gravé.

M. Ambroise Firmin-Didot jugera de l'estime que je fais de son bel ouvrage, par le soin que j'apporte à cet examen critique. Je lui reprocherai donc de n'avoir pas donné l'étendue nécessaire à la simple note qu'il consacre (pag. 186) au petit livret d'Abel Foullon, valet de chambre du roi: *Usaige et description de l'Holomètre* (Paris, 1555, gr. in-4°), « dont les dessins, dit-il, sont incontestablement de Jean Cousin ». Il attribue à Jehan Le Royer, imprimeur du roi *pour les impressions es mathématiques,* cette première édition, que le savant bibliographe Jacques-Charles Brunet n'a pas connue; mais M. Ambroise Firmin-Didot ne parle pas des deux éditions plus complètes publiées par Pierre Beguin en 1561 et 1567, que le *Manuel du libraire* a citées. Il aurait dû entrer dans quelques détails à l'égard de cet Abel Foullon, qui était l'ami d'Aubin Olivier, et qui fut aussi celui de Jean Cousin. Cet habile homme, natif de la paroisse de Loué, au pays du Maine, que son compatriote La Croix du Maine qualifie: *poète françois, philosophe, mathématicien et ingénieur*, avait inventé les *Testons forgés au moulin*, du temps de Henri II; malgré son titre de valet de chambre du roi, il embrassa la religion de Calvin, car Théodore de Bèze nous apprend, dans son *Histoire des Églises réformées,* que cet « excellent ouvrier » fut employé, à Orléans, par les calvinistes, pour y forger de la monnoie au coin du roi; il avait eu auparavant la charge de *maître à monnoie* dans l'hôtel de la Monnaie, à Paris. Il mourut à Orléans, en 1563, empoisonné, dit-on, « pour la jalousie de ses belles inventions ».

Nous ne suivrons pas M. Ambroise Firmin-Didot dans la savante et minutieuse recherche qu'il fait des vitraux peints par Jean Cousin, à Paris, à Vincennes, à Sens, à Anet, à Écouen et dans beaucoup d'autres villes. Malheureusement, la plupart de ces vitraux ont été détruits ou mutilés, mais il en reste assez de spécimens pour constater que leur auteur était considéré à juste titre comme le premier peintre verrier de son temps, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, puisque Seroux d'Agincourt attribue à Jean Cousin le *Martyre de saint Étienne* et une autre composition historique, peinte sur verre, dans l'église de Saint-Louis des Français, à Rome. On sait que la France avait alors le privilége de fournir des peintres-verriers, même à l'Italie; car, avant Jean Cousin, le frère Guillaume, dominicain marseillais, fameux par les peintures sur verre qu'il avait exécutées pour les églises de la Provence, fut appelé à Rome et

s'y fit une telle réputation dans son art, que Vasari l'a cité auprès de Raphaël et de Léonard de Vinci. On peut supposer avec raison, comme le fait M. Ambroise Firmin-Didot, qu'on s'adressait de tout côté à Jean Cousin pour avoir des cartons de vitraux, qu'on exécutait dans différentes fabriques de vitrerie peinte, mais il est incontestable que Jean Cousin a exécuté lui-même, dans ses ateliers, plusieurs peintures sur verre dans lesquelles on reconnaît son pinceau, et l'on est fondé à croire qu'il avait ses ateliers dans la cour de la Sainte-Chapelle, sous les auspices des priviléges du Palais. Il ne faut pas s'imaginer qu'à cette époque la cuisson des vitraux peints demandât un grand espace et un outillage considérable; l'artiste, pour faire ses peintures sur des verres de petite dimension, qu'il cuisait à plusieurs reprises dans un moufle, n'avait besoin que d'un appareil très simple et très restreint, qui lui permettait d'essayer toutes les combinaisons de couleurs minérales appliquées sur le verre. Jean Cousin devait être fort expert en chimie, car ses vitraux, exécutés en teintes plates, avec des rehauts de couleurs superposées, des hachures en noir ou en bistre finement traitées, à la manière de Raphaël, ou des ombres légères délicatement fondues, se distinguent par l'éclat saisissant du coloris et ressemblent à de véritables tableaux lumineux.

Je crois qu'il y a encore des découvertes à faire relativement aux vitraux que Jean Cousin aurait peints dans les églises de l'Ile-de-France et du Senonnais. J'avais signalé à M. Ambroise Firmin-Didot ceux de l'église du village d'Écouen, comme devant être attribués à ce maître: il est allé les voir à plusieurs reprises, il les a étudiés attentivement, il les a bien décrits pour la première fois en relevant les dates de 1545 et de 1587, qu'on y voit répétées, mais il ne croit pas qu'ils puissent être de Jean Cousin. Nous différons d'opinion avec lui à cet égard : ces superbes vitraux, les plus com plets et les plus riches qui soient dans les églises des environs de Paris, ont beaucoup d'analogie avec ceux qu'on attribue généralement à Jean Cousin; on y reconnaît son style dans les figures qui rappellent un de ses chefs-d'œuvre en gravure sur bois : l'*Entrée de Henri II à Paris, en* 1549, publiée chez Jacques Roffet, in-4°; on y trouve son système d'ombres et de hachures, avec le merveilleux coloris de ses vitraux authentiques. N'est-il pas tout naturel, d'ailleurs, que Jean Cousin, qui avait travaillé aux verrières du château d'Écouen (1), sous la direction de son ami Jean Bullant,

(1) « On voit au château d'Ecouen quelques vitraux que l'on croit être de Jean Cousin, » dit M. Didot (page 101 de son ouvrage), qui cite ensuite, d'après le catalogue du musée du Louvre, un vitrail « provenant du château d'Ecouen. » Il suffit de rappeler que le *conducteur de l'œuvre*, c'est-à-dire l'architecte en chef, avait la direction de tous les travaux d'art qui s'exécutaient sous ses ordres; or, Jean Bullant a été le principal constructeur du château d'Ecouen, comme architecte ordinaire des seigneurs de Montmorency.



ait été chargé spécialement des verrières de l'église paroissiale du village qui avait pour seigneurs les ducs de Montmorency? Il est grandement temps que ces magnifiques verrières soient réparées et consolidées, car elles ont besoin d'être remises en plomb; il serait bien à souhaiter aussi qu'elles fussent fidèlement reproduites par l'aquarelle ou la chromolithographie. Ce n'est pas nous seulement qui les avons attribuées à Jean Cousin : un futur historien de la vallée de Montmorency, M. Laurent, professeur instruit et archéologue passionné, a examiné de près, à l'aide d'échelles et d'échafaudages, tous les vitraux qui existent encore dans les églises de la vallée, et il a découvert sur plusieurs de ces vitraux des monogrammes et des signatures qui lui ont permis de les attribuer, la plupart, à Jean Cousin et à ses élèves.

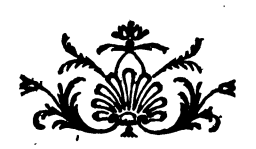
Nous n'avons pas eu l'intention d'analyser l'ouvrage si plein de choses neuves et curieuses que M. Ambroise Firmin-Didot a consacré à Jean Cousin; nous ne pouvions que nous arrêter sur quelques points importants de cette Étude dans laquelle il a décrit et jugé tant de vitraux, tant de statues, de dessins, de gravures sur cuivre et sur bois. Et pourtant, cette Étude, déjà si étendue et si complète en apparence, n'est encore, de l'avis de l'auteur lui-même, qu'un essai, qu'une première tentative de restitution artistique, qui sera peut-être largement augmentée dans une édition nouvelle, où M. Ambroise Firmin-Didot n'aura pas besoin, pour terminer le volume, d'y joindre l'excellente notice qu'il a faite sur le dessinateur-graveur Pierre Woeiriot, et qui est absolument distincte du livre, sans autre rapport avec l'*Étude sur Jean Cousin* que la contemporanéité des deux artistes, l'un travaillant en Lorraine, et l'autre à Paris, à Sens ou à Oiron, chez le grand-écuyer de France, Claude Gouffier. Le nom de ce grand personnage, ami et protecteur des arts, me remet tout à coup en pensée cette mystérieuse poterie d'Oiron, que le savant M. Benjamin Fillon a le premier ramenée à son berceau d'origine. On ne sait pas encore quel était le fameux potier anonyme de Henri II. Ne serait-il pas possible de le chercher dans les ateliers de Jean Cousin, qui était le miniaturiste de Claude Gouffier, et qui pouvait être, par conséquent, son architecte, son sculpteur et même son potier ? Il y a des relations frappantes entre les travaux du peintre-verrier et ceux des faïenciers du XVIe siècle. M. Ambroise Firmin-Didot nous fait connaître les deux livres d'heures enluminés et ornementés par Jean Cousin pour son généreux patron Claude Gouffier. Les ornements de ces manuscrits ont bien quelque similitude avec la décoration des faïences de Henri II, et les mascarons qui ornent ces belles et gracieuses poteries reparaissent souvent dans l'œuvre gravée de l'artiste... Ne nous arrêtons pas dans la voie des suppositions : le merveilleux château d'Oiron est encore à décrire; les fresques, les pavements émaillés, les vitraux peints, la serrurerie, qui appartiennent à toute la partie de ce château construite et décorée sous

les règnes de François Ier et de Henri II ne seraient pas indignes de Jean Cousin et fourniraient matière sans doute à des rapprochements remarquables, à des comparaisons lumineuses.

Et, pour encourager la tentation que nous aurions de faire de Jean Cousin un ouvrier en terre, en *rustique figuline*, comme disait Bernard Palissy, citons seulement la marque typographique de l'imprimeur le Royer, dessinée, sinon gravée, par Jean Cousin, pour son *Livre de Perspective*, dans laquelle le dessinateur ayant à expliquer, par allusion au nom de *le Royer*, cette devise latine : *Stante et currente rota*, a représenté Jésus-Christ assis au pied d'un palmier et faisant tourner une roue de potier pour modeler un vase, dont la forme n'est pas trop éloignée de celle que donnait aux siens le potier anonyme d'Oiron.

Le précieux ouvrage de M. Ambroise Firmin-Didot ne sera donc absolument complet que dans une nouvelle édition, et cette édition viendra bientôt, puisque la première est tout à l'heure épuisée. En attendant, le savant polygraphe doit ajouter à son *Etude sur Jean Cousin* un recueil contenant 40 planches de reproductions en fac-simile, d'après les peintures, les gravures, les sculptures, etc., du maître, notamment une miniature du livre d'heures de Gouffier et un vitrail célèbre de la chapelle du château de Fleuvigny, la *Sibylle Tiburtine*. On comprend toute l'importance, toute l'utilité d'un pareil recueil ; les sceptiques, les incrédules pourront ainsi apprécier *de visu* le caractère d'identité qu'on remarque dans les œuvres peintes, dessinées ou gravées, de Jean Cousin, œuvres anonymes que M. Ambroise Firmin-Didot a restituées à leur véritable auteur. On aura donc ainsi sous les yeux ces feuillages en pendentif, ces touffes d'herbes hérissées en fer de lance, ces lierres en cascades, ces amphithéâtres ruinés, ces temples antiques, ces pyramides et ces colonnes, qui se retrouvent invariablement dans les paysages de Jean Cousin. Nous espérons que M. Didot n'aura pas négligé de reproduire dans ces fac-simile quelque gravure sur cuivre, qui aiderait à en découvrir d'autres, et surtout la marque typographique de Jehan le Roger, dans laquelle on voit le Christ, sous la figure d'un potier, façonner au tour un vase dans le style de la fabrique d'Oiron.

P.-L. JACOB, *bibliophile.*



DE

L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

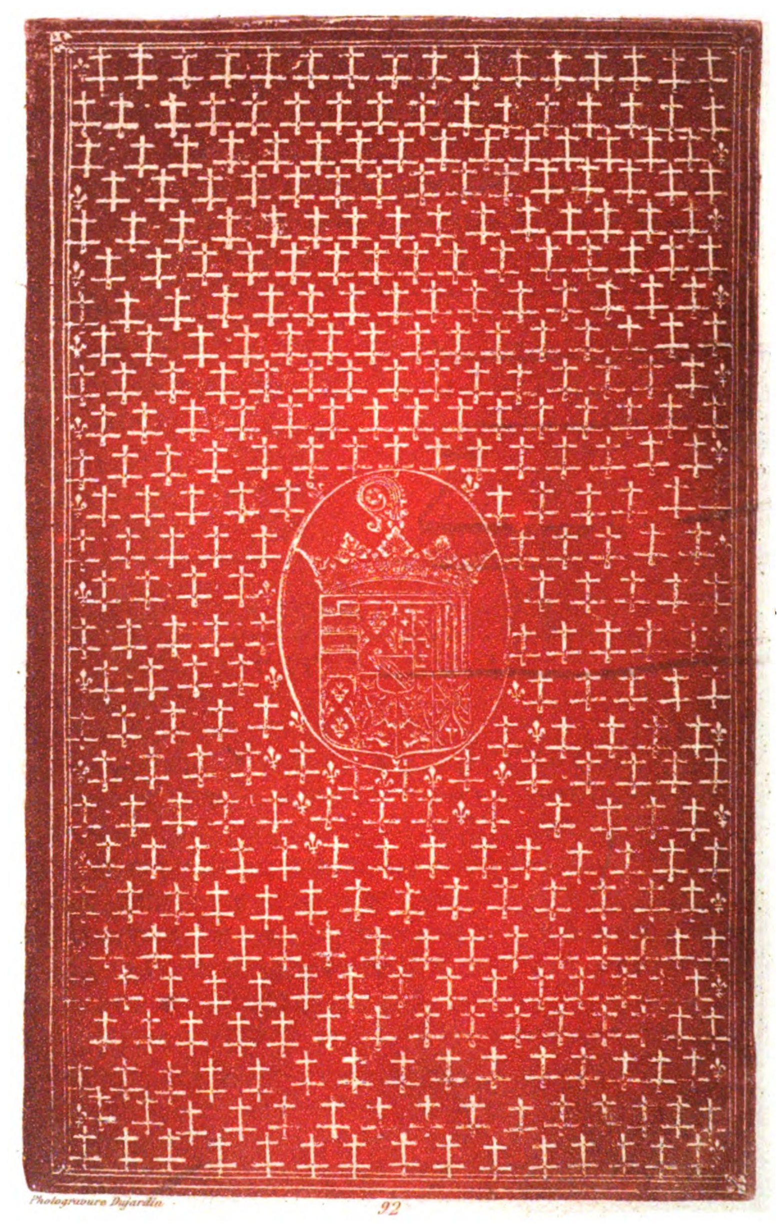
Les grammaires aujourd'hui en usage pour l'enseignement de notre langue sont toutes modelées sur un type commun qui remonte au moins à l'époque alexandrine. Nous possédons un traité de grammaire composé au temps de Pompée par Denys le Thrace, disciple du célèbre Aristarque, qui donna aux poëmes homériques la forme sous laquelle ils nous sont parvenus. Dans ce traité, nous voyons apparaître les termes de *cas, genre, personne, déclinaison, conjugaison,* que les Latins prirent aux Hellènes, en même temps que tout leur système grammatical. Le livre de Denys le Thrace, plus ou moins modifié, était d'un usage fréquent, au IV[e] et au V[e] siècles de l'ère chrétienne, dans les écoles d'Athènes et d'Alexandrie. Pendant tout le moyen âge, malgré les besoins d'une minutieuse scolastique, rien ne fut ajouté aux travaux des vieux grammairiens.

La forme arbitraire, mais commode, que Denys avait adoptée pour l'enseignement de la langue grecque, appliquée au latin, puis au français, a passé sans altérations essentielles dans nos grammaires classiques les plus récentes. Cette forme ne doit pas être tout entière d'origine alexandrine, et l'on peut, avec vraisemblance, en faire remonter à l'époque d'Aristote les principaux rudiments, en sorte que le prototype inconnu de nos grammaires contemporaines est éloigné de nous de bien plus de deux mille ans.

Quoi qu'il en soit, tant que l'étude des langues resta dans la période empirique, c'est-à-dire jusqu'à ce siècle, l'empirisme alexandrin, par sa clarté et son ordre ingénieux, satisfit à peu près complétement les esprits. Mais aujourd'hui que des méthodes scientifiques d'une entière certitude sont appliquées à la connaissance du langage, ne doit-on pas, pour l'enseignement classique, substituer à la grammaire traditionnelle, une grammaire composée d'après les méthodes scientifiques, c'est-à-dire une grammaire historique et comparative, qui expose non le caprice des règles mais la nécessité des lois ? C'est ce qu'ont pensé des maîtres qui, ailleurs qu'en France, auraient une chaire et des disciples (1). « La méthode comparative, dit

(1) V. Emile Burnout, *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1867.





Photogravure Dujardin

92

RELIURE AUX ARMES DE HENRI DE LORRAINE

N° 783 du Cat. Morante

M. Michel Bréal, au lieu d'une docilité machinale, demande à l'élève une obéissance raisonnable. »

C'est dans ce sens, si je ne me trompe, que le *Cours historique de langue française* (1) de M. Marty-Laveaux a pour objet de réformer l'enseignement de notre langue. L'auteur du *Glossaire de la langue de Corneille* vient de publier un premier volume, sorte d'introduction qui expose le plan de l'ouvrage et en laisse deviner l'esprit. Ce cours comprendra une *grammaire élémentaire,* une *grammaire historique,* des *principes d'étymologie,* etc. La grammaire élémentaire, destinée aux tout jeunes enfants, suivra, il est vrai, les grammaires actuellement en usage, en les corrigeant dans ce qu'elles ont ou de trop peu philosophique, ou de contraire au génie de notre langue. Les *parties du discours,* par exemple, y seront réduites de dix à huit par la suppression de l'*article,* qui est un véritable adjectif déterminatif, et du *participe* qui, puisqu'il est un temps du verbe, n'en doit pas être détaché. La conjugaison du verbe français cessera d'être maladroitement calquée sur celle du verbe latin. Mais la *grammaire historique* devra être conçue dans l'esprit tout moderne qui anime les travaux de MM. Littré, Guessard, Paul Meyer, Gaston Paris, Brachet. Ce dernier a dit très justement : « L'on n'arrive à expliquer les mots ou les faits grammaticaux que par leur histoire. »

Cette histoire n'est pas sans analogies avec l'histoire naturelle : les phénomènes qu'elle décrit se produisent avec la rigoureuse exactitude des phénomènes physiques ; et il n'est pas surprenant qu'un philologue (2) ait tenté d'appliquer au langage les principales formules de la théorie darwinienne. Les langues vivent, se développent et meurent ainsi que des organismes, selon des lois constantes et supérieures à la volonté humaine. Il n'est pas plus possible à un grammairien de fixer une langue à un moment déterminé, qu'il n'est possible à un physiologiste d'immobiliser un corps vivant dans telle ou telle phase de ses évolutions. Il n'est pas d'efforts qui fassent renaître les langues mortes ; il n'en est pas qui rendent aux langues vieillies la force et la beauté de l'âge adulte. Quand cessera-t-on de reprocher à Claudien de n'avoir point employé des formes virgiliennes, et de regretter que notre Balzac n'ait pas écrit ses études sociales dans la langue du *Télémaque* ou de *Candide* ?

Une langue est un être collectif dont l'individu est le mot. Les éléments du mot ont été de nos jours décomposés par des procédés aussi exacts que ceux de l'analyse chimique. Les mots vivent comme les langues, se forment, se modifient et meurent comme elles, sans que rien d'arbitraire entre dans

(1) Cours historique de langue française par Ch. Marty-Laveaux. *Alph. Lemerre, éditeur.* Première partie : *De l'Enseignement de notre langue.* 1 vol. in-8°.

(2) M. Schleicher. La théorie de Darwin appliquée à la science du langage. *Franck, éditeur.* In-8°.

leurs destinées. Les grands travaux de Bopp, des deux Burnouf, de Max Müller nous ont révélé les lois inflexibles de leur formation et de leurs métamorphoses.

Ce sont là des connaissances définitivement acquises, dont il est temps de faire entrer les éléments dans ces études scolaires que nous n'osons plus appeler du beau nom d'*humanités* depuis qu'elles ont perdu la force de former des hommes. L'auteur du *Cours historique de langue française* a le savoir solide et l'heureuse prudence qu'il faut pour nouer à de vieilles traditions quelques nouveautés nécessaires. C'est du moins vers cet objet que tendent ses travaux. Le reste est au-dessus des forces individuelles. Mais si notre pays ne se hâte de donner place, dans l'enseignement supérieur, à ces grandes sciences modernes qui, comme celle du langage, marquent une évolution nouvelle de l'Esprit, qu'il ne compte plus faire prévaloir au dehors, comme il le fit au XII° siècle et au XVIII°, l'influence de son génie intellectuel, jadis si prompt et si clair.

ANATOLE FRANCE.

BIBLIOGRAPHIE

LA VIE CIVILE ET MILITAIRE AU MOYEN AGE

1 beau vol. in-8°, avec fig. *Paris, Didot*, 1873.

Nous nous proposons de publier prochainement un travail complet sur ce nouveau livre du Bibliophile Jacob, dont le succès est tel qu'en quelques jours il a été épuisé. Disons seulement que la miniature de Charles de Bourgogne, que nous publions dans ce numéro, est extraite de ce magnifique ouvrage.

Le bibliophile JULIEN.



LA RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN

Un livre fort remarquable vient de paraître à Naples. Il a pour titre : ***Dizionario bibliografico e istorico della Repubblica di S. Marino***, et pour auteur M. le commandeur Carlo Padiglione. Il est du format in-4°, et se compose de IX-XVI-491 pages. C'est dire que l'on est en présence d'une de ces œuvres considérables, longuement élaborées, qui prennent dix ans et plus de la vie d'un homme.

Après avoir, dans une élégante préface, démontré que Saint-Marin tient une place glorieuse dans l'histoire de l'Italie, et raconté, en érudit bibliophile, ses voyages de découverte à la recherche des raretés sanmarinoises, M. le commandeur Carlo Padiglione consacre seize grandes pages à reproduire les opinions les plus saillantes émises par les écrivains de toutes les nations sur la Montagne Titanique, sur son peuple, si honnête et si respecté, sur son gouvernement, si loyal et si franc dans ses relations internationales.

Là, dans ce Panthéon littéraire, nous voyons citer successivement les noms d'auteurs connus, — Français, Anglais, Italiens, qui, tous, à l'envi, acclament de leurs hommages la République de Saint-Marin.

Puis, après, arrive le grand défilé des publications sanmarinoises. Ici, nous rencontrons une telle énumération d'auteurs, de livres, vieux et jeunes, de journaux, de comptes rendus, qu'il est impossible de les décrire, même sommairement. Que d'ouvrages en tous genres il a fallu compulser, pour faire cette bibliographie ! Que de lettres il a fallu écrire dans le monde entier pour obtenir ces nombreux opuscules, si minutieusément analysés, et qui, pour la plupart, n'auront point de lendemain !... Ceux qui ont la passion des livres le savent seuls ; mais ils le savent bien !

Dans cette longue énumération d'auteurs et de publications, nous retrouvons quelques œuvres, en langue française, qui nous sont particulièrement chères. — C'est d'abord la rarissime ***Épître du prince russe Beloselsky***, que nous avons rééditée en 1869 ; — c'est ensuite le livre si remarquable d'Auger Saint-Hippolyte, l'un des meilleurs, qui a été et qui sera fait sur notre chère petite République ; — puis la narration historique et légendaire du regretté de Bougy, dont la malheureuse guerre franco-prussienne a brisé le corps après avoir brisé l'âme ; — puis encore nos modestes travaux, éclos sous l'égide bienveillante du noble duc d'Acquaviva, qui ne devait point, non plus, survivre à nos doubles désastres...

On a dit et écrit sur la République de Saint-Marin, à peu près tout ce

qu'il est possible de dire et écrire. Ceux qui viendront après nous ne pourront donc plus que répéter ce qu'ont dit leurs devanciers. L'œuvre bibliographique du commandeur Carlo Padiglione se présente dès lors à nous comme un de ces monuments littéraires qui résument un temps, une époque; comme un de ces livres classiques qu'il faut recueillir pieusement pour les méditer et les consulter à l'aise. Les bibliophiles, nos contemporains, liront le *Dizionario* avec amour, avec passion; nos cadets le liront à leur tour, et marqueront, par des sinets, les livres à rechercher qui, dans ce vaste nécrologe, sont déjà les plus nombreux.

En effet, qui possède aujourd'hui, — pour ne citer que deux exemples, — l'*Épître* de Béloselsky et l'ouvrage d'Auger Saint-Hippolyte? — Bien peu de bibliophiles, sans nul doute. — Le premier opuscule, tiré à soixante exemplaires seulement, est devenu un livre de toute rareté; l'autre ne passe plus en vente publique qu'à des intervalles éloignés.

Le *Dizionario* du commandeur Carlo Padiglione forme l'une des bibliographies spéciales les plus complètes et les plus parfaites qui aient été publiées en Europe depuis dix ans. Ce beau livre révèle à chacune de ses pages un *chercheur*, un *trouveur*, et surtout, nous aimons à le dire en terminant, un grand et courageux patriote.

Victor ADVIELLE.



Propriétaire-Gérant : Bachelin-Deflorenne.

TABLE DES MATIÈRES

QUATRIÈME ANNÉE. — TOME SIXIÈME

NUMÉRO 1. — JANVIER 1872.

TEXTE.

GRAVURES.

NUMÉRO 2. — FÉVRIER 1872.

TEXTE.

GRAVURES.

NUMÉRO 3. — MARS 1872.

TEXTE.

GRAVURES.

NUMÉRO 4. — AVRIL 1872.

TEXTE.

GRAVURES.

NUMÉRO 5. — MAI 1872.

TEXTE.

GRAVURES.

NUMÉRO 6. — JUIN 1872.

TEXTE.

GRAVURES.

NUMÉRO 7. — JUILLET 1872.

TEXTE.

GRAVURES.

NUMÉRO 8. — AOUT 1872.

TEXTE.

GRAVURES.

NUMÉRO 9. — SEPTEMBRE 1872.

TEXTE.

GRAVURES.



NUMÉRO 10. — OCTOBRE 1872.

TEXTE.

GRAVURES.

NUMÉRO 11. — NOVEMBRE 1872.

TEXTE.

GRAVURES.

NUMÉRO 12. — DÉCEMBRE 1872.

TEXTE.

GRAVURES.

Paris. — Imprimé chez Alcan-Lévy, 61, *rue de Lafayette.*

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

LE BIBLIOPHILE FRANÇAIS

Gazette illustree des Amateurs de Livres, d'Estampes et de haute Curiosité
1868-1873

OUVRAGE COMPLET

Cette encyclopédie bibliographique se compose de sept magnifiques vol. gr. in-8, imprimés avec luxe sur papier de Hollande, illustrés de *fleurons, bois gravés dans le texte, d'autographes, de 36 portraits de Bibliophiles célèbres, de plus de 100 planches de fac-similé de reliures, de plnsieurs chromolithographies,* etc. Accompagnés d'une table générale comprenant près de 20,000 noms, avec renvoi aux tomes et aux pages.

Prix des 7 volumes.. 175 fr.

ON VEND SÉPARÉMENT

Les PORTRAITS DE BIBLIOPHILES dessinés par G. STAAL, TIRÉS A PART par Chardon, sur très beau papier bristol. En voici la nomenclature :

Marie-Antoinette. — Bossuet. — Comte de la Bédoyère. — G. Naudé. — L'abbé de Rothelin. — Colbert. — Gui Patin. — Madame du Barry. — L Curmer. — Renouard. — Madame de Pompadour. — Diane de Poitiers. — De Thou. — Duchesse de Berry. — La Vallière. — Viollet-le-Duc. — Pixérécourt. — Mazarin. — Dibdin. — Bertin. — Ch. Nodier. — Peignot. — P. Didot. — Brunet. — A. Dinaux. — Quérard. — Barbier. — Le duc d'Aumale. — J. Janin. — A. Didot. — P. Paris. — Thiers. — L. Double. — Peiresc. — P. Lacroix. — J. Pichon. Chaque portrait.................................. 2 fr.

ARMORIAL DU BIBLIOPHILE

PAR M. JOANNIS GUIGARD

OUVRAGE ORNÉ D'ENVIRON 1500 FIGURES GRAVÉES DANS LE TEXTE

L'ouvrage entier forme deux tomes en un volume grand in-8. Prix......... 24 fr.
Exemplaires sur papier vergé de Hollande.............................. 48 fr.

Ce travail, fruit de longues et patientes recherches, contient l'explication des symboles, tels que BLASONS, DEVISES, EMBLÈMES, CHIFFRES OU MONOGRAMMES, dont les Amateurs ont frappé leurs volumes, le tout accompagné de NOTICES sur les bibliophiles et leurs bibliothèques.

Exécuté avec toute la conscience et le savoir qui distinguent les autres ouvrages de M. JOANNIS GUIGARD, L'ARMORIAL DU BIBLIOPHILE, par les développements biographiques et littéraires qu'il renferme, présente en quelque sorte l'*Histoire des bibliothèques particulières depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nous*.

Tout collectionneur, tout ami des livres, homme du monde, savant, libraire ou bibliothécaire, doit posséder cette œuvre, qui répond au mouvement toujours croissant de la bibliophilie parmi ceux que ne laissent point indifférents les hautes manifestations de l'esprit.

Paris. — Imprimerie ALCAN-LÉVY, 61, rue de Lafayette.



